



LA RÉFORME SOCIALE

LA

RÉFORME SOCIALE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

ET DES

UNIONS DE LA PAIX SOCIALE

FONDÉES PAR

P.-F. LE PLAY

HUITIÈME SÉRIE — TOME IV

(TOME LXXIV DE LA COLLECTION)

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

JUILLET — DÉCEMBRE 1917

PARIS

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

54, RUE DE SEINE, 54

1917

COMPTE RENDU GÉNÉRAL
DE
LA RÉUNION ANNUELLE

XXXVI[e] SESSION, 4-7 JUIN 1917.

LA MAIN-D'ŒUVRE APRÈS LA GUERRE

Présidence de M. ANDRÉ LEBON

ANCIEN MINISTRE,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS FRANÇAIS

SÉANCE D'OUVERTURE

SOMMAIRE. — Allocution de M. PAUL NOURRISSON, président de la Société d'Économie Sociale. — Discours de M. ANDRÉ LEBON, président du Congrès. — *Ce qu'ont fait les Allemands pour le recrutement de la main-d'œuvre*, par M. GEORGES BLONDEL, professeur à l'Ecole des Sciences politiques. — *A propos de la productivité du travail*, par M. VICTOR CAMBON.

Le XXXVI[e] Congrès annuel de la Société d'Économie Sociale et des Unions de la Paix sociale s'est ouvert le 4 juin 1917, à 4 heures et demie de l'après-midi, dans une séance solennelle présidée par M. ANDRÉ LEBON, ancien ministre, Président de la Fédération des Industriels et Commerçants français, assisté de MM. PAUL NOURRISSON, président, F. LEPELLETIER, secrétaire général de la Société d'Économie Sociale, GEORGES BLONDEL et VICTOR CAMBON.

Avaient pris place en outre sur l'estrade : MM. HENRY JOLY, RENÉ STOURM et RAPHAEL GEORGES-LÉVY, membres de l'Institut ; MARION, professeur au Collège de France ; JAMET, doyen de la Faculté libre de droit ; A. BÉCHAUX, correspondant de l'Institut ; CHOTARD, DUFOURMANTELLE, HUBERT-VALLEROUX, l'abbé LETOURNEAU, curé de Saint-Sulpice, DU MAROUSSEM, PRACHE, ALBERT RIVIÈRE, LOUIS RIVIÈRE, baron DES ROTOURS, SOUCHON, membres du Conseil de direction de la Société ; COLMET D'AAGE, secrétaire.

M. Paul Nourrisson, président de la Société, a ouvert la séance en prononçant l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans un sentiment de légitime orgueil que nous pouvons constater, en ouvrant notre réunion générale annuelle, que l'expérience de chaque jour apporte aux principes fondamentaux des doctrines de Le Play la plus éclatante confirmation. C'est ce que reconnaissent tous ceux qui cherchent à tirer des leçons bien nécessaires des événements que nous traversons.

Ce qui domine toute la doctrine de Le Play, c'est l'affirmation que les principes du Décalogue doivent s'imposer à tous les peuples qui sont soucieux de la stabilité et de la véritable prospérité. « La meilleure expression de la loi morale, a-t-il dit, est le Décalogue de Moïse, complété par l'Évangile, car les populations, qui en respectent le mieux les commandements, sont précisément celles qui jouissent au plus haut degré du bien-être, de la stabilité et de l'harmonie (1). »

Et il insiste sur les rapports intimes entre la conservation de l'ordre social et l'observation du Décalogue. Mais les préceptes du Décalogue ne doivent-ils pas inspirer aussi les rapports des nations entre elles? N'est-ce pas à l'oubli de ces préceptes que nous devons l'invasion abominable dont nous avons été l'objet, et n'est-ce pas par l'oubli de ces préceptes que la guerre moderne, qui devait être humanisée par les conventions internationales, est devenue un théâtre de barbarie sans nom ? Quand on se rappelle ce qu'a été l'agression préméditée de l'Allemagne, les buts d'annexion brutale qu'elle a poursuivis, les moyens sauvages dont elle s'est servie au cours de ses combats, les procédés abominables qu'elle a employés contre les populations inoffensives, on en arrive à constater qu'il y a là la méconnaissance de ces principes primordiaux qui s'imposent aussi bien aux peuples qu'aux individus, et que le vieux catéchisme traduit dans ces formules que vous connaissez bien :

« Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras injustement.
Homicide point ne seras,
Sans droit, ni volontairement. »

(1) L'*Organisation du travail*, p. 30.

Par la violation des principes du Décalogue, la guerre n'est plus une mystérieuse nécessité avec ses conséquences terribles, mais elle est une suite d'actes de sauvagerie qui sont à la fois l'horreur et l'étonnement de tous les peuples civilisés.

Après les événements de 1870, dans une page prophétique, Le Play envisageait le mal des guerres injustes, il en cherchait le remède, et il disait :

« Une des plus redoutables erreurs de notre temps est celle qui conseille de constituer par la violence les grands Empires aux dépens des petites nations. Ces entreprises injustes pourront encore momentanément troubler la paix de l'Europe, mais plus les peuples auront à souffrir des maux de la guerre, et plus ils sentiront le besoin de rétablir dans leurs relations mutuelles, comme dans les rapports sociaux la pratique de l'ordre moral (1). »

Et il disait encore : « L'œuvre la plus utile est de s'attacher à mieux comprendre, à mieux pratiquer les lois morales, depuis longtemps révélées par la bonté divine (2). »

C'est donc une œuvre de relèvement moral que nous aurons à poursuivre après la guerre, et c'est ainsi que, dans une de nos dernières discussions de la Société d'Économie Sociale, nous inspirant de la doctrine du Maître, nous avons constaté que la réforme économique devait être accompagnée et précédée par la réforme morale. C'est à ce double point de vue qu'il faudra nous placer pour envisager les réformes nécessaires.

Et déjà, nous avons étudié dans un de nos précédents Congrès l'œuvre nécessaire de demain, à la base de laquelle nous avons mis la restauration de la famille, qui est le fondement de la société.

Immédiatement avant la guerre, dans l'ordre des idées économiques, nous avions envisagé la crise du logement. Depuis, on a cru résoudre ce problème en le supprimant, et en le supprimant d'une façon un peu simpliste; car sans chercher seulement à porter secours à des situations intéressantes, on a cru que le mieux, le plus court, était de dispenser les locataires de payer leur loyer. C'est là une solution qu'on peut trouver peu en rapport avec les préceptes du Décalogue et avec l'idéal de la paix sociale. Aussi, nous nous permettons de la considérer comme provisoire, et nous considérons que la question reste toujours pendante.

(1) L'*Organisation du travail*, p. 134.
(2) La *Réforme sociale*, t. I, p. 11.

Aujourd'hui, dans ce Congrès, nous envisageons une question non moins grave, c'est la question de la crise de la main-d'œuvre. Ce problème-là, on ne peut ni le nier, ni l'ajourner : il se pose d'une façon impérieuse, inéluctable. Il faut le résoudre, car c'est précisément des remèdes proposés que dépendra la prospérité et même la vie du pays. Ni le blé, ni la houille, ni l'acier, ne se produiront tout seuls et si, en ce moment, on peut recourir, à travers mille difficultés, à tous les expédients qu'offre la législation temporaire de la guerre, une fois la guerre terminée, la question se posera d'une façon d'autant plus aiguë qu'on se trouvera en présence de conditions du travail et même de conditions de l'ordre social, subitement et entièrement transformées.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs — ce serait trop de témérité — que j'entre dans l'examen de toutes ces questions qui vont être étudiées et élucidées devant vous et avec votre concours, au cours de ce Congrès. Je voudrais rappeler seulement, sur cette question de l'organisation du travail, encore un des principes de Le Play :

« Le mal social, disait-il, c'est l'antagonisme social : c'est une erreur de croire qu'il y a contradiction entre les intérêts du patron et ceux de l'ouvrier et, de cette erreur, vient la tendance de l'ouvrier à se constituer en une caste hostile au patron. Le vice le plus redoutable est l'antagonisme qui divise notre société en deux camps ennemis (1). »

Le remède, pour Le Play, c'était donc le retour à la morale, le but à atteindre c'était la paix dans les ateliers ; l'idéal, c'était la paix sociale, dont il s'était fait l'apôtre. Ces principes sont toujours les nôtres, cette doctrine est toujours la doctrine de notre école, et c'est donc, on peut le dire avec vérité, sous les auspices du Maître que nous ouvrons ce Congrès.

Je voudrais maintenant, en terminant, me faire votre interprète auprès de M. André Lebon, qui a bien voulu, avec tant d'amabilité, accepter de diriger nos débats et nous apporter le concours de son expérience et de sa haute autorité. Grâce à son expérience, appuyée sur la science économique et sur l'observation des faits, nous pourrons envisager cette question que nous nous proposons d'examiner, et qui a une importance capitale pour la vitalité du pays.

(1) L'*Organisation du travail*, p. 29, 300. *La Réforme sociale*, t. Ier, p. 2.

Par son autorité, il sera pour nous un guide précieux, en nous exposant avec la science et la clarté qui est comme la marque de son beau talent, comme dans une préface lumineuse, le programme des questions qui vont occuper notre Congrès. Je lui en exprime toute notre profonde reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Je dois aussi nos remerciements à notre collègue, M. Georges Blondel, qui a bien voulu accepter la tâche, qu'il est plus que tout autre capable de remplir, de nous dire ce que font, à l'heure actuelle, nos perfides, mais redoutables ennemis. (*Applaudissements.*)

Nous devons également remercier M. Victor Cambon, que nous allons avoir enfin l'honneur et la satisfaction d'entendre à la Société d'Économie sociale. Il sait que, si nous n'avons pas encore eu cet honneur, ce n'est pas notre faute : il veut bien nous apporter le concours de sa haute compétence économique, qui est partout si connue et partout si hautement proclamée. (*Applaudissements.*)

Nos remerciements iront aussi aux présidents et aux rapporteurs de nos séances de travail, dont vous voudrez bien être les collaborateurs, pendant la durée de ce Congrès.

C'est ainsi, Messieurs, que grâce à tous ces concours si précieux et si variés, nous pourrons continuer à poursuivre notre œuvre, que nous n'avons jamais abandonnée depuis le commencement de la guerre, et que nous continuons, grâce au dévouement, je tiens à le proclamer, de notre cher secrétaire général. (*Applaudissements.*)

Nous travaillerons, pour notre modeste part, à préparer le relèvement du pays, après l'effort héroïque qu'il soutient en ce moment. Nous aurons les yeux fixés sur cet idéal de la paix sociale, qui est à notre pays aussi nécessaire que la paix glorieuse qui doit récompenser le dévouement de nos admirables soldats. (*Vifs applaudissements.*)

M. André Lebon, ancien ministre, président de la Fédération des Industriels et Commerçants français, prononce alors le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 1915, c'est la grande voix de l'Alsace-Lorraine, en 1916 celle de la Belgique qui vous a montré le chemin où doivent s'engager désormais vos travaux et vos efforts. Il eût été naturel, pour compléter le cycle des témoins et des victimes de la barbarie scientifique des Teutons, que vous fissiez appel, pour ce troisième Congrès

de guerre, à un représentant de nos départements envahis. Vous avez offert la présidence à un simple soldat de l'armée du travail, de l'armée de l'arrière.

Sans doute, avez-vous eu la pensée qu'il était temps de montrer que, parmi ceux qui ont moins pâti de la guerre, il y a un écho et un écho profond aux plaintes de ceux qui en ont le plus souffert.

Mais, si le choix de votre Conseil s'est porté sur moi, je ne peux me l'expliquer que par un seul et unique motif : c'est qu'à travers une vie déjà longue, et singulièrement variée, j'ai lutté dans toutes mes fonctions, dans toutes les occasions qui se sont offertes à moi, contre cette espèce de morale au rabais, la morale du moindre effort, qui est celle des indolents, des dilettantes, des jouisseurs et des lâches; j'ai toujours prêché et tâché de pratiquer la politique du plus grand effort, qui, à mon sens, est la seule morale des hommes dignes de ce nom, des hommes ayant quelque virilité qui, en tout cas, est particulièrement nécessaire dans l'œuvre de restauration et de reconstruction qui nous attend, après la plus effroyable accumulation de ruines morales et matérielles que le monde ait jamais connues.

Vous avez eu vous-mêmes le sentiment que c'est à cette œuvre qu'il faut vous consacrer, et M. le président Nourrisson vous rappelait tout à l'heure que, dans un de vos derniers Congrès, vous avez étudié l'un après l'autre quelques-uns des principaux problèmes que la guerre impose à nos méditations : la natalité d'abord, la famille ensuite et aujourd'hui la main-d'œuvre, peut-être le plus angoissant et certainement le plus complexe de tous.

Il ne m'appartient à aucun degré d'entreprendre sur les travaux de vos rapporteurs, bien moins encore sur le résultat de vos délibérations, mais je voudrais, dans une très courte introduction, vous montrer quelles sont les questions essentielles qui se posent à cette occasion et vous dire en toute indépendance, comme j'ai l'habitude de le faire partout où je passe, quel est mon sentiment sur chacune d'elles.

Il en est à mon sens trois qui dominent toutes les autres : quelle sera la situation, au regard de notre ancienne main-d'œuvre, de celle qui, depuis trois ans, est détournée de son labeur habituel, quand elle reviendra prendre sa place dans les usines, aux champs et dans les ateliers?

Quelle sera la situation au regard de la main-d'œuvre féminine? Et enfin quelle place sera-t-on amené à faire à la main-d'œuvre exotique?

Pour la main-d'œuvre aujourd'hui militaire, hier et demain civile, c'est un sujet infiniment délicat de discerner dans quel état d'esprit elle reviendra prendre sa place parmi nous, et je ne saurais mieux faire, ne pouvant m'appesantir sur toutes les parties du problème, que de vous citer quelques lignes d'une conférence toute récente de M. l'abbé Sertilanges, qui me paraît résumer de la façon la plus heureuse la psychologie probable de nos soldats démobilisés :

« Ces Français, dit-il, auront été longuement éprouvés; ils seront glorieux, persuadés à juste titre, alors même qu'on ne l'eût pas tant dit, que le pays leur doit tout; disposés par conséquent, puisqu'ils l'ont « bien gagné », à exiger sans beaucoup donner, à exiger même ce qu'on n'a point; ils arriveront d'ailleurs fatigués, et on leur demandera de trimer en supplément, comme après l'assaut on demande aux vainqueurs de troquer la baïonnette contre la pioche, et de « s'organiser » au lieu de refaire leur organisme... »

Je ne crois pas qu'il soit possible d'exprimer en moins de mots et avec autant d'exactitude l'infinie complexité du problème. Il n'est pas douteux que nos soldats d'aujourd'hui, nos travailleurs d'hier et de demain, vont revenir ayant un immense besoin de délassement et de repos, et que, par la force des choses, c'est un surcroît de travail qu'on va leur demander. Ils vont revenir avec le désir de bien vivre, et ils trouveront à l'arrière une vie matérielle plus difficile, plus accidentée pendant plusieurs années après la guerre que celle qu'ils ont au front. Ils vont revenir avec le désir de gagner une part de salaire au moins égale aux salaires énormes qu'ils ont entendu dire que leurs femmes, leurs sœurs, leurs filles elles-mêmes, leurs enfants mineurs, ont obtenus dans les usines de guerre pendant les hostilités; cette prétention, qui ne sera peut-être pas absolument justifiée, au point de vue économique, le sera dans une plus large mesure par la cherté de l'existence qui va, encore une fois, survivre, et survivre durant plusieurs années, aux hostilités actuelles. Ils rencontreront en face d'eux des patrons qui, eux-mêmes, ont été désaxés de leur production, de leur commerce normaux pendant la guerre, qui auront peine à remettre leur

outillage en route pour sa destination pacifique et à se réapprovisionner de matières premières en quantités suffisantes pour donner à leurs usines leur plein d'activité. Ces patrons auront une tendance toute naturelle à vouloir diminuer les prix de revient ; ils ne songeront pas toujours à temps que la véritable amélioration du prix de revient consiste dans l'installation d'un outillage moderne, *up to date*, comme disent les Anglais, je dirai même dans une division, dans une organisation du travail par séries, qui permet d'arriver à des productions fantastiques sans un effort correspondant de la part de l'ouvrier ; ces patrons auront donc une tendance à résister sur le taux du salaire.

Eh bien! sur le premier point, je vous le dis nettement, catégoriquement, en assumant toute la responsabilité de mon opinion, je crois que nous devons nous préparer à des salaires élevés. Il faut que nos esprits soient faits à les consentir sans obliger ceux qui les réclameront à faire grève et à entraver, par de nouveaux retards, la remise en route de nos industries, mais cela à une condition, c'est que — pour emprunter une autre expression au conférencier que je citais tout à l'heure — « le travailleur conscient veuille bien acquérir la conscience du travail », et que, moyennant un salaire quel qu'il soit, il s'engage à donner et donne en effet le maximum d'effets utiles qu'un homme assidu, qu'un homme d'honneur peut fournir dans le nombre d'heures normales d'une journée de travail.

Voilà, à mon sens, le but à poursuivre et je ne crois pas qu'il soit impossible de l'atteindre. Après les résultats obtenus dans certaines usines, au cours de la guerre, après qu'un certain nombre de préjugés ont été dissipés sous l'action des événements ou de la nécessité, je crois fermement qu'on pourra très bien faire comprendre aux ouvriers que, s'ils veulent gagner beaucoup (et je leur en reconnais dans une large mesure le droit), il faut qu'ils produisent beaucoup, s'ils ne veulent pas amener la faillite de l'industrie ; je crois aussi qu'on peut faire aisément la preuve qu'ils peuvent produire beaucoup sans excès d'effort, s'ils veulent bien renoncer à passer une trop grande partie de leur temps au cabaret, comme ils le font trop souvent.

La seconde question est celle de la main-d'œuvre féminine. Je n'ai pas besoin de vous dire la très large part que la femme, sous tous les rapports, dans toutes les professions, a prise dans l'orga-

nisation de notre vie durant la guerre. Il ne faut pas vous imaginer que ce concours des femmes, dans nos affaires commerciales, agricoles et industrielles, cessera d'être utile à la conclusion de la paix. Il faudra de toute nécessité continuer à leur faire place dans nos ateliers et nos bureaux. J'ajoute que, si on ne le faisait pas, je suis convaincu qu'un grand nombre d'entre elles réclameraient avec instance, car elles ont pris des habitudes, des besoins de bien-être, de coquetterie, si vous voulez (car il faut être sincère et voir tous les aspects d'une question, quand on la traite de bonne foi), et même d'indépendance, au cours de la guerre; ce ne sera certainement pas du jour au lendemain qu'on les y fera renoncer, si tant est qu'on y parvienne jamais.

J'ajoute que la guerre, au point de vue économique, au point de vue de l'organisation industrielle, a été une véritable révélation de ce que l'on peut faire avec la main-d'œuvre féminine. Jusqu'à l'ouverture des hostilités, la tendance des syndicats était de faire croire qu'il fallait de grandes capacités pour être ouvrier de manufacture, et, sous prétexte d'empêcher l'avilissement des salaires, ils s'appliquaient dans le même temps à restreindre le nombre des apprentis pour ce que les Anglais appellent le « skill labour » : c'est-à-dire le travail technique d'artisan.

Or, ce qui s'est produit depuis trois ans est la preuve du contraire. Plus le machinisme se répand dans les industries, moins il est nécessaire d'avoir des ouvriers ayant acquis l'ensemble des connaissances techniques ou scientifiques qui faisaient le fond de l'organisation ouvrière d'autrefois. Il suffit presque d'un manœuvre, dont l'apprentissage est extrêmement bref, pour surveiller la marche d'une machine-outil, et c'est grâce à cela que l'on a pu improviser de la main-d'œuvre féminine pour les usines de guerre dans des proportions que vous ne soupçonnez probablement pas, et avec des rendements véritablement merveilleux.

Il y a quelques semaines, j'étais à Lyon; je visitais une de ces usines qui ont été créées de toutes pièces depuis le mois de novembre 1914 : au début, elle employait avec timidité trois ou quatre pour cent de main-d'œuvre féminine; depuis, par des étapes successives, elle est arrivée à en employer jusqu'à 50 %, avec un effectif de 15.000 ouvriers et ouvrières. Cela fait, par conséquent, un peu plus de 7.000 femmes qui sont utilisées là et qui, par une très heureuse combinaison du salaire minimum de base et du tra-

vail aux pièces, arrivent à gagner journellement de 4 à 14 francs.

Ce résultat a été obtenu, il faut bien le dire, grâce à une application extrêmement intelligente, et poursuivie jusque dans les plus minutieux détails, de ce que l'on appelle la « taylorisation », c'est-à-dire la décomposition de toutes les opérations de la fabrication, si bien qu'une femme peut répéter d'une façon indéfinie, pendant toute une journée de travail, le même mouvement et concourir, par là, à la production d'un objet déterminé, qu'elle serait incapable de faire si elle était obligée de le fabriquer de toutes pièces; elle arrive à développer, par des manipulations de détail insensibles, un effort musculaire qui, dans une opération que l'on m'a montrée, se totalise par un transport de forces de 10 tonnes par jour.

On peut donc beaucoup avec la main-d'œuvre féminine.

Mais, cela posé, permettez-moi de vous dire que je crois la main-d'œuvre féminine destinée à nous procurer quelques difficultés. Quelle que soit la grâce que la femme apporte dans notre existence, elle a ses défau s propres : les femmes sont un peu plus imaginatives, un peu plus impulsives que nous ne le sommes nous autres hommes, même Français ; elles sont beaucoup plus âpres au gain que ne le sont les hommes, parce que, sans doute, elles ont plus d'occasions de satisfaire immédiatement une foule de goûts, que nous n'avons pas. Et puis, quand elles sont déchaînées, l'expérience de toutes nos révolutions, le souvenir des « tricoteuses » et des « pétroleuses » sont là pour le prouver, elles sont beaucoup plus violentes que ne le sont les hommes.

Si bien que ceux qui auront à manier la main-d'œuvre féminine auront à apporter dans ce maniement une intelligence psychologique — permettez-moi de dire le mot, car il n'y en a pas d'autre — qui sera une nouveauté pour beaucoup de patrons.

D'ailleurs, l'emploi de cette main-d'œuvre soulève d'autres questions auxquelles vous songez tous, particulièrement vous, Mesdames : celles concernant l'avenir de la race, et il faut faire très attention que, sous prétexte de produire actuellement le plus possible, on ne compromette pas les mères de nos enfants nés ou à naître.

Là aussi, dans cet exemple de Lyon que je vous citais tout à l'heure, on est arrivé à des résultats extrêmement intéressants. Dans ces ateliers, qui travaillent à feu continu de jour et de nuit, où, par conséquent, 3.500 femmes sont continuellement, il n'en est

pas une qui n'ait à côté d'elle un tabouret, et presque tout leur travail peut se faire assis; on leur donne tous les mois trois ou quatre jours de liberté; on leur accorde, avant et après la naissance, quelques semaines de repos payé. On va plus loin encore : dans un des ateliers de l'usine, on vient d'essayer un système qui était récemment préconisé par notre très éminent collègue M. Henry Joly, celui du demi-temps, c'est-à-dire que l'on a institué deux demi-journées, chaque femme travaillant une demi-journée et ayant le reste de son temps libre, pour s'occuper de son ménage, de ses enfants : il y a de même des crèches et des garderies qui veillent sur ceux-ci pendant que les femmes sont à l'atelier.

Je m'empresse de dire que je ne crois pas que ce dernier système soit d'une application universelle : il y a des industries où il est extrêmement difficile d'organiser deux demi-journées, surtout deux demi-journées suffisantes, car, pour que la femme se prête à ce système, il faut qu'elle ait travaillé un nombre d'heures lui permettant d'acquérir un salaire assez élevé, pour qu'elle ait le sentiment de n'être pas exploitée et d'apporter dans son ménage la part contributive qu'il lui paraît légitime d'y verser.

Dans l'atelier dont je parle, on a résolu la question d'une façon satisfaisante en faisant deux demi-journées de sept à huit heures chacune, si bien que la femme arrive à gagner un salaire moyen convenable et qu'elle supporte sans trop de peine la comparaison avec celles de ses camarades qui, travaillant dix et douze heures par jour, obtiennent des salaires beaucoup plus considérables.

Voilà une des solutions possibles. Il n'y a pas de méthode uniforme pour résoudre tous ces problèmes, mais il y a là certainement les éléments de plusieurs solutions qui sont à la fois équitables au regard des ouvrières et au regard des patrons, et qui constituent la sauvegarde de l'avenir de notre race.

Reste le troisième problème qui, à ce dernier point de vue, est le plus préoccupant, celui de la main-d'œuvre étrangère. Je sais bien qu'au cours de son histoire, la France a réussi, à maintes reprises, des opérations d'absorption des éléments exotiques venus s'installer sur son territoire : qu'il s'agisse des Romains autrefois, des Francs ensuite, des Anglais dans une certaine mesure (il est vrai que les Anglais étaient à l'époque surtout des Normands), nous avons exercé sur tous ces éléments hétérogènes une telle action d'attraction que nous les avons absorbés, comme les célèbres abeilles de

Montaigne qui, après avoir butiné les fleurs de droite et de gauche, donnent un miel absolument homogène et succulent, « qui est tout leur ». Mais ces éléments appartenaient à des races voisines, similaires comme constitution physique, comme mentalité. Ces réservoirs auxquels on allait emprunter les compléments de la race française autrefois, il ne faut pas y compter beaucoup dans l'avenir : tous les pays belligérants, après avoir subi des ponctions proportionnellement aussi importantes, aussi cruelles que les nôtres, ne seront pas très favorables à l'émigration de leurs concitoyens. On a donc eu l'idée d'aller chercher dans toutes les couleurs de la palette l'appoint nécessaire à notre race blanche. Il y a des jaunes, des noirs, des cuivrés ; il y en a pour tous les goûts, comme dit la chanson. Soit, mais il faut faire grande attention à ceci : ces races sont très différentes de la nôtre, comme mentalité et aussi comme moralité. Il me souvient d'avoir entendu dire à de vieux fonctionnaires coloniaux, qu'ils jugeaient indispensable, au point de vue non seulement de leur santé physique, mais surtout de leur santé morale, de rentrer au moins tous les deux ans en France, pour se remettre au point, reprendre la notion des règles de la vie, qui constituent l'honneur de notre civilisation occidentale, laquelle notion s'effritait, se diluait au contact des conceptions des races d'outre-mer qu'ils avaient à administrer.

Si on est amené à introduire en France un nombre plus considérable de ces ouvriers exotiques, il faudra très résolument faire ce que l'on a fait autrefois, pour d'autres motifs, à l'égard des juifs, ce que l'on a fait en Amérique à l'égard des jaunes, ce que l'on n'a guère cessé d'y faire à l'égard des noirs, depuis la guerre de Sécession, malgré l'égalité de droits qui fut alors proclamée : c'est de leur ménager une vie en marge de la nôtre : qu'ils aient des villages, des restaurants, des temples de toutes les confessions, qu'ils se mêlent le moins possible à notre vieille race française. Voilà ce qui me paraît indispensable.

Quelles sont maintenant les méthodes, quels sont les moyens par lesquels on peut arriver à réaliser, sur ces divers points, les solutions désirables? Ici aussi, je vous demande la permission de m'expliquer en toute liberté d'esprit.

Je vous dois tout d'abord une confession : de tous les Français que je connais, je suis peut-être le plus sauvage, le plus indépendant. Je n'ai jamais voulu être fonctionnaire et, dès ma jeunesse,

j'ai fait en sorte de m'interdire la possibilité d'accéder à certaines fonctions, pour lesquelles j'avais un particulier dédain.

J'ajoute que, le hasard des circonstances ayant fait que j'ai eu des droits à la retraite, je n'ai pas eu de cesse que je ne les aie fait supprimer, estimant que je serais un homme moralement diminué le jour où j'en viendrais à subordonner ma liberté, ma dignité, au besoin d'acquérir, à l'heure dite, la pension de retraite en question. C'est vous dire que je ne peux à aucun degré passer pour un amant des interventions de l'Etat.

Mais, si je proclame hautement que les solutions dues à l'initiative individuelle sont les plus heureuses qu'il soit possible de rêver, précisément parce qu'elles sont individuelles et que, dans leur variété infinie, elles peuvent s'adapter à une foule de circonstances de fait et de détail que le législateur ne peut pas prévoir, cependant il faut bien se dire que la liberté ne suffira pas, ni l'initiative individuelle, à régler certains des problèmes qui se posent devant nous. Il y en a qui échappent *ratione personæ*, comme disent les juristes, et d'autres *ratione materiæ*, à la liberté individuelle. *Ratione materiæ*, cela veut dire que, par leur essence même, certains problèmes dépassent la portée de celle-ci : par exemple l'émigration et l'immigration, qui, de tout temps, ont été placées sous le contrôle de l'État, et, dans les dernières années, ce contrôle, à la sortie comme à l'entrée, n'a fait que se développer, sous le prétexte, que prend chaque Etat, ou de limiter l'émigration, ou d'assurer à ses nationaux embauchés au dehors des traitements aussi favorables que celui des indigènes des pays dans lesquels ils vont s'installer.

Mais il y a d'autres matières où c'est à raison même du caractère de la race que la solution individuelle se montre, hélas ! insuffisante. Je pourrais, sur ce point, remonter très loin dans notre histoire, vous montrer comment, au fond, par suite de circonstances historiques, nous sommes en réalité un peuple beaucoup plus soucieux d'égalité que de liberté, mais ce serait trop long et j'empiéterais sur le temps réservé, soit à M. Blondel, soit à M. Cambon. Je me bornerai donc à vous citer un exemple tout récent.

Il y a deux ou trois semaines, s'est produite une grève qui a fait quelque bruit dans le monde, car c'était la première du genre pratiquée à Paris depuis la guerre. Il ne m'appartient pas de dis-

cuter si les patrons avaient tort ou raison de refuser ou d'accorder ceci ou cela ; ceci n'est pas mon affaire, et chacun est libre de traiter ses intérêts comme il l'entend. J'ai, pour ma part, éprouvé un regret, c'est que ce conflit ait été mené de telle façon qu'il en a déchaîné beaucoup d'autres et que nous sommes entrés dans une période de troubles dont nous ne voyons pas encore la fin. Mais là n'est pas la question. Parmi les revendications du personnel ouvrier, il y avait l'indemnité de vie chère et aussi ce que l'on est convenu d'appeler la « semaine anglaise ». Or, nous avons vu, au cours de cette grève, des patrons qui reprochent tous les jours à leurs ouvriers de demander à l'État de donner satisfaction à leurs revendications, répondre aux ouvriers : « Nous ne demandons pas mieux, mais comme tous les patrons de l'industrie ne sont pas dans notre Chambre syndicale, comme il est possible que tous ne fassent pas ce que nous consentons à faire, avant de vous donner la semaine anglaise nous attendrons que la loi l'impose. » Résultat : la loi, votée presque aussitôt à la Chambre, le sera demain au Sénat.

Cette attitude est profondément regrettable. J'aurais préféré infiniment, quant à moi, un beau geste des patrons qui se seraient déclarés prêts à accepter la semaine anglaise, à cette espèce de sollicitation à l'intervention du législateur qui ne fait qu'ouvrir un peu plus une porte déjà trop entr'ouverte.

Je lisais récemment une interview d'un député assez avancé, qui disait qu'à la suite des circonstances actuelles, les Français devraient prendre l'habitude de ne plus tricher avec quoi que ce soit, ni avec les idées, ni avec les mots, ni avec les faits. J'en serais enchanté quant à moi.

Eh bien ! ne nous y trompons pas : dans cette décision des patrons de réclamer une loi, il y a ce vilain sentiment égalitaire et envieux des Français qui fait que nous sommes toujours tentés, quand nous sommes disposés à consentir un sacrifice, de nous dire : « Pourquoi est-ce que je commencerais, si mon voisin n'en fait pas autant ? »

Telle est la raison profonde qui amène souvent les patrons aussi bien que les ouvriers à réclamer, dans beaucoup de cas, l'intervention de l'État, lequel n'est que trop tenté, vous le savez de reste, de recourir à ce mode de règlement des conflits.

Mais, puisque aussi bien il en est ainsi, je vous le dis pour ter-

miner; je considère, que les circonstances dans lesquelles nous allons entrer sont tellement graves, que l'avenir du pays y est si complètement engagé, par la nature et par la rapidité des déterminations à prendre; je considère que la Paix Sociale, que rêvait votre illustre fondateur, est si indispensable à notre pays aux heures prochaines, qu'il faut acheter cette paix à tout prix, en jetant au besoin par-dessus bord toutes nos traditions, toutes nos formules, en allant vers nos collaborateurs avec la pensée de faire véritablement un contrat de bonne foi, d'association équitable pour une œuvre de restauration commune et de relèvement national.

Je sais que je heurte, sur ce point, bien des tendances doctrinales de l'esprit français, mais permettez-moi de vous dire que je me rencontre avec le plus grand représentant du génie français, je veux dire Molière, qui, pour nous montrer le chemin, met dans la bouche de ses personnages les maximes qu'il faut éviter de suivre. Dans *l'Amour médecin,* il nous présente un docteur de l'époque qui, très magistralement, déclare : « Il vaut mieux mourir suivant les règles que de réchapper contre les règles. »

Eh bien ! au risque de passer pour un vulgaire empirique, je dis avec tous les gens de bon sens, avec tous ceux qui ont le souci de l'ordre public : « Il vaut mieux réchapper contre les règles », et ensuite nous prendrons le loisir de rechercher les principes qui nous auront permis de nous sauver du péril. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. GEORGES BLONDEL, professeur à l'École des sciences politiques.

M. G. BLONDEL. — Mesdames, Messieurs,

Notre cher président vient de vous montrer, d'une façon si parfaite, l'importance du problème de la main-d'œuvre, que je puis me dispenser de tout exorde. Je voudrais simplement essayer de vous faire comprendre pourquoi le problème de la main-d'œuvre se pose chez nos ennemis, comme il se pose chez nous.

En dépit d'un accroissement de natalité dont nous aurons malheureusement, après la guerre, à subir le contre-coup, la question de la main-d'œuvre préoccupe vivement les Allemands. Jamais guerre, en effet, n'a occasionné tant de ruines. Jamais guerre surtout n'a

creusé tant de vides ! Un publiciste allemand dont les calculs portent sur ces trois premières années de guerre, a cru pouvoir donner les chiffres suivants :

« La guerre n'a pas causé, dit-il, la mort de moins de 7 millions d'êtres humains, tués, morts des suites de blessures, ou morts de maladies ». Et dans le but de donner une idée d'une pareille hécatombe, il fait observer que, pour emporter ces 7 millions de cadavres, il faudrait un train allant de Paris à Vladivostock ! Il évalue, d'autre part, à 5 millions le nombre des blessés qui seront, après la guerre, impotents ou dont la capacité de travail sera très affaiblie, et à 12 millions le nombre de ceux qui pourront se rétablir, mais en ajoutant qu'il y en aura beaucoup, en Allemagne comme partout, qui n'auront plus la même ardeur au travail et penseront, après une si longue épreuve, qu'ils ont bien le droit de se reposer. Il faut tenir compte aussi, ajoute-t-il, du déficit dans le chiffre des naissances. Ce déficit est évalué à 9 millions, c'est-à-dire que l'humanité se serait accrue, en temps normal, de 9 millions de petits êtres qui, par suite de la guerre, n'ont pas vu le jour.

Dans ces chiffres effrayants la part de l'Allemagne est extrêmement élevée. Le député Hoffmann, qu'on s'est contenté de rappeler à l'ordre du jour, sans le contredire, a déclaré au Landtag qu'il y avait maintenant en Allemagne près de 6 millions d'hommes hors de combat, tués, blessés, malades ou prisonniers. Quelques indications précises suffiront pour vous montrer que l'usure en hommes doit être considérable. Ainsi la classe 1916 a été appelée en Allemagne sous les drapeaux, un an plus tôt qu'elle n'aurait dû l'être en temps normal. La classe 1917 l'a été dès le mois de mars de l'année dernière (1916), et la classe 1918 a été appelée en automne. Les prisonniers que nous avons faits depuis le mois d'avril sont en grande partie des jeunes gens de la classe 1918. Et chez nous, cette classe n'est pas encore prête à se battre. Il y a quelques mois à peine qu'elle a été convoquée (1).

Il est incontestable que le gouvernement impérial est, chaque jour, de plus en plus gêné pour remplacer les millions d'hommes qui ont maintenant disparu.

La diminution du nombre des hommes valides préoccupe non

(1) Sur 741 prisonniers faits par les Anglais, le 7 juin près de Wytschaete, il y en avait 166 qui étaient nés en 1898.

seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir. Et, à cette préoccupation s'en ajoute une autre : la diminution considérable du nombre des naissances. Il est bon de rappeler que, depuis dix ans, exactement depuis l'année 1906, la natalité a considérablement fléchi en Allemagne (1). De 1875 à 1913, elle s'est abaissée de 43,2 pour mille habitants, à 28. La diminution est plus rapide qu'elle ne l'a été en France. L'auteur d'un important article paru dans l'*Arbeiter-Zeitung* du 6 mai estime que la population de l'Allemagne, qui aurait dû, cette année, atteindre normalement 70.200.000 habitants, va être ramenée à 66 millions et demi au plus. C'est une diminution de 3.700.000 habitants. Nous espérons bien que la rétrocession de l'Alsace-Lorraine et la reconstitution de la Pologne rendront la diminution beaucoup plus considérable.

Il ne sera pas inutile de remarquer en passant que c'est la diminution du nombre des naissances légitimes qui, de 1875 à 1913, a été particulièrement sensible. Cette diminution a atteint dans les villes la proportion de 35 % ; elle est de 23 % dans les campagnes. En revanche, la diminution de la natalité a commencé plus tôt dans les campagnes que dans les villes ; c'est depuis 1901 qu'elle s'y fait sentir. Revues et journaux nous parlent aussi de l'affaiblissement des santés, par suite de privations difficiles à supporter; ils parlent également de la mortalité des nourrissons. La diminution du chiffre total des naissances, par rapport à l'année 1914, est maintenant de 39,5 %.

Ces chiffres suffisent pour faire comprendre que le problème de la main-d'œuvre préoccupe au plus haut point un pays aussi désireux que l'est l'Allemagne de jouer le premier rôle en Europe et de conquérir l'hégémonie dans le monde.

La question est d'autant plus grave pour nos ennemis que la guerre, comme ils l'ont dit eux-mêmes souvent, est devenue avant tout une guerre industrielle. C'est par la puissance de leur industrie, c'est par la puissance de leurs grandes usines, c'est par l'organisation du travail, c'est par la discipline et la méthode introduite dans les ateliers, que les Allemands ont pu résister si longtemps et prolonger une guerre dont ils ne prévoyaient pas toutes les complications.

En étudiant, il y a quelques années, l'essor industriel et com-

(1) V. mon livre sur les *Embarras de l'Allemagne* (librairie Plon) 6e édition, p. 172.

mercial du peuple allemand, j'avais cherché à faire comprendre que, si un jour une grande guerre éclatait en Europe, la formidable organisation de l'Allemagne lui mettrait bien des atouts dans les mains. C'est ce que disait aussi M. Victor Cambon dans les deux ouvrages que beaucoup d'entre vous connaissent : l'*Allemagne au travail* et les *Derniers progrès de l'Allemagne*. M. Victor Cambon y montrait en termes saisissants quelle était la puissance d'organisation du peuple allemand.

Tous deux nous nous sommes fait quelques illusions : nos remarques ont glissé sur l'esprit de nos compatriotes. On ne voulait pas croire que l'Allemagne se fût si bien préparée. Oui il faut reconnaître aujourd'hui que nous avons à lutter contre une formidable puissance industrielle, dont l'organisation vient encore depuis trois ans de se perfectionner.

L'industrie a été essentiellement pour nos ennemis une arme de guerre. Les progrès que l'Allemagne a réalisés dans l'ordre économique et dans l'ordre technique, progrès que nous supposions devoir favoriser les relations pacifiques, ont été dirigés par l'Allemagne vers des « buts de guerre », vers des *Kriegsziele*. Conquérir l'hégémonie voilà quelle a été depuis 1871, la note dominante de tous les efforts des Allemands..

Nous ne saurions dénoncer trop fortement la perfidie dont ces fourbes, qui allaient jusqu'à nous reprocher de ne pas nous intéresser autant qu'eux au droit international, ont fait preuve, en cherchant à nous faire croire qu'ils travaillaient pour faire régner la paix sur la terre, alors qu'ils ne travaillaient que pour assurer le triomphe de l'hégémonie germanique.

En dépit des déceptions qu'ils ont éprouvées, les Allemands n'ont rien abdiqué de leurs ambitions ni de leur orgueil. Ils ont toujours le même désir de s'imposer au monde : ils ont gardé, dans leur tempérament, quelque chose de cette ténacité, de cette *vis durans* dont parlait déjà Tacite, qui est en matière économique surtout, il faut le dire, une condition de succès.

*
* *

C'est pour remédier aux difficultés en présence desquelles elle se trouve par suite des pertes qu'elle a subies que l'Allemagne a organisé ce service civil auxiliaire, dont je dois vous dire quelques mots.

Le secrétaire du Handelstag (qui est la réunion des Chambres de Commerce allemandes), M. Soetbeer, écrivait dès 1915 dans un de ses rapports :

« Il faudra que nous luttions jusqu'à notre dernier homme et que nous dépensions, s'il le faut, jusqu'à notre dernier sou. »

Ces paroles ont été prises à la lettre. Nous pouvons constater aujourd'hui que l'Allemagne est décidée à lutter jusqu'à son dernier homme et jusqu'à son dernier sou.

Bien des épisodes ont au cours de cette longue guerre mis en lumière l'héroïsme de nos soldats; aucun, nous pouvons le dire, n'a plus fait grandir aux yeux du monde le prestige de la France que l'admirable défense de Verdun. C'est en voyant l'insuccès de leurs efforts pour s'emparer de cette ville, qu'ils avaient considérée comme la clef de voûte de la résistance française, que les Allemands ont résolu d'organiser un *Hilfsdienst*, un service auxiliaire. Le général von Groener, le directeur de l'Office de guerre, avait dit : « Pour soutenir la lutte, il nous faut plus de soldats et plus de matériel. »

Et que fit-on ? On déclara qu'il fallait chercher à remplacer, partout où cela serait possible, les soldats encore employés dans les usines, ou les hommes qui étaient encore capables de se battre, par des civils. « Voilà comment nous devons répondre à l'effort que font les Français et les Anglais ». Car nous ne devons pas oublier de dire que l'effort anglais a été, pour les Allemands, une surprise, et une très vive contrariété.

« Il faut, dit M. Rathenau, le directeur de l'*Allgemeine Elektrizitäts Gesellschaft*, que tout homme soit maintenant soldat; la guerre est une question ouvrière, une question d'organisation du travail ; il faut que le gouvernement puisse forcer tout homme valide à travailler, là où il jugera qu'il peut remplir un rôle utile. L'Allemagne doit se préparer économiquement avec toutes ses forces. »

« Devant le péril auquel nous sommes exposés, écrit le comte Reventlow dans la *Deutsche Tageszeitung*, personne n'a le droit de rester oisif : tout homme a une valeur, il s'agit d'utiliser des valeurs dont nous n'avons pas encore tiré tout le parti désirable. Nous devons obtenir, au point de vue de la production, tout ce qui peut être obtenu. Prenons toutes les mesures nécessaires pour que chacun soit là où il peut rendre le plus de services. » Et on ajoute : « la participation des femmes au service auxiliaire de guerre nous sera

également très utile. La nation tout entière ne doit former qu'un bloc. »

On est allé plus loin : « Nous occupons la Belgique. Eh bien, n'hésitons pas à faire travailler les Belges : ils seront pour nous, dans la situation difficile où nous sommes, de précieux auxiliaires. » On a eu l'audace d'ajouter : « Ils se trouveront bien d'être sous notre tutelle. » Et vous savez comment, au mépris des promesses que le gouverneur von Bissing avait faites lui-même, et au mépris de toutes les règles du droit international, on a réalisé cette odieuse déportation des populations belges qui, hélas! n'a pas encore pris fin.

Le projet du gouvernement sur le service civil auxiliaire a été voté au Reichstag le 2 décembre dernier. La lecture des discours qui furent prononcés dans les derniers jours du mois de novembre 1916 et celle des articles de revues et de journaux qui les ont commenté est très instructive. « Il faut, disait Paul Baecker, dans un article de la *Deutsche Tageszeitung* le 23 novembre dernier, reconnaître que c'est la plus grande pensée du militarisme allemand. »

Et il résumait son sentiment de la manière suivante :

« 1° Il y a des gens qui ne travaillent pas et qui pourraient travailler;

« 2° Il y a des gens qui ont actuellement des fonctions peu importantes et pourraient rendre plus de services;

« 3° Il y a des gens qui travaillent dans des industries de guerre, mais dont le nombre pourrait être restreint : l'utilisation de notre population n'est pas encore tout à fait rationnelle. »

« Nous devons, ajoutait un autre, produire le maximum, mettre chacun à sa place, là où il peut rendre le plus de services et envoyer à l'armée tous ceux qui ne sont pas indispensables à l'arrière. »

« Ce que nous demandons, écrivait le comte de Reventlow, aura pour conséquence un bouleversement de la société. Eh bien, soit! Il ne faut plus s'occuper des distinctions sociales, pas plus qu'on ne s'en occupe quand on est dans la tranchée pour se battre. Il conviendra sans doute de tenir compte du genre de vie, de l'activité déployée jusqu'ici par ceux qu'on obligera à travailler, mais on tiendra compte surtout de ce fait que les bras manquent dans l'agriculture. Oui, nous avons une belle occasion de prouver que nous sommes des organisateurs. Comme le *nec plus ultra* de notre organisation est le militarisme, l'organisation que nous voulons

sera essentiellement militaire. Elle sera par conséquent à la fois excellente et rapide. »

« Il faut, écrivait un troisième, que nous organisions la main-d'œuvre d'une façon rationnelle; nous enlèverons les ouvriers aux professions qui sont de moindre importance, pour les affecter aux industries de guerre, ou aux professions les plus importantes : nous respecterons le plus possible la liberté individuelle, mais nous n'hésiterons pas, s'il le faut, à employer la contrainte, c'est le moyen suprême. »

Voilà par quelles considérations on a soutenu dans les derniers jours du mois de novembre 1916 le projet du gouvernement, dont l'œuvre a été d'autant plus facile que depuis longtemps on est habitué en Allemagne à voir les réformes venir d'en haut, *von oben.*

« Nous nous efforcerons, a dit le vice-chancelier Helfferich, de faire comprendre les nécessités que nous impose la nature de la présente guerre. Jamais le soldat n'a eu, au même degré, besoin du concours de l'ouvrier. La militarisation, qui est notre titre de gloire, était jusqu'ici insuffisante, les événements le prouvent. Il faut que nous sachions adapter le militarisme aux besoins de l'heure présente. »

Le discours de M. Helfferich, rappelle le mot célèbre de Bismarck disant : « En Prusse, nous naissons tous avec une tunique. » Cela voulait dire : « En Prusse nous sommes tous militaires, ou prêts à être militarisés. » Helfferich ajoutait : « On dit qu'il faut ménager les industries qui travaillent pour l'exportation, ne serait-ce que pour améliorer le change. C'est là sans doute une considération intéressante, mais nous ne pouvons guère en tenir compte. Le mot d'ordre actuel est la guerre. Deux considérations doivent primer toutes les autres : 1° donner des munitions aux soldats; 2° donner de la nourriture au peuple. Des obus et du pain, tout est là. »

Il convient cependant de remarquer que le projet du gouvernement a provoqué quelques résistances. Voici ce que, le 29 novembre, le Dr Paul Michaelis écrivait dans le *Berliner Tageblatt :*

« Le travail pour la patrie a sans doute une importance primordiale; mais il ne faut pas cependant que la victoire nous arrive sur les ruines de notre vie économique. La mobilisation de centaines de milliers de personnes dans le service auxiliaire va troubler singulièrement notre activité industrielle. »

Il est impossible, disait de son côté la *Leipziger Volkszeitung* de ne pas être un peu inquiets des pouvoirs qui vont être attribués à l'Office de guerre. » Et le *Worvaerts* ajoutait : « Nous devons protester contre les paroles regrettables prononcées en plein Parlement par des hommes (l'organe socialiste faisait allusion à une délibération du comte Westarp, un ardent pangermaniste), qui disent qu'il ne faut pas s'occuper des récriminations des classes ouvrières : le jour viendra où le peuple fera au comte Westarp la réponse qui convient. »

Le projet en somme fut voté à une grosse majorité. On se borna à introduire quelques amendements. Il fut déclaré qu'on tiendrait compte, le plus possible, de la bonne volonté des contribuables; qu'on reconnaîtrait aux ouvriers ce que les Allemands appellent la « Freizügigkeit », c'est-à-dire qu'ils ne seraient pas comme des serfs attachés à l'usine. On admit en outre la création de comités de délégués ouvriers chargés de surveiller l'exécution de la loi.

Il est bon de noter que le secrétaire général des syndicats ouvriers, Karl Legien, a reconnu que cette loi était « indispensable ». Retenons ce mot, car il exprime le sentiment des socialistes allemands. Cette guerre, a-t-il dit, est une guerre « défensive ». La mesure qu'a prise le gouvernement est nécessaire pour que le peuple allemand défende son existence dans la lutte terrible où sont engagés les intérêts des travailleurs, qui sont inséparables de ceux de la nation. » Un autre socialiste, Wolfgang Heine, a dit de son côté : « Toute action qui pourrait contrarier le travail qui se fait présentement serait funeste. »

Le gouvernement impérial ne se trompait pas lorsqu'il déclarait au mois d'août 1914 : cette guerre est une guerre du peuple, *ein Volkskrieg*. Il faut bien nous mettre dans l'esprit cette idée que la race germanique a voulu renouveler avec tous les moyens perfectionnés que la science a mis entre ses mains, la formidable ruée par laquelle elle s'était signalée il y a seize cents ans.

Il ne faut pas nous faire illusion sur les idées des socialistes allemands. Si l'Allemagne avait été victorieuse, comme ils l'espéraient, ils auraient été les premiers à approuver tout ce que le kaiser aurait décidé. Bebel l'a dit, il y a longtemps déjà : « l'Allemand a une âme de valet. »

Les socialistes ont en somme accepté la nouvelle loi, sans faire de résistance; c'est du côté des conservateurs que des critiques ont

été formulées. Les industriels ont vu de mauvais œil l'introduction de délégués ouvriers, chargés de vérifier l'application de la loi. Cette loi, disent-ils, est trop sociale, pas assez nationale, pas assez militariste, pas assez conforme à l'idée de la levée en masse à laquelle nous devons arriver. Ils estiment que les concessions faites aux ouvriers peuvent devenir dangereuses, peuvent gêner la liberté d'action de l'empereur et du gouvernement.

Ce qui paraît certain c'est que le fonctionnement de la loi se heurte en pratique à de sérieuses difficultés. Il est facile de dire : « Nous sommes de si merveilleux organisateurs que nous allons placer chaque homme exactement dans la situation où il pourra rendre le maximum de services. » Cela est plus facile à dire qu'à faire. Mais il faut avouer tout de même que l'Allemagne a fait un effort prodigieux. Soyons convaincus que si la loi ne donne pas toute satisfaction, on en fera une autre. Les Allemands, nous pouvons en être certains, organiseront encore, organiseront toujours, organiseront avec frénésie : c'est une idée fixe dans leur esprit. Le peuple allemand tout entier a pris au sérieux la parole du célèbre chimiste W. Ostwald : « Nous avons apporté dans le monde un facteur nouveau, grâce auquel nous régénérerons l'humanité, c'est le facteur organisation. »

L'Allemand éprouve une prodigieuse satisfaction à se sentir « organisé ». Il s'incline avec une sorte de docilité mystique devant les mesures qu'on lui impose, il se soumet avec une véritable joie à des contraintes qui nous paraîtraient inacceptables.

*
* *

Quelques réserves qu'on doive faire sur les idées qui inspirent nos ennemis, nous ne devons pas méconnaître l'importance des résultats auxquels ils sont arrivés. La puissante organisation de l'Allemagne a augmenté incontestablement sa force de résistance. Elle a aidé les Allemands qui ont la houille, et qui ont aussi le fer, hélas ! grâce à l'occupation du bassin de Briey, à multiplier indéfiniment les canons, les mitrailleuses, les gaz asphyxiants, les munitions. Elle les aide aussi, dans l'ordre alimentaire, à mieux répartir les denrées qui leur sont maintenant si parcimonieusement mesurées.

Jamais peuple n'a utilisé d'une façon plus complète toutes les forces dont il pouvait disposer. Et les femmes aujourd'hui aident

puissamment les hommes. L'utilisation des forces féminines paraît considérable. Le journal *Die Zeit*, du 27 mai, publiait sous ce titre *Die Frau in Männerberuf*, le remplacement des hommes par les femmes, un curieux article qui avait pour but de montrer comment, grâce au perfectionnement du machinisme, la femme peut remplacer l'homme dans des occupations qu'on ne supposait pas autrefois pouvoir convenir à des femmes. Et on paraît finalement très satisfait du travail féminin.

Le prodigieux effort de l'Allemagne doit nous préoccuper pour l'avenir, encore plus que pour le présent. La lecture des journaux allemands est à ce point de vue fort instructive. Tous consacrent de longs articles à ces graves problèmes que nous appelons « les problèmes de l'après-guerre » et s'occupent beaucoup de « la politique commerciale future ». A mesure qu'ils sentent que la victoire militaire est impossible, à mesure qu'ils perdent l'espoir d'obtenir annexions ou indemnités, les Allemands se préoccupent davantage de reprendre ce qu'ils appellent « l'œuvre interrompue ». L'œuvre interrompue, c'est l'expansion de l'Allemagne dans le monde, c'est la pénétration du germanisme dans toutes les régions du globe.

Dans un des derniers articles qu'il a publiés avant sa mort, le professeur Schmoller formulait de curieuses réflexions à l'endroit de l'Angleterre, de la France et de la Russie. « Cette guerre, disait-il, ne peut durer indéfiniment. Il faut que les peuples arrivent à se rapprocher : une réconciliation avec l'Angleterre sera difficile : il y a entre les Anglais et nous une telle opposition d'idées que nous ne pourrons aisément nous tendre la main. Avec la Russie au contraire, un rapprochement s'impose. La Russie désire se développer : elle aura besoin pour cela de machines, de produits manufacturés de toutes sortes. Par la force des choses, pour des raisons historiques et géographiques, et aussi parce qu'il y a beaucoup d'Allemands en Russie, nous retrouverons de ce côté une forte situation; nous sommes d'ailleurs prêts à donner à ce grand pays tout ce qui lui fait défaut. Notre situation vis-à-vis de la France est plus délicate. Mais après tout, dit Schmoller, les Français ne sont pas méchants, ce sont des gens légers, superficiels, qui changent facilement d'opinion, comme ils changent de ministères. Avec eux aussi nous finirons par nous arranger ! »

Tous les articles qui parlent des problèmes économiques de demain prouvent le désir intense qu'ont les Allemands de reconquérir

après la guerre une place qui leur permette de retrouver une forte situation économique et de reprendre l'œuvre interrompue. Et plusieurs des arguments dont ils se servent doivent nous faire réfléchir. « Oui, disent-ils, nous avons beaucoup d'atouts dans notre jeu. N'avons-nous pas une population abondante et une forte natalité? N'avons-nous pas derrière ceux qui se battent aujourd'hui sur les champs de bataille un grand nombre de jeunes gens qui, grâce à l'entraînement que nous leur avons donné, dans nos écoles commerciales, techniques, industrielles, professionnelles, vont être prêts pour les luttes de demain ? Nous sommes sûrs d'avoir à notre disposition une main-d'œuvre de bonne qualité. » Qu'il me soit permis de citer ici un chiffre; il est significatif. Si vous prenez les jeunes gens de douze à dix-sept ans, ceux qui dans la période quinquennale qui suivra cette terrible guerre, seront dans tous les pays belligérants les principaux artisans de la rénovation nationale, vous pourrez constater qu'en France, le total de ces jeunes gens est de 1.859.000. Il est en Allemagne de 4.610.000! Il faudra que nos 1.800.000 jeunes gens, dans les luttes économiques de demain, où la main-d'œuvre jouera un grand rôle, soutiennent la lutte contre 4 millions 1/2 de jeunes Allemands! Pouvons-nous espérer que la qualité remplacera la quantité ? Nos jeunes gens ont-ils été stimulés comme les Allemands le sont depuis longtemps par ces écoles industrielles et commerciales, qu'on développe en ce moment de plus en plus ? Que de peine nous aurons pour résister victorieusement au nouvel effort de pénétration qui va se produire !

*
* *

L'étude de ces angoissants problèmes doit nous suggérer un retour sur nous-mêmes, un retour qui sera fécond, je l'espère, en généreuses résolutions. L'avenir est certainement chargé de nuages mais, comme le disait M. André Lebon, nous pouvons encore avoir confiance. Les Allemands disent que cette guerre doit être pour eux un *Lehrmeister*, un éducateur.

Puisse-t-elle contribuer aussi à faire l'éducation des esprits dans notre pays! La France, on l'a dit avec raison, est la terre des recommencements et des réveils. L'heure est venue de nous ressaisir. Il faut qu'il y ait un recommencement de notre vie nationale. La guerre nous a habitués à de nouveaux efforts. Il faudra que ces efforts se continuent après la paix. Il faut dés maintenant que nous

nous efforcions de mieux comprendre les devoirs qui s'imposent à nous.

Au lendemain de la déclaration de guerre, notre mobilisation militaire s'est faite avec une précision que tout le monde a admirée. A la mobilisation militaire s'est bientôt ajoutée une autre mobilisation non moins remarquable, qu'on a pu appeler la mobilisation de la charité, mobilisation dans laquelle les femmes françaises ont prouvé qu'elles n'avaient rien perdu des qualités traditionnelles de la race.

Ces deux mobilisations doivent être complétées par une troisième, par la mobilisation « économique ». Notre pays doit s'organiser plus fortement qu'il ne l'était au point de vue de la production industrielle et de l'expansion au dehors. Il faudra, pour arriver au résultat voulu, la collaboration étroite du gouvernement dont nous ne pouvons nous passer et des initiatives individuelles, initiatives privées ou initiatives collectives, qui sont après tout les plus fécondes. Je me plais à penser qu'un groupement tel que la Fédération des industriels et des commerçants français, que M. André Lebon préside avec tant d'autorité, pourra rendre d'immenses services. Tous, sous des formes variées, nous devons nous associer aux efforts de ceux qui travaillent à aider la France dans l'œuvre patriotique qu'elle a à accomplir. Si nous voulons que l'héroïsme déployé par nos soldats ne reste pas stérile, il faut que, dès maintenant et sans perdre un instant, nous nous occupions de rendre à notre cher pays la situation à laquelle ses traditions séculaires, comme ses qualités nationales, lui permettent de prétendre (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Victor Cambon.

M. V. Cambon. — Mesdames, Messieurs,

Je suis vraiment confus de prendre la parole le dernier, après les trois discours que vous venez d'entendre, et surtout après les éloges un peu immérités que mon ami le professeur Blondel m'a décernés : je voudrais ne pas vous donner de désillusions et je voudrais pourtant être bref.

Lorsque votre éminent secrétaire général est venu me demander, il y a bientôt trois semaines, de prendre la parole auprès de vous, je partais le soir même pour la Suisse ; j'en suis revenu ce matin donc tout à fait farci d'idées, de sentiments, de documents sur le

pays d'où je viens. Je ne veux pas dire que cela me détournera du sujet, c'est-à-dire de la « productivité du travail », que je m'étais proposé de traiter devant vous, mais je vais l'approprier un peu aux choses que j'ai vues en Suisse.

J'avais été appelé dans ce pays, où j'allais pour la neuvième fois depuis le commencement de la guerre, par un officier interné : c'était pour aller porter une parole française à nos « poilus » qui sont internés depuis un an, quelquefois depuis deux ans et demi, dans ce pays si hospitalier qui nous avoisine, le lieutenant Féron, je tiens à le nommer ici, parce qu'il a accompli et qu'il continue à accomplir une œuvre extrêmement remarquable auprès des internés souffrants, malades, qui se trouvent en grand nombre à Leysin. Vous connaissez tous le sanatorium pour tuberculeux de Leysin, où se font des cures merveilleuses : il y a là de 900 à 1.000 internés français. Le lieutenant Féron est blessé sur toutes les parties du corps, je ne sais comment il est revenu de la bataille ; il traîne la jambe, il traîne les bras, il est à chaque instant obligé de se mettre au lit pour soigner des blessures qui se rouvrent, et malgré cela il s'est efforcé d'instruire, de moraliser et de distraire les 900 pauvres Français qui sont autour de lui. Cette œuvre, il l'a entreprise en cherchant autour de lui, parmi ces internés, des collaborateurs capables d'instruire ces jeunes soldats. Depuis deux ans déjà, il a commencé ce travail ; il a d'abord rencontré quelque résistance, ou plutôt de l'inertie ; puis il a eu la consolation de réussir. Chaque jour lui amenait de nouveaux adhérents à ses cours quotidiens, dont il changeait le programme, faisant un jour un cours sur un objet technique, un autre jour sur un objet économique ; bref, il cherche le plus possible, non pas à faire oublier la patrie à ces pauvres gens, mais à leur faire oublier leurs ennuis, leurs souffrances. La plus grande souffrance qu'ils éprouvent, c'est en effet l'ennui, cet ennui qui provient de la demi-captivité dans laquelle ils se trouvent, et pour ceux qui sont à Leysin de l'état de santé dans lequel ils sont tombés.

Au bout de ces deux années, il est arrivé à changer pour ainsi dire la mentalité de ces hommes : l'oisiveté, l'ennui avaient déterminé chez eux une mentalité assez particulière, je dirai même assez inquiétante : leurs têtes se montent ; étant là à se tourner les pouces, suivant l'expression populaire, ils ne savent que faire, leur esprit travaille dans le vide et, comme toutes les fois que l'esprit

d'un certain nombre de gens réunis travaille dans le vide, il se tourne plutôt vers le mal. Le lieutenant Féron est arrivé à les en arracher grâce à des efforts soutenus, dans lesquels il a été aidé par des collaborateurs qui se sont associés d'une façon absolument dévouée à son œuvre. Le lieutenant Féron, ingénieur dans le civil, dans un département du Nord de la France, est parvenu à d'excellents résultats, non seulement à faire travailler ces hommes d'une façon didactique, à leur faire construire des ateliers, mais à leur faire produire des objets qui leur assurent un certain pécule. (*Vifs applaudissements.*)

Dans un voyage précédent à Genève, le lieutenant Féron m'a demandé d'aller parler à ces prisonniers. Je m'y suis donc rendu en me demandant un peu ce que j'allais leur dire, avec l'idée de m'inspirer des circonstances, des causeries que je pourrais avoir avec ces bons compatriotes, pendant les quelques heures qui ont précédé la conférence.

Je me suis aperçu que, parlant à ces hommes, il était inutile de leur « bourrer le crâne » pour employer l'expression consacrée, de leur faire de la poésie sentimentale, car cela n'aurait pas pris du tout. Ils étaient un peu, dans ce moment-là, je pourrais presque dire intoxiqués par l'énorme propagande faite en Suisse tout autour d'eux. Cette propagande consiste particulièrement à nier, de la part des Allemands, le principal danger qu'ils courent aujourd'hui, c'est-à-dire le danger de l'intervention américaine. Eh bien ! ce danger de l'intervention américaine, les Allemands cherchent à le nier par leurs journaux, par leur propagande, qui est extraordinaire en Suisse : ils disent que les Américains ne se sont mis en guerre que pour empêcher les Alliés d'être écrasés et, par là, pouvoir récupérer les dettes que les Français, les Anglais, les Italiens ont contractées envers eux, les Américains. Ce serait donc une guerre absolument intéressée.

Puis ils ajoutent que, grâce aux sous-marins, il ne vient point d'Américains en Europe, que d'ailleurs ils pourront venir tout au plus dans un an ou deux, alors qu'eux, les Allemands, auront écrasé toutes les troupes alliées.

Voilà la manière de propagande que les Allemands font en ce moment en Suisse. Il s'agissait de lutter contre cette propagande-là. J'ai donc pris comme sujet de parler des Américains, de dire combien les Américains sont des gens travailleurs, quelles sont

leurs méthodes de travail, leur activité, la façon expéditive dont ils font les choses. Je les ai montrés acharnés à nous fabriquer des instruments de combat et des munitions, et maintenant se rendant en foules innombrables dans les casernes, mettant les bouchées doubles pour ainsi dire, assurant la construction de navires innombrables, ayant la perspective de lancer assez de petits bateaux pour se défendre contre les sous-marins et même pour devenir un danger permanent et décisif contre ces sous-marins, arrivant avec des divisions et un matériel formidable, capable de pilonner tout ce que les Allemands pourraient nous opposer. J'ai montré tout cela à ces « poilus » internés en Suisse, et je me suis aperçu qu'au fur et à mesure que je leur développais ces idées, immédiatement, leurs figures se rassérénaient, ils devenaient d'autres hommes. On sentait que l'espoir embellissait leur âme. Je parlais à ces Français qui, quelques instants auparavant avaient « le cafard », je faisais de ces hommes, des hommes tout à fait transfigurés, ils reprenaient l'espérance, cette chose qui nous tient à cœur et qui souvent remplace la réalité, l'espérance que les Allemands, par leur propagande intensive, avaient enlevée pour ainsi dire de leur esprit.

Je crois qu'aujourd'hui, ce que j'ai fait auprès de ces internés français en Suisse, il serait très utile de le faire aussi auprès de tous nos compatriotes de France : il faut bien leur montrer quelle est l'importance de l'aide que les Américains apporteront chez nous. C'est une aide militaire, mais c'est une aide surtout économique, parce qu'après comme pendant la guerre ils nous montreront comment on travaille, ils nous aideront à travailler eux-mêmes, en devenant nos collaborateurs. Parmi ces 500.000 Américains qui auront travaillé, combattu à nos côtés, nous trouverons peut-être au lendemain de la guerre un grand nombre de travailleurs, j'entends « travailleurs » dans le sens le plus élevé du mot, c'est-à-dire des gens qui deviendront nos collaborateurs et pourront nous aider à refaire la France. On nous dit tous les jours : « Les bras nous manquent. » Sans doute, mais ce seront surtout et plus encore les bonnes méthodes de travail qui nous manqueront, ces méthodes dont les Américains — que les Allemands me permettent de le leur dire — sont d'aussi bons initiateurs qu'eux-mêmes. (*Applaudissements.*)

Je parlais des dangers de la propagande allemande en Suisse et de l'influence qu'elle exerçait précisément sur les 18.000 internés

français qui s'y trouvent, car ces internés français se trouvent presque tous réunis dans la partie Sud-Ouest de la Suisse. Cette propagande se manifeste de toutes les façons ; elle s'est surtout manifestée (je puis le dire malgré le Comité secret, Monsieur le Président) par la Conférence de Stockholm. La Conférence de Stockholm n'est prise au sérieux par personne en Suisse, où tout le monde la considère comme une menée allemande. Cette idée est si bien ancrée en Suisse, aussi bien chez les Suisses du Nord que chez ceux du Midi, que, lorsqu'on a vu le parti socialiste français discuter la question et voter la participation de ce parti à la Conférence de Stockholm, ce fut une véritable stupeur chez nos amis.

Le lendemain, les journaux allemands qui sont venus (je me trouvais alors à Zurich), avaient entonné la trompette, ils chantaient des *Magnificat*, de *Te Deum*, des *Nunc dimittis*, avec des titres en vedette, de toutes les grandeurs, exactement comme s'ils étaient entrés à Paris. Celui qui se faisait remarquer par la joie la plus intempestive était précisément un journal que je connais bien, la *Leipziger Nachrichten*, car au moment où j'habitais Leipzig, j'avais mes entrées dans ce journal. C'est le journal le plus pangermaniste de toute l'Allemagne, un journal particulièrement cher aux grands juges du tribunal suprême de Leipzig, tribunal qui est le foyer de pangermanisme le plus insolent. Ainsi, voilà un journal essentiellement pangermaniste, qui jette des cris de triomphe, qui met comme titre en vedette : *Les Socialistes français iront à Stockholm*. Or, en principe, pourquoi faisons-nous la guerre ? Pour abolir le militarisme prussien. C'était la grande pensée exprimée avec juste raison par tous les pays de l'Alliance : il semblerait que le parti socialiste dût, avec tous les autres, se mettre à la tête de cette idée-là. Il semblerait que dans cette réunion on devra prononcer très vraisemblablement la déchéance du militarisme prussien, et cependant, c'est dans les organes du militarisme prussien que je trouve la plus grande joie exprimée à ce sujet. Je vous laisse le soin de conclure !

Les Allemands continuent donc une propagande absolument suivie à l'aide d'un grand nombre de leurs nationaux. Chaque jour arrivent des personnages allemands en Suisse, ils font des métiers qu'on ne connaît pas bien, tout ce monde-là intrigue auprès des uns et des autres et tire des ficelles dans tous les sens. Il est assez difficile, en quelques jours, de bien déterminer quels sont les plans

qu'ils tirent, mais jamais le mouvement de propagande n'a été aussi intense qu'à l'heure actuelle. Vous en avez vu le point culminant avec l'affaire Hoffmann. Mais nous avons lieu de croire qu'après l'échec de ce personnage, le succès de la propagande commencera à décroître.

Leurs efforts ne sont pas moindres au point de vue économique. J'ai même appris le jour de mon départ, c'était une note annoncée par les jonrnaux suisses, que les Allemands viennent de faire un achat considérable à Berne, l'achat d'un terrain derrière le Musée national. Il y a, sur la colline qui domine ce Musée, des champs que les Allemands ont achetés à des prix assez élevés, sur une très grande surface, pour organiser une foire internationale allemande à Berne. Ils se sont dit, non sans raison, que la Suisse étant le séjour estival du monde touriste, qu'ils feraient de ces touristes les visiteurs de la foire : ce serait une foire succédanée de celle de Leipzig. La nouvelle fut répandue le 31 mai par un petit journal allemand qui l'a annoncée à Berne. Jusque-là on savait seulement qu'une société allemande avait acheté ces terrains, mais on ignorait ce qu'elle en voulait faire.

Comme le disait tout à l'heure M. Blondel, les Allemands ne négligent rien de ce qui peut préparer pour eux une renaissance économique après la guerre et nous aurions bien raison d'en faire autant. Rien ne nous empêcherait de les battre après la guerre par les mêmes armes, ce qui ne veut pas dire que nous devions les battre avec des armes aussi féroces qu'au point de vue militaire; mais au point de vue économique, nous ferions bien de les imiter d'une façon absolue : ce sont des armes dangereuses, qui portent très loin ; ils se servent absolument de tous les moyens et je crois qu'au point de vue économique, ils auront bien des chances de renaître, si nous n'employons pas les mêmes armes qu'eux. (*Applaudissements.*)

Une autre de leurs préoccupations, dans cette propagande, est précisément de présenter les Américains comme étant des alliés tout à fait insuffisants pour nous, et fort désagréables pour la Suisse. Les Allemands cherchent, par tous les moyens, à brouiller la Suisse avec l'Amérique, car, vous le savez tous, les Américains ne ménagent pas les neutres, non pas qu'ils veuillent les faire renoncer à leur neutralité, mais parce que, avec le sens pratique qui caractérise les Yankees, ils ne veulent plus pourvoir, comme ils l'ont fait pendant très longtemps, nos ennemis des substances

dont ils ont besoin : car la guerre serait terminée depuis longtemps s'ils ne les avaient pas eues.

Ainsi, la question se pose à l'heure actuelle des mesures nettes, tranchantes, prises à l'égard des neutres. Les Américains ont fait valoir cet argument vis-à-vis des Argentins notamment, ils leur ont dit : « Vous ne voulez plus exporter de denrées alimentaires chez nos alliés ; eh bien nous allons voir chez vous si vous n'en avez pas de reste, et si vous ne voulez pas les expédier à nos amis d'Europe, nous ne vous expédierons pas de charbon. » Le même procédé a été employé vis-à-vis de la Suisse. A cet égard, il y a eu un échange de dépêches assez caractéristiques. Il y est dit que la Suisse ne comprend pas du tout le point de vue adopté par le gouvernement américain, qui n'y apporte aucune mauvaise humeur mais une inexorable logique.

Ces dépêches annonçaient l'envoi d'une mission suisse, qui fera appel aux sentiments de justice des Etats-Unis. « Or, il n'y a pas, répond le gouvernement américain, dans l'attitude des Etats-Unis de mauvaise humeur, il y a quelque chose de bien plus sérieux, il y a la logique implacable. Il semble difficile que cette mission spéciale puisse convaincre les calculateurs américains que 2 et 2 font 3. Que demande la Suisse? Elle demande la faculté d'exporter du bétail suisse en Allemagne et d'importer du blé américain en Suisse. Si la commission spéciale peut arriver à démontrer aux Américains que le bétail suisse ne constituera pas une aide aux ennemis de l'Amérique, alors la mission aura des chances d'être écoutée. Pour être tout à fait entendue, la mission devra garantir aux Américains que les navires transportant du blé pour la Suisse seront débarrassés du danger de torpillage, car le sentiment de justice qui anime les Etats-Unis peut précisément ne pas leur faire comprendre pourquoi la Suisse livre du bétail à l'Allemagne sans courir aucun danger, et pourquoi les Américains devront courir des périls quand ils enverront des marchandises à la Suisse. »

Au point de vue américain, les lettres que je reçois de ce pays, depuis plus d'un mois et demi, sont débordantes d'enthousiasme, je ne dirai pas belliqueux, car le mot s'applique mal aux Américains, qui ne sont pas belliqueux par tempérament, mais d'enthousiasme amical. Toutes les lettres que je reçois indiquent nettement que les Américains sont décidés à remplir exactement le programme qu'ils se sont tracé et cela dans le délai le plus court. Ils

estiment que dès l'instant où eux, Américains, entrent en lutte, c'est pour que la victoire soit absolument décisive. Ils sont décidés à y entrer très largement, à y sacrifier, je ne dirai pas l'esprit de leur constitution, mais certaines parties de leur constitution, puisqu'ils ont adopté la conscription, ce qui est un phénomène extraordinaire pour qui connaît l'Amérique. Il parait, en effet, bien extraordinaire que des gens qui habitent les Montagnes-Rocheuses et qui cultivent leurs terres dans le Far-West, avec des charrues électriques, se trouvent tout d'un coup obligés à venir se battre dans la Champagne, ou dans les Flandres françaises, alors qu'ils n'avaient jamais rien eu de commun avec les guerres européennes et que l'Europe leur paraît aussi éloignée que s'ils se trouvaient dans la lune. Dans cette loi de la conscription que Washington n'avait pas prévue et qui les oblige à prendre les armes, il y a là un phénomène qui doit nous paraître tout à fait stupéfiant. Il n'en est pas moins vrai que c'est à ce phénomène que les Américains ont recours pour arriver à nous défendre, nous Français, contre les Allemands. Ils y ont été amenés d'abord par une question de sentiment, puis parce que les Américains ont toujours cette pensée qu'étant le premier peuple du monde il ne leur plaît pas que les Allemands prétendent à leur enlever ce rôle prépondérant. Il y a entre les Américains et les Allemands une espèce de lutte qui se traduira par la défaite de nos ennemis : l'Amérique est trop fière pour admettre que les Allemands continuent à crier « *Deutschland uber alles.* » *(Applaudissements.)*

Il peut paraître extraordinaire que les Américains arrivent rapidement en France. De ce côté-là, toutes les lettres que j'ai reçues sont exactement semblables ; elles disent toutes que les préparatifs sont poussés avec une vigueur tellement grande que nous avons tout lieu de croire que l'automne ne se passera pas avant que nous ayons vu débarquer en France des divisions américaines, avec tout leur matériel. A ce point de vue-là, nous sommes sans doute surpris qu'une force armée et équipée puisse nous arriver en si peu de temps ; c'est que nous ne sommes pas habitués, malheureusement, à la prestigieuse rapidité des Américains, nous qui sommes enlisés dans des méthodes un peu vieillottes, en quoi nous recevons l'exemple de nos administrations, et surtout de nos administrations publiques.

Je voudrais finir par un exemple qui vous fera bien voir quelles

sont nos méthodes à nous et ce que les Américains en pensent. Il y a quelques mois, sur la côte ouest de France, près de l'île d'Oléron, un navire américain chargé de farine sombra. Il est inutile de vous dire que c'était sous les coups d'un sous-marin. Le navire ayant été frappé par le milieu, une partie de sa cargaison put être sortie du bateau et, comme vous le savez, les sacs de farine, dans la mer, surnagent pendant quelque temps, et il se forme tout autour du sac une espèce de croûte, de gélatine qui protège l'intérieur : non seulement le sac surnage, mais il reste étanche pendant quelque vingt-quatre ou quarante-huit heures, à la condition qu'on vienne à son secours dans ce délai-là. Donc, cette cargaison étant venue flotter à la surface de l'eau, fut poussée jusqu'aux abords de l'île d'Oléron. Les habitants de l'île se précipitèrent sur ces sacs, se félicitant d'une aussi belle aubaine, mais ils avaient compté sans les douaniers, qui leur dirent : « Ne touchez pas à cela, cela ne vous appartient pas. » Mais comme ils étaient assez surpris d'un phénomène d'importation aussi insolite, ils écrivirent par la voie hiérarchique et, de proche en proche, cela arriva jusqu'à Paris ; ils demandaient : « Que faut-il faire en présence de cet amas de sacs qui sont dans l'eau et qui arrivent tout seuls d'Amérique ? » C'était à peu près la répétition du pendu qui n'était pas mort. *(Rires.)* La réponse attendit quinze jours, trois semaines, les sacs étaient toujours dans l'eau, et ils finirent par sombrer avec tout ce qu'ils contenaient !

Et cette histoire authentique faisait dire à un Américain de mes amis : « Pendant que vous en France, vous faites les papiers, nous, nous faisons les choses ! » *(Rires et applaudissements.)*

Je voudrais simplement terminer en souhaitant que, dorénavant, nous fassions un peu moins de papiers et un peu plus de choses. *(Longue salve d'applaudissements.)*

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je vous rappelle que les séances de travail du Congrès commenceront demain matin, 54, rue de Seine, et se continueront jusqu'à jeudi. Nous vous serons reconnaissants d'y venir en aussi grand nombre que possible. Les sujets qui y seront traités ont pour l'avenir du pays une si grande importance qu'on ne saurait y apporter trop d'attention.

La séance est levée à 6 h. 45 (1).

(1) Sténographié par J. Duployé. Sténographie du Conseil d'État, 46, rue de Rivoli.

RÉUNIONS DE TRAVAIL[1]

Conformément au programme publié par la *Réforme sociale* dans son numéro du 1er-16 mai dernier, les séances de travail ont porté successivement sur les différents problèmes que soulève la question de la main-d'œuvre au lendemain de la paix et de la nécessité de faire appel à de nouveaux contingents pour combler les vides creusés par la guerre dans les rangs de la population active.

*
* *

Deux rapports ont été lus et discutés dans la séance du mardi matin 5 juin : l'un de M. P. du Maroussem, sur *les ressources nationales et l'appoint des colonies et de l'étranger*, l'autre de M. Farjenel, sur *l'utilisation des races asiatiques*. M. Paul Nourrisson présidait cette première réunion.

M. P. du Maroussem, comparant l'art du peuplement à celui des forêts, a montré qu'après les guerres historiques il était nécessaire de recourir à l'appel de plants étrangers, afin de réparer les vides multiples sur le sol national.

Il a écarté, pour la France, sauf à titre provisoire, le recours aux diverses races de notre Empire colonial, comme apportant des caractères ethniques trop différents de ceux de la mère patrie, et aussi par suite de la nécessité évidente de ne pas priver les colonies de leur main-d'œuvre. Les éléments auxquels il convient d'avoir recours sont ceux que des courants naturels d'immigration amenaient déjà en France avant la guerre : les Italiens, les Belges, les

(1) La crise du papier et la difficulté de faire paraître avec la régularité désirable le compte rendu de notre congrès, nous obligent à rompre avec la tradition suivant laquelle un procès-verbal sommaire des séances de travail était jusqu'ici inséré dans le n° de juillet. Il nous a paru préférable, en effet, de donner en une seule fois le compte rendu détaillé de chacune de ces séances et d'en réserver la publication pour les numéros ultérieurs, Nous nous contentons donc de donner ici un résumé succinct des rapports : le texte intégral de chacun d'eux et la sténographie des discussions qui ont suivi seront publiés successivement.

N. D. L. D,

Espagnols, les Suisses, et aussi les fractions de langue allemande, qui seront détachées de l'empire. Bien entendu la présence des grands riches Anglais, Américains du Nord ou Sud-Américains, ne peut faire courir aucun danger à la race : mais un appel énergique et judicieux devra être adressé à tous les éléments celtes d'Irlande, d'Ecosse, du Canada, du Portugal, d'Espagne, sans parler des provinces françaises où, sur le bord de l'Océan et sur les massifs montagneux la natalité n'a pas diminué. La question agraire est liée à la question de repopulation.

Les cadres nationaux, pouvoirs publics, grands riches, églises, établissements d'instruction, doivent jouer leur rôle d'assimilateurs. En effet, assimilé, l'étranger est un reconstituant. Non assimilé il devient un kyste, dangereux pour le corps social et capable de l'entraîner à sa perte.

M. Farjenel, professeur au Collège libre des Sciences sociales, traitant ensuite de la *main-d'œuvre asiatique*, montre tout d'abord que nous ne devons compter que dans une très faible mesure, après la guerre, sur le concours des Annamites.

Il serait mauvais de démunir notre Indo-Chine de ses travailleurs ; des raisons démographiques s'opposent également à l'emploi d'une telle main-d'œuvre. Les Annamites, enfants d'un pays tropical, sont de constitution physique délicate, peu robustes, et ils vivent mal sous un climat comme le nôtre.

C'est à la main-d'œuvre chinoise qu'il faudra faire appel, main-d'œuvre inépuisable. Les Chinois étant un peuple agricole, aiment la terre, et de 150 millions d'habitants.

Si le recrutement qui a eu lieu, en vue des usines de guerre, n'a pas, au point de vue du nombre, donné de bons résultats, la cause en est dans les mauvaises méthodes employées,tant en Chine, pour l'appel des travailleurs, qu'en France pour leur direction.

L'emploi sur une grande échelle de la main-d'œuvre chinoise, qui, à l'expérience, s'est montrée la meilleure de celle demandée aux exotiques, exige toute une organisation, toute une administration spéciale, composée dans son personnel de gens connaissant les Chinois et leur langue, et ayant la confiance des travailleurs.

Les éléments d'une telle organisation sont nés spontanément pendant la guerre, du concours de Chinois distingués et de Français. L'initiative individuelle a donc préparé les voies. Mais, pour organiser la main-d'œuvre chinoise en vue du travail agricole de

demain, le concours de l'État sera nécessaire, au moins pour pourvoir au transport des travailleurs.

*
* *

La seconde séance, tenue dans l'après-midi du même jour, a été consacrée à la discussion d'un rapport de M. MESTRE, ingénieur, directeur des Services économiques du Cercle commercial et industriel de France, sur *la main-d'œuvre et les besoins du commerce et de l'industrie.*

Après avoir nettement posé le problème : Comment dans l'après-guerre satisfaire aux besoins impérieux de main-d'œuvre de l'industrie et du commerce, le conférencier a exposé rapidement les principaux besoins vitaux de l'industrie et du commerce, puis les a résumés en deux mots : *Produire, vendre*, lesquels sont fonction de l'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre.

Ne limitant pas l'idée de main-d'œuvre à l'effort manuel englobant toute manifestation effective du travail humain, étudiant en détail aussi bien la main-d'œuvre dirigeante que la main-d'œuvre ouvrière, le Conférencier estime que les vides causés par la terrible tourmente que nous traversons doivent être compensés par une augmentation de rendement qui ne pourra être effective que lorsque tous auront conscience de leurs devoirs et que, plus particulièrement, les dirigeants comprendront leur rôle éducateur.

Voulant obtenir une conclusion pratique, le Conférencier a fait alors un appel pressant et immédiat aux capitalistes, aux grandes associations, à toutes les énergies, afin d'obtenir par une diffusion intensive de brochures éducatives rédigées avec précision, la mentalité agissante et l'énergie disciplinée, bases de la puissance de la France de demain, dont le devoir le plus strict sera de continuer économiquement l'effort glorieux de nos héros.

*
* *

Sous la présidence de M. A. de FONTGALLAND, président de l'Union des syndicats agricoles du Sud-Est, la question si importante de *la main-d'œuvre agricole* et *des moyens de la recruter et d'y suppléer* a fait, dans la troisième séance (mercredi 6 juin, matin) l'objet d'une communication présentée par M. M. DUFOURMANTELLE, ancien président de la Société d'économie sociale.

L'orateur a examiné d'abord les moyens d'ordre matériel et mo-

ral (relèvement des salaires, amélioration du logement, réforme de l'enseignement primaire, etc.) susceptibles d'enrayer l'exode de la main-d'œuvre rurale. Il a étudié ensuite quels appoints l'agriculture française peut trouver dans la main-d'œuvre étrangère et coloniale, et comment peuvent se faire le recrutement et l'emploi de celles-ci. Mais ce n'est là, a-t-il conclu, comme le développement de la motoculture, qu'un remède secondaire à la crise de la main-d'œuvre agricole. Le seul remède décisif est dans le relèvement de la natalité : la question ne se posera plus le jour où des familles riches en enfants se rencontreront dans toutes les campagnes françaises.

* * *

Dans la quatrième séance (mercredi 6 juin, après-midi), M. Souchon, professeur à la Faculté de droit, a traité de l'*utilisation des mutilés de la guerre*.

L'orateur a commencé par déclarer que le problème des mutilés ne se réduit pas à nos devoirs de reconnaissance envers les victimes de la guerre, qui se sont sacrifiées pour la France.

Ce problème est aussi de l'ordre économique : c'est un des éléments de la question de main-d'œuvre dans l'après-guerre.

Sous cet angle, la question des mutilés est d'abord de l'ordre moral : c'est la main-d'œuvre agricole qui va surtout manquer, le plus grand nombre des mutilés travaillant la terre. Comment les y renvoyer ?

M. Souchon essaie de montrer que ce peut être seulement en essayant de préparer des spécialistes et des exploitants autonomes, surtout des petits propriétaires.

Il examine ensuite le problème dans l'ordre industriel et il montre la nécessité d'une rééducation très complexe pour que les mutilés n'apparaissent pas sur le marché du travail comme des demi-ouvriers susceptibles de déprimer les salaires.

* * *

Enfin la cinquième et dernière séance, celle du jeudi 7 juin, matin, a été consacrée, sous la présidence de M. Henri Joly, de l'Institut, à *l'étude du problème de l'utilisation de la main-d'œuvre féminine avec toutes ses conséquences économiques et sociales.*

Mlle Butillard, de l'École normale sociale, avait bien voulu se charger du rapport.

Après avoir montré à quel point le concours des femmes à l'œuvre industrielle et commerciale serait indispensable au relèvement économique de la France après la guerre, Mlle Butillard a rappelé quelle est dans l'ordre providentiel la mission naturelle de la femme. Elle doit, sans doute, comme l'homme, se soumettre à la loi du travail imposée à toute créature humaine. Mais les différences qui séparent les créatures masculines et féminines, et qui se rencontrent entre leurs fonctions sociales, doivent aussi se retrouver dans l'application de la loi du travail. L'homme et la femme sont les compagnons du même labeur, qui est l'entretien du foyer et l'éducation des enfants. Cette collaboration réserve à chacun un rôle normal et particulier. Mais par suite de circonstances diverses, la femme peut être appelée à devenir la suppléante partielle ou totale de l'homme, et c'est à quoi nous assistons en ce moment. Quand il en est ainsi, le travail de la femme doit être organisé de manière qu'en tout état de cause elle puisse s'acquitter de son devoir domestique.

Ces principes posés, Mlle Butillard, se plaçant en face des nécessités présentes, a résumé les avantages de l'effort provisoire de la main-d'œuvre féminine pour maintenir en action la puissance économique de la France. Mais, elle n'en a point non plus dissimulé les dangers tant physiques que moraux. Elle a conclu en examinant l'efficacité relative des remèdes à l'aide desquels on peut et on doit tenter d'atténuer les effets d'un mal inévitable, et qui se ramènent à une triple action : professionnelle, morale et sociale.

ASSEMBLEE GÉNÉRALE

DE

L'OFFICE CENTRAL DES ŒUVRES DE BIENFAISANCE

Comme les années précédentes, l'Assemblée générale de l'Office central des œuvres de bienfaisance a servi de réunion de clôture au Congrès de la Société d'Économie sociale.

Cette assemblée a eu lieu le 7 juin, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle du Cercle de la librairie, 117, boulevard Saint-Germain.

M. Eugène Plantet, vice-président, occupait le fauteuil de la présidence en l'absence de M. Léon Devin, ancien bâtonnier, président de l'œuvre, retenu par une cruelle maladie. A ses côtés, avaient pris place : MM. André Lebon, ancien ministre, P. Nourrisson, président de la Société d'Économie sociale, F. Lepelletier, secrétaire général de la même société, Vedie, vice-trésorier de l'Office central, de Goyon, administrateur-directeur.

M. le Président ouvre la séance. En une allocution très applaudie, il retrace les vies si fécondes et si admirablement remplies de M. le marquis de Vogüé, ancien président et président d'honneur du Conseil d'administration de l'Office central; de M. Fournier-Sarlovèze, vice-président, et de M. Péan de Saint-Gilles, membre du Conseil, tous les trois décédés au cours de l'exercice.

M. E. Vedie lit le rapport annuel où il expose les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé et présente la situation financière. Il en résulte notamment que, durant l'exercice clos le 30 avril, 5.671.995 fr. 60 sont passés par la Caisse de l'Office central et ont été répartis par ses soins entre les œuvres multiples dont il est le bienfaiteur ou vis-à-vis desquelles il sert d'intermédiaire bénévole.

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 1917-1918, la mise au capital d'une somme de 1.210 francs représentant les souscriptions de trois membres fondateurs, le rachat d'une souscription de membres titulaires et les prévisions budgétaires de l'exercice 1917-1918.

Conformément aux articles 5, paragraphes 2, 3 et 4, et 8 paraphe 5 des statuts, il est procédé :

1° A la ratification de la nomination de quatre nouveaux membres du Conseil : MM. Paul Ferrand, conseiller-maître à la Cour des comptes; G. Goyau, agrégé de l'Université; A. Souchon, professeur à la Faculté de droit; le marquis de Vogüé, président de la Société philanthropique;

2° Au renouvellement partiel du Conseil d'administration. Les membres sortants désignés par le sort, dont les noms suivent, sont réélus. Ce sont : le baron André des Rotours, M. Louis Rivière, le prince d'Arenberg, M. Robert Georges-Picot, Maurice Hottinguer, le comte Chandon de Briailles, le vicomte d'Hendecourt, M. Eugène Lefébure.

Après l'accomplissement de ces formalités statutaires, le parole est donnée à M. André Lebon, ancien ministre, président du Congrès de la Société d'Économie sociale, qui prononce le discours suivant :

M. A. Lebon. — Mesdames, Messieurs,

Je ne sais s'il vous souvient que, il y a de très longues années, un académicien, que je crois bien avoir été Dumas fils, commençait son rapport sur les prix Montyon, en disant : « Il y a un jour dans l'année, et « un jour seulement, où la vertu est récompensée! »

C'est par une remarque aussi saugrenue, que je serais assez tenté de débuter ce soir, en vous disant que s'il y a une chose qui me surprend étrangement, c'est ma propre présence parmi vous.

M. le président Plantet vous a dit sur mon compte mille choses très aimables, parce que la courtoisie et l'hospitalité française l'obligeaient à le faire, mais il n'était pas dans la vérité. Je vais vous dire ce qui est vrai, ce dont quelques amis présents dans la salle pourront témoigner : je suis communément classé, tout simplement, parmi les combattants et les combatifs et à aucun degré parmi les bienfaiteurs. En réalité, j'ai toujours essayé de travailler un peu, et tâché de faire travailler les autres; je me suis toujours appliqué à susciter des énergies autour de moi, et, pour être complètement sincère, je dois ajouter que je me méfie un peu des œuvres de bienfaisance; à raison même de la préoccupation dominante que j'apporte dans l'existence, j'ai toujours l'appréhension qu'au lieu de borner votre effort à secourir, comme tout le monde le doit, les blessés, les vaincus définitifs de la vie, la générosité de votre cœur vous emporte à encourager un sentiment très répandu chez l'homme, qui est l'indolence et le recours à la pitié quand il voit qu'elle s'exerce sans trop de discernement et qu'il peut l'exploiter à loisir. Mais je me hâte d'ajouter qu'en écoutant votre Président et votre Trésorier, en causant tout à l'heure à titre privé avec M. Vallery-Radot, j'ai eu la grande satisfaction de voir que sous l'empire des nécessités actuelles, vous vous dirigez de plus en plus, dans toutes vos œuvres de bienfaisance,

vers la réalisation de deux idées qui me sont profondément chères; l'une la cohésion, le concert, l'entente, la fédération, pour empêcher les doubles emplois, la dispersion des frais généraux, pour mettre un peu d'ordre dans ce pays qui ne demande qu'à avoir de l'ordre, si on lui montre le chemin ; et l'autre, c'est celle de donner aux gens mêmes que vous secourez le sentiment de la dignité de la vie en leur fournissant les moyens de travailler dans la mesure où le sort leur permet de le faire.

La voilà l'entente entre les bienfaiteurs et les combatifs de mon espèce! C'est un hymne au travail que nous pouvons entonner ensemble, et, permettez-moi de vous le dire, jamais cet hymne n'a été plus nécessaire. jamais la pratique du travail n'a été plus indispensable qu'à l'heure actuelle, car ce sont des temps très durs qui nous attendent dans les années qui vont venir. L'âge d'or ne se trouve certainement pas devant nous, à supposer qu'il eût jamais été réalisable. En tout cas, c'est un monde très nouveau qui va sortir du cataclysme actuel.

Vous connaissez tous le propos de lord Kitchener sur la durée probable de la présente guerre : « Ou elle durera trois mois, ou bien elle durera « trois ans... au moins! »

Mais le complément de ce propos, qu'il a tenu au début du mois d'août 1914, en déjeunant avec quelques-uns de ses collègues du cabinet anglais, est un peu moins connu.

Lord Kitchener ajouta :

« Et après ces trois ans, les relations des gens entre eux seront tellement changées, les situations respectives des gens seront tellement bouleversées, que l'on ne reconnaîtra plus rien! »

De fait, il n'y a pas un seul ordre d'idées où le monde qui sortira de la crise actuelle ressemblera, même de loin, à celui que nous avons connu jusqu'au 31 juillet 1914. Je ne crois pas que, sur aucun terrain, une seule des conceptions fondamentales du XIX[e] siècle survive à la crise actuelle, sauf peut-être l'idée nationale, dont nous venons de voir partout, aussi bien chez l'ennemi que de notre côté, l'affirmation la plus violente, la plus splendide, la plus magnifique, que le monde ait jamais connue. Mais qu'il s'agisse de philosophie, de droit international, d'économie politique, de socialisme et de bien d'autres choses encore, je crois qu'il va falloir changer tout le bagage d'idées et le vocabulaire auquel on était accoutumé.

Mais je n'ai à m'occuper ici que d'intérêts matériels. Causons-en donc un peu, si vous le voulez bien.

C'est encore à un Anglais, à un Anglais des antipodes celui-là, à M. Hughes, le premier ministre australien, que je vais demander une indication, et une indication très brutale, très nette, comme les Anglais aiment à les formuler quand, après mûre réflexion, ils se mêlent de

donner une appréciation de portée générale. Au lieu de s'adresser des compliments mutuels et de s'endormir dans un optimisme béat, ils préfèrent de beaucoup souligner les difficultés du lendemain, les exagérer même, pour provoquer l'effort nécessaire à y faire face.

M. Hughes donc, dans un discours qu'il a prononcé il y a environ deux ans, à Londres, a dit :

« De tout ceci, le monde va sortir extrêmement pauvre ! »

De cet avenir certain, on ne se rend pas assez compte à l'heure actuelle. Nous vivons des heures où l'on joue avec les millions, les milliards, les billets de banque, les bons du Trésor et les emprunts d'État. Il arrivera cependant un jour où il faudra que les choses prennent une assiette plus normale. Mais quand on sortira de la fièvre de la guerre, qu'allons-nous trouver devant nous et que n'y trouverons-nous plus ?

Nous allons entrer, sinon dans des années de famine, du moins dans des années de disette : n'en doutez pas une seconde. Je ne parle pas seulement des denrées alimentaires. Je crois qu'on évalue à l'heure actuelle le nombre d'hommes mobilisés, dans toutes les armées aux prises, à 30 ou 40 millions. Quand on retire 30 ou 40 millions d'hommes de la production, cette production s'arrête ; mais ce n'est pas seulement sur les denrées alimentaires qu'elle s'arrête, c'est sur toutes les matières dont la consommation s'est développée par le fait de guerre et ne peut pas être réglée à un moment donné par la volonté humaine toute seule.

Par exemple : on mange plus de viande en ce moment, parce qu'on nourrit les mobilisés mieux que la majorité d'entre eux n'a coutume de l'être ; on consomme aussi beaucoup plus de laine, parce qu'il y a beaucoup plus de gens qui sont habillés de drap qu'en temps normal, et,comme leurs uniformes sont soumis à un régime un peu sévère, ces uniformes doivent être remplacés fréquemment.On consomme encore beaucoup plus de bois, parce que, dans nombre de cas, on a été obligé de revenir à ce mode de chauffage par manque de charbon. On en consomme beaucoup pour les baraquements, les ambulances, les postes de commandements ; il faut des poutres, et des poutres énormes pour l'installation des tranchées, pour les abris ; il faut des rondins pour la construction ou la réfection des routes. De là, un gaspillage de matières dont on ne trouvera pas l'équivalent pendant de longues années. D'autre part, il y a certaines matières premières dont nos ennemis s'arrangent pour empêcher la production normale pendant plusieurs années après le rétablissement de la paix : vous savez aussi bien que moi que les mines de Lens sont actuellement noyées et volontairement noyées par l'ennemi et je puis vous assurer, si vous ne le savez pas, qu'il y a un certain nombre de minières du bassin de Briey qui sont dans le même cas et dont la production ne pourra pas se rétablir du jour au lendemain.

Donc, disette de matière. Disette aussi d'outillage : beaucoup d'installations industrielles ont été détruites, les unes par le fait même des hostilités, d'autres par la volonté de l'ennemi, qui à l'heure actuelle, démolit pièce à pièce tout ce qui existe dans les ateliers de France, de Belgique et d'Alsace même, pour ne pas laisser d'instrument de travail à notre disposition.

Enfin, manque de main-d'œuvre. La Société d'Économie sociale vient précisément de traiter la question dans son Congrès, je n'insisterai donc pas. Je vous rappelle seulement qu'il y aura des trous à combler, une rééducation à faire et, ce qui est peut-être plus grave que tout, une psychologie très nouvelle, très compliquée, très difficile de la part de la main-d'œuvre ancienne, quand il faudra la ramener à des conceptions un peu plus modérées qui seront nécessaires pour asseoir le temps de paix.

Et du côté du consommateur ! Je crois que le consommateur ne se rend pas compte de ce qui l'attend. Il ne sait pas exactement encore combien ses revenus vont être diminués par le fait qu'un grand nombre d'affaires dont il est actionnaire ou obligataire auront reçu une atteinte très sensible par le fait même de la durée de la guerre. Et puis, il y a des impôts : nous sommes très loin, en France notamment, du chiffre total d'impôts auquel nous parviendrons quand on réglera définitivement les comptes de la guerre ; nous sommes très loin en tout cas de ce qu'ont fait les Anglais. En France, nous n'avons pas créé encore un cinquième de ce que les Anglais ont créé chez eux de taxes nouvelles : ils en sont, pour les grosses fortunes, à 40 % du revenu en fait d'impôt d'Etat, sans compter les taxes locales.

Donc, réduction des revenus et prélèvements considérables pour les taxes. Il restera infiniment moins d'argent pour les dépenses courantes, infiniment moins pour les dépenses de luxe, infiniment moins même pour l'épargne, pour la reconstitution du capital, pour la souscription dans les émissions nouvelles. J'ajoute une dernière indication : il ne faut pas s'imaginer que la liberté du commerce renaîtra à la cessation des hostilités, car, par le fait que certaines matières indispensables seront devenues extrêmement rares, par le fait, d'autre part, que les moyens de transport, soit par terre, soit par mer, auront été usés jusqu'à la dernière limite et que beaucoup auront été détruits, vous aurez encore une réglementation des importations et des exportations pendant un grand nombre d'années après la guerre.

Voilà, caractérisé à grands traits, le monde nouveau dans lequel nous allons avoir à reconstruire notre habitat. Et maintenant, puisque nous voyons les problèmes à résoudre, demandons-nous si nous sommes bien dans les dispositions physiques, intellectuelles et morales qu'il faut pour aborder ces difficultés variées.

Pour tous les hommes et pour toutes les femmes qui veulent bien se donner la peine de réfléchir un peu aux événements publics, l'heure est venue de procéder à un véritable examen de conscience pour se demander sous quelle forme et dans quelle direction la mentalité dont nous avons vécu les uns et les autres — je parle pour moi aussi bien que pour vous — dans les années qui ont précédé la guerre, est la mentalité qui convient encore, dans les circonstances nouvelles et très redoutables qui attendent notre pays, au point de vue de l'ordre intérieur et de son assiette économique.

Je ne crois pas tout d'abord médire outre mesure de mes compatriotes en disant que si le Français est admirablement pourvu de qualités pour le travail qui l'intéresse directement, lui et sa famille, il n'a pas toujours la dose d'abnégation suffisante pour prélever sur son temps, sur sa tranquillité, sur son argent même dans beaucoup de circonstances, une part notable destinée à se consacrer aux intérêts collectifs de sa profession ou même aux intérêts généraux du pays.

J'entends bien que vous êtes ici une très remarquable exception ; je sais encore que ce n'est pas le cas de tous les Français et qu'à Paris notamment, les syndicats, les œuvres de toutes sortes se multiplient. Mais je doute qu'il en soit de même en province et particulièrement dans les petites villes, tout au moins dans celles que je connais. J'ajoute que, même pour Paris, vous croyez... nous croyons avoir assez fait quand nous nous sommes réunis avec un certain nombre de personnes pensant à peu près comme nous pensons nous-mêmes, quand nous avons affirmé nos idées, nos opinions, notre programme. Nous disons que nous avons fait œuvre de bon citoyen. Évidemment ! Mais, dans tout cela, nous oublions le peuple souverain.

Autrefois, quand quelques Français avaient une opinion, ils allaient en porter l'expression plus ou moins prudente auprès du souverain de l'époque. A l'heure actuelle, il n'y a plus de souverain, il n'y a plus l'ombre de droit divin dans nos institutions et nous avons conservé un peu les mêmes habitudes que nous avions autrefois. Ce n'est pas au président de la République que nous nous adressons ; nous aurions trop peur de le faire sortir de la réserve constitutionnelle que l'interprétation que l'on a faite de la Constitution de 1875 lui impose ; mais c'est aux ministres, considérés comme détenteurs de la réalité du pouvoir et dispensateurs de ses bienfaits, et nous ne nous sommes pas encore avisés que les ministres méritent surtout le titre de « commis » que portaient les directeurs des grandes administrations du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. Les commis étaient les directeurs de l'époque. Nos ministres sont encore bien plus des « commis » au sens le plus strict du mot. Ils sont ceux du Parlement et le Parlement lui-même est composé des commis, je dirai même des « commissionnaires » des électeurs.

A l'heure actuelle, le souverain c'est le peuple!

C'est à lui que nous devons porter nos doléances. Si nous voulons avoir d'autres députés, d'autres ministres et une autre politique, ce n'est pas en nous réunissant entre gens qui pensons de la même façon que nous aboutirons à des résultats, c'est en tâchant d'atteindre ceux qui ont véritablement le dernier mot à dire sur la politique, ceux qui choisissent nos maîtres d'aujourd'hui, ceux qui choisissent les députés. C'est ceux-là qu'il faut tâcher de convaincre. Et, soyez tranquilles, si vous arrivez à convaincre les électeurs, les députés changeront d'opinion, les ministres changeront d'opinion. Croyez-en un homme qui a vu beaucoup de députés et de ministres : la notion dominante chez eux est la préoccupation de conserver la confiance de leurs commettants, et partant leur emploi.

Au point de vue de la propagande, nous ne faisons certainement pas tout ce que nous avons à faire, nous autres bourgeois : nous devrions fournir un effort considérable en ce sens, dans les mois, dans les semaines qui vont venir, si nous ne voulons pas coopérer, au moins par notre inertie, aux cataclysmes de tous ordres qui se préparent.

Il y a véritablement dans notre peuple, qui passe pour être si intelligent et qui a été si étrangement instruit depuis quarante ans par des maîtres ayant une conception si extraordinaire des vérités historiques et philosophiques, il y a véritablement d'étranges erreurs sur les notions les plus essentielles de l'existence. Notre peuple croit encore, même après trois ans de guerre, à la toute-puissauce de l'idée pure ; il n'a pas suffisamment appris que l'idée ne vaut et ne triomphe que si elle a la force à son service. Il croit encore, à l'heure actuelle, après les massacres de ses enfants et de ses frères, après les destructions volontairement accomplies par l'ennemi en pays envahi, d'une part pour tâcher d'amortir notre courage, et de l'autre pour empêcher de renaître à la vie économique, il croit encore qu'avec quelque formule comme « pas d'annexion », « pas d'indemnité », on pourrait rendre la paix à l'humanité.

Ah! ne vous y trompez pas : on vous donnerait volontiers cette paix à cette heure, mais, si vous signiez cette paix-là, ce serait la guerre demain ou après-demain ! On vous l'a dit en Allemagne, sur tous les tons, de même qu'on vous avait annoncé la guerre. Mais nous ne voulions pas, nous ne voulons pas y croire. Et pourtant l'avertissement est formel : « Nous avons manqué notre affaire, c'est entendu ; nous n'avons pas obtenu ce que nous voulions; mais, laissez-nous souffler un instant, nous recommencerons. » Et qui parle ainsi ? C'est M. Rathenau, le directeur de l'*Allgemeine Elektricitäts Gesellschaft*, le directeur de l'Office de guerre, lequel est en train de devenir un office des matières premières pour la restauration des affaires après la paix. Personne ne le

croit en France, ou, ceux qui le croient n'osent pas le répéter, et le répéter à ceux, encore une fois, dont il importe de former la conviction, parce que ce sont eux qui, demain, auront à décider de notre sort.

Et puis, sans parler même du drame actuel, il y a des idées par trop enfantines qui continuent à circuler dans la masse et qui seront singulièrement encombrantes quand il s'agira, au nom du salut public, de réaliser l'Union sacrée du travail national : notamment une conception du capitaliste qui se transmet de génération en génération, qui a été vraie aux environs du moyen âge, qui commençait à ne plus l'être à la veille de la Révolution, et qui, véritablement ne l'est plus du tout en notre temps.

Autrefois, il n'y avait guère que deux emplois pour le capital : d'un côté la terre, de l'autre les espèces sonnantes et trébuchantes, comme disent encore les notaires de Paris dans un certain nombre de leurs actes. Quiconque amassait de la richesse pouvait, à juste titre, passer pour un homme qui soustrayait cette richesse, ce capital, à la circulation et à la production générale, surtout quand il s'agissait de mettre dans des coffres des quantités de matières d'or, d'argent ou des pierreries. Mais à l'heure qu'il est, connaissez-vous beaucoup de capitalistes qui fassent cela, au moins pour des sommes importantes? Sans doute, dans les campagnes, on trouverait encore quelques cultivateurs qui ont la superstition du petit bas de laine, mais qu'est-ce que c'est qu'un capitaliste aujourd'hui? C'est un homme qui a mobilisé sa fortune en souscrivant des actions, des obligations et des rentes sur l'Etat; c'est-à-dire que sous ces trois formes, il a remis immédiatement dans la circulation l'argent qu'il a gagné, l'argent qu'il a économisé, pour permettre aux sociétés industrielles ou commerciales et à l'Etat lui-même, qui, chacun le sait, s'est chargé d'un assez grand nombre de services, de couvrir leurs dépenses. Le capital n'est plus de l'argent qui dort, c'est de l'argent qui travaille.

« Mais, diront les avocats de certains partis, nous ne le contestons pas, nierez-vous par contre qu'il vaudrait mieux que ce fût l'Etat qui donnât directement cet argent, parce que le capitaliste prélève un profit si considérable sur l'emploi du capital qu'il donne aux uns et aux autres qu'il n'y a plus de marge pour augmenter les salaires? »

Vraiment, à quoi servent et l'enseignement obligatoire et la multiplicité de ses journaux, pour que des idées pareilles subsistent dans le public? Chacun peut, en étudiant, en décomposant les éléments d'un bilan quelconque, découvrir que la somme employée en salaires dans une affaire est le décuple, le vingtuple de ce qui va à la rémunération du capital. En supprimant celui-là, on détruirait le plus puissant facteur de l'activité humaine, qui est l'intérêt personnel, sans procurer d'amélioration appréciable à l'ouvrier.

Je ne veux pas entrer dans les détails, ce n'est pas le lieu. Je tiens seulement à signaler dans quel sens il faut organiser la propagande, et qu'il est aisé de démontrer au peuple que c'est en aidant le capital à se former, que l'on a le plus de chance d'arriver à produire le plus, c'est-à-dire à obtenir le plus de salaires et de meilleurs salaires.

J'ajoute que le jour où vous aurez fait cette preuve, vous aurez détruit une autre idée qui circule en France et qui, on peut le dire, est tout le fond de la politique de notre démocratie : c'est de demander à l'Etat de se mêler de répartir les richesses, alors qu'il n'y a qu'une chose qu'il faut lui demander, c'est de permettre que les richesses se créent, après quoi elles se chargeront bien elles-mêmes d'aller où elles devront aller.

Permettez-moi sur ce point de vous dire incidemment que je suis Normand d'origine, et que j'ai eu naguère un compatriote très illustre, M. Christofle, qui était gouverneur du Crédit foncier. Il jugeait nos concitoyens avec beaucoup d'indépendance d'esprit. Je me souviens lui avoir entendu conter un jour, dans un dîner, que la prière quotidienne du Normand était la suivante :

« Mon Dieu ! Je ne vous demande pas de me donner des biens, je vous demande seulement de me mettre à côté de ceux qui en ont ! »

Voilà ce que je voudrais voir devenir la prière de tous les Français à l'adresse de l'Etat :

« Divin Etat ! Ne me donnez pas de biens, parce que vous êtes incapable d'en donner, mais faites qu'il y en ait à côté de moi ; je saurai bien en prendre ma part ! » *(Rires et applaudissements).*

Seulement, pour faire cet effort de propagande, il faut évidemment que nous sortions un peu de la formation morale et intellectuelle que nous ont faite de longues années de vie trop douce.

Ici encore, je ne crois pas médire de nos compatriotes, en disant que ceux d'entre eux qui sont dans les affaires sont très modérés dans leurs ambitions. Le Français ne demande pas autre chose à la vie qu'un gain à peu près certain et régulier, de manière à assurer ses vieux jours et à doter ses enfants. On peut dire qu'en général le Français n'a pas le goût des affaires pour les affaires, le goût de l'action pour elle-même ; il il ne travaille que dans la mesure nécessaire pour réaliser son programme d'existence ; il en résulte qu'au point de vue industriel et commercial, il est un peu routinier, un peu indolent, et que quand il a, soit par lui-même, soit par héritage, reçu une formule d'industrie ou de commerce lui permettant de réaliser ses ambitions, il hésite à en changer en temps utile.

Par exemple, il n'est pas contestable que dans beaucoup de nos industries — je ne dis pas dans toutes — il y a naturellement des exceptions à tout ce que je vous dis d'une façon très sommaire — ni l'outillage, ni

l'organisation du travail n'étaient avant la guerre ce qu'ils auraient dû être, et qu'étant donnés les progrès réalisés dans d'autres pays, nous avions des prix de revient beaucoup trop élevés pour soutenir la concurrence contre nos ennemis du dehors.

Voilà des choses qui doivent changer et qui changeront, n'en doutez pas, parce que le besoin va être tellement aigu, parce que l'humanité va être tellement préoccupée, dominée, pendant les années qui vont venir de la satisfaction de ses besoins matériels, que force sera bien aux récalcitrants de se mettre dans le mouvement s'ils ne veulent pas être écrasés. Mais il ne faut pas qu'ils s'y mettent trop tard et c'est pourquoi je crois qu'il faut qu'ils s'y préparent dès maintenant, de façon à être prêts à travailler aussitôt que les circonstances permettront de le faire. Et pour s'adonner de toutes leurs forces à cette entreprise de rénovation, il faut que, dans une autre partie de la classe moyenne, ils rencontrent plus d'encouragement, plus de bienveillance, plus de sympathie qu'il n'était de bon ton de leur en montrer autrefois.

Il ne faut pas nous dissimuler que notre ancienne noblesse a eu des traditions qui ont beaucoup pesé sur la mentalité de la bourgeoisie au XIXe siècle. Le Français de noblesse avait institué comme règle, comme principe à peu près intangible, qu'il n'était pas convenable pour les gens « nés » de mettre, comme on dit, la main à la pâte. Je dois dire que l'intransigeance de ce principe s'accommodait de certains tempéraments, en ce sens que la même noblesse, si récalcitrante au travail productif, acceptait fort bien les mariages à fin de redorure de blason avec des héritières dont les parents n'avaient pas eu les mêmes répugnances à conquérir leur vie matérielle. Le préjugé était tel cependant que, lorsque la bourgeoisie a pris à son tour le haut du pavé, au XIXe siècle, quand elle s'est installée au pouvoir, elle a cru ingénieux, élégant, d'adopter une espèce de snobisme analogue à celui que l'ancienne noblesse avait naguère professé. J'ai moi-même, dans mon enfance, connu des parents, et ils étaient nombreux, qui jugeaient infiniment plus distingué de faire de leurs fils des fonctionnaires, des avocats, des médecins, plutôt que d'en faire des commerçants ou des industriels, et cette tendance était singulièrement encouragée par la nature et les méthodes de l'enseignement vraiment trop irréel que nous donnait alors l'Université de France.

Je sais très bien que je touche ici un sujet infiniment délicat, et je heurte peut-être un des préjugés les plus enracinés dans l'esprit français, mais je ne suis ni le premier, ni surtout le plus illustre, qui ai pensé quelque chose d'analogue. Vous vous rappelez tous que Montaigne, qui était un lettré, se plaignait de l'abus de la culture « livresque » en France. Le cardinal de Richelieu, qui en était un autre, et qui est le propre fondateur de l'Académie française, a écrit, sur le même sujet,

une phrase admirable, que je ne saurais trop livrer à vos méditations.

« Si les lettres, dit-il, étaient profanées à toutes sortes d'esprits, on verrait plus de gens capables de former des doutes que de les résoudre et de s'opposer aux vérités que de les défendre. »

Et plus près de nous, au XVIIIe siècle même, c'est Montesquieu qui, dans une langue infiniment plus floue — on sent déjà que la civilisation française s'est relâchée à l'époque où il écrit — indique que c'est dans les gouvernements despotiques que l'on s'attache à développer principalement ce que je me permettrai d'appeler le machinisme de l'esprit, tandis que dans les gouvernements plus libéraux, où il faut faire appel à l'action des citoyens, l'on doit s'attacher à former leur jugement et leur caractère plutôt que d'en faire des acrobates intellectuels. Le mot vous paraîtra peut-être excessif, mais s'explique aisément. Il y a assez d'hommes ici, qui ont vécu les cinquante dernières années, pour se souvenir de ce qu'était l'enseignement de la gymnastique autrefois et pour voir ce qu'il est devenu aujourd'hui. Il y a quelque cinquante ans, l'enseignement de la gymnastique dans les lycées était incontestablement une des choses le plus abominablement ennuyeuses qu'on pût concevoir. Pourquoi ? Parce que l'on imposait aux élèves des exercices contre nature, comme si on avait voulu faire de tous des gymnastes de profession : c'était le trapèze, es barres parallèles, les anneaux, les grosses massues qui n'avaient d'autre résultat que de dégoûter du sport bienfaisant. A l'heure actuelle, que fait-on sous le nom de « gymnastique suédoise »? On assure simplement l'éducation rationnelle, par des mouvements normaux, de tous les muscles dont le bon fonctionnement est nécessaire à l'équilibre de notre tempérament, et ce système inspire à notre jeunesse le désir d'utiliser sa force physique.

Il en allait sensiblement de même dans les autres branches de l'enseignement universitaire. On interposait toujours, entre la réalité et nous, ou la rhétorique ou la logique ; la rhétorique, dont le très grand inconvénient est d'apprendre à cultiver la forme avant d'avoir enseigné aux élèves à penser par eux-mêmes ; la logique, dont le défaut est de développer le goût du raisonnement et de la scolastique, au détriment de l'observation des faits, qui est beaucoup plus importante pour l'appréciation et la conduite de la vie. Et, par l'abstraction de l'une et de l'autre, on a développé chez nous une inclination, qui a toujours existé dans notre esprit parce que nous sommes des fils de Latins, mais contre laquelle il faudrait lutter, qu'il faudrait contrarier en mettant dans notre cerveau des contrepoids : on a développé le goût de la formule, du principe absolu, de la doctrine qui fait que, presque toujours, nous sommes en avance ou en retard sur les événements, et jamais à leur minute précise pour nous y adapter ; inclination fâcheuse et qui nous conduit le

souvent à nier les faits qui contredisent la règle et à ne juger les événements que d'après la valeur de sonorité des mots qui servent à les décrire.

Et je sais telle très grande école, que je vous demande la permission de ne pas nommer parce que j'ai horreur des personnalités, école de création peu ancienne, dont un homme, qui en a été l'élève et le professeur ensuite, me disait : « Elle a commencé par être un foyer d'idées ; elle est devenue un conservatoire de doctrines. »

Ne vous y trompez pas : le jour où une école cesse d'être un foyer d'idées pour devenir un conservatoire de doctrines, et par conséquent de formules, elle a entièrement perdu toute vertu éducatrice, parce qu'elle n'a plus l'élasticité nécessaire pour suivre le mouvement des idées et des faits ; elle a perdu son objectif essentiel, en se cristallisant dans une immobilité toute conventionnelle.

Je sais très bien qu'en parlant comme je le fais, je m'expose au reproche d'être un abominable matérialiste, et de ne pas faire à l'idée pure une part suffisante dans l'existance des générations qui vont venir. Eh bien ! ici encore, je vous demande la permission de vous dire très catégoriquement ma façon de voir.

Plus que personne, j'ai le respect et le culte des grands savants comme les Laplace, les Leverrier, les Pasteur, les Berthelot, ou des grands et innombrables écrivains qui ont été les créateurs et les propagateurs de la langue et du génie français. Mais à côté d'eux, au-dessous d'eux, exploitant la faveur dont ceux-là sont dignes, vit toute une catégorie de médiocres, d'amateurs, de dilettantes qui, je le dis en toute sincérité, sont une plaie sociale, et n'ont pas le droit de cacher leur insuffisance derrière des prétentions à l'idéal. Ceux-ci, pour la plupart, sont des gens qui ne veulent pas travailler, parce que leur parents leur ont laissé des rentes suffisantes pour les en dispenser, ou, pour une autre part, des gens qui, à l'abri de quelque traitement de l'Etat, cherchent à se soustraire, dans la plus large mesure du possible, aux risques de l'existence, et ont instauré dans la société moderne une soi-disant vie contemplative nouveau style, qui n'est autre chose que la forme la plus inférieure, au point de vue social, de l'égoïsme épicurien.

Il y a assurément plus de souci de l'idéal chez l'homme qui dépense généreusement sa tranquillité et ses biens, pour répandre autour de lui le travail et la prospérité, qu'il n'y en a chez ces débitants de mauvaise littérature et de fausse science. La vie n'est pas faite pour se réfugier dans le rêve, à moins qu'on ne soit un homme de génie, et quand on est un homme de génie, on s'impose, on ne se fait pas entretenir, on n'a pas besoin de bourse pour franchir toutes les étapes qui vous conduisent au sommet, parce qu'on a en soi l'énergie nécessaire pour supporter toutes

les souffrances de l'existence et y retremper sans cesse sa volonté et sa flamme, parce que l'on puise dans sa supériorité même l'indulgence convenable à l'appréciation des humains, et la modestie qui interdit d'édicter, dans les matières que l'on n'a pas vécues, des consultations doctrinales sur le devoir présent ou sur le devoir de demain.

Tout à l'heure, M. le Président vous disait que ceux que vous avez pleurés cette année, ceux dont il vous a si bien retracé l'histoire, avaient toujours pratiqué le don d'eux-mêmes. C'est le don de soi-même qu'il faut prêcher aux Français et non pas seulement le don en phrases, mais le don de l'argent, le don des forces et le don du cœur, parce que c'est en se donnant qu'on crée et que l'heure sonne impérieusement où il faudra créer !

Voilà ce que je vous supplie, Mesdames et Messieurs, d'enseigner autour de vous si vous voulez que les mois qui vont venir ne soient pas perdus pour la patrie française.

Ne croyez pas déchoir en vous inclinant devant les nécessités du moment. La vie matérielle va prendre le premier plan dans les préoccupations publiques. Faites que ceux qui ont perdu des leurs au front ne voient pas leurs souffrances aggravées par le spectacle de désordres intérieurs ! Faites que ceux qui auront échappé au feu trouvent à l'arrière la vie digne, mais la vie utile, à laquelle ils auront droit après avoir tant sacrifié à la défense du sol ! *(Applaudissements prolongés.)*

La séance est levée à 6 h. 15.

LES RETRAITES OUVRIÈRES EN ALSACE-LORRAINE

Deuxième article (1).

Chapitre IV. — Organisation de l'assurance.

I. — Législation française.

Le fonctionnement de la loi des retraites ouvrières et paysannes est assuré par les autorités administratives du pays avec le concours financier d'organismes d'assurances.

Toute personne réputée comprise dans la catégorie des assurés obligatoires est invitée par le maire de la localité à remplir un bulletin de renseignements énonçant ses nom, prénoms, profession, nationalité, adresse, *choix de la caisse d'assurance*, réserve ou aliénation du capital : qu'elle remplisse ou non son bulletin, elle est inscrite d'office.

Les personnes qui veulent bénéficier de l'assurance facultative remplissent spontanément un semblable bulletin.

Ces bulletins sont adressés par le maire au préfet du département. Ce dernier, après vérification, fait parvenir par le maire à chaque assuré :

1° Une carte d'identité ;

2° Une carte annuelle sur laquelle sont apposés les timbres-retraite représentant la valeur des cotisations. Cette carte doit être échangée chaque année dans les trois premiers jours du mois qui suit l'anniversaire de la naissance.

Les timbres sont mis à la disposition du public par l'Etat, qui en rembourse la valeur aux organismes d'assurances.

L'échange des cartes annuelles, les demandes de liquidation de pension, celles d'allocations dues, se font avec les préfets par l'intermédiaire des maires.

En cas de contestation, les tribunaux de droit commun sont com-

(1) V. *Réforme sociale* du 16 juin 1917, p. 434.

pétents. On n'en appelle au Conseil d'État que quand il s'agit de réclamations relatives aux majorations de pensions-vieillesse ou en matière d'allocations-décès.

Les cartes annuelles, après contrôle, sont transmises par le préfet à l'organisme d'assurance choisi par l'intéressé. Ces caisses ouvrent un compte particulier à chacun des assurés et leur adressent chaque année un bulletin de situation.

Les organismes d'assurances prévus par la loi sont :

A) *La Caisse nationale des retraites* pour la vieillesse, caisse officielle jouissant de la garantie de l'État, gérée d'une façon purement administrative sans le concours des intéressés et à laquelle sont inscrits tous les assurés qui n'ont pas fait choix d'une autre caisse :

B) *Les Caisses départementales ou régionales* de retraites créées spécialement en vue du fonctionnement de la loi, administrées par des comités de direction composés pour un tiers de représentants du gouvernement, pour un tiers de représentants élus des assurés et pour le troisième tiers de représentants élus des employeurs. Peuvent adhérer à ces caisses tous les assurés de leurs circonscriptions ;

C) Les Sociétés et Unions de Sociétés de secours mutuels, les caisses de retraites de syndicats professionnels. Ces organismes ont leur libre administration conformément à leurs statuts et s'adressent uniquement à leurs membres. *Mais des Sociétés de secours mutuels peuvent se créer uniquement en vue du fonctionnement de la loi des retraites ouvrières et recevoir ainsi l'adhésion de tous les assurés de leur circonscription.*

D) Les caisses patronales ou syndicales de retraites et les caisses de syndicats de garantie liant solidairement les patrons adhérents pour l'assurance de la retraite. Ces caisses sont instituées au profit exclusif des salariés de l'entreprise qui les a créées, et la direction en est assurée par les statuts.

Au 31 décembre 1913, il existait 9 caisses départementales ou régionales, 35 caisses créées par les Sociétés ou Unions de sociétés de secours mutuels, 6 caisses patronales ou syndicales.

A la même date, sur 7.710.380 inscrits, il y avait 3.437.384 assurés et la Caisse nationale de retraites en comptait 2.456.470.

Les caisses prévues aux quatre derniers alinéas ci-dessus relèvent du ministère du Travail. Elles jouissent de la personnalité civile et

sont soumises au contrôle du ministère des Finances. Leur gestion financière est confiée à la Caisse des dépôts et consignations qui effectue gratuitement leurs placements moyennant le simple remboursement des droits et frais de courtage ou d'acquisition. Elles peuvent se charger de l'encaissement des cotisations.

Chaque caisse est autonome, capitalise les cotisations de ses membres au moyen d'achats de certaines valeurs prévues par la loi et d'une sécurité aussi complète que possible. Le paiement total des pensions se fait par semestre soit à leurs caisses, soit par la poste, à leurs frais, par mandats spéciaux à prix réduit: le Trésor leur rembourse la quote-part à sa charge.

II. — Législation allemande.

L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse fonctionne sous la garantie de l'État avec le concours des autorités administratives d'État et de l'administration des postes, *par des établissements d'assurances* et les organes de ceux-ci, sous la collaboration de tribunaux arbitraux et sous le contrôle général de l'Office impérial des assurances ou des offices d'assurances d'État.

Il a été créé ou maintenu 31 établissements d'assurances ; cinq caisses de chemins de fer ; quatre caisses de mines ; une caisse spéciale pour les gens de mer.

A. — *Administration.*

Les établissements d'assurance jouissent de la personnalité civile. La direction centrale de chacun d'eux est confiée à un *Comité directeur* ayant rang d'autorité constituée et comprenant, avec un président et des membres nommés par le Gouvernement d'État, des délégués de patrons et d'ouvriers. Une Commission de surveillance est adjointe à la direction de l'établissement ; elle est composée d'au moins cinq représentants des patrons et de cinq représentants des ouvriers.

La surveillance générale des établissements d'assurance est exercée par l'*Office impérial des assurances*.

Le soin de dresser les listes de toutes les personnes soumises à l'obligation de l'assurance revient aux autorités administratives inférieures, mais cette mission est le plus souvent remplie par des *bureaux de pensions*, émanation des comités directeurs. C'est à ces

bureaux, munis de tous les moyens de contrôle nécessaires, que doivent s'adresser pour retirer leurs cartes-quittance tous les assurés obligatoires ou volontaires pour en faire l'échange et demander la liquidation de leurs pensions, de leurs allocations et du remboursement de leurs cotisations. Ces bureaux de pensions, dans l'idée des législateurs allemands, sont des sortes de mairies ou sous-préfectures sociales.

Le paiement des cotisations se fait au moyen de timbres créés pour chaque organisme d'assurance dans sa circonscription et mis à la disposition du public dans les bureaux de tabac. Les cotisations sont prélevées d'office par les patrons ; elles peuvent être également recouvrées par les caisses-maladies, par les autorités communales ou par des bureaux spéciaux de recouvrement. En principe les cartes doivent être échangées chaque deux ans. Les cotisations sont recouvrées de la même manière que les impôts communaux.

Toutes les pensions sont payées par mois dans les bureaux de poste qui reçoivent des organismes d'assurance les provisions nécessaires.

Il peut être appelé des décisions des bureaux de pension ou des directions devant des *tribunaux arbitraux.*

Le tribunal arbitral se compose d'un président nommé par l'autorité centrale de l'État confédéré où se trouve le siège du tribunal arbitral ; d'assesseurs patrons et ouvriers en nombre égal élus par la commission de surveillance de l'établissement d'assurance.

Les frais des bureaux locaux, des bureaux de pensions ainsi que ceux des tribunaux arbitraux sont à la charge des établissements d'assurance.

Les jugements des tribunaux arbitraux sont passibles de cassation par l'Office impérial qui joue ici le rôle de Cour suprême.

B. — *Gestion.*

Les établissements d'assurance reçoivent des bureaux de pensions les comptes individuels de chaque assuré, placent leurs fonds conformément aux règles prescrites par le Code civil pour le placement des biens de mineurs. Toutefois, avec l'autorisation de l'Office impérial, ils peuvent placer autrement une partie de leurs fortunes, mais jamais au delà de la moitié.

Ils sont gérés d'une manière analogue à celle des entreprises d'assurances sur la vie, et constituent des réserves correspondant à

la valeur capitalisée des rentes dont le paiement est mis à leur charge par la loi, réserves dont le montant est calculé en tenant compte d'un taux de capitalisation déterminé chaque année et des lois de la mortalité, le tout conformément aux indications données par un bureau de calcul institué près l'Office impérial.

Dans les premières années d'application de la loi, si on avait reconnu que, d'une façon générale, les tarifs établis correspondaient exactement aux charges créées, exception faite toutefois pour le nombre des retraites-invalidité, on s'était également aperçu que ces règles, vraies dans leur ensemble, étaient inexactes pour certaines parties de l'Empire. Certaines caisses avaient des excédents anormaux de recettes ; d'autres, au contraire, étaient en déficit croissant.

Afin de parer à cet inconvénient, le législateur de 1899 a établi une solidarité effective entre les caisses régionales en établissant la fortune commune à tous les établissements et la fortune particulière à chacun d'eux.

Fortune commune. — La fortune commune est alimentée par les quatre dixièmes des cotisations et les intérêts de ces 4/10 dont le taux est fixé par le Conseil fédéral.

Elle sert à couvrir les charges communes qui se composent :

1° Des bases de toutes les rentes d'invalidité ;

2° Des 3/4 de toutes les rentes-vieillesse ;

3° Des parties de rentes correspondant aux périodes de maladies assimilées à des périodes d'assurance sans paiement réel des cotisations ;

4° Des sommes nécessaires pour faire l'appoint des rentes en pfennig.

Fortune particulière. — Elle est alimentée par les 6/10 des cotisations et les autres revenus et recettes prévus par les statuts.

Elle supporte :

1° Les majorations proportionnelles des pensions d'invalidité ;

2° Le quart des pensions de vieillesse ;

3° Et toutes les autres charges prévues : remboursement des cotisations, secours-maladies, allocations-décès, frais d'administration et autres, etc...

Chaque établissement d'assurance conserve la gestion de sa fortune personnelle et de sa quote-part de fortune commune.

Ainsi qu'il résulte de l'exposé qui précède, l'organisation des

assurances en France et en Allemagne se rapproche sur bien des points : carte d'identité, carte d'apposition de timbres, paiement des cotisations au moyen de timbres, etc...

Elle présente néanmoins les principales différences suivantes.

En Allemagne, tous les établissements d'assurance jouissent de la garantie de l'Empire et sont en partie solidaires les uns des autres. En France au contraire, chaque organisme d'assurance est autonome et indépendant, tout en demeurant sous la surveillance de l'Etat et seule la Caisse nationale des retraites reste garantie par la nation.

En Allemagne, la direction des établissements d'assurance appartient toujours à une Commission composée de fonctionnaires et de représentants élus des patrons et des ouvriers. En France il n'en est ainsi que pour les caisses régionales et départementales ; la Caisse nationale des retraites est dirigée uniquement par des fonctionnaires, et les autres organismes d'assurances ne comprennent dans leurs conseils que des représentants des assurés ouvriers et patrons.

En France, les tribunaux ordinaires (tribunaux civils ou Conseil d'Etat) restent compétents pour juger des différends survenant dans l'application de la loi des retraites. La loi allemande au contraire a prévu, pour juger ces différends, des tribunaux arbitraux composés de fonctionnaires, et d'assesseurs élus par les patrons et ouvriers, sauf recours suprême devant l'Office impérial.

En France, les administrations municipales et préfectorales interviennent toujours au point de vue des formalités à remplir. En Allemagne, au contraire, des bureaux de pensions se substituent le plus souvent aux autorités administratives inférieures.

Chapitre v. — Le problème a résoudre en Alsace-Lorraine

Après avoir examiné les législations française et allemande relatives aux retraites ouvrières et après avoir établi le parallèle des dispositions adoptées par chacune d'elles, soit au point de vue de l'objet et des ressources de l'assurance, soit encore par rapport aux organismes fondés en vue d'assurer le fonctionnement de la loi, nous allons plus spécialement porter notre étude sur les questions concernant l'Alsace-Lorraine ; parler tout d'abord de l'établissement de Strasbourg, de son importance et de ses ressources ; étu-

dier ensuite les mesures à prendre pour maintenir intacts, lors de la liquidation de cet établissement, les droits de nos compatriotes qui y sont assurés ; et enfin rechercher quels sont les organismes nouveaux à créer en conformité de la loi française.

I. — Établissement d'assurance de Strasbourg.

Au nombre des 31 établissements créés ou maintenus en Allemagne en conformité de la loi d'invalidité et de vieillesse figure l'établissement d'assurance qui a son siège social à Strasbourg.

Cet organisme a pour circonscription les provinces que nous avons perdues par le traité de Francfort. Tous les Alsaciens-Lorrains, assujettis à la loi des retraites ouvrières sont donc inscrits à cet établissement, à l'exception toutefois des ouvriers de chemins de fer de l'Empire qui ont une caisse spéciale.

Il est divisé en 34 districts :

Neuf en Haute-Alsace : Altkirch, Colmar ville et campagne, Guebwiller ville et campagne, Mulhouse ville et campagne, Ribeauvillé, Thann.

Onze en Basse-Alsace : Erstein, Haguenau ville et campagne, Sainte-Marie-aux-Chênes, Molsheim, Schiltigheim, Schlestadt, Strasbourg ville et campagne, Wissembourg, Saverne.

Treize en Lorraine : Boulay, Château-Salins, Thionville campagne et ville Est et Ouest, Forbach, Hayange, Metz ville et campagne, Montigny-les-Metz, Sarrebourg, Sarreguemines ville et campagne.

Son personnel se compose, outre les membres du bureau central, de : 25 fonctionnaires des caisses de bureaux et des comptoirs, 18 membres du comité, 25 employés de contrôle, 11 tribunaux arbitraux, 110 assesseurs à ces tribunaux, 320 employés divers, plus de 600 débits de timbres.

L'établissement de Strasbourg comptait en 1898, 326.361 assurés et en 1907, 372.447 dont 276.009 hommes et 96.438 femmes. Le chiffre des assurés s'élève actuellement à 410.000 environ dont :

25 0/0 d'agriculteurs.
55 0/0 d'ouvriers d'industrie.
5 0/0 d'ouvriers de commerce.
15 0/0 de domestiques.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir la for-

tune de cet établissement s'élevait au 31 décembre 1911 à 50 millions 444.313 marks. Savoir :

Valeurs mobilières	47.014.405 m.
Propriétés foncières	2.310.933 —
Mobilier	255.281 —
En banque	863.694 —
Ensemble	50.444.313

En 1911, les *recettes* se sont élevées, savoir :

Produit des cotisations	5.078.314 m.
Revenus des placements	1.645.380 —
Revenus immobiliers	92.021 —
Ensemble	6.815.715 —

	Report	6.815.715 M.
Et les *dépenses* à :		
Rentes	3.036.312 m.	
Allocations	222.842 —	
Soins médicaux	797.942 —	
Dépenses extraordinaires	55.975 —	
Frais d'administration	385.369 —	
Ensemble	4.498.440 m.	4.498.440 m.
D'où un excédent pour l'année 1911 de		2.317.275 M.

destiné a couvrir d'autant les réserves mathématiques.

Le taux moyen d'intérêt est de 3 0/0
Le taux des dépenses de 8,50 0/0.

En 10 ans, de 1901 à 1911 inclus, le recettes se sont élevées à 58.183.344 marks, savoir		58.183.344 m.
Produit des cotisations	44.852.403 m.	
Revenus des placements mobiliers	12.865.680 —	
Revenus des placements immobiliers	465.261 —	
Total égal	58.183.334 —	

Pendant la même période les dépenses se sont élevées à 33 millions 581.598 marks, savoir :

Paiement des rentes......	25.106.411 m.
» des allocations.	2.096.200 —
Soins médicaux.........	3.375.179 —
Dépenses extraordinaires.	273.434 —
Frais d'administration....	1.915.476 —
» de contrôle.........	814.898 —
	33.581.598 —

En telle sorte qu'en 10 ans, il n'a été conservé pour couvrir les réserves mathématiques des rentes et charges à venir qu'un capital de..... 24.691.746 m. soit environ 42 0/0 des capitaux encaissés.

Ajoutons enfin qu'au 31 décembre 1913 les rentes invalidité et vieillesse étaient au nombre de 24.137.

Par le nombre de ses adhérents, celui de ses succursales, celui de son personnel et le chiffre élevé de ses opérations, on peut constater toute la vitalité de l'organisation de Strasbourg et l'importance considérable que tient, en Alsace-Lorraine, la question des assurances invalidité et retraite.

II. — Liquidation de cet établissement.

Au jour prochain de la victoire qui nous rendra nos provinces perdues, il y aura lieu, dans l'intérêt de tous les assurés, de liquider tous les organismes d'assurances sociales obligatoires d'Alsace-Lorraine au nombre desquels figure au premier rang l'établissement de Strasbourg.

Il faudra à cet effet réunir une commission composée d'employés du ministère des Finances, d'actuaires et aussi d'Alsaciens-Lorrains, ayant fait partie pour la plupart soit des conseils de direction, soit des tribunaux arbitraux ayant fonctionné sous la législation allemande.

Cette commission aura pour premier devoir d'examiner, au siège social de Strasbourg et dans chacun des districts, toutes les pièces administratives et de comptabilité : liste des assurés, leur âge, leur catégorie — obligatoire ou volontaire — montant et dates de

leurs versements, leur temps de service militaire, temps de maladie, les soins préventifs à eux donnés, les secours accordés à leurs familles, leur hospitalisation, s'il y a lieu, etc..., ensemble tous renseignements nécessaires à l'établissement de leurs droits.

Le premier travail opéré, la commission devra mettre au point la liste de tous ceux qui, à un titre quelconque, doivent bénéficier, au jour de la paix, des droits acquis en vertu de la loi allemande.

Certains, depuis l'état de guerre, ont eu droit à une retraite invalidité ou vieillesse et leurs retraites n'ont pas été liquidées. Il faudra en fixer le montant et leurs dates d'arrérages.

Certains assurés, retraités ou non, ont été tués ou sont décédés pendant la guerre, il y aura lieu de liquider, le cas échéant, les retraites de leurs veuves et de leurs orphelins et de payer les allocations dues.

Il y aura lieu ensuite d'établir l'actif et le passif de l'établissement de Strasbourg.

A. — *Actif.*

L'actif se composera de toutes les valeurs mobilières et immobilières de l'établissement.

Nous avons vu que cet actif s'élevait fin 1911 à 50.444.313 marks. Depuis lors il a dû augmenter d'environ 2.500.000 marks par an; mais par suite des nombreux adhérents tués à la guerre, aux veuves et enfants desquels il y aura lieu de payer pensions et allocations en vertu de la loi allemande, les charges se seront accrues d'une façon considérable et vraisemblablement absorberont les réserves des dernières années.

De plus, la valeur des propriétés foncières et les cours de toutes les valeurs mobilières auront fortement diminué depuis la guerre et, comme l'actif devrait être établi d'après la valeur ainsi réduite, il en résultera une baisse considérable de cet actif, baisse qui peut ramener le chiffre total de l'actif à 40 millions de marks.

Ajoutons une dernière remarque : le portefeuille de l'établissement de Strasbourg contient un chiffre très élevé de rentes d'Empire, d'Etats confédérés et de villes allemandes et d'entreprises purement allemandes. Lors de l'arrêté du compte, il sera sage de refuser ces valeurs et d'exiger leur remplacement soit en or, soit mieux encore, en valeurs d'Alsace-Lorraine.

B. — *Passif.*

Le passif se composera :

A/ Du capital de couverture nécessaire au paiement des rentes d'invalidité et de vieillesse en cours.

Il s'agit ici d'une somme fixe à payer chaque année aux titulaires de pensions, paiements qui se feront désormais par des organismes français.

Pour établir ce capital il faudra donc de toute nécessité se servir des tables de mortalité C. N. R. V. et faire pour chaque pensionné la prime unique à percevoir, prime à fixer suivant l'âge des titulaires et des veuves et enfants appelés éventuellement à bénéficier de la réversibilité de la pension.

B/ Et des éléments suivants qui constituent les différents comptes prévus par la législation allemande :

Capital de couverture des droits aux rentes d'invalidité ;

Capital de couverture des droits aux rentes invalidité temporaire (maladie) ;

Capital de couverture des droits aux rentes vieillesse ;

Capital de couverture des droits au remboursement des cotisations ;

Capital de couverture des frais généraux et traitements ;

A l'aide de ces capitaux réunis en une seule masse et en tenant compte des âges des assurés, du nombre et du montant de leurs cotisations, du taux moyen d'intérêt de 3,50 0/0, des tables de mortalité de la C. N. R. V., on pourra établir pour chaque assuré alsacien-lorrain le chiffre de rente à capital aliéné auquel il aura droit à 65 ans, sauf pour chacun d'eux de jouir desdites rentes à 60 ans ou même à 55 ans, en faisant subir au chiffre primitivement obtenu un coefficient de réduction.

C. — *Déficit probable.*

Pour connaître la balance de l'actif et du passif il faudrait posséder les éléments nécessaires à des calculs exacts et faire un travail d'actuariat long et compliqué.

Mais, en se tenant à des données générales, il est évident que le travail de liquidation fera ressortir un déficit relativement considérable, déficit dû principalement d'une part au nombre exagéré des pensions invalidité accordées, et d'autre part, aux trop nombreux décès occasionnés par l'état de guerre, decès qui entraînent

pour la plupart un droit à pension au profit des veuves et des enfants orphelins de moins de quinze ans.

Pour établir approximativement ce déficit, prenons seulement quelques chiffres.

Nous avons constaté précédemment qu'en 1911 le total des pensions invalidité et vieillesse payées en Alsace-Lorraine s'élevait à 3.036.312 marks; si nous prenons l'âge de 55 ans comme l'âge moyen des pensionnés, le capital de couverture nécessaire au paiement de cette somme de 3.036.312 marks correspond, au taux de 3.50 %, à une somme de 36.523.898 marks.

Nous avons vu également qu'au 31 décembre 1913 les rentes invalidité et vieillesse payées en Alsace-Lorraine étaient au nombre de 24.137 ; si nous estimons que la moyenne de chaque rente, non compris la subvention d'Empire, est de 150 marks; que l'âge moyen des retraités est de 55 ans, le capital de couverture nécessaire au paiement de ces rentes serait, au taux de 3.50 %, de 43.542.230 m.

On peut donc estimer que le capital de couverture nécessaire au paiement des rentes invalidité et vieillesse absorbera la presque totalité des capitaux de réserve de l'établissement de Strasbourg; et qu'en conséquence son déficit correspondra approximativement au montant des couvertures des droits en cours de tous les assurés non encore pensionnés. Déficit considérable, mais dont nous n'avons pas à nous inquiéter puisqu'il sera couvert par les autres établissements d'assurances existant en Allemagne, et au besoin par l'Empire lui-même solidairement responsable de toutes les caisses.

L'Empire, au surplus, n'est pas seulement responsable des déficits de ses organismes d'assurance, mais il doit en outre les subventions de 50 marks accordées à chaque pensionné, et il y aura lieu pour la commission de liquidation d'établir et d'exiger les capitaux de couverture nécessaires au paiement de ces subventions.

D. — *Alsaciens-Lorrains âgés de 60 ans et plus.*

L'âge normal de la retraite vieillesse étant fixé à 70 ans en Allemagne et à 60 ans en France, tous les Alsaciens-Lorrains âgés de 60 ans et plus — et même 55 ans si ce sont des assurés obligatoires — au jour de la conclusion de la paix auront le droit de demander la liquidation immédiate de leur retraite en conformité de la législation française.

Cette retraite sera déterminée, d'une part, par le chiffre de rente résultant de leurs versements antérieurs et fixés d'après les bases que nous avons indiquées plus haut et, d'autre part, en ce qui concerne les assurés placés dans la catégorie des obligatoires suivant la loi française, par la majoration de 100 francs versée par l'Etat. Toutefois cette majoration ne sera due que si les assurés ont effectué antérieurement le nombre de cotisations prévu par notre législation. Les autres assurés n'auront droit à aucune majoration, l'Etat n'intervenant en France en faveur des assurés facultatifs qu'en majorant annuellement leurs cotisations. Il en résultera pour ces derniers un désavantage notable qui devra attirer l'attention bienveillante de nos législateurs.

Et ici se pose une question importante et délicate.

L'Empire allemand ne doit-il aucune part des majorations futures qui seront payées aux Alsaciens-Lorrains actuellement assurés et qu'éventuellement il était appelé à payer au fur et à mesure de l'obtention de leurs pensions invalidité ou vieillesse ?

Au point de vue du droit strict, il faut bien répondre par la négative, car, si jusqu'à un certain point on peut soutenir que les assurés, dès le jour de leur inscription, ont un droit de créance sur la majoration d'Empire, ce droit n'est qu'éventuel, soumis à la loi de service et à des conditions désormais irréalisables.

Mais ce qu'on ne peut exiger en droit strict, ne peut-on pas le demander au titre de dommages de guerre, puisqu'au surplus les sommes ainsi réclamées ne le seront que dans un but de veritable équité?

Et alors, grâce à cette indemnité spéciale, l'Etat français n'aurait pas à supporter les sacrifices supplémentaires qui en réalité ne doivent lui incomber qu'en partie : pour payer les majorations de retraite des Alsaciens-Lorrains actuellement âgés de plus de 60 ans et ayant droit par conséquent à la liquidation immédiate de leur retraite; pour couvrir la totalité des majorations concernant les assurances en cours; et enfin pour faire bénéficier des avantages de la période transitoire les nouveaux assurés alsaciens-lorrains âgés de plus de 30 ou 35 ans.

E. — *Frais de traitement et d'hospitalisation.*

Il est une autre source de dépenses qui, du fait du retour à la

France de l'Alsace-Lorraine, incombera au gouvernement français, c'est celle résultant des dépenses occasionnées :

1° Par les traitements préventifs d'invalidité prévus par la loi allemande. Certains assurés se trouveront à ce titre placés dans des hôpitaux pour y être soignés aux frais de leur organisme d'assurance.

2° Par les secours accordés à certaines familles d'assurés ainsi traités préventivement.

Ces dépenses, non prévues par notre loi des retraites, devront être désormais supportées par le budget de l'Assistance publique pour être supprimées peu à peu avec tous les tempéraments nécessaires. Et alors il est permis de se demander s'il ne serait pas équitable d'en réclamer d'avance le remboursement au gouvernement d'Empire.

F. — *Les immigrés.*

Lors du retour de l'Alsace-Lorraine à la France, des mesures d'ordre et de police sont à prévoir en vue de faire cesser la mainmise de l'ennemi sur nos deux provinces.

Beaucoup estiment qu'en principe il sera prudent d'expulser tous les immigrés venus dans nos provinces depuis 1870 ainsi que leurs descendants, et de n'accorder la qualité de Français à ceux d'entre eux qui exceptionnellement seront autorisés à demeurer en Alsace-Lorraine, qu'après une certaine période d'attente.

Que deviendront alors les droits des assurés de ces catégories ? Pour trancher cette question il faut, nous semble-t-il, nous inspirer des législations française et allemande.

Les immigrés qui seront expulsés dès l'origine ou qui quitteront immédiatement l'Alsace-Lorraine seront considérés comme des sujets restés allemands. Nous n'aurons pas à nous occuper d'eux, et par conséquent nous n'aurons pas à recevoir le montant de leurs réserves mathématiques. Restés sujets allemands, ils feront valoir leurs droits en Allemagne.

Les immigrés qui seront autorisés à demeurer en Alsace-Lorraine seront considérés comme des étrangers jusqu'au jour où ils auront obtenu leur qualité de Français. S'ils ont actuellement droit à une pension d'invalidité ou de vieillesse, ils toucheront la totalité de leur pension, sauf, dans le cas où ils quitteraient l'Alsace-Lorraine avant d'avoir obtenu la qualité de Français, à être couverts de leurs

droits par un paiement unique s'élevant à trois fois le montant de la pension. S'ils sont de simples assurés, leurs réserves mathématiques seront calculées et touchées comme pour tous les autres assurés, mais ils seront considérés comme étrangers aussi longtemps qu'ils n'auront pas acquis la qualité de Français.

En cas d'expulsion individuelle prononcée après la mesure de principe adoptée envers les immigrés, ils perdront tous leurs droits à la retraite sans aucune compensation.

Les autres étrangers résidant en Alsace-Lorraine seront traités comme ceux résidant en France.

III. — Organismes d'assurance à créer en Alsace-Lorraine.

Tous les comptes étant liquidés, quel organisme va-t-on substituer à celui de Strasbourg ?

Certains pensent que le mieux serait de remettre la gestion des intérêts des assurés actuels d'Alsace-Lorraine à notre *Caisse nationale de retraites pour la vieillesse* jusqu'au jour où les assurés auront fait choix d'un autre organisme.

Tel n'est pas notre avis, car nous estimons qu'il serait sage de maintenir, dans toute la mesure du possible, les habitudes actuelles des assurés.

Certes, nous aimons à reconnaître l'excellence de l'organisation financière de la Caisse nationale de retraites, mais cette caisse n'en reste pas moins un établissement purement administratif, n'exerçant par suite aucune surveillance, aucune autorité morale sur ses clients. Que lui importe que ses assurés soient en règle ou non avec la loi ; qu'ils perdent ou conservent leurs droits ; qu'ils jouissent ou non du bénéfice de la période transitoire ; qu'ils comprennent ou non l'importance des avantages qui leur sont accordés? Bref, les employés de la Caisse nationale de retraites ne sont que des fonctionnaires qui, sans doute, remplissent consciencieusement leur devoir, mais n'ont même pas l'idée qu'ils peuvent avoir une mission sociale à remplir. Le fait suivant en donne une preuve tout actuelle. Par une conséquence inévitable de l'état de guerre, beaucoup d'assurés ont cessé de payer leurs cotisations ouvrières ; à la Caisse nationale des retraites la proportion des déserteurs est de 60 % ; à la Caisse lorraine de retraites, dont une partie de la circonscription est cependant occupée par l'ennemi, cette proportion

n'est que de 40 %. Pourquoi cette différence? Parce que, à la Caisse nationale de retraites on n'a rien fait pour retenir et faire payer les assurés tandis qu'à la Caisse lorraine — comme sans doute dans les autres caisses mutualistes — on n'a pas perdu de vue les assurés et on leur a fait comprendre tout l'avantage qu'ils avaient à continuer leurs versements, les dirigeants de ces sociétés exerçant une pression bienfaisante sur leurs adhérents qu'ils connaissent presque tous soit par eux-mêmes, soit par les groupements où s'exerce leur action.

Or, il est d'un intérêt supérieur de maintenir en Alsace-Lorraine la fidélité des assurés aux retraites ouvrières, et ce but ne saurait être atteint par la Caisse nationale de retraites.

Il faut non pas supprimer l'organisme de Strasbourg, mais le transformer en un organisme conforme à la loi française : soit en une *Caisse régionale*, soit, mieux encore pour un pays où les idées mutualistes sont si répandues, en une Société de secours mutuels organisée spécialement dans ce but en vertu de la loi du 1er avril 1898 et de la loi du 5 avril 1910, s'appuyant sur tous les groupements mutualistes, professionnels, agricoles et autres de la région — et ce sans préjudicier en quoi que ce soit à la création de tous autres organismes prévus par la législation française.

Ce qu'il importera surtout dans l'organisation des futurs établissements d'assurance ouvrière en Alsace-Lorraine sera de leur assigner une circonscription assez étendue pour leur permettre de réunir un nombre d'adhérents suffisant pour s'appuyer en toute sécurité sur la loi des grands nombres, et cependant assez restreinte pour pouvoir suivre pour ainsi dire chaque adhérent dans ses opérations, lui venir en aide dans les formalités à remplir, dans le paiement de ses cotisations, par le maintien du précompte volontaire, soutenir les défaillants, mener les hésitants, protéger ceux dont les droits seraient méconnus ou contestés, en un mot pour être non un simple rouage administratif mais un organe vraiment social et même familial.

Ces établissements devront, comme sous la législation allemande, se servir de bureaux locaux, émanations des caisses maladie et accidents pour la recherche et le contrôle des assurés, l'échange des cartes, le recouvrement des cotisations, le maintien des droits des assurés, simplifiant ainsi dans toute la mesure du possible le rôle assigné par la loi française aux autorités administratives com-

munales ou départementales — ouvriers et patrons conservant dans ces établissements mutualistes, sous une forme plus complète encore qu'en Allemagne, la gestion de leurs fonds et la surveillance de leurs droits.

Et ainsi il sera permis d'espérer que les Alsaciens-Lorrains qui, sous le régime de l'obligation strictement appliquée, ont été inscrits d'office à la loi d'invalidité et de vieillesse continueront à verser régulièrement leurs cotisations, et que les nouveaux appelés au bénéfice des retraites ouvrières par la loi française se feront inscrire sans répugnance, tous comprenant les avantages indiscutables que leur procurera l'acte de prévoyance qui leur est demandé.

CONCLUSION

« C'est un devoir impérial, disait l'empereur d'Allemagne dans son message du 17 novembre 1881, de remédier aux maux sociaux, et cela non exclusivement par la répression, mais en même temps par la réalisation possible du bonheur des ouvriers. La découverte des moyens de réaliser cette assistance est une mission difficile, mais aussi l'une des plus élevées de toute collectivité. Il doit en résulter pour la patrie de nouvelles et doubles garanties de paix intérieure et pour les intéressés qui ont besoin de secours une plus grande certitude et une plus grande étendue de l'aide à laquelle ils ont droit. »

Et cet empereur, monstre bicéphale à la fois sentimental et brutal, sanguinaire et utilitaire, mit à réaliser son programme cette ténacité, cette vigueur d'exécution, cet esprit d'organisation qui resteront les marques de son caractère.

Une loi du 15 juin 1883, complétée par celle du 25 mai 1903, organisa l'assurance obligatoire maladie. En dehors des caisses particulières, coopératives ou professionnelles, déjà existantes, chaque commune dut posséder une caisse assurant à ses habitants, en cas de maladie, les soins médicaux et pharmaceutiques et moitié du salaire moyen. C'est la commune elle-même qui est débitrice des dépenses engagées et les cotisations dont les 2/3 sont à la charge des ouvriers et 1/3 à la charge des patrons sont recouvrées au même titre que les contributions.

Une loi du 6 juin 1884, complétée depuis par d'autres lois, édicta que le risque accident est une charge publique attachée à l'exploi-

tation et mise obligatoirement à la charge du patron. La loi prévoit l'organisation de supports assurance accidents sous la forme d'associations professionnelles, administrées avec le concours des ouvriers.

Nous avons vu plus haut combien complète et méticuleuse est l'organisation de l'assurance invalidité et vieillesse.

Assurance maladie, assurance accident, assurance retraite forment ainsi en Allemagne un ensemble d'institutions qui protègent l'ouvrier depuis l'âge d'apprentissage jusqu'à son extrême vieillesse; institutions qui se complètent et s'enchaînent sous le contrôle et avec le concours pécuniaire de l'Etat, des ouvriers et des patrons.

En France, l'assurance obligatoire maladie n'existe pas. Nous avons bien l'assistance médicale gratuite en faveur des indigents. L'assistance publique est largement dotée en faveur des malheureux. Dans les villes et les agglomérations ouvrières, les hôpitaux et dispensaires s'ouvrent gratuitement aux malades. De très nombreuses sociétés mutuelles assurent aux prévoyants, moyennant des cotisations minimes, les secours maladie; mais, en fait, nombreux sont les petits employés, cultivateurs, artisans, ouvriers agricoles qui, en cas de maladie, ne peuvent légalement réclamer aucun secours et sont trop souvent réduits à la misère après avoir épuisé leurs faibles économies.

En France, comme en Allemagne, l'assurance accident est mise obligatoirement à la charge des patrons; mais tandis qu'en Allemagne cette assurance s'exerce au moyen d'associations professionnelles sous le contrôle même des ouvriers, en France beaucoup trop de patrons se déchargent de cette assurance par des forfaits payés à des compagnies financières d'assurances, et en cas d'accident les ouvriers se trouvent en face de ces organismes parasitaires qui trop souvent les trompent et les exploitent.

Ajoutons enfin que si en France nous avons une retraite vieillesse mieux organisée qu'en Allemagne nous n'avons aucune retraite invalidité.

Et cependant il ne faut sous aucun prétexte que nos compatriotes rentrés au bercail puissent faire un parallèle fâcheux entre leur situation ancienne et celle qu'ils trouveront dans leur mère patrie. Il faudra donc remédier par tous les moyens à l'infériorité de nos assurances sociales.

Il faudra s'efforcer de maintenir dans chaque commune d'Alsace-Lorraine l'assurance volontaire maladie et substituer aux caisses communales actuelles des Sociétés de secours mutuels fondées sous le régime de la loi bienfaisante du 1er avril 1898, sociétés largement subventionnées et par les communes et par l'État français, et où viendraient mutuellement s'inscrire tous ceux qui étaient soumis à l'assurance obligatoire maladie.

Il faudra, pour l'assurance accident, s'efforcer de maintenir les organismes professionnels existant actuellement et s'opposer dans la mesure du possible à ce qu'on leur substitue l'intermédiaire des compagnies financières d'assurance.

Il faudra enfin, à côté de nos retraites vieillesse, faire aboutir les projets de loi sur l'assurance invalidité, l'État, en attendant le vote de cette loi, s'efforçant de secourir les Alsaciens-Lorrains qui viendraient à être atteints d'incapacité partielle de travail.

Il ne faut pas perdre de vue, comme l'a dit M. l'abbé Wetterlé, que les assurances ouvrières allemandes, appliquées avec la rigueur que l'on sait, créaient des droits qui ne sauraient être écartés d'un geste dédaigneux. Il y a là une situation délicate qu'il faut envisager et traiter avec tact et prudence. Il ne faut pas qu'un Alsacien-Lorrain puisse dire que sous le rapport social il était mieux garanti sous la législation allemande.

Il appartient au gouvernement, aux groupements alsaciens-lorrains, de prévoir dès à présent ce qu'il y aura lieu de faire dans ce but.

Maintenir et développer sous la forme mutualiste les trois grandes assurances maladie, accident, invalidité-vieillesse sera, après la paix faite, la tâche généreuse de tous ceux qui auront à cœur de travailler à l'Union sociale de nos provinces reconquises.

Louis Bonin.

NÉCROLOGIE

M. VICTOR BRANTS

Une douloureuse nouvelle nous est parvenue récemment de Belgique : notre éminent collègue M. Victor Brants, correspondant de l'Institut, professeur d'Économie politique à l'Université de Louvain, aurait succombé il y a quelques semaines à la maladie qui, depuis le sac de sa ville de prédilection et de sa chère Université, avait peu à peu miné sa robuste constitution. Victime au moins indirecte de l'invasion de son pays par des ennemis impitoyables, à la barbarie desquels il était loin d'être préparé, il n'a pu survivre au spectacle des atrocités sans nom dont il fut le témoin et n'aura pas entendu sonner l'heure des restaurations nécessaires et du châtiment réservé à tant de crimes.

Nous n'avons point qualité pour célébrer ici comme il conviendrait les mérites exceptionnels et les vertus tant publiques que privées de cet homme de bien qui porta si loin la renommée de la grande Université à laquelle il consacra sa vie. Nous espérons que la *Réforme sociale* pourra publier dans un prochain numéro une notice biographique digne du regretté disparu, auquel un de ses compatriotes se propose de rendre ici l'hommage auquel il a droit à tant de titres. Mais nous tenons à saluer une dernière fois sa mémoire au nom de notre Conseil de direction auquel il appartenait depuis de longues années; car ce n'est pas seulement la Société d'Économie sociale de Belgique, sœur de la nôtre, qui perd en lui l'un de ses plus brillants représentants, en même temps qu'un directeur infatigable qui la personnifiait en quelque sorte au milieu de nous. C'est l'École de Le Play tout entière qui voit disparaître avec lui l'un des plus fidèles disciples du Maître ; c'est la *Réforme sociale*, à laquelle il réserva souvent la primeur d'importants travaux, qui regrette en lui l'un de ses plus illustres collaborateurs ; c'est la science économique contemporaine, enfin, qui se voit privée du concours de l'un de ses interprètes les plus autorisés, dont la renommée scientifique avait depuis longtemps franchi les fontières de son héroïque patrie.

A tous ces titres, la *Réforme sociale* a le devoir de rendre à Victor Brants le dernier hommage de sa reconnaissance et de son fidèle souvenir.

N. D. L. D.

MÉLANGES ET NOTICES

I. — LA PAIX QU'IL NOUS FAUT (1). — Nous avons signalé à diverses reprises le haut intérêt que présentent les études publiées depuis trois ans sur l'Allemagne par M. Georges Blondel. Mis par des circonstances exceptionnelles en possession d'une abondante documentation, notre distingué collaborateur en a profité pour tenir constamment le public français au courant de la pensée allemande. Sans nier ni les talents, ni les ressources de l'ennemi, sans les exagérer non plus, il nous a fait connaître cette préparation patiente, tenace, persévérante, qui croyait avoir tout prévu en vue d'assurer un succès foudroyant à une agression qui devait se produire au moment opportun. Il nous a montré la stupéfaction profonde qu'ont provoquée l'échec de ces machiavéliques combinaisons, la prolongation de la lutte, l'épuisement qu'amène un effort indéfiniment prolongé contre des ennemis dont le nombre et les moyens d'action augmentent de jour en jour.

On sait en Allemagne qu'on approche du dénouement ; le titre même du volume que nous annonçons est emprunté à nos ennemis ; ils pensent à la paix. Rêvent-ils du moins de la préparer acceptable pour tous ? Instruits par l'expérience, ont-ils renoncé à leurs rêves insensés d'hégémonie, demandent-ils simplement à prendre place dans une Europe définitivement pacifiée ? Pour le croire, il faudrait ignorer la persuasion profonde qu'a opérée dans l'esprit public un demi-siècle de propagande incessante, de mensonges prémédités, de fourberie persévérante, œuvre dans laquelle collaboraient diplomates, journalistes, professeurs, commerçants, chacun faisant sa partie sous la direction d'un incomparable chef d'orchestre, le plus raffiné de tous ces virtuoses d'un drame satanique. La force qu'ils proclamaient la loi suprême a trahi leurs espérances ; les sous-marins eux-mêmes, leur dernière et infaillible ressource, ne donnent pas ce qu'on espérait d'eux. Il faut décidément reprendre haleine en concluant une paix qui sera une trêve et que le

(1) Georges Blondel. *La Dernière étape. La Paix qu'il nous faut.* — Un vol. in-16, 147 p. Librairie du recueil Sirey, Paris 1917.

concours des compères de la sozialdemokratie permettra d'obtenir assez avantageuse pour sauver la face et éviter l'aveu de l'échec désormais irrémédiable du plan pangermaniste.

C'est contre cette dernière manœuvre que le présent volume cherche à nous prémunir. L'auteur ne craint pas d'avouer qu'il a été trompé jadis par des protestations de bonne foi, des prévenances intéressés qu'il n'avait pas le droit de croire mensongères tant qu'il n'a pas eu en mains les preuves de la duplicité de ses interlocuteurs. Aujourd'hui que cette preuve est faite et surabondamment, il veut mettre l'opinion publique en garde contre la propagande pacifiste que poursuivent à l'Ouest comme à l'Est les agents du Kaiser. « L'Allemagne est le chien enragé de l'Europe », dit un ministre anglais ; or, les animaux dangereux doivent être enchaînés et muselés. C'est aussi l'avis du président Wilson, dans un discours qui constitue le plus formidable réquisitoire qui ait encore été prononcé contre les crimes allemands ; notre nouvel allié déclarait hier : « Le monde entier est en guerre parce que cette puissance néfaste s'est abattue sur lui, et nous livrons tous la grande bataille qui décidera si le monde doit se courber sous cette domination ou s'en libérera. »

C'est aussi la conclusion de M. Georges Blondel qui écrivait il y a deux mois : « La pire des solutions serait une paix prématurée qui ne serait qu'une trêve, et permettrait à l'Allemagne de nous contraindre, dans quelques années peut-être, à renouveler le douloureux effort que nous faisons maintenant. »

La paix qu'il nous faut, aux défenseurs du droit et de la parole donnée, c'est la paix par la victoire. L'épuisement progressif des puissances de proie, le concours de nouveaux alliés qui proclament de plus en plus nombreux l'indignité des empires centraux, nous permet de l'entrevoir prochaine. Comme dit le poilu popularisé par l'image : « Tenons bon! on les aura ! »

Louis Rivière.

II. — **LA DÉCISION MONDIALE** (1). — L'entrée en scène de la grande République américaine qui aidera l'Europe à sortir bientôt du cauchemar où elle se débat, attire l'attention d'une façon toute particulière sur les idées des Américains. Peu de livres sont plus propres à nous faire comprendre le sentiment auquel ils ont obéi que le remarquable ouvrage de M. Robert Herrick. Esprit judicieux et fin, M. Herrick a très bien su démêler les causes profondes du conflit qui trouble le

(1) V. Robert Herrick. *La Décision mondiale* (trad. Cestre et Garnier), préface de E. Hovelacque. Un vol. in-16, VIII-280 p. — Paris, Didier, 1917.

monde, et montrer que l'humanité se trouve aujourd'hui en présence de deux conceptions inconciliables de la vie. L'Allemagne s'attache à des croyances meurtrières qu'il faut détruire ; ce n'est pas seulement l'idéal et le sort d'un peuple ou d'une race qui sont l'enjeu du drame le plus angoissant que le monde ait jamais vu, on peut dire que c'est tout l'héritage de l'homme. La France combat la barbarie autant que les Barbares. La première partie du travail de M. Herrick est consacrée à l'Italie, dont l'auteur nous explique les longues hésitations. Il nous aide surtout à mieux comprendre comment l'Italie, sous la poussée d'une tradition historique, a été amenée à prendre part à la guerre aux côtés de ceux qui soutenaient l'héritage de Rome, l'amour de la justice et l'idée du droit contre les prétentions de la force physique et matérielle.

On lira surtout avec intérêt les chapitres consacrés à la France, pour laquelle M. Herrick a une profonde sympathie. Il y admire la douceur d'une vie bien équilibrée, l'idéal de l'excellence individuelle, de l'autorité sociale tempérée, de la liberté pour chacun de réaliser son plan d'existence, son propre dessein de civilisation, dans les limites de certaines restrictions qui ont été réduites au minimum. L'esprit barbare ne reconnaît au contraire que deux sortes d'êtres, le maître et l'esclave ; le premier a pour idéal le tyran, l'autre est une contrefaçon d'être humain. Je connais personnellement, ajoute M. Herrick, un grand nombre de barbares, la société américaine en pullule et la connaissance que j'ai d'eux me permet de comprendre l'Allemand moderne tel que cette guerre le révèle. Ceux-là se trompent qui s'imaginent que les crimes commis par les Allemands sont le fait normal de toute guerre. La Prusse a posé comme postulats de nouveaux points de doctrine qui renversent ce que les nations tenaient pour sacré depuis le moment où un commun christianisme a commencé à exercer son influence sur les peuples de l'Europe. Certaines guerres, écrivait un jour M. Bergson, peuvent être évitées, il y en a peut-être neuf sur dix qui sont dans ce cas. Celle-ci, non, car c'est une guerre de principes. Les Allemands ont créé une doctrine fausse, un idéal immoral, et ils ont mis cet idéal en pratique avec une implacable rigueur. Mais leur croyance repose sur l'erreur ; le jour où ils auront à faire face à des revers, ils s'effondreront dans le vide de leur âme, il y aura chez eux une débâcle de la personnalité et ce sera notre victoire. Le monde est, en effet, régi par des forces morales. Les idées de justice, d'humanité et de droit sont supérieures à toute organisation de la force, si parfaite qu'elle soit.

M. Herrick estime au surplus que de tous les belligérants ce sont les Français qui comprennent le plus clairement ce que cette guerre signifie, qui sont le mieux pénétrés des conséquences que la décision mondiale aura, non seulement pour eux, mais pour tous ; la paix ne doit pas être

simplement un remaniement de la carte d'Europe, elle doit être un remaniement des idées et des volontés humaines. La désolation monstrueuse de la région des tranchées est comme le travail d'enfantement d'une France nouvelle; la France peut dire qu'elle lutte contre l'esprit du mal incarné qui a su tirer parti de toutes les inventions de la science moderne. Les soldats qui veillent là accroupis dans leurs terriers, pâles, silencieux, tendus, depuis des mois, ou qui sortent de ces tranchées pour sacrifier leur vie sur des champs de carnage, sont vraiment les martyrs de la France nouvelle. Ce sont eux qui, dans cette décision de l'histoire du monde, feront triompher la tradition, la plus saine, la plus douce, la plus noble qui ait été jamais enseignée au monde pour y accomplir le mystère de la destinée.

M. Herrick a écrit ces lignes avant que l'Amérique se fût décidée à intervenir. Il était honteux, alors, de la voir hésiter. « Car enfin, disait-il, que signifiait la guerre pour nous? Nous ramassions à la pelle l'or que l'Europe était forcée de jeter sur la table internationale, les économies, les dots, les réserves des générations à venir. Cette conduite nous exposait à un grand danger. On pouvait craindre que cette congestion de richesses n'émoussât encore notre capacité de comprendre le grand problème posé par les événements, ne nous empêchât de savoir quelle âme nous désirions. » L'Amérique s'est ressaisie, elle a compris que c'était la direction morale et spirituelle du monde qui était l'enjeu de la lutte, elle a compris qu'il fallait maintenir aux peuples, aux petits aussi bien qu'aux grands, le droit de vivre leur vie, de maintenir leur autonomie politique, de développer leurs traditions propres, sans subir les ordres de personne. « C'est cet idéal de liberté, le même pour tous, qui détermina jadis la France à venir à notre secours dans notre lutte contre l'Angleterre. C'est un idéal coûteux, contraire aux principes de la science économique ; comme nous autres Américains l'avons prouvé par la mauvaise administration de notre grand héritage. Nous n'arrivons pas au même résultat que la discipline allemande, mais l'idéal allemand s'achète au prix de l'humanité et c'est là un prix trop haut! S'il y a chez nous des gens prêts à échanger la fleur spirituelle de notre civilisation pour une organisation sociale plus efficace, c'est la preuve que le cancer du commercialisme matérialiste a déjà fait de grands progrès dans notre vie. » Et M. Herrick ne craint pas d'ajouter : « Si affreuses que soient les souffrances éprouvées par tant d'êtres humains, si hideuses que nous apparaissent les méthodes de la guerre moderne, il y a de pires maux pour l'humanité : le triomphe des doctrines allemandes serait plus grave pour le monde qu'aucune guerre ne peut jamais l'être. »

Georges Blondel.

III. — A PROPOS DU PACIFISME. — Depuis près de trois ans, sans une heure de répit, nos soldats luttent sur le front avec une ténacité, un courage, un héroïsme qui leur ont valu l'admiration du monde. Du jour où il a rejoint la caserne, endossé la capote et tenu en mains un fusil, le Français est devenu un guerrier dans la plus haute acception du terme. Il a senti renaître en lui l'esprit de ses ancêtres, couler dans ses veines le sang vigoureux de la race, vibrer dans son cœur tous les sentiments que recélait l'âme de ses pères, de ces fiers Gaulois qui lançaient des javelots à la face de leurs ennemis sans regarder au nombre, et qui ne craignaient qu'une chose, que le ciel ne tombât sur leurs têtes.

Rien n'a pu l'abattre, le soldat de France, depuis que le Germain s'est rué sur nos frontières, avec la même sauvagerie que jadis, dans le but de nous écraser. Trois hivers, passés dans les tranchées, avec leurs tourmentes de vent, de neige, de pluie, n'ont pu influer sur son énergie. Il a bravé, sans rien perdre de son entrain, les ouragans de fer et de feu, les tonnes de projectiles qui, sans discontinuer, ont fait rage autour de lui. Il lutte avec la même ardeur. Que le moral de quelques hommes ait un peu fléchi on ne saurait en être surpris. La prolongation de la guerre a forcément exercé dans les rangs une action déprimante; mais les gens de l'arrière qui prétendent que la mentalité du front a complètement changé, propagent une rumeur mensongère. C'est en eux que se manifestent des défaillances. Le « poilu » de Forain était un profond philosophe qui, en parlant des civils, exprimait cette crainte : « Pourvu qu'ils tiennent !... »

Et savez-vous pourquoi il se bat avec tant de vaillance, notre petit soldat ? Oh ! c'est bien simple : il se dévoue, il méprise le danger, il se sacrifie, pour que son pays reste grand. Il se bat pour que la France garde sa fierté, sa dignité, son honneur, sa beauté, pour que non seulement elle ne passe pas sous la tutelle de l'Allemagne, mais encore pour qu'elle continue d'éclairer le monde de son rayonnement et d'être le foyer de la civilisation universelle. Il se bat pour que le territoire national soit délivré de la souillure de l'étranger, pour que nos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés de nous par la violence en 1871, reviennent prendre place à nos côtés. Il se bat pour la justice, pour le droit, pour la liberté, pour que l'humanité ne succombe pas sous l'oppression d'un joug exécrable, pour que la pieuvre germanique n'étende plus ses tentacules sur les pays qui l'avoisinent ; pour que toutes les nations enfin, petites ou grandes, puissent se développer, prospérer, respirer, vivre en toute tranquillité, sans être exposées aux agressions d'une race de proie.

Oui, voilà pourquoi se bat le soldat français ! Mais il est en France un parti, confiné dans ses utopies internationalistes, qui ne comprend pas

cela. La tragédie sanglante qui se joue depuis trente-cinq mois, ne lui a rien appris ; les faits n'ont pas dessillé ses yeux, les horreurs dont le monde a frémi ne lui ont donné aucune leçon. Il en est resté à ses vagues chimères, à ses sophismes décevants ; et s'il ne les exprime plus aujourd'hui avec les mêmes mots, la disparition des frontières, l'universelle fraternité des peuples, l'accolade générale des races par-dessus fleuves et monts, il caresse le rêve de la constitution d'une « société des nations ».

Oui, il y a encore des gens en France qui rêvent de s'entendre avec les socialistes allemands, en vue « d'une action commune destinée à préparer la paix sur les principes formulés par le gouvernement révolutionnaire et les socialistes de Russie ».

Oui, il y a des gens qui, s'attachant à cette formule sacrilège : ni annexions ni indemnités, voudraient que la paix fût réalisée sur ces bases stupéfiantes : que nous ne devrons réclamer à l'Allemagne ni un pouce du terrain qu'elle nous a volé, ni un centime de dédommagement pour les effroyables ravages qu'elle a exercés sur notre territoire.

En vérité, n'est-ce pas de la démence? Tous les flots de sang qu'ont versés nos soldats, toutes les sombres coupes dont la jeunesse française a été victime, toutes les dévastations, toutes les destructions que le Vandale a commises, les stigmates épouvantables, les décombres effrayants qu'il a laissés derrière lui en se retirant, quoi, tout cela ne compte pas ? Les socialistes vont dire : Passons l'éponge, n'en parlons plus ?

Allez dans cette région désertique de la Somme, dans cette « zone de la mort », comme les Boches ont eu le cynisme eux-mêmes de la dénommer, où les hordes du Kaiser ont accompli leur œuvre démoniaque ; où les villes et les villages, les châteaux et les chaumières ont entièrement disparu ; où les monuments de notre histoire, les palais, les beffrois, les cathédrales splendides comme les plus modestes églises, ont été mutilés et rasés ; où il ne reste pas pierre sur pierre de la maison du pauvre comme de la demeure riche ; où les routes et les chemins ont été détruits, où le sol a été bouleversé, défoncé, crevassé, comme par un tremblement de terre, où pas un arbre ne dresse sa cime à l'horizon ; allez contempler ces témoins irrécusables de la barbarie tudesque, ces accusateurs terribles de la « kultur » allemande, qui nous enseignent le devoir sacré de n'oublier jamais. Et, qui que vous soyez, faites-nous connaître si, après avoir vu ce spectacle de désolation, il vous est possible d'admettre le geste d'un socialiste français tendant les bras à un chambellan de Guillaume II et lui disant : Embrassons-nous Folleville !

Les bandits d'outre-Rhin se sont livrés, dans nos départements du Nord comme en Belgique, aux plus monstrueuses atrocités. Ils ont pillé, volé, incendié, assassiné; ils ont violé des femmes, fusillé des vieillards, mutilé

des enfants ; ils ont achevé les blessés, martyrisé les prisonniers, réduit en esclavage les populations civiles ; ils ont voulu nous détruire, supprimer notre race... Et tout cela, avant même la fin des hostilités, serait couvert par le voile de l'oubli ?

Non, vraiment, on ne peut le croire ! Nous sommes, certes, un peuple d'humeur généreuse, peu enclin aux longs ressentiments, aux haines invétérées. Mais, « être bon aux méchants, c'est être sot », a dit La Fontaine. Et il ne nous faudrait pas donner raison pourtant à ces Scheidemann du caricaturiste, disant, à Stockholm : « Nous n'avons pas coupé tous les arbres en France : il y a encore des poires... »

Gustave Fautras.

IV. — L'ADAPTATION DES NON-AGRICOLES A LA CULTURE (1). — Pour fournir à nos campagnes françaises des éléments de population nouvelle qui lui seront si nécessaires après la guerre et dont elles ont besoin dès maintenant convient-il de tenter de faire refluer vers elles des habitants choisis dans les milieux urbains et non préparés à exercer la profession d'agriculteur ? Telle est la question que se posent aujourd'hui beaucoup d'esprits justement préoccupés de l'avenir de notre agriculture nationale et sur laquelle plusieurs de nos amis ont bien voulu solliciter notre avis.

Ainsi formulée, cette question ne nous semble pas susceptible d'une solution absolue, soit dans le sens de l'affirmative soit dans le sens de la négative.

Que cette adaptation soit désirable, le principe ne saurait faire de doute. Car avant d'aller puiser dans les races exotiques les compléments indispensables pour combler les vides creusés dans notre effectif d'agriculteurs et par l'exode rural d'avant la guerre et par les hécatombes causées par les hostilités, et aussi, hélas, par la diminution de la natalité, il importe au plus haut point de chercher tout d'abord dans la nation elle-même toutes les forces utilisables pour la reconstitution du matériel humain sans lequel nous courons le risque de voir notre production alimentaire demeurer très inférieure aux besoins de la consommation du pays.

Mais cette adaptation est-elle possible, c'est tout autre chose et nous ne croyons pas qu'elle puisse être tentée avec quelque chance de succès

(1) Cette note a été rédigée à la demande du Comité consultatif de *La Maison et le travail aux champs*, œuvre dont nous avons signalé antérieurement la constitution et l'importance. Le Comité en a d'ailleurs approuvé toutes les conclusions.

sans précautions et sans mesure : car de multiples difficultés nous paraissent s'opposer à sa généralisation. D'une part, on ne saurait oublier qu'on ne s'improvise pas agriculteur et que cette profession exige comme toute autre un long apprentissage, auquel tous les habitants d'un pays ne sont pas aptes à se prêter. Car on ne peut se faire utilement apprenti ni à tout âge, ni contrairement à ses goûts et à sa vocation.

D'autre part, cet apprentissage ne peut se faire que sur place, loin des plaisirs et des attractions des villes, dans des milieux, où si, poétique qu'elle paraisse à certains esprits, la vie n'en n'est pas moins austère et rude, exigeant à la fois une renonciation à peu près complète à des distractions que beaucoup considèrent comme un aliment non moins indispensable que ceux qui servent à refaire chaque jour nos forces physiques, et la volonté de se plier à un labeur incessant et pénible, subi dans des conditions particulièrement pénibles puisque intimement liées à l'état de l'atmosphère, impliquant tantôt des journées de travail indéfiniment prolongées, tantôt un effort accompli sous l'ardeur d'un soleil brûlant ou sous la morsure d'un froid rigoureux.

Enfin, pour que cet apprentissage soit possible, il faut encore que les chefs de culture capables d'initier des non-agricoles aux secrets de l'exploitation d'un domaine se prêtent volontiers à cette formation patiente et progressive d'un personnel inhabile, auquel la bonne volonté ne suffit pas pour être tout de suite en état de rendre des services de nature à dédommager le maître particulièrement exigeant qu'est le cultivateur du mal qu'il se donne et de la charge qu'il s'impose.

Or, est-il bien sûr que beaucoup d'habitants des villes soient prêts à se plier aux exigences de la vie rurale, ou que beaucoup d'agriculteurs soient disposés à se contenter de cette main-d'œuvre complémentaire qui aura tout à apprendre et ne pourra rendre que des services d'une utilité très restreinte?

Nous ne le pensons pas pour notre part, et c'est pourquoi nous estimons qu'on ne peut attendre de l'essai proposé que de très minimes résultats.

En effet, vouloir transplanter tout d'un coup des citadins habitués à la vie agréable et distrayante des grands centres de population dans des exploitations rurales éloignées de toute localité quelque peu importante, où la seule distraction possible est la contemplation des merveilles de la nature, c'est poursuivre une chimère, qui, même en la supposant réalisable pour un temps, exposerait à bien des déceptions : et l'on ne saurait être trop en défiance vis-à-vis du courant qui tend à prendre aujourd'hui une force exagérée et qui porte bon nombre de nos concitoyens à préconiser le retour à la terre de tous ceux que la vie a brisés ou que la guerre a privés de leurs plus chères affections.

L'adaptation des non-agricoles à la culture ne peut être le fait de la

puissance de la mode pas plus que le résultat d'une lassitude causée par les déboires et les deuils que trop de familles ont subis : si l'on veut que cette adaptation ait des effets durables et procure à notre agriculture un appoint de population capable de s'enraciner fortement et définitivement dans le sol où elle se sera fixée, il faut qu'elle s'adresse exclusivement à des éléments assimilables, prêts à se plier à un genre de vie entièrement nouveau, dont ils auront mesuré à l'avance tous les sacrifices, décidés à ne point retourner la tête du côté des habitudes de confort et d'agrément auxquelles ils auront renoncé.

Or, ces éléments nous paraissent très limités en nombre et nous ne voyons à compter à cet égard que sur deux catégories : d'un côté, les anciens ruraux que plusieurs années d'existence dans les centres urbains auront désabusés; de l'autre, des jeunes gens des deux sexes non encore pervertis par la ville, assez sérieux pour comprendre tout le profit tant matériel que moral qu'ils peuvent attendre de la vie champêtre, dans la simplicité et la frugalité du foyer rural vigoureux et sain.

Pour les premiers c'est simplement par la persuasion qu'il faut agir de manière à achever peu à peu et sans secousse l'œuvre de conversion commencée par les événements eux-mêmes.

Faire comprendre à tous ceux à qui la vie des villes n'a apporté qu'amertumes et déboires qu'ils ont commis une grossière erreur le jour où, abandonnant la terre qui les a vus naître, ils se sont laissé tenter par les charmes trompeurs des cités grouillantes où ils espéraient faire fortune, ou tout au moins réaliser des gains faciles, en rapport avec les dépenses de toute sorte que comporte l'existence dans ces milieux si pleins de séductions, c'est le premier effort à tenter et qui pourra peut-être amener le retour aux champs de beaucoup de ceux qui n'auraient jamais dû les quitter. Et comme pour ces hommes ayant jadis vécu en contact avec les terriens de race, il ne s'agira plus que d'une réadaptation facile, ne demandant que très peu d'efforts de la part des intéressés, on n'aura pas à redouter la résistance des exploitants trop heureux dans beaucoup de cas d'utiliser une main-d'œuvre déjà accoutumée sinon à tous les travaux de la ferme, du moins à ceux d'entre eux qui ne demandent point une formation technique très spéciale. En tout cas, une œuvre comme *La Maison et le travail aux champs* peut faire beaucoup pour atteindre ce but extrêmement désirable, puisque c'est là l'un des points essentiels de son programme d'action.

Pour la seconde catégorie, c'est-à-dire pour les jeunes gens des deux sexes qu'il faut tendre à ramener à la terre, le problème est tout autre car il comporte pour être intégralement résolu deux étapes qui en temps normal devraient être franchies successivement, à savoir une étape d'adaptation collective par l'école, par des procédés d'éducation de nature

à transformer la mentalité de la jeunesse en général, et une étape d'adaptation individuelle par l'organisation d'un semblable apprentissage au moyen de stages plus ou moins prolongés dans des fermes méthodiquement dirigées.

En ce qui concerne l'adaptation collective, il va de soi qu'on ne saurait en attendre des résultats immédiats puisqu'il s'agit en somme de modifier d'une manière profonde l'orientation de notre enseignement tant secondaire que primaire, de manière à faire naître dans l'esprit de la jeunesse le goût des carrières indépendantes et en particulier de la plus indépendante de toutes, l'agriculture, en même temps que le goût de la vie sérieuse et calme, exempte de sensations brutales, mais non de monotonie. Ce ne peut être là l'œuvre d'un jour puisqu'il y faut la collaboration patiente et prolongée des maîtres et des éducateurs de tout ordre s'appliquant à tirer des événements les leçons de sagesse et de compression des dépenses qu'ils comportent, pénétrés eux-mêmes du sentiment de la supériorité de la vie rurale sur toute autre, disposés à adopter des méthodes d'enseignement de nature à préparer les esprits à cette évolution nécessaire, au bout de laquelle un grand nombre de jeunes gens pourront se trouver amenés, en quelque sorte sans s'en douter, à ne plus traiter avec dédain les ruraux et la vie paisible et saine qu'on mène aux champs.

Mais ce n'en est pas moins une œuvre utile, urgente, à laquelle il convient de s'attacher dès maintenant pour préparer l'avenir, et qui mérite de retenir l'attention et des pouvoirs publics et de tous ceux qui ont à cœur la prospérité matérielle du pays.

En attendant, il faut courir au plus pressé et c'est alors que ce que nous avons appelé l'adaptation individuelle s'impose à nos efforts immédiats. Par adaptation individuelle nous entendons la généralisation d'un usage demeuré jusqu'ici exceptionnel et qui consiste à faire faire aux jeunes gens et aux jeunes filles arrivés à l'âge de choisir une carrière des stages dans des exploitations rurales suffisamment étendues pour que les différents travaux de culture s'y succèdent et offrent aux futurs agriculteurs le moyen de s'initier aux meilleures méthodes d'utilisation de toutes les ressources du sol. Rien ne vaut en effet ces leçons de choses, puisées dans l'observation personnelle et dans la pratique journalière d'un métier appris au contact de ceux qui l'exercent depuis longtemps avec amour et parfois avec passion. Vivre pendant plusieurs mois aux champs, surtout au temps des grands travaux que comportent la moisson et la préparation des terres, est assurément le moyen le plus efficace de mettre la jeunesse des villes en état de s'intéresser à cette vie nouvelle pour elle, dont elle ne comprendra les avantages qu'à la condition d'en avoir goûté les charmes et la variété, et l'on ne saurait trop s'efforcer de

multiplier les occasions de placement temporaire dans des fermes choisies avec soin dans les différentes parties du territoire, de manière que les goûts et les aptitudes de chacun puissent trouver le moyen de s'exercer avec le maximum d'intérêt et de profit. Ici encore *La maison et le travail aux champs* a un rôle des plus féconds à remplir, en servant d'intermédiaire entre exploitants et apprentis pour le plus grand avantage des uns et des autres, et c'est de ce côté qu'à notre avis nos efforts doivent se porter avec non moins d'ardeur que du côté de la réacclimatation des familles antérieurement déracinées.

Ne nous dissimulons pas toutefois que bien des difficultés sont à vaincre pour réaliser cette seconde partie du programme. Non seulement il peut être délicat de placer les intéressés dans un milieu convenant exactement à leur tempérament, en contact journalier avec des personnes d'une éducation qui diffère le moins possible de la leur, pour ne point courir les risques de les rebuter avant l'heure, alors qu'ils n'auront encore qu'une foi chancelante dans la vertu de la profession qu'on les aura incités à choisir; mais encore faudra-t-il ici tenir compte de cette résistance des agriculteurs dont nous parlons plus haut, et qui viendra sans nul doute de ce que peu d'exploitants sont habitués à introduire ainsi dans leur foyer des stagiaires jeunes et inexpérimentés dont la présence leur paraît plus gênante qu'utile à leurs intérêts.

N'oublions pas non plus que la question du logement a, en cette matière, une importance particulière, et qu'il se passera beaucoup de temps peut-être avant que la majeure partie de nos maisons de fermes soient aménagées de manière à offrir aux stagiaires venus des villes des conditions d'habitation sinon confortables, du moins conformes à leurs habitudes de propreté, d'isolement, etc.

Qu'à titre exceptionnel des jeunes gens de famille puissent ainsi trouver à la ferme la formation technique que rien ne saurait remplacer, la chose est possible sans nul doute, et la preuve en est qu'en fait elle se produit ici et là, au moins dans les régions de grande culture. Mais n'oublions pas qu'en France les grandes exploitations sont moins nombreuses que les moyennes et les petites, et que dès lors tous les milieux ruraux ne se prêtent pas également à l'application du système.

Les conditions ne sont plus du tout les mêmes ici que dans l'industrie où l'appprentissage est de règle dans les métiers où le travail à la main prédomine encore et, si les patrons de la petite et de la moyenne industrie recherchent les apprentis et se plaignent plutôt de n'en point trouver en nombre suffisant, nos paysans, sauf de rares exceptions, ne sont guère préparés à se prêter à ce mode de formation professionnelle qui les obligera à recevoir chez eux, à loger, à nourrir pendant deux ou ou trois ans des jeunes gens dont le travail ne leur apportera pas un

concours très rémunérateur. En sorte qu'il sera d'ici longtemps difficile de trouver des agriculteurs en assez grand nombre pour que toute la jeunesse disponible puisse apprendre ainsi sur le vif le métier vers lequel il conviendrait de l'orienter. De longs efforts de propagande seront sans doute nécessaires pour modifier sur ce point l'état d'esprit des exploitants et pour leur faire adopter des habitudes nouvelles en opposition avec les errements du passé.

En résumé et pour conclure, nous ne rejetons pas complètement l'idée émise par quelques bons esprits, et nous ne croyons pas impossible de trouver parmi les non-agricoles un contingent appréciable pour réparer dans une certaine mesure les vides creusés par la guerre dans les rangs des agriculteurs. Mais nous pensons qu'il n'y a pas lieu non plus de tenter l'expérience de l'adaptation proposée pour toutes les catégories sociales sans distinction. Il nous paraît prudent tout au moins de procéder en cette matière avec méthode et par voie de sélection, en choisissant avec soin aussi bien les sujets à éduquer que les chefs de culture auxquels ils seront confiés. Entreprendre cette réforme sur une trop grande échelle serait s'exposer à ramener à la terre des éléments dont le concours ne lui serait guère utile et qui l'abandonneraient sans doute très vite, avec la résolution cette fois de ne plus jamais y revenir, peut-être aussi, ce qui serait pire, avec la pensée d'en détourner les autres.

F. LEPELLETIER.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ALLEMAGNE-AUTRICHE-HONGRIE

Sommaire. — Aggravation des difficultés — Désaccord entre les partis. — Le problème de la paix. — La question d'Alsace. — Obstination des Allemands. — Situation de l'Autriche.

Aggravation des difficultés. — Les journaux allemands continuent à faire de grands efforts pour prouver que l'Allemagne reste dans une excellente situation, pour essayer de faire croire qu'elle est en meilleure posture que ses ennemis, pour soutenir qu'elle sera bientôt en état de leur imposer la paix. L'expérience, dit-on, montre que nous sommes invincibles; nos adversaires ne tarderont pas à le reconnaître. Le monde se dresse contre nous! Que nous importe? *Viele Feinde, viel Ehre.* Plus nous avons d'adversaires, plus l'honneur est grand. Oui, nous sommes le premier peuple du monde! On voulait nous affamer. Grâce à notre organisation, nous saurons résister aussi longtemps qu'il sera nécessaire; ceux-là se trompent qui pensent que nous finirons par céder; ne sommes-nous pas doués d'une ténacité à toute épreuve?

Il est certain cependant, en dépit de ce que disent les journaux, que les inquiétudes augmentent, et que le mécontentement grandit. Les manifestations se multiplient; quelques-unes ressemblent fort à des émeutes. Un vent de découragement souffle sur le pays. On arrivera sans doute à la prochaine récolte, mais la situation alimentaire empire de jour en jour. Le gouvernement a dû reconnaître que les statistiques sur lesquelles ses prévisions avaient été établies étaient inexactes; les paysans ont distribué à leur bétail, en dépit des interdictions, des quantités considérables de céréales; des fraudes déplorables ont bouleversé tous les calculs. Il a fallu, pour assurer la soudure, diminuer la ration de pain; on avait cru, en compensation, pouvoir porter la ration de viande de 250 à 500 grammes : celle-ci a dû être également diminuée, et il est impossible de relever la ration de pommes de terre qui s'est progressivement abaissée dans beaucoup de régions à une livre seulement par

semaine. Et encore ne peut-on pas toujours la donner. Cet état de choses suscite beaucoup de plaintes. Les paysans s'irritent en voyant leurs troupeaux sacrifiés ; et les ouvriers, malgré les suppléments accordés à ceux qui font de gros travaux, se mettent en grève. Le gouvernement réussit sans doute à ramener le calme, mais une censure rigoureuse ne permet pas de connaître tous les incidents qui se produisent : On essaie de dissiper les craintes en expliquant que la mauvaise qualité du bétail, insuffisamment nourri, a eu pour conséquence des erreurs dans le calcul des quantités de viande nécessaires au ravitaillement des villes. On insiste sur la difficulté des transports et sur la rareté de la main-d'œuvre, on célèbre les heureuses promesses de la récolte en Roumanie, tout en reconnaissant que la sécheresse a été fâcheuse dans une partie de l'empire, dans l'Est, le Centre et le Nord (1).

On prend des mesures pour assurer le battage rapide de la récolte prochaine, mais l'opinion reste défiante ; on s'en aperçoit à l'abondance des notes que publient les municipalités. Berlin, où l'on veut éviter le plus possible les troubles, jouit d'un traitement de faveur, mais dans les régions industrielles de l'Ouest, la situation est déplorable ; c'est une véritable disette qui existe aujourd'hui, à Hambourg, à Cologne, à Dusseldorf, à Essen et dans la plus grande partie de la Westphalie, à Leipzig, à Chemnitz et dans toute la Saxe. Les menaces formulées par un général commandant de région contre les ouvriers qui volent dans les champs des pommes de terre encore vertes sont significatives.

Aux difficultés alimentaires s'ajoutent de grandes difficultés financières, l'Allemagne s'oriente à ce point de vue vers un état de tension qu'on cherche à cacher, mais qui ne peut faire illusion qu'à force d'ingéniosité dans les combinaisons de la Trésorerie. En dépit de toute la pression administrative, le sixième emprunt, dont l'émission a été close le 7 avril, n'a pas donné ce qu'on espérait. Le gouvernement avait déclaré qu'il lui fallait au moins 15 milliards de marks : on n'a pu arriver à ce chiffre et il est certain que la circulation fiduciaire de l'Allemagne s'est alourdie dans des proportions considérables (2).

Les comparaisons qui ont été établies entre la couverture métallique de la circulation de papier en Allemagne et en France sont tout à l'avan-

(1) Les journaux de Berlin pour remonter le moral ont annoncé que les perspectives de récolte étaient tout à fait brillantes, notamment dans l'Allemagne du Sud. Les journaux bavarois ne sont pas de cet avis. Le *Bayrischer Kurier* déclare qu'il ne faut pas se bercer d'espérances prématurées. « On en avait dit autant l'an dernier, et cela a eu de fâcheuses conséquences. Nous sommes obligés, malgré la pluie de prévoir une médiocre récolte en céréales. Il n'est pas encore possible de chanter un hymne d'allégresse. »

(2) La baisse continue du change, en dépit de tous les efforts qu'on fait pour l'empêcher, est une cause de vive contrariété. Le billet de 100 marks ne vaut plus à Genève que 64 francs.

tage de notre pays. On peut affirmer sans crainte que les fondements monétaires et financiers de l'édifice économique allemand ont beaucoup perdu de leur solidité (1).

Cette situation pèsera d'un poids très lourd sur la situation de l'Allemagne après la guerre. La baisse du change est moins gênante aujourd'hui parce que l'Empire est obligé de vivre principalement sur ses propres ressources ; le problème des paiements au dehors ne se pose que dans une mesure restreinte. Le gouvernement peut toujours faire circuler du papier ou obtenir, par voie de réquisition, les fournitures nécessaires à la continuation des hostilités.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement la situation financière, c'est la situation économique tout entière qui laisse à désirer. La pénurie des pommes de terre a eu sa répercussion sur la production de l'alcool indispensable à la fabrication des explosifs. Le coton, qui est à la base de toutes les poudres modernes, fait de plus en plus défaut, les réserves sur lesquelles on a mis la main dans le nord de la France, en Belgique, en Pologne, sont épuisées. La récolte est faible en Asie Mineure ; ce n'est pas sur ce pays que les Allemands peuvent compter pour alimenter leurs poudreries ! La substitution de la cellulose au coton ne donne pas pratiquement tous les résultats désirés. L'Allemagne éprouve surtout beaucoup de peine pour se procurer certains métaux. On s'évertue à récupérer sur les champs de bataille toutes les pièces utilisables, le cuivre en particulier ; mais pour le nickel, il ne reste guère que la ressource des 500 à 600 tonnes qui viennent de Norvège, et l'étain doit faire défaut puisqu'on en est venu à réquisitionner les couvercles des pots à bière.

Il faut toutefois reconnaître que l'Allemagne déploie beaucoup d'ingéniosité pour remplacer les produits qui lui manquent. La liste des succédanées ne cesse de s'étendre. Il y a sans doute une part de bluff dans l'étalage de science chimique dont on est si fier. Mais nous devons avouer qu'il est difficile de prévoir l'époque où nos ennemis seraient contraints de déposer les armes, faute de pouvoir se procurer des produits indispensables. Contentons-nous d'ajouter que, dans le domaine de l'industrie métallurgique, où l'activité est toujours grande, l'Allemagne paraît aux prises avec des difficultés telles que non seulement elle ne peut songer à intensifier sa production, mais qu'elle n'est même plus capable de la maintenir au niveau qu'elle avait atteint. La production des mines a baissé d'une façon sensible. Ce qui tient principalement au manque de main-d'œuvre qualifiée ; c'est ainsi qu'on s'est mis à exploiter d'anciens déblais, des déblais qui ne contiennent que 10 à 25 % de fer, mais qu'un manœuvre quelconque est capable de charger sur les plates-formes. Dans les mines de houille l'effectif des mineurs employés

(1) Léon Polier, *Revue des nations latines*, 1er juillet 1917, p. 414.

a diminué d'un quart et les rendements s'en ressentent. La crise des transports provoque les plus vives doléances ; le syndicat d'Essen a dû réduire de moitié ses expéditions de coke et l'une des dernières circulaires des métallurgistes de Silésie constate que le nombre des wagons mis à la disposition des charbonnages atteint à peine 20 % du tonnage qui serait nécessaire. Le rendement du travail a aussi diminué parce qu'on a dû recourir à une main-d'œuvre de mauvaise qualité, main-d'œuvre masculine insuffisamment instruite, main-d'œuvre féminine qui s'adapte difficilement à certains travaux. Non seulement la production est inférieure en quantité et en qualité, mais on remarque aussi que le matériel et l'outillage mal conduits se détériorent rapidement; les plaintes à cet égard sont générales (1).

Désaccords entre les partis. — Ces difficultés, et elles s'accentuent de jour en jour, provoquent de vives discussions. Le désaccord entre les partis est très sensible : on va jusqu'à dire que l'union sacrée, *der Burgfriede*, est compromise. Il y a, dit la *Magdeburgische Zeitung* du 15 juin, des gens qui voudraient faire croire que l'Allemagne est un pays antidémocratique; beaucoup d'étrangers revenant d'Allemagne, ont prétendu que l'esprit policier y régnait en maître. Nous avons été l'objet d'accusations mensongères. Il faudra cependant qu'après la guerre bien des choses soient réformées; il faudra enlever à nos ennemis le prétexte hypocrite de dire qu'ils luttent contre l'autoritarisme; il faudra leur ravir l'espoir qu'une révolution est possible en Allemagne, espoir qui est peut-être pour beaucoup dans l'acharnement qu'ils mettent à poursuivre cette guerre (2).

Ce n'est pas seulement dans la politique intérieure que se manifeste un grand désarroi, l'Allemagne en regardant au delà de ses frontières a quelques sujets de contrariété; l'affaire Hoffmann qui a fait beaucoup de bruit dans les pays neutres, a montré à quel point les agents de l'Allemagne cherchent à troubler la Suisse. Il est temps, écrivait dernièrement l'*Argauer Volksblatt*, que nous fassions une politique qui réponde aux intérêts du pays et à son honneur, non plus au bon plaisir de ces agents de l'Allemagne qui vont bourdonnant à travers toute la

(1) Léon Polier, *loc. cit.*

(2) La crise que subit actuellement l'Allemagne est en réalité un échec du militarisme et de son chef. La majorité des Allemands ne croit plus maintenant à la possibilité de la paix pangermaniste. Il est curieux de voir Guillaume s'accrocher maintenant au kronprinz pour sauver avec lui et pour lui ce qui peut être sauvé. Scheidemann ne s'est sans doute pas trompé quand il a dit, au retour de Stockholm, le 24 juin : « Nous n'aurons la paix que par l'intermédiaire de la démocratie radicale ».

Suisse ; ces gens-là, le Conseil fédéral n'a qu'à leur remettre leurs passeports, comme la Russie l'a fait pour M. Grimm.

Les agissements de l'Allemagne en Norvège ne sont pas plus honorables pour elle : plusieurs procès ont mis en lumière le rôle de personnages louches qui renseignaient à la fois sur la navigation entre la Suède et l'Angleterre et sur certaines opérations navales de ce dernier pays. Dans l'affaire de Bergen, où le jugement a été rendu le 6 juin dernier, un détail a fait sensation : on a trouvé parmi les inculpés les commandants de trois navires d'une importante société norvégienne de navigation qui faisait le service de l'Angleterre. Parmi les condamnés les uns étaient rétribués pour chaque communication, les autres recevaient des appointements fixes de 2 à 300 couronnes par mois. La ville de Göteborg a joué dans cette affaire, comme station intermédiaire, un rôle important. C'est de cette ville qu'étaient expédiées une partie de ces rémunérations (1).

La Suède, où les sympathies pour l'Allemagne persistent encore, s'est émue. Elle s'occupe à son tour du problème de l'espionnage militaire et commercial; des perquisitions qui ont eu lieu les 13 et 14 juin dans les bureaux de l'espion Walsöe ont amené la saisie de documents édifiants. Walsöe, officier de la marine de guerre allemande, marié à une Française, opérait à Göteborg depuis près de 2 ans, en se faisant passer pour négociant, sans que la police parût même prendre ombrage de ses nombreux déplacements en Suède et au Danemark. On nous assure aujourd'hui que le ministre de l'Intérieur et les pouvoirs publics vont redoubler de vigilance. Mais l'Allemagne qui a raisonné sa conduite, se préoccupe peu des doléances des neutres : elle a surtout le désir de les obliger à lui vendre des matières premières et les denrées alimentaires dont elle a besoin. Elle leur offre en échange, même au prix de quelque gêne pour elle, charbon, fer, acier. Et quelques-uns écoutent ses propositions.

C'est sous l'influence des déceptions qu'ils éprouvent que les Allemands, qu'anime un véritable sentiment de rage, continuent cette guerre sous-marine qui doit, disent-ils, les conduire promptement à la victoire. La guerre sous-marine, dit le comte de Reventlow, doit être le pilier de notre politique; on verra bientôt ce que vaut cette arme terrible. Nous avons déclaré au monde qu'il n'y a pas pour nous de retour possible.

(1) La découverte de bombes et d'explosifs a eu aussi un grand retentissement. Il est démontré que l'Allemagne voulait agir vis-à-vis de la Norvège, comme elle a agi vis-à-vis des Etats-Unis. Les procédés employés par les Allemands ont provoqué au Storthing une grande exaspération. On a aussi découvert des explosifs affectant la forme de briquettes de charbon de façon qu'ils pouvaient être placés dans les soutes des navires sans éveiller de défiances. D'autres ont été trouvés dans les bagages du baron de Rautenfels qui était muni d'un passeport diplomatique en règle et chez deux Finlandais, Pehrssen et Wistanen, qui étaient à la solde de l'Allemagne.

Nous ne nous soucions pas de ceux qui nous parlent encore d'humanité : l'humanité n'est qu'un mot fétiche. Personne ne nous empêchera de continuer dans la voie où nous sommes engagés ; nous serons insensibles à toutes les réclamations, sous quelque forme qu'elles se produisent. L'intervention américaine ne peut suffire pour nous émouvoir ; au moins nous n'aurons plus besoin de garder de ménagements vis-à-vis des Américains. Ils nous ont fait en somme tout le mal qu'ils ont pu. Nous sommes tous d'accord pour poursuivre la lutte sans regarder en arrière.

En dépit de ces hautaines affirmations, les Allemands se demandent combien il leur faudra de temps pour obtenir ce qu'ils désirent. Ne nous laissons pas aller, dit l'un d'eux, à des espérances exagérées, le résultat ne sera obtenu qu'au prix de longs efforts, il nous faudra peut-être pour triompher de l'Angleterre dix-huit mois ou deux ans ; nous ne pouvons, ajoute le colonel Gaedke, que difficilement calculer avec quelle rapidité la guerre sous-marine fera sentir ses effets. Le major Moraht va plus loin ; il se demande si on peut se bercer de l'espoir de voir la guerre terminée par une action maritime ; ce n'est qu'à la suite de succès décisifs sur le continent qu'on pourra mettre fin à une lutte pareille. Les neutres ne s'y trompent pas : il faudrait dit l'un d'eux que le chiffre des torpillages fût quatre fois plus élevé qu'il ne l'est pour que l'Angleterre soit vraiment affamée. L'Allemagne, écrit Mariano Rubio y Bellvé, se fait de grandes illusions. Comment ne voit-elle pas que si, elle a résisté pendant plus de 2 ans au blocus, le groupe des Alliés, qui peut puiser dans un vaste domaine colonial et qui possède l'appui du Nouveau Monde, pourra tenir au moins aussi longtemps ; il est impossible de croire que la campagne sous-marine puisse amener promptement la paix. Elle contribuera à aliéner aux Allemands les sympathies du monde entier ; la cause que soutiennent les Alliés apparaît de plus en plus comme celle de la justice contre la brutalité, de la civilisation contre la barbarie, du droit contre la force.

Le problème de la paix. — De toutes les questions qui agitent en ce moment les esprits, il n'y en a pas de plus grave, de plus passionnément discutée que la question de la paix.

Nous ne pouvons compter sur la victoire par les armes, écrivait Wolfgang Heine dans le *Berliner Tageblatt* du 24 juin, ni la lutte à main armée, ni les efforts qu'on fait pour nous affamer, ne peuvent apporter la paix, et la paix est cependant devenue nécessaire. Il faut que, par un énergique travail de propagande, nous éveillions dans le cœur des masses, qui se taisent encore, l'ardent désir d'une paix qui ne soit pas le résultat de l'épuisement ; une paix d'écrasement serait désastreuse ; nous

devons nous acheminer vers une entente telle que chaque peuple reste conscient de sa force et que les deux groupes de belligérants aient l'un vis-à-vis de l'autre une confiance réciproque. Si nous pouvons nous engager dans cette voie, le gouvernement sera placé dans une situation bien différente de celle où il se trouve aujourd'hui ; l'agitation de ceux qui réclament encore des conquêtes se trouvera enrayée. Même les soldats qui combattent sur le front sentiront leur âme fortifiée et leur courage trempé s'ils sont sûrs de faire la guerre pour l'amour de la paix. Il faut que notre action ait pour but d'influencer à la fois nos ennemis et les pays neutres. La paix ne pourra être établie que lorsque la volonté d'entente sera devenue générale. Ce ne sont ni les hommes d'État, ni les généraux, ni les diplomates qui l'apporteront ; la raison et l'humanité rentreront peu à peu dans les esprits, lorsqu'on reconnaîtra l'inanité de la légende suivant laquelle l'Allemagne voulait spolier les autres peuples.

La conférence de Stockholm et les débats qu'elle a soulevés ont tenu une grande place dans tous les journaux. Nous avons aujourd'hui l'impression que cette tentative a été vue favorablement par tous les partis, à l'exception des conservateurs et des pangermanistes. En voyant qu'elle a échoué, on s'efforce de soutenir que c'était la manœuvre d'un parti ; on prétend de nouveau avec une sorte de rage qu'il ne peut être question d'une paix sans victoire, comme l'a dit Scheidemann. Remarquons que les socialistes minoritaires affichent maintenant un profond dédain à l'égard des socialistes impérialistes qui, par leurs artifices diplomatiques, se sont mis à l'école de la bourgeoisie. Ces gens-là ne sont que de faux socialistes, ceux qui veulent véritablement la paix doivent les désavouer (1).

L'insuccès de la tentative de Stockholm a provoqué un nouveau déchaînement des ambitions allemandes : on oppose énergiquement la paix Hindenburg à la paix Scheidemann. Les deux courants d'idées sont si différents l'un de l'autre qu'on peut se demander si on arrivera à s'entendre. Ceux qui sentent que l'Allemagne est impuissante à obtenir la victoire décisive sur laquelle on avait si longtemps compté, pensent qu'il conviendrait de sacrifier l'impérialisme à certaines nécessités de l'heure actuelle.

Trois tendances se partagent aujourd'hui l'opinion publique : ceux d'abord qui se laissent diriger par les pangermanistes estiment que la paix est à l'heure actuelle prématurée, et croient qu'elle ne pourrait donner à l'Allemagne tous les avantages nécessaires, il faut donc poursuivre la lutte jusqu'au jour où on pourra imposer aux Alliés un traité

(1) Quelles que puissent être aujourd'hui les déclarations de certains socialistes, nous pouvons certifier qu'il n'y en a pas un, si l'Allemagne eût été victorieuse, qui n'eût mis soigneusement son pacifisme dans sa poche, et n'eût applaudi aux victoires de l'empereur.

qui consacrera la pleine victoire du pangermanisme, l'annexion de la Belgique ou au moins d'Anvers, de Liége, de Namur, l'annexion du bassin de Briey et de la Courlande, le protectorat de la Pologne, la constitution d'une Europe centrale prolongée jusqu'au golfe Persique, la restitution des colonies complétées par le Congo belge et le Congo français; c'est de cette façon que l'Allemagne aura l'hégémonie en Europe, deviendra maîtresse des débouchés dont elle a besoin sur l'Océan, disposera à son tour d'une armée noire, pourra porter au plus haut point son développement économique et réaliser son rêve de domination mondiale. Les modérés ne vont pas aussi loin : effrayés des ruines que la guerre a accumulées, ils pensent qu'il est nécessaire d'amorcer des négociations en faisant preuve de condescendance, en ne s'obstinant pas à poursuivre des buts irréalisables, en cherchant surtout à tirer de la situation tous les avantages possibles. L'essentiel est d'obtenir des garanties sur lesquelles on se refuse d'ailleurs à fournir les précisions désirables; elles dépendront, dit-on, des événements militaires et de l'habileté de nos diplomates ; il faudra se borner à quelques rectifications de frontière, il faudra surtout obtenir des conventions financières et économiques propres à donner à l'Allemagne, en Europe et dans le monde entier, une place prépondérante. D'autres enfin vont plus loin et n'hésitent plus à dire que la prolongation de la guerre est une faute, que les frais dépassant maintenant les profits, l'empire doit renoncer à toute annexion. Il doit demander simplement la restitution de ses colonies, sceller étroitement son union avec l'Autriche-Hongrie, obtenir le protectorat de la Pologne, mais se soustraire d'autre part à toute demande d'indemnité : ceux-là espèrent que le bloc de l'Europe centrale ne tardera pas à établir sa suprématie contre l'Angleterre affaiblie, contre la France dont les plus riches régions productrices ont été dévastées, contre la Russie livrée à des désordres intérieurs et refoulée vers l'Orient. C'est par une victoire économique que l'Allemagne devra compléter l'œuvre commencée par les armes.

Les divergences entre ces trois courants d'idées vont-elles jusqu'à affaiblir l'unité nationale? Il est permis d'en douter. Si les polémiques sont vives, si le malaise est certain, l'accord se rétablit contre l'ennemi commun; nous sommes encore loin, malgré les déconvenues militaires et l'insuffisance de l'alimentation, du jour où le parti de la paix à tout prix prendra le dessus; l'Allemagne est très lasse, mais les Allemands sont si orgueilleux qu'ils ne se sentent pas vaincus (1).

Il est intéressant de rechercher dans ce conflit d'idées quel est le sentiment des catholiques; eux aussi ont cessé d'être d'accord ; la *Kölnische Volkszeitung* du 22 juin, qui soutenait naguère que nous ne valions pas

(1) L'article de Georg Bernhard, *Was uns Not thut*, *Vonische Zeitung*, 8 juillet.

mieux que les Hottentots et qui continue à traiter couramment les Anglais de bandits, soutient les pangermanistes et demande obstinément l'écrasement des Alliés. La victoire, dit-elle, est le seul moyen d'arriver à la paix ; nous devons, aussi longtemps que nos ennemis manifesteront la volonté de nous anéantir, encourager chez le peuple la volonté de vaincre, il faut combattre tout ce qui empêcherait ou diminuerait la victoire; nous ne devons avoir qu'une pensée : terrasser nos ennemis... Nous considérons d'ailleurs que les tentatives de rapprochement avec les catholiques sont inopportunes et pratiquement vouées à l'insuccès; non seulement le moment d'une telle initiative n'est pas encore arrivé, mais elle donnerait lieu à des interprétations fâcheuses. On compte cependant sur l'influence heureuse des catholiques d'Espagne, de Suisse, des pays véritablement neutres qui pourraient éclairer l'opinion sur les calomnies dont les puissances centrales ont été les victimes et sur leurs prétendus appétits de conquête. De telles démarches seraient à souhaiter dans l'intérêt même d'un mouvement bien compris pour la paix. Mais jusqu'à ce que les catholiques des pays ennemis nous comprennent, nous catholiques allemands, nous ne pouvons songer à la paix que par la victoire, c'est sans doute une politique plus réaliste qu'idéaliste, mais c'est une politique que nous imposent les faits (1).

Tous les catholiques allemands ne sont pas aussi intransigeants que Bachem et ses collaborateurs ; l'union des associations catholiques de l'Allemagne du Sud, dans l'assemblée générale tenue à Munich le 18 juin, a adopté la résolution suivante : « Nous désapprouvons les exigences exagérées qui aggravent la situation et risquent de prolonger la guerre ; nous repoussons une paix sans acquisitions territoriales et sans indemnités, car nous voulons une paix pleine d'honneur; mais nous voulons avant tout une paix qui donne des garanties réelles de nature à permettre le paisible développement économique et social de l'Allemagne dans l'Empire et dans les États confédérés » (2).

Plusieurs journaux nous ont fait connaître un curieux manifeste de la Croix-Blanche de Gratz, destiné à encourager le développement d'une ligue pour la paix, dont l'activité, placée sous l'influence du Pape, a son siège à Gratz en Styrie, « Nous réclamons, dit ce manifeste, la fin de l'inutile effusion de sang sur les champs de bataille, nous réclamons la fin d'une politique qui tend à régler par la force les problèmes moraux posés par les relations entre les peuples, nous voulons une paix universelle, durable, une paix qui détournera l'intérêt des peuples des soi-disant ennemis extérieurs et concentrera toutes les forces contre les véritables ennemis de l'intérieur qui sont communs à tous les peuples et s'appellent

(1) *Kölnische Volkszeitung*, 1er juin.
(2) Cf. la brochure de Stegerwald, secrétaire général des syndicats chrétiens à Cologne : *Arbeiterinteressen und Friedensziele.*

l'alcoolisme, l'immoralité, les maladies sexuelles, la tuberculose, la dégénérescence, la spéculation sur l'argent et sur les terres, le paupérisme, la sous-alimentation, etc... ; nous voulons qu'on renonce à la course insensée aux armements et qu'on concentre les ressources dont disposent des peuples sur des œuvres de civilisation et de paix ; nous voulons que les crédits consacrés aux armements ne soient accordés que dans la mesure où ils sont nécessaires pour assurer la sécurité et l'ordre à l'intérieur du pays ; nous voulons que des gouvernements s'entendent pour étudier les justes revendications réciproques des différents Etats ; nous leur demandons d'avoir la volonté bien arrêtée de reconnaître juste pour les peuples voisins ce qu'ils trouvent juste pour eux-mêmes. Nous voulons une paix durable, et souhaitons la formation, sur le terrain du christianisme, d'une ligue universelle de la civilisation. »

De semblables déclarations permettent de supposer qu'il y a de grands dissentiments entre les partis.

La question d'Alsace. — On cherche à faire l'union sur la question d'Alsace-Lorraine. Scheidemann s'est montré, en effet, lui aussi, intransigeant sur cette question. Bernstein, qui avait élevé dans une revue suisse, l'*Internationale Rundschau* de Zurich, une timide protestation, est l'objet de violentes attaques (1). Les Allemands sont unanimes à déclarer qu'ils ne consentiront à la cession d'aucune parcelle du « sol germanique ». On ne peut guère découvrir de défaillance à cet égard. Il devrait être superflu, écrit la *Kölnische Volkszeitung* du 31 mai, de parler chez nous de l'Alsace-Lorraine ; ce sont malheureusement nos ennemis qui nous obligent à prononcer ce nom. Il faut qu'un mur solide soit élevé autour d'un domaine qui ne peut être l'objet d'aucune discussion.

Il est certain cependant que la question, qu'on le veuille, ou non, s'impose à l'esprit public. Un certain nombre de socialistes demandent que l'Alsace-Lorraine soit émancipée de la tutelle de la Prusse, ils souhaitent qu'elle cesse d'être un « pays d'Empire » pour devenir un Etat jouissant dans la Confédération de droits égaux à ceux de la Bavière ou de la Saxe. Ne pourrait-on donner satisfaction de cette manière aux Américains, aux Russes et aux « camarades français » ?

D'autres proposent un partage de l'Alsace-Lorraine entre la Bavière et la Prusse, partage qui entraînerait, pour des raisons d'équilibre intérieur, l'attribution de dédommagements au grand-duché de Bade et au royaume de Wurtemberg, peut-être même au royaume de Saxe. Les Alsaciens-Lorrains deviendraient ainsi sujets de deux Etats. Ce serait un moyen de

(1) V. par exemple la *Chemnitzer Volksstimme* du 14 juin.

les désunir et d'introduire parmi eux des éléments de désaccord (1).

Le vote récent des Chambres françaises a produit au surplus en Allemagne une vive impression; les journaux ont entrepris une campagne violente contre les ambitions de la France. Oui c'est la France qui est véritablement responsable de la guerre. Le vote des Chambres ne correspond nullement à la volonté du pays ; il est l'expression des rêves d'un petit groupe de chauvins, qui se sont emparés du pouvoir et s'y cramponnent désespérément. L'Alsace est allemande par ses origines et par son histoire, par la race de ses habitants et par la langue dont ils se servent. Qu'on ne parle plus de la protestation des députés alsaciens et lorrains à l'Assemblée nationale de 1871 ; cette protestation est annulée par les déclarations qui viennent d'être faites par les Alsaciens eux-mêmes (2). Les générations nouvelles désavouent les anciennes, elles ont été moralement conquises par les bienfaits de la kultur allemande. Le développement économique de l'Alsace a été merveilleux. Aussi est-ce d'un cœur enthousiaste et fidèle que des milliers « d'heureux annexés » combattent sous les drapeaux de l'Empire. La politique allemande est aujourd'hui justifiée aux yeux du monde !

On a donné une grande publicité à un article de la *Deutsche Revue* où le professeur Paul Laband déclare que l'incorporation de l'Alsace-Lorraine à la Prusse serait le moyen le plus simple et le meilleur d'en finir avec les difficultés politiques qu'a suscitées la création du nouvel organisme appelé « Terre d'Empire ». Laband estime que les États confédérés de moyenne importance accepteraient plus volontiers l'incorporation de l'Alsace à la Prusse qu'un agrandissement de la Bavière. Le partage dont on parle eût été peut-être réalisable en 1871, il est impraticable maintenant, après 45 ans de vie politique en commun, sous la même constitution et la même administration. Les liens économiques se sont resserrés. Il y a aujourd'hui, entre l'Alsace et la Lorraine, un sentiment de fraternité dont on ne peut faire abstraction.

La division projetée entraînerait aussi aux yeux de Laband de graves

(1) *Münchener Neueste Nachrichten*, 6 juin.

(2) Le Dr Hoeffel, à la séance de clôture de la première Chambre du Landtag, a déclaré que l'Alsace-Lorraine était unie d'une manière durable à l'Empire allemand, qu'elle était pleine de gratitude pour ce qu'il avait fait, et était liée à l'Allemagne par des liens économiques, ethniques, linguistiques indélébiles. Le Dr Ricklin, président de la seconde Chambre, s'est élevé contre l'un des buts de guerre « l'arrachement de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand ». Il a ajouté : le peuple alsacien n'aspire à rien d'autre qu'à cultiver et développer dans sa pleine et indissoluble dépendance de l'Empire allemand, son avenir cultural, économique et politique pour le maintien intégral et légitime de sa personnalité propre. Et après avoir fait l'éloge des soldats alsaciens, il a ajouté qu'il n'y avait pas de meilleur moyen de les récompenser qu'en les laissant rentrer dans leurs foyers, dans la plénitude de leurs droits et sur le pied d'égalité avec tous les citoyens de l'Etat allemand (V. *Strassburger Post* et *Metzer Zeitung* du 13 juin).

difficultés financières et juridiques. Le droit particulier de la Bavière serait la source de complications de toutes sortes. L'acquisition d'une partie des chemins de fer alsaciens par la Bavière grèverait la dette des chemins de fer bavarois dans une mesure telle que la Bavière n'y pourrait faire face. Et si l'Empire restait propriétaire des chemins de fer, cela amènerait des conflits entre l'administration de l'empire et la souveraineté bavaroise. La séparation serait plus grave encore pour l'armée.

Laband n'admet pas, au surplus, que l'Alsace-Lorraine puisse former un Etat particulier. L'idée de donner une constitution républicaine à ce pays ne mérite même pas qu'on la discute. Quant à l'institution d'une dynastie dont on a parlé, elle ne reposerait sur aucune réalité. Faire de l'Alsace un Etat autonome, ce serait lui permettre de s'isoler davantage, de devenir étrangère au gouvernement de l'Empire. Il est donc beaucoup plus sage de maintenir l'Alsace-Lorraine dans sa situation actuelle en accordant au gouvernement des moyens nouveaux de contrainte contre les excès de la presse, contre les abus du droit de réunion et d'association; la langue allemande devrait être d'un usage exclusif dans l'enseignement et dans l'administration; les écoles, et surtout les pensionnats libres, devraient être soumis à un contrôle sévère, car on n'a pas cessé d'y cultiver des sentiments français et anti-allemands.

Les conclusions de Laband ont provoqué de nombreuses critiques; notamment de la part de la *Frankfurter Zeitung*, qui s'était posée il y a deux ans en champion des prétentions prussiennes. D'autres journaux, comme la *Kieler Zeitung* pensent que le partage de la contrée entre deux ou trois Etats confédérés serait finalement une excellente chose. La France n'avait-elle pas partagé jadis ces territoires entre trois départements, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle? Les Lorrains ne se préoccupaient guère alors de ce que faisaient et pensaient les Alsaciens. La vieille maxime « Diviser pour régner, » pourrait être utilement appliquée. L'administration allemande a commis bien des fautes, elle a contribué à développer dans les populations un esprit fâcheux d'antagonisme. Cet esprit serait affaibli par la séparation du *Reichsland* en deux ou trois tronçons. On devrait prendre certaines mesures au sujet de la propriété foncière : l'influence française ne peut être ruinée si d'anciens Alsaciens continuent à gérer de France leurs propriétés, ou à rester, de par leur nationalité française, en liaison avec des foyers hostiles à l'Allemagne; les droits de propriété doivent être entièrement retirés à ces gens-là. Tous les « francisants » devront être sévèrement contrôlés et expulsés au besoin, soit en raison de leur nationalité étrangère, soit à cause de leur hostilité manifeste à l'égard de l'Empire; aucune considération d'ordre personnel ne devra faire obstacle à cette mesure. Avec du doigté nous saurons

conserver à l'Empire un territoire florissant, qui possède de grandes ressources; nous saurons assurer à nos frères égarés d'Alsace et de Lorraine « le bonheur dans le repos d'un nouveau foyer » (1).

Les Allemands doivent sentir cependant que sur le terrain de la question alsacienne la France, soutenue par ses Alliés, ne cédera jamais. Ils se préparent en tout cas à une nouvelle campagne d'hiver. Et cette perspective les préoccupe vivement. Ils voient que les Anglais, auxquels trois années ont été nécessaires pour bien se préparer, ainsi que l'avait prévu lord Kitchener, sont résolus à poursuivre la lutte. Ils constatent que la Russie, dont ils avaient dit qu'elle était devenue « un cadavre vivant pour des opérations actives » est encore capable de telles offensives, qu'ils ne peuvent dégarnir leur front oriental. L'intervention des États-Unis leur cause la plus vive contrariété. Peut-être, écrit un publiciste, serions-nous plus près de la paix si nous avions moins parlé de notre propension à la paix que de notre certitude de victoire. Nous n'aboutirons à rien si nous ne déposons pas la flûte du pacifisme pour emboucher de nouveau la trompette guerrière. Notre vie est pénible et dure, nous devons le reconnaître, mais si nos adversaires mettent maintenant leur espoir dans une campagne d'hiver, nous pouvons dire que nous avons encore plus de raisons qu'eux d'avoir confiance. Ils regardent du côté de l'Amérique; nous, nous fixons nos yeux sur nos fronts inébranlables et sur nos sous-marins; nous avons la meilleure part; si nous voulons la paix, nous devons nous persuader que nous la conquerrons par les armes, jamais par des discours, si bien intentionnés qu'ils puissent être.

Obstination des Allemands. — Ce qui frappe en effet dans la lecture des journaux, c'est que les Allemands, n'ont rien perdu de leur orgueil. Ils s'efforcent de chercher, par un ingénieux système d'informations télégraphiques et de notes officieuses, à éveiller de chimériques espérances et à façonner l'opinion publique, sans qu'on puisse les soupçonner de vouloir exercer une contrainte. On avait surtout mis en cause, jusqu'à présent, l'Angleterre et la Russie. La campagne sous-marine

(1) On peut opposer à ces déclarations celle d'un Suisse qui a habité l'Alsace pendant vingt ans.

Pour un observateur impartial, écrit-il à la *Gazette de Lausanne* (n° du 2 juillet), un fait certain se dégage : C'est l'attachement inaltérable des classes aisées des villes, comme des campagnes, à la vieille mère patrie. La blessure de 1871 ne s'est jamais cicatrisée. Il y a même eu, pendant les dernières années qui ont précédé la guerre, un réveil patriotique français dans la jeunesse. L'affaire de Saverne a eu un grand retentissement. L'Alsace est restée française. Je dois ce faible témoignage à la fidélité des braves Alsaciens qui n'ont jamais douté que la délivrance arriverait... et elle approche (V. aussi le n° du 1er juillet).

n'ayant pas donné les résultats qu'on attendait, l'effort porte aujourd'hui sur la France. C'est la France qu'on représente comme la plus proche d'une défaillance; tout est utilisé pour soutenir cette thèse; on reproduit de larges extraits de certains journaux parisiens, et on commente d'une façon perfide nos débats parlementaires, on parle constamment de la chute du ministère Ribot, de la démission de M. Poincaré, des doléances qui se font jour de différents côtés, de l'agitation qui se produit dans les milieux syndicalistes, etc. Nous avons, dit-on, la preuve que l'armée est mal nourrie, et irritée contre ses chefs. Elle refuse l'obéissance et pour empêcher les désertions en masse l'autorité militaire est obligée de promettre la libération de plusieurs classes.

C'est en multipliant les réflexions de ce genre que le bureau de la Presse à Berlin s'efforce de maintenir le moral (1). Les journaux sont pleins d'exhortations de toutes sortes. Nous devons, écrit le *Berliner lokal Anzeiger* du 18 juin, conserver intact notre esprit d'offensive, sans lequel ni la victoire, ni la paix ne seraient possibles; cet esprit doit se traduire par la suppression des spéculateurs égoïstes, des accapareurs, des agioteurs rapaces, par le silence imposé aux pessimistes et aux broyeurs de noir. Pendant que nos soldats tiennent tête à un ennemi supérieur en nombre, nous devons cuirasser nos âmes et redoubler d'énergie; à quoi bon nous plaindre de la disette de denrées, de la difficulté des communications, du manque de charbon, de nos préoccupations de toutes sortes? cela ne nous sert à rien et cela leur est nuisible, à eux. De même que nous regardons comme sacrilèges les grèves dans les usines de munitions, de même nous devons condamner la grève des âmes qui nous affaiblit nous-mêmes et qui énerve ceux qui sont sur le front. Ayons une confiance absolue dans notre général en chef, le plus grand capitaine de notre temps, le maréchal von Hindenburg. Il n'est pas besoin de beaucoup d'imagination pour se représenter la somme d'intelligence et de travail qu'exige une guerre menée sur tant de théâtres différents. Hindenburg qui a remporté les plus grandes victoires de l'histoire ne se repose pas sur ses lauriers : il l'aurait cependant bien mérité. Il reste à la disposition de son empereur et maître et jusqu'à son dernier souffle il remplira sans défaillance la tâche qui lui a été confiée. Le premier quartier-maître général, le général von Ludendorff, peut nous inspirer aussi toute confiance. Son esprit supérieur, sa stupéfiante force de travail sont proverbiales dans l'armée. Ces hommes, dans les temps difficiles que nous traversons, sont pour nous de puissants appuis. Pour leur témoigner notre reconnaissance, nous devons fortifier l'âme

(1) V. par exemple *Leipziger neueste Nachrichten* 7 juin; *Essener Volkszeitung*, et *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, 8 juin; *Kreuzzeitung*, 9 juin; *Badische Landeszeitung*, 12 juin; *Magdeburgische Zeitung* et *Tägliche Rundschau*, 22 juin.

et le cœur des courageuses troupes qu'ils commandent; avec eux, nous arriverons aisément à la paix telle que l'Allemagne la désire.

A ces exhortations s'ajoutent les efforts que font les Allemands pour troubler les esprits dans les pays neutres où les sympathies pour la cause des Alliés vont chaque jour en grandissant. Les réponses de l'Amérique, de l'Angleterre et de la France à la Russie, concernant les buts de guerre, ont puissamment stimulé l'activité des pangermanistes; le message du président Wilson a été violemment attaqué par eux. Comment cet homme ose-t-il parler d'idéalisme, quand son intervention n'a pour but que de satisfaire les ambitions très réalistes des États-Unis et de l'Entente? Quelle prétention ridicule de vouloir s'immiscer dans la politique intérieure de l'Allemagne et de dire qu'il faut élargir les droits du peuple. Mais on dissimule mal les inquétudes qu'a fait naître son message. Les chances de paix séparée avec la Russie ont disparu. Les pangermanistes sont tellement furieux qu'ils reprochent maintenant au gouvernement son inaction. Ne nous laissons aller, dit la *Deutsche Tageszeitung*, à aucune illusion, l'Angleterre même abattue, ne se soumettra pas, l'Italie et la France ne donnent pas encore de signes de lassitude, l'Amérique va les soutenir, il faut prévoir une lutte qui sera longue, en dépit des souffrances que le pays peut éprouver (1). Le *Worvärts* fait observer avec raison que le comte de Reventlov prouve par ses déclarations que ce sont les pangermanistes qui contribuent aujourd'hui à prolonger la guerre, car enfin le but qu'ils veulent atteindre ne le sera jamais.

La situation de l'Autriche. — La situation de l'Autriche est fort embrouillée. La discussion du budget a été l'occasion de violents débats. Le mécontentement des Slaves grandit. Et voici qu'on accuse les chrétiens sociaux de trahison. Deux de leurs chefs, le prince de Lichtenstein et le bourgmestre de Vienne, le docteur Weisskischner désapprouvent la politique intransigeante des nationalistes. L'union sacrée est maintenant bien compromise. Les comptes rendus publiés par la presse sont soumis à une censure rigoureuse, sous la haute direction de « l'Office de surveillance de guerre », institution mystérieuse sur le fonctionnement de laquelle les plaintes abondent (2).

(1) *Deutsche Tageszeitung*, 15 juin.

(2) On comprend que l'empereur Charles, dans une audience qu'il a accordée le 27 juin aux chefs des principaux partis, ait de nouveau affirmé qu'il travaillait de toutes ses forces à amener la paix (*Reichspost*, 28 juin). Plusieurs journaux, en commentant les déclarations impériales, s'efforcent de préciser dans quel sens le gouvernement admet ou condamne le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. (V. notamment *Arbeiterzeitung*, 27 juin). Nous ne pouvons admettre, dit-on, qu'on

Le dernier discours du trône a donné lieu à des interprétations diamétralement opposées. On a protesté contre les tendances particularistes des populations slaves, inconciliables, dit-on, avec l'unité de l'État. L'Autriche aura besoin de toute sa force pour l'œuvre économique qui suivra la guerre. Chaque peuple a le devoir de renoncer à une partie de ses aspirations particulières au profit de l'ensemble. Il ne faut pas ébranler la cohésion de l'Autriche telle que l'histoire l'a faite. Soyons donc avant tout des Autrichiens.

L'accueil que les Tchèques et les Yougoslaves ont fait à ces exhortations montre que l'apaisement des passions nationales est une chimère. L'une des phrases prononcées par le comte Clam Martinic : « Tous dans les tranchées, quelle que fût notre nationalité, nous n'avions qu'une pensée : l'Autriche ! » a déchaîné un véritable tumulte. Clam-Martinic a dû s'incliner devant l'hostilité de tous les partis tchèques et yougo-slaves. Un véritable réquisitoire contre les Allemands et les germanophiles a été prononcé par le député Stransky, qui a exposé la thèse (sans doute provisoire) qui aboutirait à transformer la monarchie de Habsbourg en une fédération de peuples libres et égaux, fédération qui exercerait une attraction naturelle sur les États balkaniques et sur la Pologne reconstituée. L'Autriche cesserait d'être une « colonie allemande » pour devenir un Etat fédéral qui relierait l'Occident à l'Orient. Nous voulons, a dit Stransky, nous gouverner nous-mêmes, nous voulons que nos enfants soient élevés dans nos écoles, conformément à nos mœurs et à notre culture nationale. » Il est probable que Charles Ier, si cette solution devient nécessaire pour qu'il puisse sauver sa couronne, n'hésiterait pas à admettre les plus grands changements dans l'organisation de la monarchie. (V. *Bohemia*, 30 juin.)

Le député Stribny, qui fut interné à Thalerhof, près de Gratz, a fait sur les persécutions dont les Tchèques ont été l'objet des révélations effroyables : femmes, jeunes filles, vieillards ont été transportés comme du bétail. Un convoi de 44 personnes fut un jour massacré par un détachement de Hongrois. Au camp de Thalerhof, les internés vivaient dans la promiscuité la plus complète, plusieurs furent victimes de la brutalité de leurs gardiens et on les fit coucher sous des tentes par 20 degrés au-dessous de zéro. Sur les 5.000 internés de Thalerhof, il y en a aujourd'hui 2.000 au cimetière ! Stribny a ajouté que c'était l'Allemagne qui portait la responsabilité de cette guerre « déclarée sans appel au Parlement, contre notre volonté. »

interprète les déclarations de Wilson, qui se laisse enthousiasmer par l'idée d'une démocratisation générale, comme une renonciation de la dynastie de Habsbourg à ses droits de souveraineté. Accorder aux différentes nationalités de l'Autriche-Hongrie le droit de dire elles-mêmes à quel Etat elles veulent appartenir, c'est la négation de l'Etat autrichien, et la désagrégation forcée de la monarchie.

Les Tchèques ont d'ailleurs rédigé un mémoire de 400 pages où sont énumérés tous leurs griefs vis-à-vis du gouvernement et de l'administration en Bohême, Moravie et Silésie (1).

Les discours prononcés par les députés yougoslaves n'ont pas été moins significatifs. La situation des Yougoslaves a été pire que celle des internés de Thalerhof. Le peuple yougoslave est « un peuple martyr. Il ne se laissera pas anéantir sans se défendre » (2).

Un détail suffira pour donner une idée du désaccord qui existe aujourd'hui en Autriche. Le député chrétien social Neunteufel ayant déclaré que ces discussions étaient regrettables quand l'ennemi était aux portes, un Slave riposta : Oui, on pend les gens au lieu de discuter. Sur quoi le député radical allemand Heine s'écria : On en a malheureusement pendu trop peu ! Il est à peine besoin d'ajouter que cette exclamation a provoqué un formidable tumulte.

De tels incidents montrent à quel point les animosités nationales se sont envenimées. L'Autriche a longtemps pratiqué la maxime *Divide ut imperes*. C'est en semant la division que les Habsbourg se sont imposés. Mais la division est maintenant devenue telle que l'Autriche en mourra.

La situation de la Hongrie n'est pas meilleure que celle de l'Autriche. La vieille aristocratie qui jouit encore d'une certaine influence pourra-t-elle résister à la poussée démocratique qui grandit? C'est peu probable. Le suffrage universel ruinera infailliblement la suprématie magyare. Il permettra notamment aux Slaves de Hongrie d'entrer en rapports plus étroits avec leurs frères d'Autriche, et aux Roumains de Transylvanie de se rapprocher du royaume dont ils veulent faire partie. Le suffrage universel amènera la ruine d'une Constitution qui a permis à une minorité magyare d'exercer sur les non-magyars une véritable tyrannie (3).

GEORGES BLONDEL.

(1) *Bohemia*, 14 et 16 juin.

(2) *Agramer Tagblatt*, 22 juin.

(3) La situation économique de la Hongrie est au surplus déplorable. De graves bagarres se sont récemment produites à Budapest. On a pillé les magasins. Il y a eu pour des millions de dégâts. Le gouvernement a été l'objet des plus vives attaques (*Reichspost* 29 juin). Les évêques font faire des prières pour que la paix soit conclue le plus tôt possible, et pour que le Ciel accorde au pays une bonne récolte.

BIBLIOGRAPHIE

La Famille française, par Henri Lavedan, 1 vol. in-16, 306 pages. Paris, Perrin, 1917. — Nous avons bien des raisons pour être inquiets de l'avenir de notre pays. Quelle que puisse être l'issue de la formidable guerre dont nous n'entrevoyons pas encore la fin, nous allons nous trouver en présence de grosses difficultés. La plus grave de toutes c'est l'insuffisance de notre natalité. L'affaiblissement de la famille française, voilà dit avec raison M. Lavedan, dans un nouveau livre que devraient lire tous les Français, la question capitale, la question qui prime toutes les autres, la question que pas une minute, pour ainsi dire, notre esprit et notre cœur ne devraient lâcher. Des enfants! Il nous faut des enfants! Mais ces mots qui sortent aujourd'hui de toutes les bouches, ont-ils séjourné au préalable dans l'oratoire des consciences? C'est cependant pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants que des milliers d'hommes versent leur sang, que des milliers d'hommes continuent à souffrir avec une énergie pour ainsi dire inépuisable? Oui, ce sont les enfants qui sont la raison décisive de toutes les douleurs qui nous sont imposées. C'est pour eux que se bat le soldat, même celui qui n'est pas père. Quand il risque et donne sa vie, le soldat français n'agit-il pas pour les enfants des autres devenus les siens? Oui, on s'égorge aujourd'hui pour les enfants. Victoire, paix, bonheur, civilisation, justice, prospérité! C'est pour eux, et pour eux d'abord qu'on veut obtenir tout cela. M. Lavedan est bien obligé de constater hélas! que par suite du petit nombre de ses enfants, la France se trouve placée à côté des autres nations, dans un état d'infériorité qui rejaillit sur la prospérité du pays, sur son prestige extérieur, sur sa vitalité; son existence même est aujourd'hui menacée. Recherchant les causes de cette situation, M. Lavedan analyse avec beaucoup de finesse la mentalité de nos familles françaises. Il s'efforce très impartialement de montrer quelle est, dans le ménage, la part de responsabilité qui revient à chacun, et c'est à la femme qu'il croit devoir attribuer finalement la plus grande. Il ne se borne pas au surplus à dénoncer le mal. Il propose aussi quelques remèdes : remèdes législatifs ayant pour but de rendre moins dures aux familles nombreuses les conditions de la vie; remèdes matériels ayant pour but de simplifier nos besoins « factices » de luxe et de bien-être, remèdes moraux qui doivent tendre à remettre en honneur l'idée chrétienne de la famille selon la loi de Dieu. Le moraliste ne se dissimule pas les difficultés de la tâche et les efforts qui devront être faits pour amener un accroissement du nombre des naissances. La plus impérieuse de toutes les réformes, c'est la réforme de l'esprit public, c'est l'esprit public qui doit changer. Dans un pays où la démocratie est aussi puissante qu'en France, où l'opinion publique a tant d'importance, on ne peut arriver à rien, si l'on n'agit pas sur les esprits. La France au lendemain de la grande épreuve par laquelle elle a passé il y a 47 ans, n'a pas fait ce qu'elle aurait dû faire, elle s'est en quelque sorte stérilisée elle-même, elle n'a pas compris que l'enfant c'était la France de demain, que c'était son espoir et sa grandeur. L'histoire contemporaine prouve que les nations ne grandissent pas seulement

par leur énergie, elles grandissent aussi par l'inertie et les fautes des peuples qui les entourent.

Notre cher pays a heureusement tant d'élasticité qu'il ne faut jamais désespérer de lui. Un livre, comme celui de M. Lavedan, sera du moins très utile pour lui mieux faire comprendre le devoir qui s'impose à lui, pour lui faire sentir que, du bain de patriotisme dans lequel il est aujourd'hui plongé, il faut qu'il sorte plus grand et plus fort.

GEORGES BLONDEL.

Contes du chanoine Soulange-Bodin. La princesse Agnès, 150 p. in-16, Paris (librairie Saint-Paul). — Ce petit livre qui est rédigé pour les enfants, contient des observations d'une haute portée morale. Il peut aussi faire réfléchir de grandes personnes et les fines remarques de l'auteur sont propres à mieux faire sentir l'éminente dignité des malheureux et des pauvres.

G. B.

La Révolution de juillet 1830 et l'Europe, par le vicomte de GUICHEN. 1 vol. in-8° VIII-564 p. Paris, Emile Paul, 1917. — Pour bien comprendre l'importance des problèmes qui se posent aujourd'hui, il n'est pas inutile de faire un retour en arrière et d'avoir des idées nettes sur les grands faits qui ont marqué l'histoire du XIXe siècle. La Révolution de juillet 1830 est l'un de ces faits-là. Elle marque l'entrée en scène d'éléments nouveaux, d'éléments qui existaient sans doute à l'état latent, mais qui, en se découvrant subitement, dominèrent bientôt dans la direction des affaires publiques, et préparèrent rapidement l'avènement de la démocratie. M. de Guichen nous avait déjà montré dans de précédents ouvrages ce qu'avait été au point de vue intérieur la période de la Restauration. Les luttes engagées entre conservateurs et libéraux, surtout à partir de 1824, avaient assuré à ces derniers une situation prépondérante dans le pays. Le travail considérable qu'il nous donne aujourd'hui, composé en grande partie à l'aide de documents d'archives, offre encore plus d'intérêt. Après avoir rappelé les mécontentements qu'avait suscités le ministère Polignac, il nous fait toucher du doigt les intrigues de Metternich et met en lumière le mauvais vouloir dont la Prusse était alors animée à l'égard de l'Autriche, en même temps que les dissentiments qui existaient entre les grandes puissances au sujet d'un partage éventuel de la Turquie. Il consacre d'excellentes pages à décrire les causes de l'antagonisme qui existait alors entre l'Angleterre et la France. Il n'est pas douteux que la Révolution de 1830 eut pour la France, au point de vue de sa politique extérieure et de son rôle en Europe, de graves conséquences. Elle nous a, au moins momentanément, enlevé des atouts précieux dans l'échiquier international. Elle fut sans doute saluée avec joie par l'Angleterre. Mais ce fut Berlin qui devint le point central des communications entre les cabinets européens. En dépit de l'activité déployée par le grand duc Constantin, en dépit des efforts du général Atthalin, qui fut envoyé en mission à Saint-Pétersbourg, le tsar se montra obstinément défiant à notre égard, et la situation de notre ambassadeur en Russie fut très difficile. Les affaires de Belgique vinrent compliquer la situation ; si l'accord se fit avec l'Angleterre, sur l'indépendance et l'organisation de ce pays, nous fûmes longtemps l'objet de la suspicion

de tous ceux qui persistaient à nous accuser de projets d'agrandissements illégitimes. L'insurrection de la Pologne fut aussi pour nous une cause d'embarras ; il fallut de longs mois d'efforts pour que les puissances du Nord consentissent à reconnaître notre modération.

Nous ne pouvons suivre M. de Guichen dans les longs chapitres qui nous laissent entrevoir les intrigues dont les chancelleries de l'Europe furent alors le théâtre, et nous montrent l'importance de leurs secrètes délibérations. La Révolution de juillet, comme le prouvent ies instructions données par Metternich aussi bien que les lettres de l'ambassadeur Pozzo, eut en somme pour résultat de reformer la Sainte-Alliance que la politique de la Restauration avait fortement ébranlée. Ce qu'il convient surtout de remarquer c'est qu'à partir de ce moment notre politique intérieure préoccupe beaucoup plus les autres pays de l'Europe. « C'est d'elle, disait un jour Guizot, que dépendent aujourd'hui la paix ou la guerre, c'est vraiment chez nous qu'est la destinée de l'Europe, l'Europe elle-même le proclame. » Les événements de 1830 ont eu une autre conséquence, ils ont préparé la formation progressive de l'unité allemande. La Prusse était entrée après 1815 dans une période de recueillement, c'était tout ce qu'elle pouvait faire alors, dans l'état où l'avaient laissée les guerres napoléoniennes. Elle alimentait en silence sa haine contre nous. Mais déjà à cette heure, le projet de l'unité allemande avait germé. Des efforts occultes, mais tenaces, étaient tentés pour grouper en un faisceau les petits États allemands ; les archives de Munich renferment à cet égard des documents très instructifs. Un agent de Belgique, envoyé à Berlin, parle de son côté, à la date du 26 juin 1831, de la haine des Prussiens contre les Français et de la façon dont la Prusse sait cacher son jeu. Cette haine s'étendit peu à peu jusqu'aux couches les plus profondes du pays. La constitution du Zollverein fut l'occasion d'un redoublement de mauvais vouloir à notre endroit. Le 6 février 1832, le ministre de Bavière à Berlin, le vicomte de Luxembourg, montrait l'union étroite qui se constituait alors entre la Prusse, la Bavière et le Wurtemberg. « Notre politique nationale, ajoutait-il, le 28 décembre 1832, a fait dans ces derniers temps d'immenses progrès, nous devons former une unité indivisible et empêcher que l'Allemagne ne devienne comme autrefois le champ de bataille des intrigues et des querelles de la France, de l'Angleterre et de la Russie. » A partir de ce moment le rôle de la Prusse a beaucoup grandi, et elle a redoublé d'efforts pour répandre contre nous toutes sortes de calomnies, conformément à cette maxime que Behr citait en 1831 : « Si je puis répéter une fois par jour à quelqu'un la chose du monde la plus absurde, sans qu'il ait le droit de me contredire, il la croira dans deux ans. »

Les maladresses de Napoléon III préparèrent les événements de 1870. Souhaitons aujourd'hui que le drame sanglant qui se déroule, en démasquant les prodigieuses ambitions des Allemands, aide la France à retrouver en Europe la situation à laquelle elle est en droit de prétendre.

GEORGES BLONDEL.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DE 1917

SÉANCE DU 5 JUIN (matin).

Le problème de la main-d'œuvre. Les ressources nationales; l'appoint des colonies et de l'étranger.

SOMMAIRE. — *Le problème de la main-d'œuvre; les ressources nationales; l'appoint des colonies et de l'étranger*, par M. P. du MAROUSSEM, vice-président de la Société d'Economie sociale. — *L'utilisation des races asiatiques*, par M. FARJENEL, professeur au Collège libre des sciences sociales. — Discussion à laquelle ont pris part MM. Imbart de la Tour et du Vivier de Streel.

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. PAUL NOURRISSON, président de la Société d'Economie sociale.

La parole est donnée à M. DU MAROUSSEM, vice-président, chargé du rapport sur la première question à l'ordre du jour du Congrès.

M. DU MAROUSSEM. — Mesdames, Messieurs.

La main-d'œuvre nous manque.

A toutes les causes de raréfaction de la population, qui avant la grande guerre maintenaient la densité de notre effectif humain à 73 habitants par kilomètre carré (39 millions pour 536.000 kilomètres carrés), contre 112 en Allemagne, 132 en Angleterre, 251 en Belgique, les destructions subites et formidables entraînées par la lutte armée ont ajouté un appoint d'autant plus inquiétant, que, par la force des choses, il a porté sur les éléments les plus robustes, les plus valides, les véritables gages de la solidité présente et de l'expansion à venir.

L'art des forêts, qui se rapproche si naturellement de l'art politique, quand il s'agit de considérer les nations au point de vue du peuplement, met fréquemment les spécialistes en présence d'un

problème analogue. Au moment où l'une de ces maladies, fréquentes d'ailleurs en ce moment sur les arbres réunis en masse, avait affaibli et raréfié les jeunes pousses, un incendie intervient qui sur les sections correspondant aux récoltes prochaines anéantit les espérances immédiates, en ne laissant survivre que des éléments clairsemés. Que faire? L'expérience et la science répondent : reboiser au plus vite. Et ce reboisement peut être demandé, soit à la forêt elle-même, qui sur certains autres points peut présenter des réserves surabondantes, soit à d'autres forêts situées au loin, dont le trop plein, systématiquement destiné à cet usage, par l'intervention de l'Etat ou la prévoyance de l'industrie privée, est mis à la disposition des reconstitutions réparatrices.

Les grandes civilisations de l'antiquité et de l'ère moderne n'ont pas agi autrement : Rome et Byzance, Byzance surtout qui a maintenu son empire pendant plus de mille ans, grâce à ces repeuplements factices, l'Angleterre d'outre-Atlantique, la Prusse dans sa lutte contre les Slaves, la Russie pour l'utilisation de ses immenses steppes et plaines de l'Asie, les Etats-Unis dans l'œuvre admirable de la mise en valeur de leurs Etats et de leurs territoires, toutes ces puissantes nationalités ont recouru, par des procédés directs, à ce qu'il est convenu d'appeler la « colonisation intérieure. »

Dans notre France, au contraire, sauf dans l'Ancien Régime, où à Fort-Mardyck, près de Dunkerque, et au Canada, notre ancienne administration avait réussi des essais extraordinairement vivaces, nous sommes quelque peu surpris de porter notre attention sur un domaine qui à nos yeux semble devoir être abandonné à la liberté humaine. L'individu, d'après la pure doctrine de notre XVIIIe siècle, ne détient-il pas le droit imprescriptible de travailler s'il le veut, où il le veut, quand il le veut? L'ensemble de ces entités métaphysiques appelées : hommes, n'est-il pas d'ailleurs constitué par des unités égales, fongibles en quelque sorte, suivant la formule des vieux légistes, et animés de la faculté intangible de se diriger suivant leurs goûts et à leur gré? Au nom de quel principe le pouvoir central devenu le « plasma » social viendrait-il imposer des directions à ces spontanéités naturelles? Je sais que bien Fouché et Napoléon n'étaient pas embarrassés pour leur répondre « par mesure de police générale »! Mais, en fait, le remarquable policier de l'époque révolutionnaire et impériale aussi bien que son génial souverain laissèrent se développer librement la colonisation, par les

paysans de France, des biens-fonds du clergé et de la noblesse émigrée. Le résultat ethnographique ne fut pas d'ailleurs nuisible. Malgré les guerres, la population française s'accrut de près de 4 millions d'individus, dans les limites anciennes de la France, de 1789 à 1815.

Pour nous, qui, disciples de l'illustre F. Le Play, sommes persuadés que la cellule sociale est la « famille », autrement dit la lignée, la continuation de la force psychique transmise par la série des couples successifs avec une étonnante persistance de sentiments et d'aptitudes, nous savons par expérience les désastres qui peuvent résulter de mélanges contradictoires, comme l'avenir de supériorité et d'amélioration qu'une sélection rationnelle peut apporter.

Nous n'aurons donc aucune difficulté à tracer, au nom des expériences accumulées au cours des âges, en ce qui concerne la terre des Gaules :

1° Les races qu'il convient d'écarter de prime abord (nous parlons du point de vue de l'enrichissement ethnique de la population et nullement de certaines utilisations transitoires que peut réclamer une époque exceptionnelle).

2° Les races qu'il s'agit d'accueillir, d'attirer même, car en général, en dehors de toute intervention calculée, la Nature prévoyante pour l'espèce humaine, comme pour les espèces animales, anime d'elle-même les courants réparateurs.

En conclusion, nous établirons rapidement comment une nation doit conserver et développer en elle, afin de profiter des mouvements d'immigration, les cadres assimilateurs, qui opèrent la fusion et l'amalgamation des éléments déclarés désirables. Assimilé, en effet, l'étranger est un reconstituant; non assimilé, c'est un kyste qui peut entraîner les plus terribles troubles dans l'organisme social.

I

Les races qu'il convient d'écarter.

J'ai ici sous mes yeux toute une série de dépositions bien intéressantes sur la nature et sur les procédés de l'immigration brusquée, qu'exigent les événements actuels, afin de parer aux besoins immédiats : l'une, de M. Nogaro, chef de la section de la main-d'œuvre étrangère au ministère de l'Armement, que nous avons la bonne fortune de compter parmi nous ce matin; l'autre, de

M. Boschetti, chef du service des travailleurs coloniaux relevant de la direction des troupes coloniales; une troisième, du capitaine Lefrançois, chef de la section nord-africaine des travailleurs coloniaux au ministère de la Guerre; une quatrième, de M. Albert Gallussier, armateur, qui, anticipant sur les doctes développements de notre ami M. Farjenel, glorifie la main-d'œuvre chinoise; une cinquième, de M. Jacques Berelli, directeur du Comptoir Saïgonais, qui proclame la supériorité du travailleur annamite; enfin, un rapport extrêment documenté de M. Brancher, secrétaire de la Commission de la main-d'œuvre agricole. On voit que la documentation ne fait pas défaut. Sous une avalanche d'individus jaunes, noirs, blancs, ou mélangés, touraniens, sémites, grecs, arméniens, syriens, serbes, russes, juifs, que sais-je encore? notre vieille France est menacée de devenir, comme la Rome antique, une bigarrure ethnique, une *Cosmopolis* composée de toutes les races humaines, mélangées dans le plus incohérent désordre. Devant cette invasion qui rappelle les chevauchées des troupes multicolores ramassées par le circusman Barnum, la seule préoccupation technique qui se fait jour chez nous est celle du nombre et des qualités productrices pour les patrons, et celle du salaire pour les chefs du syndicalisme ouvrier (il ne faut pas que le Chinois abaisse le salaire de l'Européen, grave problème!). On ne peut s'empêcher de répéter le mot du sociologue ancien : « Ils prennent garde à l'amélioration de leurs chevaux et de leurs chiens; et ils ne se soucient pas de celle de leur nation même. » Cependant notre tâche, à nous autres sociologues, c'est de nous en soucier.

Je ne voudrais pas ajouter trop d'importance à la boutade de Bismarck, qui était coutumier de paradoxes à l'emporte-pièce, mais il avait raison quand il disait : « La civilisation française est une civilisation germano-celte »... Il ajoutait seulement : ...« qui a baissé de valeur lorsque la Révolution française a guillotiné ou ruiné les nobles de race germanique. » La première partie de l'appréciation doit être seule maintenue. On peut même l'accentuer en la qualifiant de celto-germaine, par opposition à la civilisation prussienne qui est germano-slave. (Les éléments celtes-allemands se trouvent rejetés dans le Sud.) En effet, malgré les îlots basques, ligures, flamands, et les infiltrations venues du Rhin, de l'Italie et d'Espagne, l'âme française, vices et vertus, est sortie pour la plus forte part des 300 à 350 *pagi* gallo-romains, dont la soudure successive s'est

cimentée par Bouvines, Denain et Valmy, sans compter la Marne. Lorsqu'il s'agit de combler les vides de la dévastation dans les rangs plus clairsemés des lignées dites françaises, il faut, sous peine de faire dévier l'essence même de cette âme collective, écarter les « plans hybrides ou inférieurs » qui ne pourraient qu'avilir ou même anéantir la saveur du cru national. La vérité est évidente pour les viticulteurs qui ont à reconstituer leurs vignobles; évidente également pour les éleveurs qui ont à sauver une variété de chevaux, de bovidés ou d'animaux quelconques. Elle n'en demeure pas moins vraie pour la réfection des races humaines, en vertu d'une expérience supérieure à notre science codifiée et cependant aussi vieille que l'humanité.

Messieurs, à cet égard, permettez-moi de vous rappeler l'histoire des colonies de plantation, c'est-à-dire celles qui mettent en présence une race blanche de chefs d'exploitation et une population nettement inférieure de Jaunes, Noirs ou Rouges. Les métis sont presque fatalement des éléments de désordre et de perversion. Les grandes nations colonisatrices interdisent ou découragent les unions mixtes, qui en fait, se traduisent par la cohabitation avec les femmes de couleur. A cet égard, malgré l'étonnement manifesté par nos publicistes et même quelquefois par nos administrateurs coloniaux, il est instructif de comparer avec la nôtre la politique discrètement suivie par les Anglais dans l'Inde, et par les Hollandais dans les îles de la Sund. La « question des Noirs » aux Etats-Unis est également la manifestatiou du sentiment de conservation de la race blanche — germano celte également dans l'espèce — contre les perversions et la dégénérescence des hybrides.

Or, ce qui a été jugé depuis longtemps comme une cause de suicide par les élites blanches des colonies, il ne faut pas qu'un seul instant vous ayez l'intention de l'appliquer, régulièrement, en temps normal et suivant un vaste programme prémédité au sol de la mère patrie. Ce serait le plus fou et le plus absurde des sacrilèges, auquel d'ailleurs la force des choses résisterait d'elle-même. Nos colonies, dont nous venons de tirer des contingents considérables, et sur lesquelles la guerre de sécession européenne (la formule est exacte et ne peut jamais être trop resservie), a également fait passer son ombre destructrice, *ont besoin de leurs travailleurs*. Insistons énergiquement sur cette nécessité qui tient étroitement à l'urgence de la *mise en valeur de nos colonies* Cette urgence, les Français,

véritablement, en font trop bon marché! Ils détiennent, par une grâce d'État, dont ils devraient remercier la destinée, un domaine de 11 millions de kilomètres carrés, en comptant le Maroc, ce qui représente vingt-trois fois leur surface métropolitaine. Sur cet immense territoire, ils réunissent à peu près 50 millions d'indigènes variés, qui correspondent au strict nécessaire pour la main-d'œuvre locale, et, au lieu de se servir de ces réserves formidables de surfaces fertiles en y dirigeant des colons de race blanche, qui utiliseraient les travailleurs locaux, admirablement appropriés au milieu, ils laissent cet Empire improductif et exposé par suite aux convoitises de leurs rivaux. L'Empire colonial de la France, Messieurs, rappelle l'Empire colonial de l'ancienne Espagne, et si vous n'y prenez pas garde, il aura le même sort, sans même les compensations que l'Espagne a trouvées dans les républiques sud-américaines, où sa langue et son sang attendent un si merveilleux avenir. Pendant cette torpeur, la *question agraire* va se poser en France, le « poilu » rural va revenir avec des exigences terriennes que vous ne soupçonnez pas. Il réclamera, comme les vétérans de tous les temps, la distribution des terres. Un vaste mouvement d'échange serait facile pour un gouvernement ayant conservé le sens des peuplements rationnels. Les vieilles races de noblesse rurale, comme les clergés, devraient se tourner vers les colonies, et la part de la petite propriété doit être taillée plus large au paysan de France.

Ces distributions, pacifiques quand elles sont réalisées à temps, révolutionnaires, quand elles dépassent l'heure voulue, qui y songe? Beaucoup d'entre vous se demanderont en m'écoutant si je suis subversif ou utopiste. Et pendant ce temps-là, la hâte des uns et chez les autres l'absence complète des connaissances techniques, dans un art pourtant bien connu, feront refluer chez nous, sans songer à établir la moindre quarantaine, les déchets contaminés de races inférieures, venues de nos colonies ou de celles des autres.

II

Les races qu'il faut continuer a accepter.

On peut dire que les races désirables pour la France sont celles qui, avant la guerre, par des courants déjà très nets, s'y mêlaient spontanément, car la *colonisation intérieure*, inaperçue comme

science par nos hommes d'Etat, s'élaborait sans guide ni direction, comme s'élaborent les migrations des espèces dans la nature.

Quelle était l'ampleur et l'intensité de ce mouvement? Nous l'avons déjà établi à différentes reprises, en nous appuyant sur le dernier recensement français, celui de 1911.

A cette époque, les 39.192.133 habitants recensés sur notre sol se décomposaient en 37.777.508 individus nés en France, 252.790 naturalisés et 1.159.135 étrangers.

La loi du 26 juin 1889, en facilitant l'acquisition de la qualité de Français, avait amené, en effet, un mouvement d'assimilation au moins apparent, dont la loi Delbruck vint plus tard révéler le caractère artificiel en ce qui concerne les sujets de l'Empire allemand.

Mais, en laissant de côté les 252.790 naturalisés plus ou moins sincères et en ne s'occupant que des étrangers « effectifs », on aboutissait à la classification suivante, par ordre d'importance :

1. Italiens	419.234
2. Belges	287.126
3. Espagnols	105.760
4. Allemands	102.271

(au sujet desquels nous reviendrons).

5. Suisses	73.422
6. Luxembourgeois	19.193
7. Autrichiens	14.681
8. Anglais	40.378
9. États-Unis	7.246
10. Américains du Sud	13.124

Ces différentes immigrations apparaissaient sur des zones très différentes et sous des aspects très opposés.

Les Italiens s'aggloméraient au nombre de 114.635 dans les Bouches-du-Rhône, de 87.556 dans les Alpes-Maritimes, de 42.403 dans le Var, de 45.603 à Paris et de 15.132 dans le bassin de Briey.

Les Belges s'étendaient sur le département du Nord au nombre de 169.859, du Pas-de-Calais et des Ardennes, à raison de 19.584 et de 17.369. 33.697 s'étaient déclarés dans le département de la Seine et 6.675 dans les mines de Briey.

Les Allemands visaient surtout Paris, où l'on en relevait 35.154, ainsi que 2.495 en Seine-et-Oise. Mais ils envahissaient également

la Meurthe-et-Moselle : 22.671, les Vosges : 6.342, le territoire de Belfort : 5.939. Les Alpes-Maritimes en contenaient 6.526.

Mêmes centres d'attraction pour les Autrichiens : 7.744 dans la Seine, 1.611 dans les Alpes-Maritimes; pour les Luxembourgeois : 8.450 dans le département de la Seine, et les Suisses : 24 300 à Paris, 4.588 dans les Alpes-Maritimes, sans parler de leur zone voisine : 7.843 dans le Doubs et 4.177 dans la Haute-Savoie.

Naturellement, les Espagnols se répandaient dans la vallée de la Garonne et toute la bordure limitrophe de leurs provinces originaires : Basses-Pyrénées, 17.442; Pyrénées-Orientales, 12.575; Hérault, 12.501 ; Aude, 8.610, etc. La Seine en comptait 7.645 seulement.

Tout en face de cette invasion de journaliers agricoles, d'artisans, de commerçants, d'hôteliers (notez les Suisses, les Allemands et les Autrichiens des Alpes-Maritimes) se soulignait la colonisation riche des Anglo-Saxons, de différentes nationalités, et aussi celle des Sud-Américains, de race espagnole ou brésilienne, si intéressante au point de vue de l'afflux des revenus étrangers et de notre balance commerciale au sens large du mot.

Les 14.667 Anglais de la Seine, les 6.687 des Alpes-Maritimes, les 4.568 Américains du Nord résidant également dans la Seine et les 1.097 enregistrés dans la région de Nice, les 7.664 Sud-Américains des quartiers riches de Paris constituent l'effectif fixe des innombrables touristes qui traversent nos villes d'eaux, nos plages, la ville de jeu, Monaco, sans parler de la ville de plaisir par excellence, Paris — successeur moderne de la Venise des XVII[e] et XVIII[e] siècles. De ce côté, la résidence éminemment bienfaisante de grands riches, qui répandent autour d'eux une circulation monétaire intense, ne touche pas, à proprement parler, la race ambiante, sauf par la direction des goûts et des sports, où ils règnent en maîtres de plus en plus, ainsi malheureusement que pour les modes et les usages, par suite de la décadence de nos grands riches nationaux.

Ces différents éléments — les derniers mis à part — qui nous étaient amenés par les voies traditionnelles d'immigration, provenaient donc, même pour les Allemands, des provinces limitrophes de la France, qui formaient, sous le premier Empire, les départements de la rive gauche du Rhin, le royaume tributaire d'Italie, et le territoire de nos vieux alliés fournisseurs de soldats mercenaires, les cantons suisses. Les variétés celtes dominent dans toute cette

zone d'attraction, et leur apport ne modifie pas profondément notre substruction sociale. Seule l'infiltration, mi-sémitique, mi-touranienne des Juifs du Centre européen, que nous retrouvons au-dessous des étiquettes de nationalités, faisait intervenir un élément un peu différent et de sang évidemment moins proche. Toutefois, depuis les lointaines profondeurs du moyen âge, ce mélange s'est poursuivi, chez nous, à l'état dilué et sans aucun danger pour l'originalité et la vigueur de notre civilisation.

Mais, désormais, après la guerre, une catégorie, la catégorie allemande et autrichienne, se sera mise hors de la désirabilité admise par les lois. L'ostracisme, que la barbarie a prononcé contre elle-même, ne s'appliquera pas d'ailleurs à toute l'étendue de l'Empire. Cette étendue sera évidemment diminuée. L'Alsace-Lorraine nous rendra les 1.800.000 habitants qui nous furent enlevés par le traité de Francfort, et pour lesquels le *Soviet* de Petrograd veut bien reconnaître que restitution équivaut à justice. Certaines rectifications, certains remaniements, au sujet desquels flotte un brouillard diplomatique et politique non encore dissipé par les armes, compléteront l'œuvre de garantie. Ne parlons pas de plans plus vastes, qui tendraient à nous regagner peu à peu les Celtes transfuges, les Celtes allemands du Sud. Cette œuvre sera réservée à un Richelieu futur, si la civilisation française est encore capable de retrouver un Richelieu.

D'autres éléments, d'ailleurs, émanés également du celtisme extérieur, du celtisme d'au delà des mers, se montrent prêts à s'orienter vers nous. On parlait, il y a quelque temps, d'un essai de colonisation irlandaise dans les régions du Sud-Ouest. Ce serait là une acquisition intéressante, à coup sûr; mais combien serait plus intéressante encore une colonisation de Celtes écossais ! La guerre de Cent ans a laissé dans nos régions de la Loire, de la Charente et de la Gironde des échantillons admirables des combattants dits anglais de la Grande Guerre des XIVe et XVe siècles. Le même fait se rééditera sans nul doute comme conséquence de la guerre géante de 1914-1917. Il est aussi, ne l'oublions pas, une autre pépinière plus appropriée encore, du côté du Canada, qu'il s'agit de savoir réexporter en sens inverse, un peu comme nous réintégrons nos propres espèces chevalines du Dominion lui-même ou des *pampas* argentines. D'autres émigrations oubliées peuvent être recherchées également du côté du Portugal et de l'Espagne, non pas avec l'in-

soucieux éclectisme d'aujourd'hui, mais avec la sélection rationnelle qu'enseigne l'histoire, du côté des îlots de Lusitanie, qui semblent trop parents de notre Auvergne, et aussi vers la Gallice, la terre des *Gallegos*, celle même de Sancho Pança, qui a mis en si haut relief le type régional de ce pays gaulois, perdu comme tant d'autres. Toutes ces infiltrations volontaires et disciplinées ne pourront d'ailleurs se réaliser que grâce à une répartition habile de terres françaises, conformément à l'idée exprimée par nous dans une autre partie du présent rapport. La France est insuffisamment habitée : nul ne le conteste : vous vous rappelez les chiffres cités dès notre préface : 39 millions d'habitants s'éparpillent sur la même surface que 67 millions d'Allemands. Notre territoire de 536.000 kilomètres carrés devrait nourrir 70 millions d'êtres au moins : s'il était soumis à un plan de colonisation analogue à celui qui a été suivi par tant de peuples, et que malheureusement le défaut de place nous contraint à laisser dans la pénombre, avec sa *Banque de paysans*, l'achat de propriétés dont les titulaires désirent se défaire, l'établissement des amortissements libérateurs, ainsi que cela se pratique en tant de pays neufs, et qu'avec très peu de modifications il serait facile d'appliquer dans les pays vieux.

Le paysan, en effet, c'est le rez-de-chaussée de la race : le paysan montagnard et aussi le paysan côtier de l'Océan. Là surgissent les sources humaines. De là passent les courants intérieurs, qui se dirigent vers les cités, mangeuses d'hommes. Resserrez la densité des races rurales, comme celle des arbres forestiers, pour revenir à la métaphore qui nous avait servi de frontispice. Or, ces sources de vie ne sont pas encore taries en France. Nos populations maritimes et montagnardes n'ont pas encore été atteintes par le mal de la stérilité. Stimulez leur rendement humain et vous aurez, avec la résurrection de la variété française elle-même, dans sa pureté et son énergie native, la main-d'œuvre d'abord rurale, puis urbaine, en vertu de la force ascendante, qui, dans notre terre démocratique, fait du fils de paysan un ouvrier et du fils de l'ouvrier un bourgeois. Les races fortes sont celles qui ont retouché la terre, ainsi que nous l'apprenait le mythe classique. Le malthusianisme du paysan propriétaire en France est un accident, motivé par une mauvaise loi de transmission de l'héritage, mais qui peut être combattu par l'usage de la loi du 12 juillet 1909 relative au bien rural indivisible, et surtout par les *primes en terre* qui sont l'unique cause de la haute

natalité de Fort-Mardyck, le village picard de la côte du Nord et aussi du Canada. Ces *primes en terre* peuvent être combinées, ainsi qu'on l'a tenté depuis le début des hostilités, avec les sursis d'appel pour les pères de familles nombreuses. Un enfant donnerait un an de sursis et six enfants à trente ans entraîneraient l'exemption complète et irrévocable. Que l'on ne cherche pas au hasard les traces de la raréfaction des jeunes pousses sur toute l'étendue de l'aménagement national ; un seul quartier nous intéresse en fait : le rural. Quand vous avez des paysans, vous avez par surcroît des ouvriers, des employés, voire des fonctionnaires. Quand vous avez reconstitué vos ruraux, vous avez surtout des soldats ! (*Applaudissements.*)

* * *

La conclusion qui se dégage des développements précédents sera facile à exposer.

Si vous voulez maintenir la race dans sa vie historique, dans la fierté de ses qualités natives, en tâchant de réformer ses défauts complémentaires et très difficilement rectifiables ; si vous voulez surtout que la transfusion du sang étranger, tiré de variétés voisines et choisies — ce qui constitue l'a. b. c de cette opération aujourd'hui banale, — s'effectue et se poursuive avec les effets bienfaisants que l'on est en droit d'en attendre, il faut sauver, fortifier et perfectionner encore les grands cadres sociaux dont est faite l'ossature d'une civilisation privée en particulier.

A l'occasion de savantes monographies que notre ami M. Mathorez, chartiste et inspecteur des finances, a tracées récemment au sujet des infiltrations espagnoles, italiennes et allemandes en France, au cours des siècles passés, nous avons développé dans un grand journal du soir cette considération que les cadres de l'Ancien Régime, très solides pour l' « époque », bien que surannés aujourd'hui, avaient rendu facile l'assimilation des immigrés petits ou grands, faibles ou forts, qui avaient élu domicile sur notre sol. Les descendants des banquiers germaniques de Lyon, comme ceux des marchands de Florence ou de Venise, n'avaient que le désir de disparaître, suivant leurs moyens, dans les rangs de l'ancienne ou de la nouvelle noblesse, des familles d'épée ou de robe. Versailles et sa majestueuse splendeur les fondaient très vite dans le métal unique auquel la nation entière empruntait son essence et son

éclat. L'Église elle-même réclamait au bout de quelques générations des individualités sorties d'autres confessions et d'hérédités très divergentes.

Aujourd'hui — nous en avons devant nos yeux le spectacle peu réconfortant — nos grands cadres n'ont pas conservé la même puissance d'absorption. Le pouvoir central, recruté par en bas, n'est pas chez nous un centre de refonte et de rééducation suffisamment énergique. L'aristocratie naturelle, qui nous gouverne sous le nom de bourgeoisie, fortement teintée d'immigrés, qui ont fait la fortune du mot métèque, ne détient pas la puissance qui, avec l'aristocratie d'autrefois, entraînait si aisément le mimétisme inné chez les hommes. Notre Université d'État, à laquelle l'Église n'a tenté qu'une concurrence d'imitation sans relief et sans personnalité, a trouvé le moyen de s'agenouiller, entre les deux guerres 1870-1914, devant la science allemande, qui n'était qu'une plaidoirie justificatrice en faveur du *prussianisme* conquérant. Il en est résulté que les Allemands, les plus assimilables des immigrés, sont devenus des colons irréductibles et les précurseurs de l'invasion en marche. Voilà bien le kyste, substitué à l'élément nourricier, le renversement de toute la tradition à cet égard, l'aliment devenu nocif par l'épuisement de l'organe assimilateur ou plutôt par le mauvais régime auquel il a été soumis.

Sachons nous nourrir et nous reconstituer grâce à une alimentation appropriée à notre nature, et ne perdons pas le souvenir que, par débilité et insuffisante hygiène, nous avons failli devenir une proie. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, vos applaudissements disent assez à quel point vous avez goûté la savante communication de notre collègue M. DU MAROUSSEM. Il était impossible de poser plus nettement et avec plus de clarté toutes les données du grave problème qui doit faire l'objet des discussions de notre Congrès. Ce beau rapport appellera sans doute bien des observations de la part de ceux qui sont ici. Mais la question que doit traiter le second des orateurs inscrits à notre ordre du jour est tellement connexe à celle que vient d'étudier M. du Maroussem qu'il me paraît préférable de donner tout de suite la parole à M. Farjenel qui se propose de nous entretenir de l'*utilisation des races asiatiques*. Il me paraît en effet que la discussion s'ouvrira plus

utilement lorsque nous aurons entendu les deux rapports. (*Approbation unanime.*)

La parole est à M. Farjenel.

M. Farjenel. — Mesdames, Messieurs, je commencerai par m'excuser de ne pas vous lire un rapport. J'ignorais, en effet, il y a deux jours, que mon intervention dans les débats de votre Congrès, dût être autre chose qu'une simple causerie sur la main-d'œuvre asiatique et particulièrement chinoise ; je vous demande donc toute votre indulgence pour l'exposé improvisé que je vais avoir l'honneur de vous faire sur ce sujet.

La France va avoir besoin d'une main-d'œuvre étrangère considérable. Combien nous manquera-t-il d'hommes, non-seulement pour nos usines, mais surtout pour le travail de la terre ? Nous ne pouvons pas encore le savoir, hélas ! mais on ne peut douter que le déficit sera extrêmement élevé.

La main-d'œuvre demandée à des travailleurs espagnols ou italiens ne sera vraisemblablement pas suffisante.

S'adressera-t-on aux Arabes, aux nègres, aux indigènes de nos colonies d'Afrique ? Je crois que nous nous trouverons à cet égard en présence de graves difficultés, et que les objections soulevées tout à l'heure par M. du Maroussem sont à prendre en considération. Nous serons donc obligés de recourir aux Asiatiques.

Deux sources se présentent à nous. En premier lieu la main-d'œuvre annamite de notre colonie d'Indochine. J'entendais dire à l'instant qu'il fallait faire fonds sur le travail en France des Indochinois. Cela n'est pas mon avis. Nos sujets annamites ne peuvent être pour nous d'une grande utilité, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, nos colonies ont besoin de travailleurs et il serait mauvais de leur enlever les ouvriers, les spécialistes et même les agriculteurs dont elles ont besoin. Ce serait le cas pour l'Indochine.

Il faut aussi considérer que de ces hommes qui viendront ici, même avec l'espoir de retourner dans leur pays, un certain nombre resteront parmi nous, auront des enfants : or, le mélange du sang français et du sang annamite est-il désirable ? A part les habitants du Tonkin plus robustes, les Annamites, de l'actuel royaume d'Annam et de la Cochinchine, fils des tropiques, sont d'une constitution physique délicate; le pourcentage de leur morta-

lité sous nos climats est très élevé. Dans ces conditions, le métissage ne pourrait que produire de funestes effets sur notre race, si les cas devaient en être nombreux.

En outre, le manque de vigueur physique de l'Annamite rend son travail très peu productif lorsque celui-ci comporte une dépense moyenne de force pour un Européen ; aussi, on ne pourrait guère utiliser ces indigènes, en France, d'une façon continue, sans une grande déperdition de leur valeur productive, ainsi que l'expérience vient justement de le prouver. Laissons donc de côté la main-d'œuvre indochinoise ou annamite : les quelques individualités que l'on utilisera comme mécaniciens, aviateurs, ou conducteurs d'autos, etc., ne seront jamais que des exceptions.

Lorsqu'on envisage une main-d'œuvre asiatique abondante, il faut donc se tourner vers la seule possible : la main-d'œuvre chinoise. La Chine est un pays immense dont la population est gigantesque. On a donné divers chiffres au sujet du nombre des Chinois; le plus exact est, à notre avis, celui fourni par les Jésuites français qui ont en Chine d'importantes missions depuis plusieurs siècles, qui sont des sinologues de premier ordre, et qui ont fait des enquêtes et des travaux géographiques remarquables. Or, le chiffre qu'ils donnent est de 439 millions d'habitants. De leur côté, les Chinois prétendent qu'ils sont plus de 400 millions. Les ressources en hommes sont donc inépuisables.

En Chine, on trouve tous les climats; et même dans la province du Yunnan, qui pourtant avoisine notre Tonkin et dont une partie elle-même est sous le tropique, les hommes sont forts et vigoureux, car l'altitude de ce pays (environ 2.000 mètres) en fait une région tempérée. Il va de soi que les gens du Nord et du Centre offrent également toute satisfaction au point de vue de la force physique. D'ailleurs, le Chinois de toutes les latitudes est peut-être, dans le monde, l'homme qui s'accommode le mieux des divers climats. A Singapour, comme en Cochinchine, nous en avons vu des centaines de mille qui y vivent fort bien et prospèrent, tout aussi bien que leurs compatriotes que nous avons rencontrés colonisant les régions, terriblement froides l'hiver, de la Mandchourie et de la Mongolie.

Comme nous l'avons fait pour les Annamites, avant de poursuivre notre exposé, il nous faut examiner le point toujours délicat des conséquences physiologiques et partant morales et politiques

de la présence de plusieurs centaines de mille peut-être de représentants de la race jaune, en contact pendant plusieurs années avec les Français et les Françaises.

Quelle pourrait être, au point de vue de la valeur future de notre race, la conséquence d'unions de Chinois et de blanches et particulièrement de Françaises? Quel serait l'effet du mélange de sangs?

Les faits d'observation sont en la matière très peu nombreux. Pour ma part, je ne connais que trois cas sur lesquels il est possible d'asseoir un jugement sérieusement motivé.

Le premier est celui d'une famille que j'ai suivie de longues années. Père français, homme distingué, un professeur qui a séjourné près d'un demi-siècle en Chine, où il a successivement épousé deux Chinoises, dont il a eu quatre fils et quatre filles, l'aînée ayant aujourd'hui passé la quarantaine.

Au point de vue intellectuel et moral, le résultat de cette union des deux races est excellent.

Un fils, consul en Extrême-Orient, est licencié ou docteur ès lettres françaises, les trois autres, sur le front depuis le début de la guerre : l'un, sous-officier de réserve, a conquis par son intelligence et son courage le grade de capitaine, dans lequel il sera vraisemblablement maintenu, sans parler de la croix de guerre que ses frères ont aussi gagnée sur le champ de bataille.

Quant aux filles, c'est l'aînée qui, la deuxième mère étant morte de bonne heure, a dû entreprendre, loin de la direction paternelle, en France, l'éducation des plus jeunes; elle a fait de tous des hommes et des femmes d'une haute moralité qui, en Extrême-Orient, font honneur au nom français.

Certes, si tous les mélanges de sang français et de sang chinois devaient former des familles de ce genre, il faudrait pousser à l'union des deux races.

M. du Maroussem. — Quelle est la religion de cette famille?

M. Farjenel. — Cette famille est de religion catholique.

Dans les deux autres cas, le père est Chinois, la mère Française. Les fils sont également très intelligents et fort honorables. L'un d'eux a épousé une Française, dont il a des enfants qu'il élève à la française en Chine.

Dans ces trois cas, dont le premier est particulièrement important en raison du nombre des enfants et de leur âge qui a permi de les suivre dans la vie, le mélange des deux sangs n'a donc pro-

duit aucune diminution de la valeur des races au double point de vue intellectuel et moral. Il me semble même, au contraire, que le croisement a amené un progrès.

A noter une remarque intéressante : chez les enfants de père chinois c'est la supériorité intellectuelle qui domine, chez ceux de père français, la supériorité morale.

Je me suis étendu sur ces faits parce que, si peu nombreux qu'ils soient, ils ont une valeur sociologique et qu'ils peuvent intéresser les amis de la méthode d'observation dont vit la science sociale.

Donc, les résultats constatés sont de nature à calmer les inquiétudes des personnes qui pourraient redouter, en ce qui concerne les Chinois, les inconvénients habituels du métissage.

D'autre part, si l'on envisage une forte immigration de Chinois pour nos travaux agricoles, on pourra puiser dans le milieu le meilleur au point de vue moral. C'est, en effet, chez le paysan de l'immense Chine que se trouvent les vertus familiales, le respect des ascendants, l'union de tous les membres autour du foyer, qui ont assuré la durée et le développement de ce peuple, le plus ancien et le plus nombreux du globe.

Les missionnaires des diverses confessions qui vivent dans l'intérieur du pays sont unanimes à vanter le paysan chinois. L'évêque de Pékin, Mgr Jarlin, me disait à moi-même qu'il connaissait « des familles païennes, dont l'ensemble des vertus naturelles faisait son admiration ».

Il est hors de doute que le paysan chinois moyen est ce que l'on appelle un *hao jenn*, un brave homme.

Je voudrais examiner maintenant ce qui a été réalisé jusqu'à présent en fait de recrutement d'ouvriers chinois pour montrer ce qu'il serait désirable que l'on évitât et que l'on fît en ce qui concerne le recrutement d'une main-d'œuvre agricole après la guerre.

Comme la surabondance de travailleurs en Chine, pays pauvre et fort mal administré depuis plusieurs siècles, était bien connue, l'idée se présenta tout de suite chez nous pendant la guerre de faire venir des Chinois pour travailler dans nos usines ou ailleurs comme manœuvres. Or, on a fait les choses administrativement ; de plus, des cupidités se sont jetées sur cette entreprise et celle-ci, qui était cependant facile à réaliser, n'a abouti qu'à un piètre résultat. La Commission de la Chambre qui s'occupe de ces choses avait d'abord pensé à faire venir 70.000 Chinois, puis 120.000, puis

150.000 ouvriers. Il en est venu une douzaine de mille, à l'heure actuelle. Au commencement de l'année 1916, on provoqua la constitution d'un syndicat chinois ; ce syndicat, dit de la « bienfaisance pour le peuple », agissait de concert avec une banque française, possédant de puissantes relations. Ce système provoqua la défiance des indigènes intéressés.

Une mission de recrutement dirigée par un colonel français rencontra maintes difficultés. Des ouvriers trop curieux furent mis en prison sur la concession française de Changhaï, en septembre 1916 ; puis, le 20 octobre suivant, à Tientsin, à la suite d'un acte inopportun du consul de France, des protestations s'élevèrent dans le monde chinois, le boycottage des Français fut prononcé par les commerçants et les ouvriers.

Ces faits sur lesquels nous ne pouvons, pour des raisons diverses, nous appesantir, devaient nécessairement empêcher le recrutement de donner tout ce que l'on pouvait raisonnablement en attendre. C'est ce qui arriva en effet; les tentatives faites avaient abouti à un échec.

L'enseignement qui ressort de ces événements et que nous devons retenir pour en faire notre profit en ce qui concerne la main-d'œuvre agricole, c'est qu'il ne faut pas s'imaginer que l'on peut obliger les Chinois à subir des conditions qui ne sauraient leur convenir et qu'ils n'acceptent que parce qu'ils n'en connaissaient pas, au moment de la signature du contrat, toute la portée ; avec eux, tout doit être fait clairement, nous avons affaire à une race fine, subtile, douée pour le commerce, et qui ne se laisse pas facilement tromper.

A l'avenir, un recrutement d'ouvriers chinois devra, pour donner des résultats, être fait avec le concours de Chinois inspirant confiance à leurs compatriotes et pouvant continuer à exercer sur eux, en France, une tutelle morale.

D'autre part, l'expérience de plus d'une année nous éclaire sur la façon dont les ouvriers doivent être traités ici.

Dans la pratique, on a considéré ces hommes venus librement par contrat comme nos sujets les Annamites, les Kabyles et les nègres, et on les a placés sous l'autorité militaire. Certains groupes sont quelquefois conduits au travail baïonnette au canon comme des prisonniers allemands. Réclament-ils trop vivement? On les met en prison sans phrases; et, par suite de cette singulière con-

ception, ils sont justiciables du Conseil de guerre; plusieurs ont été d'ailleurs exécutés après jugement de la justice militaire.

On ne peut vraiment imaginer manière plus fantastique de concevoir le recrutement de travailleurs libres étrangers.

Ne parlons que pour mémoire des trafics sur le change dont ces hommes, pour la plupart illettrés, peuvent être victimes. Les subtilités du change international leur échappent et ils ne comprennent pas que, lorsqu'on leur a promis en Chine une piastre et demie de salaire, ce qui représente chez eux une pièce de cinq francs et demi, soit 37 gr. 5 d'argent, on ne leur donne ici que 4 fr. 50 ou moins.

Surtout, ce serait une mauvaise méthode que de recruter à la légère dans des usines en Chine, comme on l'a fait quelquefois, des indigènes gagnant là-bas dix francs par jour, pour, dès qu'ils sont en France, ne plus leur en donner que sept ou huit parce qu'ils ne valent pas davantage. Des étourderies de ce genre provoquent nécessairement des réclamations et des colères.

Si l'on veut réellement recourir après la guerre au travail chinois, toutes ces fautes devront être évitées; sinon, le recrutement dans de vastes proportions échouera.

Mais il est possible de faire mieux; on peut employer des méthodes raisonnables et intelligentes de recrutement et aussi de direction de la main-d'œuvre exotique, lorsque celle-ci est arrivée en France et appliquée à notre production.

Pour cela, il n'y aurait qu'à continuer l'emploi d'un mode d'action qui avait été commencé pendant la guerre, il y a un an, au moment où le recrutement chinois était devenu nécessaire pour nos usines : un groupe de Français et de Chinois distingués, parmi lesquels un ancien ministre chinois de l'instruction publique, avaient fondé une société pour rapprocher les Chinois et les Français dans une œuvre d'éducation.

Cette société décida, le 30 mars 1916, de consacrer une partie de ses efforts au recrutement; sans tarder elle se mit à l'œuvre et, vu l'urgence, le 1er avril suivant, elle ouvrait une école d'interprètes en prévision de la venue des ouvriers qu'elle comptait recruter. Les élèves étaient des ouvriers chinois, déjà résidant en France, et choisis avec soin. Le plan d'études se déroulait en quatre mois, au bout desquels les élèves devaient être en état de connaître les termes techniques employés dans nos usines, ainsi que les éléments

de notre langue. La merveilleuse mémoire visuelle de ces Asiatiques leur permit de si bien profiter de l'enseignement intensif qui leur était donné que certains d'entre eux ont pu faire, sans trop de fautes, des dictées d'épreuve du certificat d'études primaires.

Cette société franco-chinoise délégua en Chine plusieurs personnes ; l'élément chinois se dépensa avec un véritable dévouement et un parfait désintéressement. Un député au Parlement de Pékin, exilé pendant la dictature, un étudiant de nos facultés, ancien ouvrier manuel, partirent. Le second, traversant le Tonkin, alla au Yunnan et au Koueitcheou ; en moins de deux mois, il avait trouvé deux mille ouvriers garantis de bonne vie et mœurs par les notables de leurs villages.

Le travail de recrutement entrepris par la société franco-chinoise dont il s'agit était, bien entendu, désintéressé des deux côtés.

Les Français cherchaient à rendre service au pays, en donnant gratuitement leur concours à une entreprise dont ils connaissaient les dificultés mieux certes que les bureaux administratifs. Quant aux personnages chinois, ils voyaient, dans cette venue en Europe, et particulièrement en France, d'un nombre considérable de gens de leur nation, un moyen de faire participer ces hommes à la culture occidentale qu'ils avaient reçue eux-mêmes, et ainsi travailler à la rénovation de leur pays.

Je n'insisterai pas sur les obstacles élevés successivement devant une œuvre qui faisait nécessairement concurrence aux divers syndicats sino-français, créés pour retirer du recrutement des profits considérables. Je parlerai seulement de l'effort fait par ces Français et ces Chinois unis dans la même entreprise, pour montrer par l'exemple la méthode à suivre en matière de recrutement.

On peut hardiment affirmer que si les obstacles dont je parle n'avaient pas été mis en travers de l'action de ce groupe, particulièrement armé pour réussir dans son entreprise, on aurait pu recruter rapidement tout le personnel d'ouvriers chinois dont nous avions besoin, sans demander à l'État autre chose que de les transporter. On aurait pu faire venir de ce pays surpeuplé plusieurs centaines de mille travailleurs si la chose avait été nécessaire. Mais l'œuvre qui n'a pu être réussie par l'État bureaucratique seul, dominé par tant d'influences, peut être entreprise autrement, c'est-à-dire avec le concours des bonnes volontés individuelles,

groupées volontairement dans l'effort commun, comme on avait commencé à le faire.

L'expérience nous a démontré deux choses. La première, c'est que les Chinois ne veulent travailler qu'avec un salaire égal à celui des ouvriers français de leur catégorie. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'on pourra faire venir des Chinois pour produire une baisse des salaires.

Les contrats primitifs ont dû être modifiés à cet égard.

On ne pourra pas davantage, à peine de non-réussite, les obliger à verser leurs fonds dans une seule banque qui, de par le contrat d'engagement, se chargerait d'envoyer leurs économies à leurs familles par l'intermédiaire d'indigènes dont l'honnêteté est trop souvent suspecte à leurs compatriotes. Sur ce point également les contrats primitifs ont dû être modifiés.

Le Chinois entend être traité comme un homme libre ; il est renommé pour le souci avec lequel il observe un contrat, mais c'est faire fausse route que de croire pouvoir, par pression, par moyens administratifs, par la force même, vouloir exiger de lui plus qu'il n'a promis ou autre chose que ce qu'il s'est engagé à faire.

En outre, les procédés militaires lui sont odieux. C'est dire que le recrutement et la direction du travail devront être civils. Les Chinois, engagés par contrat librement consenti, ne peuvent admettre, par exemple, qu'ils soient justiciables des conseils de guerre.

La deuxième observation dont nous devons faire notre profit est celle qui concerne la direction de ces ouvriers en France.

Ceux-ci ne doivent pas être laissés à eux-mêmes ; ignorant la langue française, ils ont en général le désir de l'apprendre; destinés à demeurer plusieurs années parmi nous, ils ne peuvent être toujours parqués en groupes, surveillés, sans contact avec l'extérieur, comme certains se l'étaient imaginé.

Vrai pour les ouvriers des usines, cela l'est bien plus encore pour les ouvriers agricoles, qui doivent se trouver forcément disséminés au milieu de notre population des campagnes, par la nature même de leur travail.

Cette obligation de s'occuper de la direction morale des ouvriers, de défendre leurs intérêts, de solutionner leurs conflits, de s'occuper de leur bien-être matériel, en un mot d'exercer une tutelle

acceptée par les intéressés si l'on veut qu'elle soit efficace, nécessite un organisme particulier, un service spécial. Elle exige un système de direction, combiné pour permettre aux petits groupes de trois, quatre ouvriers et moins d'aller travailler temporairement dans les fermes, pour pouvoir répartir les travailleurs selon les besoins variables des territoires à certaines époques de l'année : binage, fanage, moisson, arrachage des betteraves, etc.

Mais, Messieurs, l'heure s'avance et je me vois forcé de conclure en résumant, bien que ce sujet si important ne soit pas épuisé.

Je crois, étant donné l'étendue de nos besoins en fait de main-d'œuvre et les inconvénients divers qu'il y a à faire appel aux indigènes de nos colonies ainsi qu'aux Européens des peuples voisins, qu'on sera obligé de puiser dans le réservoir humain inépuisable du peuple le plus nombreux. Ceci étant, il faudra créer toute une organisation *ad hoc,* en profitant de l'expérience acquise par ce qui a été fait depuis la guerre, tant pour le recrutement lui-même que pour la direction des indigènes séjournant en France.

Bien que l'État, avec sa bureaucratie militaire aussi bien que civile, se soit montré impuissant à recruter le nombre d'ouvriers voulu et à les manier ici comme il conviendrait de le faire, on ne pourra vraisemblablement se passer de son concours pour le recrutement indigène.

Où trouver, en effet, une société privée, ou des syndicats agricoles disposés à avancer les capitaux considérables pour les frais de transport?

Songez que pour transporter à bas prix 100.000 ouvriers à 300 francs le voyage, cela représente déjà 30 millions!

Il faudra donc, en pareille matière, une union de l'État et de l'initiative privée. Après la guerre, la censure n'existant plus, bien des abus disparaîtront sans doute, et il sera possible d'agir autrement qu'aujourd'hui — du moins nous l'espérons, — sinon, nous ne pourrions pas compter pour le relèvement de notre agriculture sur le travail chinois qui nous serait pourtant si utile (1). *(Applaudissements.)*

(1) Depuis la séance du Congrès où nous avons fait cette causerie, nous avons appris que les Chinois, constatant l'impuissance de l'Etat français à faire chez eux quelque chose de sérieux en matière de recrutement, cherchent, par un système d'assurance mutuelle, fournissant aux ouvriers les avances nécessaires pour payer leurs frais de voyage, à créer un recrutement libre. Ils ont même commencé à

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes très reconnaissants à M. Farjenel du rapport si remarquable et si documenté qu'il vient de nous présenter et que nous relirons avec plaisir dans la *Réforme Sociale*. L'heure est sans doute bien avancée pour ouvrir la discussion, d'autant plus que les observations qui pourraient être faites trouveront également leur place dans les séances ultérieures, en particulier lorsque nous étudierons la question de la main-d'œuvre agricole. Néanmoins, je suis prêt à donner la parole aux personnes qui voudront bien la demander.

La parole est à M. IMBART DE LA TOUR.

M. IMBART DE LA TOUR. — Je voudrais faire remarquer que si autrefois l'ouvrier français craignait l'immixtion des ouvriers étrangers, ce péril n'existe plus aujourd'hui, puisque les ouvriers étrangers sont payés le même prix; nos nationaux n'ont donc plus à craindre de voir diminuer les salaires par la concurrence étrangère.

D'autre part, il est certain qu'une fois la guerre finie, le pays reconstitué normalement, les industriels et commerçants français seront plus disposés que jamais à utiliser d'abord la main-d'œuvre française, partout où ils pourront le faire.

Ils auront donc intérêt à ne pas laisser se disséminer ces ouvriers et à leur constituer un logement. Il faut donc espérer qu'on verra se généraliser certaines expériences pratiques déjà faites dans certains milieux agricoles pour recevoir des ouvriers et qui ont donné les meilleurs résultats. La question du logement jouera ainsi à cet égard un rôle très important.

Il y a aussi une question de naturalisation qui n'a pas été soulevée, qui entraînerait un examen très sérieux; malheureusement, avant la guerre, on accueillait beaucoup trop les étrangers, chez nous, ils ont abusé de notre hospitalité et l'on sait combien ont été déplorables les résultats de cette expérience. Espérons que le gouvernement saura profiter de cette expérience acquise. Il doit savoir maintenant ce qu'il doit faire à l'égard des étrangers qui ne sont pas favorables à la France! (*Applaudissements.*)

M. DU VIVIER DE STREEL. — Je tiens à remercier particulièrement M. Farjenel et M. du Maroussem, et je demande au Congrès de vouloir bien se prononcer aussi nettement que possible en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre coloniale. Il y a un courant d'idées tout à fait spéciales

jeter les bases d'écoles professionnelles préparatoires destinées à dégrossir les ouvriers et à leur apprendre un peu de français avant de les envoyer dans notre pays.

à cet égard, chez des gens qui espèrent faire venir, après la guerre, beaucoup de coloniaux et notamment des Noirs, ce qui serait une véritable folie, pour aider notre industrie et notre agriculture. Je crois que nous devons nous montrer très fermes pour résister à ce courant. Et je demande que la Société d'Economie sociale intervienne auprès du gouvernement et de l'opinion publique pour réagir contre les idées fausses qui pourraient se produire à cet égard. J'estime, je le répète, que l'abus de cette main-d'œuvre coloniale serait une véritable folie et qu'elle ne donnerait rien de bon : sans compter que ce ne serait certes pas un élément de civilisation qu'on introduirait dans les pays où ces indigènes seraient appelés à retourner dans la suite. Quand on connaît les Noirs comme je les connais, on sait avec quelle facilité ils se replacent au rang de la bête sauvage. J'ai connu des indigènes qui, sur les boulevards, étaient habillés de chic, toujours vêtus à la dernière mode, avec de merveilleux gants jaunes, des bagues à tous les doigts, et qui six mois après, dans la brousse, recommençaient à circuler vêtus d'un pagne et marchaient les pieds nus !

M. DU MAROUSSEM. — Et ils étaient bien plus heureux !

M. DU VIVIER DE STREEL. — Et ils étaient bien plus heureux. Ce serait donc une véritable folie de compter sur cette main-d'œuvre. De plus, à mon avis, le problème de la main-d'œuvre n'est pas l'essentiel ; je crois que le problème des matières premières s'imposera à notre attention avec une bien plus grande rigueur. Il faudra en effet, avant tout, que notre industrie ait des matières premières à bon marché. Or, elle ne les aura pas si elle est obligée de les acheter à l'étranger. Il faudra donc qu'elle les trouve dans notre vaste et riche domaine colonial. Ainsi notre population ouvrière travaillera mieux et plus utilement dans nos colonies que dans la métropole. C'est pourquoi je renouvelle ce vœu que je formulais en commençant, en souhaitant que votre Société fasse entendre à ce sujet sa voix si autorisée dans les sphères où il est nécessaire que les réserves les plus formelles soient entendues. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, Monsieur, et avec les rapporteurs que nous avons entendus. La question n'est pas épuisée, d'ailleurs, et elle pourra être reprise à propos de la main-d'œuvre tant industrielle qu'agricole.

La séance est levée à 11 h. 45 (1).

(1) Sténographié par J. Duployé, sténographe du Conseil d'Etat, 4, rue de Rivoli, Paris.

QUELQUES IDÉES DU FRONT
ET DE L'ARRIÈRE

(*Premier article.*)

Nous avons longtemps négligé les ombres du tableau.

C'est d'abord que nous ne les voyions pas. Non qu'elles n'y fussent déjà, mais nos yeux ne les distinguaient pas. Un tel spectacle était devant eux, qu'ils restaient éblouis, incapables de s'en détacher. Déshabitués de cette beauté, ils s'en rassasiaient. Une tache dans cette lumière, comment l'apercevoir? Si on l'aperçoit, comment s'y arrêter? Il y fallait du temps, de l'effort, car la lumière n'a pas diminué, et la tache ne s'est pas étendue.

Puis une crainte s'élevait: la critique ne risquait-elle pas d'inquiéter? En appuyant trop lourdement, n'allait-elle pas blesser la confiance générale?

On l'a pensé durant des mois. On s'est cru forcé de se taire, par discipline, sur toutes choses. On a poussé si loin le scrupule qu'on s'est demandé un jour si l'on ne faisait pas fausse route et s'il ne convenait pas d'y réfléchir. Les ombres, elles étaient là, dans un coin du tableau, où tout le monde avait fini par les découvrir, mais sans l'avouer, pour ne pas obscurcir l'image principale. Ainsi, rien ne s'opposait à ce qu'elles s'élargissent. Le silence qui les entourait se faisait leur complice. Pour ne rien voir que de bon, on tournait le dos au mal en lui abandonnant le terrain. Tout de même, est-ce qu'on ne se trompait pas? Ne valait-il pas mieux attaquer au lieu d'ignorer? Le danger, ce n'était pas de dénoncer le germe mauvais, c'était qu'il existât et que rien ne vînt entraver son développement.

On changea de tactique. Une insolence un peu forte détermina la

volte-face. L'union sacrée se trouvait directement visée. La protestation monta de ce public muet dont on escomptait une patience définitive. Elle étourdit l'agresseur qui ne s'attendait pas à la riposte : on ne réussit de brillants moulinets que si l'on n'a point à parer les coups d'un adversaire. Il devint clair que l'audace était bonne. Et ce principe, au bout de quinze mois, vint au monde : le silence n'est pas, pour ceux de l'arrière, une règle absolue ; il doit être rompu quand une atteinte est portée à l'effort constant d'union et de résistance ; la mesure du silence, c'est l'intégrité de l'esprit de guerre du pays.

Ce principe, l'expérience l'a amené à sa suite. Il s'est dégagé du fait. Il y a mis du temps, mais personne aujourd'hui ne le traitera d'improvisé ou d'arbitraire. Des hommes de talent et de bonne volonté en ont fourni la démonstration, en se dressant contre ceux qui, à petit bruit, risquaient d'introduire la méfiance et la discorde entre Français, en protestant ailleurs contre une voix isolée qui oubliait la discipline. Un soulagement en a été ressenti. L'ordre n'y a rien perdu ; au contraire, il y a gagné ce qu'il perdait à être entamé librement.

Des idées flottent, qui seraient dangereuses si elles prenaient corps. Elles se glissent parmi nous à la faveur de déguisements qui tendent à nous les faire accueillir. Dès qu'elles nous parlent au nom du patriotisme ou de la justice, elles nous enrôlent sous leurs couleurs. Nous grossissons la foule de leurs partisans, et nous marchons les yeux fermés derrière elles, sans savoir où elles nous mènent. Il faudrait pourtant qu'elles le disent ; et si elles s'y refusent, que nous le cherchions nous-mêmes. Sur le front, personne ne franchit un poste sans le mot, qu'il soit soldat ou officier. A elles aussi, il faudrait demander le mot.

Elles sont si rares, celles qui ne répondront pas, si vagues encore que, même signalées, elles n'affaibliront pas notre confiance. Nul ne concevra d'inquiétude en apercevant dans un coin de ce tableau, qui représente trois ans de la guerre la plus pure avec Verdun au centre, une ombre à peine dessinée. Ce n'est que cela. Mais c'est trop encore, et ce tableau que là-bas ils nous font si éclatant, nous le voulons sans même cette ombre. A nous d'y travailler. Elle s'effacera quand nos yeux, au lieu de se détourner, se fixeront sur elle. Elle s'effacera, comme toutes les ombres, sous un rayon de lumière.

***

Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis la mobilisation quand un dimanche, comme je m'étonnais de rencontrer un camarade dans la cour déserte du quartier, il me répondit :

« Oui, c'est comme cela. Je demeure à 10 kilomètres d'ici, j'y ai ma famille, j'y ai mon commerce, et je n'y vais pas. J'y suis allé deux fois, et j'ai juré de n'y plus retourner : on me fait la vie trop dure. Les portes se ferment devant moi, les amis que je rencontre se détournent, ou bien me demandent ce que je fais là quand d'autres ont déjà quitté le dépôt. Comme si j'en étais responsable, après les cinq semaines que j'ai passées à l'hôpital! Mais ils n'entendent rien; le voisin est parti, moi pas : ça leur suffit, je suis jugé! Alors je reste ici à traîner dans les rues. J'y resterai chaque dimanche jusqu'au jour où mon tour viendra d'aller au front. Ça vaut mieux. Je me connais, je les giflerais, et mon commerce tomberait à l'eau. »

C'était la première manifestation nette de cette idée de fausse égalité qui commençait à tourmenter les esprits.

Quand l'active s'embarqua pour la frontière, on ne pensa pas à médire des régiments de réserve; quand ceux-ci suivirent leurs cadets, on eut de la sympathie pour les compagnies de dépôt. Mais les semaines passèrent, les premiers détachements de renfort allèrent boucher les vides; et à mesure que grossissait le nombre des combattants effectifs, les autres, ceux qui attendaient à l'arrière, perdaient du terrain dans l'estime populaire. On disait d'eux : « En voilà qui ont de la chance! Est-ce qu'ils ne vont pas bientôt partir? A quoi servent-ils ici? » Si la guerre avait duré trois mois, personne n'eût soufflé mot. Mais elle franchissait les limites prévues, s'engageait dans l'inconnu, imposait au pays une charge plus lourde. Et il devenait intolérable que cette charge, toutes les épaules valides ne fûssent pas là pour la supporter également.

L'idée grandit, s'installa dans les esprits, courut dans les journaux. « Tout le monde au front », qui pouvait protester contre ce désir unanime? Il s'inspirait des principes d'égalité sur lesquels s'appuie notre vie sociale; personne, à l'heure du danger, n'eût voulu les répudier. Il offrait à l'armée la nation entière, dans un élan de sacrifice; il exprimait l'effacement de l'individu devant les

intérêts généraux. « Tout le monde au front », c'était une idée de bonne race comme il en jaillit en France aux moments d'épreuve, et qui devait sauver le pays.

Tout le monde partit, monta la garde aux tranchées. Les dépôts se vidèrent, un grand silence envahit l'intérieur où ne demeuraient vraiment, comme dans les guerres légendaires, que les femmes, les enfants, les vieillards, les éclopés. Le printemps commençait et n'avait rien apporté de décisif. La lutte se prolongeait.

L'idée, durant ce temps, s'était maintenue, s'était même renforcée de mois en mois, jusqu'à tourner à l'idée fixe.

La hantise de l'embusqué s'installait dans les esprits les plus froids. On le voyait partout, comme autrefois on voyait partout des traîtres. Dans l'ignorance où l'on se trouvait de la situation militaire de son voisin de métro, ou du passant dans la rue, on les soupçonnait; parfois, on les accusait ouvertement. Il y eut de ces procès étranges, où Durand insultait Dupont parce qu'il le rencontrait sur sa route et qu'il l'eût souhaité au front avec les autres. Ce vent de tempête entra dans les dépôts, dans les administrations militaires, dans les hôpitaux même, balaya les planchers, accentua le vide. On finit par appeler embusqués tous ceux qui n'étaient pas allés au front, ainsi que l'a noté dans l'*Echo de Paris* Mme Colette Yver sans s'en montrer autrement surprise. Et cette définition conduisait à pousser à l'avant tout homme qui ne s'y trouvait pas, pour cette seule raison qu'il ne s'y trouvait pas. Le bon sens alors se révolta devant l'absurdité de cette tâche. Et des circonstances nouvelles ouvrirent les yeux qu'une fureur de malade n'avait pas tout à fait aveuglés.

La guerre durait toujours, mais s'était immobilisée et menaçait de s'immobiliser davantage. Le blocus étreignait l'Allemagne, qui en était gênée, mais non réduite. L'énormité de la puissance militaire adverse apparaissait enfin, et, plus que tout, l'abondance et la valeur de l'outillage ennemi. On savait que, nuit et jour, sur l'autre rive du Rhin, les usines travaillaient avec un personnel décuplé. On savait que toutes les avances allemandes, sur tous les fronts, n'avaient été réalisées que grâce à la perfection du matériel. Chez nous cependant la production restait stagnante. Tous les spécialistes étaient au front où l'armée entière « tenait » dans les trous, garnis d'effectifs qui dépassaient les besoins. A l'usine, des éclopés, des vieillards ou des femmes les avaient remplacés, au petit bon-

heur. Et la besogne leur était rude, à eux qui ne la connaissaient pas; et elle s'effectuait lourdement.

A ce moment, un esprit ingénieux lança l'idée que les ouvriers en fer serviraient plus utilement le pays dans leur ateliers qu'à la tranchée. On réfléchit que, le but étant la victoire, l'égalité pouvait avoir tort devant elle si l'une et l'autre se trouvaient en désaccord. Il s'agissait d'abandonner momentanément un principe pour en prendre un autre, moins éclatant, mais mieux adapté aux circonstances : l'emploi de chacun au mieux des intérêts communs, cet emploi dût-il préserver l'homme du danger. Il est dur pour des Français d'abandonner un principe; mais il y eut des réalistes qui aperçurent que, dans l'autre sens, on se fourvoyait. Et la réforme se fit : des ouvriers, par dizaines de mille, réintégrèrent leurs usines; ils échappèrent aux obus, mais ils en fabriquèrent — ceci compensait cela, et au delà.

La même vague de bon sens amena au rivage d'autres conclusions.

Par crainte de garder à l'intérieur des gens sans droit, on avait eu peut-être une tendance à ne pas garder non plus les autres. Les inspections qui se succédaient dans les agglomérations militaires de tous les genres, affolaient les chefs, responsables du maintien ou du renvoi. Plutôt que d'être soupçonnés de complaisances, ils seraient partis eux-mêmes; ils le demandaient parfois. Des scènes comiques se jouaient dès qu'une mission était signalée. Quand elle arrivait, on la recevait dans des bâtiments vides : tous les pensionnaires venaient de déménager. Les hôpitaux, les dépôts de convalescents se trouvaient déblayés en une heure. Il fallait qu'on ne moisît nulle part, et on ne moisissait pas. Dans le vieux conte de Tyl l'Espiègle, un chapitre rapporte l'aventure du héros chez les médecins. Tyl s'était vanté de les dépasser tous et s'offrait à les convaincre : il leur parla de guérir en une heure tous les malades d'un hôpital. Ayant réuni ceux-ci, portes closes, il les prévint qu'il allait choisir le plus malade d'entre eux pour composer avec son corps un médicament qui soulagerait les autres. Sur ce discours, ils prirent tous la porte en assurant qu'ils se portaient le mieux du monde. Et l'hôpital se trouva dégarni. La crainte des inspections dut produire souvent chez nous un résultat pareil. Les gens qui partaient étaient, il est vrai, soignés ailleurs, jusqu'au prochain coup de mistral; mais leur intérêt et l'intérêt commun

eussent peut-être gagné à l'unité des soins, et à des soins plus longs. Les dépôts finalement se remplissaient d'invalides, baptisés inaptes, que la Ville ne tardait pas à regarder d'un œil méfiant. Leur aptitude, alors, croissait à pas de géants. Et ils retournaient au front où les chefs voyaient sans plaisir ces non-valeurs compléter leurs effectifs, jusqu'à une évacuation plus ou moins rapide.

Quant aux hommes qui ne faisaient plus partie du service armé, ils se trouvaient dans une situation très forte — et particulièrement insupportable à l'opinion publique. On les voyait à l'arrière encombrer les bureaux et les magasins, conduire des automobiles, flâner dans les rues comme si la guerre ne les atteignait pas. Ils arboraient d'élégants uniformes que ceux du front admiraient pendant les jours de permission — car les vareuses bleu horizon, les vareuses invisibles à l'ennemi, furent d'abord portées à l'arrière. Ce spectacle était enrageant. Leur sécurité ne se pouvait tolérer. On laissa entendre que ces brillants militaires, par de louches manœuvres, avaient obtenu leur éloignement du front. Et on les soumit à des séries de visites.

La mesure était excellente. Beaucoup d'auxiliaires du temps de paix étaient de vigoureux gaillards qui, trop fragiles pour supporter le service à la caserne, devaient traverser sans fatigue les épreuves de la vie de guerre. Quand on se bat, s'embusquer, c'est déserter. Il y avait des révisions à faire : on les fit. Mais il eût été bon de s'y tenir. Or, on ne s'y tint pas.

Mis en appétit par un essai heureux, poussé par l'idée de l'égalité à tout prix, on voulut persévérer dans cette voie. Donner une situation constamment temporaire et instable à ces gens enfoncés dans une quiétude insolente, c'était à la fois fournir des soldats à la France et satisfaire au principe « tout le monde au front ». Des commissions furent instituées, des conseils fonctionnèrent qui faisaient passer d'innombrables visites. Le mécanisme en peu de mois devint si riche d'engrenages que personne n'en saisit plus le fonctionnement — pas même ceux qui l'avaient combiné. En même temps, une gêne commençait à poindre. Les auxiliaires, les hommes rendus à la vie civile, maintenaient l'activité intérieure du pays ; par eux, le commerce, l'industrie demeuraient vivaces. Du jour où ils furent placés sous le coup d'un brusque rappel, la vie économique se trouva ralentie. Comment entreprendre une affaire quand on n'est pas certain de pouvoir la suivre ? Comment engager des

ouvriers qui peut-être quitteront demain l'atelier ? Les intérêts particuliers et l'intérêt général souffraient de ce trouble nouveau.

Une loi fut votée qui eut le mérite de concilier tous les points de vue — ce qui fit que d'abord elle ne contenta personne, puis qu'on s'en accommoda, enfin qu'elle parut bonne. En accumulant les précautions, elle débusqua les derniers embusqués qui, assuraient les inquiets, avaient échappé aux précédentes mesures ; d'autre part, après une période d'épreuve où étaient semés les obstacles, elle donnait enfin à tous un statut définitif.

La sagesse allait régner. On comptait sur une détente. Elle se produisit.

Il y eut un âge d'or où l'on crut avoir atteint l'équilibre. Les ouvriers forgeaient des canons dans leurs usines, l'armée veillait aux tranchées, les citoyens reconnus impropres à la vie de campagne travaillaient silencieusement à l'arrière. Chacun était à sa place, souriant à son voisin. Une courte sérénité rafraîchit les cœurs.

Puis elle s'effaça, on ne sait trop pourquoi — peut-être simplement parce qu'elle était venue. Rester flegmatique, pendant une guerre comme celle-là, qui le pourrait? Le degré de calme auquel a pu atteindre notre peuple mobile, ne l'a sans doute jamais encore été, à aucun moment de notre histoire. Personne n'eût escompté un sang-froid si longtemps et si généralement soutenu.

Le soupçon reparut. C'est que la guerre durait toujours et que personne ne la voulait terminer avant la victoire. On « tenait » puisqu'il le fallait, on « tiendrait » tant qu'il le faudrait, on restait énergique, patient, admirable, mais on prenait sa revancge de tant de vertu avec un accès de mauvaise humeur : qu'y avait-il à pourfendre autour de soi? Il y avait les éternels militaires de l'intérieur, qui survivaient à toutes les mesures, vissés à leurs mêmes besognes sans péril et sans gloire. Sur eux, on pouvait passer sa colère en sauvant du même coup la patrie. On n'y manqua pas. Courteline a écrit un acte où l'on voit un mari qui s'en prend à ce qui l'entoure des coquetteries de sa femme ; il renvoie la bonne, casse un ou deux pots de fleurs, jette le chat par la fenêtre, et enfin calmé, pardonne. Il n'eût pas pardonné avant. Rien n'est plus humain. Nous autres, il nous fallait fustiger les auxiliaires pour accepter sans trop de soupirs la campagne d'hiver. Ce n'est pas cher payé. Et ces déshérités y gagneront peut-être, pour les historiens de l'avenir, l'auréole des victimes expiatoires.

Ce retour offensif d'ailleurs s'arrêta vite. Les préparatifs qui l'annonçaient suffirent à ramener et à accroître l'ancienne gêne. L'inquiétude se réveilla. Le bon sens, déjà dupé une première fois, se raidit et refusa de se laisser battre une seconde. Au prix de rudes leçons, on avait replacé les ouvriers à l'usine, débarrassé l'armée des non-valeurs, régularisé la vie économique, pour le plus grand bien du pays, et avec un luxe inoui de précautions. Il convenait enfin de profiter de l'expérience et de s'en tenir là. Rien ne fut changé. Après tant d'oscillations, il semble que nous ayons atteint un état d'équilibre relatif, où le sentiment assez net de l'intérêt général fait contrepoids à des passions irréfléchies. Il semble même que celles-ci, largement satisfaites, aient une tendance à s'apaiser. Il faut y compter, et ne pas trop croire les fâcheux qui ne voient dans cette accalmie qu'un épisode. Il faut y compter parce que cette idée d'égalité n'est pas toujours — n'est presque jamais — d'un métal très pur.

Qui ne l'a éprouvé, de ceux qui ont souffert ? Qui ne l'a éprouvé, de ceux qui sont au front et qui ont eu la curiosité de s'observer ?

Voici un homme qui arrive à la tranchée après les épreuves habituelles. Il est passé à la fin de juillet par l'angoisse de l'attente : il a entendu avec un étrange soulagement le tambour de ville qui annonçait la mobilisation ; à la hâte il s'est préparé au départ ; il a embrassé les siens un matin d'été dans une rue déserte, il est parti sans se retourner pour ne rien voir et pour qu'on ne le vît point, vers un inconnu effroyable, ayant tout coupé derrière lui, seul comme jamais. Il accepte cette destinée, il n'en voudrait pas d'autre à cette heure-là, mais tout de même il est déchiré : l'acceptation n'est pas l'indifférence. Il s'habille, il s'équipe dans un rêve, ne comprenant pas, le matin au réveil, que le cauchemar continue. Et la vie du front commence, les jours et les nuits s'enchevêtrant, les heures coulant parfois comme des minutes et les minutes comme des heures, les saisons défilant sans que le cadre change ni le risque : les mêmes trous, toujours, où souvent l'on ne peut se tenir debout, les fils de fer aperçus par le créneau, des choses grisâtres sur le sol, tout près, des entonnoirs suspects, et un peu au delà, d'autres fils de fer, un talus derrière lequel l'ennemi surveille; devant et derrière, le fracas de l'artillerie ; au-dessus et autour de soi, les obus qui éclatent, les balles qui claquent. Le cercle des voisins, sous l'averse, se rompt, disparaît, se renouvelle. L'homme

attend son tour. Et dans cette misère, il pense qu'à l'arrière il y a des gens de son âge qui mènent, ou à peu près, leur vie ordinaire; ils peuvent marcher sur une route en pleine lumière, ils voient des maisons qui ne sont point écroulées, ils entendent des bruits qui ne sont point des bruits de guerre. Ils n'ont pas quitté leur famille ou au moins ils ne lui donnent point d'inquiétude. Et cependant, lui, il souffre. Alors il se révolte. Il lui semble qu'il souffrirait moins si tous souffraient en même temps. Ces inégalités le font bondir. Pourquoi lui et pas eux ? Ah ! qu'on les pousse donc ici et qu'ils se courbent sous la tempête !

Le moindre frôlement exaspère cette âme à vif. Une lettre vient; elle apporte des nouvelles de l'arrière. Des comparaisons s'établissent. Il y a donc des hommes, là-bas, qui paradent en uniforme neuf, coupé par le bon tailleur; ici, ils sont très vieux, les uniformes, à l'ancienne mode, ils sont sales et ils habillent mal. On se plaint, là-bas, de la monotonie des heures de caserne ou de bureau, de la besogne trop lourde, d'une permission un peu courte. On se plaint là-bas ! Que ne vient-on ici ! Et l'homme des tranchées, du fond de son trou — l'homme cultivé, indulgent, poli des jours de paix — cet homme prend son crayon et il écrit sur une carte froissée des mots rudes.

Parmi les soldats du front, qui n'a senti gronder en soi la colère aveugle contre ceux qui ne souffrent pas ou seulement qui souffrent moins ? Où respire le saint qui n'a pas connu la morsure de ce fer? Pourquoi le cacher? Cela se pardonne quand on se bat. Cela se pardonne — mais cela ne doit point guider la vie ni s'imposer à ceux qui décident. On ne se livre pas froidement, à un instinct.

Dans le pays, beaucoup se sont mis à penser comme ceux du front. Toutes les femmes, tous les parents qui attendaient chaque jour la lettre partie d'un secteur, ont tourné le dos assez vite au voisin qui n'en attendait pas. Puis ils l'ont soupçonné. Et parfois, ils ont fait pis, ils ont accusé. Il y a eu des monceaux de lettres anonymes d'où montait le même cri : « Pourquoi celui-ci reste-t-il à l'arrière ? Tout le monde au front ! »

Cela se pardonne encore, même à l'intérieur, quand pendant des mois la vie s'accroche aux courriers du matin et du soir et que l'anxiété mine. Cela se pardonne, et rien de plus : une règle de conduite absolue n'en peut sortir pour ceux qui gouvernent. Tout le

monde au front, oui, et que personne n'échappe au risque, mais à condition que la victoire ne s'en trouve pas éloignée. C'est le triomphe et non la rigoureuse égalité des souffrances qui est la raison suprême et unique.

Cette inquiétude d'esprit, point générale mais fréquente, de vieilles idées du temps de paix, de vieilles idées installées à demeure, l'ont alimentée dès le premier jour. Et l'on sent trop souvent passer aujourd'hui, dans les mots qui volent, les odieux relents de notre vie ancienne.

Ceux qui tentent de se soustraire au devoir impérieux, cherchez bien, où sont-ils ? Toujours du même côté. Prêtez l'oreille à la rumeur infâme. Elle appuie, elle insiste. Les riches, n'est-ce pas, la bourgeoisie, les prêtres? Nous le savions avant que ne fût imprimé l'affreux défi. Nous savions qu'un passé implacable poursuivait, sans voir ni entendre, son gibier habituel. Inutiles, les listes quotidiennes des morts les plus notoires que publient les journaux ; inutiles, les tableaux dressés par toutes les grandes Ecoles à la mémoire des élèves qui sont tombés au front; inutile, cette fraternité de la mort qui se scelle à la tranchée et se prolonge à l'intérieur par le deuil pareil de ces femmes qui prient, à la Madeleine ou dans les églises de faubourgs. Ce sont des ouvriers qui, par dizaines de mille, sont revenus à l'arrière : inutile pour qui ne veut rien apprendre. Une poignée d'anonymes vit encore pour la lutte des classes et entretient la flamme quand elle est près de s'éteindre : une brindille va y suffire si l'on sait s'y prendre. Cette inquiétude d'esprit qui agite quelques hommes, il ne s'agit que de la nourrir et de la diriger : et voici que se lèvent les inimitiés anciennes, vêtues à la moderne pour qu'on ne les reconnaisse pas. La rumeur court.

Par bonheur, elle est si infime, la poignée d'anonymes, et le courant qu'elle remonte est si fort, que la rumeur décroît — mais ce n'est qu'une sourdine, il faut veiller toujours. Si elle ne s'est pas tue encore, après tant de mois de grandeur, c'est qu'elle n'est pas morte : sa menace subsiste, la parade doit rester prête.

Parade facile, que fournit le présent. Il s'oppose au passé d'où sont tirées les armes, au passé douteux dont le souvenir pèse à beaucoup d'entre nous.

Assurément tout n'était pas mal dans ce pays qui n'eût pas changé en une heure. Mais il souffrait de petits maux qui, à la longue, faisaient fléchir sa bonne humeur. La politique le rongeait;

le favoritisme faussait la vie normale. L'idée avait fini par s'établir qu'avec des relations on pouvait tout et qu'isolé on végétait. Le cantonnier qui demandait de l'avancement n'indiquait pas ses titres, mais ses opinions politiques et le nom de son député. La méthode était la même pour les plus hautes charges. Et le plus triste était qu'à force d'avoir sous les yeux ce spectacle, on ne s'en indignait plus. Il semblait naturel à tout le monde que les protections tinssent lieu de mérite. Le peuple le savait, et croyait dur comme fer à ce dogme qui flattait sa traditionnelle méfiance — quand tout à coup l'édifice s'écroula. La nation courut au feu, rejetant les habitudes prises. L'enthousiasme, puis la nécessité commandèrent l'abandon des usages dangereux. La loi devint égale pour tous parce que le salut était à ce prix; les protections furent inutiles; on écarta poliment les recommandations : comment d'ailleurs en tenir compte au milieu d'une armée si nombreuse? A qui les faire adresser quand on dépend de chefs dont on ignore le nom? Perdu dans la foule, on ne voulait et on ne pouvait rien, que marcher et subir son sort.

Malheureusement, les humbles n'oubliaient pas. Ils s'adaptent lentement aux conditions de vie nouvelles. Ils en restaient aux idées du temps de paix. Déjà portés, par les souffrances subies, à envier les camarades moins exposés, ils pensèrent aussitôt que les mieux partagés devaient leur place aux protections. N'était-ce point la règle? Quand ils trouvaient près d'eux un voisin qu'ils supposaient influent, ils le pressaient de recueillir leurs sollicitations. A qui l'aventure n'est-elle pas arrivée? Ils réclamaient des appuis, disaient avec simplicité :

« Puisque tu as des relations, fais-moi donner une bonne place. » Et quand on se récusait, affirmant que l'on ne pouvait rien, ils vous traitaient de faux amis. Comment les détromper? Ils étaient convaincus qu'aujourd'hui comme hier leur sort dépendait d'une recommandation.

Et cette idée travaillait dans le même sens que la rumeur infâme; elle visait les classes sociales les plus élevées, toujours suspectes de trahison à l'égard des plus humbles. Avec l'instinct né de l'épreuve, elle mettait le soupçon dans l'esprit et réclamait des mesures égalitaires, en vue du salut public.

C'est un tel ensemble d'idées, de sentiments — de rancunes — qui, lancé dans la circulation, a produit cette houle. Il n'est pas

resté dans la rue, il est monté plus haut. Les hommes sur lesquels pèse la charge du gouvernement, ne peuvent guère, en France, mépriser l'opinion publique ; en temps de guerre, moins que jamais. Mais elle est impressionnable et mobile ; en l'écoutant, on risque de dessiner une ligne étrangement brisée. Ballotté au gré des courants, on oblique à droite ou à gauche ; le but est perdu de vue, on parcourt une route inutile. Les hésitations de notre marche ne viennent pas d'autre chose. Une circulaire traduit un mouvement, la circulaire inverse annonce un retour. Les papiers officiels suivent les remous de l'opinion. Nous connaissons ces habitudes, elles datent de loin. Mais si nous devons les conserver, il serait utile, alors, que cette opinion connût mieux les pièces du procès.

On se met, par bonheur, à les lui présenter. On comprend enfin que l'on ne gagne rien à se taire devant les paroles d'hypocrisie ou de haine qui sont dites auprès de soi. Le mal n'est pas banni de notre monde, en dépit de la beauté qui emplit nos yeux ; c'est la servir que de le désigner quand il se montre et de l'aller chercher quand il se cache. A toute idée, à toute réforme nouvelle, il faut demander compte de leur identité. Il faut n'être point dupe d'une apparence, et déshabiller ce qui s'entoure de voiles.

Les satisfactions que l'on a accordées au sentiment d'égalité sont heureuses, parce qu'elles servent à bannir le soupçon, et qu'il n'y a pas d'union sans confiance. Soumettre tous les Français au même risque, c'est assurer à la fois la victoire et la paix sociale ; et les garanties sont nécessaires si quelques-uns — il y en a eu peu, il n'en peut plus y avoir — ont tenté d'éluder leur devoir. Mais il est moins bon que les mesures soient prises pour contenter l'opinion, et il serait mauvais que l'opinion, se sentant reine, fût saisie du vertige de l'excessive puissance. C'est aux journaux de la garder contre elle-même.

Il serait mauvais qu'elle se substituât toujours plus aux chefs responsables et apportât au gouvernement son instabilité. Il serait mauvais que, dans son rôle d'inspiratrice, elle s'aveuglât sur une idée jusqu'à la pousser à l'absurde. Il y a une fureur d'égalité qui n'a jamais été que dangereuse ; elle développe le soupçon au lieu de le réduire, élargit le domaine de la méfiance, finit par frapper au hasard, et elle travaille sans s'en douter pour des maîtres qu'elle renierait : sur les listes de suspects, ce sont toujours les mêmes noms qui figurent. La presse a une meilleure besogne à

faire qu'à se prêter à ces manœuvres. Les défaillances individuelles sont rares. Pourquoi les généraliser, conclure de l'infamie d'un seul à la malhonnêteté de cent mille, accuser tous les fournisseurs pour la fraude de dix, le corps médical pour la faiblesse de deux? Devant tant d'appels à la justice, le public se demande si la justice a jamais régné; il juge que toutes les mesures prises pour la réaliser sont restées inutiles. Et l'effort risque d'être vain.

Mais il ne le sera pas. L'état d'équilibre que nous semblons atteindre paraît se maintenir. Le bon sens et la bonne volonté qui n'ont jamais fait défaut, triomphent des éléments troubles. M. Louis Madelin, étudiant avant la guerre les grandes crises historiques qu'a traversées la France, notait les étonnants sursauts qui l'ont sauvée aux heures les plus lourdes. Ce n'est pas la première fois que, devant le danger, elle se sera montrée froide et clairvoyante.

(*A suivre.*)

MAX BUTEAU.

MÉLANGES ET NOTICES

I. — **LA NOUVELLE ALLEMAGNE** (1). — Sous ce titre un livre vient de paraître, dernier ouvrage du regretté Théodore de Vyzewa, qui est vraiment très propre à nous faire mieux juger l'âme de nos ennemis. Il est même d'une lecture d'autant plus attachante que, pour le rédiger, l'auteur a emprunté aux Allemands eux-mêmes la plupart de ses appréciations. Voici tout d'abord M. Curt Wigand, ardent patriote qui déclare que les socialistes de son pays sont impuissants, non seulement à réformer mais à comprendre les défauts de l'esprit germanique. S'inspirant de Gœthe, de Heine, de Schopenhauer, de Nietzsche, M. Wigand se sent comme dans une atmosphère de barbarie. Il note quelques-uns des traits les plus caractéristiques de ce qu'il appelle l'inculture de l'Allemagne, autrement dit son défaut de civilisation. Il montre en traits frappants la petitesse d'esprit des fonctionnaires, il tourne en dérision leur manie de prendre des airs de supériorité et de vouloir en imposer aux autres. La servilité est à ses yeux un des traits essentiels du caractère allemand. Tous ceux, dit-il, qui ne sont pas des chauvins volontairement aveuglés, devraient reconnaître que le peuple allemand tout entier, sans excepter les plus farouches démocrates, souffre d'un mal profond, et probablement incurable, le manque d'indépendance morale. Les Allemands ont un besoin incroyable d'asservissement. L'Allemand de tout âge et de toute condition, ajoute-t-il, se place d'instinct au port d'arme, c'est sa tenue nationale. Ainsi le professeur allemand ne cherche pas à devenir l'ami de ses élèves. Du haut en bas de l'échelle il se complaît dans le rôle d'officier instructeur. Il ne se préoccupe guère de former des caractères; l'autorité, la subordination, l'obéissance sacro-sainte de l'inférieur envers son supérieur, voilà tout ce qui l'intéresse.

Notre régime scolaire, dit un autre observateur, M. Otto Krille, tend à faire de nous des êtres corrects, ponctuels, pratiquement utilisables; il ne fait pas des hommes. Il faut vraiment qu'un jeune Allemand ait le caractère bien trempé pour qu'il ne risque pas de le voir anéanti sous les coups d'une discipline aussi privée d'âme que l'est la nôtre. Notre régime scolaire paralyse l'indépendance intérieure, la liberté, la fran-

(1) Teodor de Wyzewa. *La Nouvelle Allemagne*, 1 vol. in-16, 316 pages. Paris, Perrin, 1917.

chise du vouloir. Il a fait de nous des créatures éternellement subordonnées et serviles.

Un des traits qu'on découvre le plus aisément dans les âmes allemandes, c'est l'amour passionné de la délation. Il n'y a pas un peuple au monde, dit M. Wigand, où les délateurs soient aussi nombreux que chez nous, où ils soient aussi satisfaits d'eux-mêmes et aussi estimés de leur entourage. Il n'y a pas non plus un peuple où l'on trouve autant de grossièreté méprisante et souvent cruelle à l'égard des femmes. L'Allemand est le peuple le moins chevaleresque de l'Europe. Il ignore jusqu'aux règles les plus élémentaires de la courtoisie, dans ses rapports avec la créature inférieure qu'est à ses yeux la femme. Ceux qui ont étudié les dessous de la vie berlinoise sont unanimes à déclarer que Berlin est un des lieux du monde où s'étale de la façon la plus dégoûtante la bestialité humaine sans le moindre effort de retenue. L'immoralité a fait d'ailleurs beaucoup de progrès en Allemagne depuis quelques années. Tout, disait un jour le fameux Treitschke aux étudiants de Berlin, est maintenant plus grossier dans les mœurs, dans la politique et dans la vie. Si la politique est devenue plus grossière, la cause profonde en est la transformation inquiétante de notre vie publique. Bien des choses que nous croyions autrefois l'apanage de la décadence romaine sont en vérité un fruit de cette culture intensive qui nous envahit... Le respect, la fin dernière de toute éducation morale d'après Gœthe, disparaît avec une effrayante rapidité.

Très curieux aussi les détails que nous donne M. de Wyzewa sur la formation du soldat allemand, sur l'absence complète de tout lien entre les soldats et les chefs. L'officier en Allemagne n'est jamais le confident de ses hommes; jamais on ne le voit faire le moindre effort pour encourager ceux-ci à lui ouvrir leur cœur. L'autorité des officiers en Allemagne ne se fonde que sur des méthodes purement allemandes, avant tout sur la méthode de la force brutale et de la menace. Que de choses il y aurait à dire sur ceux qui ont été depuis quelques années les maîtres spirituels des nouvelles générations. Ils ont paralysé les qualités que pouvait avoir la race germanique. Ils ont inspiré à la jeunesse cet orgueil monstrueux qui a corrompu chez eux les sources de la vie intellectuelle et morale. Ils ont préparé les Allemands à ce mélange de fourberie et d'audace qui fut déjà savamment déployé par Bismarck et est devenu un des traits essentiels de la politique et de l'art militaire de nos ennemis. Nous voyons aujourd'hui, en constatant la frénétique exaltation des appétits dans toutes les classes, quelles sont les conséquences des doctrines à l'aide desquelles on a empoisonné le peuple. Les Allemands sont aujourd'hui unanimes à accepter une morale qui tend à excuser toutes les perfidies et toutes les violences pour peu qu'on les juge directement

utiles au pays. On peut dire qu'ils travaillent à démolir l'édifice de la civilisation construit au cours des siècles. Et les esprits ont été tellement faussés, qu'il est impossible d'espérer que nos adversaires se débarrassent de l'empreinte laissée dans leurs cerveaux par des doctrines abominables, inconciliables avec la sécurité de l'Europe et le progrès de l'humanité.

GEORGES BLONDEL.

II. — UNE AME RUSSE (1). — Waldimir Soloviev est peu connu en France, et cependant sa réputation est grande en Russie où pendant sa vie qui fut courte (1853-1900) son enseignement a été suivi par une jeunesse enthousiaste et où son autorité a presque balancé celle de Tolstoï. Entre les deux écrivains il y avait ce point de contact : la croyance à la haute efficacité, à la vertu suprême du sentiment chrétien. Mais la ressemblance n'allait pas plus loin et, tandis que le mysticisme de Tolstoï s'élève loin de terre pour se perdre trop souvent dans de beaux nuages, la pensée religieuse de Soloviev regarde Dieu, mais se reporte fréquemment vers la terre et vers les hommes qu'elle s'efforce de bien connaître pour mieux les diriger. Profondément spiritualiste, la philosophie de Soloviev n'est jamais utopique, même dans ses hautes envolées.

Ce caractère positif et réalisateur, même dans ses plus hautes inspirations s'alliait chez Soloviev à un goût naturel de l'ordre considéré non pas au point de vue étroit de la plupart des panslavistes, mais au sens d'une loi supérieure s'imposant à l'humanité entière, bien que comportant en fait des modalités d'application diverses, postulées par la diversité des races et des institutions. Aussi Soloviev se sentit de bonne heure attiré par la conception de l'Unité catholique affirmant, non certes en contradiction avec les nationalités, mais dans une sphère supérieure et sous le magistère de la justice, l'idée de la fraternité chrétienne. Le philosophe russe alla-t-il jusqu'au terme de cette évolution de sa conscience et embrassa-t-il la religion catholique? M. Tavernier a recueilli à cet égard des renseignements d'où il résulte que l'écrivain croyait à la possibilité d'adhérer au dogme catholique, sans cesser d'appartenir à l'Église orthodoxe orientale. Il affirmait qu'entre les deux Églises il n'y avait jamais eu rupture complète et véritable, mais qu'il subsistait au fond une communauté de foi. C'est dans cet esprit qu'il se fit recevoir en 1896 membre de l'Église uniate qui pratique le rite oriental gréco-russe et est unie à Rome.

(1) Wladimir Soloviev : *Trois entretiens sur la guerre, la morale et la religion*. Traduits du russe avec une introduction par Eugène Tavernier. Un vol. in-16. Paris, Plon-Nourrit, 1916.

Quoi qu'il en soit, il était intéressant de relever dans la vie de Soloviev cette aspiration à l'Unité religieuse des mondes slave et latin qui l'apparente à la pensée catholique et le rapproche de la France traditionnelle. Soloviev d'ailleurs aimait la France où il comptait de chers amis : Henri Lorin, M. Tavernier, son biographe et traducteur actuel, d'autres encore. Il montrait la France, qu'il appelait le Verbe de l'Humanité, toujours portée à répandre les idées engendrées par elle. Il voyait en elle l'initiatrice, le guide indiqué de la race slave si riche d'ardeurs contenues et de forces latentes encore inorganisées. « La France, disait-il, ressemble à un moteur qui est sur le point de fonctionner à vide. Au contraire, la Russie est riche de croyances qui se sont conservées comme un capital accru par les siècles. Elle attend l'impulsion qui portera partout la chaleur et la vie. » Il y a dans cette vue une compréhension profonde des destinées des deux nations. N'est-ce pas un peu de notre faute si ce beau programme de collaboration fraternelle n'a pas été pleinement réalisé pour le commun profit? Une pénétration plus intime de la société russe par nous et du monde français par les Russes eût été un grand bienfait.

A ce point de vue comme à d'autres, Soloviev s'est montré autrement clairvoyant que la plupart de ses compatriotes les plus célèbres, que Tourgueneff entre autres, qui, si lu et apprécié dans notre pays, nous comprenait peu et nous jugeait fort mal.

Ce bref rappel des principales caractéristiques de l'œuvre de Soloviev suffit à donner une idée de l'intérêt qui s'attache au livre, aujourd'hui présenté au public français par un écrivain de race, M. Eugène Tavernier. Cet ouvrage n'est pas une simple traduction. Il est précédé, en effet, par une importante introduction où sont analysés à grands traits ses principaux écrits. Il y a dans ces pages claires, documentées et parfois vibrantes (M. Tavernier a beaucoup connu Soloviev et garde le souvenir pieux de cet ami disparu) des informations et des observations précieuses. Sait-on qu'à l'heure actuelle les Allemands rééditent Soloviev ? Un de leurs principaux journaux qui passait sous nos yeux ces jours-ci, prétendait s'emparer d'une phrase de l'auteur des *Fondements religieux de la vie* pour justifier l'opinion d'après laquelle celui-ci aurait voulu mettre son pays sous une sorte de tutelle morale de l'Allemagne ! Un témoin tel que M. Tavernier se rencontre à point pour rétablir la vérité une fois de plus outragée par les Allemands, et pour défendre une mémoire respectée contre des tentatives de déformation et d'annexion posthumes.

Il nous reste à parler de celui des écrits de Soloviev dont la traduction nous est offerte aujourd'hui. *Les Trois Entretiens*, publiés en 1899, ne sont pas un ouvrage dogmatique. Leur intérêt est pourtant réel. C'est que,

sous la forme dialoguée, l'auteur met en scène divers personnages tous représentatifs de l'un des aspects de l'âme russe. Tour à tour il donne la parole au *Général*, interprète de la Russie officielle, militaire et orthodoxe, au Prince, imbu des thèses de Tolstoï, pur mystique à tendances anarchiques, qui, avec une parfaite et effrayante inconscience, sape les fondements de toute société et de toute morale, à l'Homme politique, souple diplomate opportuniste qui rappelle les gentilshomme voltairiens du XVIIIe siècle, à « La Dame », simple personnage épisodique destiné à animer la conversation et à y ajouter le grain de sel de l'esprit, enfin à M. Z., dans lequel il est facile de reconnaître Soloviev lui-même, qui s'efforce de dégager la vérité de la routine et de la garantir du sophisme. Ce n'est pas là, certes, une sinécure. Il n'est guère d'utopies et de rêverie troublantes qui ne se trouvent dans ces entretiens. On a l'impression de gens du monde qui joueraient au puzzle avec des grenades découpées de formes et de poids divers. Il importe, du reste, de se rappeler que vers 1900, chez nous aussi, il fut de mode de jongler avec les pires utopies. Non seulement les principes de la morale (voir à ce sujet justement le beau livre de M. Tavernier, *La Religion laïque*), mais les institutions militaires les plus essentielles, les revendications patriotiques les plus saintes étaient sujet à badinage et à raillerie dans certains milieux dits intellectuels, formés ou déformés par un haut enseignement germanisé. Dieu merci, la gangrène n'était que superficielle, et bien avant 1914 la mode avait passé de ces spéculations troublées et malsaines, si bien que dans un élan splendide c'est toute la nation qui s'est levée comme une guerrière sublime lorsque le clairon sonna au drapeau. Le monde slave n'a pas réagi aussi complètement, mais il réagira à son tour et ceux de nos ennemis qui escomptent sa fin se préparent, nous l'espérons, une terrible déconvenue. Il semble précisément qu'à de certains passages de *Trois Entretiens*, l'âme russe originelle trouve dans M. Z. (Soloviev), son véritable interprète qui la met en garde contre de décevantes illusions. C'est ainsi que le Prince ayant exposé cette théorie tolstoïenne qu'il est interdit en conscience de tuer même un brigand sur le point d'assassiner une jeune fille sans défense, et qu'en ce cas il faut se borner à adresser au criminel agresseur une exhortation pour le ramener à la vertu, son contradicteur fait entendre les accents du bon sens et de la raison, que parfois il cesse d'être banal d'interpréter. « Vous n'oserez pas soutenir cette absurdité que le meurtre d'une inoffensive créature n'est pas un mal devant Dieu, tandis que, devant Dieu, le meurtre d'une bête vigoureuse et méchante est un mal. J'ai le devoir de fournir assistance, si possible par l'exhortation, sinon par la force. Une seule chose est absolue. Je dois secourir la victime. Voilà ce que me dit ma conscience. » Ces lignes si simples sont significatives. On sent qu'elles traduisent une

conviction généreuse et profonde, qui ne se laisse pas égarer par les mirages du paradoxe et par l'attrait morbide des surenchères. Aussi bien, la victime d'une agression sauvage peut ne pas être une créature isolée, mais tout un peuple menacé dans sa liberté, dans son existence par l'assaut des Barbares. On sent bien qu'alors, à l'appel du Droit violé, Wladimir Soloviev eût été des premiers à se lever. Aujourd'hui encore la grande voix éloquente semble s'élever du fond de sa tombe pour rappeler à ses compatriotes ce précepte de l'éternelle morale et pour leur donner ce mot d'ordre : « Avant tout secourir la victime. Voilà ce que me dit ma conscience! »

Et. Martin-Saint-Léon.

III. — L'AVENIR DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE (1). — Les questions coloniales tiendront certainement une grande place dans les négociations, peut-être prochaines, que nécessitera la conclusion de la paix. Notre Empire colonial nous a, dans cette terrible guerre, rendu beaucoup de services ; il nous en rendra peut-être davantage encore dans l'avenir. Notre natalité est si faible que nous ne pouvons avoir la prétention de rester une grande puissance et conserver notre prestige qu'en tirant de nos colonies un meilleur parti.

L'une de celles qui, depuis quelques années, a fait le plus de progrès est notre colonie asiatique de l'Indo-Chine. Elle doit nous permettre de jouer un rôle important dans cet Extrême-Orient, auquel la question du Pacifique, qui n'est encore qu'à ses débuts, donnera bientôt une grande importance.

Les deux ouvrages que nous signalons ici aideront à mieux connaître cette vaste contrée, trois fois grande comme la France, et qui est la plus peuplée de toutes nos possessions d'outre-mer. Voyageur passionné, M. Rondet-Saint, que les longues traversées n'effraient pas, nous donne de précieux renseignements et nous explique ce que nous pouvons faire pour mettre plus efficacement en valeur le beau domaine que nous avons conquis. Il nous montre quelle est la capacité de production de cette contrée. Il énumère les ressources de Saïgon, point d'appui de notre flotte, port commercial d'une réelle importance. Il décrit les magnifiques plantations de caoutchouc qu'il a visitées, il indique l'intérêt que peuvent avoir pour nous les charbonnages de Hong-haï. Il nous parle du musée agricole et industriel de Hanoï, de l'art si curieux qui s'est développé

(1) *Choses de l'Indo-Chine contemporaine*, par Maurice Rondet-Saint, préface de M. Le Myre de Vilers, avec une carte. XLIV-300 p. in-16. Paris Plon, 1916. — Henri Brenier. *Essai d'Atlas statistique de l'Indo-Chine française*. Hanoï, Imprimerie d'Extrême-Orient. 38 cartes, 85 graphiques, 256 p. in-4°.

dans cette contrée, de l'action que peut avoir l'immigration chinoise, des moyens d'intensifier la prospérité agricole du Cambodge, de l'importance que prendra vraisemblablement le futur « transindochinois ». M. Rondet-Saint croit aussi qu'il y aurait un réel intérêt à organiser le tourisme en Indo-Chine. La faune de ce pays est extrêmement riche. C'est une des régions de l'Asie les plus tentantes pour un chasseur, et l'exploitation cynégétique de l'Indo-Chine au point de vue économique ne serait pas à dédaigner. Cette organisation du tourisme ne serait-elle pas aussi l'un des meilleurs moyens de prouver au public français, qui nourrit encore beaucoup de préventions, que l'Indo-Chine vaut mieux que sa réputation.

L'Atlas de M. Henri Brenier fournit beaucoup d'autres renseignements. C'est un travail tout à fait remarquable et d'une grande portée démonstrative. M. Brenier avait été autrefois chargé de diriger la Mission lyonnaise d'Exploration commerciale en Chine, et il fut en 1906 le Commissaire de l'Indo-Chine à l'Exposition coloniale de Marseille. Il a pour toutes les questions d'Orient une compétence exceptionnelle.

Les 38 cartes en couleurs qu'il a dressées, accompagnées de 88 graphiques et de substantielles notices, ont nécessité des recherches considérables. Bornons-nous à constater que l'Indo-Chine est de toutes nos colonies celle qui fait le plus gros commerce extérieur après l'Algérie. Il est permis de croire que cette contrée est appelée à un grand essor.

M. Brenier nous montre aussi d'une façon lumineuse ce qu'a été l'action de la France en Indo-Chine, dans les domaines les plus variés. N'oublions pas d'ajouter que l'une des particularités les plus caractéristiques et les plus méritoires de cet Atlas, c'est d'avoir été dressé, dessiné et édité à Hanoï, avec la collaboration intelligente et dévouée d'un personnel indigène. Le résultat auquel on est arrivé est de bon augure pour l'avenir.

GEORGES BLONDEL.

A TRAVERS LES REVUES FRANÇAISES

Les préoccupations suscitées par la crise qui déchire l'univers ne laissent guère de place en ce moment aux études qui ne touchent de près ou de loin à l'état de guerre; aussi, depuis trois ans, les questions d'économie sociale semblent-elles un peu délaissées; les articles sont rares dans les quelques revues, qui continuent à paraître, le plus souvent sous un format réduit. Nous avons pu cependant, au cours du dernier trimestre, relever quelques travaux, qui nous ont paru intéressants, car ils abordent des problèmes auxquels l'actualité imprime des caractères et des aspects nouveaux.

Revue philanthropique.

La puériculture.

Au cours de ces jours sombres, où, en présence des pertes résultant de la guerre, l'opinion ne saurait trop s'intéresser à la reconstitution de la race, la *Revue philanthropique* s'attache tout spécialement à l'étude des moyens préservatifs de la vie de l'enfant. La protection de l'allaitement maternel entre au premier chef dans cette catégorie de préoccupations.

Par le fait de l'emploi nouveau de la main-d'œuvre féminine, conséquence de la mobilisation des hommes, beaucoup de femmes, qui vivaient à leur foyer, sont aujourd'hui dans les usines, dans les bureaux, même dans les établissements militaires. Par là même la question de l'allaitement des nouveau-nés se pose d'une manière plus angoissante que jamais. Pour l'avenir de la race, il s'agit de donner aux mères la faculté de nourrir par elles-mêmes leurs jeunes enfants, et dans ce but il faut s'attacher à multiplier auprès des ateliers féminins des chambres d'allaitement, où la mère retrouvera son enfant aux heures des tétées.

Que sera cette chambre d'allaitement? Comment sera-t-elle organisée? Le Dr Lesage (1) nous l'explique en s'étendant sur les détails techniques d'organisation, et en citant comme exemple les heureuses expériences dues à l'initiative du Dr Potelet dans les filatures de la région de Roubaix-Tourcoing. Il démontre combien la création de cette œuvre de puériculture est facile, car elle n'entraîne qu'à des frais d'établissement et d'entretien relativement restreints, surtout si l'on prend en considé-

(1) *Revue philanthropique*, 15 mars 1917. La chambre d'allaitement, son organisation, par le Dr Lesage.

ration les résultats obtenus. Avec lui on doit donc espérer que les employeurs de main-d'œuvre féminine se hâteront de comprendre quel est leur devoir social en cette matière, et que l'État tout le premier ne tardera pas à donner l'exemple, en songeant au sort qu'il convient de réserver aux nouveau-nés dans les ateliers féminins qui dépendent de lui (1).

Si, aux dépens d'un peu de bonne volonté et de quelques sacrifices, on parvient ainsi à rapprocher l'enfant de la mère, on atténuera dans une large mesure l'un des principaux inconvénients relevant du travail de la femme loin de son foyer. En protégeant l'enfant, on protégera, dans une certaine mesure du moins, également la moralité de la mère, car la présence de celui-ci sera pour elle un prétexte d'interrompre plus aisément les relations nées de la promiscuité du travail. Bien des femmes, attirées par leur enfant, ne songeront pas à s'écarter de la voie droite, et c'est pourquoi, afin de le maintenir plus longtemps à côté d'elles, convient-il, auprès des chambres d'allaitement et pour leur faire suite, d'organiser des crèches ou des garderies enfantines, qui abriteront les enfants jusqu'à l'âge où ils seront admis dans les écoles maternelles.

Tel est du moins l'un des vœux principaux émis par le Comité de travail féminin, et dont Mme Moll-Weiss se fait l'interprète. Dans un rapport présenté à la Section d'études féminines au Musée social, et reproduit par la *Revue philanthropique* (2), elle expose ce que doivent être ces garderies, tant au point de vue de l'aménagement intérieur que de l'hygiène morale et physique des petits êtres qui leur sont confiés. Elle s'attache également à établir que les dépenses résultant du fait de cette institution ne sont pas excessives, surtout si l'on n'admet pas à l'origine la gratuité absolue, et si l'on établit en principe que la mère doit contribuer aux frais de garde de son enfant. Moralement parlant, cette solution semble même la meilleure, car elle exige de l'ouvrière un effort et un sacrifice, qui la rappellent constamment à l'exercice de ses devoirs maternels, qu'en fait elle ignore trop souvent. Élevée sous l'influence de tendances individualistes, n'ayant jamais vu l'enfant de près, la jeune femme, quand elle devient mère, ne connaît rien des suites et des conséquences de la maternité ; elle est encline à écouter les conseils les plus divergents qu'on ne cesse de lui prodiguer, et par son inexpérience elle compromet les heureux effets de ces œuvres de protection sociale qu'on cherche à mettre à sa disposition. Si, à la sortie des chambres d'allaitement et des crèches, l'enfant, rentré chez lui, est délaissé

(1) *Revue philanthropique* : 1° numéro du 15 mars 1917, Paul Strauss : Le travail féminin dans les usines de guerre ; 2° numéro du 15 mai 1917, Paul Strauss : La protection de l'allaitement maternel.

(2) Numéro du 15 mai 1917, Mme A. Moll-Weiss : Les enfants des ouvrières d'usine à la garderie enfantine.

ou abandonné à des mains sans expérience, il perd rapidement tout le bénéfice des soins qu'il reçoit tandis que sa mère est au travail.

Aussi importerait-il tout d'abord de faire l'éducation de la jeune fille, en organisant l'enseignement de la puériculture. Dans cet ordre d'idées, le Dr Fr. Bussières émet une motion assez originale, qui mérite, semble-t-il, d'être prise en considération (1).

Dans beaucoup de mairies, il existe maintenant des consultations de nourrissons; pourquoi n'amènerait-on pas les grandes fillettes de l'enseignement primaire à ces consultations? Là, elles apprendraient rapidement à voir de près ce que sont les enfants, à les manier, à les habiller, à les nettoyer, à les soigner. Ce serait un enseignement pratique, qui serait pour elles de la plus haute utilité quelques années plus tard, quand elles se trouveraient dans leur ménage.

Il nous semble qu'il y ait là une idée qu'il serait intéressant de mettre au point, et à laquelle on pourrait s'efforcer de trouver une solution pratique dans l'organisation de cet enseignement post-scolaire, dont on parle tant depuis quelques années. N'est-il pas urgent, en présence du déficit du capital humain, qui sera la conséquence immédiate des événements de l'heure présente, de tout mettre en œuvre pour assurer sa reconstitution le plus promptement possible? C'est là le but qu'il ne faut pas oublier, et auquel l'enseignement doit apporter son concours; par l'introduction de la puériculture dans les programmes, un grand pas serait fait dans cette voie, et on aurait, nous le croyons, tout lieu de s'en féliciter, car ce serait le principe de tous les efforts qu'on se propose de soutenir en vue de la protection de la race.

Revue catholique des Institutions et du Droit.

La natalité en France.

L'opinion catholique se préoccupe à juste titre de la diminution de la natalité, dont les événements actuels accroissent encore la gravité. Dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit* (2), M. Théry consacre à cette angoissante question un article fortement documenté et excellemment pensé.

Après avoir signalé brièvement l'étendue du mal et démontré l'inanité des remèdes qu'on a coutume de vouloir y opposer, soit qu'on prétende faire appel à la loi ou à l'intérêt, soit qu'on veuille essayer de la persuasion, il en vient à établir, à l'aide d'arguments spéciaux et irréfutables,

(1) *Revue philanthropique*, 15 avril 1917, Dr F. Bussières : Vers les œuvres de demain. Comment organiser l'enseignement de la puériculture ?

(2) *Revue catholique des Institutions et du Droit*, numéros janvier-mars 1917, Gustave Théry : La natalité en France.

que la cause principale de la diminution de la natalité est la dégénérescence de l'esprit chrétien dans notre société. On oublie trop aisément les fins du mariage chrétien et le précepte : *crescite et multiplicamini*, qui en est la base; on est ainsi insensiblement entraîné vers les pratiques honteuses divulguées par les doctrines néo-malthusiennes. « Faites des chrétiens et vous aurez des enfants », dit avec raison M. Théry, mais par malheur nous avons un gouvernement qui n'a d'autre visée que celle de détruire l'Église catholique, ou tout au moins d'entraver sa mission et de ruiner son influence.

C'est là le point capital de la question, celui sans lequel on ne fera rien qui vaille. Evidemment, l'Etat peut prêter son concours par des dégrèvements ou par des exemptions militaires consentis en faveur des pères de familles nombreuses; mais ce n'est là que l'accessoire et toute mesure de ce genre demeurera vaine en dehors de l'influence heureuse que pourrait exercer l'Église par la rechristianisation des masses et par sa haute autorité sur les différentes couches de la société.

Personnellement, nous avons bien souvent défendu et préconisé la même thèse, et nous ne pouvons que nous associer pleinement aux idées que développe M. Théry. Nous ne saurions trop répéter avec lui que le retour à l'esprit chrétien est le seul remède qui apportera une solution au grave problème que nous agitons. M. Théry compte sur le cataclysme qui bouleverse la France pour ranimer la Foi et rendre à l'Église la place qu'elle devrait occuper dans nos foyers. Souhaitons, sans y compter, que ses espérances ne soient pas déçues, mais croyons plutôt que le renouveau de l'esprit chrétien sera le fruit d'un long et patient labeur d'apostolat, d'une lutte incessante contre le mauvais esprit public et privé, des efforts tentés en vue du retour à une politique plus sage et plus éclairée. Constituons des élites et demandons-leur de faire autour d'elles la tache d'huile; ainsi seulement nous serons autorisés à espérer un changement dans la mentalité des masses. Ce travail profond demandera du temps : ce sera l'œuvre de l'avenir; mais les nations sont-elles soumises à la brièveté de la vie humaine et l'Église n'est-elle pas éternelle? Cette pensée doit nous inciter à ne pas perdre courage, et à ne pas hésiter à nous lancer sur le chemin que le devoir nous trace.

N.-B. — A signaler également dans la Revue l'*Union* sur le même sujet un article de M. Clavier (1). L'auteur reprend une statistique présentée par le Dr Dauchez, secrétaire général de la Société médicale Saint-Luc, dans une brochure intitulée *La France repeuplée volontairement par les catholiques pratiquants*. Il y a là quelques chiffres intéressants à consulter, qui conduisent M. Clavier à des conclusions identiques à celles que nous venons d'exposer.

(1) L'*Union*, n° mars-avril 1917, D. Clavier : La dépopulation.

La Revue.

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE. LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME.

Lorsqu'on songe aux hécatombes occasionnées par la guerre, on ne peut s'empêcher de se poser ces deux grandes questions bien inquiétantes pour l'avenir : Comment recruter la main-d'œuvre, comment reconstituer la race? De la solution qui sera apportée à ces problèmes dépendent dans une large mesure les destinées de notre pays. Aussi ne saurait-on trop attirer sur ce point l'attention du public, et est-ce avec plaisir que nous voyons *La Revue* s'associer à ce mouvement d'idées en consacrant un article au recrutement de la main-d'œuvre agricole dans le Nord de l'Afrique sous la plume de M. Georges Aimel et un autre, sous celle de M. Jean Finot, aux méfaits de l'alcoolisme, destructeur de la race (1).

Il n'est pas douteux qu'après la guerre la main-d'œuvre manquera à l'agriculture; nos populations agricoles ont été fort éprouvées, et parmi les paysans qui rentreront indemnes à leur foyer, beaucoup ne pourront se refaire à la vie des champs. Si l'on excepte ceux que la propriété du sol retiendra au village, la plupart des ruraux se porteront plus que jamais du côté des travaux industriels et commerciaux.

Telle est du moins la thèse que développe M. Aimel; elle le conduit à proposer pour remédier au mal de faire appel à la main-d'œuvre berbère de nos possessions africaines. Tant en Kabylie que dans le Souss marocain vit une population absolument différente au point de vue ethnique des Arabes et des autres races qui cohabitent dans le Nord de l'Afrique. Ces Berbères se rapprochent beaucoup plus des peuples qui entourent la Méditerranée; ils ont les mêmes origines, et, à part la religion, ils présentent les mêmes habitudes et les mêmes tendances. Ce sont des cultivateurs travailleurs et économes, aptes à s'assimiler les perfectionnements nouvellement apportés à leurs anciens modes de culture.

Pourquoi n'essaierait-on pas de transplanter sur nos terres d'Europe ces hommes qui se déplacent aisément? Dès avant la guerre, quelques essais ont été tentés avec pleine satifsaction; il suffirait d'en étendre la portée pour récupérer une bonne partie des bras qui vont manquer. On éviterait ainsi tout recours aux ouvriers étrangers, parmi lesquels se glisseraient fatalement quelques-uns de nos ennemis d'aujourd'hui.

Evidemment, il ne faut pas le dissimuler, on éprouvera quelques difficultés d'adaptation. La civilisation de ces indigènes du Nord de l'Afrique est empreinte d'islamisme; leurs habitudes, leurs idées politiques et religieuses ne sont pas les nôtres. Il faudra tenir compte de ces différences

(1) Georges Aimel : Un recrutement nord-africain de la main-d'œuvre agricole. (*La Revue*, n° 1-15 avril 1917.) Jean Finot : Le Roi Alcool. (*La Revue*, n° 1-15 juin 1917.)

en amenant sur notre sol ces sujets de notre empire colonial, auxquels les principes égalitaires et démagogiques de notre constitution et de notre vie sociale ne peuvent s'appliquer. Mais en envisageant ces particularités, en respectant les mœurs, M. Aimel considère qu'il serait aisé d'organiser des centres de recrutement, qui ne manqueraient pas de répondre aux demandes qui leur seraient adressées.

Certes, le point de vue que nous venons de développer semble plein de promesses, et à première vue il ne peut être que séduisant. Nous ne sommes pas qualifiés pour l'apprécier; cependant nous ferons remarquer que l'opinion formulée par M. Aimel n'est pas unanime, et que nombre de bons esprits (1) émettent quelques doutes sur la qualité de cette main-d'œuvre de l'Afrique du Nord, surtout lorsqu'elle sera dépaysée. Peut-être, néanmoins, sera-t-il sage et sera-t-on dans l'obligation d'y recourir temporairement pendant quelques années en attendant que les vides se comblent et pour permettre à la race de se reconstituer.

Mais, si l'on admet que la solution proposée ne doit être qu'une mesure transitoire, et qu'en dernier ressort l'exploitation de notre sol doit être réservée aux travailleurs qui sont nés sur lui, il faut qu'on se hâte non seulement de reconstituer notre race, mais encore de la protéger. Ce dernier point est le plus facile à accomplir, car il y a des dispositions tout indiquées et étudiées d'avance, qu'il suffit de vouloir adopter. Parmi celles-ci, la lutte contre l'alcoolisme est sans contredit une des principales; on se préoccupe depuis longtemps de cette question, et elle est actuellement mûre pour une application pratique. On peut s'en convaincre en lisant l'article que M. Finot a publié récemment dans *La Revue* sous ce titre « Le Roi Alcool » (2). Les arguments spécieux, les solutions et les exemples, que résume le président de « l'Alarme » dans ce réquisitoire, ne laissent aucune hésitation à ce sujet.

Jusqu'à présent, par crainte des débitants de boissons et de beaucoup d'autres électeurs influents, les hommes au pouvoir n'ont pas oser supprimer la vente de l'alcool au détail à consommer sur place ; c'est cependant le système adopté bientôt universellement, et même en Russie. Il n'y a pas à louvoyer cependant ; il faut faire table rase des raisons qu'on oppose. De toutes on peut démontrer le peu de valeur en présence de la profondeur du mal qu'il s'agit de réduire. Même à ceux qui regrettent de voir tarir ainsi une source de la production nationale, ne peut-on objecter que l'alcool trouverait un débouché facile dans l'industrie ; l'alcool ne devrait-il pas être le pétrole français ?

Assurément, ce serait là une utilisation plus sage et plus morale à la

(1) Voir à ce sujet le compte rendu des séances d'études du Congrès de la Société d'Economie sociale (juin 1917).
(2) Voir ci-dessus.

fois, que celle qui en est faite aujourd'hui dans la consommation de cabaret ; s'il était possible, comme on le prétend, de résoudre d'une façon définitive ce problème industriel, on ferait un grand pas dans le sillage de l'économie nationale ; on enlèverait en même temps aux politiciens le seul de leurs arguments ayant quelque apparence de solidité. Ils n'auraient plus dès lors à opposer rien de spécieux aux dispositions urgentes qu'il s'agit de prendre en vue de la conservation immédiate de la race ; sous la pression de l'opinion ils se verraient dans l'obligation de se soumettre sans retard aux données de la raison (1).

Économiste français. — Réforme économique. Monde économique.

1° Les actions de travail.

La participation de l'ouvrier aux bénéfices de l'entreprise n'est pas chose nouvelle ; elle date d'un demi-siècle et à plusieurs reprises elle a été expérimentée ; en dépit des résultats douteux qu'elle a fournis, elle compte toujours de nombreux partisans. Jusqu'ici néanmoins les expériences sont demeurées le fait de quelques patrons soucieux de leurs devoirs sociaux ou épris de thèses philanthropiques. Jamais les pouvoirs publics n'avaient songé à légiférer sur une question qui appartenait encore pour beaucoup au domaine de la théorie, et qui en somme n'était pas au point. Les applications avaient été dans la pratique envisagées de manières différentes, et en doctrine on n'était pas parvenu à se mettre d'accord sur la préférence à accorder à l'un plutôt qu'à l'autre des systèmes préconisés.

Aussi est-ce avec stupéfaction qu'on a vu, le 22 février dernier, le Sénat adopter en deux séances le projet de M. Chéron sur les actions de travail, aux termes duquel le législateur se propose d'organiser cette participation aux bénéfices.

L'auteur de ce futur texte n'entend, du reste, actuellement tout au moins, rien imposer ; il se borne à modifier et à compléter la législation

(1) Au moment où nous terminons ce compte rendu, nous apprenons par les journaux que le gouvernement se décide à prendre des mesures contre le débit de l'alcool au détail. Il est interdit aux débitants de servir des liqueurs, sauf quelques liqueurs de fruits, si ce n'est pendant deux heures au moment des deux repas principaux ; la vente aux femmes et aux mineurs de moins de dix-huit ans est complètement défendue.

Quelle sera la portée de cette nouvelle réglementation ? L'avenir nous le dira. Mais il est à craindre qu'elle ne soit très restreinte, car il paraîtrait que le syndicat des limonadiers et négociants en spiritueux ne s'émeut guère. Il est probable que c'est aux heures prescrites que le débit se fait principalement. Dans ces conditions les restrictions resteront à peu près lettre morte. C'est peut-être ce qu'on a recherché ; on a l'air de céder au mouvement de l'opinion, tout en respectant les intérêts du marchand de vin.

sur les Sociétés anonymes en donnant la faculté d'établir à l'origine de ces sociétés, à côté des actions ordinaires, des actions dites de travail, qui seraient la propriété d'une société commerciale coopérative constituée obligatoirement par le personnel salarié. Cette coopérative dans laquelle l'employé ou l'ouvrier renonce à ses droits lorsqu'il perd son emploi, nomme des délégués, qui représenteront ces actions de travail aux assemblées générales ; obligatoirement même seront pris parmi ces délégués un ou plusieurs membres du Conseil d'administration de la Société anonyme. Les statuts de cette dernière seront établis en conformité avec ces nouvelles dispositions, dont ils régleront certains détails laissés à leur initiative.

Telle est en substance l'économie du projet sénatorial, qui fixe également le partage de l'actif et du dividende entre les divers ayants droit.

Si cette loi est votée définitivement et est mise en vigueur, il n'est pas douteux qu'elle révolutionnera le monde du travail. Seulement, il n'est pas certain que la paix sociale en découle selon l'intention qui vraisemblablement a animé son auteur (1).

C'est l'avis qu'expriment M. Ed. Payen dans l'*Économiste français* (2) et M. P. Vergne dans la *Réforme économique* (3). Ces délégués ouvriers, qu'on introduit dans l'assemblée des actionnaires, et dont quelques-uns seront admis au sein du Conseil d'administration, se présenteront avec une mentalité toute différente de celle des capitalistes qu'ils y rencontreront. Ces derniers n'ont, en effet, d'autre intention que celle d'administrer la société en vue de sa prospérité financière. Ils sacrifieront au besoin à celle-ci une partie des dividendes, que les délégués ouvriers entendront au contraire distribuer dans leur totalité. L'antinomie sera d'autant plus forte que ces délégués ouvriers ne subiront aucune responsabilité pécuniaire pour leur gestion, ne possédant pas, comme les autres administrateurs, d'actions en propre déposées comme garantie de leurs actes.

De là naîtront des difficultés, dont l'acuité ne sera qu'empirée par ce fait que ce ne seront pas les éléments les plus pondérés que la coopérative enverra siéger à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. Ainsi représentées, les exigences ouvrières ne seront que plus exagérées, et fatalement la bonne harmonie dans la direction de l'entreprise en sera troublée ; le but qu'on se proposait sera donc manqué.

Ainsi, loin d'aplanir les rapports entre le capital et le travail, le projet de M. Chéron, il y a tout lieu de le supposer, n'aboutira qu'à l'exaspéra-

(1) On sait que ce projet, voté également par la Chambre des députés, est devenu la loi du 26 avril 1917.

(2) *Économiste français*, numéro du 10 mars 1917.

(3) *Réforme économique*, numéro du 9 mars 1917.

tion des haines de classes sans profit pour personne. En une matière aussi délicate, il ne faut pas avoir la prétention de légiférer en tranchant dans le vif, il vaudrait mieux s'abstenir ou se contenter de consacrer des expériences concluantes afin d'en faciliter le développement. On ne se lancerait pas dans l'inconnu, au risque de mettre en péril les intérêts qu'on entend protéger.

2° La question de l'approvisionnement en blé.

Les feuilles économiques (1) se préoccupent vivement de la question du blé et des difficultés qu'on éprouve pour s'en approvisionner. Elles s'accordent pour constater que la situation grave, dans laquelle nous nous trouvons, est autant le fait de l'imprévoyance que du déficit des récoltes, déficit qui était à envisager dès lors que la main-d'œuvre agricole se raréfiait et que les transports couraient de plus en plus le risque de ne pas parvenir à destination. Les intempéries de la saison 1916-1917 ont achevé de compromettre la situation, et il est aisé de comprendre que l'approvisionnement pour le printemps prochain devient très aléatoire. Si l'on ne veut pas voir le retour des disettes des siècles passés, il n'est que temps de prendre des mesures très sévères à la fois pour surmonter les difficultés s'opposant à l'appoint des apports qui pourraient nous provenir de l'hémisphère méridional, et pour arrêter les dispositions restrictives qu'impose l'heure présente. La matière est délicate, et il faut beaucoup de doigté pour obtenir un résultat utile ; ce n'est pas, en effet, par des taxations forcées ou par des inquisitions brutales décrétées au hasard qu'on sera capable de faire œuvre utile.

Paul Doin.

---

(1) *Économiste français*, 19 mai 1917. — *Monde économique*, 19 mai 1917.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PAYS DE LANGUE ANGLAISE

Sommaire. — Finances britanniques. — Comment préparer la paix industrielle. — La liberté des catholiques anglais. — La Coopération agricole au Canada.

Finances britanniques. — M. Bonar Law, qui, vers la mi-juillet, a été remplacé au cabinet de guerre par sir Edward Carson, ministre sans portefeuille, pourra ainsi, en même temps qu'il sera le porte-parole du gouvernement à la Chambre des Communes, se consacrer plus librement à sa tâche de Chancelier de l'Echiquier. Elle est suffisamment occupante. Peut-être donnera-t-il de plus amples explications sur la politique financière; car il s'est montré d'une extrême sobriété verbale, lorsqu'il a présenté, au mois de mai dernier, et fait voter rapidement le budget de 1917-1918 (1).

Avec ses quelques majorations de taxes de consommation — sur le tabac et les divertissements — avec son relèvement de l'impôt sur les bénéfices de guerre *(Excess Profits Duty)* porté de 60 à 80 0/0, ce budget continue la tradition des précédents, courageux recours aux contributions, et spécialement aux contributions directes. On remarque que, sur les 569.700.000 liv. st. demandées aux contribuables, le produit des douanes et taxes de consommation n'est inscrit que pour 105.700.000 liv. st. On attend au contraire de l'*income-tax*, y compris la *super-tax*, 224.000.009 liv. st. et de l'*Excess Profits Duty*, y compris la taxe sur les fabricants de munitions *(Munitions Levy)*, 200.000.000 liv. st. M. Bonar Law s'est refusé à introduire, cette année, aucune majoration dans l'*income-tax*. Il est vrai que l'on est arrivé, dès 1916, à exiger des fortunes de 10.000 liv. st. de revenu et au-dessus 8 sh. 6 d. par liv. st., et que le nombre des redevables atteints par cet impôt est passé de 1.200.000 en 1914 à 3.200.000 en 1916.

De l'expérience britannique on ne saurait conclure qu'il soit partout et

(1) Sur ce budget voir dans la *Nineteenth Century* de juin : *The Fifth War Budget* par J. A. R. Mariotts M. P., et dans le *Journal des Economistes* de juillet : *Les finances de la Grande-Bretagne pendant la guerre*, par W. M. J. Williams. Pour comparer avec le budget 1916-1917, voir ma chronique de mai 1916.

toujours possible ou désirable de faire aussi large part à la taxation directe dans l'ensemble des recettes fiscales. On doit observer au contraire que le faisceau des taxes groupées sous le nom d'*income-tax* n'a pu donner d'aussi forts rendements que parce que déjà l'on était accoutumé à leur fonctionnement. M. Bonar Law s'est résolument refusé à tenter des innovations fiscales hasardeuses, plus propres à troubler le pays qu'à enrichir le Trésor. L'impôt sur les bénéfices de guerre est sans doute une nouveauté, mais présentée comme passagère, et s'expliquant par des raisons si plausibles que l'on n'ose pas trop protester contre lui.

Depuis la guerre, le contribuable anglais n'a pas trop usé d'un privilège, auquel il tient pourtant beaucoup et de longue date, assure M. W. M. J. Williams, celui de grogner. « Il a supporté ses fardeaux les plus lourds, les plus nouveaux et les plus directs avec un grand flegme, comme des choses qui lui étaient naturellement et inévitablement apportées par le cours du temps. Qu'on ait entendu des plaintes, c'est certain ; mais, au total, le bruit n'en est pas grand... Le contribuable paie sa part, endosse son fardeau, supporte sa privation de superflu, conscient que ce poids inusité lui a été imposé de force : rien n'est aussi profondément ancré dans l'esprit du contribuable britannique que la nécessité de soutenir la guerre, dans l'intérêt de la liberté des hommes tant à l'étranger que chez lui. »

Comment préparer la paix industrielle (1). — Dans l'Angleterre de 1914 la paix était loin de régner entre employeurs et employés. N'était-ce pas l'une de ces malheureuses discordes, qui, trop apparentes hélas ! chez les voisins de l'Allemagne, enhardirent celle-ci à déclencher son agression ? Ce sont des souvenirs qu'il ne faut pas avoir peur de rappeler, afin que la leçon ne soit pas perdue pour l'avenir. Le mécontentement du monde ouvrier (*Labour Unrest*) se manifestait par des grèves qui, depuis 1911, se multipliaient avec une ampleur sans précédent. Lors de la grève générale des mineurs (1912), le premier ministre dut intervenir personnellement et faire voter une loi de *minimum* de salaires. Les affaires étant prospères, les travailleurs obtenaient généralement gain de cause. Mais beaucoup d'employeurs étaient exaspérés et se promettaient de prendre leur revanche, lorsque l'état du marché changerait, ce qui commençait en 1914. Les ouvriers, d'autre part, se montraient plutôt excités que satisfaits par les avantages obtenus, plus

(1) Entre autres études sur la question, on pourra consulter, au *Correspondant* du 25 mai, l'*Avenir industriel de l'Angleterre* (article non signé) ; à la *Political Science Quaterly* de juin, *Organisation of Labor for War*, par C. H. Northcott ; à la *Nineteenth Century* de juillet, *The Coming Revolution*, par Arthur Shadwell.

intolérants que jamais à l'égard des non syndiqués, comptant sur la fédération de leurs groupements par métiers pour être absolument les maîtres. Leurs nouveaux meneurs, instruits, jeunes, ambitieux, parlaient plus volontiers de syndicalisme que de socialisme. Mais que l'on se déclarât syndicaliste, ou socialiste, on organisait une lutte sans merci contre le capitalisme : ce que l'on cherchait à prévenir avant tout, c'était de laisser maintenir ou se rétablir de bons rapports entre employeurs et employés.

La guerre extérieure a-t-elle été faiseuse de paix dans le monde du travail? On se plaît à dire qu'une trêve patriotique est intervenue; et c'est vrai dans une large mesure. D'ailleurs, on a dû imposer au travail un absolu changement de régime. M. Lloyd George ne craignait pas de nous assurer le mois dernier (1) qu'*il n'y a pour ainsi dire plus, aujourd'hui, de travail privé en Angleterre.* La Chambre des Communes, en effet, n'a pas hésité, en avril dernier, à donner au *Munitions of War Act* de 1915 une extension fort large. Le ministre des munitions peut désormais le déclarer applicable à toute branche du travail où il juge que son application est d'intérêt national, et l'on sait que le *Munitions of War Act*, qui permet de limiter les profits des employeurs, restreint aussi la liberté des ouvriers, leur rendant impossible de se placer nulle part, pendant six semaines, lorsqu'ils ont quitté une usine de munitions sans le consentement du patron ou l'avis favorable du tribunal de munitions.

Cependant bien des indices avertissent que l'antagonisme d'avant-guerre fermente toujours. Depuis la guerre, en dépit des restrictions législatives et des préoccupations patriotiques, la moyenne annuelle des grèves est supérieure à ce qu'elle était avant 1911. Dans les mines de charbon du sud du pays de Galles, on n'est venu à bout de conflits prolongés qu'en dessaisissant les propriétaires au mois de décembre dernier, et en faisant régir l'exploitation par le gouvernement. Bien que l'on ait promis aux *Trade-Unions*, pour les décider à suspendre leurs règles de restriction de la production, de leur rendre, lors de la paix, le *statu quo ante bellum*, la suspension de ces règles est loin d'être universelle. Au congrès des *Trade-Unions* de septembre 1916, tenu à Birmingham, le président, M. Gosling, a notifié qu'après la guerre les ouvriers parleraient haut et ferme. Ce qui leur semble irritant, et ils n'ont pas entièrement tort, ce sont les profits énormes que certains industriels et hommes d'affaires savent tirer de la guerre. Dans les débuts, il y a eu certainement des marchés scandaleux de fournitures militaires. L'espèce n'est-elle plus représentée de ce mauvais patron (*bad employer*) dont le D[r] Arthur Shadwell n'est pas seul à dénoncer l'avidité sans scrupule et provoquante? Même

(1) A Paris, voir *Journal des Débats*, 28 juillet.

très peu nombreux, ils font un grand mal. On regrette que, contre quelques-uns, qui auraient servi d'exemples, le gouvernement, usant hardiment des pouvoirs que lui confère le *Munitions Act*, n'ait pas agi avec plus d'énergie.

Lors de la cessation des hostilités, l'Angleterre va-t-elle donc se trouver, comme pourraient le faire craindre certains alarmistes, au bord d'une révolution intérieure ? Pas d'une révolution politique en tout cas. Le loyalisme monarchique a été rarement plus universel, plus profond, plus réfléchi. Il n'est pas un Anglais sain d'esprit qui « désire, écrit le Dr Arthur Shadwell, remplacer le roi Georges par un aventurier politique dont les amis auraient réussi à travailler la machine électorale plus habilement que ceux de quelque autre aventurier. Nous avons déjà trop d'élections de gens qui ne cherchent qu'à capter des voix dans leur propre intérêt. Nous avons cette bonne fortune, grâce à Dieu, que chez nous la magistrature suprême échappe à cette influence corruptrice et dégradante. Nous ne nous permettons pas de réflexions sur la pratique d'autres nations qui ont des présidents élus ; mais nous ne voyons dans leur exemple aucun motif de renoncer à notre méthode ». On doit reconnaître que la présence, au sommet de l'Etat, de cet arbitre impartial et vraiment national aidera ceux qui s'efforcent de préparer la paix industrielle.

Ils ne désespèrent pas de réussir. La guerre extérieure n'a-t-elle pas avivé le sens de l'intérêt commun à toute la nation ? N'a-t-elle pas fait tomber bien des barrières que le snobisme, l'ignorance, la défiance et l'envie mettaient entre les classes ? Voilà ce qui favoriserait une réconciliation nationale. Mais elle ne se fera pas toute seule. Il faut louer ceux qui, en mai dernier, ont fondé à Londres la *National Alliance of employers and employed* qui groupe, dans un esprit d'entente mutuelle, nombre de grands manufacturiers et de représentants des principales *Trade-Unions*. Le *Times* a récemment publié des plans pour prévenir le chômage, après la guerre, et assurer aux ouvriers une situation satisfaisante par une sorte de statut général, qui pourrait être préférable aux anciennes pratiques, dont beaucoup sont indésirables à restaurer, des *Trade-Unions*. Une sous-commission du *Reconstruction Committee* a été spécialement chargée d'étudier les relations entre employeurs et employés. Le rapport (1) qu'elle vient de soumettre au premier ministre, conclut à la formation, dans toutes les industries, de conseils industriels mixtes permanents (*Joint Standing Industrial Councils*), conseils nationaux, conseils de districts, conseils d'ateliers, établissant un contact constant entre patrons et ouvriers. Ils examineront s'il y a lieu de modifier sur quelques

(1) Voir *The Labour Gazette*, juillet 1917, p. 233-234.

points les règles et usages des *Trade-Unions*, dont la suspension n'a été consentie que pour la durée de la guerre. Peut-être proposeront-ils des règlements nouveaux auxquels le gouvernement serait appelé à donner force de loi. « Nous croyons, écrivent les auteurs du rapport, que ces rencontres régulières pour discuter les questions industrielles, avant tout différend engagé sur celles qui prêtent à friction, réduiront le nombre des conflits amenant, de part ou d'autre, suspension de travail. Nous osons espérer que les représentants qualifiés des diverses industries, mettant leur honneur et leur soin à contribuer au bien du pays, s'appliqueront à leur donner harmonie et plein rendement (*industrial harmony and efficiency*). »

La liberté des catholiques anglais. — Ce serait émettre une sottise, et plutôt malfaisante, que de présenter la guerre actuelle comme une guerre de religion. Mais, pour ceux qui ont souci de l'avenir spirituel de l'humanité, il n'est pas sans intérêt d'observer de quel côté sont les États qui offrent à l'Église catholique le plus de garanties de sécurité et de liberté. « Les catholiques allemands, écrivait récemment un membre de la Chambre des Communes, le capitaine D. D. Shechan (1), se sont plu à répandre parmi les neutres — et plus spécialement les neutres de religion catholique — l'idée que l'Angleterre étant une nation protestante, les catholiques n'y sont point traités avec justice et qu'on y met obstacle à leurs œuvres. Rien n'est plus loin de la vérité qu'une telle affirmation. » Et, à l'appui de son démenti, il citait des extraits de la lettre pastorale, pour l'Avent 1916, de Mgr Keating, évêque de Northampton.

Celui qui a eu l'heureuse idée de nous donner une traduction intégrale (2) de ce mandement, le comte Begoüen, assure qu'à Rome on a été fort satisfait de cet hommage public rendu au libéralisme du gouvernement anglais. La lecture de ce document donnerait utilement à réfléchir à bien des Français. Heureux évêque britannique qui peut écrire : « Notre église, comme notre *home*, est notre château fort où nous sommes les maîtres. Pour être plus sûrs de conserver notre autonomie, nous avons sagement refusé de recevoir une subvention de l'Etat... Son attitude à notre égard... est celle d'une bienveillante neutralité, respectant nos droits légaux et nos biens, nous appelant fréquemment aux Conseils du gouvernement, nous donnant une représentation dans les

(1) *Journal des Débats* du 8 février 1917, *Le Caholicisme sous la loi anglaise.*
(2) Sous ce titre : *Le Catholicisme en Angleterre*. In-16 de 16 pages. Librairie Sistac, à Toulouse.

commissions royales quand des questions de foi ou de morale sont en jeu dans les projets législatifs, facilitant nos missions chez les infidèles, n'essayant jamais de se mêler de nos affaires intérieures. C'est ainsi que nos rapports avec le Saint-Siège sont absolument libres ; aucune censure n'est exercée pour la réception et la publication des documents pontificaux... Nos évêques sont nommés sans que l'Etat s'en mêle. Les persécutions répétées d'ordres religieux, d'hommes ou de femmes, qui ont souvent attristé d'autres pays catholiques, sont inconnues chez nous. »

L'évêque de Northampton donne spécialement comme exemple du libéralisme du gouvernement britannique sa façon de régler la question scolaire et celle dont il fait diriger l'éducation des pupilles de l'Etat. Si l'organisation de l'enseignement primaire n'est pas absolument telle que la désirent les catholiques, ils ont du moins, par rapport à d'autres pays, ce double et précieux avantage, d'abord d'avoir la liberté dans leurs écoles catholiques, de ne pas subir de tracasseries au sujet des instituteurs congréganistes, puis de voir participer leurs écoles aux subventions du Trésor public. Quant aux infortunés, écrit-il, « pour lesquels l'Etat se trouve *in loco parentis* (tutelle légale), enfants assistés, sourds-muets, infirmes, déments, détenus des maisons de correction, c'est avec indignation que nous entendons parler, en Angleterre, des moyens misérables employés en certains pays étrangers pour enlever à ces créatures abandonnées le seul bien qui leur reste, *leur foi catholique*... Nos autorités ont généralement adopté ce principe de mettre à la tête de ces asiles des directeurs de même religion que les pensionnaires. Chaque diocèse catholique possède deux ou trois de ces *homes*, le plus souvent sous la direction de Sœurs dont l'Etat assure la plus large part de dépense. Les pupilles de l'Etat, qui y sont recueillis, y vivent dans une atmosphère catholique. »

Mgr Keating est trop franc pour dissimuler que ces relations de l'Eglise avec l'Etat ne paraissent pas encore tout à fait l'idéal, si l'on compare l'aimante entente d'autrefois avec la tolérance mutuelle et la politesse un peu distante d'aujourd'hui. Mais, tout compte fait, sa pensée se résume dans cette déclaration qu'il est fier de formuler, et qui fait le plus grand honneur au gouvernement britannique : « On peut affirmer sans conteste que, étant donné l'état politique des sociétés actuelles, les catholiques anglais ne voudraient, pour rien au monde, échanger leur statut politique contre celui de leurs coreligionnaires établis dans n'importe quel autre pays. »

Par leur empressement à s'enrôler, par leur vaillance à combattre sous l'étendard britannique, les catholiques ont magnifiquement témoigné leur loyale reconnaissance. Ils se sont plu à le faire voir dans une récente brochure, garnie de nombreuses illustrations et intitulée *Catholics*

of the British Empire and the War (1). On y rappelle des morts héroïques, et déjà nombreuses hélas ! d'aumôniers, entre autres celle d'un vaillant jésuite, le P. Finn, tombé à Gallipoli, en avril 1915, au milieu de ses chers Irlandais, auxquels jusqu'à la fin il avait donné l'absolution, soutenant avec son bras gauche son bras droit blessé. On veut bien dire aussi qu'en France plus d'un soldat anglais, touché par des exemples admirables de foi et de générosité, par le mystérieux réconfort éprouvé dans nos églises, a pu apprendre à sympathiser avec le catholicisme.

Coopération agricole au Canada. — Les types supérieurs de coopération agricole que présente le Canada prouvent bien que l'on peut trouver ailleurs qu'en Allemagne des modèles de cette organisation industrielle qui sera très nécessaire pour l'après-guerre. Dans le Manitoba, l'Alberta et le Saskatchewan, c'est-à-dire dans les grandes provinces agricoles de l'Ouest, se sont constituées de puissantes associations, qui ont évidemment pour objet principal le transport, la manipulation et la vente des grains, mais qui rendent encore bien d'autres services, avec leurs sections de fournitures coopératives de bois de charbon, machines et outils, poteaux et pieux, fils de fer et cordes, etc. L'association du Manitoba n'a pas craint d'acheter de vastes étendues de forêts, où elle aura à sa disposition le bois nécessaire pour le livrer à ses sociétaires après l'avoir abattu et débité directement. D'autre part la vente, par les soins de ces sociétés, de produits agricoles autres que les grains prend d'année en année une importance croissante.

Ce sont les producteurs de grains du Manitoba qui se sont groupés les premiers, en septembre 1906. Ils n'étaient que quelques centaines : au 31 décembre 1916, ils dépassaient 18.000. La Société coopérative des élévateurs du Saskatchewan a six années d'existence, celle des élévateurs d'Alberta quatre années. En décembre dernier, se sont fusionnées les deux associations du Manitoba et d'Alberta, formant une seule société, *The United Grain Grower's*, au capital-actions de 15 millions de dollars. On paraît tendre à grouper les trois grandes provinces de l'Ouest, mais jusqu'ici l'association du Saskatchewan n'a pas examiné l'opportunité de fusionner.

L'an dernier, 90 millions de *bushels* (3) de grains, soit environ un tiers de la quantité disponible pour la vente produite au Canada, s'étaient

(1) Chez *Burns et Dates*, gr. in-8° de 72 p.

(2) Voir au *Bulletin des institutions économiques et sociales* de l'Institut international d'agriculture de Rome, mars 1917 : *Les récents succès de la coopération agricole au Canada.*

(3) Le *bushel* de froment est à peu près un quart de quintal. exactement 0,272.

écoulés par les soins de ces trois sociétés. Et elles ont réalisé de très appréciables bénéfices en leur dernier exercice : celle du Manitoba 775.000 dollars, celle du Saskatchewan 757.000, celle de l'Alberta 282.000, au total 1.814.000, soit, au pair, un peu plus de 9.400.000 d.

De pareilles réussites indiquent que ce pays est en pleine prospérité. Elle est telle qu'un comité composé d'autorités de tous les partis, et se proposant de développer les ressources de l'Empire (*Empire Resources Development Committee*) (1) faisait récemment la proposition suivante. On achèterait « au Canada une centaine de mille d'hectares de terres arables, en grands blocs, dans l'Alberta, le Saskatchewan, le Manitoba et la Colombie britannique, au prix d'environ 40 millions de livres, payé par l'Angleterre à raison de 10 millions par an, à la condition que le gouvernement du Dominion dépenserait la totalité de ce capital dans la mise en valeur immédiate de cette grande et fertile région de ses territoires du Nord ». On est persuadé qu'assez rapidement ces terres atteindraient une valeur de 40 livres par hectare, ce qui donnerait argent comptant 4 milliards de livres, soit de quoi éteindre, sinon la totalité, du moins une bien large partie de la dette nationale.

Baron ANGOT DES ROTOURS.

---

(1) Son programme a été publié le 29 janvier dernier. Voir *Correspondant* du 25 mai.

BIBLIOGRAPHIE

Les Alliés et les neutres, par ERNEST LÉMONON. Paris, Delagrave, 1918. XI-335 p. in-16. — Est-il possible de rester neutre devant les forfaits dont l'Allemagne s'est rendue coupable? Que doit-on penser de ceux qui ont refusé et refusent encore de s'associer aux Alliés dans la tâche de libération qu'ils poursuivent? C'est à cette question surtout que M. Ernest Lémonon a voulu répondre dans un livre fort instructif dont nous recommandons la lecture. Il nous montre d'abord l'œuvre accomplie par les Alliés. L'effort des Alliés (si imparfaitement préparés) a été merveilleux. Effort militaire, effort industriel, effort financier, sont vraiment dignes d'admiration. M. Lémonon met en relief le rôle et l'activité de chacun d'eux; il insiste avec raison sur celui de l'Angleterre, sur les services rendus par Lloyd George, et sur les prodigieuses transformations qui se sont produites dans ce pays. Son effort financier en particulier doit provoquer notre plus sérieuse attention. C'est avec un patriotisme admirable, avec une bonne grâce étonnante que les Anglais, ne voulant pas remettre au lendemain la charge des dépenses inévitables, ont accepté des impôts qui nous font presque frémir. Malgré les difficultés de l'heure présente, leur ténacité reste la même. Nous pouvons les croire lorsqu'ils affirment que les Allemands ne parviendront jamais à les lasser.

L'étude de l'œuvre diplomatique a conduit M. Lémonon à mettre en lumière la perfidie de nos ennemis; il nous montre par exemple comment l'Allemagne, contrairement à l'affirmation qui figure dans la préface du *Livre Blanc*, a collaboré à l'organisation de l'action autrichienne au mois de juillet 1914; il est prouvé qu'elle a connu, non seulement les intentions de l'Autriche, mais le contenu et même le texte de l'ultimatum préparé contre la Serbie. M. de Bethmann-Hollweg et M. de Jagow ont grossièrement menti quand ils ont essayé de rejeter sur l'Autriche la responsabilité de cet ultimatum. Si la diplomatie des Alliés n'a pas été suffisamment énergique, si elle a hésité à prendre les décisions qui s'imposaient, si elle a aussi manqué de perspicacité, on peut dire qu'elle a toujours été honnête et s'est distinguée de celle des Empires du Centre et même de celle d'un certain nombre de neutres.

Les neutres, c'est avec le plus grand soin que M. Lémonon a étudié leurs agissements et leur rôle. Il suit jour par jour la politique bulgare (car la Bulgarie s'était d'abord déclarée neutre), la politique roumaine, la politique hellénique, la politique espagnole, enfin la politique américaine. Celle-ci offre un intérêt particulier. Dès les débuts du conflit européen, l'un des principaux soucis du gouvernement américain avait été de préserver les Etats-Unis d'une guerre avec l'Allemagne, et l'influence des Germano-Américains fut encore très forte dans le Nouveau-Monde pendant plus de deux ans. Mais l'organisation de l'espionnage n'y fut cependant pas aussi parfaite que le gouvernement de Berlin l'avait supposé. Elle a finalement inspiré à beaucoup d'Américains un sentiment

de dégoût. Les actes de piraterie des sous-marins allemands ont fait le reste, à tel point qu'on peut affirmer aujourd'hui que c'est la guerre sous-marine qui a le plus fortement contribué à déterminer une intervention que l'Allemagne voit aujourd'hui avec beaucoup d'effroi. Le gouvernement de Washington a senti que le moment était venu de dire hautement quelle était, dans un conflit qui est un choc d'idées autant qu'un choc d'armées, l'âme que l'Amérique doit avoir.

Le dernier chapitre du livre de M. Lémonon, consacré aux propositions de paix, n'est pas moins intéressant. Il met en évidence l'habileté dont l'Allemagne a fait preuve au mois de décembre 1916 ; nous ne nous sommes pas laissé prendre heureusement au piège qui était savamment tendu ; nous pouvons dire aujourd'hui que le président Wilson vit comme nous le danger. Il comprit lui aussi que la suggestion de nos ennemis était moins une offre de paix qu'une manœuvre de guerre. Il a jugé qu'il était impossible de négocier avec un gouvernement qui continuait à rejeter sur les Alliés la responsabilité d'une guerre préméditée par lui, avec un gouvernement qui, s'appuyant sur une carte « uniquement européenne », refusait de tenir compte de la force réelle des Alliés, en même temps qu'il éludait toute demande de réparation pour prix des innombrables attentats qu'il avait commis. Les Américains sont fixés maintenant sur l'hypocrisie de l'Allemagne. Tous sentent que les Alliés ont pris les armes pour la défense de la liberté menacée. Ils ont voulu montrer à leur tour qu'ils entendent s'associer étroitement à ceux qui combattent pour sauvegarder l'indépendance des peuples, et qu'ils comprennent que c'est pour l'humanité tout entière que lutte en ce moment notre pays.

Georges Blondel.

Ce qu'ils disent... par G. Wampach. Préface du général Malleterre, 1 vol. in-16 ix-327 pages. Paris, Fischbacher, 1917. — Après nous avoir fait connaître l'an dernier ce que pensaient avant la guerre deux témoins de la Kultur germanique, Daniel Frymann et Hermann Fernau, l'auteur si bien renseigné du *Dossier de la guerre*, notre infatigable collègue et ami M. G. Wampach nous donne aujourd'hui un nouveau volume, suite naturelle et fort utile du précédent. Quoi de plus opportun, en effet, au moment où certains courages pourraient être tentés de fléchir devant la longueur et l'âpreté de la lutte, que d'interroger sur leurs pensées intimes et sur leurs ambitions les interprètes les moins suspects de la doctrine pangermaniste ? Et si parfois l'on craint de se laisser séduire par le sophisme habilement répandu aux quatre coins du monde d'une Allemagne innocente, animée des intentions les plus droites, prête à embrasser maintenant les nations qu'elle avait rêvé d'étouffer, où peut-on chercher plus réconfortant élixir, plus énergique contrepoison que celui qu'on peut fabriquer avec des extraits bien choisis des écrivains dont la parole est tenue en si haute estime par les tenants de la plus grande Allemagne ?

Or, c'est précisément à la préparation fort utile de ce remède substantiel que M. Wampach a cette fois consacré ses efforts et sa science si profonde et si sûre, si impartiale aussi, de tout ce qui est allemand. Il a appelé en témoignage les Tannenberg, les Bernhardi, les Treitscke, les Müller-Meininger, les Friedrich Haumann et *tutti quanti*, voire même

des neutres complaisants, courtisans aveugles de la puissance germanique, comme les Valter et les van Dieren. Et des écrits de tous ces admirateurs enthousiastes de la Kultur, de la brutalité, du stupide orgueil germaniques il a tiré un excellent petit livre, plein d'une ironie cinglante et vengeresse, qui fixera à jamais les traits bien peu sympathiques de ces littérateurs de guerre qui plaidèrent par avance, puis soutinrent et soutiennent encore, en dépit de toutes les horreurs commises, la cause de toutes les violations de la justice et du droit. Très sincèrement il faut le féliciter et le remercier, car il était bon que ces choses-là fussent rappelées, que ces témoignages irrécusables fûssent recueillis, pour que nos pacifistes trop pressés d'en finir fûssent mis à même de se convaincre que tout Allemand qui se respecte a fait sienne depuis longtemps la formule brutale de Maximilien Harden, suivant laquelle « les gouvernants responsables ont non seulement le droit, mais même le devoir de nier ce qui est vrai et d'affirmer ce qui est faux ». Une morale bonne pour les gouvernants ne s'impose-t-elle pas aux simples citoyens ?

F. LEPELLETIER.

La réforme électorale et le principe de l'autorité paternelle, par PHILIPPE GIRAUD. Deuxième édition, 1 petit vol. in-16, 104 pages, Versailles, Lebon et Morisot, édit. — Le petit ouvrage sur lequel nous appelons ici l'attention des amis de la *Réforme sociale* n'est sans doute point un inconnu pour la plupart d'entre eux. Il fit en effet un certain bruit dans le monde de ceux qui se préoccupent du salut du pays lorsqu'il parut pour la première fois, au temps, lointain déjà, où l'on se passionnait pour ou contre la réforme électorale et le scrutin proportionnel. L'auteur y développait, en effet, une thèse hardie, qui surprit tout d'abord, mais qui depuis a fait son chemin, à savoir la thèse du vote familial. A l'électeur célibataire ou veuf sans enfants une voix unique ; à l'électeur marié sans enfants deux voix ; à l'électeur père de famille autant de voix qu'il représente de personnes mineures ou soumises à sa puissance : telle est la formule qui résume la thèse de M. Giraud et qu'il développe avec une méthode rigoureuse et une logique implacable, présentant avec force les arguments sur lesquels il s'appuie, réfutant avec verve les objections qu'il prévoit. On ne lira pas sans intérêt, on relira avec profit ce curieux petit livre, imprégné du plus pur patriotisme en même temps que de la plus haute philosophie sociale, à l'heure où la question du vote familial renaît en quelque sorte sous la pression des événements et va se poser de nouveau devant l'opinion et peut-être devant le Parlement.

F. L.

Contre la dépopulation ; le point de vue catholique, par E. JORDAN, chargé de cours à la Sorbonne. Lettre préface de S. E. le cardinal Amette. 1 vol. in-16, 32 pages. Paris, Bloud et Gay, 1917. — Le problème de la dépopulation a, depuis quelques années, fait couler bien des flots d'encre et servi de thème à beaucoup de dissertations. On l'a examiné sous toutes ses faces, dans ses causes et dans ses effets, comme sous l'angle des remèdes à l'aide desquels on peut, on doit enrayer la marche du fléau dont personne n'ose plus contester la douloureuse réalité. Et pourtant le sujet était-il épuisé ? Assurément non ; car on avait

négligé jusque-là chez la plupart, pour ne pas dire davantage, des auteurs qui ont traité la question, le point de vue exclusivement catholique de la stricte morale conjugale, et c'est ce côté très spécial que M. Jordan a eu le courage d'aborder franchement, loyalement, sans ambages et sans transaction avec les idées égoïstes qui trop souvent ont prise sur les meilleurs esprits. Il n'y a pas de famille normale ou anormale aux yeux de la vraie morale : il y a des ménages où les lois du mariage sont respectées et des ménages où elles sont violées. Pour elle, ce qui est toujours interdit, ce sont les fraudes conjugales, eût-on par ailleurs dix enfants : « Aucun nombre n'est suffisant si les moyens qui le limitent sont blâmables. » Voilà la vérité qu'il fallait dire et qu'il faut féliciter M. Jordan d'avoir eu le courage d'exprimer devant l'assemblée d'élite qu'est toujours le Congrès diocésain de Paris. Sa brochure est à méditer, elle est surtout à répandre dans les milieux où tant de prétextes sont bons pour couvrir d'impardonnables défaillances. Elle constitue, en tout cas, un document précieux et entièrement nouveau à joindre au dossier, pourtant bien chargé déjà, de la lutte contre le redoutable mal.

F. L.

Le marquis de Villeneuve-Trans et les syndicats agricoles en Provence. 1 vol. in-16, 350 pages. Marseille. Bureaux de l'Union des syndicats agricoles. Prix : 4 fr. — Le marquis Léonce de Villeneuve-Trans a été, en Provence, l'artisan d'une œuvre sociale magnifique. Sorti prématurément de l'armée après avoir combattu sur les champs de bataille (1859-1870) et sacrifié un bel avenir militaire, il entendit ne pas cesser de servir activement la France, et, après quelques tâtonnements, il consacra les vingt dernières années de sa vie à créer des syndicats agricoles et à les fédérer en cette magnifique « Union des Alpes et de Provence » qui compte, à cette heure, comme adhérents, plus de mille associations professionnelles.

De 1889 à 1908, Léonce de Villeneuve ne donna pas moins de 463 conférences, présida 92 fêtes coopératives, visita des centaines de localités, s'attachant à découvrir dans chacune d'elles l'homme qui assurerait l'organisation et la marche du syndicat dont il voulait les doter. La mort seule l'arrêta dans son œuvre (26 mai 1908). Il tomba brusquement âgé de soixante-quatorze ans, pour n'avoir pas voulu ménager ses forces menacées : « Je me reposerai dans le tombeau », avait-il dit à son jeune fils Romée.

L'ouvrage qui vient de paraître complète l'hommage que les syndicats provençaux ont, en mai 1913, rendu à la mémoire de leur fondateur, en érigeant son buste à Roquefort, petite commune des Bouches-du-Rhône où il résida et commença sa propagande syndicale.

Il est aussi pour beaucoup, à l'heure où tous les dévouements vont avoir à s'employer à l'œuvre de la reconstitution de la prospérité nationale, une indication précieuse, et le plus utile des enseignements.

Attachante comme un beau roman, la vie du marquis de Villeneuve propose un admirable exemple et constitue, au point de vue économique, une prestigieuse leçon de choses.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DE 1917

SÉANCE DU 5 JUIN (SOIR)

La main-d'œuvre agricole. Comment la recruter? Comment y suppléer?

SOMMAIRE. — *La main-d'œuvre agricole*, par M. Maurice DUFOURMANTELLE. — Discussion à laquelle ont pris part MM. GIRARD, LÉPINE, Ambroise RENDU, Louis RIVIÈRE, IMBART DE LA TOUR, DE CONTENSON, FARJENEL, HENNEQUIN, BAILLIÈRE et DU MAROUSSEM.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. A. DE FONTGALLAND, Président de l'Union des Syndicats agricoles du Sud-Est.

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la question de la main-d'œuvre agricole. Cette question n'est pas nouvelle, elle existait déjà avant la guerre, et l'on disait de tous côtés que l'agriculture manquait de bras. Elle est plus actuelle pendant la guerre, et il est certain qu'après, elle le sera encore davantage. A ce moment-là, en effet, nous nous trouverons dans une situation des plus délicates. Les « poilus » agriculteurs sortis des tranchées reviendront chez eux, mais dans quel état d'esprit? C'est ce que personne ne peut dire aujourd'hui. Cependant, il faut espérer que l'agriculteur qui aura passé trois ou quatre ans hors de chez lui, aura conservé l'esprit de la terre et le désir d'y revenir. Mais nous aurons à lutter pour le conserver, l'industrie aura besoin d'hommes et viendra nous le disputer. Il y aura une lutte à coups de salaires, que nous pourrons soutenir parce que jamais l'agriculture ne se sera trouvée dans de meilleures conditions pour exploiter avec profit; à ce moment, le bétail et les produits agricoles auront une grande valeur : ils seront d'autant plus recherchés que les stocks, les réserves, ayant disparu, il faudra les reconstituer. Nous n'aurons pas assez de travailleurs à notre disposition; aussi, je crois que nous devrions créer un mouvement qui aurait pour but, non pas d'arracher l'agriculteur à la campagne, pour le donner à l'industrie, mais plutôt de l'enlever à l'industrie pour le ramener à la campagne et offrir en échange à l'industrie

la race jaune, la race africaine, en un mot des étrangers qui feront des ouvriers faciles à dresser au travail de l'usine où le machinisme joue un si grand rôle.

Il y a là un point de vue des plus intéressants, il faut nous constituer de façon à défendre nos agriculteurs et à les empêcher d'être enlevés par l'industrie; d'un autre côté, nous devrons demander aux pouvoirs publics de faciliter l'immigration des races étrangères, afin que le travail soit intense des deux côtés, et surtout que l'agriculteur reste chez lui, qu'il y fonde une famille. Jamais on ne peut se trouver dans de meilleures conditions pour fonder une famille et avoir de nombreux enfants, qu'à la campagne : il suffit d'opposer la situation de l'ouvrier de la ville, mal logé, à celle de l'agriculteur qui a le soleil du bon Dieu, et peut élever ses enfants au large et les suivre à toute heure, alors que l'ouvrier industriel, esclave de l'usine, est obligé d'abandonner son unique enfant, ne pouvant s'en occuper; et cela est vrai pour la femme comme pour l'homme, retenus par leur travail.

Je crois que nous devrions, dans cette réunion, non pas émettre un vœu, puisque nos statuts nous l'interdisent, mais tout au moins rechercher s'il n'est pas de l'intérêt public, de l'intérêt français, de faciliter l'écoulement de la main-d'œuvre étrangère du côté industriel uniquement, afin de réserver les agriculteurs à la terre de France. *(Applaudissements unanimes.)*

Mais je ne veux point empiéter davantage sur le rôle de notre rapporteur et je donne la parole à M. Maurice Dufourmantelle, qui doit traiter cette grave question : *La main-d'œuvre agricole. — Comment la recruter? — Comment y suppléer?*

M. Maurice Dufourmantelle. — Mesdames, Messieurs,

A maintes reprises déjà, la *Société d'Économie sociale* s'est préoccupée du problème de la main-d'œuvre agricole. Dès avant la guerre, la gravité de la question a été signalée ici et ailleurs, et tout a été dit sur le mal dont souffraient nos campagnes, sur ses causes, sur ses conséquences, sur les moyens susceptibles de l'enrayer. Et voici qu'aujourd'hui, du fait de la lutte meurtrière subie et soutenue par notre pays depuis trois années, ce mal va s'aggraver et devenir plus menaçant encore.

La guerre, en effet, aura creusé dans la population en général, et dans la population rurale en particulier, des vides effrayants. Nous ne savons pas exactement, à l'heure actuelle, quelle est l'importance de ceux-ci; mais nous devinons tous qu'ils atteindront

un chiffre douloureusement élevé. Aux morts, d'ailleurs, viendront s'ajouter le nombre plus grand encore des invalides de toutes sortes plus ou moins inaptes aux travaux des champs, et celui de ceux qu'attirera plus que jamais le mirage des forts salaires industriels et de la vie dans les villes.

Sans doute, un courant inverse se manifeste également, dès maintenant, qui tend à ramener à la terre certains désabusés de l'usine ou de l'atelier; peut-être même cette tendance trouvera-t-elle un encouragement dans la possibilité qu'on aura d'acquérir à de bonnes conditions des champs délaissés. Mais il est vraisemblable que ce mouvement de reflux, outre qu'il donnera à nos campagnes des propriétaires plutôt que des salariés, ne sera pas suffisant pour compenser le mouvement contraire et que, tout compte fait, la crise de la main-d'œuvre agricole déjà menaçante avant la guerre s'aggravera après la paix de la perte d'une foule d'éléments ruraux jeunes et susceptibles de faire souche.

Cette crise en perspective peut-elle être conjurée? Peut-on, au moins, espérer l'atténuer suffisamment pour que notre agriculture ne soit pas mise en péril? Par quelles mesures appropriées ce résultat peut-il être atteint? Telles sont les questions qui se posent à notre examen et que je vais traiter rapidement en me plaçant successivement au point de vue de la main-d'œuvre nationale, de la main-d'œuvre étrangère et coloniale et des transformations possibles des procédés de culture.

I. — Main-d'œuvre nationale.

Tout ce qui a été dit autrefois des moyens propres à maintenir ou à ramener aux champs une main-d'œuvre suffisante, reste vrai pour la période d'après-guerre comme ce l'était pour la période antérieure. Demain comme hier les mêmes efforts devront être faits, les mêmes réformes devront être poursuivies, avec plus d'énergie toutefois que par le passé, car la guerre aura rendu leur nécessité plus impérieuse que jamais.

Nous avons indiqué nous-même ici à plusieurs reprises ce que doivent être ces efforts et ces réformes. Nous n'en referons donc pas aujourd'hui à nouveau l'exposé. Parlant devant un auditoire averti, il nous suffira de rappeler sommairement les termes essentiels du problème.

Celui-ci est tout à la fois d'ordre matériel et d'ordre moral.

D'ordre matériel, en ce sens que pour attacher au sol la main-d'œuvre rurale, il faut qu'elle y trouve des sécurités d'existence suffisantes et capables de soutenir la comparaison avec celles que l'on croit pouvoir attendre d'occupations industrielles, commerciales ou bureaucratiques à la ville.

D'ordre moral, en ce que la fidélité à la terre doit être le fruit non pas seulement d'habitudes ou de traditions familiales qu'un vent nouveau peut emporter, mais aussi de la conscience réfléchie que l'on a de la valeur et des avantages de la profession agricole, et de la conviction raisonnée que le travail aux champs fait plus qu'aucun autre la vie saine, large et normale.

Toutes les questions que soulève le problème de la main-d'œuvre agricole aboutissent, en définitive, à l'une ou à l'autre de ces deux idées synthétiques.

Dans l'ordre matériel, les questions de salaire et de logement tiennent le premier rang. De la façon dont elles sont résolues dépendent pour le travailleur la sécurité ou la précarité de l'existence et, par contre-coup, pour l'employeur la stabilité ou l'exode de la main-d'œuvre. Il est indiscutable, en effet, que l'insuffisance du salaire et les conditions défectueuses du logement chassent l'ouvrier, tandis qu'à l'inverse les chances de le fixer sont d'autant plus grandes qu'il trouve dans son salaire le moyen de faire face plus largement aux nécessités de la vie, et dans son logement la possibilité de fonder un foyer sain, attrayant et durable.

Or, personne n'oserait prétendre que partout, en France, les choses soient à ce double point de vue telles qu'elles devraient être. Les diverses enquêtes sur la crise de la main-d'œuvre rurale ont établi que dans certaines régions ou pour certaines catégories de travailleurs agricoles les salaires sont manifestement insuffisants. Ils le deviendront davantage encore après la guerre, en présence de l'augmentation du coût de la vie, si l'on entend les maintenir au même taux. En ce qui concerne le logement, la situation laisse encore plus à désirer dans nos campagnes. Sur ces deux points, des modifications sérieuses à l'ancien état de choses s'imposeront donc, si l'on veut ramener ou maintenir aux champs la main-d'œuvre nécessaire.

On objectera peut-être qu'il en résultera une augmentation des charges de l'agriculture déjà si lourdement grevée. Cela est vrai.

Mais comment échapper au dilemme suivant : ou bien, l'on ne pourra se passer de main-d'œuvre, et il faudra alors faire les sacrifices indispensables pour l'attirer; ou bien, l'on ne fera pas ces sacrifices, et alors la main-d'œuvre s'en ira? Je me hâte d'ajouter, d'ailleurs, que ces sacrifices trouveront leur contre-partie dans des prix de vente plus rémunérateurs (1) et qu'en bien des cas aussi ils pourraient être compensés par les rendements plus forts que donnerait une meilleure exploitation de la terre.

D'autres mesures encore, dont je ne dirai qu'un mot, aideront à fixer au village les travailleurs ruraux.

Telle sera, par exemple, l'attribution à la famille ouvrière d'un petit champ d'où elle tirera une partie de ses ressources alimentaires. La bienveillance patronale s'est souvent exercée en ce sens en faveur des salariés et n'aura qu'à continuer ses généreuses traditions (2).

De même, la suppression ou l'atténuation des chômages saisonniers par une meilleure répartition des travaux ou par le développement des petites industries rurales complémentaires de la profession agricole sera également de nature à procurer plus de bien-être aux familles paysannes et à en empêcher l'exode. Des essais intéressants de restauration des petits métiers ruraux accessoires ont été réalisés déjà dans diverses régions. Il faudrait les multiplier et les coordonner, et pour ma part j'applaudirais à l'initiative qui se donnerait pour mission de provoquer en France à cet égard un mouvement d'ensemble (3).

(1) La politique économique peut avoir, à cet égard, des répercussions qu'on ne saurait négliger. Aussi doit-on approuver le vœu formulé par l'*Association nationale d'expansion économique* dans son Congrès d'avril 1917 « que la politique économique ménage à l'Agriculture des profits suffisants pour permettre aux cultivateurs de donner à leurs ouvriers des salaires capables de les maintenir aux champs, notamment qu'il soit mis fin le plus tôt possible aux imprévoyantes mesures de taxation qui ont déjà tant diminué le rendement de la terre française et si gravement compromis notre alimentation, et qu'on essayerait en vain de corriger par l'expédient des primes. Notamment aussi que les intérêts de l'agriculture soient particulièrement pris en considération dans les clauses économiques du traité de paix et dans les conventions entre Alliés. »

(2) La Société des Agriculteurs du Cher a fait récemment une application élargie de cette idée, à l'occasion de la mise en culture des terres abandonnées, en mettant à la disposition des paysannes et des enfants des écoles de la région des parcelles de terre toutes prêtes à être ensemencées et dont le produit en pommes de terre ou en légumes est abandonné à ceux ou à celles qui les cultivent. — C'est là, sans doute, une initiative de temps de guerre, mais qui pourra aussi se prêter à des imitations après la paix.

(3) Un Congrès préparé pour la fin de l'année 1914 par la *Société nationale de*

Dans l'ordre moral, la question du relèvement de la natalité, celle de la lutte contre la propagande néo-malthusienne qui sévit dans les campagnes comme dans les villes, celle de la réforme de l'enseignement dans les écoles de village, celle enfin de la restauration des fêtes ou coutumes locales et de l'esprit régionaliste, n'auront rien perdu non plus demain de leur ancienne importance. Il sera vrai à toutes les époques que l'abondance de la main-d'œuvre rurale est en proportion de la fécondité des familles et qu'elle dépend dans une large mesure des sentiments d'affection pour la terre qu'on aura développés chez l'enfant, en même temps que de ces mille liens mystérieux qui rattachent l'individu au sol natal en mettant dans son âme quelque chose de l'âme du pays.

Tout ce que nous venons de dire constituait la tâche d'avant la guerre. Elle sera également celle d'après la paix et s'imposera à l'attention des exploitants, des syndicats agricoles et de l'Etat, au moins autant que par le passé.

Mais sa réalisation demandera du temps et ne pourra, sur bien des points, se faire du jour au lendemain. Et cependant l'agriculture ne peut pas attendre. Dès demain, dès aujourd'hui même il lui faut des bras. Comment les lui procurer sans retard?

J'avoue ne pas apercevoir d'autres moyens immédiats — en outre des mesures susceptibles de prompte application parmi celles que nous venons d'énumérer — qu'une active propagande dans tous les milieux où l'on peut espérer atteindre les transfuges de la terre, et l'organisation de services de placement rapprochant les offres et les demandes d'emplois agricoles.

Ici encore les syndicats agricoles ont un rôle particulièrement utile à remplir. Mais à côté d'eux se sont aussi créées des institutions qui poursuivent spécialement ce but et dont il est à souhaiter qu'elles survivent au temps de guerre qui les a suscitées. Ce sont, d'une part, des associations privées de propagande et d'action en faveur du retour à la terre (1), et d'autre part, l'Office national de la main-d'œuvre agricole.

L'intervention des premières est encore trop récente pour avoir

protection de la main-d'œuvre agricole aurait pu être le point de départ de ce mouvement. La guerre en a empêché la réalisation.

(1) Nous citerons notamment : *La Maison et le travail aux champs* (siège à Paris, rue Edouard-VII), *Le Retour à la terre* (siège à Paris, avenue Bugeaud), *Le Foyer rural* (42, rue du Louvre).

pu donner des résultats considérables. J'en sais cependant qui sont déjà parvenues à rendre à la culture un certain nombre de familles émigrées à la ville. Par le contact qu'elles prennent avec les comités pour les réfugiés des provinces envahies, avec les œuvres en faveur des blessés militaires, avec les sociétés amicales de provinciaux qui existent à Paris et dans les grands centres, avec les syndicats agricoles, les comités départementaux d'action économique et les particuliers, elles rapprochent les demandes et les offres de main-d'œuvre et même les provoquent. Pour réussir, leur action ne doit pas, toutefois, être trop centralisée. Elles ont tout à gagner à se ramifier en sections locales ou régionales qui pénétreront plus avant dans les milieux intéressés, en connaîtront mieux les besoins, et seront plus à même de les satisfaire. Certaines de ces œuvres sont basées sur ce principe, et s'en trouvent bien.

L'Office national de la main-d'œuvre agricole poursuit un but analogue. Emanation de la Société nationale de protection de la main-d'œuvre agricole, il a été institué le 15 mars 1915. Juridiquement, c'est une œuvre d'initiative privée que patronnent les grandes sociétés d'agriculture ; mais en fait, il présente le caractère d'une organisation semi-officielle, tant à raison de la subvention que lui accorde le ministère de l'Agriculture, que de ce qu'il est placé sous le contrôle direct du ministre. Avec le concours des préfets ou des professeurs d'agriculture, il a suscité la création en province d'un certain nombre de comités départementaux de main-d'œuvre agricole, qui sont pour lui de précieux auxiliaires.

Par sa situation, l'Office national dispose évidemment de facilités d'action que n'ont pas les œuvres purement privées. D'une part, ses ressources lui ont permis de faire une large publicité de propagande. D'autre part, par la communication que lui fait le ministère de l'Intérieur des listes des réfugiés agriculteurs des régions envahies, il est bien placé pour atteindre ceux-ci et leur adresser individuellement les propositions de travail dont il est saisi.

Malgré cela, les résultats obtenus par l'Office sont assez modestes. En 1915, il n'a effectué que 13.794 placements agricoles de chômeurs ou de réfugiés français et belges. En 1916, le nombre des placements n'a guère dépassé 5.000. Le régime des secours et allocations, qui constitue une prime à l'oisiveté dans bien des cas, explique sans doute en partie la médiocrité de ces chiffres (1).

(1) On peut ajouter aussi que la difficulté du logement, surtout quand il s'agis-

Quoi qu'il en soit, l'Office national nous semble être un organisme utile dont la survivance au temps de guerre paraît désirable. Relié aux institutions agricoles de nos provinces, il pourra être un centre régulateur du recrutement et de la distribution de la main-d'œuvre rurale. Aussi, approuvons-nous le principe de la proposition de loi déposée le 20 janvier 1916 devant la Chambre des députés par M. Fernand David, qui tend à l'élever à la dignité de service public pour intensifier son action et augmenter son autorité (1). Malheureusement, depuis qu'on projette de l'appeler à l'honneur, l'Office national s'est vu discuté par le ministère du Travail qui entend se réserver tous les services de placement, même celui du placement agricole. Cette prétention a soulevé les justes protestations des grandes associations agricoles du pays et même d'un certain nombre de Conseils généraux. Il est à souhaiter que le ministère du Travail ne s'y obstine pas.

Tel a été jusqu'à ce jour l'effort d'action dépensé pour parer à la crise de la main-d'œuvre nationale rurale.

Sa bonne volonté l'emporte évidemment sur ses résultats. Mais il est de fraîche date et s'est exercé dans des circonstances difficiles. On doit lui faire crédit pour un avenir meilleur.

Peut-être devrions-nous signaler aussi, à côté de ces initiatives, les mesures diverses prises pour mettre de la main-d'œuvre militaire à la disposition de l'agriculture. Nous ne le ferons pourtant pas. Ce sont là, en effet, des dispositions occasionnelles qui disparaîtront avec l'état de guerre et qui, dès lors, ne sauraient ren-

sait d'une famille, a contribué à laisser sans suite un certain nombre de demandes de travail.

(1) Voici le texte de cette proposition de loi :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé auprès du ministère de l'Agriculture un Office national de la main-d'œuvre agricole ayant pour objet :

1° De rechercher les moyens propres à développer le travail agricole et à améliorer les conditions d'existence des travailleurs des champs ;

2° De centraliser les offres et les demandes de travail agricole et de mettre à la disposition des intéressés les renseignements de toute nature concernant la main-d'œuvre agricole ;

3° De prêter un concours direct au développement du machinisme en agriculture et à l'extension à la petite culture de l'emploi des moteurs inanimés.

4° De prendre toutes mesures tendant à perfectionner le recrutement et la répartition de la main-d'œuvre agricole française, coloniale et étrangère.

ART. 2. — L'Office national de la main-d'œuvre agricole est investi de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

ART. 3. — Un règlement d'administration publique, rendu sur la proposition des ministres de l'Agriculture et des Finances réglera l'organisation et le fonctionnement de l'Office.

trer dans le cadre de notre travail. Nous en retiendrons seulement qu'en remettant temporairement certains mobilisés en contact avec le travail des champs, elles auront contribué à leur en faire garder le souvenir et le goût.

II. — Main-d'œuvre étrangère et coloniale.

1° *Les principales sources.* — Avant la guerre déjà, l'insuffisance de la main-d'œuvre nationale obligeait l'agriculture à recourir aux étrangers. Le recensement général de la population effectué le 5 mars 1911 signalait à cette date la présence en France de 54.411 ouvriers agricoles étrangers des deux sexes. Les plus nombreux étaient les Italiens, au nombre de 19.845 ; puis venaient les Belges (13.305), les Espagnols (11.102), les Suisses (4.649), les Allemands (2.443), les Autrichiens (1.161), et enfin quelques centaines de Luxembourgeois et de Russes.

Mais ces chiffres, qui n'expriment que la situation au 5 mars 1911, donnent une idée incomplète de l'appoint fourni à l'agriculture française par la main-d'œuvre étrangère. En réalité, celle-ci était beaucoup plus considérable. A certaines époques de l'année, notamment au moment des vendanges, dans le Midi, ou de la moisson, dans le Nord, une immigration temporaire se produisait, dont n'a pu tenir compte le recensement fixé à la date du 5 mars 1911. Rien que pour les Belges, qui figurent dans la statistique pour 13.305 immigrés agricoles, on estime à 40.000 le nombre de ceux qui venaient, chaque année, s'embaucher chez nos cultivateurs. De même, on évalue à 20.000 la moyenne de travailleurs espagnols saisonniers. Depuis 1911, d'ailleurs, le mouvement d'afflux de la main-d'œuvre rurale étrangère n'a fait que s'étendre. Les Polonais, par exemple, qui n'entrent avec les Russes que pour quelques centaines dans le recensement d'alors, étaient au nombre de plus de 6.000, en 1914, dans nos fermes.

La guerre aura encore accru ces besoins de main-d'œuvre étrangère. Mais celle-ci pourra-t-elle s'offrir? La plupart des nations qui nous en envoyaient se seront, elles aussi, appauvries en matériel humain et, sans doute, auront besoin de conserver leurs disponibilités pour leur propre reconstruction.

Parmi les pays belligérants, l'Italie sera, sans doute — comme le faisait observer M. Nitti, ancien ministre, dans un discours pro-

noncé en octobre 1916, — un de ceux qui posséderont après la guerre une main-d'œuvre masculine peut-être surabondante, mais tout au moins maintenue à peu près à son niveau antérieur. L'Italie a été, en effet, jusqu'à présent moins éprouvée que les autres Alliés. De plus, les obligations militaires n'atteignent les Italiens que jusqu'à l'âge de 43 ans. La mobilisation a, en outre, ramené dans la Péninsule plus de 600.000 nationaux qui vivaient à l'étranger. Enfin, les restrictions sévères actuellement mises à l'émigration retiennent dans le royaume près d'un million d'individus qui, en temps normal, se seraient expatriés.

De cet ensemble de circonstances il est permis de conclure que, quels que doivent être les besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture de nos voisins transalpins après la guerre, il restera chez eux néanmoins encore un fort contingent de main-d'œuvre disponible.

Même actuellement, d'ailleurs, une partie de celle-ci ne demande, malgré les hauts salaires qu'elle peut trouver dans le pays, qu'à chercher fortune au dehors. Durant les six premiers mois de 1916, on a enregistré le départ par le port de Naples de 24.000 émigrants italiens à destination de l'Amérique (236.000 en 1913). La Toscane, le Piémont et la Sardaigne continuent également à fournir un certain courant d'émigration agricole vers la France.

On peut penser que, s'il en est ainsi dans les circonstances présentes, il en sera de même encore après la guerre dans des proportions accrues, et que notre agriculture pourra trouver dans l'excédent de la main-d'œuvre italienne une certaine compensation à celle qui lui fait défaut à elle-même, à la condition toutefois d'organiser son recrutement avec méthode, de l'entourer de garanties pour les deux parties contractantes et de ne pas hésiter à payer de hauts salaires (1).

La Pologne et la Russie, qui comptaient avant la guerre parmi les nations d'Europe accusant les plus forts courants d'émigration, continueront-elles après la cessation des hostilités de déverser leur trop plein au dehors ? On ne saurait le prévoir avec certitude, car les changements qui se produiront dans le régime politique et économique de ces pays seront peut-être de nature à modifier pro-

(1) *Cf.* sur la main-d'œuvre italienne, une étude de M. Louis Fondard, directeur des Services agricoles des Basses-Alpes, dans *la Main-d'œuvre agricole*, numéros des 25 avril et 10 mai 1917.

fondément les anciennes conditions de la propriété du sol et du salariat rural. Ce qui paraît du moins vraisemblable c'est que l'émigration russe ou polonaise — si elle persiste — sera bien moins portée que par le passé à se diriger vers l'Allemagne qui, chaque année, appelait environ un million d'ouvriers slaves saisonniers. Le souvenir de l'occupation allemande et des souffrances endurées par les prisonniers russes détournera sans doute les émigrants de se mettre au service de leurs ennemis de la veille. L'agriculture française pourrait bénéficier de cet état de choses et canaliser vers elle, en partie au moins, l'émigration slave. Une telle entreprise serait, au surplus, facilitée par les expériences déjà faites et trouverait certainement un appui dans les sociétés qui ont secondé les essais d'avant la guerre, telles que la Société polonaise d'émigration ou la Société de protection de l'ouvrier polonais en France (1).

Si nous regardons maintenant du côté des neutres — et il n'en reste guère dans l'Europe bouleversée, — nous n'apercevons que l'Espagne comme susceptible de nous procurer un complément de main-d'œuvre appréciable et utile. Nos départements du Midi sont particulièrement indiqués pour recevoir cette main-d'œuvre ibérique ; dans certains d'entre eux, l'immigration espagnole non seulement est traditionnelle, mais a amené aussi la transplantation chez nous de colonies permanentes. La voie est donc tracée et il n'y aura qu'à l'élargir suivant les besoins. Aussi bien, la guerre aura contribué à préparer pour l'avenir l'extension du mouvement. Plusieurs bureaux d'immigration installés par l'Office national de la main-d'œuvre agricole le long de la frontière pyrénéenne ont, en effet, permis d'amener en France d'assez importants contingents de travailleurs espagnols. Ceux-ci ont ainsi appris à connaître le chemin de nos fermes et comme, d'autre part, les résultats obtenus ont été dans l'ensemble assez satisfaisants, il est à présumer que les cultivateurs français seront, après la guerre, disposés à continuer de recourir à ces auxiliaires.

En dehors de ces différentes sources de main-d'œuvre européenne, pourrait-on — si celle-ci ne suffit pas — faire également appel à la main-d'œuvre exotique : Chinois, Annamites, Malgaches

(1) *Cf.* le rapport présenté par M. de Rousiers à l'Association nationale d'expansion économique sur *la Recherche de la main-d'œuvre en Pologne*.

Africains du Nord, etc.? Sans entrer dans le détail de la question (1) je me bornerai à faire valoir deux considérations qui paraissent à mes yeux de nature à faire écarter l'emploi des travailleurs asiatiques : d'une part, la distance qui rendra difficile le recrutement d'une main-d'œuvre saisonnière et qui en augmenterait démesurément le prix ; et d'autre part, la répugnance instinctive que semble avoir l'agriculture française à recourir à une main-d'œuvre permanente de cette origine.

Une enquête ouverte sur cette question en 1916 par l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France est, à cet égard, significative. Cent quarante syndicats ont répondu au questionnaire. Tous, sauf trois, sont hostiles à l'emploi d'ouvriers de race jaune. Les trois syndicats favorables à l'idée sont : l'Union garonnaise qui demande plusieurs centaines de Chinois susceptibles d'être occupés toute l'année ; un syndicat de la Charente qui, ayant eu quelques déboires avec les Espagnols, consentirait à essayer des Annamites « parce qu'il les espère moins exigeants » ; et un syndicat de la Manche prêt à recevoir 6.000 étrangers à fixer au sol « d'où qu'ils viennent », ce qui est aller un peu vite en besogne, mais ce qui indique également la gravité de la crise dans la région.

Reste la main-d'œuvre nord-africaine. A son égard, des expériences intéressantes ont été faites avant et surtout pendant la guerre, principalement en ce qui concerne l'emploi de travailleurs kabyles. La plus complète semble avoir été celle du département d'Eure-et-Loir, qui a utilisé en 1915 plus de huit cents de ces indigènes africains.

Si nous en croyons un rapport de M. Delavaud-Dumonteil, préfet de ce département (2), l'immigration de la main-d'œuvre kabyle, tout en étant de nature à rendre de réels services, appelle certaines réserves.

« Sous notre climat, dit M. Delavaud-Dumonteil, le Kabyle, dans son ensemble, constitue un travailleur moyen. Intelligent, il se met rapidement au courant de nos méthodes agricoles ; mais il présente aussi de sérieux défauts. Menteur sans motifs, il est, de plus très accessible aux mauvais conseils... Il convient toutefois de mettre

(1) *Cf.* le rapport du général Famin sur le *recrutement de la main-d'œuvre coloniale nord-africaine et chinoise*, présenté à l'Association nationale d'expansion économique.

(2) *La Main-d'œuvre agricole*, n° d'avril 1916.

en évidence les qualités très sérieuses que nous avons remarquées chez un grand nombre de sujets qui nous ont été envoyés. Leur désir d'apprendre des méthodes de culture nouvelles pour eux, et qu'ils pourront appliquer plus tard dans leur pays, tient une large place dans leurs préoccupations. Il en résulte qu'ils s'ingénient à les saisir ; et de fait, même peu de temps après leur arrivée ils rendent aux cultivateurs qui les emploient des services appréciés dont la valeur atteint celle de l'ouvrier ordinaire... Le travail est bon, partout où une direction existe. Il est plus que médiocre, là où elle fait défaut. Au point de vue caractère, ils sont très susceptibles et, pour pouvoir les diriger pratiquement, il est indispensable d'user de justice et de bienveillance, mais aussi d'une extrême fermeté. » A ce tableau nous ajouterons que l'indigène nord-africain a souvent des tares physiques, tuberculose et syphilis, que nous n'avons vraiment pas besoin de risquer de voir propager chez nous.

2° *Principes directeurs en la matière.* — Ayant indiqué quelles sont les principales sources étrangères auxquelles l'agriculture française peut s'alimenter en main-d'œuvre, il nous faut maintenant chercher à dégager des expériences faites les principes essentiels qui doivent inspirer la pratique en cette matière.

En premier lieu, on aura tout intérêt, dans le choix des sources auxquelles on recourra, à s'adresser de préférence aux pays ayant avec la région d'immigration une certaine affinité technique et de mœurs. Les Espagnols feront davantage l'affaire dans le Midi, les Belges dans le Nord, les Italiens dans le Sud-Est. Sans parler même de l'économie que réaliseront, en pareil cas, les employeurs dans les frais de transport des immigrés par suite de leur proximité, patrons et ouvriers seront mieux placés pour se connaître et leurs rapports réciproques ne pourront qu'y gagner. Si même des mariages se nouent entre étrangers et filles du pays, la race française ne risquera pas d'en subir des modifications profondes et peut-être au contraire, y gagnera de se rajeunir par l'apport d'un sang nouveau, mais voisin.

L'aptitude des races à tels travaux plutôt qu'à tels autres devra être prise également en sérieuse considération, de manière à utiliser la main-d'œuvre étrangère selon ses compétences et à obtenir d'elle le meilleur rendement possible. Comme l'écrivait fort justement M. Fondard, directeur des services agricoles des Basses-Alpes,

« il y a lieu de tenir compte du tempérament des populations, des usages du pays, de sa production, avant d'y implanter tels ou tels immigrants. Le Polonais, qui convient bien aux cultures de betteraves, serait sans doute d'une aide peu efficace dans les régions viticoles, où l'Espagnol est très apprécié au contraire ».

Le choix une fois fixé du pays d'émigration auquel on va s'adresser, se pose la question du recrutement et de ses procédés. Elle est capitale. Pour donner de bons résultats, le recrutement doit — c'est là le second principe directeur en la matière — établir une sélection entre les offres de travail au triple point de vue physique, moral et technique, et être organisé.

Il est inutile d'insister sur la nécessité qu'il y a d'écarter des convois d'immigrants les malingres, ceux dont la santé est douteuse ou qui auraient subi quelque condamnation grave. Il semble donc qu'une visite sanitaire ou la présentation d'un certificat médical et du casier judiciaire soient des exigences légitimes préalablement à tout embauchement.

Il est également prudent de vérifier si la main-d'œuvre qui s'offre est bien réellement une main-d'œuvre agricole. Parfois des fraudes se sont produites, et se sont glissés dans les convois des individus n'ayant jamais travaillé à la terre qui, à première occasion, désertaient la ferme pour l'usine.

Ce délicat travail de sélection ne peut guère être fait par les employeurs agissant individuellement. Il doit être, au contraire, confié à des organismes spéciaux qui seront d'autant mieux appropriés à leur mission qu'ils seront, non pas administratifs, mais issus des groupements syndicaux agricoles, tout en étant secondés à certains points de vue par les Pouvoirs publics.

L'Office national de la main-d'œuvre agricole, sous l'active impulsion de son directeur, M. Brancher, a, dans cet ordre d'idées, rendu de précieux services à l'agriculture française et beaucoup contribué, au cours de la guerre, à organiser un important courant d'émigration rurale d'Espagne et d'Italie en France.

Il s'est, à cet effet, entremis auprès des autorités des deux royaumes pour aplanir les difficultés soulevées. Il a servi d'intermédiaire aux employeurs pour les embauchages, en se mettant en relations avec des agences de recrutement, en examinant les demandes d'emplois et en organisant l'introduction en France de convois de travailleurs étrangers. Par ses soins, 4 bureaux d'immi-

gration gérés par ses agents sous le contrôle de commissaires spéciaux de police et 11 postes, dont le fonctionnement est assuré par des commissaires spéciaux de police ou des gendarmes, ont été installés le long des frontières pyrénéennes et des Alpes. Pendant les années 1915 et 1916, il a ainsi réussi à procurer à notre agriculture le concours de près de 60.000 travailleurs étrangers, de plus de 8.000 femmes et d'à peu près autant d'enfants.

Le troisième et dernier principe essentiel d'une bonne utilisation de la main-d'œuvre étrangère est le devoir, de la part des employeurs, de respecter les coutumes nationales irréductibles des immigrés. La question ne se posera guère qu'à l'égard des travailleurs exotiques ; mais là où ces coutumes se révéleront, on devra avoir soin, si l'on veut éviter des conflits, de ne les point contrecarrer. C'est ainsi, par exemple, que des difficultés ont assez fréquemment surgi avec les travailleurs kabyles, parce qu'on voulait les alimenter avec de la viande de porc dont leurs prescriptions religieuses leur défendait de faire usage.

On aura même, d'ailleurs, tout avantage, à tenir compte des mœurs et des habitudes du personnel étranger, dans la mesure du possible. On a constaté, par exemple, que l'émigration polonaise est rarement individuelle, mais qu'elle a lieu plutôt par groupes ou en famille. Il est évident qu'on aura intérêt à s'inspirer de cette tendance pour réserver l'emploi de la main-d'œuvre polonaise spécialement aux régions où pourront s'implanter, soit de petites colonies, soit des familles, c'est-à-dire dans les contrées de grande culture ou dans les pays de métayage.

3° *La politique à suivre.* — Nous devrions, pour présenter une étude complète du problème de la main-d'œuvre agricole étrangère, examiner maintenant quelle doit être la politique à suivre en cette matière.

Les questions qui se posent sont nombreuses. Dans quelle mesure et comment l'État peut-il intervenir ? Comment combiner son action avec celle de l'initiative privée ? Quel sera le régime légal des ouvriers étrangers en France ? Comment assurer l'exécution des engagements contractés par ceux-ci ? Le cadre de notre travail ne nous permet pas d'entrer dans l'examen détaillé de toutes ces questions, et nous nous bornerons en conséquence à quelques indications générales.

Dans un discours qu'il prononçait le 28 février 1917, à la séance

solennelle de l'Académie d'agriculture, M. Clémentel, alors ministre du Commerce, de l'Industrie, du Travail et de l'Agriculture, disait « qu'au moment où la paix desserrera le blocus des Empires centraux, les problèmes agricoles seront encore plus pressants qu'aujourd'hui et plus difficiles à résoudre. L'État seul serait impuissant à leur donner les solutions qu'attend le pays. » Et il ajoutait : « C'est à vous, Messieurs, — car je parle aux représentants les plus qualifiés de l'agriculture française, — c'est à vous qu'il appartient, en pleine collaboration avec le gouvernement, d'organiser le monde rural, de le grouper en cellules actives où les forces de chacun s'amplifient des forces collectives. »

Ce sont là de sages et éloquentes paroles qui posent exactement le principe, mais qui laissent entière la difficulté de tracer la démarcation entre l'action gouvernementale et l'action privée.

Il nous semble, quant à nous, que cette démarcation pourrait s'établir selon la formule suivante : à l'État, appartiendrait le soin de veiller à tout ce qui touche à l'ordre ou à l'intérêt public et de prendre les mesures dépassant les forces de l'action privée ; à celle-ci serait réservé tout ce qui concerne les intérêts professionnels eux-mêmes. Et si nous faisons application de cette formule à notre matière, nous serons amenés :

D'une part, à mettre dans les attributions de l'État (ou du gouvernement) la surveillance au point de vue sanitaire et de police de l'immigration étrangère, les tractations avec les gouvernements étrangers, la réglementation et la tarification des transports de convois, peut-être même la prise en charge d'une partie des frais de ceux-ci, lorsqu'il s'agira d'immigration venant de pays lointains, le tout, sans préjudice des dispositions législatives à édicter au besoin pour assurer, dans l'intérêt des employeurs comme des salariés, l'observation des engagements pris et pour en sanctionner la rupture injustifiée ;

Et, d'autre part, à réserver à l'action de l'initiative privée — surtout à l'action collective organisée — l'organisation même du recrutement et la libre fixation des conditions d'embauchage.

Jusqu'à présent, l'équilibre entre l'intervention gouvernementale et l'action privée a été observé. Les Pouvoirs publics se sont bornés, soit à seconder les efforts de l'initiative privée par l'intermédiaire de l'Office national de la main-d'œuvre agricole, soit à organiser les services d'identification, de contrôle et d'hygiène des

travailleurs étrangers et à réglementer leurs déplacements au point de vue de la continuité de leur surveillance (décret du 21 avril 1917).

Il est à souhaiter que le gouvernement ne se départisse pas de cette ligne de conduite et, notamment, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que la prétention émise par le ministère du Travail de prendre en mains le recrutement et le placement des ouvriers agricoles soit abandonnée.

III. — Transformation des procédés de culture.

Il nous reste à dire quelques mots des espoirs que l'on fonde, pour pallier la crise de la main-d'œuvre, sur la transformation des procédés de culture par la substitution des machines au travail humain et animal.

La question est en faveur à l'heure actuelle. Les grandes associations agricoles et le gouvernement lui prêtent toute leur attention. La Société des Agriculteurs de France a accordé des primes d'encouragement aux syndicats de culture mécanique. Elle a publié et propagé des brochures sur le choix et les modes d'emploi des tracteurs. Le ministère de l'Agriculture, de son côté, a multiplié les essais, les démonstrations et les concours de machines. Enfin, un arrêté ministériel du 7 septembre 1915 a institué un régime de subventions aux syndicats agricoles pour leur faciliter l'achat de moteurs.

Je n'oserais pas, cependant, me porter garant que l'emploi des machines soit un remède suffisant ni susceptible de généralisation à la pénurie de main-d'œuvre dont on s'inquiète.

D'abord, ce remède ne nous apparaît pas comme étant d'une application immédiate. On estime que l'agriculture française, pour être sérieusement outillée, aurait besoin d'environ 30.000 tracteurs. Or, il n'y en a guère que 400 en fonctionnement actuellement (1). Ce n'est pas aujourd'hui, ni au lendemain immédiat de la guerre, que l'on peut espérer voir l'écart se combler entre les besoins et la réalité, même avec le concours de la fabrication américaine.

D'autre part, si la culture mécanique est réalisable dans les

(1) D'après le Dr Chauveau, sénateur de la Côte-d'Or, dans la *Nouvelle Revue* du 15 janvier 1917.

grandes et moyennes exploitations, il semble bien qu'il en soit autrement, en l'état actuel des types fabriqués, en ce qui concerne la petite propriété. Le morcellement exagéré de celle-ci — qui constitue la masse des exploitations agricoles en France — son émiettement en parcelles souvent minimes, sont des obstacles insurmontables à l'utilisation des machines en pareil cas. L'emploi de la main-d'œuvre humaine restera la condition obligée de la petite propriété, tant que celle-ci n'aura pas fait l'objet d'une politique générale de remembrement, question délicate qui ne sera pas résolue en un jour (1).

Et puis, combien de genres de cultures ne comportent pas d'autre mode de travail que le travail humain! La culture maraîchère, celle des arbres fruitiers et des fleurs, qui font la richesse de plusieurs de nos départements, celle même de la vigne, pour certains travaux, ne peuvent s'accommoder de l'emploi des machines.

Et enfin, là même où la motoculture sera de mise, pourra-t-on affirmer qu'elle supprimera le besoin de main-d'œuvre? Elle supprimera le travail animal et la main-d'œuvre qui en dépend. Elle réduira la main-d'œuvre qui est chargée du travail même effectué par la machine ; surtout, celle-ci ira plus vite en besogne. Mais elle exigera, à son tour, un personnel spécial nouveau, et laissera également subsister le besoin de travail humain pour certaines tâches accessoires ou de finition, telles que, pour ne citer que celles-là, le nettoyage des moissons sur pied ou l'édification des meules.

Je me hâte d'ajouter, d'ailleurs, qu'en formulant ces réserves je n'entends nullement nier les services qu'on est en droit d'attendre de la motoculture. J'ai simplement cherché à mettre les choses au point et à ramener à leur mesure exacte les espoirs que l'on place dans le développement en France de la culture mécanique.

Et ceci m'amène à conclure.

A la crise de la main-d'œuvre agricole, il ne peut être question, à l'heure actuelle, ni dans les années qui suivront la guerre, d'apporter un remède unique et décisif. Le soulagement du mal ne

(1) Sur la question du remembrement, cf. la communication faite à l'Académie d'agriculture, le 24 janvier 1917, par M. Souchon, et l'étude publiée sur les remembrements lorrains dans le *Bulletin des institutions économiques et sociales de l'Institut international d'agriculture* (nº de mai 1916).

viendra que de la combinaison des divers remèdes que nous venons d'étudier. Chacun a sa valeur économique indiscutable.

Mais il faut bien reconnaître, et nous devons proclamer, qu'au point de vue social — dont il n'est pas déplacé de souligner l'importance dans cette maison — le seul remède qui ait de la valeur est celui qui consiste dans le maintien ou le retour aux champs des familles paysannes françaises. C'est là le problème dont nous ne devrons jamais détourner notre attention. Et lui-même est dominé par celui plus grave encore de la natalité.

La terre de France ne sera vraiment la généreuse nourrice qu'elle ne demande qu'à être, que si des familles riches en enfants se pressent sur son sein. Appelons de nos vœux cet avenir, et souhaitons qu'un jour vienne où nos fils et les fils de nos fils puissent, devant la magnificence des richesses jaillies du sol partout fécondé, célébrer la fête auguste des champs par eux ressuscités ! (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, vos applaudissements soulignent l'importance du rapport que M. Dufourmantelle vient de nous faire, et vous avez compris combien il était entré dans le vif de la question, en le terminant par l'étude du problème capital de la natalité qui pourrait amener la solution de la crise agricole en France. Il a longuement étudié aussi l'importance de l'importation de la main-d'œuvre européenne et étrangère, au point de vue agricole. Je crois que c'est le seul moyen de recruter les travailleurs dont nous aurons besoin.

Qu'il me permette de rappeler un souvenir : l'année dernière, à pareille époque, un envoyé italien se trouvait en France ; il venait prendre contact avec nos grandes associations agricoles, à l'effet de former un office de la main-d'œuvre italienne en France, qui aurait été en relations avec l'office catholique de la main-d'œuvre italienne. Les Italiens sont de grands émigrateurs, M. Dufourmantelle vous l'a démontré : ils ont organisé cet Office central qui leur permet de suivre les Italiens dans le monde entier ; non seulement ils les suivent par des agents qui les conseillent, mais ils envoient des aumôniers qui les entretiennent dans l'idée religieuse chère aux Italiens émigrants. Ces aumôniers ont pour but de veiller sur eux, de créer des hôpitaux, de les soulager dans la misère, de façon à ne jamais les laisser livrés à eux-mêmes dans n'importe quelle partie du monde, surtout dans les deux Amériques.

Cet envoyé est reparti sans que nous ayons pu faire quelque chose d'intéressant avec lui, mais nous avons néanmoins gardé le contact et

j'espère que nous pourrons, grâce à lui, amener en France une main-d'œuvre italienne beaucoup plus considérable que par le passé. On doit espérer en effet que la main-d'œuvre italienne qui se rendait en Allemagne, en Autriche, cessera, au moins pendant plusieurs années, d'aller de ce côté, et la France sera probablement la porte ouverte vers laquelle le courant italien se précipitera.

Que M. Dufourmantelle me permette aussi de lui donner un chiffre pour compléter sa documentation, au sujet de la traction mécanique. Il est impossible, avec un tracteur, de songer à labourer plus de 300 hectares par an. Donc, lorsqu'on parle des 30.000 tracteurs nécesssaires à la culture française, vous voyez l'étendue restreinte du sol qu'ils pourront mettre en valeur.

Comment déterminer ce chiffre de 300 hectares? Par la pratique. Je suis président d'un syndicat de traction mécanique, dirigé par M. de Foncins, ingénieur agronome extrêmement compétent. Il résulte des observations de M. de Foncins qu'on ne peut travailler en moyenne que 150 jours par an, par suite du mauvais temps, des déplacements, et des réparations fréquentes des appareils. Puisque l'on ne peut labourer que 300 hectares par an avec un tracteur, il faut que le travail soit effectué avec le moins de perte de temps : c'est pour cela qu'il est indispensable de constituer des groupements en vue de la culture mécanique dans un centre local à base restreinte.

Je vois ici M. Henry Girard, chef adjoint du service de la main-d'œuvre agricole au ministère de l'Agriculture. Je tiens à le remercier, au nom de la Société d'Economie sociale, d'avoir bien voulu se dérober quelques instants à ses occupations pour assister à cette séance, et je m'empresse de lui donner la parole.

M. Henry Girard, *chef adjoint du service de la main-d'œuvre agricole au ministère de l'Agriculture.* — Mesdames, Messieurs, la Société d'Economie sociale a choisi admirablement son sujet d'étude pour la réunion générale de 1917. Le problème de la main-d'œuvre est un des plus gros dès maintenant. Il restera difficile à résoudre convenablement après la guerre. Il est donc très heureux que les pouvoirs publics puissent s'inspirer de travaux impartiaux et documentés comme ceux qui résultent des recherches de votre Société.

La question est très générale puisque le travail humain a sa part dans l'élaboration de toutes les richesses ; mais, avant de dégager les conclusions d'ensemble, il est nécessaire d'étudier la situation du travail dans chacune des branches essentielles de la production nationale. Le service de la main-d'œuvre agricole s'y emploie au ministère de l'Agriculture.

L'agriculture subissait déjà une crise ouvrière avant la guerre, crise

due à de multiples causes. Les hostilités ont rendu cette crise incomparablement plus aiguë. Un mot la décèle : sur 5.500.000 hommes travaillant le sol de France, plus de la moitié sont sous les drapeaux, loin de chez eux. De là, pour une part essentielle, le ralentissement si inquiétant de la production ; de là aussi, la nécessité d'instituer au ministère de l'Agriculture un service spécial confié à quelques hommes qualifiés par toutes leurs études antérieures, service chargé de mesurer l'étendue du mal, de pallier à ses effets pendant la guerre et après.

Dès qu'il s'est agi de fabriquer beaucoup de canons et de munitions, le département ministériel compétent a été doté d'un service ouvrier des plus complets. Maintenant que l'opinion publique s'émeut à l'idée de subir des restrictions en matière de vivres, on consent enfin à faire sa part à l'agriculture. On admet bien tard que l'industrie agricole ait besoin, elle aussi, de ses spécialistes pour produire. C'est ainsi que, par arrêté du 3 janvier 1917, le ministre de l'Agriculture d'alors, M. Clémentel, a constitué le service et le contrôle de la main-d'œuvre agricole.

Son œuvre a été consacrée et développée par son successeur, M. Fernand David, auquel les questions de main-d'œuvre sont familières, puisqu'il préside depuis plusieurs années aux destinées de la Société nationale de protection de la main-d'œuvre agricole, fondée par lui, groupement aux travaux duquel plusieurs membres de la Société d'Economie sociale ont d'ailleurs collaboré avec zèle. Il semble intéressant de faire connaître en quelques lignes : 1° le fonctionnement ; 2° l'action ; 3° la doctrine du service.

1° Fonctionnement du service et du contrôle

Il a été conçu dans un sens décentralisateur, afin que la solution des affaires soit hâtée et que chacune soit traitée presque sur place, en connaissance de cause, suivant son importance. Il y a un service central et un organe départemental.

Le service central comprend trois sections.

La première s'occupe des relations avec l'autorité militaire pour obtenir d'elle, sous forme individuelle, ou sous forme collective, le concours indispensable des mobilisés, voire même des prisonniers de guerre, aux travaux agricoles et aux industries s'y rattachant.

Etant donné l'impossibilité de rendre à la terre tous les bras qui lui font défaut, il a fallu créer une deuxième section, ayant pour mission de glaner un peu partout la main-d'œuvre disponible, qu'il s'agisse de chômeurs et de réfugiés, d'invalides ou d'étrangers dont l'entrée en France doit être rigoureusement surveillée.

Enfin, une troisième section procède au détachement et à la répartition des militaires les plus âgés (classes 88 et 89 ; R. A. T., S. X.) que le

ministre de la Guerre consent à affecter aux travaux agricoles. C'est elle aussi qui fait procéder aux enquêtes indispensables dans les cas de détachements insuffisamment motivés.

Le chef du service, M. Brancher, coordonne les efforts des trois sections. Près de lui fonctionne un service d'études techniques sur le travail agricole; près de lui aussi est composé un bulletin bi-mensuel, *La Main-d'œuvre agricole*. Tirée à 5.000 exemplaires, cette publication adressée à tous ceux qui ont à connaître les idées générales, les décisions et les textes relatifs à la main-d'œuvre, constitue un moyen de liaison permanent entre le service central et les organisations départementales.

Ces organisations sont les Commissions de la main-d'œuvre agricole. Présidées par le préfet, elles sont composées du directeur des services agricoles, du représentant de l'autorité militaire dans le département, de trois notables agriculteurs, enfin, d'un conseiller général, quand une question relative aux prisonniers de guerre est à l'ordre du jour de la séance.

Le service central est en relations avec les autres administrations pour obtenir des bras. Il répartit ces bras entre les départements. La Commission départementale fait les répartitions au second degré, traite de toutes les questions de main-d'œuvre au point de vue local, correspond avec le service central toutes les fois que des difficultés ne peuvent être tranchées sur place.

Le détachement à la terre des mobilisés les plus âgés a ramené, jusqu'ici, plus de 100.000 hommes aux champs. D'autres viendront sans doute. Un certain nombre d'artisans agricoles obtiennent des sursis; les soldats cultivateurs ont des permissions spéciales L'agriculture bénéficie ainsi d'un nombre considérable — bien que notoirement insuffisant — de journées de travail qui doivent vraiment profiter à la collectivité. Pour s'en assurer, un contrôle a dû être institué.

Il est réduit à sa plus simple expression, d'une part, parce que l'agriculture est toujours modeste dans ses prétentions, d'autre part, parce que, tout naturellement, le cultivateur travaille avec une incomparable assiduité, sans avoir besoin d'un perpétuel aiguillon. En effet, derrière le travailleur se cache l'ami du sol, le terrien. La passion, la vocation font plus que la peur des sanctions quand il s'agit d'agriculteurs. Un contrôleur général de la main-d'œuvre agricole parcourt sans cesse la France pour prendre contact avec les officiers, autant que possible cultivateurs, chargés, à raison d'un par département, de surveiller la main-d'œuvre agricole militaire. Ces officiers sont attachés à la Commission départementale de la main-d'œuvre et sont en relations au cours de leurs tournées avec un inspecteur dans chaque canton, professionnel de bonne volonté quand il s'en peut trouver.

2° ACTION DU SERVICE.

Sans entrer dans des détails, on peut dire qu'elle revêt trois formes essentielles :

1° Initiative des mesures d'ordre général à prendre pour permettre à l'agriculture de vivre ;

2° Interventions particulières ;

3° Organisation du travail agricole dans l'avenir.

Les initiatives d'ordre général sont basées sur les besoins de main-d'œuvre révélés par les études faites et par les desiderata exprimés par les autorités départementales. Elles consistent en renseignements fournis d'avance au ministre de la Guerre sur le moment, la durée et l'importance de tels ou tels travaux, afin de permettre que les mesures propres à y faire face soient prises en temps utile. Elles consistent encore en demandes précises concernant une catégorie déterminée de mobilisés, qu'il s'agisse de distillateurs, de fabricants de sucre, de sériciculteurs, de bergers, d'entrepreneurs de battage, etc... ou d'artisans dont la présence est nécessaire à la vie des campagnes : maréchaux ferrants, réparateurs d'instruments agricoles, charrons, bourreliers. Le service est là pour prévoir. C'est lui qui organise des bureaux d'immigration sur nos frontières, d'accord avec le ministère de l'Intérieur, etc...

Malheureusement, malgré ses propositions, malgré les prescriptions générales des ministres intéressés, un certain nombre de professionnels ne bénéficient pas des mesures prises en leur faveur. C'est alors que le service intervient, appelant l'attention de l'autorité militaire sur des cas déterminés, essayant d'instruire qui de droit des nécessités agricoles.

Enfin, par des études très documentées, il prépare l'après-guerre au point de vue de la main-d'œuvre agricole. Sa formule est celle-ci : maintenir la production agricole, essayer de l'accroître avec le minimum de bras. Il s'agit, dès lors, d'étudier les régions agricoles françaises, de mesurer l'importance de leurs productions diverses, de voir si ces productions sont entreprises dans les conditions les plus favorables et, sinon, de trouver le moyen de les transformer. Il s'agit d'étudier la possibilité d'assurer aux cultivateurs la main-d'œuvre indispensable, en provoquant des retours à la terre, en rendant enviable l'existence aux champs, en organisant l'immigration, en réalisant de grands progrès au point de vue du matériel agricole. Le service, en deux mots, étudie les moyens de diminuer l'appauvrissement effrayant de l'humanité, appauvrissement consécutif au conflit effroyable déchaîné par les empires germaniques. Placé à la source des informations, animé du désir de travailler sans relâche au bien commun, ayant déjà réuni des documents fort intéressants, il poursuit activement son œuvre et en attend des résultats

féconds, notamment en profitant des suggestions qui pourront lui venir de la Société d'Économie sociale.

3° Directives du service.

Le service de la main-d'œuure agricole considère que le problème du travail est professionnel, qu'il doit être résolu, non pas en vertu de formules générales et par application de théories discutables, mais pratiquement, suivant la méthode expérimentale, en tenant compte des faits, et des conditions économiques.

Il estime qu'il ne faut pas creuser un fossé entre l'ouvrier agricole, l'employé, et le chef d'entreprise, souvent si modeste, l'employeur. Il songe surtout à rappeler à tous les intéressés leurs devoirs, estimant qu'en faisant son devoir, on sert le mieux ses intérêts largement compris.

Les hostilités terminées, le service aura sans doute vécu sous sa forme de guerre, mais persistera comme Office national de la main-d'œuvre agricole, avec le concours de l'État et des grands groupements professionnels. Il pourra ainsi poursuivre son œuvre alors que la nécessité de son existence se fera si âprement sentir. Il aura pour correspondants les bureaux départementaux de la main-d'œuvre agricole en germe dans les commissions existantes. Il aura la compétence, l'indépendance et les moyens d'action.

Pour qu'il en soit ainsi, il suffirait que la proposition de loi relative au statut légal de l'Office national de la main-d'œuvre agricole, déposée par M. Fernand David et rapportée par M. Gaston Treignier au nom de la Commission d'agriculture de la Chambre, fût votée par le Parlement.

Il faut espérer que ce vote interviendra prochainement. (*Applaudissements.*)

M. le Présdent. — La parole est à M. Lépine.

M. Lépine, de l'Institut. — Je ne viens pas apporter des critiques au rapport si lucide et si simple de M. Dufourmantelle. J'en approuve la forme et le fond, complètement et sans réserve. Aussi, est-ce une simple observation, je dirai ambitieusement une motion, à propos du rapport, que je voudrais formuler devant la Société d'Économie sociale.

M. Dufourmantelle vous a expliqué à quels éléments l'agriculteur pourrait avoir recours après la guerre, car il ne s'est occupé que de la période d'après-guerre, pour trouver cette main-d'œuvre qui lui est si indispensable. Il vous a parlé de la main-d'œuvre indigène française, il vous a parlé de la main-d'œuvre étrangère et il vous a dit tout ce que l'on pouvait peut-être attendre comme adjuvant de la motoculture.

Je ne parlerai, ni de la main-d'œuvre française, ni de la motoculture, et dans la main-d'œuvre étrangère, je laisserai, si vous le voulez bien, de côté, car ce n'est pas ma proposition, tout ce qui concerne la main-d'œuvre européenne : je ne m'occuperai que de la main-d'œuvre exotique. Je suis d'avis, comme M. Dufourmantelle, qu'à certains égards elle laisse beaucoup à désirer. J'ai eu l'occasion de le constater. La seule réserve que je me permettrai de faire, c'est que l'expérience que nous avons faite de cette main-d'œuvre, au cours de cette guerre, n'est pas absolument concluante, car nous ne nous sommes pas trouvés dans des conditions normales pour bien l'apprécier.

Qu'avons-nous eu comme main-d'œuvre indochinoise, malgache et surtout nord-africaine ? Nous avons eu le rebut de cette main-d'œuvre ; et pourquoi cela ? Précisément, parce que les éléments jeunes, actifs, laborieux, courageux, avaient déjà été prélevés pour les besoins de la guerre. On a parlé notamment des Kabyles, qui, de tous les exotiques, sont peut-être ceux sur lesquels nous aurions dû pouvoir le mieux compter, parce que ce sont ceux qui se rapprochent le plus du caractère et du tempérament français. Eh bien, les Kabyles, je l'ai constaté, j'en ai la confirmation de plusieurs côtés, ont trompé notre attente. Ils se sont en général comportés comme de mauvais travailleurs, indisciplinés, voleurs, menteurs, tout ce que M. Dufourmantelle a relevé dans le rapport du préfet d'Eure-et-Loir, dont il n'a pas noirci le tableau, qu'il a peut-être au contraire adouci. Mais à quoi cela tient-il ? C'est parce que nous avons prélevé en Kabylie, pour les besoins de nos armées, tout ce qu'il y avait d'à peu près bon, et ce qui suit les armées c'est cette tourbe de paresseux, de voleurs, de rôdeurs, dont on n'a pas pu tirer parti.

Je formule donc ma proposition dans les termes que voici : nous allons avoir après la guerre des besoins de main-d'œuvre presque aussi considérables, presque aussi angoissants qu'aujourd'hui ; la différence sera beaucoup moins grande que vous ne pouvez le supposer, non seulement parce que nous aurons fait malheureusement des pertes de toute nature, mais parce qu'il y aura du déchet parmi ceux qui sont aujourd'hui à l'armée et qui ne rentreront pas tous dans leur foyer agricole. Et puis, la terre a souffert depuis trois ans, il faudra faire un grand effort pour la remettre en état. Nos besoins seront donc énormes. Or, des trois sources qu'a indiquées M. Dufourmantelle il a très loyalement reconnu qu'il y en avait deux qui étaient à plus ou moins grande échéance : pour la main-d'œuvre française, il s'agit d'éléments moraux qui ne seront pas récupérés en un jour. Quant à la motoculture, comme le disait tout à l'heure M. le Président, elle ne pourra pas combler les vides à beaucoup près et surtout pas tout de suite. Qu'est-ce qui restera donc pour le jour même où les hostilités auront cessé ? Pour la période qui suivra de tout à fait près

la fin de la guerre, il ne nous restera que la main-d'œuvre étrangère, c'est là-dessus que nous pouvons compter, malgré les défectuosités que je suis le premier à reconnaître.

Or, nous avons en ce moment en France des Chinois qui travaillent dans les usines de munitions; des Indochinois en grand nombre qui portent le fusil. Nous avons des Nord-Africains, Kabyles, Berbères, Arabes, Marocains, et les troupes noires. Ces gens-là sont des soldats aujourd'hui, mais vous ne pouvez pas nier que le jour où ils déposeront le fusil, ils pourront, malgré la difficulté de se comprendre (car ils ne parlent pas tous français, quoique possédant quelques éléments de français, puisqu'ils ont servi avec nos troupes), nous donner, si nous pouvons les fixer en France au moins pour quelques années, le secours immédiat, indispensable dont nous avons besoin.

Ma proposition consiste donc en ceci : qu'on n'attende pas que la paix soit faite et que tous ces soldats soient rapatriés chez eux pour songer à la main-d'œuvre étrangère et exotique; que, dès aujourd'hui, on prenne des dispositions pour retenir en France ceux qui, de l'aveu de leurs chefs militaires, présentent des éléments de moralité, de courage, ceci pour la période qui suivra immédiatement la guerre; ceux qui s'en iront pourront être remplacés par d'autres, mais, pour le moment, c'est sur ces éléments-là que nous devons compter pour combler les vides qui se présenteront au lendemain même de la guerre. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Ambroise Rendu.

M. Ambroise Rendu. — Je voudrais attirer votre attention sur un point tout à fait particulier : c'est à propos d'une idée que je poursuis devant le Conseil général de la Seine et qui n'obtient pas beaucoup de succès jusqu'ici. On parle de colonisation intérieure. Avant d'aller chercher des étrangers pour les transplanter en France ce qui, à mon avis, est un expédient dangereux, je voudrais que nous puissions profiter des éléments que nous possédons chez nous. En voici un que je me permets de signaler et sur lequel la Société des Agriculteurs de France a déjà appelé l'attention du Parlement.

Nous avons 150.000 enfants légués par l'Assistance publique à Paris, soit 52.000 tous les ans. Un certain nombre de ces enfants, qui ont été élevés en province, arrivent à leur majorité tous les ans. A une partie de ces enfants on donne des dots, conformément à une loi qui est salutaire et à laquelle je dois rendre hommage; mais, à ces enfants, élevés à la campagne pour la plupart, on donne 900, 1.000 francs au maximum, et cette somme, presque toujours, est immédiatement dévorée. Les garçons partent à la ville avec elle, et quant aux jeunes filles, il n'y en a pas

beaucoup qui s'en servent pour se fixer dans le pays. Nous savons qu'il n'y a pas 45 % de ces enfants de l'Assistance publique qui restent dans le pays où ils ont été élevés. Il y en a qui rêvent des métiers urbains, d'autres qui sont attirés par des fantômes qu'ils entrevoient, d'un père riche, d'une mère qui pourrait les recueillir ; ils s'en vont ; il faudrait tâcher de les retenir...

M. le Président. — A quel âge retrouvent-ils leur liberté ?

M. Ambroise Rendu. — A 21 ans. J'ai donc demandé au Conseil général, puisqu'il y a 52.000 pupilles de cette nature, de les fixer au sol en leur donnant leur dot en terre et non pas en argent. J'espère que nous y arriverons. Ce serait là, je crois, un excellent moyen de reconstituer des familles dans des régions où nous en avons grandement besoin. J'ai fait une statistique, j'ai constaté que, dans les pays où nous envoyons nos enfants (il y a dix-huit départements qui les reçoivent), la population n'augmente pas sensiblement. C'est donc que ces jeunes gens s'en vont. Et bien ! je crois qu'il faudrait profiter de cette colonie qui existe chez nous, qui est composée en majorité de Français, mais aussi parfois d'enfants étrangers. Le grand problème qu'a soulevé M. Dufourmantelle ne pourra être résolu que par de petits moyens, c'est-à-dire des moyens locaux. Si nous voulons ramener le paysan à la terre, c'est dans chaque département, dans chaque commune qu'il faut agir, tâcher de reconstituer la cellule qui, hélas ! s'en va. Le moyen que je vous indique pourrait être utilement tenté. (*Applaudissements.*)

M. Imbart de la Tour. — Je désire ajouter un mot à la communication si intéressante de M. Ambroise Rendu. J'habite un pays où il y a un grand nombre d'enfants assistés ; c'est le département de la Nièvre. Or, la plupart de ces enfants, qui sont employés comme domestiques dans nos fermes, sont très disposés à rester dans notre pays : et nous, propriétaires, nous sommes très heureux de leur louer ou de leur vendre, quand nous le pouvons, de petits lopins de terre. Le moyen proposé par M. Ambroise Rendu est donc facilement réalisable et cette solution donnera les plus heureux résultats.

On vous a parlé tout à l'heure de l'organisation du service de la main-d'œuvre agricole. On a édicté à cet égard beaucoup de circulaires et de règlements très bien compris, mais malheureusement, je suis obligé d'ajouter que, quand on arrive à la pratique, on se heurte à des difficultés considérables. C'est ainsi que comme maire de ma petite commune, ayant besoin récemment d'hommes pour la fauchaison, j'ai eu le regret de ne pouvoir procurer aux fermiers ni prisonniers allemands ni ouvriers militaires. On a en effet répondu à ma demande qu'il était

impossible de distraire les prisonniers de leur affectation actuelle, dans l'industrie, les mines, les carrières, etc. etc. J'aime à croire que l'agent subalterne qui m'a fait cette réponse, n'était pas bien renseigné. Mais je n'ai pas eu le temps de poursuivre mon enquête. Aussi bien arrive-t-il trop souvent que pour les prisonniers comme pour les militaires, on nous envoie des gens incapables, des fonctionnaires, des artistes, etc., qui sont bien aises de faire un séjour à la campagne, mais qui ne font rien d'utile et ne sont qu'une source d'ennuis pour les exploitants. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. Louis Rivière.

M. Louis Rivière. — J'ai été très heureux d'entendre M. Ambroise Rendu venir, dans cette maison de la Société d'Économie sociale, faire connaître cette œuvre qu'il préconise pour le département de la Seine. Nous avons reçu jadis ici un don de M. Commines de Marsilly, qui avait eu la pensée de fonder un orphelinat agricole en Tunisie. Nous sommes entrés dans les vues du testateur en disposant que nous enverrions en Tunisie des orphelins qui nous seraient confiés par leur famille, ou par les parents qui en tiennent lieu. Nous avons décidé que ces jeunes gens seraient élevés dans un orphelinat, et il a été entendu que, lorsqu'ils arriveraient à l'âge de vingt ans, la Société d'Economie sociale leur donnerait une dot de 1.200 francs. Nous avons ainsi déjà en Tunisie plusieurs familles de colons, constituées grâce aux subventions de notre Société, et l'institution donne de très heureux résultats.

M. Ambroise Rendu. — Je la connais.

M. Louis Rivière. — Je suis heureux de profiter de cette occasion pour rendre hommage aux mérites de l'honorable M. Henri Joly qui, depuis l'origine, s'est occupé avec un zèle admirable de cette fondation. Chaque année, avant la guerre, il faisait le voyage de Tunisie pour aller visiter nos pupilles et il a été pour beaucoup dans la prospérité et le développement des ménages que plusieurs d'entre eux ont fondés. *(Applaudissements.)*

Quant à l'idée de la dot terrienne, lancée depuis longtemps par la *Ligue du coin de terre et du foyer*, elle a été appliquée sur un terrain modeste, comme il convenait. On a constitué ainsi cinq ou six dots de 400 à 500 francs, qui ont rendu de grands services aux cultivateurs; elles ont servi à fixer des familles dans la région où elles s'étaient établies. L'expérience faite a prouvé sa valeur. Si donc un grand corps comme le département de la Seine veut bien s'occuper de la chose, les meilleurs résultats sont à attendre : on pourra ainsi repeupler certains de nos départements qui n'ont que trop de tendances à se dépeupler.

M. Dufourmantelle. — J'ai applaudi à la proposition de M. Rendu et j'espère que son vœu trouvera sa réalisation auprès du Conseil général. Je suis cependant préoccupé par une autre question. A l'heure actuelle, vous donnez à vos pupilles une dot de 1.000 francs au maximum. Or, il me semble qu'avec cette somme, vous n'aurez pas grand'chose comme dot terrienne.

M. Ambroise Rendu. — Dans bien des régions vous pouvez acheter une petite propriété pour ce prix-là. Dans l'Yonne, par exemple, on m'a cité des terres qui se vendent 100 francs l'hectare.

M. Louis Rivière. — La loi Ribot prévoyait un maximum de 1.200 francs.

M. Dufourmantelle. — Vous savez combien cette loi a été critiquée : on a dit précisément qu'elle était insuffisante.

M. Louis Rivière. — A 100 lieues de Paris, un homme peut gagner de l'argent et se constituer un petit domaine avec ces 1.200 francs initiaux, qui lui permettent de partir.

M. de Contenson. — On a parlé de la main-d'œuvre exotique. J'ai appris, il y a quelques mois, qu'on mettait à la disposition des agriculteurs des Indochinois à raison de groupes de vingt-cinq. J'ai écrit au général Famin, directeur à la Guerre des troupes exotiques, en lui faisant connaître que ce chiffre de vingt-cinq me paraissait trop élevé pour qu'aucun agriculteur puisse songer à l'employer. Je lui disais que je prendrais volontiers deux Indochinois, afin de les affecter aux travaux viticoles, pour lesquels leurs mains très adroites conviennent admirablement. Le général Famin m'a répondu qu'il n'était pas possible d'envoyer les Indochinois par groupes de deux : ils n'étaient pas assez familiarisés avec nos habitudes pour pouvoir vivre aussi peu nombreux. Après la guerre, cela sera possible; quand ces indigènes auront pris nos habitudes, quand leur estomac se sera adapté à notre nourriture, leur dos à notre costume, leurs pieds à nos chaussures; alors ceux qui sont en France seront invités à y rester et mis à la disposition des travailleurs agricoles. La solution de M. Lépine pourra donc recevoir son application à cette époque-là.

M. le Président. — La parole est à M. Farjenel.

M. Farjenel. — Comme M. Lépine, j'approuve dans la forme et dans le fond le remarquable rapport de M. Dufourmantelle. Certainement, la main-d'œuvre exotique n'est qu'un pis aller; seulement la question qui se pose pour nous Français est celle-ci : « Pouvons-nous nous passer de ce pis aller? » Toute la question est là. Mais, il faudrait d'abord savoir

quel est le déficit qui résulte de la guerre, au point de vue de la main-d'œuvre agricole. C'est là le premier chiffre que nous devrions avoir. Or, ce chiffre, je ne le connais pas.

Toutefois, il est infiniment probable, étant donné que les ouvriers d'usines sont rentrés dans les ateliers, que la plus grande partie du déficit de la guerre portera sur le paysan, sur l'agriculteur, sur un certain nombre d'employés qui n'ont pas été rappelés dans les usines. Il y aura donc un déficit énorme d'hommes de vingt à quarante ans, et ce déficit portera principalement sur l'agriculture.

M. le Président. — Ce déchet ne sera pas inférieur à 70 %.

M. Farjenel. — Cela fait plus d'un million d'hommes qui vont manquer à la terre. Comment les remplacer? Pour cela, il y a deux éléments dont nous ne pouvons pas nous passer : les Annamites et les Chinois. J'ai dit hier pourquoi la main-d'œuvre indochinoise n'était pas désirable, et pourquoi il ne fallait pas essayer de l'attirer. Il y a à cela des raisons multiples : raisons économiques raisons morales, intérêt des colonies, intérêt d'ordre sanitaire, à ne pas attirer chez nous ces hommes des pays tropicaux qui ne nous rendraient d'ailleurs pas les services que nous avons besoin d'attendre de la main-d'œuvre exotique. Mais, je le répète, en tant que main-d'œuvre asiatique, la meilleure est la main-d'œuvre chinoise. Seulement il est extrêmement difficile de l'amener, et il coûte fort cher de la transporter ; mais si cette difficulté était résolue, nous pourrions trouver là-bas des agriculteurs en quantité suffisante. Nous aurions à cela un avantage : d'abord le Chinois est un homme agricole; les 450 millions de Chinois sont presque tous des agriculteurs, qui aiment la terre d'un amour religieux. La terre, depuis des siècles, est pour le Chinois une divinité. D'autre part, en Chine, la classe des agriculteurs est considérée comme la deuxième classe en dignité dans l'Empire : il y a d'abord les lettrés qui interprètent les livres sacrés, et en second lieu les agriculteurs; en troisième lieu les ouvriers, enfin, au dernier rang les banquiers, les financiers, les commerçants. De là résulte que le paysan jouit dans ce pays d'une considération qu'il n'a certainement pas en Europe. Aussi, bien que le Chinois ne soit pas entraîné aux méthodes modernes de travail agricole, c'est un excellent collaborateur, et il faudra certainement nous résigner à l'employer.

M. Henry Girard. — Pour les Indochinois, j'ai reçu l'écho des conversations de ceux qui les emploient. Nous avons fait d'abord baisser les prix ; ils coûtaient 5 francs au début. Nous avons fait admettre au général Famin qu'ils ne coûteraient que 3 fr. 50. Il était dû, en effet, 1 fr. 50 de redevance à l'Etat que nous avons fait supprimer. Nous avons argué

pour cela de la faiblesse du rendement de ce travail exotique, et malgré cette réduction, je dois dire que nous n'avons que des déboires avec la main-d'œuvre indochinoise. De même, en ce qui concerne les Kabyles, les critiques sont également justifiées. Mais nous avons par contre une main-d'œuvre tunisienne excellente. Lorsqu'on a procédé à la conscription en Tunisie, il existait un grand nombre de jeunes gens, fils de cultivateurs, qui ont été incorporés comme travailleurs agricoles en France, au lieu de l'être comme militaires. Toute cette importation de main-d'œuvre agricole tunisienne est entre les mains du capitaine Perrier qui, en temps de paix, est directeur de l'Ecole indigène de Tunisie. Il a pris son œuvre à cœur; il a été vivement intéressé par la perspective de faire faire à ces jeunes Tunisiens une sorte de stage pratique en France; cela les habitue à nos méthodes de culture. Il les a donc répartis entre les pays viticoles du Centre et les pays de grande culture. Je suis convaincu qu'il arrivera à un résultat intéressant : 2.000 de ces jeunes gens sont déjà arrivés sur 12.000; il faudrait arriver à en faire venir au moins 6.000. Sans doute, les renseignements que nous possédons sur le rendement de cette main-d'œuvre sont très variables; cela dépend beaucoup du caractère de ceux qui l'emploient, mais en général ces Tunisiens paraissent donner satisfaction, notamment dans la Seine-et-Oise, dans le Loir-et-Cher, dans la Saône-et-Loire; dans ces départements on en demande et on en redemande toujours. Pour les prisonniers de guerre, je crains qu'on ait donné de faux renseignements à M. Imbart de la Tour. Voici la situation telle qu'elle se présentait quand on a créé ce service de la main-d'œuvre agricole. A ce moment, d'après les statistiques fournies par le service du ministère de la Guerre qui s'occupe des prisonniers de guerre, il y avait effectivement à peine 30.000 prisonniers affectés aux travaux agricoles sur 33.000 destinés à ces travaux.

Le général en chef se réservait 40 % et l'on ne promettait rien pour l'agriculture. M. Clémentel a obtenu un premier changement; il a obtenu pour le service de l'armement 60 % ; pour les travaux des mines 20 %, et pour l'agriculture 20 %, soit 100 %. Mais nous avons été bientôt assaillis de réclamations de la part de tous les parlementaires français, qui se plaignaient de ne pas avoir assez de prisonniers de guerre dans leur département. Nous ne cessions d'intervenir pour que ce pourcentage augmentât. Peu à peu ce pourcentage a été porté de 20 à 30 % et le total a passé de 33.000 à 40.000. Nous avions rêvé aussi de faire la répartition en raison de l'importance agricole de chaque département et du pourcentage de terres laissées en friche depuis la guerre. C'étaient là sans doute des bases assez faibles, assez peu substantielles, mais qu'il fallait à ce moment-là adopter, faute de pouvoir mieux faire. Aujourd'hui ce à quoi il faut tendre, c'est à avoir le plus de prisonniers de guerre

possible. Certains départements en ont 1.000 ou 1.500, les autres en moyenne 500.

D'autre part, on a dit que la plupart de ces prisonniers étaient absorbés par l'industrie. Eh bien, non! Sans doute, il n'y a pas encore assez de prisonniers de guerre à la disposition de l'agriculture, mais il y en a tout de même. Il y a dans chaque département une commission départementale de la main-d'œuvre agricole où figurent trois agriculteurs : c'est à chacun de vous d'intervenir auprès d'eux pour qu'ils soient vos avocats à la Commission départementale afin que les prisonniers vous soient attribués et que ce ne soient pas toujours les mêmes qui en bénéficient. Personnellement je m'engage à vous seconder de tout mon pouvoir.

Les préfets, il est vrai, ont aussi une tendance à attribuer ces prisonniers à des travaux forestiers : ils ont le souci d'ailleurs légitime de permettre aux populations de supporter dans de meilleures conditions les froids du prochain hiver et par suite les exploitations forestières sont parfois favorisées au détriment des exploitations agricoles. Nous luttons contre cette tendance.

D'autre part, je dois ajouter que nous regrettons de voir les représentants de départements français avoir en si haute estime la main-d'œuvre des prisonniers de guerre. C'est vraiment humiliant de voir tous les parlementaires, toutes les autorités locales venir nous dire : « Donnez-nous des prisonniers de guerre. Nous sommes très contents d'eux, ils sont très disciplinés et, du moment qu'ils mangent bien, ils ne demandent qu'à travailler. » C'est là un fait profondément regrettable. (*Applaudissements.*)

Quand nous ne pouvons pas donner de prisonniers de guerre, ni de soldats, ni de Tunisiens, ni d'Indochinois, nous donnons des familles de réfugiés. Mais là, c'est toujours le même écueil qui se présente. Nous n'avons pas suffisamment de maisons pour loger toutes ces familles. Ce manque de logements est une des causes principales de la crise agricole; les cultivateurs ne se sont pas suffisamment préoccupés de cette question : ils ont bien songé à construire une écurie pour les chevaux, une étable pour les vaches, mais ils n'ont pas créé de logements pour installer les familles. Nous récoltons ce que nous avons semé. (*Applaudissements.*)

M. HENNEQUIN. — L'honorable rapporteur de l'angoissante question de la main-d'œuvre agricole a traité le sujet avec toute l'ampleur et la clarté désirables. Il y a cependant deux points sur lesquels je lui demanderai la permission de présenter de courtes observations.

Le premier est relatif à l'amélioration des méthodes de culture qu'il n'a fait, m'a-t-il semblé, que mentionner en passant. Or, à mon avis,

parmi les remèdes propres à atténuer les si graves conséquences d'une insuffisance excessive de la main-d'œuvre, doit figurer dans les premiers rangs l'accroissement poussé aussi loin que possible de la productivité de notre terre.

L'Allemagne l'a bien compris ainsi et nous fournit, comme sur beaucoup d'autres points, un exemple qu'il y aurait le plus grand intérêt à imiter. Dès avant la guerre, elle avait à surmonter les redoutables difficultés provenant : pour une part, de la diminution de sa population rurale tombée en 1912, d'après le prince de Bulow, dans son important ouvrage sur la politique de l'Allemagne, à 28,6 % de la population totale; pour l'autre de l'énorme accroissement du nombre de ses habitants ayant presque cessé d'émigrer.

Comment a-t-elle surmonté en partie ces difficultés? Par une culture intensive qui a donné de merveilleux résultats, ainsi qu'en témoignent les quelques chiffres suivants que j'emprunte au livre si suggestif de M. Victor Cambon sur *Les derniers progrès de l'Allemagne.*

Voici ces chiffres qui expriment les rendements à l'hectare pour 1912 :

Blé	22,6	quintaux métriques.
Seigle	18,5	» »
Pommes de terre	150,3	» »

Quelle écrasante supériorité sur notre pays doté pourtant d'une terre autrement féconde que la terre allemande! Car, en regard de ces hauts rendements, nous ne pouvons inscrire d'après le même auteur que les chiffres ci-après :

Blé	13,8	q. m. au lieu de	22,6
Seigle	14,3	» »	18,5
Pommes de terre	74,2	» »	150,3

La comparaison de ces rendements à l'hectare serait de nature à suggérer bien des observations, mais je ne veux en formuler qu'une seule se rapportant directement à la question traitée.

Supposons qu'en ce qui concerne la culture du blé, pour ne parler que de celle-là, et qui a pour nous une importance alimentaire si considérable, supposons que nous parvenions à ce rendement à l'hectare de 22,6 quintaux métriques, nous pourrions, en prenant comme base la statistique de 1912, obtenir les mêmes quantités de blé que celles récoltées durant cette année, avec une superficie emblavée réduite de 38 % correspondant à près de 2 millions 1/2 d'hectares. C'est dire, en d'autres termes, que les besoins de main-d'œuvre se trouveraient consécutivement atténués dans une mesure fort importante, ou encore que notre alimentation en froment ne serait pas gravement compromise par la rareté des bras.

Nous n'établissons de parallèle qu'avec l'Allemagne, mais nous n'ignorons pas que la comparaison serait encore plus frappante dans un sens défavorable pour nous, si nous plaçions en regard du rendement français le rendement obtenu en Danemark et en Belgique.

Je ne saurais me bercer de l'espoir que la crise de la main-d'œuvre qui sera si grandement aggravée après la guerre, puisse être conjurée par des apports pleinement suffisants de main-d'œuvre étrangère — je parle d'une main-d'œuvre acceptable — et, suivant moi, bien des années s'écouleront avant d'avoir récupéré l'effectif d'avant-guerre. C'est pourquoi il est indispensable de recourir avec la plus grande énergie à tous les moyens propres à suppléer à l'insuffisance de bras, et j'arrive ainsi au second point que je me proposais de considérer.

En dehors de la culture intensive, il y a un moyen déjà employé depuis longtemps, je veux parler du machinisme agricole. L'honorable rapporteur a envisagé surtout la question à l'ordre du jour de la motoculture et des fameux tracteurs demandés surtout à l'Amérique et sur lesquels on a fondé peut-être prématurément des espoirs excessifs. Bien qu'en ce qui me concerne, j'inclinerais à penser que la motoculture soit appelée à jouer, un jour, un rôle considérable, je ne m'élève en aucune façon contre les objections et les critiques énoncées par M. Dufourmantelle et, comme lui, je ne crois pas qu'elle fournisse à très bref délai une solution au problème posé.

Mais le point de vue que je vise est tout autre que celui de cette traction mécanique et je ne veux parler que des machines à battre, des semoirs mécaniques, des faucheuses, des moisonneuses, etc. etc., en un mot de tout cet outillage dont le développement n'a été, pour la plus grande part, que la conséquence de la désertion des campagnes et de la raréfaction sans cesse croissante de la main-d'œuvre.

A cet égard, je suis encore amené à rappeler dans quelle mesure extraordinaire l'Allemagne a eu recours au machinisme agricole pour les mêmes motifs que nous et quelle progression il a suivi, consécutivement d'ailleurs à la décroissance rapide de sa population rurale. C'est encore du livre de M. V. Cambon que j'extrais les chiffres que je vais citer.

Ainsi, le nombre des batteuses à vapeur qui, en 1882, ne dépassait pas 76.000, s'élevait en 1912 à 489.000!

De même pour les faucheuses :

1882.........	19.000	1912.........	301.000

Charrues à vapeur :

1882.........	836	1912.........	2.993

Il est plus que probable qu'après la guerre, l'Allemagne entrera encore bien plus avant dans cette voie, car la main-d'œuvre agricole sera plus

rare que chez nous, et, en dehors de quelques centaines de mille de Galiciens de la Pologne autrichienne, qu'elle employait déjà avant la guerre, on ne voit pas à quels peuples, même asiatiques, elle pourra s'adresser pour combler les vides dont elle souffrira.

Et nous, qu'avons-nous fait? Dans quelle mesure s'est développé le machinisme agricole ? Nous ne possédons à cet égard que les vieux chiffres de l'enquête décennale de 1892 qui donnent pour les machines à battre le nombre de 234.380 et 38.753 pour les faucheuses mécaniques. D'après des renseignements partiels plus récents qu'on possède sur un certain nombre de départements, on est autorisé à présumer qu'en France également, et pour les mêmes raisons, l'outillage mécanique agricole s'est très sensiblement accru depuis 1912 ; mais impossible de rien préciser pour l'ensemble du pays. Il semble en tout cas fort douteux que l'effort gigantesque de l'Allemagne ait été réalisé chez nous, et il faudra bien, après la guerre, demander à la machine le puissant concours que ne saura procurer la main-d'œuvre de plus en plus déficitaire.

En résumé, si tout doit être tenté pour arrêter la marche funeste de la désertion des campagnes et pour favoriser le retour à la terre, s'il convient de s'ingénier pour trouver des travailleurs étrangers, ce qui constituera d'ailleurs une tâche difficile et délicate, il importe aussi de chercher énergiquement un remède à la crise de la main-d'œuvre dans un accroissement très sensible du rendement à l'hectare et dans le développement intense du machinisme agricole. (*Applaudissements.*)

M. Baillière. — On parle de l'organisation des prisonniers de guerre. Est-ce qu'il ne serait pas possible de donner d'avance, dans les municipalités, une liste ou un chiffre approximatif des individus qui seront disponibles à un moment donné ? Voici un exemple : dans l'Eure, où j'étais il y a une dizaine de jours, on est venu proposer des prisonniers à un fermier ; il fallait répondre sur l'heure. Or, mettre dix ou vingt prisonniers sur une exploitation qui n'est pas considérable, qui comprend 90 hectares, c'est absolument impossible. Il y a une nécessité d'organisation, au point de vue du logement, de la nourriture, du prix de revient, qu'il est impossible de réaliser dans ces conditions-là. On avait donc fait des propositions auxquelles il n'était pas possible de répondre.

M. du Maroussem. — Je voudrais formuler une simple demande de renseignements, étant donnée l'heure avancée. Les renseignements qui nous ont été fournis par l'orateur qui est attaché au ministère de l'Agriculture sont très intéressants, et je ne saurais trop le remercier d'avoir bien voulu consentir à nous les donner. Je voudrais lui poser une simple

question, si un secret d'Etat n'y est pas attaché? Est-ce que vous avez le moyen en agriculture de différencier précisément, je pèse sur les mots, les catégories des travailleurs agricoles que l'on vous fait revenir, soit d'une façon permanente, lorsque la classe le permet, soit d'une façon transitoire, lorsque la classe ne le permet pas? On parle des travailleurs agricoles, c'est là une expression très vague; il semblerait qu'ils se valent tous, c'est là une erreur. Je ne parle pas seulement des marchands de vin qui sont revenus chez moi, mais il y a eu de véritables abus : il y a des chefs, des cadres et puis des sous-ordres. Lorsque vous faites revenir un chef de grande cultnre, un fermier, un métayer, un maître valet, dans les régies qui existent encore, grâce à Dieu, dans un certain nombre de provinces, vous disposez en faveur de la production nationale, non pas seulement du travail de cet homme, de sa capacité matérielle, mais vous bénéficiez de son commandement, de son expérience, et vous pouvez entraîner avec lui ces équipes noires, jaunes, vertes que la munificence nationale nous accorde avec toute la largesse qu'elle peut y mettre.

Les cadres peuvent entraîner les soldats, même les Kabyles et les Indochinois. Est-ce qu'il y aurait donc la possibilité, sans briser ce principe d'égalité auquel nous rendons tous hommage, de distinguer les catégories de travailleurs, de faire venir de préférence les cadres, les chefs de file, les directeurs de travail?

M. LE PRÉSIDENT. — Ce serait en effet à souhaiter; mais la difficulté est d'expliquer cela à la masse, à cause des mécontentements qui en résulteraient : n'oubliez pas que l'égalité démocratique est la base du régime.

Personne ne demandant plus la parole et l'heure étant avancée, je lève la séance.

La séance est levée à 17 h. 30 (1).

Le Secrétaire,
MAX BUTEAU.

---

(1) Sténographié par J. DUPLOYÉ, sténographe du Conseil d'État, 46, rue de Rivoli, Paris.

A PROPOS

DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE (1)

La Société d'Économie Sociale a mis à son ordre du jour la question de la main-d'œuvre. Nul problème n'est plus angoissant, surtout lorsqu'il est envisagé au point de vue de la production agricole.

Il se lie directement au problème de la natalité qui a engendré cette crise, en France surtout, du moins pour une part très importante. C'est toujours une insuffisance de natalité, une crise de matériel humain — pour parler comme les Allemands — que l'on rencontre à la base de de toutes les difficultés que la France a à résoudre, qu'il s'agisse de défense militaire, de développement économique ou artistique, de pénétration ou d'influence à l'étranger.

Au point de vue de la production agricole, la crise a déjà revêtu un caractère de réelle gravité; elle deviendra d'autant plus aiguë au lendemain de la guerre, que l'insuffisance de la production agricole et les besoins industriels apparaîtront chez presque tous les belligérants, c'est-à-dire chez presque tous les peuples civilisés.

Cette insuffisance de production des aliments nécessaires à la consommation tient à des facteurs divers : manque d'engrais, cultures mal faites, mais elle tient surtout à ce fait que, dans tout l'univers, le cultivateur a été arraché de sa terre pour être jeté soit aux armées, soit à l'usine.

Elle tient aussi à cet autre fait que le bien-être des populations s'est développé, que la vie du front et des usines, les hauts salaires ont modifié les bases de l'alimentation et ont habitué des populations entières à se nourrir d'une façon plus abondante et plus choisie.

(1) Note adressée au Congrès de la Société d'Économie Sociale par notre collègue, M. de Marcillac, et annexée au procès-verbal de la séance du mardi soir 5 juin. (V. ci-dessus.)

De là augmentation de consommation concomitante d'une diminution de production.

Il est vraisemblable que les habitudes prises pendant la guerre se maintiendront après la paix, d'autant que pendant de longues années les usines devront être maintenues sous un régime de production intensive afin de réparer les ruines et de reconstituer les stocks.

A vrai dire, certains facteurs qui concourent à la diminution de la production disparaîtront. Il sera possible en effet de se procurer des engrais et un outillage meilleur.

Mais le matériel humain, ce grand facteur de la production agricole, reviendra-t-il à la terre, sinon plus nombreux, tout au moins aussi nombreux qu'avant la guerre ?

Il est permis de répondre d'une façon certaine par la négative.

Tout d'abord un effort considérable est fait durant la guerre par les femmes, les enfants et les vieillards ; cet effort ne pourra se soutenir après la guerre.

D'autre part, avant la guerre, la crise de main-d'œuvre dans le domaine rural était déjà aiguë.

Enfin il n'est pas téméraire de penser que sur le million d'hommes qu'en France la guerre a déjà fauchés, les deux tiers étaient des ruraux. Que de vides ! Et la guerre n'est pas finie !

Mais d'autres facteurs interviendront encore et avec une force qu'on aurait tort de négliger ; parmi eux nous n'en retiendrons que deux : les allocations et pensions qui feront de nombreux blessés de véritables rentiers — un grand nombre de mutilés ne pourraient d'ailleurs s'employer à la terre — et l'usine.

Comme nous le disions plus haut, l'usine demeurera de longues années avec une production intensive, son objet se transformera, on ne produira plus d'obus et d'explosifs, mais on y fabriquera d'autres produits.

Peut-on supposer un instant que l'ouvrier, l'ouvrière, qui se sera habitué à gagner pendant la guerre de hauts salaires, à avoir des heures de travail limitées, à vivre en compagnie avec des plaisirs de ville, retournera au foyer rural, reprendra des travaux malpropres, dont l'horaire est réglé par le soleil, vivra isolé au fond d'un village perdu, le tout pour un salaire modeste ?

Supposer un tel revirement serait être aveugle ; le demander, même en invoquant les principes de la morale ou du patriotisme, les

bienfaits de la vie des champs, serait prêcher dans le désert et demander aux populations ouvrières des actes d'héroïsme permanents.

Seules des crises profondes, une modification de la situation économique entraînant la fermeture des usines, une crise de salaires, un appauvrissement général, peuvent ramener l'ouvrier à la terre et créer un prolétariat rural.

Encore de tels changements ne vont pas sans bouleversements sociaux, et le retour à la terre de cette catégorie d'hommes vaincus par la vie ne peut-il lui être très profitable, car, quoi qu'en pensent certains, on ne s'improvise pas agriculteur.

La reconstitution d'une population, d'une main-d'œuvre rurale ne peut donc être envisagée qu'à longue échéance, lorsque, après les épreuves, après la crise que nous envisageons, le développement de la natalité aidant, l'enfant se développera et se multipliera aux champs et y sera maintenu au lieu d'être poussé dans la voie du fonctionnarisme ou de l'usine.

Mais d'ici à cette époque lointaine, il faudra vivre.

Comment ? Avec une main-d'œuvre rurale déjà réduite avant la guerre, décimée par un millon d'hommes tués, quelque cent mille mutilés, éclaircie par la catégorie des petits rentiers nouvellement pensionnés, et amoindrie dans une proportion considérable par la masse des ouvriers et ouvrières qui resteront à l'usine?

Est-il bien téméraire de redouter une véritable famine dans une France même victorieuse et laborieuse, mais qui aura trop négligé la terre ?

Et pour vivre, l'industrie, le commerce ne seront-ils pas forcés de restreindre leur champ d'action, d'encourager l'agriculture, au lieu de la traiter — comme il arrive trop souvent — en parente pauvre ?

Car il faut vivre : ni les machines, ni la science, ni les capitaux ne peuvent à eux seuls produire ce que seule produit la terre quand elle est cultivée par ceux qui l'aiment.

On importera de l'étranger, diront certains économistes et certains esprits habitués à se procurer tout à prix d'argent.

Erreur! Outre que ce qui s'importe doit être transporté, ce qui augmente les difficultés et aussi le coût de la vie, n'oublions pas que les mêmes causes agiront à l'étranger.

Comme en France, le courant se portera vers les usines, les habi-

tudes de bien vivre se seront développées, et la main-d'œuvre aura abandonné la culture du sol.

Ne sait-on pas que déjà la production mondiale du blé est inférieure de 10 à 15 % aux besoins de la consommation ; que la disette de viande, totale dans les empires centraux, ne va pas tarder à se faire sentir en France et jusqu'en Amérique? Le problème de la main-d'œuvre rurale est donc le plus urgent et le plus grave qui soit, car il est le facteur essentiel de la production agricole et de la vie même du pays.

Il est urgent de prendre des décisions pour pallier cette crise dans toute la mesure du possible ; on doit les envisager aux points de vue les plus divers.

Certaines de ces mesures peuvent être prises immédiatement, d'autres pour la période de l'après-gueere, d'autres enfin pour l'époque plus lointaine où l'intensité de la vie industrielle s'atténuera, époque de crise d'une autre nature qui peut être plus rapprochée qu'on ne le pense, si l'insuffisance de la production alimentaire se fait sentir au lendemain de la guerre, comme nous le craignons.

Ces mesures sont d'ordre social, moral, économique; le concours du législatif et de l'exécutif, des associations et de l'initiative privée sont nécessaires pour les faire aboutir; mais l'agriculture elle-même doit modifier son organisation et évoluer afin de s'adapter à la situation nouvelle qui lui est faite par la guerre

*
* *

L'erreur de l'industrie agricole en France a été trop souvent de s'en tenir à de vieilles formules, de vieux usages très respectables, mais peu appropriés à bénéficier des progrès de la science. De là le retard dans notre développement économique rural.

Il suffit, pour se convaincre de cette vérité, de voir les rendements obtenus en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Danemark, voire en Italie et en Angleterre depuis la guerre.

Or, avec les difficultés de main-d'œuvre agricole, les besoins de la population ouvrière urbaine, ses exigences d'autant plus impérieuses que cette population aura doublé de nombre, l'agriculture sera incapable de résister si elle ne s'industralise pas elle-même et n'entre pas dans la voie des spécialités.

Cette évolution s'imposera d'autant plus que les hauts salaires se maintiendront et que ce n'est pas avec des produits d'alimentation courants, obtenus à grands frais avec de faibles rendements, que l'agriculture pourra payer des salaires seulement approchants.

D'où cette conséquence, transformation du régime de la propriété en France : elle doit être radicale et il faut envisager cette conséquence avec résolution. De l'énergie qui sera mise à réaliser cette transformation dépendent, à notre avis, la restauration de la production agricole de notre pays et l'ajournement de la crise sociale, consécutive de la crise industrielle qui le menace.

La propriété moyenne divisée, avec des parcelles dispersées, des terres médiocres, est fatalement appelée à disparaître ; ou bien ses tenanciers prendront de suite les mesures énergiques que cette disparition doit entraîner, ou bien ils se ruineront et la passeront en d'autres mains moins attachées au passé et plus riches en capitaux qui feront le nécessaire.

Et ce nécessaire se résume en deux termes : bois et pâturages — entraînant automatiquement un remembrement des parcelles, aidant à la reconstruction de nos forêts décimées par la guerre, provoquant sur d'autres points la reconstitution du parcours et de la culture pastorale.

Nous voyons aussi disparaître le régime du petit métayage dont l'action sociale et économique fut si féconde dans le passé, mais qui trouvera difficilement sa place dans une production industrielle ou spécialisée, sauf parfois dans quelques pays d'élevage.

Reste deux catégories de domaines : la grande culture et la petite tenure. Les mesures à prendre pour la reconstitution de la main-d'œuvre agricole doivent être appropriées à chacune d'elles.

Dans la grande culture, le domanier réduira son personnel par l'emploi des machines, il intensifiera les rendements en industrialisant ses méthodes, et ces divers facteurs lui permettront de donner à son personnel, d'une part, les salaires nécessaires, d'autre part, certains avantages, tels que confort, distractions qui s'imposeront, si après la guerre on veut disputer avec un certain succès l'ouvrier à l'usine et à la ville.

Il devra aussi songer à fixer des familles par la concession d'une maison ouvrière avec jardin ; ce faisant, il travaillera pour l'avenir et créera ainsi des pépinières d'enfants qu'il sera facile de fixer et de garder à la terre, tandis qu'il est fort difficile, pour ne pas dire

impossible, d'y ramener l'ouvrier adulte qui a goûté de la ville.

Dans la petite culture, il n'est plus question d'ouvrier et de prolétariat, c'est tout une race de domaniers, déjà nombreuse en France, qu'il faudra multiplier et développer.

S'il s'agit de biens tenus à ferme, le propriétaire devra s'assurer du bon état des bâtiments et de la création de certaines aisances, seule façon d'attirer et de retenir soit la famille rurale, soit le ménage qui reviendra à la terre. Il peut y en avoir un grand nombre dans cette catégorie, pris parmi les mutilés, les pensionnés de la guerre.

Le propriétaire ne devra pas craindre d'aider le fermier dans l'objectif à atteindre : spécialiser la production, soit par l'apport des capitaux, soit par l'aménagement des bâtiments.

Ces desiderata devront être également réalisés par l'exploitant devenu propriétaire, et on sait avec quel succès se poursuit l'exploitation par petits propriétaires.

Ici le rôle de l'association apparait comme plus nécessaire encore que dans la grande culture. C'est par elle que les petits cultivateurs se procureront matières premières, outils, engrais avec des garanties de qualité et de bon prix, par elle qu'ils pourront suppléer à la main-d'œuvre nécessaire par du matériel mis en commun, qu'ils pourront même se procurer des capitaux, créer des mutualités d'assurances et de retraites, tous organismes indispensables si l'on veut retenir le prolétariat ou le petit cultivateur au sol.

C'est par l'association qu'ils pourront créer au village un centre d'instruction et de distraction qui suppléera avantageusement à ceux qui pourraient être trouvés dans les villes.

L'association est en outre indispensable dans les pays de petite culture pour industrialiser la culture, la spécialiser, c'est-à-dire pour organiser la production, la grouper, la garantir au moyen de ces marques collectives admises par vingt-deux puissances étrangères, pour contrôler les semences, fournir les emballages, obtenir des transports avantageux, etc.

Tous ces facteurs paraissent un peu éloignés du problème de la main-d'œuvre, ils concourent directement cependant à sa solution puisque, mis en œuvre, ils simplifient la tâche, réduisent les temps de travail, accroissent la production et permettent une élévation du prix des salaires, en même temps qu'ils procurent à l'ouvrier,

aussi bien qu'au producteur, des avantages particulièrement appréciables.

On remarquera que cette évolution de la culture exige une main-d'œuvre plus experte, moins fruste que les anciennes méthodes culturales. Il n'y a pas à s'en plaindre car, dans la crise que nous traversons, les plus grosses difficultés viennent de la raréfaction de la main-d'œuvre du niveau inférieur.

La main-d'œuvre d'ordre inférieur ne peut surgir, en effet, qu'à la suite d'une crise de salaires, d'un excédent de natalité, d'un appauvrissement physique ou intellectuel de la race. Or, tel n'est pas le cas à présent.

Ainsi notre troupeau ovin et porcin est diminué de 50 %, parce qu'on ne trouve plus de berger pour supporter les longues journées passées dehors dans la solitude à garder le troupeau, parce qu'on ne trouve plus de fille de basse-cour consentant à plonger ses mains dans la pâtée pour faire bacquer les porcs, acceptant de tirer un fumier mal odorant, d'être levée à la première heure, d'être tenue les dimanches comme la semaine, quelquefois même la nuit, pour surveiller les portées, le tout pour un faible salaire. On préfère gagner triple et quadruple, tourner les obus, caqueter, sortir au coup de cloche et flirter en allant au cinéma. Après la guerre cet état de choses se maintiendra, qui pourrait en douter?

Alors? Il n'y aura à élever d'ovins et de porcins, à traire les vaches, etc., que les petites tenures où le tenancier fera cela lui-même avec les siens, sûr de trouver là profit, hygiène morale, santé physique, tranquillité et vieux jours assurés. Ces familles-là, c'est la nouvelle France dans son berceau, il faut tout faire pour les multiplier.

Et, d'autre part, les grands cultivateurs, seuls ou puissamment unis, pourront, eux aussi, élever porcs et ovins, faire du beurre et du laitage, mais en s'organisant industriellement avec des locaux, des machines appropriés, un personnel hautement payé grâce à un rendement intensif et qui sera retenu dans le domaine par une participation aux bénéfices, ou des avantages spéciaux dont nous avons déjà parlé, et dont le principal sera toujours l'octroi d'une maison et d'un jardin.

*
* *

Il apparaît donc qu'en petite culture comme en grande culture,

le personnel employé à la production agricole devra être instruit, mais il devra aussi être complété par une main-d'œuvre saisonnière qui manquera totalement au lendemain de la guerre.

De là, la nécessité pour le gouvernement de prendre des mesures qui s'imposent, pour les associations et les agriculteurs d'aider à l'application de ces mesures sans se laisser détourner du but à atteindre.

Il reste donc indispensable de constituer et d'employer après la guerre des équipes de travailleurs. Du nombre de ces équipes et de leur emploi dépendra la rapidité avec laquelle notre agriculture nationale se transformera et se développera au lendemain de la paix.

On ne saurait oublier, en effet, le rôle joué avant la guerre par les Espagnols et les Italiens dans le Midi, par les Belges dans le Nord, aussi bien que par l'émigration saisonnière des Italiens dans la République Argentine et au Brésil.

On constate les services rendus par l'organisation des équipes de prisonniers allemands, attribués à l'agriculture. Malheureusement ces équipes sont trop peu nombreuses, mal encadrées et souvent mal employées. Cependant le chiffre de 35.000 hommes aujourd'hui employés à la terre française pourrait être doublé sans que toutes les demandes des cultivateurs aient reçu satisfaction.

Il faudra créer après la guerre des organisations semblables dans chaque département, soit que nous exigions de nos ennemis, pendant un certain nombre d'années, la fourniture d'un contingent annuel de 100.000 ou 200.000 travailleurs pour être appliqués *en équipes* à la réfection des désastres causés sur notre territoire — ce qui serait de toute justice, — soit que nous ayons recours à la main-d'œuvre coloniale ou asiatique.

Les deux mesures peuvent d'ailleurs se combiner de manière à approprier ces différentes mains-d'œuvre aux travaux et aux régions qui leur conviennent.

Quelle que soit l'origine de cette main-d'œuvre, nous soulignons qu'elle ne devra être employée qu'*en équipes encadrées.*

Évidemment, il ne s'agit ici ni des Italiens, ni des Espagnols, peuples alliés ou amis, libres et civilisés, de même race et presque de même langue que la nôtre.

L'emploi de cette main-d'œuvre en équipes serait souvent meilleure et plus avantageuse que l'emploi du travailleur isolé, mais cette organisation en équipes peut se faire librement comme

elle se faisait avant la guerre pour certains travaux, et d'ailleurs le travailleur isolé pourra rendre dans les pays de petite culture des services appréciables.

L'essentiel est qu'un statut légal régisse ces travailleurs étrangers, que leur origine soit connue, qu'on ne puisse les débaucher et qu'une surenchère ne puisse s'établir au sujet de leurs services. Il faut que des mesures sévères soient prises pour qu'à la faveur de cette immigration, des éléments hétérogènes de trouble ne viennent pas pénétrer en France et infester nos campagnes.

Nous sommes en mesure de dire que l'Office de la main-d'œuvre du ministère de l'Agriculture est en train d'organiser ce service de la façon la plus satisfaisante, grâce à la compétence, au dévouement, au sens pratique et à l'esprit de réalisation qui anime la direction de ce service et les collaborateurs qui l'entourent.

Mais cette main-d'œuvre sera toujours insuffisante, elle le sera d'autant plus qu'au lendemain de la guerre, l'Espagne et surtout l'Italie auront, elles aussi, à développer leur production et que l'intensité de la production industrielle y sévira comme chez nous.

Il nous faut donc, au moins pendant quelques années, une main-d'œuvre complémentaire, ce sont les Allemands et les colonies ou l'Asie qui doivent nous la fournir ; mais, nous insistons sur ce point : l'organisation par équipes cantonnées et encadrées militairement est indispensable.

Certains esprits s'effarent lorsque nous réclamons des équipes d'Allemands, craignant que l'Allemagne ne garde de son côté nos prisonniers. Une semblable préoccupation ne se pose même pas et il n'est pas question ici de prisonniers, mais de fourniture d'un contingent de travailleurs prélevés par nous dans les différentes branches de la production, destinés à réduire les facultés de production de l'Allemagne qui n'a pas eu à souffrir de l'envahissement, destinés aussi à contribuer à relever les ruines causées chez nous par l'Allemagne.

Craindre que ces ouvriers ne travaillent pas, c'est méconnaître l'esprit de discipline allemand, surtout si le nombre d'années pendant lesquelles ce contingent serait fourni était déterminé par l'accomplissement d'un programme donné.

Mais il va de soi qu'on ne saurait tolérer que ces hommes vivent chez l'habitant et soient répartis en équipes inférieures à cinq en

chantier et à dix, sinon vingt, au cantonnement. La discipline doit être la même que celle des prisonniers de guerre.

Là encore nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui réclament le fractionnement de ces équipes par unités individuelles ; outre que l'Allemand ne travaille pas quand il n'est pas placé sous la botte du caporal, les conséquences au point de vue moral et social seraient lamentables. L'expérience acquise tant dans les régions du Sud-Ouest que de l'Ouest nous donne toute autorité pour soutenir cette thèse.

Les arguments seraient encore plus forts après la guerre, car l'Allemand livré à lui-même et se trouvant, non pas en lutte armée, mais en lutte économique avec la France, travaillerait pour lui, nouerait des intelligences, sinon des alliances ; race, intérêts de toute nature seraient compromis. Il faudrait donc que la discipline soit encore plus rigoureuse qu'aujourd'hui et que les équipes soient relevées au moins tous les trois mois.

Mêmes arguments en ce qui concerne la main-d'œuvre coloniale et asiatique, à part quelques considérations spéciales à l'Allemagne.

Mais la France ne saurait admettre que sa race et son esprit soient altérés par ces races secondaires, riches en maladies, pauvres en intelligence et d'ailleurs complètement étrangères à la nôtre.

La dissolution des mœurs, l'abâtardissement ne tarderaient pas à suivre l'emploi de cette main-d'œuvre par unités isolées, admises au foyer familial et à la vie du village.

On ne tarderait pas à voir surgir des drames, des foyers de révolution, comme on peut le constater dans les grands centres où cette main-d'œuvre jouit d'une certaine liberté, quoique soumise à l'autorité militaire.

De telles méthodes doivent être proscrites dans le domaine rural surtout, et l'organisation de cette main-d'œuvre en équipes seulement s'impose, comme pour la main-d'œuvre de prisonniers.

Au surplus, il ne s'agit pas ici de trouver une main-d'œuvre intelligente qui aidera le cultivateur à longueur d'année, mais de lui trouver l'appoint nécessaire pour accomplir ses grands travaux, lever sa récolte ou transformer son domaine.

Déjà ces méthodes employées par des syndicats agricoles ont donné les plus heureux résultats, tel celui de Beauregard (Dordogne) où une équipe de cinq hommes est attachée huit mois à un

domaine, une autre équipe trois mois à un autre, où une équipe volante de faucheurs ou de moissonneurs va tour à tour un jour ou deux chez des petits cultivateurs, où l'hiver les équipes sont reformées, l'une employée à créer un vignoble, l'autre à faire des coupes ou des plantations de bois, toutes rentrant chaque soir au cantonnement et prenant leur repas en commun sous une discipline militaire sévère.

C'est là encore ce qu'il conviendra d'organiser après la guerre, en attribuant des contingents à chaque départ pour le démariage des betteraves dans le Nord, pour les fenaisons et les moissons, pour les travaux des vignobles; contingents remaniés durant l'hiver afin de permettre aux cultivateurs désireux de mettre leur domaine en état, de le transformer par création de prairies, reboisement, par plantation d'arbres fruitiers, de vignobles, etc., afin aussi de permettre aux associations d'aménager des locaux pour le groupement, la transformation, la conservation ou l'expédition des produits de la collectivité.

Il s'agit en définitive de la mise à la disposition de l'agriculture française, handicapée par la guerre et par les usines, d'équipes d'ouvriers travaillant pendant quelques années à reconstituer les sources de l'alimentation nationale et à restaurer la productivité du pays.

Il s'agit en fait d'un service public et l'État ne devra pas craindre de faire un sacrifice pour que le coût de cette main-d'œuvre ne soit pas trop élevé comme il l'est trop souvent aujourd'hui. L'État doit avant tout inciter le cultivateur à développer et à transformer ses cultures.

Mais, ainsi qne nous l'avons dit, cette restauration de la production agricole implique une main-d'œuvre cultivée et instruite, qu'il s'agisse de l'ouvrier du grand domaine ou du tenancier de la petite culture.

Comment lui donner cette éducation que nous avons tant négligée en France, non seulement pour les professionnels de l'agriculture, mais encore pour les professions annexes, telles que les forgerons qui ont à jouer un rôle si important dans le développement de l'emploi de la machine au domaine rural.

L'École ? Pour l'instant, on ne peut y compter, le temps manque — mais des mesures s'imposent dès à présent en vue de l'avenir ;

écoles pratiques, écoles techniques, écoles régionales, écoles spéciales, tout est à faire, et, tout d'abord, transformer radicalement les programmes de l'enseignement primaire dans les campagnes, c'est pour la France une question de vie ou de mort.

Mais il y a des mesures immédiates qui peuvent être prises : la conférence, l'école du soir, la chaire ambulante constituent des moyens d'action trop négligés alors qu'aujourd'hui le cinéma peut illustrer les conférences et que le tract peut en perpétuer le souvenir. Grand devoir à accomplir qui incombe surtout aux associations agricoles.

Depuis bien des années, mon distingué collègue et ami, M. Dufourmantelle, a préconisé cette méthode qui a été une des grandes causes du développement de l'agriculture dans le Nord de l'Italie.

Il est vrai que dans ce pays, associations et professeurs d'agriculture sont étroitement unis dans une action commune que soutient l'État.

En France, la querelle et la défiance règnent trop souvent entre les représentants de l'État dans les campagnes et les individus ou les associations, lorsqu'ils veulent travailler au bien public. Ces méthodes changeront-elles à la fin de la guerre ? Il faut le souhaiter si nous voulons que la France ne reste pas écrasée au point de vue économique et tributaire de l'étranger au point de vue alimentaire.

Mais rappelons-nous que les choses ne seront ce que nous les aurons voulues, que si nous appliquons notre volonté à *réaliser* nos objectifs, c'est-à-dire si nous savons ne pas rester serfs des textes légaux, si nous savons nous affranchir de la tutelle administrative dont nous sommes trop souvent les premiers à réclamer l'intervention, si nous savons rendre nos associations puissantes et *agissantes*, si nous abandonnons un peu de nos aspirations idéalistes, pour descendre dans le domaine des réalisations économiques.

Et puis, tout en songeant au grave problème d'aujourd'hui, qui au lendemain de la guerre sera plus angoissant encore, tout en songeant à prendre les mesures immédiates pour développer notre production, c'est-à-dire obtenir et employer utilement la main-d'œuvre indispensable à assurer l'alimentation du pays, n'oublions pas l'avenir.

L'agriculture est une industrie à long terme où rien ne peut rem-

placer le temps, où rien ne s'improvise. Les répercussions de certaines mesures restent durables et lointaines.

Ainsi que je le disais l'an dernier, en accord avec M. Méline qui présidait notre congrès, « on reste à la terre, on n'y revient pas. »

Tout en ne négligeant aucune des mesures qu'impose impérieusement l'heure présente, préparons la reconstitution de la famille rurale par l'octroi au travailleur des champs, de la maison, du jardin et de la vie familiale, préparons la main-d'œuvre rurale de l'avenir en encourageant de toutes les manières possibles l'attachement au sol et surtout le développement de la natalité.

Là, dans cette reconstitution de la famille-souche, chère à l'École de Le Play, se trouve le seul remède à la crise de la main-d'œuvre agricole.

C'est un remède à long terme, dira-t-on, mais il n'exclut pas les remèdes immédiats et, en l'appliquant, nous travaillerons pour nos enfants et pour la France.

A. DE MARCILLAC.

Millet, 3 juin 1917.

VICTOR BRANTS

In memoriam.

Une information venue de Bruxelles a provoqué chez tous les lecteurs et amis de cette *Revue* la plus douloureuse émotion : elle nous annonçait la mort, il y a quelques mois, de Victor Brants, professeur à l'Université de Louvain.

Nous savions depuis quelque temps déjà que les souffrances que lui avait causées le spectacle des terribles épreuves imposées à son pays l'avaient brisé. Témoin de la dévastation de Louvain et des malheurs de l'Université à laquelle il avait voué son existence, victime lui-même des brutalités de la soldatesque allemande, il s'était retiré dans un appartement à Bruxelles. C'est là qu'il vient de s'éteindre, gardant jusqu'à la fin la vision des scènes d'horreur qu'il avait vécues et succombant à l'amertume de ces souvenirs. L'occupation ennemie qui nous prive de toute communication avec la Belgique ne nous a pas permis de recueillir ici tous les renseignements qu'exigerait une notice biographique complète. Nous ne pouvons que rendre un dernier hommage d'affliction et de sympathie à l'ami qui nous a quittés et nous excuser auprès de nos lecteurs de l'insuffisance de ces lignes consacrées à sa mémoire.

Victor Brants était né à Anvers le 23 novembre 1856. Docteur en droit et en philosophie et lettres, il se voyait attaché dès 1878 à la Faculté de droit de Louvain. Il y succédait dans la chaire d'économie politique à Charles Périn. Cet enseignement lui fut conservé quand il fut transféré cinq ans plus tard à la Faculté de philosophie et lettres où il devait professer les cours d'histoire moderne et d'histoire nationale délaissés par Edmond Poullet. Dans la suite il joignit encore à ces nombreuses attributions le cours de législation ouvrière comparée inscrit au programme de l'École des sciences politiques et sociales.

Ce qui a distingué la carrière professorale de Brants c'est l'action personnelle profonde qu'il exerça sur ses élèves. Il excellait à

éveiller chez eux la curiosité des recherches scientifiques, à les initier aux méthodes modernes de travail. Dès ses débuts il s'était fait le promoteur de l'institution des cours pratiques. En 1885, il établissait à Louvain la Conférence d'Économie sociale qu'il avait continué à diriger; quelques années plus tard, il prenait avec M. Van den Heuvel l'initiative de la création de l'École des sciences politiques et sociales qui fut fondée en 1892 et qui n'a cessé de prospérer depuis.

Brants était un historien, plus particulièrement un historien des institutions, doublé d'un économiste et d'un sociologue. Une grande ouverture d'esprit, servie par un labeur infatigable, lui a fait porter ses recherches dans les domaines les plus divers. Ses publications, qui sont extrêmement nombreuses, témoignent de l'étendue de son talent, de la sûreté et de l'abondance de son information.

C'est de la grande tradition de F. Le Play qu'il relevait par ses idées économiques et sociales. Il s'y rattachait et par la pente naturelle de son esprit et par l'influence de ses études qui l'avaient habitué dès longtemps à envisager les institutions humaines dans leur évolution historique; il partageait, de toute la force de ses profondes convictions chrétiennes, sa fidélité aux grands principes d'ordre, de justice et de moralité sociales. Cet attachement aux idées de Le Play l'avait fait admettre depuis de longues années dans le Conseil de direction de la Société des Études pratiques d'économie sociale de France. Membre fondateur et secrétaire perpétuel de la Société d'Économie sociale de Belgique, ce n'est pas trop dire qu'il en dirigeait à lui seul toute l'activité. Tous ceux qui ont pris part aux réunions bi-mensuelles de l'hôtel Ravenstein à Bruxelles garderont le souvenir de la parfaite courtoisie et de la modestie charmante qu'il apportait à l'exercice de ses fonctions, n'intervenant dans les débats que pour en stimuler l'intérêt, pour soulever quelque idée nouvelle ou dégager une conclusion laissée dans l'ombre, découvrant souvent, bien malgré lui, l'abondance surprenante de ses lectures et l'étendue de son savoir.

L'influence des théories de Le Play, qui se fait jour dans toutes ses publications, est particulièremeat sensible dans son ouvrage bien connu, « *Lois et méthode de l'Économie politique* » (Louvain, Peeters, 1883), où, après avoir assigné comme fondement à l'organisation économique les principes de la morale chrétienne, il a fait en des pages alertes et pleines de verve la critique de la conception

des lois « naturelles » ou « nécessaires » défendue par l'École libérale. Cet ouvrage fut suivi à court intervalle de deux autres, écrits conçus dans le même esprit : *La lutte pour le pain quotidien* (Louvain 1883) et *La circulation des hommes et des choses* (Louvain, 1887) (1).

A diverses reprises les idées économiques du moyen âge, longtemps mal comprises et défigurées, avaient été étudiées par Brants avec un soin tout particulier. Dans son important ouvrage : *Les théories économiques aux XIIIe et XIVe siècles* (Louvain 1895), il a exposé les principes de morale sociale qui sont à la base des doctrines scolastiques et démontré la nécessité de subordonner leur appréciation à une exacte connaissance des conditions économiques de l'époque. C'est à ce même ordre d'études que se rattache une publication plus récente : *La lutte contre l'usure dans les lois modernes* (Paris et Louvain, 1907). Brants y rappelle les notions de justice et d'équité qui présidaient au moyen âge à la distinction économique de l'intérêt légitime et de l'*usura*; il y montre comment, à partir du XVIe siècle, ces notions se sont graduellement obscurcies sous l'influence toujours grandissante du capitalisme moderne. La plus grande partie de l'ouvrage est consacrée à un exposé très complet des lois actuelles restrictives de la liberté absolue de l'intérêt conventionnel; particulièrement attachantes sont les pages relatives à la législation allemande et au développement des associations de crédit en Belgique.

Brants, au cours de ses nombreux voyages, avait acquis une connaissance approfondie du mécanisme des associations ouvrières et des institutions sociales en Allemagne et en Autriche. Il a consigné les résultats de ses études et de ses conquêtes dans son ouvrage *Le régime corporatif au XIXe siècle dans les Etats germaniques* (Louvain, 1894) ainsi que dans un grand nombre de notices et d'articles qui ont paru ici même, dans la *Revue générale* de Bruxelles, dans les Bulletins et Annuaires de la Société de Législation comparée, etc.

Les publications historiques de Brants sont nombreuses. En 1880 déjà son *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusqu'à la fin du*

(1) Ces trois publications, réunies en un volume, ont été traduites en italien sous ce titre : V. Brants, *Compendio di Economia sociale*, traduzione del Cav. L. Masson, reveduta ed annotata da G. Toniolo, professore nel Università di Pisa. Siena, 1896.

XVIIe siècle avait été couronnée par l'Académie royale de Belgique. Mais c'est surtout le règne des archiducs Albert et Isabelle qui a été dans le domaine historique son champ d'études de prédilection. Ses nombreux travaux relatifs à cette période trop longtemps délaissée lui avaient acquis une autorité incontestée. Les publications qui s'y rapportent ont été insérées pour la majeure partie dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, dans la *Biographie nationale* et dans le *Bulletin de la Commission royale d histoire*. Rappelons seulement ici ses nombreuses notices consacrées au rôle politique et à la carrière épiscopale de Jean Richardot, président du Conseil privé, premier ambassadeur des Pays-Bas au Saint-Siège et plus tard archevêque de Cambrai (1).

Ici encore la diversité de ses connaissances lui a permis d'aborder concurremment et avec un égal succès l'étude des institutions politiques et celle de l'organisation économique et financière. Membre de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances, on lui doit la publication de l'œuvre législative du règne des archiducs : son édition des *Ordonnances d'Albert et d'Isabelle* (2) a rendu de précieux services à l'étude de la politique de réformes religieuses, judiciaires et économiques poursuivie par ces princes de 1597 à 1621. La collection ne comprend pas seulement les lois et ordonnances proprement dites, actes du pouvoir central; elle contient également un choix de documents émanés des pouvoirs provinciaux et locaux et une série de décisions rendues par les grands conseils de justice.

En 1910 il réunissait sous ce titre : *La Belgique au XVIIe siècle : Albert et Isabelle* (Louvain, Peeters) plusieurs études d'ordre politique, économique et social consacrées à cette même période. L'historien du droit y trouve des pages pleines d'intérêt sur l'influence des juristes au Conseil privé, sur le développement du pouvoir édictal des princes, spécialement sur la genèse et la portée de l'Édit perpétuel de 1611, acte dont l'importance est capitale dans l'évolution historique du droit belge.

Brants avait voué le plus vif attachement à la vieille Université à laquelle il appartenait. Ce dévouement vraiment filial, qui se

(1) *Un ministre belge au XVIIe siècle. Jean Richardot* (Louvain 1901).
(2) Bruxelles, Goemaere. Le tome I, publié en 1909, contient les actes de 1597 à 1609; le tome II, qui a paru en 1912, renferme les ordonnances rendues de 1609 à 1621.

manifestait par sa collaboration assidue aux œuvres universitaires, s'exprimait aussi dans ses publications. On connaît son joli volume, publié sans nom d'auteur : l'*Université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire et ses institutions* (Bruxelles, Bulens, 1900) où, après une esquisse rapide de l'ancienne Université depuis sa fondation (1425), il s'est attaché avec sollicitude à retracer le développement de l'Université moderne reconstituée en 1834 et à décrire la vie multiple et féconde de ses nombreuses institutions. Il y joignait la *Bibliographie de l'Université* (Louvain, Peeters, 1900) dont il a poursuivi la publication dans des fascicules périodiques. Pleine d'aperçus suggestifs et nouveaux, son étude sur *La Faculté de droit de Louvain à travers cinq siècles* a mis en vive lumière l'action puissante exercée dans le sens de l'unification du droit par plusieurs générations de juristes pénétrés des fortes traditions du droit romain.

Peut-être, s'il n'eût pris conseil que de ses préférences personnelles, se fût-il trouvé conduit à se vouer exclusivement à ses goûts d'étude et de recherche scientifique. Mais l'action apparaissait à sa nature enthousiaste et généreuse comme un devoir auquel il ne pouvait se dérober. Cette conception très haute de la responsabilité individuelle, qu'il se plaisait à éveiller chez les jeunes, par des paroles très simples, mais singulièrement prenantes, l'avait poussé à assumer une foule de tâches, lourdes et infiniment diverses, que seule, une existence laborieuse à l'excès et sévèrement ordonnée lui permettait de remplir. C'est surtout à l'amélioration du sort des classes ouvrières qu'il a consacré ses efforts ; dans cet ordre d'idées il n'est guère de réforme de quelque importance à laquelle il n'ait contribué par son action personnelle ou par ses écrits. L'expérience qu'il avait acquise des milieux les plus divers le gardait contre l'entraînement des illusions faciles ; elle ne lui avait pas ôté ce fond d'optimisme éclairé, mais robuste, expression de convictions raisonnées, qui est la condition de toute action sociale.

Depuis de longues années Brants faisait partie du Conseil supérieur du Travail et prenait une part très active à ses délibérations ; on doit à son esprit judicieux et à sa parfaite connaissance des réformes réalisées dans les législations étrangères l'élaboration de plusieurs avant-projets de lois relatifs à l'organisation et à la réglementation du travail. Dans un champ plus vaste il avait compris de

bonne heure la puissance d'action des grandes associations internationales constituées pour l'étude des problèmes sociaux : assurances, réglementation du travail à domicile, lutte contre le chômage. Il figurait parmi les organisateurs de leurs congrès et ici encore sa perte apparaît comme irréparable. Calme et souriant au cours des débats les plus passionnés, il s'attachait, presque toujours avec succès, à suggérer l'accord sur quelque solution moyenne et, sans demander à personne l'abdication de ses principes, à obtenir de chacun les concessions dictées par l'opportunité.

Affable et bon pour tous, d'une obligeance inlassable, il apportait dans ses amitiés un dévouement attentif et constant qui témoignait d'une sensibilité charmante et d'une touchante délicatesse de cœur. Ce sera, au lendemain de cette guerre qui l'a tué, une tristesse nouvelle pour tous ceux qui l'ont connu de ne plus retrouver au seuil de la maison du Marché-aux-Grains, tout encombrée de livres, l'ami au regard doux et pensif, à l'accueil si cordial. Il ne lui a pas été donné de voir luire l'aube libératrice au terme des jours d'oppression et de malheur ; mais, jusqu'au bout, n'en doutons pas, il aura gardé, lui l'homme aux convictions inébranlables, la foi absolue dans le triomphe final de la justice et du droit.

Oxford, août 1917.

CH. DE VISSCHER,
Professeur à l'Université de Gand.

REVUE DES REVUES AMÉRICAINES

The Yale Review (New-Haven, Connecticut), janvier 1917. — L'Election, du point de vue progressiste (*A progressive's view of the Election*), par Walter Lippmann, p. 225-232. — Elle est intéressante, moins par le nombre de voix remporté par M. Woodrow Wilson que par les idées qui triomphent avec lui, à savoir des intentions pacifiques sincères parallèlement toutefois à un programme d'armement naval « énorme », bref la fusion « de l'esprit de Bryan et de la doctrine nationaliste ». Très libéral, le nouveau président « s'est montré plus fort que son propre parti et son ascendant personnel est énorme » ; « il est pratiquement certain de voir augmenter son prestige par le rôle important qu'il joue dans la question de la guerre ». Car c'est un « des hommes politiques les plus habiles que la nation ait jamais produits ». En face d'un pareil adversaire, le conservatisme rétrograde de Roosevelt (qui se retourne trop vers le bon vieux temps et défend les intérêts de classe des propriétaires terriens) et le républicanisme de M. Hughes même, très estimé et puissant, avaient peu de chances de succès.

— Les Femmes et la Campagne électorale (*Women in the Campaign*), par Frances A. Kellor, p. 233-243. — Dans les Etats de l'Ouest les femmes surtout ont contribué à la réélection de M. Wilson, puisque dans cette région, sur douze élections, dix étaient démocrates; ailleurs, le point de vue sentimental faisait pencher en faveur de celui qui « avait garanti le pays, contre la guerre » ; dans l'ensemble l'hostilité du parti féminin avait groupé d'autres suffrages épars, sympathiques au candidat victime de violentes attaques. Au surplus, la nouvelle élue, Miss Jeannette Rankin, représentait au Congrès le parti républicain, tandis que M. Hughes avait pour lui une « Alliance du Comité national féminin, » qui devait suivre son chef, et adhérer avec lui aux principes de Wilson, en somme peu différents.

— *Les Chemins de fer et le peuple* (*The Railroads and the people*), par James O. Fagan, p. 244-257. — D'abord télégraphiste, puis « signaleur » sur les voies ferrées, l'auteur exprime ses vues personnelles sur le rôle respectif des ouvriers et employés, des administrateurs et du public. Il remarque les bons rapports des deux premiers groupes entre eux ; mais

reproche au troisième facteur de s'être désintéressé, en politique, du sort des cheminots. Quant à la loi Adamson en vigueur depuis le 1er janvier 1917, c'est une « force » qui rend impossible l'arbitrage dans les controverses relatives aux chemins de fer. La journée de 8 heures sera de règle pour les parcours sur ce territoire de plusieurs Etats, et cela semble un progrès; mais il n'en est rien, car pour le régime antérieur (d'après lequel l'unité constitutive était « dix heures *ou moins*, ou cent milles *ou moins* ») il arrivait qu'on touchait le salaire d'une journée *entière* pour un travail fourni, inférieur même aux huit heures actuelles. L'ouvrier est donc leurré sur ce point, comme pour la question des heures supplémensaires payées « une fois et demie » le prix normal. Si l'opinion publique avait consulté davantage les intéressés et suivi moins docilement les politiciens, la loi eût donné de meilleurs résultats. Telle qu'elle se présente, elle manque son but : personne n'en est satisfait, ni patrons ni ouvriers; et l'on en vient à désirer que le gouvernement acquière la propriété de cette exploitation afin d'en régler équitablement le fonctionnement. Aujourd'hui l'attitude hostile du public (*unfair attitude of public opinion; anti-railroad sympathies*) et la maladresse ou la partialité du législateur (*one-sided legislation*) ont mal orienté la discussion. Pas de politique! pas de sentimentalisme! si l'on veut améliorer les rapports du capital et du travail.

— La Loi Adamson (*The Adamson law*), par Ewoin J. Clapp, p. 258-275. — Passée au Sénat le 2 septembre 1916, après une démarche des cheminots au mois de mars précédent, elle vise à solutionner deux points principaux : durée de la journée normale ou longueur du parcours pris comme type, et rémunération des heures ou distances supplémentaires. Jusque-là, la double base était, pour les machinistes, chauffeurs, freineurs et conducteurs : journée de dix heures ou de cent milles, et temps supplémentaire payé au prorata; « si un homme était appelé à ne parcourir qu'un mille ou à ne travailler qu'une heure, il recevait le salaire d'une journée entière ». Les syndicats (*brotherhoods*) demandaient « de recevoir le salaire d'une journée pour les 8 premières heures ou les 100 premiers milles, et un salaire une fois et demi plus élevé pour le temps supplémentaire ». Il ne s'agissait là que des trains de marchandises, et pas du tout de ceux de voyageurs. Les compagnies ne purent donner satisfaction à ses desiderata, faisant valoir les frais nouveaux que cela leur causerait (25 %, soit 100 millions de dollars par an). Une grève s'en suivit. Au mois d'août, le président Wilson intervint auprès de 640 présidents de Syndicats réunis par lui, et représentant 300.000 syndiqués (sur 1.700.000 cheminots) ou moins de 20 % de tous les employés de chemins de fer américains, et finalement, après de longs pourparlers et des discussions au Sénat, la grève prit fin malgré les

meneurs, et l'*Adamson Act* fut voté, sans résoudre réellement le problème.

— Réflexions sur la guerre (*Reflections on the War*), par le comte DE CROMER, p. 276-290. — La guerre actuelle met aux prises la démocratie et l'absolutisme : la maritime Angleterre et la France républicaine contre la haineuse et autocratique Allemagne. Les Allemands se sont mépris sur la France qu'ils croyaient en décadence, la Russie qu'ils s'imaginaient épuisée par la guerre avec le Japon, et ils comptaient les vaincre aisément. Le professeur Power de la *Stanford University* recherche les causes de ce conflit : l'Allemagne prétend nécessaires à son expansion des territoires nouveaux et pourtant, selon Yves Guyot, le nombre de ses émigrants s'accroît chaque jour, et pourtant sa population au kilomètre carré est bien inférieure à celle de la prospère Belgique d'avant la guerre. Quant au remaniement des frontières en vue de grouper les races, c'est une illusion mensongère. Que les Etats-Unis démocratiques s'unissent de très près au royaume britannique; chacun des deux contractants y gagnera.

— La Prolongation de la paix (*The Prolongation of peace*), par SIMEON STRUNSKY, p. 291-306. — Malgré les prédictions de Jean de Bloch (1899) et de Normann Angell (1913), il y a eu, ces vingt dernières années, une demi-douzaine de guerres, et les efforts théoriques de William James pour éviter ces luttes sanglantes resteront toujours vains. On peut travailler à en diminuer la fréquence; il est certain que des Etats-Unis d'Europe y contribueraient puissamment; l'Eglise du moyen âge s'est employée à réduire progressivement les occasions de combats en imposant des trêves de Dieu et des périodes de paix obligatoires. Aujourd'hui, le sentiment de l'honneur national, le culte du drapeau exigent des réparations par les armes, et certains ont regardé la longanimité du président Wilson à l'égard du Mexique comme une lâche faiblesse. « Hélas ! même dans les ménages, le mari et la femme se disputeront jusqu'à la fin des temps. »

The International Journal of Ethics, (Université de Chicago), janvier 1917. — Liberté et Démocratie (*Liberty and Democracy*), par HARTLEY B. ALEXANDER, p. 131-149. — L'humanitarisme prétend défendre les droits de l'homme que l'Allemagne, au contraire, foule aux pieds au profit d'une *Realpolitik* brutale et absolue. Les Etats-Unis ont toujours pratiqué le culte, exagéré même, de l'individualisme, de l'égalité sociale et de la liberté, doctrines diamétralement opposées à la conception étatiste de Nietzsche, Treitschke et Bernhardi, qui sacrifient l'individu

aux raisons d'Etat, aux vues du gouvernement. Le droit romain, que les Germains ont voulu détruire avec Rome elle-même, inspire au contraire la France, l'Angleterre et l'Italie modernes ; à la féodalité qui subsiste en Allemagne et subordonne les personnes au suzerain, la Renaissance, la Grande Charte et la Révolution ont substitué les droits de chacun en face de la loi, laquelle dépend de la volonté de tous les nationaux. La théorie de Meyer sur l'Etat dominant l'individu est une monstruosité au point de vue logique. Il est vrai qu'il y a de bonnes et de mauvaises démocraties : le juste milieu est à tenir entre la liberté et la licence, un sain équilibre social entre l'absolutisme et le collectivisme aussi.

— Les limites de l'action légale effective (*The limits of effective legal action*), par Roscoe Pound, p. 150-167. — La loi romaine du temps de Cicéron était respectée de ce peuple discipliné qui ne demandait que peu à la loi ; quand au contraire l'État intervient en tout, il gêne et indispose les individus. On peut, à ce point de vue, diviser l'histoire du droit en périodes diverses : la loi *primitive* qui englobe et confond les prescriptions religieuses, morales et légales ; la loi *stricte*, qui réglemente la société ; la loi purement morale qui vise à établir l'*équité ;* le règne de l'égalité et de la sécurité, à un âge *mûr* de l'humanité, tel que le XIXe siècle. Et selon ces époques différentes, d'après les principes mêmes dont on s'inspire, des faits, des droits imprescriptibles, certains intérêts regardés comme primordiaux, s'opposent, au cours des âges, à l'application rigoureuse de la loi.

— La Guerre et la morale chrétienne (*War and the Christian Ethic*), par le Rév. P. Gavan Duffy, p. 213-224. — La vraie civilisation tend à s'identifier à l'éthique du Christ. Mais celle-ci approuve-t-elle une politique de « non-résistance » basée sur le précepte divin, qui commande au chrétien de « tendre l'autre joue » lorsqu'il a reçu un premier soufflet ? Nullement. Autre chose est l'apathie, autre chose la douceur. L'amour, qui est la pierre fondamentale du christianisme, impose un choix entre le bien et le mal, l'héroïsme et la lâcheté, et tout en condamnant la loi du talion, blâme les partisans de la paix à tout prix, la neutralité égoïste et conservée au prix de viles concessions.

The Quarterly Journal of Economics (Cambridge, Massachussetts ; Harvard University Press). — Mai 1916. — Salaires féminins minimum (*Minimum wages for women*), par F. W. Taussig, p. 411, 442. — La grande majorité des femmes qui travaillent, dans les usines comme dans les magasins, sont jeunes : 50 % d'entre elles ont de 16 à 25 ans. Et cette situation d' « oiseaux de passage » vient de ce qu'elles restent peu de temps dans ces occupations, étant inhabiles ou inexpérimentées.

En outre, la plupart (80 % environ) vivent dans leur famille à qui elles abandonnent la presque totalité de leur salaire qui se monte, en moyenne, à 6 dollars par semaine. Or, il faut au moins 8 dollars pour vivre ; elles coûtent donc, hebdomadairement, 2 dollars aux leurs et semblent être de véritables « parasites ». Comment améliorer leur sort et lutter efficacement contre les causes qui maintiennent si bas leur salaire? — Par l'organisation ; ce que leur timidité ou leur ignorance les empêche d'obtenir, une Commission des comptes pourrait le leur faire accorder en établissant des prix minima, variables selon les professions et les époques ; car il faut, dans cet ordre d'idées, agir lentement et avec précaution.

— La Valeur économique et la valeur morale (*Economic value and moral value*), par Ralph Barton Perry, p. 443-485. — Un homme d'affaires de New-York prétendait récemment que les cerveaux ne *valent* pas cher; et par manière d'explication, il ajoutait qu'on pouvait acheter un professeur de collège à raison de 5.000 dollars par an. » Il faut distinguer, à cet égard, entre la valeur économique ou pécuniaire, et la valeur morale sociale, intellectuelle, considérée en elle-même. L'utilité d'une chose ou d'une personne doit être appréciée avec prudence par l'économiste, en en envisageant l'acquisition possible de préférence à d'autres objets ou individus, sa faculté d'échange, son caractère plus ou moins indispensable, son importance relative selon les besoins divers de celui qui l'emploiera. Bref, pour l'économiste, la valeur est subjective ; elle est objective, au contraire, pour le moraliste qui considère la vertu en soi, d'une façon absolue. C'est une grave erreur de vouloir confondre les deux points de vue, la valeur psychique étant parfois tout à fait l'opposé de la valeur commerciale.

— Les progrès de l'organisation du travail aux États-Unis en 1910 (*The extent of Labour organization in the United States in 1910*), par Leo Wolman, p. 486-518 et 602-624 (tableaux). — Il serait intéressant de montrer, par comparaison, les progrès ou le déclin de l'organisation ouvrière américaine, entre les années 1900-1910; malheureusement les éléments d'information sont encore insuffisants et il faut se borner aux données fournies chaque année, surtout par l'*American Federation of Labour*, et aussi d'une part par le Bâtiment et le Département du Travail de New-York (depuis 1901) et de l'autre, par les rapports des diverses *Trade-Unions*, qui paraissent plus ou moins irrégulièrement, selon les corporations. De ces différents documents il ressort qu'en 1910, sur 38 millions de travailleurs américains, 2.100.000 environ pour les Etats-Unis seuls (et 2.223.097 en y comprenant le Canada), étaient syndiqués : soit 5,5 %, en moyenne. On peut les répartir en 8 groupes distincts, selon leur importance au point de vue de leur affiliation aux Trade-Unions, savoir :

Nombre de travailleurs	Industries et professions	Pourcentage moyen des syndiqués
1° 18.262.000	Chimiques et agricoles..........	Moins de 1 %
2° 8.819.000	Textiles, bureaucrates..........	De 1 à 5 %
3° 2.230.000	Carrières, comestibles, aciéries..	5 à 10 %
4° 1.150.000	Cuir, paille, électricité.........	10 à 15 %
5° 5 915.000	Vêtements, transports, bâtiment.	15 à 20 %
6° 480.000	Verreries, tabacs................	20 à 30 %
7° 1.084.000	Mines, imprimerie et reliure....	30 à 40 %
8° 73.475	Spiritueux......................	Plus de 40 %

Les groupes extrêmes à signaler sont : 1° les quelque 850.000 artistes, clergymen, hommes de loi, écrivains, médecins dont *aucun* n'appartient à une *Trade-Union* (0 %); les ouvriers en savonnerie et produits chimiques, au nombre de 46.488 et qui comptent seulement 30 syndiqués (ou 0 %); les fabricants de boutons, 12.879 dont 32 syndiqués (0, 2 %); les grainetiers et fariniers, 36.425 dont 300 syndiqués (0, 8 %); les domestiques et coiffeurs 3.569.757 dont à peine 63.000 syndiqués (1,70 %); 2° d'autre part; les brasseurs, 49.209 syndiqués sur 55.413 (88,80 %); les marbriers et carriers, 25.217 sur 55.558 (45,40 %); les mineurs en charbon, 226.228 sur 640.581 (35,30 %); les imprimeurs et relieurs, 85.479 sur 249.456 (34,30 %). Il eût été intéressant de pouvoir répartir par États le nombre des syndiqués : cette étude comparative ne sera possible qu'avec l'établissement d'un Bureau de recensement et du Travail, analogue à celui qui existe en Angleterre où sont publiés des rapports annuels ou biannuels sur l'organisation ouvrière dans tout le royaume.

— Novembre 1916. — Pourquoi le travail organisé s'oppose à l'administration scientifique *(Why organized labour opposes scientific management)*, par R. F. Hoxie, p. 62-85. L'expression « *travail organisé* » est récente et est due à Frédéric W. Taylor, qui, dans un but de bonne entente entre patrons et ouvriers, accordait à chacun de ces derniers un salaire proportionné à ses aptitudes et conforme à la justice et aux besoins des intéressés; le rendement y gagnait aussi, le capital et le travail étaient plus équitablement rémunérés. Mais ce patronage industriel parut autocratique aux démocratiques Trade-Unions; on accusa le système de trop spécialiser le travail, et d'aboutir à la surproduction et par suite au chômage; la paix sociale importe peu aux meneurs qui critiquent le travail des femmes et des enfants, lequel amène un abaissement des salaires masculins. On prêche donc la guerre sociale, on exige un salaire minimum, avec l'intention d'en arriver au partage des bénéfices entre les travailleurs seuls; il ne s'agit pas de faire progresser l'industrie, mais d'accorder davantage à l'ouvrier seul artisan de

richesse... afin de justifier l'existence des *Trade-Unions*, inutiles si patrons et ouvriers s'entendaient.

— L'Enseignement de l'économie politique aux cours préparatoires (*Teaching the introductory course in Economics)*, par Charles E. Persons, p. 86-107. — Nées des Universités anglaises, qui forment des *gentlemen*, les Facultés transatlantiques ont subi, ensuite, l'influence de l'Allemagne, avide de produire des professeurs. Le collège américain moderne doit adopter une méthode intermédiaire et développer, chez les élèves, les sentiments qui en feront un bon citoyen avant tout. Il faut donc éviter les conférences qui s'adressent à de nombreux auditeurs, et les leçons trop brusques, où les professeurs érudits s'instruisent plus que leurs disciples; il faut apprendre à ceux-ci à penser, en pensant soi-même, en étudiant la nature humaine plus que les hiéroglyphes, en ne donnant pas aux élèves des « indigestions mentales » mais en leur formant surtout le caractère. C'est dire le rôle prépondérant du maître dans l'éducation civique de l'Américain.

— La baisse du change allemand *(The fall in German exchange)*, par M. J. Bonn, p. 108-127. — Les faits sont là : le papier allemand a baissé considérablement, les billets de banque n'ont plus leur équivalent en or, tous les prix ont monté d'une manière excessive, le mark a baissé considérablement. En ce qui concerne les rapports de l'Allemagne avec les États-Unis, les dettes de la première consistent en traitements de fonctionnaires allemands en Amérique, en intérêts et dividendes, dus pour des assurances, etc.; par contre, les États-Unis ont à payer des arrérages pour les valeurs possédées par des Allemands, des traitements de fonctionnaires américains en Allemagne, etc. Du reste, on remarque un afflux de capitaux des États-Unis vers l'Allemagne; une importation grandissante en ce pays d'or, de denrées, etc. La cause générale de la baisse du mark semble, par-dessus tout, résider dans l'interruption des communications plus que dans l'extrême diffusion du papier-monnaie allemand.

Studies in History. Economics and public Law (*edited by the Faculty of Political Science of Colombia University; New York*). — Volume LXXII; n° 168 (1916) : *Les Hommes de lettres américains, leur hérédité et leur milieu* (*American men of Letters, their nature and nurture*) par Edwin Leavitt Clarke, p. 1-169. — Etude analogue, pour la méthode, à celles de Francis Galton sur les *English men of Science* (Londres, 1874) et d'A. Odin, *Genèse des Grands Hommes* (Paris 1895). L'auteur de la présente thèse a établi une liste de mille écrivains américains nés entre

1639 et 1850, avec l'indication de leur profession principale, des genres littéraires qu'ils ont cultivés, de leur lieu de naissance, de leurs parents écrivains, de la profession de leurs parents, de leur degré d'instruction, de leur fortune ou rang social, religion, nombre d'enfants, etc. Il conclut de ces données diverses que l'hérédité et le milieu ont chacun leur part d'influence dans la création littéraire de ces écrivains, et non pas seulement la première comme le voudrait Galton ou exclusivement la seconde ainsi que le déclare Ward. Le milieu d'ailleurs comporte une infinité de modalités : coutumes locales, caractère ethnique de telle région, importance de la localité, éducation surtout, impartie plus ou moins complète selon les ressources pécuniaires de la famille, son rang social, l'instruction religieuse plus ou moins précoce, le fait d'être l'aîné ou le plus jeune des enfants. En général, l'éducation joue le rôle prépondérant, et la naissance dans une grande ville et dans un milieu confortable facilite beaucoup celle-ci et, par suite, l'éclosion du talent; sans passer par le collège, il est rare de percer; mais la meilleure instruction ne peut suppléer au manque de dispositions natives. Bref, le biologue et le sociologue ont chacun leur terrain d'étude en cette matière; ils collaborent à la même œuvre et ne doivent pas s'exclure l'un l'autre.

F. E.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

FRANCE

SOMMAIRE. — Une idée en marche : la propriété corporative. — La résiliation des biens ruraux. — Le remembrement de la propriété rurale. — Les délégués d'atelier. — Les pupilles de la nation.

Une idée en marche : la propriété corporative. — Si les dernières semaines écoulées ont été fertiles en événements, voire même en surprises, tant politiques que militaires, sur le terrain économique et social rien de sensationnel ne s'est produit et, comme chaque année en pareille période, le chroniqueur qui s'interdit toute incursion dans le domaine de la politique pure trouve difficilement de quoi satisfaire aux exigences légitimes de ceux qui attendent de lui un résumé et un commentaire des faits sociaux du mois. Aussi pour cette fois nous permettra-t-on de remonter de quelques semaines en arrière pour signaler l'importance d'une réforme encore en projet, mais à laquelle le Sénat a déjà donné son approbation, et dont la portée sociale ne saurait nous échapper.

Il s'agit de la proposition tendant à compléter la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, proposition adoptée par le Sénat dans sa séance du 21 juin dernier, sur le rapport de M. Henry Chéron, sénateur du Calvados. Plusieurs dispositions du texte nouveau seraient à retenir ici qui donneront satisfaction aux desiderata exprimés depuis longtemps par tous ceux qui, par nécessité professionnelle, ont à commenter ou à appliquer la loi de 1884. Telle est notamment celle qui consiste à élargir les cadres du syndicat en permettant d'y faire rentrer les anciens ouvriers ayant longtemps appartenu à la profession et qui sont à même, tout au moins pendant les premières années de leur retraite, de faire profiter l'association de leur expérience et de leurs conseils. La loi de 1884 avait omis de les comprendre dans son énumération et c'était là une omission très regrettable, signalée par tous les commentateurs, et qui se comprenait d'autant moins que c'est plutôt du côté de ces hommes mûris par une longue pratique du métier qu'on peut attendre la modération et la sagesse, dont ne font pas toujours preuve les éléments jeunes, bouillants et inexpérimentés. De même, il est intéressant de noter la disposition en vertu de laquelle les femmes mariées, aujourd'hui maî-

tresses de disposer de leur salaire, pourront désormais entrer dans un syndicat sans avoir besoin de l'autorisation maritale pourvu qu'elles n'aspirent pas à faire partie de la direction ou de l'administration. Enfin nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de la partie du texte qui reconnaît aux syndicats le droit, d'une part, de passer des contrats ou conventions avec tous autres syndicats, sociétés ou entreprises, ce qui conduit à proclamer la validité des conventions collectives, et d'autre part, de déposer leurs marques ou labels et d'en revendiquer la propriété exclusive, ce qui donnera aux associations professionnelles une autorité particulière pour défendre les droits et les intérêts de la collectivité qu'elles représentent.

Mais si importantes qu'elles soient, toutes ces innovations s'effacent derrière celle qui consiste à élargir enfin la capacité civile des syndicats, jusque-là ligotés par les textes restrictifs que la peur de la mainmorte avait autrefois dictés aux légistes timides qui en étaient les auteurs. On sait, en effet, qu'en vertu de la loi de 1884, les syndicats professionnels pouvaient seulement acquérir des meubles et valeurs mobilières, sans limitation de sommes; mais quant aux immeubles, il leur était interdit de posséder autre chose que ceux affectés à leurs réunions, à leurs bibliothèques, à leurs cours professionnels. Or, depuis longtemps, ce régime restrictif était vivement critiqué non seulement par tous ceux qui estiment que la liberté d'association n'est complète qu'à la condition de se combiner avec la liberté de posséder accordée aux collectivités comme aux individus, mais encore par beaucoup de ceux qui, effrayés par certaines tendances révolutionnaires de ce qu'on a appelé le syndicalisme, voyaient dans l'extension de la fortune des syndicats un frein puissant à l'action des éléments violents qui faussent la direction de la plupart d'entre eux.

Il est si commode, en effet, de se soustraire aux conséquences de ses actes, voire même de ses délits, quand on est insolvable ! Et par ailleurs il est si malaisé de fonder quelque chose de durable quand on n'a pas la faculté d'asseoir sur un patrimoine solide et consistant les bases de l'édifice qu'on se propose de construire ! Eh bien, désormais, du moins à dater du jour où la Chambre des députés aura ratifié le vote du Sénat, et il faut bien espérer que cette solution ne se fera pas longtemps attendre, il ne sera plus permis aux syndicats turbulents de se retrancher derrière l'inconsistance de leur patrimoine immobilier pour refuser aux victimes de leurs agissements la réparation due, et peut-être les grèves de demain en seront-elles assagies ; d'un autre côté, les groupements imbus du véritable esprit de corps, qui devrait seul animer les dirigeants du mouvement, ne seront plus arrêtés dans leurs velléités de fonder des institutions stables et puissantes par l'impossibilité de déve-

lopper librement leur fortune immobilière et leur action sociale. Cette amélioration résultera du nouvel article 5, dont le texte actuel est ainsi conçu :

Les syndicats professionnels jouissent de la personnalité civile. Ils ont le droit d'ester en justice et d'acquérir sans autorisation, *à titre gratuit ou à titre onéreux, des biens, meubles ou immeubles.*

Ils peuvent sans autorisation, mais en se conformant aux autres dispositions des lois en vigueur, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites.

Ils peuvent en outre affecter une partie de leurs ressources à la création d'habitations à bon marché et à l'acquisition de terrains pour jardins ouvriers, éducation physique et hygiène.

Ils peuvent librement créer, administrer ou subventionner des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail.

Ils peuvent créer, administrer ou subventionner des œuvres professionnelles telles que : institutions professionnelles de prévoyance, laboratoires, champs d'expérience, œuvres d'éducation scientifique, agricole ou sociale, cours et publications intéressant la profession.

Ils peuvent subventionner des sociétés coopératives de production ou de consommation.

Ils peuvent, s'ils y sont autorisés par leurs statuts, et à condition de ne pas distribuer de bénéfices, même sous forme de ristournes, à leurs membres :

1° Acheter pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession, matières premières, outils, instruments, machines-engrais, semences, plants, animaux et matières alimentaires pour le bétail ;

2° Prêter leur entremise gratuite pour la vente des produits provenant exclusivement du travail personnel ou des exploitations des syndiqués; faciliter cette vente par expositions, annonces, publications, groupement de commandes et d'expéditions, sans pouvoir l'opérer sous leur nom et leur responsabilité.

Le reste de l'article est consacré au droit des syndicats de passer des contrats, d'avoir leurs marques personnelles sur les produits provenant de l'industrie ou du commerce de leurs membres pour en garantir l'origine et les conditions de fabrication, de poursuivre enfin au nom de l'association les contrefacteurs ou imitateurs de ces marques ou ceux qui en feraient un usage frauduleux. D'autre part, l'article suivant complète la réforme en conférant les mêmes droits, *y compris la personnalité civile complète*, aux Unions de syndicats qui jusqu'ici encore avaient été entravées dans leur développement par la parcimonie avec laquelle le législateur de 1884 les avait traitées. Ainsi la liberté syndicale se trouve singulièrement fortifiée, le domaine des associations professionnelles est considérablement élargi, et sa puissance comme instrument de progrès économique et social rendue d'autant plus féconde qu'elles auront plus de moyens de diversifier leur action et d'assurer l'avenir financier de l'œuvre qu'elles auront fondée. On revient ainsi à la vérité c'est-à-dire à la propriété corporative, fondement nécessaire d'une organisation rationnelle du travail, première étape dans la voie de la reconnaissance du droit pour les institutions économiques, sociales, chari-

tables et religieuses de se perpétuer grâce à l'affectation à des buts déterminés de biens soustraits aux incessantes mutations auxquelles n'échappe point le patrimoine des individus.

Je sais bien qu'une objection sérieuse est faite par d'excellents esprits au principe même de l'innovation. A quoi bon, dit-on, doter les syndicats d'une capacité civile aussi étendue, si ceux qui les dirigent et qui les administrent sont par avance bien résolus à n'en point faire usage ? Les syndicats ouvriers, tout au moins, se garderont bien d'acquérir ces immeubles que vous les conviez à posséder tant qu'ils n'auront d'autre pensée que de faire servir leur force à troubler la paix sociale; ils ne seront pas assez naïfs, en effet, pour s'enrichir aux risques de se voir obligés de répondre sur leurs biens des dommages ou des abus pouvant leur être imputés. Mais à supposer même que l'objection porte vis-à-vis des syndicats obéissant aux injonctions de la C. G. T., il ne faut pas oublier tout de même qu'heureusement ces syndicats sont la minorité, qu'à côté d'eux il en est beaucoup qui sauront faire un usage judicieux des droits qui leur sont conférés, et qu'après tout, il ne faut pas désespérer de voir un esprit nouveau souffler parmi eux le jour où l'éducation sociale et économique de l'élite ouvrière aura eu raison de la turbulence des violents dont la politique stérile finira bien, il faut l'espérer, par ouvrir les yeux de la masse sage et raisonnable. Ce jour-là, comme l'a fort bien dit l'honorable M. Touron au cours de la discussion, les patrons, qu'on a si souvent accusés d'être systématiquement hostiles aux syndicats ouvriers, n'hésiteront plus à traiter avec eux parce que leur responsabilité sera devenue effective. Et si pour atteindre ce résultat il fallait aller jusqu'à obliger les syndicats à posséder, nous n'hésiterions pas à admettre pour notre part, avec M. Touron lui-même, qu'on n'accorde le droit de traiter « qu'à ceux qui, réellement, savent se conduire en citoyens honnêtes, qui n'ont pas peur de dire ce qu'ils possèdent et d'étaler leurs biens au soleil ! » En tous cas et en attendant, c'est déjà beaucoup que le législateur français ne manifeste plus cette horreur de la mainmorte qui dans le passé a empêché ou retardé tant de réformes utiles, et nous ne voulons voir dans cette première consécration du principe de la propriété corporative que l'assurance du triomphe prochain d'une idée chère aux disciples de Le Play, à savoir celle de la reconnaissance par la loi de la liberté de toutes les fondations.

La résiliation des biens ruraux. — Pendant que la propriété corporative reçoit ainsi du Parlement l'autorisation de se créer, de vivre et de se développer, la propriété privée subit, au contraire, du fait des événements, les coups les plus rudes et qui peuvent avoir pour l'avenir de redoutables conséquences. La loi sur les loyers depuis si longtemps

en chantier n'est point encore votée, mais le renouvellement trimestriel du moratorium et la lenteur apportée à résoudre équitablement la question ont entretenu dans l'esprit de beaucoup de locataires solvables l'espoir d'être dispensés à tout jamais d'acquitter leur dette vis-à-vis du propriétaire, et l'on peut se demander avec quelque inquiétude comment se régleront finalement les conflits qui ne manqueront pas de surgir un jour ou l'autre entre les deux parties. En attendant, c'est la propriété rurale qui la première va se trouver aux prises avec de sérieuses difficultés par l'application de la loi du 17 août dernier, qui consacre le droit de résiliation sans indemnité des baux ruraux au profit des preneurs ou de leurs héritiers se trouvant dans certaines conditions. Aux termes de l'article 2 de cette loi, en effet, en cas de décès du preneur d'un bien rural, tué à l'ennemi ou décédé des suites de ses blessures ou de maladie contractée ou aggravée sous les drapeaux, les héritiers peuvent demander la résiliation du bail par simple déclaration faite par lettre recommandée et cela dans les trois mois qui suivront la promulgation de la loi, le décès ou l'avis officiel du décès. La même faculté appartient : 1° au preneur qui, par suite de blessures reçues ou de maladie contractée ou aggravée sous les drapeaux, a été placé dans l'état de réforme et n'est plus en état de continuer l'exploitation de l'immeuble loué ; 2° au preneur dont les blessures ou la maladie proviennent de faits de guerre, sans qu'il ait été présent sous les drapeaux ; 3° à la veuve ou aux héritiers du preneur dont le décès provient de faits de guerre sans qu'il ait été présent sous les drapeaux. Dans tous ces cas la résiliation aura lieu de plein droit et sans indemnité : elle aura son effet à l'expiration d'un terme d'usage, en observant les délais de congé, sans que ceux-ci puissent excéder une année. Elle peut être prononcée encore à la demande de la femme, des enfants ou à leur défaut des ascendants des preneurs appelés sous les drapeaux, dont la disparition aura été officiellement constatée. De même encore, dans les six mois qui suivront la cessation des hostilités et le retour du preneur dans ses foyers, celui-ci pourra demander la résiliation du bail, à charge par lui d'établir, en cas de contestation, que par suite de blessures ou de maladie contractée sous les drapeaux, ou de faits de guerre sans qu'il ait été présent à l'armée, il n'est plus en état de continuer l'exploitation de l'immeuble loué ; et dans cette hypothèse encore il n'y aura pas lieu à indemnité. Enfin tout preneur de bien rural, *même non mobilisé*, pourra, indépendamment des cas prévus par le droit commun et par la loi nouvelle, obtenir une remise ou une réduction sur les fermages et redevances diverses échus pendant la guerre et dans l'année qui suivra la cessation des hostilités, s'il a subi du fait de la guerre des pertes entraînant un déficit dans l'ensemble de son exploitation. Naturellement toutes ces dispositions sont appli-

cables quelle que soit la forme du contrat, bail à ferme, colonat partiaire ou métayage, voire même aux baux de pêche ou de chasse ainsi qu'à toute concession consentie à des particuliers ou à des sociétés de pêche ou de chasse sur les fleuves, rivières, canaux, etc.

On voit assez, à première lecture, par cette simple énumération, combien est grave et pour le présent et pour l'avenir la réforme ainsi réalisée. Que le principe sur lequel elle se fonde, à savoir l'impossibilité, pour l'exploitant d'un bien rural qui a passé avant la guerre un contrat devenu pour lui fort onéreux du fait de son départ pour l'armée, de supporter seul les conséquences d'événements qu'il n'a pu prévoir lorsqu'il accepta les charges et les obligations résultant du bail, que ce principe soit équitable, nous le voulons bien ; mais ce qui ne l'est plus, n'est-ce pas de renverser complètement les rôles en rejetant sur le propriétaire seul le fardeau de la perte qui a pour générateur le fait de guerre ? Le propriétaire, mobilisé peut-être lui aussi, est-il donc moins intéressant que le fermier ou le métayer, la veuve et les enfants du premier sont-ils moins dignes de pitié que les ayants droit du second ? Pourquoi donc imposer aux uns des sacrifices dont on dispense les autres? Il semble qu'il y ait là pour le moins une grave injustice, en même temps qu'un dommage illégitime causé à des intérêts respectables. Que l'on n'impose pas à l'exploitant devenu infirme, à la veuve ou aux descendants du preneur tué à l'ennemi l'obligation de continuer l'exploitation jusqu'à l'expiration d'un contrat peut-être encore fort éloignée, à la rigueur cela peut se soutenir, à condition qu'on n'en fasse pas une règle générale ne comportant pas de discussion. Mais qu'on impose au propriétaire, dans tous les cas, la résiliation de plein droit et sans aucune indemnité, hors le cas tout à fait rare d'aménagements exceptionnels, c'est non seulement manquer à l'équité, mais encore aller à l'encontre des intérêts généraux de l'agriculture et de l'exploitation du sol. Car c'est poser le principe de l'instabilité et de la précarité des conventions s'appliquant à la terre, et c'est courir le risque de détourner les capitaux d'un placement qui, à l'inconvénient d'un taux de rémunération extrêmement faible, ajoutera désormais celui d'une insécurité absolue. Car enfin, il ne faut pas se le dissimuler, on crée là encore un précédent qui pourra être invoqué dans d'autres circonstances, chaque fois au moins qu'un cas fortuit aura mis l'exploitant dans une situation difficile.

Sans compter que ce n'est pas le moindre danger de ces lois de circonstance que de faire naître dans l'esprit des masses populaires l'idée qu'il est toujours au pouvoir du législateur de changer les règles du droit, et qu'une convention ne vous lie que dans la mesure où elle ne vous porte aucun préjudice. Et de même que depuis longtemps beaucoup de locataires ont cessé de se faire un scrupule de ne point payer leur

terme sous prétexte que la guerre les en dispense, de même aujourd'hui beaucoup de fermiers, que la guerre enrichit pourtant par la hausse générale des denrées qu'ils produisent, ne rougissent plus de ne verser à leur propriétaire qu'une portion minime de leurs fermages, voire même de se dispenser de tout paiement. Bien plus, nous avons vu personnellement, dans une région où pourtant le respect des conventions était jadis chose sacrée à laquelle personne n'aurait osé manquer, un cultivateur passer à quelques jours de distance deux baux avec deux propriétaires différents et se refuser ensuite énergiquement à exécuter le premier, sous le simple prétexte que la première convention avait cessé de lui plaire. Ainsi on s'habitue à traiter les contrats, même écrits et signés, comme de simples chiffons de papier, et l'on ne se tient pas pour lié par la parole solennellement donnée! La loi que nous signalons ici est-elle bien faite pour enrayer ce mal dont les progrès constitueraient, n'est-il pas vrai, un nouveau danger social ?

Le remembrement de la propriété rurale. — Les mêmes critiques ne sauraient être adressées à une autre proposition de loi votée en première lecture par le Sénat et qui intéresse au plus haut point l'avenir de notre agriculture. Nous voulons parler de celle qui tend à faciliter le remembrement de la propriété rurale en donnant à des associations syndicales spécialement constituées à cet effet le droit de procéder, moyennant certaines conditions destinées à sauvegarder les droits des propriétaires intéressés, à une meilleure distribution des terres d'une ou de plusieurs communes ou sections de communes limitrophes. On sait, en effet que l'un des maux dont se plaint justement la propriété rurale dans notre pays, et c'est là, soit dit en passant, une conséquence au moins indirecte, de l'application pendant plus d'un siècle du principe du partage forcé, du morcellement des héritages et des mutations fréquentes qui en sont la suite inévitable, c'est la dispersion des parcelles dont beaucoup demeurent éloignées du chef-lieu de l'exploitation. De là résultent pour la culture des charges et des difficultés de tout ordre, des servitudes contraires à l'intérêt d'une bonne exploitation, des litiges entre propriétaires voisins qui nuisent à la paix publique, des pertes de terrain et de temps préjudiciables à l'augmentation normale du rendement. Le même inconvénient se rencontre sans doute dans d'autres pays, notamment dans plusieurs régions de l'Allemagne. Mais là on y a remédié, en partie tout au moins, par une législation appropriée qui a donné les meilleurs résultats. En France, au contraire, les économistes et les agronomes ont eu beau jusqu'ici élever la voix pour signaler les effets désastreux de cet état de choses, on n'a rien fait jusqu'ici pour le modifier, et il a fallu la rude leçon de la guerre, mon-

trant la nécessité d'intensifier notre production alimentaire et de supprimer sans retard tous les obstacles qui s'opposent à l'utilisation complète de toutes les ressources de notre sol pour qu'on en vienne à se préoccuper de la question. C'est précisément ce que fait la proposition de loi due à l'initiative de l'honorable M. Chauveau, qui a pour but, ainsi que l'indique son titre, de faciliter le remembrement de la propriété rurale. La législation en vigueur, en effet, composée de plusieurs lois dont le caractère commun est de favoriser les échanges facultatifs entre propriétaires voisins, n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Le terrien, en effet, tient trop à son lopin et à son champ, si incommodément exploitable qu'il soit, pour qu'on puisse compter sur son initiative sur sa compréhension de l'intérêt général, pour l'amener à faire spontanément le sacrifice d'une cession qui lui paraîtra dans la majeure partie des cas plus avantageuse pour son cocontractant que pour lui. Aussi les échanges et les remaniements de domaines tant individuels que collectifs se sont-ils montrés inefficaces et impuissants à résoudre le problème. Et c'est pourquoi on en est venu peu à peu à envisager la nécessité de remembrements en une certaine mesure obligatoires, c'est-à-dire pouvant être imposés dans chaque commune à la minorité récalcitrante par une majorité mieux inspirée. Il semble bien, en effet, que ce soit là la véritable solution. Assurément ce système ne va pas sans soulever de graves objections, puisque aussi bien sa mise en vigueur ne peut manquer de porter atteinte au droit de propriété. Quiconque est propriétaire d'un bien doit pouvoir en jouir comme il lui plaît et en disposer à sa guise, sans pouvoir être contraint de le céder contre son gré. Mais encore ne faut-il pas pousser trop loin l'application de ce principe dont le respect absolu pourrait conduire à subordonner l'intérêt de la collectivité à la volonté même déraisonnable de l'individu. Dans une société complexe, le droit de propriété ne va pas sans comporter quelques restrictions inévitables au profit du droit supérieur de la communauté. Et nombreux sont les cas dans lesquels toutes les législations positives admettent, moyennant les précautions nécessaires et de justes dédommagements, l'expropriation ou le dessaisissement des possesseurs les plus authentiques. Il suffit, pour que la mesure soit acceptable, que l'on puisse invoquer une nécessité d'ordre supérieur. Or, dans l'espèce, il n'y a point paradoxe à soutenir que l'intérêt national lui-même est en jeu puisque d'une meilleure distribution des terrains en culture peuvent dépendre les progrès de notre production alimentaire. Faisons donc taire ici nos scrupules et passons pour une fois l'éponge sur les tendances de la législation proposée, en ne tenant compte que du but qu'elle poursuit et qui n'exclut pas, loin de là, la possibilité de limiter au strict nécessaire l'atteinte portée ainsi à certains intérêts privés.

Les délégués d'ateliers. — Parmi les moyens proposés pour éviter ou tout au moins pour atténuer les conflits sociaux et maintenir l'harmonie si nécessaire entre le capital et le travail, certains sociologues et non des moindres ont depuis longtemps préconisé le recours à la constitution de commissions mixtes ou de conseils d'usine, mettant en contact permanent le chef d'entreprise et les représentants du personnel ouvrier. La création de ces organismes fait partie notamment du programme de réformes adopté il y a quelque trente ans par l'Ecole sociale catholique, et sur ce point l'accord est facile entre les disciples de Le Play et les catholiques sociaux puisqu'il ne s'agit là après tout que d'une forme de patronage particulièrement intéressante et utile, à condition bien entendu que de part et d'autre on soit animé d'un esprit de confiance et d'entente, et non de ce qu'on appelle dans certain parti du vilain nom d'esprit de classe. Les faits, au surplus, se sont chargés de démontrer dans le passé l'efficacité de ces institutions que nos amis les Belges, en particulier, et aussi bon nombre d'industriels français, ont depuis longtemps expérimentées.

On ne peut donc, au premier abord, que se féliciter de voir une pratique aussi sage se généraliser et qu'elle soit adaptée par le gouvernement lui-même aux nécessités du temps présent. On sait, en effet, qu'il y a quelques mois, M. Albert Thomas, alors ministre de l'Armement, a décidé d'instituer dans toutes les usines de guerre « des délégués du personnel ouvrier qui auraient pour rôle d'entretenir des relations régulières avec la direction de l'usine et le contrôle de la main-d'œuvre ». Le but poursuivi est en soi très louable, puisque aussi bien les notes officielles signalant cette innovation nous ont affirmé que l'institution nouvelle n'est destinée qu'à favoriser les relations entre les industriels et leur personnel, et à éviter des incidents en donnant aux ouvriers le moyen de formuler d'une façon régulière leurs réclamations pour toutes les questions ayant trait aux conditions du travail.

Malheureusement, ce principe posé, on est en droit de se demander non sans quelque inquiétude si l'on ne va point ainsi, tout au moins dans les établissements visés, forger une arme redoutable contre l'autorité patronale, plutôt que créer un instrument d'entente et de pacification. L'organisme nouveau ne fonctionne pas encore qu'on peut déjà deviner, à certains symptômes, à quelles influences néfastes il va se trouver soumis. Les dirigeants du parti ouvrier ne semblent point disposés à laisser l'institution se développer librement pour donner sans heurts et sans conflits nouveaux tous ses fruits, et déjà l'on sent trop que la main de la trop fameuse C. G. T. est prête à s'abattre sur le mécanisme en construction pour en fausser tous les rouages. Il faut, disent volontiers ses chefs, non seulement que les ouvriers intéressés élisent en toute

indépendance leurs représentants, sans aucune ingérence du patron, et que « ceux qui auront la charge de représenter leurs camarades auprès de la direction et du contrôle ne puissent en aucune manière être suspectés »; et pour qu'on ne se méprenne pas sur le sens de ces derniers mots, les ouvriers et ouvrières d'une maison importante, dans une réunion tenue à la fin d'août, se sont engagés « à faire toute la propagande nécessaire afin que tout le personnel de ladite maison *comprenne son devoir de classe* en adhérant au syndicat des métaux pour faire aboutir l'institution des délégués ouvriers dans les ateliers ». Autrement dit seront seuls admis à porter la parole au nom de leurs camarades, ceux qui auront donné des gages de la pureté de leurs sentiments révolutionnaires et de leur volonté inébranlable de poursuivre sans défaillance, comme le dit un autre ordre du jour d'une réunion similaire, « la tâche d'émancipation prolétarienne » !

Dans ces conditions on ne peut guère se faire illusion sur les résultats à attendre de l'initiative à laquelle M. Albert Thomas a attaché son nom. Les délégués d'ateliers n'auront rien de commun avec ces conseils d'usine dont nous constations tout à l'heure la valeur pacificatrice. Ils seront bien plutôt des instruments de lutte contre l'autorité patronale obéissant docilement aux injonctions des violents, que des organes de rapprochement destinés à faciliter la tâche des patrons désireux de vivre en bonne intelligence avec leur personnel. Et l'on comprend dès lors que M. Albert Thomas, avant de quitter le pouvoir, ait cru devoir laisser percer son intention d'imposer au besoin l'institution aux chefs d'industrie récalcitrants qui refuseraient d'en comprendre toute la beauté : n'est-ce point l'aveu implicite qu'on ne saurait voir en elle toutes les vertus nécessaires pour séduire ceux à qui incombe le grave souci de maintenir dans leurs usines l'ordre indispensable à la régularité de la production ?

Les pupilles de la nation. — C'est maintenant chose faite : la nation a désormais ses pupilles, placés sous l'egide de la loi à laquelle le *Journal officiel* du 29 juillet dernier a donné la consécration définitive. Nos lecteurs n'ont certainement pas perdu le souvenir des discussions et des réserves que souleva tout d'abord le texte de cette loi tel qu'il fut originairement proposé. Les plus graves menaces en résultaient pour la liberté des familles et pour la sauvegarde des intérêts moraux des orphelins qu'on prétendait soumettre uniformément à un régime obligatoire de tutelle sociale qui aurait singulièrement réduit les droits de la mère ou des ascendants sur l'éducation des malheureux privés par la guerre de la protection et de l'appui paternels. La Société d'Économie sociale, l'une des premières parmi les groupements similaires, s'émut à

la pensée que la constitution de la famille pût recevoir de l'adoption des dispositions proposées un coup des plus funestes, et elle joignit son action à celle de l'Office central des œuvres de bienfaisance et de la Société générale des prisons pour obtenir des pouvoirs publics et du Parlement d'importantes modifications au texte proposé. Une de nos séances de la session 1915-1916 fut même consacrée à la discussion d'un lumineux rapport sur le sujet, dans lequel notre éminent collègue, M. Berthelémy, professeur à la Faculté de droit de Paris, montrait avec une vigueur de logique incomparable toutes les défectuosités et les dangers du système proposé.

Nous n'avons pas la prétention de croire que nos efforts et nos protestations aient suffi à eux seuls à conjurer le péril que les esprits les plus clairvoyants avaient de suite entrevu dans les projets ainsi élaborés. Pour les rendre efficaces, il a fallu que l'intervention énergique des défenseurs de la liberté, dont plusieurs comptent parmi les meilleurs amis de notre École, fît entendre, tant à la Chambre des députés qu'au Sénat, de vigoureuses et éloquentes critiques, qui finirent par avoir raison des résistances dissimulant sous l'apparence de la nécessité d'une solution rapide les mauvais arguments inspirés par la passion politique et l'esprit de parti. Certes, la loi nouvelle est encore loin d'être parfaite, et beaucoup de réserves seraient à formuler ici, si nous n'avions à cœur de ne point ranimer des discussions qui n'ont que trop duré et de ne point diminuer, en présence de l'ennemi, l'autorité d'un texte législatif devenu définitivement loi de l'Etat. Aussi bien tout a-t-il été dit et beaucoup mieux que nous ne saurions le faire sur les regrets que laisseront à tous les esprits libéraux certaines dispositions trop peu soucieuses de faire dans l'organisme ainsi créé la place qui lui revient à l'élément moral et religieux, sans laquelle l'éducation des pupilles de la nation risque fort de demeurer incomplète, si même elle ne court pas le risque de manquer totalement son but. Telle qu'elle est, la loi nouvelle vaut mieux que le projet primitif d'où elle est sortie ; mais elle se ressent tout de même encore et de son origine et de la précipitation avec laquelle elle a été finalement adoptée. On peut bien dire, je pense, sans manquer aux exigences de l'Union Sacrée, qu'en donnant leur adhésion au principe de la réforme et à ses modalités essentielles les représentants au Parlement du parti catholique et libéral ont fait preuve une fois de plus de désintéressement patriotique, non moins que du désir très méritoire de donner, même au prix de concessions pénibles, un statut légal et une protection efficace aux malheureux enfants que la guerre impitoyable a rendus orphelins.

F. Lepelletier.

BIBLIOGRAPHIE

L'Avenir français : tâches nouvelles, par HENRY JOLY, de l'Académie des Sciences morales et politiques. 1 vol. in-16, 238 pages. Paris, Bloud et Gay, 1917. — Ce n'est point aux lecteurs de la *Réforme Sociale* qu'il est besoin de présenter l'auteur du petit livre que voici. Tous connaissent de longue date M. Henri Joly, son activité, son dévouement au service de toutes les grandes causes, la haute portée philosophique et sociale de ses multiples publications. Nous ne tenterons donc point de refaire ici l'éloge du sociologue et du penseur, dont la signature suffit à recommander un ouvrage à l'attention de tous les lecteurs sérieux. Au reste le but même que notre éminent collègue s'est proposé cette fois d'atteindre est à lui seul une recommandation. Préparer un nouvel avenir à la France, en indiquant à chacun de ceux de qui dépend sa reconstitution rapide, la tâche qu'ils auront demain à remplir, telle est au fond la pensée maîtresse de ce petit livre qu'on ne saurait trop méditer. Sans doute quelques-unes des idées qui s'y rencontrent ont été développées par l'auteur dans différents périodiques, voire même dans le très beau discours que M. Henri Joly prononça l'an dernier à la séance publique de l'Académie des Sciences morales et politiques. Mais ainsi rassemblées, condensées, coordonnées suivant un plan méthodique elles ne perdent rien de leur force ou de leur valeur : elles acquièrent au contraire une puissance de dialectique nouvelle, qui permet au lecteur de se mieux convaincre de la justesse des vues de celui qui les a exprimées. Et comme le livre tout entier n'est en somme qu'un vigoureux appel au devoir et à l'effort indispensable pour refaire une France plus grande, plus forte, plus respectée que jamais, on ne le ferme qu'en conservant une impression de réconfort et d'espoir en un avenir d'autant meilleur que nous l'aurons mieux mérité.

F. L.

La Science des civilisés et la science allemande, par le Dr ACHALME, avec une préface de M. Edmond PERRIER, et une lettre du professeur OSTWALD. Paris, Payot, 1916. 260 p. in-12. — Nous nous sommes fait bien des illusions sur le compte du peuple allemand. Comme l'a fort bien dit M. Gérard, l'ancien ambassadeur des États-Unis à Berlin, les Allemands ont été très habiles pour persuader au monde qu'ils étaient supérieurs en tout. L'une des idées qui ont pénétré le plus profondément leurs cerveaux est celle que traduit le mot « Imponieren », s'imposer aux autres par tous les moyens, même les plus odieux. Que de fois, au cours de mes enquêtes, ou dans les congrès internationaux auxquels j'ai souvent pris part, j'ai été frappé du dédain qu'ils témoignaient à la science française, qui ne pouvait supporter la comparaison avec la leur. M. Achalme a voulu se demander quelle est la valeur intrinsèque de la science allemande. Il montre les libertés que les Allemands ont prises avec la vérité dans les questions les plus importantes, comme dans les questions de détail. Les Allemands apportent dans les recherches scientifiques les qualités et les défauts que le monde entier leur reconnaît aujourd'hui. Il sont patients, méticuleux, ingénieux quelquefois, mais ce ne sont pas de vrais inventeurs; ils sont orgueilleux et jaloux, menteurs et

dénués de scrupules. On retrouve dans la science allemande l'empreinte de la race. Le travail du Dr Achalme a été, en Allemagne, comme il fallait s'y attendre, l'objet de violentes attaques. La réponse du fameux professeur Ostwald fournit à M. Achalme des traits nouveaux qui lui permettent d'établir la mauvaise foi et le manque d'esprit critique des savants d'outre-Rhin. La mentalité allemande, comme le dit fort bien M. Edmond Perrier, est une mentalité spéciale, dont la caractéristique est une conception du monde entièrement différente de celle qui forme le fondement de notre civilisation. Les savants allemands n'ont pas une minute d'hésitation lorsqu'il faut choisir entre les intérêts de la puissance allemande, du *Deutschtum* pour lequel ils professent un véritable culte et les exigences de la vérité.

GEORGES BLONDEL.

La Rivalité anglo-germanique; les câbles sous-marins allemands, par CHARLES LESAGE, inspecteur des finances, Paris (Plon), 1916, xx-275 p. in-12. — On trouvera dans ce volume des détails fort instructifs sur l'un des plus puissants instruments de l'expansion du germanisme dans le monde. Les Allemands étaient parvenus, malgré l'hostilité de l'Angleterre, à poser deux câbles entre l'Allemagne et les Etats-Unis. Ils avaient organisé dans l'Océan pacifique un réseau de communications sous-marines et radiotélégraphiques, et ils s'étaient reliés avec leurs colonies de l'Ouest-Africain. Ils avaient obtenu notre appui pour joindre l'Allemagne à l'Amérique du Sud et s'étaient assuré, grâce à un câble immergé dans la mer Noire, des communications directes avec Constantinople et l'Egypte. Ils avaient même réussi à faire atterrir un câble dans notre grand port militaire de Brest. Les questions que M. Lesage a étudiées sont passionnantes. Elles étaient restées passablement mystérieuses. La lumière que le savant professeur de l'Ecole des sciences politiques vient de jeter sur de très graves problèmes dont nous n'avons pas assez senti l'importance, est parfois cruelle pour des yeux français.

GEORGES BLONDEL.

Essai sur les nationalités, par J. DE MORGAN. Paris (Berger-Levrault). 110 p. in-8. — La guerre a mis en relief l'importance des questions de race et de nationalité. Elles sont au premier rang parmi celles dont ceux qui auront à refaire la carte de l'Europe devront se préoccuper. Dans la première partie du travail fort instructif que nous signalons ici M. de Morgan, ancien directeur général des antiquités de l'Egypte, expose des vues générales sur la question des nationalités, en insistant sur les bases qui permettent de reconnaître à un groupement humain une autonomie politique. Il prouve notamment qu'il ne faut pas s'attacher à la question de la langue qui est trompeuse. L'étude de la question arménienne fournit ensuite à M. de Morgan l'occasion de montrer comment se constitue une nationalité. On ne lira pas sans émotion les détails qu'il nous fait connaître sur les massacres dont les malheureux Arméniens ont été les victimes.

GEORGES BLONDEL.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DE 1917

SÉANCE DU 6 JUIN (SOIR)

Comment utiliser les mutilés de la guerre?

SOMMAIRE : *L'utilisation des mutilés de la guerre*, par M. SOUCHON, professeur à la Faculté de droit, ancien président de la Société d'Économie Sociale. — Discussion à laquelle ont pris part MM. HENNEQUIN, BAILLIÈRE, Louis RIVIÈRE, LAPLATTE, H. JOLY, G. BLONDEL, BEUDET et LEPELLETIER.

La séance est ouverte à 14 h. 45, sous la présidence de M. NOURRISSON, président de la Société.

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs,

Nous abordons aujourd'hui la question de l'utilisation des mutilés de la guerre, qui se rattache par des liens étroits au problème de la main-d'œuvre en général.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'importance de cette question, et je me garderai bien d'anticiper sur ce que vous dira tout à l'heure notre collègue et ami M. Souchon. Je crois cependant qu'il ne me contredira pas quand je vous dirai que c'est là une question d'une importance primordiale, qui réclame impérieusement une solution équitable. Ces héroïques mutilés de la guerre, à qui nous devons tant, ont en effet droit a toute notre sollicitude ; nul ne songe à le contester ! Et pourtant n'y a-t-il point un préjugé à combattre? Ces hommes, qui rentrent au foyer dans une situation si déplorable et si digne de pitié, ne sont-ils point un peu trop portés à croire que, s'étant sacrifiés pour la Patrie, ils n'ont plus qu'à se laisser vivre, à tout attendre des secours qu'on leur donnera et des pensions qu'ils auront obtenues? Nous souhaitons tous

évidemment que le Parlement soit aussi libéral que possible à leur égard et qu'on leur vienne en aide de tous les côtés ; mais cependant ce serait leur donner une illusion dangereuse que de les laisser se persuader qu'ils vont ainsi pouvoir vivre désormais sans faire eux-mêmes aucun effort. Tant au point de vue de l'intérêt général qu'au point de vue de l'intérêt physique et même moral de ces braves, il y a lieu de souhaiter qu'ils comprennent qu'il faut tout de même qu'ils apportent leur tribut personnel à l'effort de travail national qui devra suivre la guerre, et c'est une des raisons pour lesquelles nous pouvons dire que cette question de l'utilisation des mutilés de la guerre et de leur rééducation a une importance capitale.

Vous connaissez, Mesdames et Messieurs, tous les efforts qui ont été faits dans ce sens, et en particulier par la belle Fédération dont M. Souchon s'occupe avec tant de dévouement. Aussi, ne pouvions-nous avoir de rapporteur plus compétent que lui, et nous lui sommes très reconnaissants d'avoir bien voulu accepter la tâche de nous parler ce soir d'un sujet qu'il connaît si bien.

Je suis très heureux de lui donner la parole. *(Applaudissements.)*

M. Souchon. — Mesdames, Messieurs, j'aurais voulu, sur cette grande question des mutilés, vous apporter un rapport complet, un rapport digne de ceux que vous avez entendus et que vous entendrez encore dans les réunions de ces jours-ci. Malheureusement, le temps m'a quelque peu manqué et mon ambition doit se borner à vous présenter de très rapides observations qui seront surtout une amorce à votre discussion, laquelle, j'en ai le très ferme espoir, sera, comme toujours, très fouillée et très complète.

Quand nous pensons à la question des mutilés actuellement, nous sommes toujours dominés par un sentiment unique, par la conscience de grands devoirs que nous avons vis-à-vis de ces hommes qui se sont sacrifiés pour la défense de la patrie, et c'est de ce sentiment que sont nés d'admirables efforts, des œuvres qui resteront l'un des honneurs de cette guerre.

Néanmoins, il faut bien dire que dans le problème des mutilés, il n'y a pas seulement ce que, sans rien vouloir diminuer, il faut appeler le côté sentimental, le côté reconnaissance il y a aussi le côté de l'ordre matériel, de l'ordre économique, une question d'avenir pour la production nationale de l'après-guerre.

Notre ami M. Georges Blondel nous rappelait l'autre jour une

évaluation allemande d'après laquelle il y aurait actuellement, en prenant, bien entendu, tous les pays belligérants, 6 millions d'irrémédiables blessés. Je ne sais pas du tout, et peut-être si je le savais n'aurais je pas le droit de vous le dire, quelle est dans cet affreux total la part de la France, et à vrai dire je me figure même que personne, ni ne le sait, ni ne peut le savoir, parce que derrière ce mot de mutilé, il y a des choses si diverses qu'il n'a aucun sens précis.

Mutilé! le malheureux, hélas! — j'en ai vu et la vision est assez présente à mon esprit pour m'obséder — mutilé celui qui a perdu les deux bras, les deux jambes et les deux yeux. Mutilé aussi, celui qui a une paralysie de la main, destinée pendant peut-être de très longues années, à diminuer dans une proportion plus ou moins grande sa capacité de travail. Mais au-dessus des statistiques et de leur incertitude, il y a une certitude qui s'impose, c'est que ce n'est pas par milliers, ce n'est pas par dizaines de milliers, c'est, hélas! par centaines de milliers qu'il faut compter le nombre de ceux pour lesquels se pose en raison de la mutilation de guerre une question de réadaptation au travail. Par conséquent, il y a là, quand on est, comme nous le sommes ces jours-ci, préoccupé du problème de la main-d'œuvre, un élément primordial, et vous m'accorderez qu'avant de savoir si nous allons faire venir des Chinois ou des Polonais, il faut pouvoir avoir la certitude que des forces qui nous restent, nous allons tirer le maximum de production.

Pour cela, évidemment, la première nécessité, avant de parler du choix d'un métier et des détails de la rééducation, c'est que les mutilés se remettent au travail. Et il faut bien reconnaître, sans avoir la pensée de les incriminer en rien, que ces malheureux n'y sont pas toujours très vite disposés. La loi du travail s'impose à eux parce que leur pension sera toujours insuffisante pour les faire vivre. Un homme qui a perdu un bras ou une jambe a droit, d'après la loi actuelle — et le taux de la loi nouvelle ne sera pas très différent — à 600 ou 700 francs, ce qui, avec la médaille militaire, fait 700 ou 800 francs, et il faut arriver à une amputation des deux jambes pour atteindre le chiffre maximum de 900 francs, 1.000 francs avec la médaille.

La nécessité du travail est donc évidente pour les mutilés. S'ils ne le comprennent pas toujours assez vite, c'est la faute de

beaucoup de monde, et il faut que je commence par le dire, avec la très grande admiration que j'ai pour le personnel hospitalier de tous les hôpitaux militaires, c'est quelquefois la faute de ce personnel, la faute des infirmières.

Quand le mutilé arrive à l'hôpital, on est seulement préoccupé de le gâter, de le consoler, de lui dire que sa blessure lui donne des titres tels que sa vie est à jamais assurée, et on ne fait pas l'effort immédiat, l'effort énergique qui est absolument nécessaire pour le mettre en face de la loi du travail qui continue à s'imposer à lui, et c'est un appel que, dans les œuvres de mutilés, nous ne saurions trop répéter, que l'appel aux administrateurs d'hôpitaux, l'appel aux médecins, l'appel aux infirmières pour la prédication du travail auprès des mutilés. Et il ne s'agit pas seulement d'une prédication par la parole. Il faut aussi que dès l'hôpital on habitue le grand blessé à travailler de nouveau, et, permettez-moi d'être précis, il faut qu'on l'habitue à un travail réel. Je ne voudrais froisser aucune de ces dames, mais je n'appelle pas le macramé un travail réel. Il faut qu'on l'habitue à un travail qui l'orientera vers une profession déterminée, et vers lequel il peut aller utilement, et je crois que dans cet ordre d'idées, il y a beaucoup de progrès à accomplir.

Si les mutilés sont quelquefois hésitants devant la nécessité du travail, c'est aussi parce qu'il y a de la faute de l'État. L'État, comme nous tous, a conscience de ses devoirs vis-à-vis des grands blessés, et il promulgue des lois dans lesquelles il dit que tels ou tels emplois seront réservés aux mutilés, mais il n'indique très nettement ni le nombre, ni la nature de ces emplois, et il donne ainsi des espérances de fonctionnarisme qui sont beaucoup plus grandes que les réalités possibles. A la place de promesses trop générales, il faudrait quelque chose de limitatif, disant : voilà ce que nous pouvons offrir, voilà l'avenir que nous promettons, il est modeste; voilà le nombre de places que nous pouvons donner, il n'est pas grand. Trop souvent, nous voyons des hommes qui arrivent et qui nous disent : « Je veux une fonction d'État. On nous les a promises, il y a des lois; il suffit que nous nous présentions au concours; nous aurons certainement une situation de fonctionnaire, et nos deux retraites bientôt combinées, notre retraite civile et notre retraite militaire ».

Il y aurait des précautions à prendre contre ces illusions.

Et puis, il y aussi les camarades. Il faut bien dire, et j'y reviendrai tout à l'heure que le monde ouvrier, et particulièrement le monde syndicaliste, est un peu défiant en face des mutilés envisagés en tant que travailleurs. Il craint qu'ils n'apparaissent sur le marché du travail comme des demi-ouvriers, comme des ouvriers à salaire diminué, et qu'ils apportent ainsi des éléments de concurrence désastreux. Et alors, il traduit cette défiance d'une façon bien simple, en allant au mutilé et en lui disant : « Mais mon pauvre ami, c'est l'État qui t'a fait couper le bras ou la jambe, c'est l'État qui doit te faire vivre, et nous n'admettrons pas que tu reviennes travailler péniblement à côté de nous, non pas que nous n'ayons pas pitié de toi, mais parce qu'il vaut mieux pour toi que ce soit l'État qui te fasse vivre que de te voir dans l'usine ou dans l'atelier. »

Et puis, une crainte obsède l'esprit des mutilés, c'est le sentiment que s'ils travaillent ils vont diminuer leur pension. Toutes les fois que le ministre de la Guerre ou le sous-secrétaire d'État à la Santé a l'occasion de prendre la parole devant des mutilés — et il le faisait encore l'autre jour au congrès interallié — il dit solennellement : la pension est quelque chose d'intangible; cette crainte est vaine et les mutilés n'ont pas à s'en préoccuper!

Ils s'en préoccupent tout de même, et laissez-moi vous dire, tout à fait entre nous, que malgré les déclarations officielles, je ne sais pas s'ils ont tout à fait tort, et voici pourquoi :

Quand un homme a un bras ou une jambe coupée, le taux de sa pension est déterminé par la nature de sa mutilation, et, qu'il travaille ou qu'il ne travaille pas, il est parfaitement vrai que sa pension sera la même. Mais, quand un homme n'a pas perdu un membre, quand un homme n'est pas amputé et qu'il y a des éléments d'appréciation, les examens se répètent pour fixer le taux de la pension ; on fait passer des visites successives et il faut se demander si, dans ces visites successives, les médecins se trouvant en face d'hommes qui ont un métier rémunérateur, ne seront pas portés à tenir compte un peu de l'existence de ce métier dans l'évaluation de l'incapacité de travail.

Et alors, qu'est-ce qu'il faut faire?

La solution, comme toutes les solutions des grandes questions

sociales, est d'ordre moral ; elle dépend de chacun de nous. Il faut que nous fassions, dans la mesure où nous le pouvons, dans les hôpitaux, auprès des mutilés, notre œuvre de prédication ; il faut que nous insistions auprès de l'État pour qu'il comprenne bien la nécessité de ne pas donner des espérances qui ne pourront pas être réalisées ; il faut que nous lui montrions l'obligation où il est d'édicter des règles de pension tellement nettes, tellement franches, que les mutilés n'auront plus aucune espèce de doute dans l'esprit. Et quand on aura agi ainsi dans l'ordre individuel et moral, je ne crois pas qu'il faille aller plus loin, je ne crois pas qu'il faille aller jusqu'à la coercition légale.

Il y a là des tentations, et le ministère de la Guerre, notamment, a eu plus d'une fois la velléité de ce que l'on a appelé « la rééducation obligatoire », d'un système qui consisterait à garder les mutilés sans les réformer tout le temps nécessaire pour leur apprendre un nouveau métier.

Je dis les choses très simplement ; je trouve que c'est quelque chose d'effroyable. Je ne comprends pas comment, quand un homme a rempli ses obligations militaires de telle façon qu'il est incapable de servir son pays en raison de ses blessures, on pourrait lui dire : « Vous allez encore rester soumis à une obligation militaire pour une autre fin que la défense de la patrie. » Et puis, dans l'ordre pratique, on aboutira à des choses misérables. Il est bien possible de dire à ces malheureux : « On va vous imposer une rééducation » ; mais on ne peut pourtant pas leur dire : « On va vous imposer la rééducation vers tel ou tel métier » ; on ne peut pourtant pas faire des cordonniers ou des tailleurs malgré eux.

C'est l'impossibilité, et alors qu'arrivera-t-il ? C'est que ceux qui voudraient s'en retourner chez eux prendraient toujours la forme de rééducation à la fois la plus courte et la plus confortable. Il n'y aurait que des rééduqués de comptabilité et de sténographie dans la rééducation obligatoire. Ce serait véritablement quelque chose de désastreux, et si j'insiste quelque peu, c'est que je ne suis pas bien sûr que l'idée ne soit pas destinée à reparaître de temps en temps, et cela, d'autant mieux qu'il y a un exemple sur lequel il faut nous expliquer. C'est l'exemple belge !

Les Belges, près de Vernon, à Port-Villez, ont fait quelque chose d'admirable. Ils ont des écoles de rééducation de mutilés qui sont certainement les plus belles qui soient en France, et il ne faut pas

songer à leur ménager l'éloge. C'est très bien et c'est de la rééducation obligatoire. Il s'agit là de soldats belges qui ne sont pas libérés. Mais pourquoi cette rééducation a-t-elle réussi? Elle a réussi parce qu'il s'agit de soldats dont le pays est envahi, qui n'ont pas la tentation de retourner chez eux, qui sont enchantés de trouver à Port-Villez une vie confortable, et c'est tellement vrai qu'à Port-Villez il y a beaucoup de Belges qui ne sont pas d'irrémédiables mutilés, qui sont des blessés très légers, qui sont des hommes délicats, qui ne réapprennent pas un nouveau métier, qui font un réapprentissage, en se perfectionnant dans leur ancienne profession.

En somme, sur cette première question : il faut que le mutilé travaille, nous arrivons à quelle conclusion? Nous arrivons à cette conclusion qu'il faut tout faire pour le pousser au travail, excepté l'y forcer par la loi. Seulement, il ne suffit pas qu'il veuille travailler il faut savoir dans quel métier il va travailler, et ici, il y a une règle absolue, une règle qu'il faut répéter sans cesse : il ne faut pousser, aider de quelque façon que ce soit à un métier nouveau que quand il est tout à fait établi que l'ancien est devenu impossible. Et par là, on touche à la grande difficulté, on touche à la question du maintien à la terre des mutilés.

J'ai une longue pratique, qui date presque du début de la guerre et je peux vous apporter un témoignage. Il est relativement rare de voir un ouvrier agricole très désireux de rester ouvrier agricole. Quand on lui dit qu'on lui donnera les appareils nécessaires à la continuation de son métier, quand on lui montre, à condition pourtant que le bras ne soit pas coupé trop haut, des appareils de bras, qui lui permettront encore bien des occupations agricoles, on sent très vite la défiance et une colère. L'homme a le sentiment que sa blessure et sa mutilation — je dois dire les choses comme elles sont — sont un titre qui le libère du métier de la terre.

C'est effrayant, mais il faut bien reconnaître que c'est naturel. Des hommes arrivent chez nous, qui ont une jambe coupée au-dessus du genou. On peut leur donner un très bon appareil d'agriculture, une jambe avec un large palier rond, qui leur permet de bien circuler dans les terres labourées. Ce ne sera pourtant ni sans fatigue, ni sans difficulté qu'ils vont reprendre la vie dure de l'ouvrier des champs; mais pour peu qu'un grand blessé ait son

certificat d'instruction primaire, ce qui n'est pas beaucoup, et si d'une façon intelligente il fait trois ou quatre mois de rééducation commerciale, nous le plaçons très aisément dans une situation où on lui alloue 225, 250 ou 300 francs par mois. Nous ne voulons plus donner nos mutilés pour les professions commerciales, à 200 francs par mois.

Et alors, il ne faut pas dire à ces hommes : Vous auriez un métier plus facile si vous restiez à la ville, mais il est pour vous de devoir national de retourner à la campagne. Ils ont le droit de trouver qu'ils ont accompli leur devoir national et qu'ils peuvent se soucier désormais de leurs intérêts personnels.

Il y a là des maladresses dont j'ai été bien souvent témoin et dont il faut se garder avec soin.

Et alors, quelle est la vérité? J'ai eu le grand regret de ne pas pouvoir assister à la séance de ce matin où vous avez discuté la question du travail agricole, et je sais combien j'y ai perdu. Mais il y a une certitude dans cette question du travail agricole, c'est que vous ne ramènerez les ouvriers, et particulièrement les mutilés à la terre, qu'à deux conditions : c'est que d'abord la question du logement à la campagne sera bien résolue, et qu'ensuite ils auront des salaires qui, par rapport aux salaires actuels, nous paraîtront invraisemblables, ce qui suppose naturellement que l'agriculture ne sera pas comprimée dans ses profits et qu'elle ne sera pas ligotée par ces lois de taxation qui peuvent rester un si gros péril pour son expansion.

J'ajoute, parce que c'est une question sur laquelle je tiens particulièrement à être complet, que si les ouvriers agricoles ne veulent pas revenir à la terre, les fils d'exploitants, les petits propriétaires ont le désir passionné d'y retourner. Quand nous leur disons : On pourrait faire quelque chose pour vous, vous envoyer dans une de nos écoles de rééducation agricole, par exemple dans cette école de rééducation de Sandar-Limonest, que dirige si admirablement M. de Fontgalland, ils nous répondent : Nous n'en avons pas besoin nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'on nous lâche le plus tôt possible pour que nous allions cultiver la terre. Et pendant le temps où ils sont à l'hôpital, alors que leur moignon n'est même pas encore tout à fait cicatrisé, qu'ils sont sur des jambes en carton qui ont été si heureusement inventées pour eux comme appareils provisoires, ils nous demandent des permissions pour se sauver

bien vite pendant huit ou quinze jours, avant de revenir se soigner complètement, pour aller travailler chez eux.

Et alors, une idée vient sur laquelle il faut bien nous expliquer. On se dit : mais si on multipliait le nombre des mutilés petits propriétaires, si on reprenait en leur faveur l'idée classique des vétérans de César! Il y a en ce sens déjà plusieurs propositions de loi, dont je ne veux pas vous donner le détail; le principe est toujours le même et une analyse juridique ne nous servirait à rien :

On dit : on transformera une partie de la pension en capital d'acquisition d'une petite propriété.

Je crois que c'est une voie dans laquelle il ne faut s'avancer qu'avec une très grande prudence. Pourquoi? Parce que si l'un de ces hommes ne réussit pas comme agriculteur — et malheureusement il ne suffit pas d'être mutilé et d'avoir été un très brave homme sur le champ de bataille pour être un bon agriculteur — s'il ne réussit pas, il perdra la petite propriété qu'on lui aura donnée; il la « boira », comme dit très bien M. Joly, et il aura perdu cette chose sacrée : l'intégralité de sa pension.

J'entends bien qu'on dit : mais il y a un moyen de tout arranger; on donnera la part de petite propriété en bien de famille ; elle sera insaisissable.

Ce n'est pas ici que je peux dire du mal du homestead; mais, pourtant, les faits sont les faits. Nous avons l'expérience, nous savons très bien que les lois sur le bien de famille n'ont rien donné de pratique, et que quand on maintiendra sur la terre, par le bénéfice de l'insaisissabilité, un homme incapable de cultiver et de bien gérer, il vivra absolument misérable; par conséquent, le fait de l'y maintenir artificiellement ne sera en aucune façon une garantie. J'ajoute en passant qu'il n'y a pas là seulement une question de mutilés, mais une question beaucoup plus générale, c'est la question de toute l'accession à la petite propriété. On a fait avant la guerre, on va reprendre après la guerre, des lois où l'on part de cette idée que l'acquisition de la propriété est un droit, et dès que l'instant que c'est un droit, c'est un droit que tout le monde peut invoquer.

Mais non! On devient propriétaire dans la mesure où l'on est capable d'être propriétaire dans la mesure où, moralement et économiquement, on est digne d'être propriétaire. C'est vrai pour les valides; c'est vrai aussi pour les mutilés.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait rien à faire. Je lisais, l'autre jour, que les Anglais s'engagent dans une voie qui paraît intéressante ; ils créent des sociétés de mutilés, qui achèteront des terres et qui les donneront à leurs adhérents, non pas immédiatement, à titre de petite propriété, mais à titre de « tenure » pouvant, pour les meilleurs, se transformer ensuite en propriété, ceux qui n'auront pas réussi étant destinés à être liquidés. Je crois que c'est un moyen qu'il faut étudier et qui pourrait, peut-être, donner des résultats.

Il y a des cas si intéressants! J'ai vu dernièrement arriver à l'hôpital Bon-Secours un homme qui avait une blessure épouvantable, une des plus épouvantables que j'aie vues dans la guerre. Quand je suis venu pour le plaindre, il m'a dit : « Oh! moi, j'ai l'habitude. C'est la quatrième fois que je suis blessé depuis la guerre! Mais je mourrai pas. J'aime trop ma terre! » C'était un ouvrier agricole, un homme d'une admirable énergie. J'ai ajouté : « Vous n'arrivez pas à être un petit exploitant, à être patron? » Il m'a répondu : « Il n'y a pas moyen! Je n'ai rien du tout ; je n'y arriverai jamais ; je resterai ouvrier agricole toute ma vie ; je n'aurai jamais les 2.000 ou 3.000 francs qu'il faudrait ! »

Evidemment, il y a quelque chose à faire pour des hommes comme celui-là ; mais il ne faut pas en conclure qu'il y a quelque chose à faire pour tout le monde. Et il faut chercher comme on peut, chercher efficacement, non pas par l'Etat ou par l'égalité forcée de la loi, mais par des œuvres, par l'initiative privée, par le souci de la vie morale et de la vie intellectuelle de chacun, à trier les bons et s'organiser pour faire quelque chose pour eux.

Il ne suffit pas, d'ailleurs, de dire qu'on s'efforcera de ramener l'ouvrier à son métier. Il y a des cas nombreux où c'est impossible. Il est certain que l'homme, qui était charpentier et qui a la cuisse coupée, ne peut pas continuer.

Il y a, hélas! tous les amputés des bras. Vous lisez des choses très belles et très justes sur les progrès qu'on a faits dans l'appareillage pour les amputés, mais il faut bien dire que, en ce qui concerne les amputés des bras, quand l'amputation est très haute, quand c'est la désarticulation de l'épaule, on ne peut rien donner qui ait une grande utilité professionnelle ; on ne peut donner que des bras presque de parade. Par conséquent, pour beaucoup d'amputés, surtout pour tous les désarticulés de l'épaule, la question

de métier devient quelque chose de tout à fait angoissant.

Alors, que faut-il faire? Il y a là encore une règle absolue, c'est qu'il faut chercher le métier nouveau le plus près possible de l'ancienne profession. Et il faut bien comprendre la formule, parce que le métier peut être près de l'ancien de deux façons : il peut l'être par le côté social; il peut l'être par le côté technique. Ainsi, quand nous avons affaire à un homme de la campagne qui, manifestement, ne peut pas continuer son métier d'ouvrier agricole, c'est trouver en un sens un métier voisin du sien que d'en faire un cordonnier ou un tailleur; c'est trouver un métier voisin du sien au sens social, parce qu'il retournera au village et que, s'il retourne au village, petit à petit, il se remettra quelque peu, dans les moments de presse, dans son petit jardin, à du travail agricole; dans tous les cas, il mènera la vie rurale.

Du reste, là aussi, il y a de grandes difficultés. Ainsi, les mutilés ne veulent pas être tailleurs, parce que « c'est un métier de femme ». Ils acceptent volontiers d'être cordonniers. Mais voici une autre difficulté, c'est qu'on commence à en faire beaucoup.

C'est un point auquel il faut faire grande attention. Ce que je dis pour le cordonnier, je le dis aussi pour un autre métier excellent à la campagne : celui de la bourrellerie.

On peut également chercher le métier voisin de l'ancien métier par le côté technique. Par exemple, quand nous avons des hommes qui sont menuisiers, qui ne peuvent poursuivre ce métier, nous les dirigeons très souvent vers le jouet en bois.

De même quand nous avons des ouvriers du bâtiment amputés un peu haut d'une jambe, s'ils sont intelligents, ils réussissent très bien dans le dessin architectural, parce qu'ils connaissent la question du bâtiment; ils ont cela dans l'œil, dans l'esprit

Il y a par conséquent une recherche technique du métier voisin de l'ancien métier, en même temps et à côté de la recherche sociale. Seulement, il faut bien dire que dans cette recherche du métier, il faut procéder avec beaucoup de sollicitude; il faut être très soigneux de la volonté du mutilé; il faut en un mot arriver à le bien persuader que le métier qu'on désire qu'il choisisse est celui qu'il a choisi, et si on peut lui persuader qu'il le choisit contre nous, alors, c'est le succès le plus complet.

Dans le dernier congrès interallié, j'ai entendu des appréciations qui m'ont quelquefois un peu effrayé. On a dit, par exemple : il

faudra faire passer le mutilé devant une commission de médecins; la commission de médecins dira quels métiers lui sont possibles ou non. Mais pas du tout. Les mutilés ne s'inclineront pas devant de pareilles décisions. Ils feront leur choix couramment contre l'avis de la Faculté et alors est-ce qu'on procédera par voie de coercition ?

Et il faut bien que nous autres, œuvres, nous fassions là aussi un peu notre *mea culpa.* Quand nous dirigeons l'homme, nous le dirigeons avec le souci de ses intérêts, tout naturellement, mais nous sommes quelquefois entraînés à le diriger en pensant à nos ateliers, à un de nos ateliers qui réussit bien, dans lequel il y a un bon professeur, à une maison dans laquelle les conditions morales sont bonnes, paraissent très bien convenir à l'homme que nous avons sous les yeux, et peut-être quelquefois — c'est humain — il nous arrive de nous placer à notre point de vue d'œuvre peut-être un peu trop alors qu'il faudrait nous en dégager complètement, pour nous dire d'une façon en quelque sorte abstraite : voilà le métier qu'il faut à cet homme; et, quand nous ne l'enseignons pas, si ce sont d'autres qui l'enseignent, nous allons l'envoyer — même s'il n'y a que des écoles d'État — à l'école de l'État.

Il ne faut pas vous y tromper. Pour que l'œuvre de rééducation réussisse, il faut tous les efforts, ceux de l'Etat comme ceux de l'initiative privée, parce que la tâche qui consiste à rééduquer des dizaines de milliers d'hommes est une tâche écrasante.

Permettez-moi de prendre l'exemple que je connais le mieux, celui de la Fédération nationale des mutilés, de Maurice Barrès. Nous avons eu des ressources considérables, puisque la générosité des lecteurs de l'*Echo de Paris* nous a valu à l'heure actuelle environ 2.500.000 francs. Sur cette somme, il nous reste un trésor d'environ 800.000 francs; nous avons donc dépensé près de 2 millions, avec lesquels nous avons donné près de 4.000 appareils, qui nous ont conduits déjà à une dépense d'un million, et nous avons consacré le reste à la rééducation.

Quel résultat avons-nous obtenu? Nous avons rééduqué 1.500 hommes environ. C'est beaucoup, et c'est peu. Cela fait revenir chaque homme à environ 900 francs, ce qui n'est pas extraordinaire si vous réfléchissez qu'il faut entretenir les hommes pendant des mois, qu'il leur faut des professeurs, qu'ils gâchent des ma-

tières premières pendant la période du début, et qu'au moment où leur travail devient un peu productif, il faut abandonner à peu près complètement une grande partie du produit, sans quoi ils considèrent vite qu'ils sont lésés.

Au total, on estime en prenant toutes les œuvres de l'Etat, qu'il y a peut-être 5 ou 6.000 rééduqués, en face de milliers d'hommes pour lesquels la question peut se poser. Je ne cherche pas à dire du mal de l'action de l'État. L'État a beaucoup d'écoles; le ministre de l'Agriculture a dit au Sénat qu'il y avait 22 écoles dépendant de lui, mais il n'a pas dit combien il y avait de mutilés, et je ne crois pas m'avancer en vous disant que le chiffre n'est pas près d'être publié. J'ai donné quelques coups de sonde. Il y a, par exemple à Rambouillet, une école de bergers; elle est très utile, puisque le métier de berger est, comme vous le savez, très bien rémunéré; c'est un des premiers métiers de la ferme au point de vue des gages et c'est un métier très accessible à un désarticulé des bras.

M. Hanotaux s'est occupé de cette école avec beaucoup de zèle. Il n'a pourtant qu'un petit nombre d'élèves. Pourquoi? Parce que nous avons affaire à de braves Bretons, pour lesquels le berger c'est le petit pâtre qui court derrière cinq ou six moutons dans la lande; et quand nous lui disons: « C'est un bon métier! » il dit: « Mais non, c'est un métier pour les enfants! »

Et puis il y a les parents. J'ai vu un homme de la Vendée qui était un très brave homme. Il voulait être tailleur, et commençait son apprentissage au quai de la Rapée. Il est venu me trouver et m'a dit: « Je suis obligé de m'en aller, parce que voici la lettre de mon père. Il lui disait: « On te trompe. Tu es entre les mains de gens qui veulent faire faire des économies à l'État en t'empêchant d'avoir une pension! »

Il m'a ajouté simplement: « Je sais bien que ce n'est pas vrai; mais je ne veux pas désobéir à mon père! »

Et il est parti. Vous voyez que la tâche est parfois difficile.

Je me suis un peu attardé sur cette question agricole. Il y a aussi l'ordre industriel. La grande difficulté y est de poursuivre la rééducation de l'homme jusqu'au bout, afin qu'il soit un très bon ouvrier, de façon à ce qu'il n'apporte pas sur le marché un élément de sous-concurrence, parce qu'il est destiné alors aux pires choses, du fait de la colère des syndicats ouvriers.

Pourquoi est-il difficile de poursuivre la rééducation jusqu'au bout? Parce que les œuvres ont leur point de vue d'économie et n'aiment pas beaucoup continuer indéfiniment une rééducation. D'un autre côté, l'homme ne s'y prête pas. Par exemple, dans les ateliers de cordonnerie, les ateliers d'externes, ils sont payés le samedi, et il arrive à chaque instant qu'un très bon ouvrier, qui commence à bien savoir son métier, ne réapparaît pas le lundi : il a trouvé chez un cordonnier du voisinage des salaires comme les salaires actuels, de 8, 9 et 10 francs, et il ne se demande pas s'il ne gagnerait pas davantage à devenir un meilleur travailleur.

Nous perdons toute action sur lui. Et c'est pourtant quelque chose d'essentiel d'arriver à leur faire une éducation technique complète quelque chose de mieux. Quand bien même l'homme doit continuer son ancien métier, s'il peut être décidé à passer quelques mois dans une école de rééducation, c'est souvent très bon, parce que c'est pour lui l'occasion de trouver l'apprentissage qu'il n'a jamais eu.

J'ai terminé, et je m'excuse. Je vous disais en débutant que je n'avais pas eu le temps de faire un rapport suffisamment préparé. Cela se traduit toujours par un risque de discourtoisie, et le mien a été dans l'excès de longueur de mes explications. (*Protestations.*)

Je ne voudrais pas vous laisser sous l'impression d'une difficulté trop grande. Il faut dire que la vie, avec ses nécessités, avec ses possibilités, résout bien des problèmes qu'on avait cru insolubles, et il y a bien des hommes qui n'auront pas été bien sérieusement rééduqués, qui parfois ne l'auront pas été du tout, et qui trouveront néanmoins à s'employer dans la France de demain qui doit être si active, si productrice, et à s'employer d'une façon rémunératrice.

La question des mutilés doit être travaillée avec soin, avec passion dans la guerre, dans l'après-guerre — et il faut que je vous dise cela en terminant parce que c'est curieux et intéressant — travaillée presque par notre attitude de tous les instants. A l'heure actuelle, ces pauvres gens sont un peu ulcérés, et ils sont mécontents de nous parce qu'ils disent — c'est une plainte qui revient à chaque instant — qu'on manque d'égards pour eux, dans les omnibus, dans le métropolitain. Vous ne sauriez croire, je vous le dis à

tous, et aussi à vous, Mesdames, le mal qu'on fait par une indifférence dans cet ordre-là, et le bien qu'on fait en se levant un peu vite pour céder sa place à l'un de ces hommes, parce qu'ils ont une idée dans laquelle il y a malheureusement un peu de réalité, c'est qu'on a beaucoup d'égards pour eux tant qu'ils sont en tenue, et que, du jour où ils apparaissent en bourgeois, ces égards diminuent singulièrement.

Je sais bien que nous avons, les uns et les autres, une excuse, c'est que, quand l'homme est en bourgeois, nous ne savons pas toujours que c'est un mutilé, et vous ne pouvez pas vous figurer le nombre des mutilés des jambes, et même des deux jambes, que vous rencontrez sans vous douter qu'ils sont amputés !

Je me laisse véritablement entraîner, mais j'ai un souvenir personnel, que je vais vous donner, parce qu'il est frappant. Nous avons vu il y a quelques jours un capitaine qui a six palmes à sa croix de guerre; il doit les avoir gagnées, car il a les deux bras coupés, mais heureusement au-dessous du coude. Il a de très bons appareils, si bons qu'il est arrivé l'autre jour en me saluant d'une façon tout à fait aimable et il m'a dit : « Je suis bien content ; j'ai eu une altercation dans le métropolitain avec un monsieur qui m'a dit : « Vous êtes peut-être un embusqué ! » Alors, je lui ai tendu la main, et quand il a senti cette main de bois, il a eu une horreur et un remords! » (*Rires et applaudissements.*)

Je m'arrête, Mesdames et Messieurs, et je m'excuse avec un peu de confusion pour le décousu et l'imprécision de ce que je vous ai dit ! (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je crois que M. Souchon est le seul à trouver sa communication décousue. Dans tous les cas, nous avons été loin de la trouver trop longue. C'est une question tellement intéressante, tellement actuelle, et qu'il possède si bien, qu'il l'a éclairée d'une façon merveilleuse par toutes les indications qu'il vient de nous donner et qu'il a puisées dans sa grande expérience et son dévouement pour cette noble cause. Néanmoins je suis convaincu qu'il sera lui-même très heureux de répondre aux questions qui pourraient lui être posées sur des points complémentaires qu'on ne peut aborder dans un rapport si complet qu'il soit.

M. Lepelletier, secrétaire général. — A propos de l'utilisation des mutilés à la terre, nous avons reçu ce matin une note que je vous demande la permission de vous communiquer.

Elle nous est adressée par M. LUCIEN NORMAND, avocat à la Cour d'appel, président d'une organisation nouvelle, « La Maison et le travail aux champs », qui se préoccupe de favoriser par différents moyens le retour à la terre de toutes les forces disponibles et susceptibles de s'y acclimater. Cette note est ainsi conçue :

Le hasard m'a conduit à m'occuper d'une œuvre de retour à là terre, « La Maison et le Travail aux champs », qui a pour double objectif : — d'une part, de repêcher dans les agglomérations citadines et ouvrières les individus et les familles susceptibles de se réinstaller à la campagne et de reprendre une occupation rurale ; — d'autre part, d'organiser dans toutes les régions de France des délégués qui recherchent, pour les futurs rapatriés, des emplois agricoles, un travail rémunérateur, une installation confortable et plaisante A peine notre programme a-t-il été connu que nombre de réformés de la guerre, comme de désabusés de la ville se sont acheminés vers notre permanence de la rue Edouard-VII pour demander un placement immédiat à la campagne et presque toujours nous avons pu le leur procurer. En même temps un peu de tous les coins de France, nous étions interpellés sur les solutions que nous entrevoyions pour résoudre les graves problèmes de l'heure, et il m'a paru intéressant et utile de vous en soumettre le résumé. N'oublions jamais, en effet, que les agricoles à eux seuls constituent 60 à 70 % sinon des mobilisés du moins des victimes de la guerre, et que l'agriculture si gravement atteinte reste par excellence l'industrie nourricière du pays.

Deux grands courants d'opinion se font jour et viennent se compléter, alors qu'au premier abord ils pourraient paraître divergents : — l'un relatif à un nouveau mode de contrat agricole qui assure au mutilé ou réformé de la guerre la stabilité de ses vieux jours ; — l'autre, répondant à la très réelle et légitime préoccupation de créer des organisations qui ne laissent inculte aucune parcelle du territoire français si riche, si fécond, malheureusement abandonné en friche sur de vastes étendues, et cela souvent dans les plus belles régions de France ; qu'il me soit donc permis de les exposer très sommairement.

I

NOUVEAU MODE DE CONTRAT AGRICOLE POUR LES INVALIDES DE LA GUERRE

Il s'agit, aux yeux de ceux qui se préoccupent surtout d'assurer l'avenir de cette catégorie de travailleurs intéressante entre toutes, de leur procurer non seulement le travail, mais encore le toit et le lopin de terre grâce auxquels ils pourront s'abriter et se nourrir jusque dans leurs vieux jours. Mais des conceptions différentes se sont manifestées, toutes intéressantes à étudier.

Les uns s'adressent à l'Etat, aux pouvoirs publics, et l'histoire en main l'adjurent d'offrir comme récompense à nos poilus un coin de la terre de France qu'ils auront sauvée de leur sang. C'est ce qu'ont fait les Romains pour leurs légionnaires, c'est ce qui s'est pratiqué à toutes les époques pour les chefs victorieux, tels les maréchaux de l'Empire. Dans la guerre anonyme qui se déroule aujourd'hui, ce seront des milliers et des milliers de dotations terrestres qu'il faudra faire à nos héros anonymes.

L'idée a d'ailleurs fait son chemin, et actuellement un intéressant projet de loi est à l'étude, sur le rapport de M. le député Bonnevay, qui permettrait aux pensionnés de la guerre de demander la capitalisation d'une fraction de leur pension pour leur permettre d'acquérir un bien de famille dans les termes de la loi Ribot. Nous ne pouvons que souhaiter à tous égards que ce projet soit pris en considération,

et que nombreux soient ceux qui useront de cette faculté; quelle belle et glorieuse restauration ce serait du sol de France !

D'autres personnes encore mieux inspirées peut-être font appel à l'initiative privée, et au sentiment d'infinie reconnaissance que doit chacun de nous, surtout s'il est propriétaire terrien, aux glorieux defenseurs de la terre française. Une voix particulièrement autorisée s'est fait entendre en ce sens, celle de l'éminent professeur Camus, qui dans le Grand Palais et dans plusieurs centres par lui organisés, préside et travaille avec toute sa science, multipliée par un inlassable dévouement et une inépuisable activité, à la réadaptation à leurs professions nouvelles, des milliers de mutilés qui passent par ses mains. Il a organisé à Juvisy et sur le plateau qui le domine, à la ferme de Champagne, un centre de réadaptation agricole qui est une merveille de conception et de réalisation, et cet éminent praticien, doublé d'un apôtre, m'écrivait ces lignes qui sont sûrement inspiratrices de cette communication :

« De plus en plus ceux qui s'occupent de rééducation des mutilés considèrent le retour à la terre comme le but essentiel ; mais les procédés pratiques pour l'atteindre sont encore en discussion.

« Je vous serais reconnaissant de me dire si vous avez envisagé la possibilité d'un métayage et même d'une certaine collaboration entre les propriétaires terriens qui ont adhéré à votre œuvre et les mutilés rééduqués.

« A l'occasion des remaniements nombreux qui auront lieu dans les baux après la guerre, les propriétaires ne pourraient-ils pas prendre des blessés comme métayers ? Ces derniers apporteraient la main-d'œuvre et les connaissances acquises par une rééducation agricole et suffisamment prolongée, les propriétaires apporteraient leurs terres, les instruments de travail ordinaires ou spéciaux aux mutilés, etc. Ensemble ils étudieraient les meilleurs moyens de culture et d'elevage. Dès maintenant les propriétaires connaissant les besoins locaux pourraient demander aux directeurs d'écoles de rééducation agricole d'instruire des mutilés de préférence dans telle ou telle spécialité. Propriétaires et mutilés pourraient entre en contact dès le début ou au cours de la rééducation. Le mutilé ne travaillerait plus pour obtenir une place hypothétique dans un pays indéterminé, mais pour aller se livrer à tel genre de culture, dans tel pays, chez tel proprietaire. Ce système serait avantageux pour tous, pour le blessé, pour le propriétaire et aussi pour la prospérité nationals.

« Il conviendrait, et ceci est important, de trouver une formule analogue à celle du métayage qui permettrait en outre au blessé, quand la chose serait possible, de devenir propriétaire d'une maison et d'une petite partie du terrain qu'il cultiverait.

« Il n'y aurait rien de choquant, ni même rien de nouveau dans un semblable projet. Parmi les noms des adhérents de votre œuvre se trouvent ceux d'hommes qui reçurent à la suite des guerres d'autrefois, des terres en récompense de leur vaillance ; nos mutilés d'aujourd'hui ont bien aussi quelque droit sur cette terre de France qu'ils ont défendue, nous savons tous comment !

Il est légitime qu'ils puissent y vivre à l'aise et y faire souche à leur tour. L'idée d'une collaboration, d'un partage des produits du sol entre les héritiers de ceux qui ont fait la France d'hier et ceux qui font celle d'aujourd'hui n'aurait assurément rien de révolutionnaire. »

L'idée de cette collaboration et de cette association du capital et du travail agricoles est très généreuse ; je suis heureux de pouvoir établir qu'elle n'est pas nouvelle, et que personnellement dans mon humble et modeste sphère, voici bien une dizaine d'années que j'ai été chargé par un groupe de gros fermiers de Seine-et-Marne, de jeter les bases d'un projet d'association effective, réglée par un contrat en due forme entre l'employeur agricole et ses ouvriers ; l'entreprise du patron étant évaluée à tant de parts, le travail des ouvriers de la ferme à tant de parts, et le tout constituant un capital qui participe aux bénéfices comme aux pertes, c'est-à-dire aux aléas de l'exploitation. L'ouvrier agricole n'acquerrait pas de droits à ces parts ouvrières du fait seul qu'il serait employé dans l'exploitation, sa participation au capital lui étant acquise par un travail de

plusieurs années et de deux façons : 1° par les versements que le patron ferait pour le compte de son ouvrier, en les prélevant sur les bénéfices de l'exploitation, mais qui ne lui seraient acquis qu'au bout d'un certain nombre d'années de présence ; 2° par les prélèvements et économies que l'ouvrier lui-même ferait sur ses salaires, et qu'il capitalisait ainsi. Il serait également convenu que le jour où l'ouvrier quitterait la ferme, les parts lui seraient reprises à un taux à déterminer. Sous cette forme d'association, l'ouvrier aurait comme le patron, un intérêt immédiat au succès de l'entreprise, et lui ferait donner par son labeur son maximum de rendement. En travaillant pour le patron, il travaillerait pour lui-même ; donc plus question ne serait de ce soi-disant antagonisme si perfidement exploité entre le capital et le travail ; c'en serait au contraire l'union intime et féconde.

Il faut reconnaître que ce projet a rencontré de fortes et sérieuses objections des deux côtés de la barricade, ou plutôt de la barrière que nous cherchons à définitivement abattre.

Les ouvriers sont individualistes, ils craignent d'aliéner leur indépendance, de devenir des suppôts du patronat ; mais il est facile de calmer leurs susceptibilités. Ils ne seront jamais forcés d'entrer dans la combinaison ; bénéficieront seuls de cette coassociation ceux qui le voudront bien s'ils y trouvent leur intérêt matériel et moral. Et même s'ils y sont entrés, ils en pourront sortir en rétrocédant leurs parts au patron qui les reprendra à un taux déterminé d'avance d'après le rendement des dernières années pour les mettre à la disposition de ses autres employés; voici donc leur indépendance bien assurée.

Les patrons sont parfois un peu égoïstes ; ils sont souvent méfiants, et trop souvent leur méfiance est justifiée par les menées dirigées contre eux. Avec une certaine raison ils redoutent, dans cette association, une sorte de mainmise ouvrière sur leur affaire à raison du contrôle que pourra et devra exercer le groupe ouvrier devenu leur associé ; il suffira en effet d'un délégué quelconque un peu révolutionnaire pour entraver cette exploitation, la dénoncer et semer la défiance et l'antagonisme parmi les ouvriers intéressés.

La chose est possible, mais des clauses du contrat peuvent la prévoir et la solutionner d'avance, et puis, après la grande secousse nationale qui se sera produite, espérons quand même et ayons confiance dans le robuste et sain bon sens de nos paysans. Ils auront mieux appris à connaître dans la tranchée ceux qu'on leur représentait comme d'irréductibles adversaires; les cœurs, les âmes, les intérêts, les aspirations se seront, je l'espère, définitivement fondus et amalgamés dans ce rude mais sublime creuset; et, si vraiment l'avenir du pays en dépend, ne vaut-il pas la peine que des expériences soient tentées, même au détriment momentané des intérêts privés, même les plus respectables, pour faire de façon définitive l'éducation sociale de notre magnifique population agricole ?

D'ailleurs, sur le terrain qui nous intéresse plus spécialement ici, celui des invalides de la guerre, c'est plus qu'une question d'ordre social et économique qui se pose, c'est une véritable dette, et de quelle étendue, qu'il s'agit d'acquitter. Quel est donc alors le propriétaire foncier qui se refusera à contracter une association, sous une forme ou sous une autre, pour l'exploitation de son sol, avec celui qui, en le défendant, aura vu sa capacité de travail considérablement diminuée, et à fournir à son associé l'engin, l'instrument, l'appareil qui lui permettra de se réadapter à son emploi agricole?

Le métayage apparaît assurément comme le mode le plus apte à resserrer les liens entre propriétaires et cultivateurs, comme celui qui permet le mieux d'appliquer la loi d'assistance qui s'impose à tous ceux qui possèdent, en regard de ceux qui vivent de leur travail, — et à ce point de vue, surtout envisagé sous l'angle où le considérait mon correspondant cité plus haut, il se révèle comme facile à réaliser et digne d'attirer l'attention de quiconque a le souci de la réconciliation et de l'union de toutes les classes sur tous les terrains.

Et ce qui m'apparaît comme le plus désirable aussi surtout pour les invalides, c'est que, sous une forme ou sous une autre, on leur facilite le plus largement possible l'acquisition ou la constitution du bien de famille sur lequel puisse se

reposer, se féconder, se développer la famille agricole française qui semble bien la cellule type et primordiale de l'organisation sociale dont dépendra la prospérité de notre pays.

II

Constitution de Sociétés agricoles pour l'exploitation de fermes et territoires non cultivés ou insuffisamment producteurs.

En regard de ceux qu'émeut et inspire la commisération due aux victimes de la guerre, se trouvent des hommes clairvoyants qu'inquiète à juste titre la diminution du rendement de l'agriculture en France, diminution que risque d'accroître encore la disparition d'une main-d'œuvre considérable, difficile à reconstituer avant de longues années. La France, avec la richesse de son sol, devrait pouvoir suffire à sa propre subsistance ; elle le devra sûrement et largement si elle sait tirer parti des admirables possessions agricoles qu'elle vient d'acquérir dans le bassin de la Méditerranée ; et cependant elle est tributaire d'énormes importations de céréales. Or, c'est là une cause de faiblesse et d'infériorité indiscutable que viennent de souligner avec force les événements actuels. Il y a quelques jours à peine, l'Angleterre, de qui nous avons tant à apprendre, n'hésitait pas à proclamer qu'elle avait commis une faute en laissant diminuer autant sa production agricole tombée à près de 50 % de ce qu'elle était il y a un demi-siècle ; elle reconnaît la faiblesse qui résulte pour une grande nation d'un excès d'industrialisation, au détriment du rendement de la terre. Elle est décidée à réagir, à restaurer l'exploitation intégrale de son sol agricole, et nous savons — c'est pour le monde entier un sujet journalier d'admiration — avec quelle vaillance et quelle continuité elle poursuit les œuvres qu'elle a entreprises ; de cela aussi nous devrions nous inspirer !

Eh bien ! chez nous, il y a des régions entières d'une fertilité reconnue, surtout dans le Sud-Ouest, qui sont ou incultes ou d'un rendement insignifiant, d'où une perte sensible et irrémédiable non seulement pour les propriétaires, mais encore et surtout pour le pays lui-même qui est obligé d'acheter à prix d'or à l'étranger ce qu'il devrait recueillir sur son propre sol. Aussi cette situation regrettable a-t-elle inspiré à des hommes d'une situation sociale et foncière considérable l'idée de constituer des sociétés qui auraient pour objet d'acheter ou d'affermer les terres incultes, les fermes abandonnées, ou celles nombreuses hélas ! où le manque de bras ne permettra plus qu'un rendement insuffisant. Ce sera l'*industrialisation de la culture* qui constitue assurément l'étape décisive vers laquelle nous nous acheminons ; ce sera l'introduction sur une large échelle de la motoculture destinée à suppléer immédiatement à la main-d'œuvre humaine si diminuée ; ce sera l'application en grand de tout ce que la science et l'industrie mettent aujourd'hui à la disposition des cultivateurs, en mécanique et en chimie ; la question des engrais, susceptible d'accroître prodigieusement l'intensité de la production (sur ce point nous avons des exemples saisissants et démonstratifs en Allemagne et dans la Haute-Italie), viendra compléter celle des engins de motoculture ; et la terre de France sera comme une vaste usine où tous les produits de la science trouveront leur utilisation, mais dans quelles conditions supérieures de salubrité morale et matérielle ! Peut-être alors, par un juste retour, l'ouvrier des villes aspirera-t-il à redevenir l'ouvrier des champs, et en même temps l'artisan de notre vie et de notre première richesse nationale.

Nous voici loin, dira-t-on, avec cette organisation industrielle de la culture, des idées de métayage et d'association agricole énoncées plus haut. C'est une erreur, les deux choses sont essentiellement conciliables ; la substitution de la société exploitante au cultivateur individuel ne se fera que là où ce dernier fera défaut, soit par lui-même, soit par manque de moyens suffisants ; mais partout où le propriétaire pourra cultiver directement par lui-même, par fermiers, par métayers pas beoin ne sera de mettre en société. Et, pour pouvoir lutter contre les perfec-

tionnements de culture des grandes entreprises, il suffira d'ententes entre les propriétaires, fermiers, métayers et petits cultivateurs d'une région par l'intermédiaire de syndicats agricoles, pour se procurer les instruments et engrais répondant à leurs besoins. C'est peut être dans la culture, si variée par elle-même, que les divers genres d'exploitation peuvent revêtir les formes les plus diverses, s'adaptant à la fois aux régions et aux individus.

D'autre part, nos chers invalides de la guerre pourront aussi trouver largement leur compte dans l'organisation industrielle que j''esquisse ici. Tout d'abord ces sociétés pourront et devront même comporter des actions ou parts de travail, marchant de pair avec les actions ou parts de capital.

D'autre coté combien de mécaniciens, de praticiens qui, au lieu d'une infériorité marquée à l'usine vis-à-vis de camarades intacts, trouveraient là dans la mécanique de la culture un emploi répondant mieux à leur état physique! Et si l'on jette un coup d'œil bien nécessaire sur la légion des atteints ou des menacés de la tuberculose, quelle autre solution peut-on découvrir que celle de leur emploi aux champs dans l'air sain et vivifiant, sous les rayons du soleil tueur des microbes?

Au surplus, si un doute venait à quelqu'un sur la variété des emplois agricoles qui s'offriraient à nos invalides, qu'il aille à Juvisy, qu'il aille à la ferme de Champagne, et il en reviendra à la fois complètement rassuré et sûrement émerveillé en même temps que confiant dans les destinées de nos réadaptés.

Enfin, pour la constitution en faveur de nos invalides ou réformés, de ce bien de famille qui reste à mes yeux comme le but suprême auquel nous devons tendre en leur faveur, ces sociétés pourront et devront largement s'inspirer des mesures prises par un grand nombre de sociétés industrielles pour créer et mettre à la disposition de leurs ouvriers, maison, jardin et champ où vivra la famille, et où la femme pourra, en dehors de ses occupations de ménagère, s'employer soit à cultiver ce coin de terre, soit, si elle a du temps encore à elle, à exercer un de ces nombreux petits métiers que partout on s'ingénie et l'on arrive à adjoindre à la profession du chef de famille, et cela pour le plus grand profit de tous.

Ainsi, on le voit, sur le terrain de la culture industrielle comme sur celui du métayage, l'activité réadaptée des invalides de la guerre trouvera à s'exercer avec en plus l'avantage d'une vie plus saine, plus réconfortante, et la certitude du toit et du lopin de terre assurés pour les vieux jours.

Ces considérations émanent d'un incompétent, d'un non prefessionnel des choses de la terre qui n'a donc aucune prétention de diriger ni d'instruire ceux qui auront à résoudre ces délicats problèmes. Il n'a d'autre aspiration que de jeter une modeste semence dans l'esprit de ceux qui sauront la féconder et lui faire rendre ce qu'elle peut renfermer de productif, quitte à ce qu'ils rejettent ce qu'il y aurait à l'heure actuelle d'inapplicable. Il a tenu à apporter sa petite pierre au monument de reconnaissance nationale envers les invalides de la guerre, ainsi qu'à l'édifice de reconstitution du riche patrimoine que constitue notre sol de France. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous sommes très reconnaissants à M. Lucien Normand de cette très intéressante communication qui sera annexée au procès-verbal de cette séance, et nous prions notre secrétaire général de lui transmettre nos remerciements. Il y a notamment dans sa note un point qui mérite de retenir notre attention, et sur lequel nous serons heureux de recueillir l'avis de M. Souchon, c'est en ce qui concerne l'orientation nouvelle de l'organisation agricole dans notre pays.

M. Souchon. — Je crois que la combinaison proposée par notre correspondant peut être très intéressante et très utile. Toutefois, j'entrevois

une petite difficulté, qui n'est d'ailleurs pas insoluble, c'est la question du capital mobilier d'exploitation. On ne peut évidemment pas prendre pour métayer un homme qui n'a rien, sans lui avancer un capital.

M. Lepelletier. — On peut supposer que c'est le propriétaire qui en fait l'avance. Cela se voit tous les jours.

M. Souchon. — Sans doute, et je crois que souvent, s'il sait bien choisir, le propriétaire retrouvera vite son avance et fera une bonne affaire en même temps qu'une bonne action. C'est là ce que j'avais dans l'esprit en vous disant : je me demande si après la guerre des œuvres comme la *Maison du travail aux champs*, qui est très intéressante et très bien conduite, ne pourraient pas obtenir des résultats très précieux ; s'il n'y aurait pas moyen aussi, par les syndicats agricoles, de créer des groupements pour diriger le mouvement, faire un choix parmi les candidats, placer les intéressés, propriétaires et exploitants, en face les uns des autres. Il s'agit là d'un placement en effet au sens le plus elevé du mot, puisqu'il faut véritablement se très bien connaître, et c'est une opération délicate, qui ne peut se faire au hasard des rencontres.

M. Lepelletier. — On peut aussi très bien concevoir un contrat intervenant entre un propriétaire et des mutilés salariés, auxquels le propriétaire ferait l'avance avec une sorte de participation aux bénéfices, organisée de manière que le salarié fût intéressé directement à l'amélioration du domaine. Mais cette combinaison se rattache à la question plus générale du recrutement de la main-d'œuvre agricole.

M. Hennequin. — Je n'ai pu qu'écouter avec le plus vif intérêt l'exposé si fin de M. Souchon. C'est d'un psychologue parfait, et il me paraît bien difficile de passer en revue les différents points qu'il a visés, surtout en ce qui concerne le sort futur des mutilés.

Cependant, je me permettrai de lui demander s'il n'estime pas, d'une façon générale, qu'il y a un grand intérêt à ce que le plus grand nombre de mutilés aillent à la campagne, où ils auraient une vie plus saine, plus morale et où ils pourraient encore rendre quelques services. Le rapporteur a dit tout à l'heure que l'ouvrier agricole mutilé hésiterait souvent à retourner à la campagne, parce qu'il aurait là une condition physique inférieure ; car pour exercer dans une certaine mesure son ancien métier, il aurait plus de difficulté qu'auparavant. Cependant, il me semble qu'il y aurait un effort très grand à faire, une étude à entreprendre pour

rechercher, en vue d'attirer à la campagne le plus grand nombre de ces mutilés, quelles conditions pourraient leur être faites, les avantages qui pourraient leur être concédés, de façon à trouver un régime approprié à leur état. Tout le monde sait que nous avons besoin de toutes nos forces même des forces diminuées, notamment en ce qui concerne la terre ; un homme, même incomplet, peut rendre encore des services dans une exploitation agricole ; il ne peut pas faire de travaux de force, mais il peut trouver des utilisations innombrables.

Comme cet ouvrier a une pension, il me semble qu'on pourrait trouver assez facilement des solutions en ce qui concerne les avantages à lui donner. On a dit que, certainement, après la guerre, les salaires agricoles devraient être très élevés. C'est de toute évidence. Il y a là d'abord beaucoup d'offres et peu de demandes, par conséquent des salaires très élevés. Mais s'il s'agit d'un mutilé, comme il a déjà une pension, il se trouvera dans une situation assez avantageuse et peut-être même pourra-t-il se contenter d'un salaire moindre.

Il est évident que cette question des mutilés émeut tout d'abord, et j'ai entendu avec beaucoup de plaisir les considérations développées par M. Souchon pour nous mettre en garde contre les entraînements du simple sentiment. Il y a là, en effet, un très grand danger ; que ce sentiment se manifeste actuellement, soit, mais qu'il ne se poursuive pas outre mesure, parce que je crois qu'il serait très débilitant pour le mutilé lui-même, et ne rendrait service ni à l'individu ni au pays.

Je lisais tout à l'heure ce journal que j'ai sous les yeux — et je m'en excuse, mais je vais expliquer pourquoi. Précisément, dans ce journal, j'ai trouvé uue information que je n'avais pas eu le temps de lire, et qui me paraît avoir quelque rapport avec la question : c'est un effort qui est recommandé par le Service de santé et par un professeur de la Faculté de Bordeaux, je crois, en ce qui concerne le traitement des mutilés, en les hospitalisant à la campagne.

Je vais vous le lire et je vous demanderai alors votre avis, Monsieur Souchon, parce qu'il me semble qu'il peut résulter de là la formation d'une mentalité intéressante au point de vue futur ; l'individu vivant à la campagne, y résidant, ayant vu ce qu'était la nature, peut se laisser entraîner et y rester. Voici cet article. Il est intitulé : *L'Agriculture et les blessés.*

Nous avons fait connaître à nos lecteurs les termes d'une intéressante communication faite à l'Académie des Sciences par le professeur B..., de Bordeaux, sur l'excellence des résultats obtenus dans le traitement des blessures de guerre par le travail agricole, résultats qui dépassent de beaucoup ceux obtenus par la physiothérapie mécanique. Devant ce fait, le ministre de l'Agriculture et le sous-secrétaire d'Etat du Service de santé viennent, d'un commun accord, de décider la création dans toutes les régions où il n'en existe pas déjà, de petits centres hospitaliers agricoles autour des centres de physiothérapie. L'employeur auquel le blessé

apportera son concours remettra directement à celui-ci une prime quotidienne de 1 franc ; nos blessés bénéficieront de cette mesure qui apportera une aide efficace à la mise en valeur des terres.

Ceci n'a, évidemment, qu'un rapport indirect avec la question traitée par notre rapporteur, mais je ne crois pas cependant que ce soit sans valeur, surtout au point de vue de la création d'une mentalité favorable au retour à la terre.

M. Souchon. — Je suis entièrement de l'avis de M. Hennequin. Il est absolument certain que reconduire les hommes à la terre est une chose tout à fait désirable, et c'est une idée contre laquelle je n'ai pas un instant songé à m'inscrire en faux; j'ai voulu dire seulement que, quelquefois, c'était difficile, qu'on se heurtait à des préjugés ; mais il faut faire néanmoins tout ce qu'on peut pour faire disparaître ces préjugés. Le plus souvent, nous employons vis-à-vis des mutilés des arguments de l'ordre économique même et de l'ordre matériel, qui ne sont pas tout à fait sans empire sur leur esprit ; ainsi, vous avez parlé de la pension : nous leur faisons remarquer que la pension représente pour eux une beaucoup plus grande réalité à la campagne qu'à la ville. Et, bien souvent, j'ai vu des hommes frappés par cette considération.

Il y a d'autres considérations qui les touchent également : la question des transports, à laquelle je faisais allusion tout à l'heure pour autre chose; ils souffrent beaucoup de la difficulté des transports en commun. Quelquefois, véritablement, on ne leur facilite pas assez la vie; j'ai fait de longues démarches auprès du métropolitain, pour obtenir qu'on leur permette, avec un billet de seconde classe, de passer par l'escalier réservé aux premières. Je n'ai jamais pu l'obtenir. Ce n'était vraiment pas quelque chose de difficile ni d'onéreux pour la Compagnie.

Vous avez fait allusion à quelque chose de très intéressant : les essais de soins à la campagne. Ces essais ont très bien réussi dans des cas déterminés; ils ont surtout admirablement réussi pour les tuberculeux. Dans la Haute-Garonne, à Ondes, il y a un établissement qui semble donner de très bons résultats pour des blessés atteints de malaises nerveux, et on a de bons exemples de guérison. Il y a là, en effet, des tentatives qui devraient être généralisées, et la communication que vous signalez est très intéressante.

Vous me permettrez toutefois de dire ce que je pense. Je crois que les centres de physiothérapie urbains ne font pas que du bien; je crois qu'on attache à ce qu'on appelle la rééducation fonctionnelle, c'est-à-dire à la rééducation médicale, qui se fait dans des centres de rééducation presque toujours urbains, une importance trop grande. Je crois que, bien

souvent, la véritable rééducation fonctionnelle se confond avec la rééducation professionnelle et que l'homme, par le travail destiné à être le sien, se réadapte beaucoup plus sûrement que par l'électricité. J'entends bien que c'est une opinion qu'on ne peut émettre qu'en tremblant, puisque c'est une question médicale, et quand on n'est pas médecin, vous savez quelle condamnation on risque d'encourir en parlant de choses médicales. Mais je vous donne, basée sur ma petite expérience, mon opinion pour ce qu'elle vaut. Je crois que l'envoi direct à la campagne vaudrait souvent mieux. La combinaison que vous indiquez a l'avantage d'être conciliatrice, parce qu'il y aurait les centres de physiothérapie et des hommes répandus tout autour des centres. Je crois qu'on peut faire utilement quelque chose dans ce sens.

M. Baillière. — Je demande à revenir sur un point qui m'a frappé dans le rapport de M. Souchon, et sur lequel il serait peut-être intéressant de s'appesantir un peu, c'est la question des bergers.

J'ai été absolument surpris d'apprendre que dans cette école de Rambouillet qui avait été organisée par l'Etat avec tout le soin possible, il n'y avait eu que deux candidats. Le besoin de bergers se fait absolument sentir. La Brie, qui était autrefois le pays des bergers, qui était célèbre par Jean de Brie, le bon berger, en manque totalement aujourd'hui. Je connais une ferme de 350 hectares, dans laquelle on a supprimé le troupeau, faute de bergers, comme dans une autre, située pourtant dans un des meilleurs cantons de la Brie, on a été obligé de supprimer la vacherie parce qu'on n'avait plus personne pour traire les vaches !

Cependant, le métier de berger, comme le disait excellemment M. Souchon, n'implique pas un grand effort ni un long apprentissage. Il faut seulement un peu de soin, d'intelligence et certaines connaissances professionnelles qui ne sont pas très difficiles à acquérir, et ce n'est certes pas un métier très dur à exercer. Il consiste à conduire les troupeaux dans les champs, à les surveiller, à avoir des chiens... bien dressés... Mais quand on a un bon berger, on a du même coup sur la ferme une source de richesse absolument rémunératrice et productrice. Le mouton est un animal qui consomme tout ce dont on ne veut pas : le mauvais fourrage, les mauvaises pailles, les résidus de betteraves. C'est, pourrait-on presque dire, la bête du bon Dieu. Et, avec les perfectionnements qu'on a apportés à son élevage, le mouton peut arriver à se reproduire beaucoup plus rapidement aujourd'hui qu'autrefois.

Au surplus, il y a dans cette question un autre aspect à considérer, à savoir que le berger a l'avantage d'amener avec lui sa famille. Je connais, par exemple, une ferme dans laquelle les enfants du berger sont employés à la culture et remplissent des fonctions très utiles, soit en

conduisant des chevaux, soit en travaillant à la terre d'une façon quelconque. Il y a donc là un ensemble, un moyen de laisser la famille coordonnée et non dissociée, en sorte qu'on obtient du même coup un double résultat également avantageux sur lequel on ne saurait, je crois, trop insister.

M. Louis Rivière. — Je voudrais ajouter un mot à ce que M. Hennequin a dit tout à l'heure à propos de la communication du Dr B... Je crois que cette communication a eu pour point de départ une expérience qui s'est poursuivie aux portes de Paris, à l'hôpital militaire de Saint-Nicolas, à Issy. A cet hôpital se trouve comme directeur le médecin principal Berlureau. C'est un vieil ami des jardins ouvriers, et, ayant des blessés et des malades en convalescence, il a eu l'idée de leur faire travailler la terre. Il les envoyait, sous la conduite d'un sous-officier, par groupes d'une dizaine, travailler aux jardins ouvriers, à Montrouge, et il a été frappé des résultats qu'il obtenait au point de vue de leur santé.

Ces gens travaillaient doucement, sans se fatiguer; ils avaient bon appétit, dormaient bien et se remettaient beaucoup plus vite que les autres malades. Il a signalé ces résultats à M. Godart, qui a fait de cette expérience l'objet d'une circulaire qui a été envoyée dans toute la France, et qui a donné l'idée de multiplier ces centres de réadaptation agricole. J'ajouterai que parmi les gens qui ont travaillé à Saint-Nicolas, beaucoup ont pris goût à la culture et ont manifesté l'intention de devenir agriculteurs, parce que c'est un métier dont ils ne se doutaient pas et qui leur a plu. Ce ne sont pas des mutilés, c'est vrai; mais cependant l'expérience est intéressante à signaler.

Quant à ce que vient de dire M. Baillière, je ne puis que l'appuyer. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai eu à chercher un berger pour un membre de ma famille qui a un troupeau important. Il m'avait dit de voir du côté des mutilés. Je suis allé à la Fédération; on a été très obligeant, mais on n'a pas pu me donner de berger; on m'a indiqué l'adresse des écoles dans lesquelles on en forme, notamment de l'école de Rambouillet, et vous voyez que dans la plus importante de France on n'a pu former que deux bergers depuis trois ans. Par conséquent cela ne donne pas beaucoup de choix. Il y aurait cependant là un métier avantageux et qui pourrait donner un débouché à des mutilés, car même sans un bras et sans une jambe on peut conduire un troupeau, et les bergers sont très bien payés.

M. Laplatte. — Je suis aussi de l'avis de M. Baillière. J'ai dans ma famille quelques personnes qui ont des propriétés dans la Brie champenoise. Ces personnes se plaignaient déjà avant la guerre de

ce qu'on ne pouvait plus trouver de moutons, qui devenaient alors très rares. Mais la raison était bien simple : on ne trouvait plus de bergers, et on était obligé d'abandonner l'élevage du mouton dans certaines régions!

Depuis un temps immémorial, le mouton a été élevé sur une très grande échelle, en Champagne, produisant la laine qui était utilisée à Reims. Or, aujourd'hui, depuis quinze ou vingt ans, tous les gens de la Brie champenoise, des cantons d'Epernay à Provins, qui font de la culture, se plaignent de ne pas trouver de bergers. Mais s'il n'y a plus de bergers, n'oublions pas que c'est parce que le berger s'ennuie à être toujours seul! De nos jours, chacun veut avoir de la société, on veut se distraire; on veut bien travailler, on veut bien, pendant des heures entières, s'enfermer dans des ateliers plus ou moins malsains, mais ce qui ennuie le plus l'homme de la campagne, c'est d'être seul et de n'avoir aucune société. Si encore le berger pouvait se livrer à un travail qui lui serait payé, tout en gardant ses moutons! Cela l'occuperait, mais quel genre de travail lui fournir et comment l'organiser? Et puis il y a autre chose. Autrefois, on avait pris l'habitude de parquer les moutons; sur des terres en pente on faisait une clôture, on construisait une maisonnette, et le berger couchait là. Or, cet usage tend à disparaître, parce que les bergers ne voudraient plus passer la nuit ainsi. Notez que la Brie jouit d'un climat qui ne diffère pas beaucoup de celui de la Beauce et de toute la campagne qui environne Paris, c'est-à-dire d'un climat relativement doux; par conséquent, on ne peut pas mettre sur le compte d'un climat très dur la répugnance qu'ont les gens de la campagne à garder les moutons. La seule raison c'est que, si ce n'est pas dangereux, ni pénible, c'est très ennuyeux! L'homme a peur de la solitude, surtout s'il n'a pas l'esprit porté à la rêverie, et il veut de la société, de l'amusement, de la distraction. C'est pourquoi il préférera le travail de la ville à celui des champs ou, dans le travail des champs, celui qu'on fait en société, comme les vendanges où l'on chante et où l'on rit, à celui de la moisson.

M. Henri Joly. — Ceux qui, comme moi, se sont occupés du placement d'enfants et d'adolescents constatent également qu'on a aujourd'hui une très grande difficulté à leur faire accepter une place de berger. Au surplus, pour les adolescents, qui pourraient être placés plus tard dans d'autres travaux agricoles, ce ne sont pas seulement les intéressés qui y répugnent, mais ceux-là même qui les placent. Ils trouvent que, dans cette solitude dont on nous parlait tout à l'heure, ces adolescents vivent dans des conditions qui s'opposent ou qui ne se prêtent pas à leur éducation, qu'ils restent absolument ignorants et sauvages, et qu'ils

deviennent souvent très immoraux. Je connais, dans une de nos provinces, un prêtre dont l'attention a été attirée sur ces graves inconvénients, et qui a fondé une œuvre pour aller s'occuper des bergers à droite et à gauche. J'ignore quels sont les résultats qu'il a obtenus, mais le fait de son initiative prouve qu'il est convaincu de la réalité du mal auquel il s'efforce de remédier.

M. Lepelletier. — M. Souchon pourrait-il nous dire si la Fédération nationale des mutilés, ou telle œuvre poursuivant le même but, a songé à utiliser les mutilés pour les former en vue de la motoculture ou de l'emploi de l'outillage mécanique? On nous dit toujours : il faut développer la motoculture! C'est très bien, mais actuellement, on n'a pas le personnel compétent pour faire fonctionner les machines. Est-ce que, du côté des mutilés, on ne pourrait pas recruter quelques éléments?

M. Souchon. — La question que vous soulevez est de celles qui nous ont préoccupés, et je dois dire que beaucoup de mutilés, qui ne veulent pas être ouvriers agricoles, et qui, *a fortiori*, ne veulent pas être bergers, sont assez tentés par l'idée d'être mécaniciens agricoles. Pourquoi? Je me figure que c'est parce qu'il s'agit un peu de mécanique, et parce que, derrière la mécanique, ils aperçoivent une grande indépendance et des salaires plus élevés. Tous les jours, nous voyons des hommes venir nous demander de les initier à la mécanique agricole.

Je dois reconnaître qu'à la Fédération des mutilés nous n'avons pas encore fait grand'chose à cet égard. Pourquoi? Parce qu'il faudrait surmonter des difficultés techniques très considérables. C'est M. de Fontgalland, qui, à l'École de Sandar-Limonest, s'occupe de notre rééducation agricole. Il a bien un tracteur, mais cela ne comporte pas la mise en train de beaucoup d'ouvriers agricoles.

On a résolu, il est vrai, le problème d'une autre façon. Il y a, rue Jenner, à Paris, une maison qui s'appelle : *La Maison du soldat*, qui est sous le contrôle assez direct du ministère de l'Agriculture et où l'on apprend la motoculture; mais le fait qu'elle est à Paris se traduit par un inconvénient, c'est qu'un certain nombre d'hommes qui sont entrés là pour apprendre la motoculture, disparaissent bientôt comme conducteurs d'automobile! Cela leur fait un métier, c'est vrai; mais le but qui consiste à ramener les hommes à la campagne n'est pas atteint.

Il y a aussi un autre essai, qui est, je crois, le plus réussi, c'est celui qui a été tenté par l'Union des colonies étrangères à Juvisy, dans la grande ferme de M. Petit, que tous les hommes qui s'occupent d'agriculture connaissent bien. Je ne sais pas bien quelles sont les conditions

consenties par M. Petit à l'Union des colonies étrangères; mais je crois qu'il y a là un certain nombre de tracteurs et d'hommes qui apprennent à les conduire. Quand nous avons des candidats, c'est là que nous les envoyons.

M. BLONDEL. — Un mot seulement sur la question des bergers. Hier, à propos de la main-d'œuvre asiatique, on a fait valoir que se posait pour nous un problème d'une grande importance, le problème des matières premières. Il est incontestable que, dans l'ordre de l'industrie textile, l'insuffisance de notre troupeau, qui avait déjà diminué avant la guerre dans la proportion de plus des deux tiers, nous mettait en présence de très grosses difficultés, qui vont être plus grosses encore demain, au point de vue des matières premières. Aussi, je crois qu'il y aura un très gros effort à faire pour reconstituer le troupeau français, et si, par des salaires élevés, on pouvait déterminer un grand nombre de mutilés à se faire bergers et à aider nos grands fermiers à élever beaucoup de moutons, ce serait un service immense qu'on rendrait au pays.

M. HENNEQUIN. — Un mot encore sur cette question des moutons. Ce n'est pas parce qu'on ne trouve pas de bergers que le troupeau a diminué, c'est pour des raisons d'ordre économique connues de tout le monde, et notamment parce que la plupart des fermiers ne veulent plus de troupeaux par suite de l'abaissement du prix de la laine, par suite de l'invasion des laines de Russie et d'Australie, et par suite d'une mortalité exceptionnelle du mouton. Le mouton n'est plus suffisamment rémunérateur, et le berger ne trouvant plus d'emploi s'est trouvé à un moment donné très raréfié. On a essayé de remonter le courant. Pour ma part, j'ai eu toutes les peines du monde à obtenir d'un fermier qu'il reconstituât son troupeau. C'est à mon avis la raison principale pour laquelle on trouve si difficilement des bergers aujourd'hui.

M. BEUDET. — Est-ce que M. Souchon n'a pas été frappé par les réflexions que font parfois les mutilés? Pendant la période que j'ai passée au régiment, je me suis trouvé avec des Hauts-Alpins, qui étaient très surpris de voir la différence de culture entre leur pays et les régions que nous traversions. Chez eux, les terres sont morcelées, et l'on ne connaît que la petite culture. Aussi étaient-ils préoccupés par la question de savoir comment, dans les grandes fermes de Champagne, on pouvait arriver à réaliser des bénéfices, alors que chez eux, on était le

plus souvent en perte. Ce genre de réflexions que faisaient les hommes valides ne sont-elles pas faites actuellement aussi par les mutilés? Ne cherchent-ils pas à savoir comment ils arriveront à réaliser un profit dans une ferme où ils n'ont eu que des pertes jusqu'à présent? Ne sont-ils pas en présence de cette pensée que l'introduction de la motoculture étant générale, on ne pourra pas, pendant un certain temps, tout au moins, leur donner les hauts salaires qu'on leur promet? Ne sont-ils pas préoccupés aussi des conditions dans lesquelles, après la guerre, on reconstituera ce qui a été réquisitionné, soit comme matériel, soit comme cheptel vivant?

Je voudrais aussi savoir si M. Souchon a remarqué combien de blessés hésitent à consentir à la suppression d'une partie d'un membre qui leur donnerait plus de facilité pour avoir un appareil. J'ai vu, dans les trois hôpitaux que je viens de visiter, enlever les os de la main, ou les os de l'avant-bras, alors qu'on conserve la main elle-même. N'y aurait-il pas lieu, dans certains cas, d'essayer d'encourager le blessé à certaines suppressions devant lesquelles il recule?

M. Souchon. — Il m'est facile de répondre à la seconde des deux questions que vous venez de poser. J'ai vu très souvent des mutilés qui se plaignaient de n'avoir pas été amputés. C'est extrêmement fréquent, et j'ajoute que je crois que, quelquefois, ils ont raison. Je vois beaucoup d'hommes qui ont le bras surtout dans des conditions telles qu'il semble regrettable pour eux que le bras n'ait pas été coupé tout à fait; mais je ne suis pas médecin; je vous donne leur opinion et non pas la mienne.

Toutefois, il y a un autre cas qui montre la difficuté et que nous avons très souvent devant nous : il s'agit d'un amputé, mais l'amputation a été faite un peu rapidement, dans des conditions qui n'étaient pas très bonnes, et pour bien appareiller il serait bon de rectifier le moignon. Et là, on se heurte à de très grosses objections. Pourquoi? Simplement parce que le mutilé ne veut pas supporter une nouvelle opération; il ne veut pas, comme il dit, « aller sur le billard », et il y a bien des hommes auxquels nous avons donné des appareils que nous jugions nous-mêmes n'être pas les meilleurs, parce qu'il est bien difficile d'insister pour demander cela à un mutilé. Le cas est très fréquent. Il y a donc là deux sentiments contradictoires : le regret de ne pas avoir été amputé, mais le désir très vif de ne plus subir d'opération.

Pour ce que vous me dites au point de vue des conceptions économiques des mutilés sur la vie agricole, il m'est bien difficile de vous répondre, parce que je ne les vois pas beaucoup à ce sujet. Une fois qu'ils sont venus à nous, s'ils sont décidés pour l'agriculture, ils vont

chez M. de Fontgalland et je ne les vois plus. Ceux qui refusent d'aller à la terre ne donnent pas toujours leurs raisons. Ils disent parfois : « Nous savons bien qu'un amputé comme nous ne peut pas faire le métier agricole. »

M. Lepelletier. — Ne serait-il pas intéressant de créer des Sociétés agricoles pour l'exploitation des terres abandonnées, en groupant les mutilés pouvant faire en collaboration un travail utile et rémunérateur?

M. Souchon. — Peut-être! C'est la voie dans laquelle semblent s'engager les Anglais. Ils font des villages, des colonies de mutilés.

M. Lepelletier. — Par terres abandonnées, j'entends des terres demeurées sans exploitants. Après la guerre, il y en aura malheureusement beaucoup, attendu que beaucoup de veuves de fermiers ou de métayers ne pourront plus continuer l'exploitation. Il me semble que des associations de mutilés auxquelles on fournirait, comme une Société peut le faire, le capital d'exploitation, et au besoin des auxiliaires utiles pour compléter ce que les mutilés ne pourraient pas eux-mêmes, pourraient se constituer; cela serait une sorte de colonie, de « settlement », comme disent les Anglais.

M. Hennequin. — Ce serait une exploitation collective, alors?

M. Lepelletier. — Des coopératives d'exploitation plutôt, comme il en existe dans toute la Haute-Italie, depuis longtemps déjà.

M. Souchon. — Je suis persuadé qu'en effet c'est du côté association qu'il y a quelque chose à faire.

M. Lepelletier. — De même, pour reconstituer l'outillage et le cheptel l'association pourrait être très utile.

M. Hennequin. — Mais qui ferait les avances?

M. Souchon. — Il faudrait une Société. C'est de ce côté que l'État pourrait utilement intervenir. Ce serait la meilleure utilisation des fonds du Crédit agricole.

M. Lepelletier. — A-t-on constaté que la propagande syndicaliste ait fait des ravages parmi les mutilés?

M. Souchon. — Ce n'est pas la propagande syndicaliste organisée, mais la propagande ouvrière. Quand les mutilés vont dans les cabarets de Paris, les ouvriers leur disent : « Tu travailles? Tu es stupide! »

Vous parliez tout à l'heure de la question des veuves, qui ne pourront plus cultiver la terre, et vous avez parfaitement raison. Je dois vous rappeler pourtant qu'il y a une autre face de la question : parmi les veuves, et surtout parmi les veuves d'un milieu relativement élevé, parmi les veuves d'officiers, il y en a un certain nombre qui se figurent quelquefois, très malheureusement, que se trouvant dans une situation qui n'est pas très brillante au point de vue des revenus, elles vont pouvoir augmenter leurs rentes en achetant une petite propriété, en la faisant valoir; elles sont séduites par le miel, le fromage, les lapins. Et c'est tellement vrai qu'on s'en est préoccupé à la Société des Agriculteurs de France, et qu'on a parlé de rédiger un tract pour mettre en garde contre cette tendance.

M. Lepelletier. — C'est là, en effet, une tendance fort dangereuse, car en y cédant on se préparerait à mon avis bien des déceptions!

M. le Président. — Si personne ne demande plus la parole, nous allons lever la séance en remerciant encore une fois M. Souchon, qui a appelé notre attention sur cette question si grave, si troublante, à la solution de laquelle nous devons tous avoir à cœur de collaborer. La discussion qui vient d'avoir lieu complète fort utilement celle qui a été consacrée au problème de la main-d'œuvre agricole en général, et nous adressons nos remercîments à tous ceux qui ont bien voulu y participer.

La séance est levée à 16 h. 25. (1)

Le Secrétaire,
Guy Colmet-Daage.

(1) Sténographié par J. Duployé, sténographe du Conseil d'État, 46, rue de Rivoli, Paris.

QUELQUES IDÉES DU FRONT ET DE L'ARRIÈRE

(*Deuxième article.*) (1)

D'autres ombres s'annoncent qui ne pourront nous gêner qu'après la guerre. L'une de celles-là vaut d'être signalée tout de suite parce qu'il dépend de nous, l'ayant aperçue, de l'éloigner.

Dans une conférence sur les lendemains de la guerre, M. Maurice Donnay disait l'an dernier que les hommes qui reviendraient « voudraient plus de bien-être. » Oh oui, ils voudront plus de bien-être, et probablement M. Donnay n'aperçoit même pas à quel point il a raison. Il ajoute : « Mettez-vous à leur place, ils l'auront bien gagné. » Cela est vrai, et quand en effet on a vécu avec eux, on est moins que tout autre tenté de le contester. Mais il faudrait creuser un peu l'objet et la nature de ce désir, en écoutant parler ces hommes.

Ils sont des héros, ils représentent une France que les pessimistes croyaient morte depuis longtemps, rien ne sera jamais excessif de ce qu'on pensera d'eux et de ce qu'on fera pour eux — mais il faut le reconnaître : ils auront une tendance à envisager d'une manière simplifiée les problèmes qui se poseront au lendemain de la paix.

Dès aujourd'hui, ils songent au retour. Il n'y a pas d'heure où ils n'en caressent l'espoir. Ils songent à leur avenir, et ils le voient très net et assuré. Demain, s'ils sortent des souffrances et du danger, ils trouveront le bien-être définitif qui, jusqu'au bout de la vie, les laissera sans désir. Il les attend; le tout pour eux est de l'atteindre. Plus de soucis d'aucune sorte. Un paradis terrestre qu'on aura mérité à force de peine, et une fois pour toutes : car l'effort a été donné, et ce paradis n'admet pas le travail ou en tous cas il ne l'admet pas dans les conditions anciennes. Il y aura des journées courtes, des salaires élevés, des retraites larges, accordées

(1) V. *Réforme sociale* août 1917, p. 132.

tôt; les loyers seront infimes, les maisons commodes, et tout le monde vivra dans les villes, heureux comme dans les contes de fées. M. Souchon, professeur à la Faculté de Droit de Paris, et qui s'occupe avec activité de la Fédération nationale d'assistance aux mutilés, a remarqué dans les ateliers de rééducation cette répugnance des blessés pour le travail; et il s'attriste d'avoir à leur rappeler « comment la reconnaissance même de la patrie ne saurait les mettre au-dessus de la loi divine du travail. » Les bien portants ne pensent pas autrement; ils ne se croiseront pas les bras, mais ils comptent sur une existence facile où ils entreront de plain-pied. Le régime des allocations a déjà répandu dans le pays ces idées sereines.

Et puis, leur bien-être, ils le voudront, et ils le voudront bien. Il ne s'agira pas d'un souhait mais d'une volonté. Faute de connaître les conditions de transformation d'une société, ils s'imaginent que la perfection se réalise dès que personne n'y met obstacle. Ils sont persuadés qu'il ne tient qu'au patron d'élever les salaires et d'établir les retraites; s'ils dépendent de lui, il ne dépend de personne et règle toutes choses suivant son bon plaisir. Il sera donc nécessaire qu'il paie sa dette à ceux qui ont souffert pour la cause générale. Créanciers et débiteurs, voilà très exactement la position respective de ceux qui reviendront, et des autres. Mais le principal débiteur, celui qui vraiment peut, d'une loi, d'un mot, d'un signe de tête, changer le monde, c'est l'Etat. C'est à lui, au fond, que l'on réclamera tout. Si le patron oppose une résistance, on en appellera tout droit à ce maître suprême qui devra exercer la pression nécessaire.

Que répondra l'État? Il est permis de croire qu'il se gardera de protester contre une telle extension de son rôle.

D'abord la guerre aura fait de lui, dans bien des cas, un débiteur certain. La charge écrasante d'indemniser les soldats mutilés, de pensionner les veuves, de soutenir les orphelins, devra lui être attribuée; c'est le plus sûr de ses devoirs. La nation entière supportera ce poids. Il interviendra dans la réparation de tous les dommages : cela peut mener très loin. On ne ressuscitera pas les départements envahis sans qu'il dise son mot. Comme la guerre l'aura fait entrer dans les usines privées et dans les affaires commerciales des particuliers, il consentira de mauvaise grâce à s'en écarter; il y consentira d'autant moins qu'on le pressera d'orga-

niser la lutte d'après-guerre. Ses attributions n'ayant pas de limites précises, il se charge de les fixer, et il n'en fixe aucune. Si on lui réclame la lune, il cherchera aussitôt les moyens de la décrocher. Il juge que rien n'est hors de son domaine, et l'on peut bien penser qu'il ne se retranchera jamais derrière son incompétence.

Ce n'est pas d'ailleurs le dévouement qui le pousse dans cette voie. Cette entité n'est point sentimentale. Il obéit à sa tendance naturelle qui le porte à s'intéresser à tout. Nul n'est plus envahissant que lui. Plus il va, plus il exècre les gens qui s'arrangent entre eux sans lui rien demander. Il propose ses services à tout venant, et ce qui est fâcheux, c'est que si on les refuse, il les impose. En pleine bataille de Verdun, il cherche à tirer à lui les orphelins de la guerre; il paraît convoiter aussi les terres laissées en friche. Que ne convoitera-t-il pas quand, le canon ne tonnant plus, il restera seul maître! Il existera entre ses sujets et lui un accord magnifique pour établir sa souveraineté.

Et là est le péril nouveau. Car beaucoup de gens estiment que la tyrannie de l'État a vite fait d'écraser un peuple. L'éteignoir du socialisme asphyxierait la France plus sûrement que les gaz des Allemands.

Mais le moyen d'y échapper?

Il réside — on l'a dit souvent, ce qui n'empêche pas que cela soit vrai, — il réside dans le développement de l'initiative privée. Jamais pour elle le danger ne sera plus grand, et en même temps jamais ses chances de triompher ne seront plus nombreuses.

Car la guerre constitue pour elle une merveilleuse préparation. Sans la guerre, elle n'eût jamais dénombré ses forces ni reconnu sa puissance, avec une si parfaite exactitude. En deux ans, elle a pris conscience de ses ressources, mesuré la tâche remplie. Après cette épreuve, elle ne s'effraiera pas devant la besogne qui lui reste à accomplir. Elle connaît maintenant la façon de s'y prendre. De braves gens qui se croyaient nuls sont devenus d'étonnants administrateurs; des idées neuves ont poussé dans des cerveaux qui ne s'y attendaient pas. Ce succès a mis en goût des novices. Ils ont assisté, du jour au lendemain, des mutilés, des blessés, des malades, des veuves et des orphelins, habillé des soldats, aidé les médecins. Dans l'après-guerre, ils mettront sur pied des œuvres économiques et sociales. Et dès aujourd'hui, ils étudieront les problèmes qui se posent afin d'apporter demain leurs solutions. Il est

trop sûr qu'on perd le droit de repousser l'ingérence de l'État dans une question grave si l'on ne sait pas la trancher soi-même. On aperçoit déjà nettement les exigences qui se lèveront aux jours de paix : il faut les classer, préparer les réponses. Il faut que des groupements tiennent toutes prêtes des organisations adaptées aux besoins nouveaux. Le rôle des mutualités doit s'étendre. Les associations rurales, industrielles, commerciales, déjà fondées presque toujours mais parfois engourdies, peuvent entrer dans la vie, devenir enfin des organes actifs. La plupart du temps l'armature est constituée ; seulement elle joue mal et se rouille. Le jour où les particuliers, associés suivant leurs intérêts communs, par branches d'industrie, par genres d'exploitation ou de commerce, auront jeté le regard sur la route à parcourir et tenté d'en écarter eux mêmes les obstacles, ils auront réduit d'autant l'intervention de l'État.

Ils ont une autre œuvre à élever, plus importante encore : une œuvre d'éducation civile. Ce peuple, réaliste à la guerre, vit de chimères en temps de paix ; cela serait négligeable s'il ne conduisait pas notre barque. Même à cette heure, sous les obus, il se met à errer dès qu'en pensée il rentre chez lui. Il prétend y trouver le paradis, et il s'indignera s'il ne l'aperçoit pas. Il faudrait, à la lumière de l'histoire, lui montrer les grandes règles de vie des nations, les causes de progrès et de décadence, les impossibilités contre lesquelles on se brise. Il faudrait désarmer sa méfiance, et pour cela nous hausser tous. La guerre est là d'où l'on tirera, sans l'épuiser, toute la beauté humaine. C'est à elle que l'on devra revenir pour donner la preuve de notre commune bonne volonté. Il n'y aura pas de plus éclatante lumière projetée sur toute la France.

Il serait bon aussi de rappeler à tous cette loi du travail qui s'est effacée dans nombre d'esprits. Il ne faut pas s'y tromper, c'est là une sorte de révolution morale qui peut être accomplie. Car nous vivons depuis bien des années sur une idée inverse, et tous nos législateurs s'appliquent à propager le mépris de l'activité. Ils n'en savent rien peut-être, et c'est pire que de l'apercevoir, parce qu'alors ils s'interrogeraient. Sans doute le sweating system est odieux, nous devons alléger le travail des femmes et des enfants, mesurer celui des hommes afin qu'il n'excède point leurs forces et leur permette, autant qu'il est possible, un perfectionnement moral

individuel. Mais l'idéal n'est pas d'atteindre un état où l'humanité se croiserait les bras; et pourtant, bien des gens le croient sincèrement. Le travail leur paraît un mal héréditaire dont il importe de se débarrasser si l'on tient à vivre en bonne santé : le gain d'une heure de repos est une victoire sur l'ennemi traditionnel. Il en résulte que l'ouvrier se désintéresse de sa besogne; qu'importe la route qui conduit au repos? Le vieil artisan qui faisait son apprentissage à l'ombre de son clocher, partait pour le tour de France, exécutait son chef-d'œuvre et s'appliquait chaque jour à travailler mieux que la veille — est pour les ouvriers actuels un être préhistorique contemporain du mammouth. Ils ne le comprennent plus, ils le jugent comme les anthropologistes jugent l'homme de Cro-Magnon, et ils se redressent en songeant aux descendants de cet humble ancêtre. Ils oublient que l'esprit se mesure au travail et que, dans l'ordre animal, l'espèce la plus élevée est la plus laborieuse; l'abeille se place au-dessus du bourdon. Dormir est à la portée de l'être le plus misérable. On répond que le repos émancipe; il permet de varier le travail et d'ouvrir à l'intelligence des horizons plus larges — et rien ne serait plus beau si le loisir se trouvait consacré à des études nouvelles; mais en fait, cela ne s'observe guère. Et puis, comme personne aujourd'hui ne peut être universel, il y a encore avantage à suivre la méthode du vieil artisan qui, à force d'être penché sur sa tâche, prenait une âme d'artiste. On étonnerait beaucoup le syndiqué d'hier si on lui assurait que le tailleur de pierre anonyme qui ornait de figures un coin de portail de Notre-Dame était plus émancipé que son lointain petit-fils. Et pourtant, rien n'est plus. Le travail porte en lui une vertu mystérieuse qui rend l'âme contente; au lieu d'avilir, il élève. Un artiste se sent au niveau d'un roi. Voltaire, bâtonné par des laquais, riait du roi de Prusse. Et si l'ouvrier d'aujourd'hui, réaliste, veut des satisfactions matérielles, comme il en a le droit, c'est encore par la perfection de son ouvrage qu'il les obtiendra le plus sûrement.

Il y a un autre préjugé, dans un domaine plus vaste, qu'il ne serait pas inutile de combattre : celui d'après lequel cette guerre doit clore la liste des grands chocs internationaux. Peut-être — qui n'en veut garder l'espérance? — un jour arrivera-t-il où le règne de la paix sera solidement fondé. Mais personne ne peut dire que ce jour va se lever. Et une dure expérience nous apprend que, pour

en saluer l'aube trop tôt, on risque de périr. L'avertissement suffit.

Cependant, à la tranchée, on ne le comprend pas toujours, et cela ne doit point surprendre.

Comment les hommes qui attendent le paradis à l'intérieur ne l'attendraient-ils pas aussi à l'extérieur ? Pour eux, le bonheur se peut établir en France d'un trait de plume, à titre de salaire pour un rude effort; la paix s'établira de même. Cette guerre est la dernière. Les nations vont désarmer, et nous donnerons l'exemple. Les rivalités disparaîtront si les gouvernements le décrètent; et les peuples en formeront le souhait. Par une grande loi internationale, la guerre se trouvera supprimée.

Il est probable qu'après la paix, les Allemands ne décourageront pas, chez leurs voisins, ces idées généreuses, mais qu'ils n'en autoriseront pas l'importation. Si nous sommes clairvoyants, nous méditerons les raisons de cette attitude.

M. Maurice Donnay, dans sa très belle conférence, estime que cette guerre, parce qu'elle est atroce, doit être la dernière. Hélas! ce n'est peut-être pas suffisant. Le cri d'horreur qu'il attend quand on pourra juger le drame effrayant dans son ensemble, ce cri s'élèvera, il s'est élevé déjà. Mais supprimera-t-il demain la concurrence internationale, ou au moins l'amènera-t-il à ce point idéal où elle jouera sans heurts et se dénouera sans chocs? Cela est douteux. Il faudrait que toutes les races humaines fûssent à un même degré de civilisation, que chaque nation fût contente de son sort; cet état d'équilibre sera-t-il atteint? Depuis que l'histoire s'écrit, nous voyons des peuples qui naissent, grandissent, déclinent et parfois sombrent plus ou moins longtemps dans une sorte de torpeur avant de remonter en scène; ils se passent le flambeau l'un à l'autre. Est-ce que cette course doit s'arrêter? La race qui veut monter ou qui va déchoir décrira-t-elle sa courbe sans gêner ses voisines ou sans leur résister?

Non, sans doute. La lutte est la condition de la vie, et l'on imagine déjà l'après-guerre comme une guerre ralentie et organisée. On ne peut être certain que commencent aujourd'hui les temps nouveaux qui présenteront un si absolu contraste avec les temps anciens. L'expérience du passé, depuis qu'il y a des hommes, ne nous garantit pas l'avenir.

On nous dit alors que, si la lutte n'est pas abolie, nous pouvons transformer ses conditions, et instituer un code de la vie interna-

tionale comme nous avons promulgué un code de la vie civile. Ainsi sera créée cette « société des nations où l'agression injuste, brutale, sera toujours punie, où la volonté de domination et d'hégémonie sera étouffée dans l'œuf, cet œuf se trouvât-il dans le nid d'un vautour impérial. »

Cette œuvre-là, nous devons en effet la poursuivre. Il n'y en a pas de plus haute. Mais il n'y en pas non plus de plus difficile, nous l'avons vu et probablement nous le verrons encore.

L'édifier sera dur. Il faudra le consentement unanime pour fonder l'arbitrage obligatoire, il faudra surtout une sanction qui enchaîne le vautour. Le tribunal de La Haye a pu connaître des litiges sans gravité parce que les puissances belliqueuses n'avaient point encore intérêt à recourir à la guerre. Mais le jour où elles l'ont voulue, elles n'ont rencontré aucun obstacle à leur volonté! Elles sont libres d'accepter ou de rejeter la juridiction nouvelle. Il faudra qu'elles ne le soient plus. Il sera dur d'imposer à des races avides l'intervention d'un juge et l'obéissance aux arrêts prononcés. Dans notre droit privé, il y a encore des gens, et nombreux, pour se soustraire à la loi, malgré la force de la société qui les assujettit à des règles. En droit international, quelle vigueur n'aura pas le vautour, malgré la sainte alliance qui, comme aujourd'hui, défendra contre lui les principes du droit. En fin de compte, la sanction sera peut-être encore la guerre. Les Alliés tiennent la place des juges de La Haye.

Mais enfin, on peut garder l'espoir, qu'autorise le passé, d'une diminution progressive des chocs armés et de l'acheminement vers une paix organisée où, comme l'a dit M. Asquith, « les problèmes internationaux seront résolus au moyen de libres négociations sur le pied de l'égalité entre les peuples libres. »

La difficulté est alors de savoir comment le réaliser.

Or, il ne semble pas qu'après la guerre, ce soit encore à la France de déclarer toute seule la paix au monde. Elle a donné un suffisant exemple de désintéressement et de loyauté pour se montrer prudente et ne plus se lancer dans l'aventure. Trois grands peuples pacifiques même n'ont pu arrêter la guerre parce que, jugeant des autres d'après eux-même, ils avaient cru inutile de la préparer. La leçon doit leur servir, à tous les trois et à ceux qui sont ensuite venus à eux.

Il n'y a pas une nation qui ne soit convaincue de notre sincère amour de la paix. Nous l'avons prouvé jusqu'au dernier instant, au

risque de compromettre la sûreté du pays. Et il sera bon de répandre partout hors de nos frontières le récit des quinze jours qui ont précédé la mobilisation; nos efforts pour écarter le danger doivent apparaître en pleine lumière auprès de l'intention criminelle des agresseurs. Efforts inutiles, mais qui fixent notre attitude, s'il en était besoin après les mesures qui avaient affaibli volontairement chez nous l'esprit militaire. On sait que la France exècre la guerre et qu'elle aidera tous ceux qui veulent bannir ce spectre. Mais elle ne voudra plus se sacrifier pour faire descendre la paix sur la terre; elle a failli périr une fois, son geste est unique et la dispense d'aller au delà.

Rien ne serait plus dangereux, après la lutte, que d'instituer en France une propagande nouvelle en faveur de l'arbitrage. Au contraire, il sera nécessaire de réagir chez nous contre les tendances pacifistes jusqu'au moment où il n'y aura plus de danger à les laisser s'épanouir. Elles bercent et endorment le peuple qui s'y abandonne. Nous souhaiterons l'avènement des temps nouveaux, et nous les croirons arrivés. Nous serons dupes une fois encore de nos chimères. Parce que les tueries nous feront horreur, nous jugerons qu'elles sont odieuses au voisin. Et nous commencerons par désarmer, au moins en esprit, alors que le désarmement est le stade dernier de la longue route à suivre. Cette conduite nous livrerait à un ennemi dont l'âme ne changera pas en un jour, et augmenterait les chances de guerre au lieu de les diminuer. Avant de forger l'épée en charrue, il n'est pas inutile de s'assurer que des brigands n'aiguisent pas la leur dans la forêt proche. Notre premier devoir sera de veiller aux gestes de l'ennemi d'hier, plutôt que d'encourager un espoir qui ne serait encore qu'un espoir. Il n'y a pas à craindre que nous oubliions jamais d'être pacifistes; le péril, c'est que nous le soyons trop.

Et cette passion de paix, en la réfrénant chez nous où depuis longtemps elle a triomphé, portons-la hors des frontières où elle ne souffle pas encore. C'est à l'étranger, non pas en France, qu'il faut mener la propagande. La besogne est lourde, vaste; elle peut suffire à nos appétits; elle ne nous rassasiera pas de sitôt. L'atrocité des massacres, la moisson des meilleurs d'entre nous fauchés au hasard par la monstrueuse machine de guerre, le retour momentané à l'état sauvage, nous frappent assez rudement pour dessiller peut-être des yeux qui admettaient un tel spectacle. Et nous aurons

le droit de dénoncer l'horreur de la lutte parce que nous aurons voulu supprimer celle-ci au péril de notre vie et que n'y ayant pas réussi, nous aurons d'ailleurs gagné la partie. La voix du vainqueur s'écoute volontiers. On ne peut douter que la victoire totale des Alliés hâtera l'avènement de la paix universelle, car ils auront prouvé qu'ils sont de taille à l'imposer.

Alors, quand le monde entier nous aura rejoints, il sera temps de reprendre notre marche. Le danger de demain sera que nous repartions dans notre rêve sans nous occuper de ce que font les autres, et aussi que, ayant atteint le but, nous négligions de rester forts pour maintenir la paix. Elle n'y résisterait pas. La plus humble loi privée s'appuie sur l'énorme appareil de la force sociale. Un règlement international serait un document inutile sans la force qui en assurera l'exécution. Après la guerre comme pendant la guerre, nous gagnerons à devenir réalistes et pratiques. Soyons sans crainte : nous ne cesserons jamais d'être plus idéalistes qu'il ne conviendrait.

Enfin, il faudrait baigner d'une lumière éclatante les origines de la guerre, non pas seulement à l'étranger, mais chez nous. Cela sera facile; encore une fois, il suffira de répandre un simple récit des quinze jours qui ont précédé la mobilisation. Algésiras, Agadir l'augmentation méthodique de la puissance militaire allemande, serviraient d'introduction.

Car ces origines, la foule, aujourd'hui, ne les connaît pas encore assez.

Il y a eu un bruit mauvais qui a circulé — qui circule peut-être toujours, — sur les responsabilités de la guerre. Vient-il de l'intérieur, est-il sorti des tranchées? Personne ne le sait. Ce qui est sûr, c'est qu'il a couru au front et dans le pays; ce qui est probable, c'est qu'il est né ailleurs qu'en France. Il ne charge pas seulement Guillaume et l'Allemagne du terrible poids, il en charge aussi un homme qui est des nôtres. Combien de fois, à la tranchée, n'a-t-on pas dû protester contre l'énormité dite à voix haute : « Guillaume? Oui, mais il n'y avait pas que lui qui voulait la guerre. » On entendrait la même phrase de l'autre côté de la frontière. Partager les responsabilités, quel beau moyen d'amoindrir la lutte dans l'esprit des Alliés, d'affaiblir leur effort, d'obtenir la paix boiteuse et de se réconcilier ensuite comme des adversaires qui ont une faute égale à se reprocher.

Je ne pense pas que l'Allemagne se pose sérieusement la question des origines du conflit. On ne prépare pas la guerre pendant quarante ans à coup de milliards pour jouer de la flûte avec ses voisins au bord des ruisseaux. Jamais une préméditation n'a été établie par autant de faits. Avec une méthode et une constance uniques, ce peuple a créé la plus formidable armée que l'histoire ait jamais connue, il a patiemment jalonné au dehors les routes d'invasion, mis le main sur les points stratégiques, machiné pour lui le pays ennemi, ligotté d'avance son adversaire, endormi ou muselé les neutres par des promesses ou par des menaces; enfin, l'heure sonnant, il a sauté à la gorge du voisin en renversant un tiers gênant.

Et nous, nous qui depuis vingt ans vivions dans un rêve de paix et de fraternité universelles, nous qui avions réduit la durée du service militaire, la durée des périodes pour donner au monde la mesure de notre bonne volonté, nous qui, absorbés dans nos luttes intérieures, finissions par considérer les autres comme une curiosité du passé et l'armée comme une institution démodée, nous qui venions au combat à visage découvert, en uniformes éclatants, sans munitions et sans artillerie lourde, devant la ruée allemande, — nous pourrions endosser même un centième de part dans la responsabilité de la guerre ! Et la victime pourrait se croire un instant complice de l'agresseur !

Cela, n'est-ce pas, est absurde. Et pourtant, ce bruit courait. Le plus grand nombre en a ri. Quelques-uns ont écouté. Il fallait qu'ils n'eussent rien vu. Il faut qu'ils sachent. Nous croyons volontiers que la vérité s'impose d'elle-même; c'est un principe commode pour justifier notre inaction. La vérité a besoin de nous : il y a toujours trop de gens qui ont intérêt à propager l'erreur. Il faut qu'en France il n'y ait pas un Français qui n'ait la fierté de son innocence dans le massacre actuel. Il serait monstrueux qu'il ne connût pas la grandeur de son rôle. L'Allemand tente de la voiler aux yeux des neutres, et il commence seulement à nous trouver devant lui sur ce terrain où il fut longtemps seul. Il tentera de nous tromper sur nous-mêmes; il y travaille déjà. La propagande française, récemment organisée, ne doit pas négliger ce pays. Nous avons subi cette guerre que nous refusions de préparer, cela est bien, mais il faut le dire, partout et à tous; il en faut donner la preuve. Ou alors à quoi bon, si nous l'ignorons nous-mêmes? Les

enfants doivent grandir dans cette idée, c'est l'affaire de ceux qui les instruisent. Mais il serait plaisant que la France d'aujourd'hui, actrice du drame, n'en vît pas clairement les origines. Une brochure, répandue à des millions d'exemplaires, une brochure qu'il faudrait rendre agréable et vivante, porterait une lumière utile sur les faits de la guerre. L'arme est puissante. La parole aussi pourrait agir. Les dévouements ne manquent pas.

Et devant cette clarté dont nous tenons en main les sources, fuirait enfin cette ombre du tableau.

*
* *

Tirer du noir et préserver de l'oubli le prologue de l'action, ce ne sera d'ailleurs qu'une partie de l'une des œuvres à entreprendre au jour de la paix : tirer du noir et préserver de l'oubli la guerre tout entière.

Le risque d'oublier, aujourd'hui, a beau nous sembler faible, — il existe, il se développera d'autant plus vite que nous y aurons moins cru. Nous serons obligés de nous défendre contre le temps; il est de taille à endormir nos mémoires. Demain si nous n'y prenons garde, ces trois ans seront du passé, — et ils doivent rester du présent.

La longue épreuve nous a renseignés sur nous-mêmes. Nous aurons tout à coup aperçu la place que nous tenons dans le monde, notre rôle, les idées qui nous mènent, nos qualités et nos imperfections. Nous aurons appris comment on lutte, comment on s'engage sur le dur chemin de la victoire. L'expérience gagnée sera un trésor unique. Il s'agira de le faire fructifier, et pour cela, d'abord d'en faire le compte.

Aujourd'hui encore, nous n'en connaissons que des fragments, et mal. L'ensemble échappe à la plupart. Il sera nécessaire de le révéler entièrement à tous. Ou alors, pourquoi l'avoir acquis ? Une espèce de publicité devra être organisée autour de cette guerre qui constitue pour nous une source inépuisable de richesses. On a dit souvent des Français qu'en matière commerciale et industrielle ils inventaient sans peine mais qu'ils s'entendaient mal à exploiter. Il faut qu'ils s'y mettent ; une bonne exploitation de la guerre peut amener à l'intérieur une entente plus étroite, et nous valoir à l'extérieur une puissance accrue : l'union sacrée, la compétence et

la responsabilité des chefs, la vision claire du but, prolongées dans la paix, y aboutiraient avec sûreté. Mais il faut qu'on distingue clairement dans le passé leurs traces lumineuses. Si les yeux demeurent clos, tout l'effort sera perdu pour l'avenir. Réalisons ce capital et jetons-le dans la vie de demain.

Il nous sera d'autant plus utile que vraisemblablement nous aurons à lutter sur un terrain nouveau. La race germanique, affaiblie mais encore vivace, tentera de remonter la pente. Elle prépare déjà sa future défense et ses futures attaques. Nous devrons maintenir la victoire; elle ne demeure dans un camp qu'à la condition qu'on l'y force. Nous la maintiendrons aisément quand nous aurons appris à la ravir : les moyens sont les mêmes. Mais il nous faudra lutter avant tout pour garder l'usage de nos armes trempées par l'épreuve, lutter contre le voisin qui, pour les rendre inoffensives, voudra les déprécier dans nos mains, — lutter d'abord contre nous qui sans doute resterons insouciants et mobiles. La première victoire que nous remportons aujourd'hui, c'est peut-être sur nous-mêmes que nous la gagnons. C'est encore sur nous-mêmes que nous devrons gagner la première victoire de demain.

MAX BUTEAU.

DOCUMENTS ET FAITS SOCIAUX

I. — La question de l'alcoolisme.

Le vote tout récent d'une loi nouvelle sur la répression de l'ivresse publique, complémentaire de la loi du 23 janvier 1873, donne un regain d'actualité au remarquable rapport présenté à la commission interministérielle de la main-d'œuvre par MM. Robert Pinot, secrétaire de l'Union des industries métallurgiques et Gervaise, secrétaire de l'Union fédérative des travailleurs de l'État. Aussi croyons-nous utile de reproduire ici les principaux passages de cet important document, dont nos lecteurs pourront trouver le texte complet dans le *Bulletin du ministère du Travail*, juin-juillet 1917, p. 275-292.

Après avoir exposé les raisons graves pour lesquelles la commission interministérielle de la main-d'œuvre a cru devoir mettre à l'ordre du jour de ses travaux la question de l'alcoolisme si importante au point de vue de la productivité de l'effort humain, les rapporteurs s'attachent d'abord à retracer les phases principales de la lutte entreprise à partir de 1870 contre le fléau de l'alcoolisme, et le développement en même temps que l'insuffisance des lois votées à cet effet, lois qui « n'ont nullement tenté de protéger l'homme ou la race contre la dégénérescence alcoolique, mais ont simplement visé à assurer la décence des rues par la répression des manifestations publiques de l'ivresse ». Telle fut notamment la loi de 1873, loi de façade qui ne pouvait guère contribuer à combattre les progrès de l'alcoolisme, puisqu'elle n'atteint et ne frappe que l'ivresse publique, qu'elle ne porte que des sanctions légères et ne peut sérieusement effrayer le débitant de boissons. Encore cette loi eût-elle pu être de quelque efficacité si elle avait été appliquée avec vigueur. Mais en fait il n'en a rien été : les documents officiels eux-mêmes en fournissent la preuve !

« Un rapport du garde des Sceaux au Président de la République (cité par M. J. Reinach, député, dans sa proposition du 4 juillet 1910) déclare que, *exception faite pour l'année 1907, la loi a trouvé de moins en moins son application*. Dans le compte général de l'Administration de la justice criminelle pendant l'année 1907 on lit : « L'application de la loi est para-
« lysée le plus souvent par le mauvais vouloir des municipalités ; les
« maires et les gardes champêtres jouissent de si peu d'indépendance vis-

« à-vis de leurs administrés qu'il leur est impossible de se montrer sévères « à l'encontre de ceux d'entre eux qui s'enivrent, même ouvertement ; la « gendarmerie seule dresse des procès-verbaux en pareille matière ; encore « ne s'acquitte-t-elle de cette mission spéciale qu'au cours des tournées « plus ou moins fréquentes qu'elle effectue sur le territoire des communes « de sa résidence. Dans les villes, l'action directe de la police est pour « ainsi dire nulle et inefficace. »

« Ces appréciations sont confirmées par les chiffres. En 1879, le nombre des affaires d'ivresse poursuivies devant les tribunaux correctionnels étaient de 3.010. En 1903, il n'est plus que de 2.415. Et l'inefficacité totale de la loi dans les grandes villes est bien confirmée par le tableau suivant (emprunté au numéro d'avril 1906 de l'*Etoile bleue*) qui compare les chiffres des délits d'ivresse jugés en correctionnelle dans trois département spécialement alcoolisés :

	1879	1881	1885	1890	1895	1901	1903
	—	—	—	—	—	—	—
Seine	522	421	191	57	31	1	7
Finistère	457	393	628	752	849	829	768
Seine-Inférieure	431	526	697	386	278	197	288

« Il est frappant que dans le département de la Seine il n'y ait eu, en 1901, qu'un seul délit d'ivresse correctionnalisé, alors qu'à Paris, il faut bien en convenir, l'ivresse est très fréquente.

« On doit admettre par conséquent que l'application de la loi de 1873 s'est manifestement relâchée.

« Il y aurait lieu d'en demander une application plus stricte. »

Les mêmes critiques peuvent être faites en ce qui concerne l'application de la loi du 17 juillet 1880 sur les débits de boissons, aujourd'hui en partie abrogée, qui en fait ne fut invoquée par les arrêtés municipaux que dans un très petit nombre de communes.

Il est vrai que ce manque d'énergie du législateur et des autorités chargées d'exécuter ses volontés s'explique en la matière par ce fait que jusque vers 1880 l'alcoolisme existait à peine, en tant du moins que mal social non moins nuisible à la race qu'à l'individu. Aujourd'hui il n'en est malheureusement plus de même et ce n'est point ici qu'il importe de rappeler une fois de plus les ravages exercés par le terrible fléau et les dangers dont il menace la nation. Ces funestes effets le rapport que nous signalons les résume excellemment en ces termes :

A. — *Influence de l'alcoolisme sur la criminalité.*

L'influence de l'alcoolisme sur la criminalité se trouve exposée dans les documents officiels. C'est ainsi que le rapport présenté au Président

de la République par le garde des Sceaux, en 1909, dit ceci : « C'est la violence, à n'en pas douter, qui constitue la criminalité spécifique des alcooliques et des ivrognes. Violences meurtrières ou cupides, coups et blessures, brutalités immorales, tels sont les crimes les plus fréquents engendrés par l'abus de l'alcool. » Et le compte général de l'administration de la justice criminelle de 1905 à 1910 confirme qu'il y a « un accroissement très considérable des meurtres simples et des accusations pour coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner. Cette augmentation doit être attribuée surtout aux progrès de l'alcoolisme. »

Il n'est pas inutile d'ajouter que, d'après les statistiques officielles du ministère de la Justice, qui tiennent compte, depuis 1907, des causes alcooliques des crimes et délits :

1/3 des actes de rébellion et outrages envers les agents de l'autorité ;

1/5 des faits de violence envers les personnes ou déprédations violentes contre les propriétés ;

1/6 des délits contre les mœurs,

ont l'alcool pour cause.

B. — *Influence de l'alcoolisme sur la propagation de la tuberculose.*

L'action de l'alcoolisme sur la propagation des maladies contagieuses et notamment de la tuberculose — ce sujet nous tient particulièrement à cœur — semble très sensible.

« L'alcoolisme fait le lit de la tuberculose », déclare le professeur Landouzy, et le docteur Bertillon dit de son côté : « Pour combattre la phtisie en France, il faut commencer par combattre l'alcoolisme. »

Un certain nombre de chiffres démontrent, à l'évidence, la vérité d'une telle affirmation.

C'est ainsi qu'un tableau comparé, établi par les docteurs Landouzy et Brouardel, révèle un parallélisme frappant entre la consommation d'alcool et le nombre des décès par tuberculose, sous cette réserve, cependant, que les chiffres indiqués au titre « consommation » tiennent compte, non seulement de la consommation des alcools et spiritueux, mais aussi du vin et de la bière.

CONSOMMATION ANNUELLE D'ALCOOL — Par habitant	DÉCÈS PAR TUBERCULOSE — Par 1.000 habitants
50 litres 70 centilitres	9 décès et au-dessus
17 — 30 —	8 à 9 décès
17 — 16 —	7 à 8 —
16 — 36 —	6 à 7 —
14 — 72 —	5 à 6 —
13 — 21 —	4 à 5 —
12 — 47 —	3 à 4 —

A l'appui de ces chiffres, M. Roux, sous-directeur de la Direction de l'assistance et de l'hygiène publique, en 1913, faisait ressortir, dans un résumé de la statistique sanitaire du ministère de l'Intérieur, que la partie de la France dans laquelle la tuberculose a occasionné, en 1911, la mortalité la plus élevée s'étendait de l'Ouest au Nord, la partie la moins atteinte étant celle du Sud-Ouest. Or, précisément les départements du Nord-Ouest sont de beaucoup les plus alcoolisés. Ceux du Sud-Ouest sont au contraire, les plus sobres.

La statistique des conseils de revision de 1906 à 1915 montre également qu'en général les départements très alcoolisés fournissent une forte proportion de tuberculeux : la moyenne, pour la France entière, étant de 13,5 pour 1.000 inscrits, atteignent respectivement :

43,30 pour l'Ille-et-Vilaine ;
34,51 pour l'Orne ;
33 78 pour la Mayenne ;
24,35 pour le Calvados ;
23,09 pour la Manche ;
15,52 pour la Seine-Inférieure,

tous départements fortement alcoolisés.

C. — *Influence de l'alcoolisme sur la dépopulation.*

La gravité du péril alcoolique doit également être envisagée au point de vue de la dépopulation, cet autre péril qu'il faut, lui aussi, à tout prix conjurer.

L'alcoolique ne semble pas, d'une façon générale, condamné à la stérilité. Et c'est regrettable, car la descendance de l'alcoolique — c'est un fait d'observation courante — est vouée à la plus lamentable dégénérescence. Selon un ouvrage cité par M. Tournan dans son rapport, MM. Magnan et Filassier estimaient en 1912 que « sur 1.000 enfants d'alcooliques, un tiers environ disparaissent à la naissance ou dans les deux ou trois premières années, et que, parmi les survivants, on compte de nombreux idiots, épileptiques et beaucoup de dégénérés dénués de sens moral, instinctivement pervers, impulsifs anormaux, futures recrues des asiles d'aliénés. »

D'autres statistiques présentent des conclusions analogues. Or, plus que jamais, pour l'avenir, nous avons besoin d'une race forte, nombreuse, apte aux travaux industriels qui exigeront de plus en plus de main-d'œuvre.

Après avoir ainsi montré quelle était à la veille de la guerre la situation créée dans notre pays par les progrès incessants du mal que les moralistes et les sociologues dénonçaient à l'envi sans pouvoir parvenir à en

arrêter la marche, les rapporteurs examinent dans une seconde partie quelles conséquences redoutables pouvait avoir, pour les peuples obligés de se défendre en tendant pour ainsi dire à l'extrême leurs facultés industrielles et productrices, la puissance d'expansion d'un fléau qui risquait d'enlever à la nation une partie de sa force de travail, et quelles mesures les différentes législations ont été amenées à adopter ou à préconiser. Ici nous ne saurions mieux faire que de laisser la parole à MM. Pinot et Gervaise, en adoptant sans réserve leurs très sages conclusions.

II. L'Alcoolisme et la guerre.

Les préoccupations des partisans de l'antialcoolisme n'avaient encore abouti à aucun résultat pratique lorsque, brutalement, la guerre vint mettre en évidence un aspect jusque-là un peu ignoré de la question : le côté économique.

La raréfaction de la main-d'œuvre, due aux circonstances, nécessita un rendement maximum du personnel disponible. Et l'on s'aperçut immédiatement que l'alcoolisme constituait un facteur d'affaiblissement national : la main-d'œuvre qui s'alcoolise est, en effet, une main-d'œuvre moins productive.

Notre collègue, M. Costes, a fait au cours d'une récente séance des déclarations qui apportent une première confirmation de ce que nous avançons. M. Costes nous a, en effet, indiqué que le pourcentage des absences pour causes diverses, et notamment des absences irrégulières, avait augmenté ces derniers temps dans le personnel des mines et portait maintenant sur 13 ou 14 % de l'effectif, au lieu de 9 % antérieurement, ce qui entraînait une diminution de 5 % dans la production totale du charbon sur tout le territoire. Et notre collègue, attribuant ces absences à l'usage de l'alcool, déclarait que « le jour où le problème de l'alcool sera réglé dans les centres miniers, la question des absences sera résolue en grande partie ».

Il n'est pas un industriel qui, dans le domaine de son activité, n'ait eu à constater les effets de l'alcoolisme sur la productivité du travail.

Les ouvrières semblent avoir été particulièrement atteintes. Transportées dans un milieu nouveau, astreintes à des conditions de vie inaccoutumées, elles ont cédé plus facilement aux tentations.

Législation étrangère contre l'alcoolisme.

Quoi qu'il en soit, cette situation, identique dans la plupart des pays belligérants, a immédiatement suscité une législation spéciale contre l'alcoolisme, aussi bien à l'étranger qu'en France.

A titre documentaire, nous pensons utile de placer sous les yeux de nos collègues un aperçu très bref de la législation antialcoolique dans quelques pays belligérants : Allemagne, Angleterre, États-Unis, Russie.

Allemagne.

a) En temps de paix, l'Allemagne n'a pas de mesures restrictives de consommation de l'alcool.

Les lois qui régissent la fabrication de l'alcool sont les lois du 15 juillet 1909 et 14 juillet 1912. Elles établissent le régime fiscal de l'alcool (Rapport Tournan, p. 675 sq.).

b) En temps de guerre, l'Allemagne a pris un certain nombre d'ordonnances relatives à la fabrication de l'alcool, à sa dénaturation, à sa circulation, etc.

Elle a également réglementé le commerce de l'alcool en gros, en constituant une sorte de monopole à la « Spiritus Centrale » qui est un cartel créé dès le temps de paix. L'ordonnance sur la matière est du 18 avril 1916. Toute la production d'alcool doit être livrée à la Spiritus Centrale qui en fixe les prix de vente sous le contrôle d'un office impérial de l'alcool (Documents publiés par le Comité parlementaire interallié, n° 12, 2 janvier 1917).

Quant au commerce des spiritueux, une ordonnance du 26 mars 1915 (même source que ci-dessus) déclare :

Article premier. — L'autorité centrale de chacun des États confédérés, ou l'autorité désignée par elle, peut interdire totalement ou partiellement ou restreindre le débit et la vente des spiritueux et de l'eau-de-vie ; elle peut édicter des dispositions sur la contenance et la nature des récipients et flacons servant au débit ou à la vente et prescrire des prix minima.

La sanction prévue à l'article 3 est une peine de prison pouvant aller jusqu'à un an ou une amende pouvant s'élever jusqu'à 10.000 marks.

Aucun renseignement n'est fourni sur l'application de cette ordonnance.

Notons, en passant, que l'état de guerre et le blocus n'ont pu qu'inciter l'Allemagne à limiter la fabrication de l'alcool par la diminution des consommations inutiles. La plus grande partie de l'alcool produit était en effet fabriquée à l'aide de pommes de terre qu'il a fallu conserver, dans toute la mesure possible, pour l'alimentation.

Angleterre.

Législation du temps de paix. — Pas de mesures restrictives de consommation de l'alcool.

Au point de vue fabrication, il n'existe pas de bouilleurs de cru en Angleterre, ce qui simplifie la question.

Mais il est à noter un point intéressant : l'Angleterre est le pays où les droits sur l'alcool sont les plus élevés. Ils ont été portés à 709 francs par hectolitre par la loi de finances du 29 avril 1910 (Rapport Tournan).

Temps de guerre. — Une loi du 19 mai 1915 donne des pouvoirs assez étendus au gouvernement en matière de réglementation de l'alcool. Cette loi est complétée par une ordonnance du 10 juin 1915. Elle durera pendant un an après la fin des hostilités.

Il est créé un Office central du contrôle du commerce des spiritueux (Central control Board liquor trafic). Cet office a des pouvoirs très étendus dans les circonscriptions qui lui sont indiquées par les Ordres en Conseil. Dans ces circonscriptions, il a le droit :

1° D'ordonner la fermeture d'établissements ou de clubs, soit complètement, soit pour la vente ou la délivrance de boissons alcooliques ;

2° De réglementer les heures où cette vente ou cette délivrance peut intervenir;

3° De réglementer l'introduction des boissons et leur transport dans la circonscription établie;

4° D'ordonner que le commerce de titulaire d'une licence soit géré sous la surveillance du Board ;

5° D'interdire à tout autre qu'au Board de vendre des boissons alcooliques dans la circonscription ;

. . . .

8° D'acquérir des établissements pourvus de licence ou non, soit par voie d'expropriation, soit à l'amiable.

États-Unis (1).

Dans l'Union américaine, l'alcool n'est pas soumis à un régime uniforme; chaque État a sa législation spéciale. La campagne qui se poursuit, depuis quelques années, en faveur de la suppression totale du commerce des boissons alcooliques a obtenu déjà, à peu près partout, des résultats qui, s'ils se poursuivent comme il y a lieu de le penser, ne manqueront pas d'avoir pour notre commerce d'exportation de spiritueux et vins des conséquences sérieuses. Il faut considérer, en effet, qu'aucune distinction n'est faite par les adversaires de l'alcool entre les produits fermentés et les produits distillés et qu'ils ne parlent jamais de boissons hygiéniques.

Actuellement, neuf États ont interdit complètement la vente des boissons alcooliques ; ce sont : la Géorgie, le Kansas, le Maine, le Missisipi, la Caroline du Nord, le Dakota du Nord, l'Oklahoma, le Tennessee et la Virginie Occidentale.

(1) Cette documentation est empruntée au rapport de M. Tournan.

Les États d'Alabama, Arkansas, Colorado, Floride, Idaho, Indiana, Iowa, Kentucky, Louisiane, Minnesota, Nebraska, New-Hampshire, Caroline du Sud, Texas, Vermont et Virginie n'ont pas encore interdit la vente de l'alcool sur toute l'étendue de leurs territoires, mais un certain nombre de leurs districts, contenant environ 50 % de leur population, ont des règlements locaux qui prohibent cette vente.

La vente des boissons alcooliques, sans être entièrement défendue, est limitée dans les États de : Californie, Delaware, Illinois, Maryland, Massachusetts, Michigan, Missouri, Ohio, Orégon, Utah, Washington, Wisconsin et Wyoming.

Dans les États d'Arizona, Connecticut, Montana, Nevada, New-Jersey, Nouveau-Mexique, New-York, Pensylvanie, Rhode-Island et dans le district de Colombie, 25 % de la population est soumise à des règlements locaux interdisant la vente de boissons alcooliques.

En outre, neuf États, dans lesquels la vente de l'alcool est encore permise ou n'est interdite que dans certains districts, ont promulgué des lois portant interdiction totale dans un avenir prochain.

Ce sont les États de Washington, Orégon, Colorado, Virginie, Idaho, Alabama, Arkansas, Iowa et Arizona. Et de plus, les États de Montana, Caroline du Sud, Dakota du Sud et Vermont ont décidé de soumettre au vote populaire la question de savoir si la vente des alcools, déjà interdite dans certains de leurs districts, doit l'être dans l'ensemble de leur territoire.

La campagne contre l'alcoolisme a eu déjà pour résultat de placer environ 76 % de l'étendue du territoire des États-Unis et plus de 50 millions de ses habitants sous le régime de la tempérance totale et l'on peut concevoir que, dans ces conditions, le placement, aux États-Unis, de nos vins et de nos eaux-de-vie, déjà difficile, le deviendra de plus en plus, tandis que le commerce clandestin des liqueurs fortes ne fera qu'augmenter, si l'on en juge par l'effet qu'ont déjà produit, dans certains territoires, les lois qui ont été votées. C'est ainsi que, dans les États de Géorgie, Alabama, Mississipi, Caroline du Nord et du Sud et Virginie, on a, en 1914, fermé 2.475 distilleries clandestines, c'est-à-dire plus du double qu'en 1906, alors que le commerce des boissons était encore permis dans ces territoires (1).

(1) A la suite de cette trop active contrebande est intervenue la loi fédérale du *21 février 1917* (la première loi fédérale contre l'alcoolisme) qui interdit sur toute l'étendue de la Confédération la contrebande d'un territoire *sec* (tempérant) à un territoire *humide* (non tempérant) sous sanction d'une amende de *mille dollars au minimum* ou de *six mois de prison*, les deux peines pouvant être cumulées. La récidive est frappée d'une année d'emprisonnement.

Russie.

Législation du temps de paix. — La Russie a institué un monopole de rectification, de vente en gros et au détail, par la loi du 6 juin 1894, modifiée dans le détail par différentes lois, notamment celles du 2 mai 1895 et du 19 févrter 1896.

Le monopole a été institué, selon l'exposé des motifs, parce que :

1° Le commerce des spiritueux était exercé par des particuliers sans scrupules qui exploitaient à leur profit le goût des populations pour l'alcool et s'efforçaient de maintenir et de développer ce penchant. Les débitants vendaient de l'eau-de-vie à crédit et conduisaient ainsi les paysans à la ruine ;

2° Les cabaretiers vendaient de l'alcool non rectifié dont la nocivité était encore augmentée par l'addition d'essences dangereuses.

Principales dispositions :

La production des distilleries est limitée au maximum des trois dernières campagnes (art. 9).

La rectification des flegmes et la fabrication des eaux-de-vie et liqueurs est effectuée par l'État, soit dans ses usines, soit par l'entremise d'industries privées (art. 10 et 11).

La mise en bouteille se fait dans les entrepôts de l'État (art 3).

La vente au public des trois-six, eaux-de-vie et liqueurs est exclusivement réservée à la Couronne et a lieu dans les débits lui appartenant ou autorisés par elle (art. 3 et 17).

L'ouverture de débits à proximité des écoles, casernes, etc., est interdite, ainsi que la vente à certaines heures ou certains jours.

Les prix sont fixés par le pouvoir législatif.

Résultats. — La consommation d'alcool n'a pas baissé et est restée fixée aux environs de 3 litres par tête. La fraude a augmenté considérablement. Ce système est très productif au point de vue fiscal.

Législation du temps de guerre. — Une ordonnance du 22 août 1914, sanctionnée par un ukase de l'empereur en date du 13 octobre 1914, a interdit pour toute la durée des hostilités et dans tout l'empire la vente des spiritueux et de la vodka.

*
* *

Nous allons maintenant examiner ce qui a pu être fait en France, depuis la guerre Nous verrons que, sous la pression d'une urgente nécessité, Parlement, gouvernement et groupements particuliers ont tenté de juguler le fléau. Nous verrons également que tous ces efforts ont été insuffisants; les uns, parce qu'ils étaient trop timides, les autres, parce qu'ils n'avaient pas une base suffisante.

Action du Parlement.

A. — *Législation française de guerre.*

Dès la guerre, on s'est aperçu que la législation française sur les débits de boissons devait être remaniée parce qu'insuffisante.

C'était faire œuvre utile que de s'attaquer à la réformer.

En effet, d'après les statistiques officielles, on voit immédiatement l'importance d'une législation sur la question. Les débits de boisson pullulent. Voici le nombre — et malheureusement le développement — qu'indiquent les statistiques :

1869	365.875	1906	477.823
1879	354.852	1907	477.275
1889	410.069	1908	477.632
1899	435.628	1909	479.898
1903	461.967	1910	477.899
1904	468.434	1911	478.842
1905	473.593	1912	481.159

Et enfin en *1913* *482.704*

c'est-à-dire, environ, UN débitant par 82 habitants !

On abrogea donc la loi de 1880, et la loi du 9 novembre 1915 la remplaça, reprenant les principales dispositions du décret sur la matière du 7 janvier 1915.

Principales dispositions de la loi de 1915.

Elle vise, dans un titre I, les débits de boissons de toute nature à consommer sur place et réglemente ensuite spécialement, dans un titre II, les débits de *spiritueux, liqueurs alcooliques ou apéritifs* à consommer sur place.

a) Les premiers sont simplement astreints à une déclaration 15 jours avant l'ouverture. Cette déclaration est faite à la Préfecture de police, à Paris, dans les mairies en province. La mutation de propriétaire ou gérant est soumise à la même déclaration (sanction : amende de 16 à 100 francs).

Ne peuvent tenir un débit de cette nature les mineurs, les individus condamnés pour crime de droit commun, ceux qui ont été condamnés à un mois de prison au moins pour vol, escroquerie, etc. Ces mêmes condamnations entraînent naturellement l'interdiction d'exploiter lorsqu'elles sont prononcées contre un débitant. Tout ceci, sous sanction d'amende de 16 à 200 francs et fermeture du débit. En cas de récidive, emprisonnement de 6 jours à un mois.

b) En ce qui concerne les seconds, l'article 10 comporte *interdiction l'ouverture de nouveaux débits.* Voici cet article :

Art. 10. — « Nul ne pourra ouvrir un café, un cabaret ou un débit de boissons pour y vendre à consommer sur place des spiritueux, des liqueurs alcooliques ou des apéritifs autres que ceux à base de vin titrant moins de 23 degrés. »

Cette disposition n'est pas applicable lorsque (hôtels, restaurants) les boissons sont offertes à l'occasion et comme accessoire de la nourriture.

La translation par le même propriétaire d'un débit dans un rayon de 150 mètres n'est pas considérée comme ouverture d'un nouveau débit.

Tout débit qui a cessé d'exister depuis plus d'un an est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis (art. 11). En cas de faillite, le délai est prolongé jusqu'à clôture des opérations.

La sanction de l'ouverture d'un débit de spiritueux est une amende de 100 à 2.000 francs.

La loi de 1915 est donc absolument catégorique dans sa lettre comme dans son esprit. Le nombre de débits de boissons alcooliques actuellement existant en France est un maximum. Il ne pourra que décroître par suite des fermetures pour causes diverses.

Rappelons en passant que, seul de la loi de 1880, l'article 9 instituant des périmètres de protection n'a pas été abrogé.

B. — *Interdiction de l'absinthe.*

La fabrication, la vente en gros et au détail ainsi que la circulation de l'absinthe et des liqueurs similaires ont été interdites par la loi du 16 mars 1915, sanctionnant les termes du décret du 7 janvier 1915 portant cette interdiction.

Dans quelle mesure cette loi a-t-elle reçu une complète et stricte observation? Il est difficile de se prononcer. Nous nous rappelons cependant que des infractions de grosse importance ont été relevées à l'encontre d'un important établissement de Paris et que la contravention n'a pas été suivie, contrairement aux dispositions de la loi, de la fermeture de l'établissement. Nous savons aussi que dans certaines régions de Bretagne, l'absinthe est débitée de façon courante et presque ouvertement.

C. — *Protection des travailleurs dans les ateliers.*

Une loi du 8 mars 1917, qui reprend en le complétant un décret du 29 mars 1914, interdit « à toute personne d'introduire ou de distribuer et à tout chef d'établissement, directeur, gérant, préposé, contremaître, chef de chantier et en général à toute personne ayant autorité sur les ouvriers et employés, de laisser introduire ou de laisser distri-

buer dans les établissements visés à l'article 65 du livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale, pour être consommées par le personnel, toutes boissons alcooliques autres que le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel non additionnés d'alcool ». Il est généralement interdit de laisser entrer ou séjourner dans ces mêmes établissements des personnes en état d'ivresse.

Tout ceci sous sanction d'une amende de simple police de 5 à 16 fr.

D. — *Suppression du privilège des bouilleurs de cru*

Le privilège des bouilleurs de cru a été supprimé, à titre tout à fait provisoire, par la loi de finances du 30 juin 1916 qui n'est applicable que jusqu'à la fin de l'année de la cessation des hostilités.

Cette loi supprime le privilège des bouilleurs de cru en les soumettant au contrôle et à la prise en charge et en allouant seulement 10 litres par an pour leur consommation familiale à ceux qui prouveront qu'ils ont distillé ou fait distiller partie de leurs récoltes du 1er janvier 1910 au 1er janvier 1916.

Mais elle crée en leur faveur et en celle des bouilleurs de profession un monopole de fait pour la vente de l'alcool de bouche provenant des vins, poirés, marcs, lies et fruits. En effet, tout alcool n'ayant pas cette origine est réservé à l'État qui ne peut le rétrocéder que pour les usages industriels. N'est donc plus livré à la consommation de bouche que l'alcool des bouilleurs de cru ou de profession. Il faut souligner que ceci n'est qu'une mesure de guerre qui réalise en somme la réquisition des distilleries.

Il y aurait cependant le plus grand intérêt à ce que ce privilège soit aboli une fois pour toutes et définitivement. Il permet, en effet, d'introduire en fraude, dans la consommation, des quantités énormes d'alcool qui favorisent le développement de l'alcoolisme.

Il a été supprimé, puis rétabli déjà plusieurs fois. A la fin de la guerre, quand cessera l'application de la loi de finances du 30 juin 1916, on le verra reparaître.

Toutes ces dispositions ont le tort de n'être que des demi-mesures dont l'efficacité dépend uniquement de leur plus ou moins bonne application.

Nous en verrons plus loin les résultats.

L'action gouvernementale.

Nous avons examiné la législation existant en France. Nous avons vu que la législation du temps de paix, insuffisamment armée contre l'alcoolisme, a dû être complétée par des mesures de guerre destinées à atténuer le fléau : loi du 9 novembre 1915, limitant le nombre des débits de boissons, loi du 16 mars 1915, interdisant la fabrication et la vente

de l'absinthe, loi du 8 mars 1917, destinée à protéger contre l'alcoolisme les travailleurs des usines.

Nous allons étudier l'effort qu'a tenté le gouvernement pour suppléer aux insuffisances et aux lacunes des textes législatifs.

Conscient du péril qui menaçait l'industrie nationale, le gouvernement a essayé de réagir en chargeant les préfets et les généraux commandants de régions de prendre des décisions interdisant la vente de l'alcool dans leurs circonscriptions régionales, conformément aux pouvoirs qui leur sont confiés par l'état de siège.

En ce sens, par exemple, la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur du 21 août 1915, rappelée par M. Perrette dans son rapport.

Malheureusement, dès le 10 novembre 1915, le ministre de l'Intérieur était obligé, par suite des protestations soulevées par les essais de restriction, de donner de nouvelles indications de portée plus limitée. Il ne s'agit plus d'interdire, mais de déterminer les heures de vente. La mesure n'atteint plus son but.

Sentant l'inutilité de ses efforts et la nécessité d'un point d'appui solide fourni par l'intervention législative, le gouvernement déposait, le 14 décembre 1916, le projet qu'on a appelé des « décrets-lois » et que le président du Conseil commentait ainsi : « Le gouvernement vous demandera la faculté de résoudre par décret toutes les questions qui intéressent la défense nationale et que des lois sont trop lentes à régler, particulièrement une grave question qui ne peut être réglée qu'en temps de guerre et dont la solution importe à la vie de notre pays, à son salut : la suppression totale de la consommation de l'alcool. »

Le Parlement n'accéda pas à cette demande et le gouvernement a continué à user des seules mesures en son pouvoir : des mesures toutes partielles, limitées et par conséquent inefficaces.

Le ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre a, à son tour, tenté, dans la limite de ses moyens, de contribuer à cette œuvre de défense par sa circulaire du 16 février dernier, dans laquelle il recommandait aux généraux commandants de régions de prendre les « dispositions les plus énergiques..... pour enrayer le mal dans la plus large mesure possible ».

Certains généraux commandants de régions ont pris, en exécution de ces circulaires, des arrêtés interdisant la vente de l'alcool aux ouvriers mobilisés, aux femmes, aux travailleurs coloniaux et étrangers, etc. Citons par exemple les Xe, XVe, XVIIIe régions à des dates toutes récentes.

Action des groupements industriels.

Dans les milieux industriels, la question de l'alcoolisme et de son influence sur la productivité du travail a vivement préoccupé non seule-

ment les groupements patronaux, mais aussi les groupements ouvriers.

Les organisations ouvrières ont, en effet, appelé de la façon la plus pressante l'attention de leurs adhérents sur les dangers de l'alcoolisme. Des réunions, des conférences ont été organisées par elles à cet effet. A la Commission consultative du Travail, dans les établissements dépendant du ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre, le 23 novembre 1916, un vœu tendant à ce que des mesures soient prises pour interdire aux ouvriers des usines de guerre la consommation de l'alcool était voté à l'unanimité par les ouvriers présents.

L'Union des Syndicats de la Seine a, de son côté et à diverses reprises, organisé des conférences contre l'alcoolisme.

En 1912, elle éditait une brochure qu'elle adressait à toutes les Bourses du Travail en province, dans laquelle, après avoir montré que l'alcool est un poison, elle indiquait dans les termes suivants comment la classe ouvrière pourrait s'en prémunir :

« Si nous ne voulons pas que l'humanité civilisée devienne la proie de la tuberculose, dont les ravages sans cesse grandissants ont pour principal facteur la dégénérescence alcoolique, si nous ne voulons pas voir pulluler les fous meurtriers, si nous ne voulons pas que nos descendants qui survivront retournent à la bestialité ancestrale que plusieurs siècles de culture avaient fait en partie disparaître, si nous voulons avoir des cerveaux aptes à penser sainement, capables d'étudier et de résoudre les problèmes qui intéressent notre sort, il suffit que nous nous abstenions de fréquenter les lieux où se verse le poison, que nous prenions l'engagement d'honneur de n'en pas mettre une goutte dans nos estomacs.

« Désertons les antichambres de la maladie, de la folie, de la misère, de la mort précoce. »

On voit combien énergique était la condamnation portée.

Le Congrès confédéral du Havre, en 1912, dénonce également, dans un ordre du jour relatif à l'application de la semaine anglaise, les méfaits de l'alcoolisme, si nuisible à la classe ouvrière.

Indépendamment de ces manifestations des organismes centraux, certaines fédérations de métier ou d'industrie font auprès de leurs adhérents une propagande des plus actives contre l'alcoolisme.

A Bourges, avec le concours de la Bourse du Travail, des restaurants de tempérance ont été créés où la vente de l'alcool est interdite. A Paris, plusieurs syndicats ont agi de même, le Syndicat ouvrier des Monnaies et Médailles notamment. C'est, enfin, un délégué de la Fédération ouvrière du Bâtiment, qui, depuis la guerre, a, sous les auspices de la Ligue nationale contre l'alcoolisme, organisé toute une série de conférences à Paris et en province.

Il a donné, dans la région du Centre et du Sud-Est, 92 meetings à la

suite desquels des établissements de tempérance ont été installés dans les grands centres industriels visités : Montluçon, Firminy, Saint-Étienne, Saint-Chamond, Toulon.

Pour justifier sa campagne antialcoolique, ce conférencier donne des arguments qui ne seraient pas désavoués par la Commission de la main-d'œuvre:

« Notre action, dit-il, n'était-elle pas à propos? Fallait-il laisser l'alcool faire ses ravages à l'arrière et retarder la production intense des munitions ? 30 à 40 % de la production nationale se perdait à cause de l'alcool. Il fallait agir, non plus en suppliant, mais en montrant le poing ; que l'on songe aux 200.000 enfants qui meurent annuellement, d'un an à trois ans, d'une tare alcoolique ! Au moment où l'on parle de repopulation, il faut d'abord faire vivre les enfants qui sont au monde. »

Dans les milieux patronaux, cette inquiétude s'est manifestée à plusieurs reprises. C'est la lettre que l'Union des Industries métallurgiques et minières, par l'intermédiaire de son président, M. Charles Laurent, adressait le 5 janvier 1917 aux membres du Parlement. Cette lettre était destinée à attirer leur attention « de la façon la plus pressante sur le trouble croissant que les progrès de l'alcoolisme apportent dans le rendement des usines et sur les retards forcés qui en découlent au point de vue de la production des fabrications de guerre ».

De son côté, l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles avait manifesté nettement son opinion dans une requête remise aux ministres du Commerce et du Travail le 28 avril 1915 et demandant toute une série de mesures contre l'alcoolisme.

Récemment, l'Union des Chambres syndicales lyonnaises, dont les membres étaient « unanimes à constater les méfaits de l'alcoolisme dans la diminution de la valeur professionnelle et dans la production de leurs employés et ouvriers », demandait à son tour des mesures énergiques.

Nous pourrions multiplier ainsi les exemples.

Mais les Associations patronales ne se sont pas bornées à ces manifestations platoniques. Dans toutes les usines de guerre, des cantines d'alimentation ou des restaurants coopératifs ont été créés ou sont à l'étude. Ils sont destinés à détourner l'ouvrier du débitant de vins et à le soustraire ainsi à la tentation alcoolique tout en améliorant ses conditions d'existence matérielle.

L'Union des Industries métallurgiques et minières, en particulier, considère comme un devoir que lui imposent les circonstances présentes d'étudier un programme d'action aussi complet qu'énergique ; elle s'efforcera de le réaliser dans le plus bref délai.

Les industriels, dans la limite de leurs moyens et de leurs forces, ont donc fait un effort considérable pour enrayer le fléau. Mais eux aussi,

comme le gouvernement, ne pouvant procéder que par mesures partielles, n'ont qu'une action fragmentaire, d'efficacité limitée à un faible rayon.

Inefficacité des initiatives prises.

L'inefficacité de toutes ces initiatives est malheureusement évidente. L'alcoolisme sévit, plus que jamais, sur le pays dont il diminue la vitalité en paralysant dans une mesure appréciable la production des fabrications de guerre.

Dans cette circulaire du 16 février dernier que nous avons précédemment citée, M. Albert Thomas, ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre, constatait « les progrès inquiétants de l'alcoolisme parmi les ouvriers travaillant aux usines de guerre ».

Allons plus loin et constatons que l'on a dû prélever de l'alcool sur les stocks reconnus indispensables aux fabrications de guerre pour les restituer à la consommation de bouche.

Nous faisons allusion ici à la réquisition des alcools qui eut lieu au commencement de cette année. Une circulaire du 28 décembre 1916 prescrivit la réquisition, à la date des 3 et 4 janvier 1917, des stocks d'alcool supérieurs à 100 hectolitres. Ces stocks furent dirigés dès le 1er février sur les poudreries. Étaient exemptés de la réquisition les alcools d'importation destinés à des usages industriels ou pharmaceutiques ou destinés à la réexportation.

130.000 hectolitres d'alcool furent ainsi réquisitionnés.

Les intéressés protestèrent vivement, alléguant que cette mesure était la ruine du commerce des spiritueux. Et, dans le courant du mois de mars, il leur a été promis que 80.000 hectolitres d'alcool leur seraient rendus.

Nous savons cependant que certains hôpitaux ont dû être rationnés dans leur consommation d'alcool et se voient, de ce fait, contraints de ne plus en employer pour les lavages antiseptiques et pour le flambage des instruments de chirurgie.

Et nous savons que la fabrication sans cesse accrue des poudres nécessite plus d'alcool et en absorbera autant qu'il en existe de stocks disponibles.

Les mesures à prendre pendant la guerre.

Nous estimons qu'il y aurait lieu de supprimer la vente, la circulation et la détention clandestine de l'alcool de bouche, tout au moins pour toute la durée de la guerre.

Nous connaissons très bien les objections qui ont été soulevées par les intéressés : distillateurs, fabricants de spiritueux et débitants.

Nous ne perdons nullement de vue qu'il existe près de 12.000 distillateurs et 500.000 fabricants de liqueurs ou débitants.

Mais nous ne croyons nullement qu'un million de travailleurs (en comptant le personnel qu'ils emploient) vont se trouver de ce fait réduits au chômage et à la misère.

Il est, en effet, évident que la suppression, pendant la durée de la guerre, de la vente de l'alcool de bouche n'entraîne en aucune façon la fermeture des débits au détail. Il n'est pas dans notre pensée d'interdire la vente du vin, du cidre, de la bière, ni de toutes autres boissons dites hygiéniques, et nous estimons que les débitants pourront, sans dommage appréciable, continuer leur commerce sur ces bases.

Quant aux distillateurs, étant donnée la pénurie actuelle d'alcool industriel, nous pensons qu'ils pourraient trouver, dans la fabrication de cet alcool, s'ils y sont encouragés, un débouché intéressant pour eux et utile à la nation.

Une fois la guerre terminée, il y aura lieu de régler définitivement, en vue de l'intérêt supérieur du pays, la question de l'alcool.

Nous ne doutons pas que la production des alcools de vin, cognac et armagnac, ne puisse être réglementée de façon à maintenir cette branche de notre richesse nationale, en mettant, par une série de mesures appropriées, la nation à l'abri du fléau de l'alcoolisme.

Nous sommes tout aussi convaincus que la production et l'emploi de l'alcool d'industrie pourront aller en se développant, tout en étant définivement et uniquement réservés aux emplois industriels.

Dans toutes les branches d'activité industrielle : chauffage, éclairage et, encore plus, force motrice, l'alcool peut et doit trouver une utilisation intensive.

En effet, dans tous ces emplois, l'alcool peut concurrencer avantageusement le pétrole et l'essence et s'y substituer. C'est un fait d'expérience.

Si l'on songe que, pour l'année 1913, les importations de pétrole bruts, raffinés et d'essences se sont élevées à 7 millions d'hectolitres (sans compter les huiles lourdes et résidus) pour une valeur de 150 millions de francs, on voit de quel tribut, payé à l'étranger, l'industrialisation de l'alcool soulagerait nos exportations d'or.

Et l'on comprend, si l'on songe que l'emploi même de l'essence et du pétrole n'en est encore qu'à ses débuts, que la production nationale de l'alcool pourrait facilement trouver un emploi plus large de son activité dans l'industrialisation de l'alcool que dans l'alcoolisation des individus.

Nous ne pouvons insister sur ce point qui nous écarterait malheureusement trop du sujet de notre rapport. Mais nous tenions à l'indiquer.

*
* *

CONCLUSION

De tout ceci, nous croyons pouvoir déduire qu'à l'heure grave où nous sommes, le pays n'est pas défendu contre l'alcoolisme et qu'au moment même où les productions intéressant la Défense nationale manquent de la main-d'œuvre indispensable, un fléchissement notable doit être constaté dans le rendement de celle qui travaille, par suite du développement qu'a pris, pendant la guerre, ce terrible fléau. Si nous estimons que la législation actuelle, insuffisante par elle-même, n'offre pas au gouvernement le point d'appui indispensable pour édicter la réglementation nécessitée par la situation, nous tenons cependant à constater que le gouvernement pourrait remédier à la situation actuelle en se servant des lois existantes.

Nous croyons qu'il appartient au gouvernement de demander au Parlement de satisfaire au désir du pays tout entier par une mesure législative décisive.

Nous avons donc l'honneur de soumettre à la Conférence le projet de résolution suivant :

La Conférence interministérielle de la main d'œuvre,

Considérant que, dans la période actuelle, l'intérêt de la Défense nationale, et, en particulier, l'intensification de la production des fabrications de guerre, doit primer toute autre préoccupation ;

Considérant que l'alcool est non seulement une cause de diminution notable de la productivité de la main-d'œuvre nécessaire à ces fabrications, mais encore une cause grandissante de désordre industriel, social et militaire ;

Prenant acte des efforts tentés tant par le Parlement que par le gouvernement et par les particuliers pour limiter les effets de l'alcoolisme, mais constatant leur inefficacité, reconnue d'ailleurs dans de nombreux documents officiels ;

Constatant que l'emploi industriel de l'alcool peut fournir aux producteurs nationaux des débouchés plus larges et plus rémunérateurs que l'utilisation pour la consommation de bouche,

Emet le vœu :

« Que la vente, la circulation ou la détention clandestine de tout alcool destiné à la consommation de bouche, ainsi que de toutes boissons dites spiritueuses, soient interdites pour toute la durée de la guerre ;

« Que la législation existante, tendant à la surveillance des débits de boissons, à la répression de l'ivresse publique et à l'interdiction de la

vente et de la fabrication de l'absinthe, soit rigoureusement appliquée;

« Et que l'emploi industriel de l'alcool soit intensifié dans toute la mesure possible (1). »

II. — Le retour à la terre et les orphelins de la guerre.

Un de nos amis nous communique la note suivante que nous insérons bien volontiers:

LE FOYER RURAL. — PRODUIRE.

Produire, faire adopter par les Français et les Françaises des carrières réellement productives, telle doit être la préoccupation de tous ceux qui ont compris ce dont la France aura le plus besoin au point de vue matériel après la guerre.

De toutes les carrières, les plus productives sont celles qui font sortir les richesses du sol, l'agriculture, l'élevage.

Mais comme des millions de Français ont abandonné la terre depuis un siècle, il est à craindre que, indépendamment d'autres causes, l'organisation rurale française n'ait pas été comprise comme elle aurait dû l'être, pour que le maximum de richesses soit tiré des campagnes, et pour que ces richesses soient bien distribuées entre ceux qui contribuent à les faire se lever du sol de la France.

On peut donner à la désertion des campagnes toutes espèces de causes morales, sociales, il n'en restera pas moins certain qu'une des principales causes doit tenir à l'organisation rurale.

Pour retenir à la terre ceux qui y sont encore, pour y ramener avec chances de les y maintenir les orphelins et les orphelines de la guerre, il faut d'abord chercher à améliorer cette organisation.

Le but de ces notes est d'envisager une seule amélioration sur un seul point. Laissant à d'autres plus instruits en la matière le soin d'étudier ce problème dans son ensemble, nous ne l'examinerons que sur ce seul point : ramener à la terre des orphelins et des orphelines de la guerre avec leur mère. Nous sommes amenés, pour être mieux compris, à nous étendre en quelques considérations autour de ce sujet.

*
* *

1° *Des familles dans lesquelles on n'a plus guère travaillé depuis plusieurs générations, vont être obligées, par la guerre, de se remettre au travail.*

Pour prélever les immenses impôts dont elle aura besoin (pensions aux veuves, orphelins, mutilés, traitement des fonctionnaires, etc.), la

(1) Ce vœu a été adopté par la Commission interministérielle de la main-d'œuvre, dans sa séance du 9 juin dernier.

France sera obligée de frapper de lourdes impositions le travail de ceux qui produisent des biens, de l'argent. Si nos compatriotes persévéraient dans leur indolence d'avant la guerre, si les pouvoirs publics continuaient à multiplier les postes de budgétivores improductifs, la situation de ceux qui travaillent laborieusement serait réellement inique : ils passeraient la moitié de l'année à travailler pour permettre à peine aux budgétivores de vivoter.

L'intérêt général français requiert donc impérieusement que chaque Français ou Française en âge de travailler travaille dans une carrière productive. L'intérêt particulier de chaque famille, si elle veut voir régner un peu d'aisance à son foyer, requiert non moins impérieusement ce travail.

On ne travaillait pas assez en France avant la guerre. Des centaines de milliers de petits foyers vivotaient médiocrement sans fournir aucun travail réellement productif de bien et de richesse. Ces foyers vivaient du revenu d'un travail ancien ou du traitement et de la pension servis par l'État et provenant du travail des autres.

Par les malheurs de la guerre, la mort du père, les revers de fortune, peut-être la réduction du traitement et des pensions de l'État, ces familles vont être contraintes de se soumettre de nouveau à la loi du travail. Que feront-elles? Il faut leur fournir du travail aux champs. Mais dans quelles conditions? C'est ici que se pose la difficulté que nous voulons essayer de résoudre pour les jeunes orphelines.

*
* *

2° *Les orphelines de la guerre doivent travailler dans des carrières productives, mais mises à leur portée et organisées par elles.*

De toutes les situations créées par la guerre, il est évident que celle qui mérite le plus de retenir notre attention est celle des veuves et des orphelines. Nous venons de prouver qu'elles doivent, comme tous ceux qui survivront à la guerre, faire sortir de leur travail des biens et de l'argent. Elles ne peuvent donc pas devenir maîtresses de chant, de piano ou de dessin. Ces carrières sont déjà encombrées et elles ne rapportent rien. Elles ne sont pas productives. Le temps des arts d'agrément est passé. Les années que nous allons vivre seront des années difficiles.

Proposer à ces jeunes filles, comme certains l'ont proposé, de s'en aller à l'étranger, occuper des postes d'institutrices, c'est exposer ces orphelines aux pires dangers et priver la France de ses meilleurs éléments au moment où notre pays, par les morts de la guerre et la dépopulation, a le plus besoin de tous ses enfants.

Chercher, comme certains industriels voudraient le faire, à entraîner

ces jeunes filles aux usines des villes, c'est tout à fait impossible, étant données les conditions actuelles de la vie à l'usine, le milieu, la promiscuité. Il faut arracher ces familles à l'usine de la ville, il faut leur trouver du travail aux champs.

* * *

3° *Question extrêmement complexe que le travail aux champs pour des fillettes et des femmes peu habituées aux rudes travaux.*

La solution que nous voulons proposer consiste à emprunter à la ville un de ces métiers que les femmes peuvent remplir facilement et à installer cette industrie à la campagne. C'est la main-d'œuvre et ses facilités qui ont créé les usines dans les villes. La main-d'œuvre peut ramener l'usine à la campagne. Nous préférerions installer ce métier au foyer, comme autrefois chaque ferme avait son ou ses métiers à tisser et ses rouets. Ce temps est passé. Il faut accepter les conditions nouvelles du machinisme et du travail et admettre le groupement des métiers dans un atelier commun. Jusqu'ici ces ateliers communs (appelés usines) ayant été montés par des entrepreneurs qui visaient seulement (ou presque) au gain, n'ont pas été organisés comme ils pourraient parfaitement l'être s'ils étaient créés par un groupe de familles désireuses d'y faire régner un esprit familial, un esprit d'aide fraternelle et de charité chrétienne.

C'est dans cette sorte de petite usine modèle que les veuves et les orphelines gagneraient la plus grande partie de ce qui leur est nécessaire, mais le fait pour elles d'habiter aux champs les amènerait forcément, dans la mesure de leurs forces, à prêter leur concours aux travaux des champs.

A certaines périodes, les heures de travail à l'usine seraient considérablement réduites pour permettre aux veuves et aux orphelines de consacrer au travail rural ce qu'il est possible d'attendre du travail de ces femmes. Actuellement, dans les villages où se trouvent des usines, presque toujours l'industriel n'a guère d'intérêts ruraux, la ferme et et l'usine sont en opposition.

Dans le cas que nous proposons, il y aurait une véritable alliance entre l'usine et le domaine rural. Ils s'appuieraient l'un l'autre au lieu de se détruire.

* * *

4° *En résumé, nous pensons que dans l'état actuel de la centralisation industrielle*, il n'est plus possible ou du moins il est très difficile de retenir les familles à la terre par le seul travail des champs, et à plus forte raison de les y ramener. Pour ramener les familles à la terre, il

faut y ramener une partie du travail que l'on trouve à la ville. Il ne s'agit pas de créer à la campagne ces affreuses usines des villes, du type du « sweating system ». Il s'agit d'une chose extrêmement simple pour un industriel un peu habile : organiser un atelier.

La difficulté sera de trouver l'homme d'affaires qui soit à la fois un homme d'œuvres, et qui accepte de créer pour commencer, comme essai, dans un village, une usine qui serait organisée, administrée, dirigée par ces jeunes femmes, et pour elles, avec la collaboration, l'appui, les conseils de cet industriel habile et désireux de faire le bien en faveur de veuves et d'orphelins de la guerre.

Le travail de l'usine n'est pas ce que l'on pense trop souvent.

Le machinisme a réellement libéré les hommes de l'effort musculaire; ce qui autrefois était rude et fatigant même pour les hommes, est devenu aujourd'hui facile, presque agréable, comme un jeu avec les machines perfectionnées mises à la disposition de leurs ouvriers par les patrons qui sont dans le mouvement. Dans l'industrie textile, les femmes travaillent depuis longtemps, et réellement le travail qu'on leur impose dans les usines bien organisées est aisé et correspond à la délicatesse de leur sexe.

Dans les usines patronales actuelles, les ouvrières qui font ce travail agréable sont recrutées tout à fait dans la plus basse classe de la société, ce qui n'empêche pas qu'il y ait parmi ces ouvrières de nombreuses jeunes filles sérieuses, pieuses, et qui souffrent de la grossièreté et de la médiocrité du milieu dans lequel on les condamne à vivre dans la vie industrielle.

Si on organisait dans un village cette usine modèle, sorte de coopérative d'orphelines que nous avons en vue, on commencerait par y attirer cette élite du monde actuellement ouvrier pour former au point de vue technique les jeunes filles de bonne famille obligées par la guerre de travailler manuellement; il serait ainsi créé un milieu d'ouvrières d'élite susceptibles de comprendre la coopérative de production et d'être les abeilles intelligentes et dévouées de cette ruche.

Il s'agit en résumé d'ouvrir à la campagne, près d'un grand domaine rural, une usine modèle où des jeunes filles bien élevées pourraient, sans se compromettre, venir travailler. Cette usine ne peut être située qu'à la campagne, loin des villes, dans une bourgade qui serait entièrement peuplée de veuves de la guerre, acceptant ce nouvel ordre de choses, de jeunes filles, de jeunes femmes, veuves, travaillant manuellement dans un atelier.

Cet atelier ne serait pas l'usine de tel patron : ce serait l'usine coopérative appartenant par propriété ou location au groupe des familles dont les membres y travailleraient. Par la force des choses, certaines de ces

familles, plus nombreuses, plus intelligentes, y auraient une part prépondérante, mais le principe coopératif une fois admis, chaque jeune femme travaillant dans cette usine pourrait réellement se considérer comme travaillant « chez elle » quoique en commun.

Cet essai aurait de nombreux avantages. Il mérite d'être tenté. Il y a des milliers de domaines, et des milliers de veuves et d'orphelines ; il faut trouver :

1° Un industriel, homme habile en affaires et homme dévoué dans les œuvres ;

2° Le capital nécessaire pour commanditer ces orphelines et ces veuves.

Dans le même ordre d'idées, nous avons reçu également d'un de nos correspondants la lettre suivante que nous sommes heureux de reproduire :

Monsieur le Secrétaire général,

Un récent article paru dans la *Réforme Sociale* m'invite à venir de nouveau vous parler de cet angoissant problème du retour à la terre.

On en parle beaucoup.

Pratiquement, que fait-on ?

Me sera-t-il permis de suggérer une solution ?

Il s'est créé à Paris ces derniers temps diverses organisations qui ont pour but le retour à la terre. Il faut d'abord aider et encourager ces organisations ; il ne faut pas, comme d'aucuns le voudraient, chercher à les fondre dans une seule grande association : un lourd organisme dans une matière aussi délicate fera du moins bon travail pratique que chacun des petits états-majors de ces organisations diverses.

Mais il y a lieu de coordonner l'action de ces groupes et de faire adopter par chacun d'eux ce grand principe : ce ne sont pas des individus qu'il s'agit de ramener à la terre, ce sont des familles, des familles nombreuses qui s'étiolent à la ville et qu'il faut « raciner » à la campagne.

La solution que je me permets de venir respectueusement vous suggérer, est celle que le sénateur Chéron réclamait dernièrement du haut de la tribune du *Petit Parisien* : « Une maison et un jardin pour tout Français père de cinq enfants et plus. »

Cette solution est celle que Colbert a appliquée à Fort-Mardyck et au Canada. On peut juger des résultats.

Il y a, rien qu'à Paris, 54 000 Français qui ont une famille de cinq enfants et plus. C'est d'abord parmi ceux-là qu'il faut chercher des néo-ruraux.

Il y a en Seine et en Seine-et-Oise 500.000 réfugiés des pays envahis. Une seule œuvre, le Bureau de Secours aux Réformés n° 2, 31, rue Lamarck, a à sa charge 500 familles. Ce sont ces familles qu'il faut, coûte

que coûte, renvoyer à la campagne ; elles encombrent Paris, elles font la hausse des loyers.

L'obstacle à leur retour à la campagne, c'est le manque de logements. La Providence a préparé le remède. La Croix-Rouge américaine et d'importantes maisons d'exportation américaines ne rêvent qu'à importer en France des maisons de bois toutes préparées.

Au lieu d'utiliser ces maisons pour bâtir à côté des usines de nouveaux corons et de nouvelles courées où, de nouveau, iront s'entasser et se gâter ceux que la guerre a si opportunément chassés des grandes agglomérations industrielles du Nord, il faut qu'un Comité central des Œuvres du Retour à la terre se préoccupe d'obtenir de la Croix-Rouge américaine et des importateurs américains que ces maisons soient bâties à la campagne, non pas isolées, dans des pays perdus, mais à côté de petites bourgades où seraient créés des centres de familles réfugiées, groupées par origines, affinités, métier.

Il faut créer à côté de bons villages, de nos meilleures provinces rurales, de petites bourgades spécialement aménagées et comprises en vue de familles nombreuses qui trouveront : une maison, un jardin, un atelier, une école.

C'est une pure question d'organisation. L'argent américain va affluer en France, la bonne volonté des Américains à l'égard de la France est sans bornes.

Mais il faut indiquer à cet argent et à cette bonne volonté ce dont la France a besoin.

Il faut aux familles françaises des maisons et du travail aux champs.

Le travail a quitté les champs parce que les grands propriétaires, l'élément rural riche est parti à la ville. Il n'y reviendra pas. La ville, l'industrie l'ont absorbé et le retour à la campagne a aujourd'hui les plus terribles adversaires (les métallurgistes et tous les industriels qui désirent attirer à la ville la main-d'œuvre rurale).

Il faut créer à la campagne un travail aussi rémunérateur que celui de la ville. Ce ne peut se faire que petit à petit, point par point, et la multiplication des ligues, groupes, associations qui s'occupent de cet objet est souhaitable : créer du travail aux champs, loger la famille nombreuse à la campagne et, par la création d'un petit atelier, lui assurer son gagne-pain.

Cette tâche est immense : il est aisé de s'en rendre compte, mais elle est plus simple qu'on ne le pense. Beaucoup d'Industriels des grandes villes du Nord chassés par l'invasion, ont créé dans de petites bourgades rurales un petit atelier qui y ramène l'activité et la vie.

Nous vous prions d'examiner, M. le Secrétaire général, s'il ne conviendrait pas de provoquer quelques réunions des dirigeants de toutes

les ligues, groupes et associations qui essaient de favoriser le retour à la terre.

Je n'ose pas vous parler de convoquer une sorte de petit Congrès, et cependant l'utilité s'en fait bien sentir. Plusieurs Œuvres du retour à la terre sont composées de braves personnes, très dévouées, mais qui n'ont pas des questions sociales, de la science sociale (car il existe une science sociale) les connaissances qu'il conviendrait d'avoir. Beaucoup s'imaginent, avec naïveté, qu'elles vont, sans étude préalable, replacer brusquement un fruit déjà gâté de la ville sur une saine branche de la campagne, et que des familles habituées au bien-être de la ville vont accepter sans transition l'inconfort des fermes.

Toutes les Œuvres du retour à la terre manifestent une bonne volonté qu'il convient d'éduquer et de discipliner. Cette éducation, cette discipline pourraient être délicatement données au cours d'un Congrès qui serait convoqué par la Société d'Economie sociale de Le Play qui, depuis 1856, a si admirablement prédit et confirmé la nécessité pour la race française de retourner à la terre.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, d'agréer l'hommage de mes sentiments de considération les plus distingués.

A. G.

P.-S. — Un autre côté extrêmement intéressant de cette question serait d'étudier les possibilités de renvoyer à la campagne un grand nombre d'institutions qui encombrent Paris : orphelinats, hôpitaux, prisons, archives, contentieux, etc., etc. Il y a un cinquième de la population de Paris qui, avec une meilleure organisation, pourrait sans inconvénient vivre à la campagne.

III. — « La Conférence au village » contre la propagande ennemie en France.

Sous ce titre vient de se fonder un nouveau groupement qui, placé sous le patronage des plus hautes autorités du monde politique, littéraire, scientifique et agricole, sans distinction de parti ni de tendances, se propose un but d'assainissement national auquel les derniers événements viennent donner un caractère d'urgence et de nécessité incontestable. « Soutenir le moral des populations rurales et les encourager à tenir jusqu'au bout », telle est la raison d'être, et tel est le but des efforts généreux de ceux qui ont fondé cette ligue nouvelle dont nous sommes heureux de faire connaître l'existence et le programme aux lecteurs de la *Réforme sociale*. puisqu'elle entend se recruter parmi les Français qui ont conscience du devoir incombant à tous ceux de l'arrière, dans ces heures graves et solennelles.

Déjà la *Conférence au village* a tenu en province de nombreuses réunions, et plusieurs tracts ont été rédigés et répandus par ses soins, que nous engageons vivement les disciples de Le Play à faire connaître et à propager autour d'eux. Parmi ceux-ci nous citerons notamment un vibrant appel adressé aux agriculteurs

sous le titre L'*Allemagne contre l'agriculture française*, où est révélé en termes énergiques l'un des buts avoués de nos ennemis à savoir le désir de conquérir la terre de France pour nous dépouiller de quelques-unes des régions les plus productives. C'est là un fait dont nous ne saurions trop nous pénétrer et qu'il ne faut pas se lasser de redire à ceux qui seraient tentés de le perdre de vue. Aider la *Conférence au village* à répandre partout les vérités nécessaires pour éviter de lamentables défaillances, c'est faire œuvre patriotique et nationale et nous ne doutons pas que tous nos amis ne lui apportent leur concours. Au surplus, ne pouvons-nous mieux faire pour répondre par avance à ceux d'entre eux qui désireraient être renseignés sur elle que de reproduire ici le prospectus édité récemment par son comité de direction et qui est ainsi conçu :

« LA CONFÉRENCE AU VILLAGE »

Les Buts poursuivis.

« La Conférence au Village » a pour but d'entretenir ou de remonter le moral dans tous les milieux, en expliquant les impérieux motifs qui doivent nous inciter à tenir « *Jusqu'au bout* » pour le salut du pays.

Elle veut développer les sentiments patriotiques nécessaires à faire supporter les privations, les souffrances matérielles, les deuils et les angoisses si vives que la guerre a engendrés.

Elle veut entamer la lutte contre la *propagande ennemie en France*, qui se développe sournoisement depuis quelque temps, et contre les effets pernicieux qui en résulteraient s'ils n'étaient pas énergiquement combattus.

Elle veut enfin travailler à développer et à maintenir, *après la guerre*, un état d'esprit d'union entre les citoyens. Ne faudra-t-il pas que les populations soient à la hauteur des nécessités qu'imposera à tous la réparation des dommages accumulés par la longueur des hostilités, dans le pays tout entier, et particulièrement dans les régions dévastées par l'ennemi ?

Les Moyens d'action.

« La Conférence au Village » a adopté un double mode d'action :

a) Les conférences dans les villes et villages.

b) La propagande par tracts, brochures, affiches, etc., et ce, jusque dans les plus petits hameaux.

Les conférences sont organisées par nos Comités et nos correspondants locaux, en contact permanent avec le secrétariat de « La Conférence au Village ». Ils cherchent dans leur entourage les personnes particulièrement qualifiées pour cette propagande, suivant que les localités sont agricoles, commerciales ou industrielles.

Nous leur fournissons tous les *projets de conférences, documents, résumés, notes, tracts*, dont ils ont besoin.

Le mode de propagande dans les centres ruraux, si particulièrement utile en présence de l'ignorance souvent constatée de tout ce qui touche

à la guerre, n'a pas été sans préoccuper « La Conférence au Village ».

On ne peut que difficilement grouper les habitants, très pris, à toute époque de l'année, par les travaux agricoles.

Le Souvenir aux Morts.

Nous avons pensé à les réunir dans une circonstance qui, les touchant plus personnellement, puisse les attirer, et nous avons dans ce but demandé à l'artiste alsacien Hansi de nous dessiner un *Tableau d'honneur* dont « La Conférence au Village » se propose de faire don à toutes les communes. Le secrétaire de mairie pourra y écrire les noms des habitants de la localité *morts pour la patrie.*

La remise de ce tableau fournirait l'occasion d'une courte réunion, organisée par les autorités du village, où quelques paroles de réconfort, d'union et de foi dans l'avenir faciliteraient à l'un d'entre eux le développement des idées que « La Conférence au Village » a pour but de faire pénétrer dans tout le pays.

Les Tracts.

La propagande par tracts et brochures, qui est déjà commencée, comporte, en même temps qu'une série de textes de conférences dus à MM. Ch. Chenu, abbé Wetterlé, F. Engerand, A. Huillard, Gaston Deschamps, Victor Cambon, Soulange-Bodin, etc., des tracts, simples feuillets vibrant d'énergie, et dont la disposition typographique et les titres suggestifs (*La Note à payer. — Jusqu'au bout ! — N'oubliez pas ! — Pourquoi l'Alsace-Lorraine doit-elle revenir à la France ? — Agriculteurs, défendons notre terre*, etc.), font sauter aux yeux l'intérêt du sujet qu'ils traitent, et incitent par cela même à la lecture.

Conclusion : Aidez-nous !

« La Conférence au Village » est une œuvre vivante, d'une utilité et d'une portée considérables.

Elle nécessite une activité, une persévérance et une variété de moyens de propagande qui ne peuvent donner leur *plein rendement* que par *l'aide de tous.* Nous sollicitons donc votre appui et votre aide aussi *généreuse que possible* (1).

---

(1) Pour toutes demandes de renseignements, on peut s'adresser au siège social de la *Conférence au Village*, 11, avenue de l'Opéra, Paris.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ALLEMAGNE ET AUTRICHE-HONGRIE

SOMMAIRE. — Conséquences de la guerre d'usure. — La situation économique. — Le problème de la paix. — La démocratisation de l'Allemagne. — La question d'Alsace. — Préoccupations de l'Autriche.

Conséquences de la guerre d'usure. — Dans leur désir de relever le moral des populations qui fléchit peu à peu, les journaux allemands prétendent que la situation des empires centraux est très satisfaisante, et ils affirment que malgré les difficultés de l'heure présente, ils sortiront vainqueurs de la formidable lutte dans laquelle ils sont engagés. Il n'est pas douteux cependant que l'Allemagne se trouve en présence de gros embarras : ce n'est certainement pas « la guerre d'usure » qu'elle avait souhaitée. Lorsqu'on compare les situations respectives dans lesquelles sont aujourd'hui les deux groupes de belligérants, on a le sentiment très net que cette forme de guerre ne peut se terminer à l'avantage de nos ennemis.

L'usure se manifeste sous des formes variées. C'est d'abord l'usure du « matériel humain », comme dit le général de Ludendorf, qui est très sensible.

Combien les Allemands sont-ils parvenus à mobiliser de millions d'hommes ? Nous ne pouvons le dire exactement, mais il est certain qu'avec leur tempérament organisateur, ils ont su tirer parti mieux que nous des hommes d'un certain âge, ils ont fait travailler plus que nous aussi femmes, enfants, et prisonniers. La crise des effectifs est cependant indéniable. Ainsi, parmi les drisonniers faits par les Anglais depuis six mois, se trouvent un grand nombre de jeunes soldats de la classe 1918. On a même trouvé quelques jeunes gens de la classe 1919. L'Allemagne, qui a perdu ses meilleures troupes, est manifestement gênée pour combler les vides. L'heure de l'épuisement approche. L'opiniâtreté avec laquelle nos adversaires, grâce à de formidables travaux de défense et à un matériel considérable, continuent à se défendre, ne peut que retarder le jour de la retraite définitive.

A l'usure en hommes s'ajoute une usure en denrées alimentaires qui, par suite de l'intervention des Etats-Unis et de la gêne dans laquelle se trouvent les neutres, s'accentue de jour en jour. La nouvelle récolte est meilleure sans doute que celle de 1916 (qui était très mauvaise). On a

plus de pommes de terre, mais les autres produits laissent à désirer. La récolte en céréales est comme partout, déficitaire, et on va introduire de nouveau de la fécule dans le pain. Il n'y a pas beaucoup de légumes, et si les fruits sont assez abondants, ils sont très rares sur le marché, car la plus grande partie a été réquisitionnée pour la fabrication de marmelades destinées à la troupe.

La graisse, le beurre, le lait, les œufs font toujours défaut. Si l'on a augmenté les rations de viande, cela tient à la pénurie de fourrage; on est obligé de sacrifier une partie du troupeau, ce qui est inquiétant pour l'avenir. La quatrième année de guerre, écrit le *Vorwaerts*, ne s'annonce pas bien; la répartition laisse beaucoup à désirer; le commerce, et surtout la spéculation continuent à jouer un rôle néfaste. Il faudrait empêcher les vols, les accaparements, on a dû organiser des patrouilles de cavalerie pour seconder les gendarmes.

On est particulièrement inquiet du déficit qui s'est produit dans le troupeau porcin : il a diminué de près de moitié, cette diminution est le résultat de fraudes; sur les 18 millions de porcs qui ont été abattus depuis un an, 11 millions seulement ont été tués par les bouchers ou par ceux qui ont été autorisés à faire des abatages à domicile; il y en a 7 millions qui ont été tués d'une façon clandestine; la viande de porc est maintenant assez rare, on n'en trouve aisément que dans les restaurants de premier ordre (1).

On continue à prêcher l'économie; les économies qu'on nous demande de faire en France sont minimes à côté de celles que font les Allamands. On multiplie les conférences sur les questions d'alimentation, il s'agit de ne rien laisser perdre et d'utiliser tout ce qui est comestible.

On constate avec tristesse que la mauvaise nourriture à laquelle on est réduit a pour conséquence un affaiblissement des santés; le nombre des affections pulmonaires et celui des maladies qu'on cherchait à combattre par la suralimentation, augmente; il y a progrès de la tuberculose, de la dysenterie, des maladies des intestins. Nous sommes loin, dit le Dr Weber, médecin à Berlin, des 3.000 calories qui sont indispensables à la machine humaine; les gens âgés résistent difficilement, les malades sont fort à plaindre et on a bien de la peine à donner du lait aux nourrissons. On s'occupe de la protection des mères et des enfants; on a créé dans ce but un Institut pédologique dont on attend d'heureux résultats (2).

Ce sont les employés à revenu fixe qui semblent les plus malheureux; on estime en effet que les dépenses alimentaires d'une famille de quatre

(1) *Münchener Post*, 17 août.

(2) *Leipziger Volkszeitung*, 27 août et 14 septembre; *Reichsanzeiger*, 30 août; *Vorwärts*, 13 septembre.

personnes ont, depuis le début des hostilités, plus que doublé. Depuis le mois d'avril surtout le renchérissement est très sensible. Nos employés, dit la *Bremer Zeitung*, sont victimes d'une sous-alimentation, les indemnités qu'on leur a accordées pour cherté de vie sont trop faibles, les plaisirs les plus modestes leur sont interdits. Et d'autres catégories sociales s'accordent des satisfactions qui ne sont vraiment pas en rapport avec la gravité de l'heure et les dangers que court la patrie. Il y a là des gens qui paient, pour les denrées qui ne sont pas taxées, des sommes fabuleuses.

Situation économique. — L'activité industrielle de l'Allemagne reste considérable; on travaille tant pour les besoins de l'armée ! On est cependant préoccupé du manque de charbon, surtout du manque de matières premières et de métaux. L'Allemagne possède sans doute de riches mines de houille, mais les ouvriers mineurs font défaut. Et elle voudrait céder à la Suisse et à la Hollande, en retour de choses qui lui sont encore plus utiles, certaines quantités de charbon. Il faut, dit le *Tag*, que l'Allemagne, puisse rester le fournisseur de ces pays, cela aura pour nous une grande importance dans l'avenir. Les métallurgistes sont obligés de faire face à bien des difficultés : cherté du combustible, manque de wagons et de matières premières, manque de bons ouvriers, impossibilité de remplacer certains articles qu'on achetait à l'Angleterre, etc. Le cuivre, notamment, fait défaut. On a enlevé peu à peu la plupart des cloches des églises et on propose maintenant de démolir les monuments de bronze dépourvus de valeur artistique; il y en a peu, dit la *Magdeburger Zeitung*, qui méritent de ne pas être envoyés à la fonte. L'industrie textile est très gênée; l'office impérial de l'habillement a décidé de réquisitionner les draps de lits, les serviettes, le linge de table des établissements publics, tels qu'hôtels, restaurants, sanatoria, pensions, hôpitaux privés, bateaux, wagons-lits. On a créé un comité spécial pour recueillir tous les débris de linge et d'étoffes et c'est un gros problème que d'habiller les indigents et les pauvres; on remplace le plus qu'on peut les étoffes de laine ou de coton par des tissus en papier, mais le papier lui-même doit être économisé. La question du cuir n'est pas moins angoissante; les chaussures atteignent des prix fantastiques; on a calculé que les matières premières dont se servent ceux qui les confectionnent coûtent de 5 à 12 fois plus cher qu'avant la guerre; on se plaint en outre de la qualité : on a vendu à Munich des souliers dont les semelles sont devenues des éponges et qui ont fait à peine un service d'un quart d'heure (1).

(1) *Zeit*, 12 septembre; Cf. *Strassburger Post*, 29 août; *Volksstimme*, 16 septembre.

La vie industrielle et commerciale est entravée par les difficultés de la main-d'œuvre ; on n'a plus assez de bons ouvriers. La loi sur le service civil auxiliaire n'a pas donné les résultats attendus : il y a pénurie de main-d'œuvre expérimentée dans la plupart des industries où les spécialistes sont indispensables. Le rendement du travail des « civils » auxquels on a fait appel est inférieur au rendement normal d'un ouvrier moyen, et il a fallu arrêter bon nombre de fabriques et d'usines. On parle de compléter la loi en établissant de nouvelles règles pour le travail des auxiliaires qu'on cherchera, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, à employer dans leur métier ou dans leur spécialité. Il faut, ajoute la *Gazette de Francfort* (1), nous préoccuper davantage de faire instruire les jeunes ouvriers; les Comités qui devraient être auprès des patrons d'utiles instruments d'activité économique n'ont pas été à hauteur de leur tâche ; il faut qu'on arrive à rendre plus populaire ce service auxiliaire qui nous est indispensable. Le travail féminin prend de plus en plus d'importance : les statistiques des caisses de maladies nous apprennent que le nombre des femmes employées dans les différents métiers dépasse celui des hommes de 154.518. Le salaire moyen des ouvrières est d'une trentaine de marks par semaine ; avant la guerre il ne dépassait pas 16 m. 25.

En ce qui concerne la situation financière, on peut se demander si elle est aussi bonne que la plupart des journaux le déclarent; il y a sans doute en Allemagne, comme dans tous les pays du monde, des gens qui gagnent en ce moment beaucoup d'argent, mais il n'est pas facile de leur faire rendre à l'Etat, par le moyen des impôts, les gros bénéfices qu'ils ont faits. Comme il faut absolument de l'argent, on a eu recours à un septième emprunt. Les crédits votés par le Reichstag pour les dépenses de guerre atteignent en effet 94 milliards de marks et les six emprunts émis jusqu'à ce jour n'ont donné que 61 milliards. Il ne sera pas possible de combler un pareil déficit; il faut qu'on puisse au moins payer les intérêts des emprunts contractés. Nous ne manquons pas d'argent, écrivaient dernièrement les *Münchener Neueste Nachrichten* (2); ce qui manque encore, au moins dans beaucoup de milieux, c'est la conviction que tout cet argent doit être mis au service de la patrie. Nos ennemis voudraient aujourd'hui nous ruiner, tous ceux qui méditeront le programme auquel ils s'attachent, comprendront qu'ils doivent souscrire à l'emprunt, non seulement par devoir patriotique, mais pour des raisons d'ordre économique; notre situation est sérieuse, il y va de notre vie et de notre indépendance. Il faut que le peuple allemand résiste jusqu'à ce qu'il obtienne une paix honorable par laquelle sa

(1) 31 août et 6 septembre.
(2) 6 septembre. Cf. *Leipziger Volkszeitung* 20 août.

liberté et son travail seront garantis; c'est en donnant au gouvernement tout l'argent qui lui est nécessaire que nous aiderons à réaliser la parole du secrétaire d'Etat von Kühlmann: cette année sera vraisemblablement la dernière.

Nombreux sont d'ailleurs les articles qui parlent des difficultés financières auxquelles l'Allemagne ne pourra se soustraire. Nous allons, écrit la *Magdeburgische Zeitung*, nous trouver en présence d'une charge de 100 à 120 milliards de marks, il faudra qu'un tiers de cette dette gigantesque soit éteint dans un court délai si nous ne voulons pas surcharger la génération qui va venir. Ne conviendrait-il pas, dans ces conditions, de demander immédiatement une forte contribution au capital? Ce procédé serait socialement justifié par ce fait que ceux dont la fortune aura survécu auront été les profiteurs de la guerre. Si l'on pouvait rejeter immédiatement une partie de notre dette sur ceux qui possédent, cela simplifierait beaucoup la situation; il conviendrait d'organiser un « impôt sur la fortune » qui pourrait être réparti sur une série d'années et acquitté en valeurs, obligations et hypothèques. Les groupements économiques qui se sont constitués depuis quelques années, la formation des cartels notamment qui ont amené tant de gens à soumettre leur intérêt individuel à un intérêt commun, la synthèse du travail en grandes organisations qui ont fait leurs preuves pendant la guerre, tout cela montre dans quelle voie on devrait chercher un bon rendement financier. Il est impossible, a dit le ministre des Finances du royaume de Wurtemberg, le Dr von Pictorius, de recueillir avec les impôts actuels les sommes formidables dont nous aurons besoin; il faut s'arranger de telle façon que l'Etat puisse participer aux bénéfices de la production, de l'importation et du transport des produits.

Tout le monde en Allemagne reconnaît aujourd'hui qu'il y aura après la guerre une période de transition très dure; les declarations qui ont été faites à Munich par les délegués des huit chambres de commerce bavaroises sont plutôt pessimistes; comme l'a remarqué M. Fränkel, le gouvernement sera obligé de prendre des mesures rigoureuses et de mettre sur pied une organisation économique nouvelle; la guerre doit nous faire comprendre que les questions économiques ne sont pas d'ordre privé, mais d'ordre public; les expériences que nous avons faites, dit Frantz Eulembourg (1), doivent être pour nous un enseignement; il faudra trouver des équilibres nouveaux, le régime capitaliste ne pourra être maintenu. Il conviendra d'autre part d'utiliser notre réserve d'or de la Banque d'Empire pour faciliter nos importations et favoriser celles de industries qui travaillent pour l'exportation. Il faudra avant tout accroître

(1) *Weltwirtschaftliche Möglichkeiten*. Cf. Un article d'Arthur Norden, *Berliner Tageblatt* 15 septembre.

notre production, il faudra que les gens qui vivaient de leurs rentes travaillent, l'Etat devra être investi de certains monopoles, au moins de certains contrôles.

Le problème de la paix. — Que nous sommes loin maintenant de l'époque où il était interdit aux journaux de parler! Il n'est pas de question qui soit aujourd'hui l'objet de plus vives discussions. Les uns tiennent pour la paix imposée par la force, les autres pensent qu'il serait temps de s'orienter vers l'idée d'une paix de conciliation.

Ce sont les pangermanistes qui font le plus de bruit; ils cherchent à faire croire au monde qu'à la suite de la prise de Riga et de l'occupation des îles russes de Dago et d'Œsel, l'Allemagne est maîtresse de la situation diplomatique et militaire et capable d'imposer ses conditions à l'Entente. Ils font une agitation formidable, multipliant les réunions, les conférences, les brochures de propagande; c'est à leur instigation que s'est constituée une nouvelle ligue, la ligue de la Patrie allemande qui développe les idées belliqueuses qui ont inspiré les déclarations du maréchal de Hindenburg et les remerciements qu'il a adressés à ceux qui ont fêté le 70e anniversaire de sa naissance.

Les plus modérés parmi les pangermanistes se contentent de dire qu'il faut à l'Allemagne, en face d'ennemis qui voudraient la ruiner, des « garanties » pour l'avenir; c'est pour cela, d'après eux, que des annexions sont nécessaires. L'Allemagne ne peut renoncer à la Belgique. La Belgique, écrit le comte de Reventlow, est un Etat contre nature. Ce que nous demandons pour elle, ce n'est pas un acte d'oppression, c'est un acte de libération. Les Flamands avaient été réduits en esclavage, les Wallons s'étaient abandonnés à l'influence française; cet état de choses doit prendre fin. Nous avons conquis la Belgique. Nous ne pouvons admettre qu'elle nous échappe. Une Belgique restaurée serait pour la France une base d'opérations contre nous, et notre bassin rhénan-westphalien ne serait pas suffisamment protégé. Dans le cas d'une nouvelle guerre, des escadrilles aériennes ennemies arriveraient aisément sur la région d'Essen, ce serait pour notre puissance économique un très grand péril; se contenter de dire que la Belgique est entre nos mains un « gage » destiné à servir de monnaie d'échange, c'est une thèse inacceptable. La Belgique doit se transformer sous notre direction, il ne faut pas qu'elle puisse retomber à l'avenir sous la dépendance politique et militaire des puissances de l'Entente; nous pourrons être certains, après ce qui vient de se passer, qu'une Belgique indépendante ne se rangerait pas, en cas de conflit entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, à nos côtés; elle deviendrait certainement l'alliée de nos ennemis.

Les prétentions des pangermanistes provoquent de vives résistances

de la part de tous ceux (et leur nombre grandit) qui inclinent vers une « paix de conciliation ». Beaucoup d'Allemands s'attachent aujourd'hui aux idées de Scheidemann ; d'autres paraissent subir l'influence d'Erzberger, jadis si ardent et maintenant si modéré. Erzberger qui a fait récemment plusieurs voyages en Autriche, et qui sait ce qu'on pense à Rome, considère que les projets des pangermanistes sont irréalisables. Il paraît accepter les suggestions pontificales. On déclare au surplus que le président Wilson est d'accord avec le Pape sur plusieurs points essentiels et on commence à dire nettement qu'il faut absolument amorcer des négociations en vue de la paix. La grande majorité du peuple allemand, écrivait dernièrement un publiciste, renonce à toute pensée d'annexion, elle est fière de constater que l'Allemagne a tenu tête aux trois quarts du monde et cela lui suffit. Faire la paix dans ces conditions, ce ne serait pas une capitulation ; se montrer généreux, ne serait-ce pas en définitive une tactique habile pour l'avenir ? Nous sommes d'ailleurs assez forts pour obtenir les garanties dont nous avons besoin ; l'essentiel est d'arriver à une paix qui ne contienne pas les germes d'une guerre nouvelle (1). On trouve aussi que le chancelier manque de netteté. Il devrait s'expliquer plus clairement. Quels sont donc ses projets en ce qui concerne la Belgique ? Est-il donc nécessaire, dit Georg Bernhard, que nous mettions la main sur les Flamands ? Ils nous détestent tout autant que les Wallons et ne nous sont nullement reconnaissants de les avoir « délivrés ». Nous pouvons très bien consentir à l'évacuation de la Belgique, mais à condition que nos négociateurs obtiennent au congrès de la paix l'assurance que la puissance anglaise sur le continent sera définitivement brisée. La Belgique n'a de valeur pour les Anglais que s'ils peuvent s'en servir comme une base d'opérations dans une guerre européenne. Nous avons deux moyens d'éviter la menace perpétuelle de l'Angleterre : le premier consiste à placer la Belgique sous notre dependance ; mais il y en a un autre, qui consisterait à grouper autour de nous une Europe reconciliée. Si ce projet pouvait aboutir, il aurait pour notre avenir et pour la paix du monde de grands avantages.

La majorité du peuple allemand, au dire de la *Gazette de Francfort*, accepte parfaitement le rétablissement de l'indépendance de la Belgique. Mais ce rétablissement qui faciliterait la conclusion de la paix, ne doit avoir lieu que moyennant une compensation honnête, par exemple la

(1) Le *Berliner Tageblatt* du 3 octobre attaque vivement le « parti de la patrie allemande », qui exerce une véritable pression et recrute par voie d'intimidation des adherents nouveaux. Les sollicitations qu'il fait adresser par les autorités, les instituteurs, les ecclésiastiques (qui engagent les fidèles du haut de la chaire à se faire inscrire) tendent à discréditer dans l'opinion la majorité du Reichstag. Le chancelier n'a-t-il pas déclare cependant dans sa réponse à la note pontificale qu'il agirait d'accord avec cette majorité?

restitution de nos colonies. On peut simplement se demander s'il est opportun, dès maintenant, que le gouvernement allemand affirme expressément son intention de rétablir la Belgique dans son intégralité ; il faut que nos ennemis soient bien convaincus que nous sommes décidés à ne pas lâcher un gage qui leur fait sentir la nécessité d'un accord.

Les journaux socialistes, comme la *Chemnitzer Volksstimme*, vont plus loin : la question de la Belgique doit être envisagée, d'après eux, comme une question de nationalité, c'est-à-dire comme une question qui ne doit pas être réglée selon le plaisir de chaque État, mais d'après les principes du droit international. Oui, il faut avoir le courage de déclarer que la question de nationalité en Belgique est une affaire internationale : c'est justement pour cela qu'elle ne peut être résolue par la seule volonté de l'Allemagne. Si notre gouvernement reconnaissait cette vérité, il contribuerait à rehausser le bon renom de l'Allemagne dans le monde. Se laisser guider par la stricte équité, ne serait-ce pas en définitive la meilleure garantie d'une politique féconde pour l'avenir ?

Dans le discours qu'il a prononcé à Biberach, le 16 septembre, Erzberger a affirmé que l'Allemagne marchait à grands pas vers une paix équitable et durable, édifiée sur la base de la résolution de paix du Reichstag du 19 juillet dernier. La question belge, a-t-il dit, sera traitée dans l'esprit de cette résolution et la paix achèvera de se dessiner par le règlement de la question polonaise et la constitution d'un royaume de Lithuanie relié à l'Allemagne. Ce sentiment est aussi celui qu'exprime le *Vorwärts*. Il faut, dit-il, opter entre deux tendances : ou bien continuer la guerre jusqu'à l'épuisement des deux adversaires, ou bien déclarer que nous sommes prêts à rétablir l'ancienne Belgique dans ses droits ; il est absurde de prétendre que la Belgique deviendra dans ces conditions une possession anglaise. Les partisans d'une « politique de puissance » qui se moquent de la conscience et de la morale, auront beau hurler, c'est quelque chose que le droit, et la Belgique a droit à son indépendance ; si d'ailleurs, le gouvernement impérial est sincère en prétendant qu'il est d'accord avec la note pontificale, il faut en conclure qu'il est prêt à reconstituer la Belgique ; l'essentiel est que ce pays ne puisse être une porte d'invasion pour nos ennemis et ne soit pas fermé à notre activité économique.

Il va sans dire que l'appel de Benoît XV a contribué à faire couler des flots d'encre chez les Allemands. La plupart d'entre eux prétendent que le Pape a favorisé inconsciemment le jeu de l'Entente. Le Pape est un utopiste et un germanophobe Il n'a pas parlé au nom de l'idée de justice, écrit le professeur Kohler, il a parlé comme le souverain d'un État neutre quelconque ; il pouvait, ou bien considérer la guerre comme un « jugement de Dieu » où le vainqueur a raison, et reconnaître le bien fondé de

la croisade que nous menons contre la tyrannie anglo-saxonne, ou bien chercher qui était responsable et, comme il aurait dû reconnaître la justice de notre cause, il aurait proclamé que nous avons droit à des dédommagements, c'est-à-dire à des annexions et à des indemnités (1). Ce que le Pape nous offre, ajoute Hoetzsch, c'est en somme une paix aux dépens de la Russie et au profit de l'Angleterre ; voilà une solution que nous ne pouvons accepter à aucun prix (2). Nous ne devons, écrit la *Kölnische Zeitung*, renoncer à aucune des possibilités que nous avons d'exploiter notre situation militaire. Nous pourrons consentir à désarmer si nos ennemis consentent aussi à le faire, dans les airs, sur terre et sur mer, mais nous entendons conserver notre complète liberté de développement dans le domaine maritime, non moins que sur le terrain de la concurrence économique. Voilà pourquoi nous n'évacuerons pas un pouce des territoires que nous détenons, et qui sont le gage de notre développement dans l'avenir, avant d'avoir reçu l'assurance que les principes de droit et de liberté posés par le Pape seront pour nous une réalité.

Le Pape, écrit la catholique *Germania*, ne nous demande pas d'abandonner purement et simplement la Belgique ; l'ancien chancelier von Bethmann-Hollweg a déclaré formellement lui-même que nous n'annexerions pas ce pays, et son successeur ne peut être d'un autre avis. Il s'agit seulement de fixer les conditions sous lesquelles nous serions prêts à céder les territoires conquis par nous. Voilà comment doit se faire la « paix de conciliation ». Nous consentirons à rendre de notre plein gré les territoires que l'ennemi n'a pu nous arracher par la force, en échange des colonies qu'on nous a prises et des « garanties » qui assureront notre développement économique après la paix. Il ne faut pas que les efforts des pangermanistes attirent le Gouvernement en dehors de la voie qu'il a choisie dès le 12 décembre 1916.

Cette argumentation est loin de satisfaire les annexionnistes ; on compromet, dit la *Kreuz Zeitung*, les intérêts de l'Allemagne en insistant ainsi sur « les valeurs d'échange », on rabaisse d'avance, dans les négociations futures, la valeur de notre actif, on exagère l'importance de notre passif. Nous devons tirer plus de profit de notre « victoire ».

Les discussions, dont les journaux sont remplis, laissent cette impression que l'Union sacrée est fortement ébranlée maintenant. Les uns parlent de la dissolution possible du Reichstag, les autres du départ (que

(1) *Tag*, 29 août.

(2) *Kreuzzeitung*, 29 août. Eisenhart prétend dans le *Reichsbote* que le Pape qui désire asseoir la domination de Rome sur le monde, voudrait que l'Allemagne fût encadrée par de fortes nations catholiques, la Belgique, la Pologne, la France reconciliée avec l'Eglise. « Eh bien ! dit Traub, l'Allemagne n'a pas besoin de médiateur. Hindenburg est à sa façon aussi chrétien que le Pape. » (*Hamburger Fremdenblatt*, 20 août.)

beaucoup désirent) de M. Michaelis, auquel on ne trouve pas la valeur suffisante pour le poste de chancelier. Il y aurait aussi, paraît-il, quelques dissentiments entre l'Empereur et Hindenburg, celui ci ayant voulu, dans la conduite des opérations militaires, faire preuve de trop d'indépendance vis-à-vis du kaiser. La démission du ministre de la Marine, l'amiral von Capelle, à la suite de mutineries dont on n'a pu diisimuler la gravité, a contribué à surexciter les esprits. Il est permis de se demander aujourd'hui si les difficultés au milieu desquelles l'Allemagne se débat ne commencent pas à faire sentir au peuple allemand l'erreur de ceux qui ont lancé l'Allemagne dans cette horrible guerre. Les doléances se multiplient. « Les groupes de la majorité, écrivait la *Vossische Zeitung*, le 7 octobre, ne peuvent avoir confiance dans le chancelier, le Reichstag a fait connaître son sentiment. Il ne donnera pas une fois encore le spectacle de son impuissance. » Le Reichstag, ajoute la *Gazette de Francfort*, est le seul endroit où il soit possible de signaler ouvertement les abus commis et d'étudier la situation politique, c'est le seul endroit où la parole soit encore libre. Or les dernières discussions ont pris une tournure d'une haute importance politique ; il faudra que le chancelier s'explique nettement sur la question de la propagande pangermaniste. Le Gouvernement, d'après le *Berliner Tageblatt*, manque de fermeté. Le fait que M. Michaelis est resté en dehors d'un débat dont l'importance était indéniable, tend à prouver que les assurances qu'il nous donna jadis de gouverner étaient le résultat d'une pure illusion. Le fait qu'il a confié à M Helfferich le soin de répondre à l'interpellation des socialistes prouve qu'il n'a pas une vue claire de l'état d'esprit du Reichstag, ni des qualités de son vice-chancelier. Celui-ci, en effet, au lieu d'aborder franchement le problème, s'est borné à entretenir l'assemblée de racontars sur de prétendues divergences de vues entre Hindenburg et Ludendorff. Il eût mieux valu s'occuper des lettres innombrables et des témoignages de toutes sortes qui mettent en lumière les manœuvres effrontées et les menées dangereuses auxquelles se livre le « parti de la Patrie allemande ». On peut certifier, écrit le *Vorwärts*, que lorsque M. Helfferich prononça, au milieu d'un grand tumulte, cette phrase admirable : « Je crois que ce que je viens de dire est fait pour vous tranquilliser »,il n'a certainement pas exprimé le sentiment de l'Assemblée. Et que dire des paroles par lesquelles il a terminé son discours : « Si vous n'avez aucune confiance dans ceux qui dirigent le pays, il est inutile que je continue à parler ici. » M Helfférich comprend-il vraiment ce que signifient de telles paroles? Elles ne peuvent être prononcées que que par un ministre qui va offrir sa démission, ou par un enfant qui prend sa poupée et s'en va en boudant (1).

(1) Le mécontentement des classes populaires s'est affirmé au Congrès socialiste

La démocratisation de l'Allemagne. — Peut-on croire que l'Allemagne finira par se démocratiser? L'Allemagne nous apparaît comme le pays le plus antidémocratique qui existe en Europe. L'histoire contemporaine montre combien ont été vaines les luttes de la démocratie allemance contre les doctrines étatistes qui ont peu à peu triomphé. De tous les peuples du monde le peuple allemand semble aujourd'hui le moins capable de liberté politique. La bourgeoisie libérale elle-même s'est pliée à un despotisme qui a su très adroitement satisfaire ses instincts de rapacité en même temps que son goût pour la gloire et pour la richesse. Houston-Stewart Chamberlain a traduit certainement la pensée de la grande majorité des Allemands lorsque, défendant le militarisme, il a déclaré que l'Allemagne considérait l'armée comme l'élément essentiel de l'État. C'est grâce à sa puissante armée, écrit-il, que l'Allemagne sera libre de dresser au milieu d'un monde ennemi tombé dans l'inculture, *eine in der Unkultur verfallenen Welt*, son idéal d'État civilisé (*Kulturstaat*). L'incomparable capacité de l'administration militaire a fait au cours de cette guerre la plus profonde impression. Il conviendra de maintenir, après la paix, un régime qui nous permettra de triompher de la vilenie et de l'erreur, qui nous permettra de sortir de la nuit et du chaos, et de marcher vers l'avenir qui s'ouvre devant nous (1).

Le nombre augmente cependant de ceux qui pensent que la monarchie et la démocratie doivent aller au-devant l'une de l'autre. Cette thèse que F. Naumann avait déjà esquissée avant la guerre et qu'il a reprise dans ses conférences et dans sa Revue (2), semble devenue la thèse de l'Empereur qui voudrait se faire passer pour un souverain démocrate, et qui paraît accepter, sous la pression des faits, une conception de l'Allemagne un peu différente de celle grâce à laquelle les Hohenzollern ont fondé leur puissance. Guillaume paraît se demander s'il ne serait pas opportun d'appeler au ministère quelques représentants des groupes d'opposition et de les associer aux responsabilités du gouvernement;

qui vient de se réunir à Würzbourg. Le président Ebert a vivement attaqué le Gouvernement, trouvant que sa politique intérieure comme sa politique extérieure manquent de clarté. M. Scheidemann, après avoir critiqué le « parti de la Patrie allemande », qui joue un jeu désespéré, n'a pas hésité à dire que M. Michaelis n'avait pas les capacités suffisantes pour remplir le poste qui lui avait été confié. Mais si les socialistes sont pour une paix de conciliation, ils entendent que l'Allemagne n'abandonne pas un pouce de son territoire. Et ils veulent des garanties pour le développement économique ultérieur de l'Empire. — Nous sommes édifiés sur les sentiments de ces gens-là!

(1) *Die Hilfe.*

(2) *Politische Ideale* (cité par la *Semaine littéraire de Genève*, 30 octobre 1915). Cf. l'excellent livre de M. F. de Visscher, *La liberté politique en Allemagne et la dynastie des Hohenzollern*, Paris (Tenin), 1916.

cela lui permettrait de s'abriter derrière eux. Le peuple allemand, écrivait naguère un journal officieux, acceptera plus aisément la paix future si par sa représentation qualifiée il en partage la responsabilité.

Mais nous ne devons pas nous faire illusion sur les sentiments de ceux qui cherchent à introduire dans l'organisation constitutionnelle allemande une apparence de démocratie, la guerre actuelle est essentiellement une guerre du peuple, *ein Volskrieg*. A supposer que l'impérialisme du peuple se substitue à l'impérialisme d'une élite, cet impérialisme démocratique ne peut nous inspirer confiance. Ceux-là se font de grandes illusions, écrit judicieusement le journal hollandais *Nieuwe Courant*, qui prodiguent les amabilités à l'adresse du peuple allemand et les malédictions contre le gouvernement. Quelques griefs que le peuple allemand puisse avoir contre la suprématie prussienne, il n'est pas un Allemand qui souhaite la dissolution de l'armée ou de la flotte et qui demande la déchéance des Hohenzollern. La distinction qu'on veut faire entre le peuple allemand et le militarisme allemand, a très bien dit M. Boutroux, ne répond à aucune réalité; toutes les forces de l'Allemagne ont été tendues vers la domination et l'exploitation de l'Univers. L'agression de 1914 n'a pas été seulement le crime de l'Empereur, c'est la nation tout entière qui est coupable. Les Allemands ont pris pour devise : *Das Volk in Waffen;* le peuple en armes. C'est l'âme allemande elle-même qui est militarisée. Et après comme avant la guerre, la nation conservera l'âme que la nature et l'éducation lui ont faite. Ce serait se duper à plaisir que de s'imaginer qu'elle pourrait en changer. Consentirait-elle à se donner un autre maître, elle n'en conserverait pas moins le désir de recommencer son œuvre néfaste de domination universelle. Le président du Reichstag, M. Kampf l'a dit expressément : « Le pays lutte d'un même cœur pour l'Empire et pour l'Empereur. » Et rien ne permet de mettre en doute cette parole autorisée.

Ce qu'on peut admettre, avec la *Gazette de Francfort*, c'est qu'un jour à la guerre entre les peuples succédera une lutte entre les esprits, lutte qui se livrera au sein de chaque État. Il y aura des conflits d'une part entre les nationalistes, les sentiments de haine et de vengeance, et d'autre part, les éléments qui aspirent à une réconciliation des tendances nationales avec un idéal commun à toute l'humanité. Nous devrons travailler en Allemagne à une « démobilisation des esprits ». Il faudra faire disparaître des cerveaux l'esprit pangermaniste qui a jeté de profondes racines dans les milieux cultivés. Le pangermanisme a eu jadis pour mission de nous rendre attentifs aux dangers que nous faisait courir notre situation dans le monde, et a ouvert nos yeux aux problèmes que posait notre avenir, mais cette mission est achevée. On peut

dire aujourd'hui que la contamination des milieux cultivés par les idées pangermanistes a finalement obscurci dans les esprits le sens d'une politique réaliste. Quand une fois la paix aura été rétablie, nous pourrons faire le bilan du mouvement pangermaniste et élaguer beaucoup de pousses inutiles.

La question d'Alsace. — Les journaux allemands parlent beaucoup en ce moment d'une question sur laquelle il semble que l'accord existe entre tous les partis, la question d'Alsace. L'Alsace-Lorraine, disent les journaux de toute opinion, est une « terre allemande » qui ne peut être séparée de l'Empire (1). Personne, écrit le *Vorwärts*, même dans les rangs de la plus extrême opposition, ne songe à restituer ce pays. Si Karl Liebknecht était aujourd'hui chancelier il repousserait tout aussi bien que M. Michaelis les revendications françaises. Pour que la France obtienne cette terre convoitée, il faudrait qu'elle puisse battre l'Allemagne de telle façon que toute résistance de notre part devienne impossible Est-elle capable d'en arriver-là?

Les Allemands se demandent cependant, en présence des déclarations de l'Angleterre, affirmant qu'elle ne prendra en considération aucune proposition de paix qui ne stipulerait pas le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, s'il ne conviendrait pas de préparer l'opinion à une solution un peu différente de celle vers laquelle on a orienté les esprits. L'abbé Wetterlé a étudié dernièrement avec beaucoup de soin dans la *Revue des Deux Mondes* les différentes formules auxquelles il pense qu'on cherchera bientôt peut-être à s'attacher. Il est déjà question aujourd'hui de l'autonomie de l'Alsace, soit avec un prince de la maison impériale, soit avec un autre prince allemand; comme cette solution bâtarde n'a aucune chance d'aboutir, on proposera de donner au pays un régime républicain, on parlera ensuite de faire de l'Alsace-Lorraine un pays neutre, mais qui ferait partie du *Zollverein* allemand. On ira plus loin; on entrevoit une combinaison qui consisterait à rendre l'Alsace à la France, tandis que la Lorraine resterait allemande. Et quand on sera finalement obligé de céder l'Alsace, on demandera que la propriété minière des Allemands y soit respectée. Aucune de ces propositions n'est acceptable : il n'y a qu'une solution possible, le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. L'autonomie serait une duperie, même au cas où elle irait jusqu'à une séparation apparente. Il ne faut pas oublier que l'Allemagne, qui a fait peu à peu passer en des mains allemandes les parts des propriétaires français des mines, détiendrait en fait la plus grosse part de la richesse publique dans ce malheureux pays.

(1) V. par exemple « Elsass-Lothringen, deutsches Land », *München-Augsburger Abendzeitung*, 11 juillet.

Préoccupations de l'Autriche. — L'Autriche est encore bien plus lasse de la guerre que l'Allemagne, les doléances dont les journaux nous apportent l'écho sont innombrables; on souffre certainement plus à Vienne qu'à Berlin. Les déclarations du général von Höfer, celle du bourgmestre Weisskirchner, celles aussi qui ont été faites le mois dernier au Parlement de la basse Autriche sont significatives : il y a aujourd'hui un grand nombre de régions où règne une affreuse misère. L'organisation autrichienne paraît d'ailleurs très défectueuse, la bureaucratie de ce pays est certainement moins ferme que la bureaucratie allemande. On signale de tous côtés des faits d'usure, des accaparements, des spéculations abominables; on a arrêté un grand nombre de personnes et des procès scandaleux ont été intentés à des administrateurs de grands domaines appartenant à des personnages considérables (1).

On ne se contente pas au surplus de demander la paix, on réclame des transformations profondes dans l'organisation de la monarchie. Déjà il a fallu faire aux Slaves d'importantes concessions. Le ministre Seidler s'est décidé, pour éviter un refus brutal des crédits budgétaires, à leur donner quelques satisfactions. C'est ainsi qu'un gouverneur slave doit remplacer en Galicie le gouverneur militaire et que de nouvelles subventions doivent être accordées aux communes qui ont été éprouvées par la guerre. Les Tchèques sont moins faciles à gagner que les Polonais. Ils gardent un silence inquiétant et les Slovènes affirment de leur côté qu'ils voteront contre les crédits.

L'Autriche se trouve en présence de difficultés que l'Allemagne ne connaît pas, elle apparaît plus que jamais comme un assemblage de peuples qui ont des mœurs, des langues et des traditions différentes, et qui tous aspirent à l'autonomie. Loin de se préoccuper des aspirations des différents peuples sur lesquels ils règnent, les Habsbourg se sont donné pour tâche de réunir des Etats ou des fragments d'États qui ne demandaient qu'à rester étranger les uns aux autres. On a dit avec raison que ce serait l'œuvre du Congrès de Vienne en 1815 qu'il faudrait reprendre. Le Congrès de Vienne, en effet, méconnaissant le vœu des populations, a procédé à une répartition arbitraire des territoires, il a confectionné un véritable travail de marqueterie politique. Les négociateurs du congrès se flattaient d'avoir fait œuvre de paix ; ils ont semé des

(1) Un certain nombre de publicistes autrichiens s'élèvent maintenant avec âpreté contre les ambitions des pangermanistes. Ce sentiment est particulièrement accentué en Hongrie. Le *Pester Lloyd* (20 sept.) souhaiterait de voir l'Angleterre et l'Allemagne se mettre d'accord sur la question de la Belgique. Cela, dit-il, simplifierait bien les choses et nous acheminerait vers la paix si désirée. Les déclarations de M. Wekerlé (qu'on ne trouve pas encore assez conciliant), ont été longuement discutées. V. *Arbeiter Zeitung*, 30 septembre et 4 octobre.

ferments de discorde. La guerre actuelle ne peut que donner une impulsion nouvelle au mouvement qui tend à promouvoir des réformes dans le sens démocratique et autonomiste. C'est en vain que les deux gouvernements de Vienne et de Budapest essaient de tirer parti du désarroi dans lequel se trouve la Russie pour renforcer l'idée de concentration. La désagrégation de la monarchie autrichienne paraît inévitable. Le jeune empereur compte beaucoup pour l'empêcher sur l'appui du Pape dont la sympathie lui est probablement acquise. Mais la réponse que le gouvernement impérial a faite à Benoît XV ne donne guère l'impression de la sincérité. Elle est dictée par le désir intense de paix qui anime le gouvernement. C'est pour cela qu'on répète sur tous les tons : nous ne voulons pas de conquêtes, nous voulons tenir compte des aspirations des Tchèques et des Yougo-Slaves, nous reconnaissons que le dualisme, comporte quelques modifications. Nous admettons aussi qu'on modernise l'administration de l'État et qu'on accorde aux pays non-allemands une certaine autonomie. Nous sommes malheureusement fixés sur l'hypocrisie du gouvernement de Vienne. Les promesses qu'il fait aux non-allemands ne pourront tromper ceux-ci. Le mécontentement des Tchèques en particulier s'affime chaque jour plus nettement. Les Tchèques s'engagent dans la voie du radicalisme; ils ont fondé un nouveau club qui doit défendre la « politique du droit historique » et qui prépare la reconstitution du royaume de Bohême ; le député Zahradnik s'est élevé, aux applaudissements de ses compatriotes, contre les déclarations ministérielles. L'entrée d'un Slave du Sud, M. Zogler, au ministère, n'a pas non plus calmé les revendications des Yougo-Slaves et nous voyons aujourd'hui des hommes, comme le député Zenker, dans l'*Agramer Tageblatt*, ou le baron Chlumecki, dans l'*Osterreichische Rundschau*, demander que la monarchie prenne en mains la cause de l'unité des Yougo-Slaves. Les socialistes sont divisés ; Victor Adler demande qu'on organise une nouvelle Autriche sous la forme d'un « Libre État des nations ». L'examen des problèmes qui s'agitent dans la vieille monarchie des Habsbourg suffirait pour montrer combien sera difficile la réalisation de cette « Société des nations » qui restera longtemps un idéal. Il faudra cependant que nous parvenions à faire reconnaître le droit imprescriptible pour les peuples de disposer librement de leurs destinées.

GEORGES BLONDEL.

BIBLIOGRAPHIE

Christian feminism (A charter of rights and duties), par Mme MARGUERITE FLETCHER. King et fils, éditeurs. Londres, 1915, 88 pages, broché, 14 × 22 centimètres.

La guerre actuelle a offert à la femme une multitude d'emplois et l'après-guerre ménage encore à son activité un vaste champ d'action. Il est donc à craindre que la tendance a réclamer des droits nouveaux éclipse dans une certaine mesure le sentiment des devoirs. C'est donc une heureuse pensée qui a inspiré l'œuvre catholique anglaise d'études sociales (*The Catholic Social Guild*) dans la publication d'un manuel consacré à l'examen du féminisme au point de vue chrétien.

Désireuse d'instruire et de convaincre, l'auteur, Mme Marguerite Fletcher, a eu soin de multiplier les divisions de son livre et d'en présenter les idées fondamentales sous une forme lapidaire. Elle a réparti les considérations à développer entre six chapitres qui traitent respectivement des principes, de la loi humaine et de ses limites, des lois qui touchent à la personne et à la vie privée des femmes, aux relations de la femme et de la législation industrielle et au féminisme internationalisé.

Dès la première page, elle signale que la loi morale doit être la base de l'étude du féminisme envisagé au point de vue catholique : c'est à la lumière de cette loi qu'elle précise les éléments de la question par des formules dont la portée dépasse le cadre du sujet ; telle est la définition de la liberté (p. 10) : « La liberté est le pouvoir d'exercer un choix ou de s'abstenir sous le contrôle de la raison » et plus loin : « Les actes humains qui sont en harmonie avec la saine raison, sont les seuls qui soient *moralement libres*. »

On ne lira pas avec moins d'intérêt les développements que l'auteur consacre à l'étude des droits de la femme en matière de propriété privée et en matiere de participation à la gestion de la municipalité et de l'Etat. La situation de la femme au regard de la législation industrielle est placée sous le patronage de la célèbre Encyclique *Rerum novarum* de S. S. le Pape Léon XIII du 15 mai 1891 ; la question est représentée comme « un drame » dont le sujet serait la lutte entre le capital et le travail féminin, et dont le dernier acte resterait encore à jouer : l'auteur en examine les phases au cours du XIXe siècle et elle conclut à la nécessité, pour contribuer à la solution du problème, de vulgariser les principes sur lesquels repose le féminisme chrétien.

Le dernier chapitre mentionne les travaux de M. Max Turmann (« Initiatives féminines »), de M. l'abbé Naudet (« Pour la femme ») et de la Ligue patriotique des Françaises.

Une bibliographie méthodique complète très heureusement ce volume qui se distingue à la fin par la valeur des conceptions, la rigueur de la méthode et la prudence des conclusions.

MAURICE BELLOM.

Les Grands problèmes de la politique mondiale (trad. par Mayra), par W. MORTON FULLERTON. Paris, Chapelot, 1915, XV-426 pages in-8 — La guerre actuelle nous oblige à réfléchir profondément ur la marche de l'histoire contemporaine et sur les tendances poli-

tiques, économiques et sociales qui ont caractérisé l'évolution des diverses nations depuis un demi-siècle. Au moment où la guerre a éclaté, M. Fullerton rédigeait un livre où il faisait pressentir qu'un formidable conflit était inévitable. Il laissait nettement entendre que le concert européen ne pourrait être rétabli qu'à la suite d'une guerre. Le travail de cet éminent publiciste américain n'a rien perdu de son intérêt. Nous recommandons en particulier la lecture des chapitres où il montre les rapports des problèmes économiques, avec l'évolution politique des différents Etats. La diplomatie allemande n'est au fond, disait-il, qu'une diplomatie de négociants. Derrière le gouvernement impérial s'agite une armée de gens d'affaires, de métallurgistes, de propriétaires de mines qui cernent et assiègent les hommes au pouvoir. Une population nombreuse d'ouvriers et de prolétaires contribue aussi par ses revendications incessantes, à orienter la politique vers des préoccupations nouvelles. M. Fullerton trouvait d'autre part que nos diplomates ne s'assimilaient pas assez les méthodes d'affaires qui régnaient à la Wilhelmstrasse et restaient enlisés dans de vieilles théories, sans se préoccuper suffisamment de l'application concrète des principes d'après lesquels ils se guidaient. Ils ne comprenaient pas assez, à quel point « l'entente cordiale » entre la France et l'Angleterre indisposait les Allemands. Qui donc en 1914 sentait à quel point l'Allemagne se préparait à « foncer dans l'arène de la corrida européenne, semblable à un taureau enragé, cherchant à atteindre et à jeter en l'air les toreadors qui s'agitaient devant elle. » Le livre dont nous recommandons la lecture jette une vive lumière sur les grands problèmes qui se posaient hier comme sur ceux qui se posent aujourd'hui, et sur les solutions qu'ils comportent pour le bien de l'humanité.

GEORGES BLONDEL.

La Question persane et la guerre. L'Influence française et l'effort allemand en Perse, par G. DEMORGNY, Paris, (Tenin), 1916, xv-350 p. in-18. — L'auteur de cet excellent livre passe en revue les événements qui se sont déroulés en Perse depuis une dizaine d'années, il expose avec une grande compétence, et beaucoup de clarté quelle est la position de la Perse dans la guerre actuelle. Il indique fort bien quel rôle elle peut jouer, et montre à quel point il importe que l'Allemagne ne puisse profiter des conflits d'intérêts qui se sont formés dans ce pays. Les troubles de Perse font partie du programme oriental des Empires germaniques. Une plus grande Allemagne dans l'Asie orientale, est une des idées chères à Guillaume. Il n'entend pas y renoncer. Le désarroi dans lequel se trouve la Russie facilite en ce moment les menées des Allemands. Comme le dit M. Lucien Hubert dans une intéressante préface, la pénombre de la grande lutte européenne couvre lentement l'immobile empire des Chahs. Il faudra de toute nécessité que l'entreprise du chemin de fer indo-européen soit maintenue à l'abri des tentatives turco-germaniques contre toutes les tentatives que les Allemands feront pour le monopoliser à leur profit. Danube et Mitteleuropa, Constantinople et équilibre balkanique, chemin de fer de Bagdad et question persane sont des problèmes connexes. Il faudra qu'au moment du grand règlement des comptes, la question persane retienne l'attention de ceux qui travailleront à assurer au monde l'équilibre dont il a besoin.

GEORGES BLONDEL.

Les Maladies des caractères, par le Dr CHARLES FIESSINGER. Paris, Perrin, 1916, 270 p. in-16. — On trouvera dans cette étude de physiologie morale des observations très judicieuses. Les maladies des caractères ne sont pas seulement une curiosité psychologique. Leur examen ouvre aussi des aspects très instructifs sur les différentes sortes de sensibilité. La formule : « Il n'y a point de maladie, mais seulement des malades » n'est pas un simple paradoxe. C'est le caractère plus que l'intelligence qui règne dans le cerveau. M. Fiessinger est tout naturellement amené à parler du caractère allemand. Il pense que la brutalité de nos ennemis puise son principe dans l'engourdissement du sympathique, lequel, gorgé de victuailles et distendu par la bière, envoie au cerveau des images émotives grossières. Le goût des aliments gras en particulier est général en Allemagne. Il existe chez les femmes comme chez les hommes. Aussi la femme cultivée, fine, délicate, intuitive est-elle en Allemagne une rareté. La femme allemande n'a jamais su adoucir la rudesse des hommes, elle a eu très peu d'influence sur la civilisation. S'inspirant de la belle étude de Victor Delbos sur « l'esprit philosophique de l'Allemagne », M. Fiessinger montre comment les Allemands ont mélangé les aspirations de l'homme vers l'Infini avec des intérêts de rapine et de lucre. La philosophie allemande s'est ingéniée à découvrir dans les appétits de la race germanique matière à glorification. Le cerveau a justifié le sympathique et toute une littérature s'est donné pour tâche d'harmoniser les tendances de l'esprit avec les frénésies du ventre. M. Fiessinger, dans une série de chapitres bien disposés, passe en revue toutes les variétés de caractère. Ses réflexions intéresseront tous ceux qui désirent se connaître eux-mêmes, et cherchent aussi à connaître et à comprendre leurs semblables.

GEORGES BLONDEL.

La Guerre et les neutres, par RENÉ MOULIN. Paris, Plon, 1916, 398 p. in-8. — M. René Moulin, dont les lecteurs de la *Revue hebdomadaire* apprécient depuis longtemps les remarquables chroniques, a eu l'excellente idée de réunir en volume des études qui sont très propres à faire sentir l'importance des problèmes qui se posent aujourd'hui et la gravité de la lutte dans laquelle l'Europe est engagée. Le livre que nous signalons ici est bien propre à nous mieux faire comprendre la formation des partis à l'étranger, les intrigues de l'Allemagne, les manœuvres fomentées par une propagande sans scrupules qui n'a reculé devant aucun procédé. M. Moulin, qui a utilisé quelques documents inédits, parle aussi des agissements des Allemands dans les Républiques de l'Amérique du Sud, au Maroc, et dans les Balkans. Nous sommes, hélas! obligés de reconnaître que la propagande hypocrite de nos adversaires arrive encore à de fâcheux résultats, « là où il y a des cœurs timides et des hommes qui tremblent ». C'est un devoir pour nous d'étudier les causes parfois lointaines de tergiversations qui au premier abord déconcertent. Souhaitons que cette terrible guerre nous fasse mieux comprendre les devoirs qui s'imposent pour nous à l'avenir.

GEORGES BLONDEL.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DE 1917

SÉANCE DU JEUDI 7 JUIN (1)

La main-d'œuvre féminine.

SOMMAIRE : *La main-d'œuvre féminine*, par Mlle BUTILLARD, de l'Ecole normale sociale. — Discussion a laquelle ont pris part MM. HENNEQUIN, HENRI JOLY, Mmes SIMON DU MESNIL-THORET, MOLL-WEISS, KOECHLIN, MM. AINE-MONTAILLÉ, HUBERT-VALLEROUX, P. BUREAU et LEPELLETIER.

La séance est ouverte à 9 h. 1/2 du matin, sous la présidence de M. HENRI JOLY, de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, je n'ai pas besoin d'appeler votre attention sur la très grande importance du sujet qui va être traité devant vous. Vous savez à quel point la question du travail en général est angoissante.

Le travail des femmes vient-il apporter une aide?

Oui. Et une aide très précieuse.

Mais ne vient-il pas aussi compromettre certaines causes qui nous sont très chères? Ici, comme sur beaucoup d'autres terrains, il y a à résoudre des questions extrêmement complexes et très difficiles. Nous sommes donc heureux de voir cettte question traitée par une personne aussi compétente que Mlle Butillard, qui a marqué déjà son action par des initiatives de premier ordre, et qui a rendu les plus grands services dans des groupements que nous cherchons à encourager dans le sens raisonnable et chrétien, alors que d'autres ne font que les exciter dans le sens de la lutte et de la bataille.

C'est avec le plus vif intérêt que nous allons écouter tous Mlle Butillard. *(Applaudissements.)*

Mlle BUTILLARD. — Mesdames, Messieurs,

Le Congrès de la *Société d'Economie sociale*, soucieux du relèvement économique de la France après la guerre, a pensé qu'il n'était

(1) L'absence momentanée du rapporteur de la séance du mercredi soir, mis par son service aux armées dans l'impossibilité de revoir en temps utile son manuscrit et ses épreuves, nous oblige à intervertir l'ordre des communications présentées au Congrès. Nous espérons pouvoir publier dans notre prochain numéro le rapport de M. Mestre sur « les besoins du commerce et de l'industrie ». *N. D. L. R*

pas trop tôt pour soulever dès maintenant le problème de la main-d'œuvre.

En effet, nous avons tout un travail préalable d'orientation, de préparation à faire, afin d'utiliser la victoire des Alliés, notre victoire.

Je dois, pour ma part, envisager ce problème de la main-d'œuvre au point de vue féminin.

Nous verrons ensemble, rapidement, si vous le voulez bien, quelle sera notre situation au lendemain de la guerre, la nécessité de recourir à la femme ouvrière, les avantages de cette main-d'œuvre féminine, ses inconvénients et ses dangers.

Enfin, puisque, malgré tout, il faudra recourir à elle, comment parer à ses inconvénients, et remédier à ses dangers.

I

L'Allemagne a comme conscrits, pour les quatre années de 1916 à 1920, 577.200 jeunes gens. La France en a 293.685. Pour 100 inscrits français il y a donc 196 allemands.

C'est un déficit de moitié à peu près, venant du petit nombre des naissances en France, surtout depuis 20 à 30 ans.

Nous ne suffisions pas avant la guerre à exécuter tout le travail français; or, nous comptons actuellement nos morts par centaines de mille — et par dizaines de mille nos mutilés incapables de travailler. De plus, la plupart des anciens mobilisés auront un rendement moindre, soit par suite de maladies, d'infirmités contractées à la guerre, soit parce qu'ils auront perdu leur dextérité manuelle, leur habitude du travail suivi, appliqué.

Avant la guerre, nous avions beaucoup de travailleurs étrangers en France; beaucoup trop. Les Austro-Allemands étaient environ 74.600, les Alliés actuels 458.670.

Or, après la guerre, nous n'aurons plus — espérons-le — la main-d'œuvre allemande, et nos alliés — c'est à prévoir — nous enverront un nombre bien moins élevé de travailleurs, car il leur faudra, eux aussi, songer à relever les ruines et à agrandir leur puissance économique.

La main-d'œuvre exotique nous est largement offerte. Ne nous dit-on pas qu'un marché a été passé pour que nous ayons 70.000 Chinois!

Cette main-d'œuvre sera forcément limitée à certaines industries

comme la main-d'œuvre coloniale — elle présente d'ailleurs de graves inconvénients pour notre race française et il ne faut pas désirer la voir s'étendre davantage.

Il reste donc les femmes pour combler ces vides immenses!

Avant la guerre, nous avions une population laborieuse de 7 millions 719.000 femmes.

Après, il faudra à l'industrie et au commerce français un nombre considérablement plus grand de travailleuses. Je ne veux pas préciser davantage, mais les chiffres donnés font pressentir les millions d'ouvrières et d'employées que réclamera la tâche économique à accomplir.

II

Ce point de vue purement économique nous met en face d'un fait brutal qui nous choque.

La mission de la femme l'appelle ailleurs que dans l'usine, le bureau, l'atelier.

Ce travail intense de la femme ne va-t-il pas détruire le foyer, la famille?

Pour résoudre cet angoissant problème, il est nécessaire de remonter aux principes de la morale catholique car, lorsque le désordre apparaît sur un point de la société, c'est que les vues de son auteur n'ont pas été respectées.

J'emprunte à un cours de M. Zamanski à la Semaine sociale de Limoges une page remarquable où il cherche à déterminer quel est le plan providentiel de l'activité féminine :

« La loi du travail, dit-il, est inhérente à la créature humaine; elle lui a été donnée avec sa nature; elle se confond avec son développement même; l'homme déploie son activité pour persévérer dans son être jusqu'à l'obtention de sa fin dernière en Dieu.

« La femme, comme l'homme, a reçu cette loi.

« Mais par suite de la conformité parfaite de cette loi à la nature humaine et de son adaptation nécessaire à la condition sociale, s'il existe des différences entre la nature de la créature masculine et celle de la créature féminine, d'une part, entre leurs fonctions sociales, d'autre part, ces différences se retrouveront dans l'application de la loi du travail à l'homme et à la femme.

« Or, premièrement, la nature de la femme est plus faible. Elle ne pourra donc s'appliquer à des travaux de force égale à ceux qui sollicitent l'homme.

« De plus, la femme a reçu de la nature des fonctions spéciales que le travail ne devra point compromettre.

« Jamais, et en aucun cas, ces distinctions ne devront être oubliées; elles sont essentielles.

« En second lieu, sauf une vocation particulière, la femme a été placée près de l'homme. La Genèse nous dit que Dieu regarda l'homme et ne trouva pas bon qu'il fût seul. « Faisons-lui, dit-il, « une aide semblable à lui. »

« Lors donc que l'homme et la femme, obéissant au précepte *Croissez et multipliez-vous*, auront fondé la société domestique, ils seront *au même titre fondamental* les deux compagnons du *même* labeur qui est l'entretien du foyer et l'éducation des enfants.

« Mais ici interviennent de nouveau leurs différences de nature.

« Cette collaboration réserve à chacun un rôle normal particulier.

« Dans le temps qu'il infligea au travail le caractère d'une peine, Dieu confirma cette distinction. A l'homme il dit : « La terre sera « maudite à cause de toi. C'est par un travail pénible que tu en « tireras ta nourriture. »

« A la femme : « Tu enfanteras des fils dans la douleur. »

« A l'homme le travail extérieur et la production de la nourriture.

« A la femme, l'enfantement et ses conséquences : les soins domestiques; le travail intérieur.

« Par sa nature même, nous a dit Léon XIII, elle est destinée « aux ouvrages domestiques, ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent « admirablement l'honneur de son sexe et répondent mieux de leur « nature à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la « prospérité de la famille. »

« Tel est donc, nous semble-t-il, le partage *normal*, et par conséquent le partage *désirable*, des travaux entre l'homme et la femme.

« Mais je vous prie de remarquer l'expression que j'emploie ici.

« Tout à l'heure, j'excluais absolument des travaux féminins certaines tâches incompatibles avec la nature de la femme. En ce moment, je dis que ce partage des tâches au point de vue domestique est simplement normal, non pas essentiel. C'est donc que la part de la femme dans le travail peut être anormale, et cependant légitime et nécessaire. Voici comment.

« La femme est, dans le labeur familial, l'aide de l'homme. Si dans sa fonction normale, l'homme fait défaut en tout ou en partie, la fin et les nécessités de la famille n'en restent pas moins les mêmes; les devoirs de la société domestique restent indivisibles.

« L'aide doit alors à elle seule y faire face.

« Elle devient suppléante partielle ou totale de l'homme.

« A elle incombera la lourde tâche d'entretenir le budget par ses *gains* et par ses *soins*, de nourrir *matériellement* les enfants et d'assurer leur éducation.

« Si le travail de l'homme fait défaut *totalement*, la femme devra chercher au dehors le pain matériel que le travail de l'homme ne procure plus.

« Si le travail de l'homme fait *en partie* défaut, s'il n'apporte au ménage que des ressources insuffisantes, la femme devra en chercher le complément dans un travail extérieur.

« Enfin, alors même qu'il n'y aurait pas urgente nécessité, si la femme désire simplement améliorer par son travail le budget familial, elle le peut encore. Mais, conjointement à ce travail, pour rester dans l'ordre de la Providence, elle devra encore maintenir, par sa constante vigilance, l'unité de ce foyer qu'elle soutient de son travail et ne pas se contenter d'alimenter ses enfants, mais les surveiller et les élever.

« En aucun cas, l'accomplissement d'un devoir ne la libérerait des autres.

« Tels sont les principes que nous croyons pouvoir poser en conformité avec notre doctrine religieuse et sa morale, et que nous résumons ainsi :

« — La femme doit travailler.

« — Son travail susceptible de modalités diverses selon les circonstances doit être organisé de manière qu'en tout état de cause elle puisse s'acquitter de son devoir domestique. »

Après cette longue citation, qui éclaire bien la question, nous pouvons conclure que nous avons une tâche immense à remplir pour réserver le rôle familial de la femme que la nécessité individuelle et patriotique oblige au travail industriel.

Dans un temps où la patrie semblait perdue, Dieu suscita une femme pour la sauver. La mission providentielle de Jeanne d'Arc est une lumière et un espoir : la France semble difficile à relever, sa force économique paraît bien compromise. Mais ayons confiance,

les femmes referont, avec la grâce de Dieu, le miracle de Jeanne d'Arc, si elles savent obéir à la voix d'En-Haut.

III

Avant d'examiner les dangers de l'emploi de la main-d'œuvre féminine, voyons d'abord ses avantages certains. L'activité industrielle féminine employée avec intelligence, répartie en tenant compte des aptitudes physiques, intellectuelles, morales de la travailleuse, contribuera grandement à la richesse économique de la France. — Or la nation est composée de familles. Ce n'est pas ici, parmi les disciples de Le Play, que cette affirmation rencontrera des contradicteurs. Cette richesse économique de la France entraînera le bien-être plus grand des familles et donc des possibilités de vie plus normales.

Ces richesses économiques produites ou développées par l'activité des travailleuses *françaises* gardera la France aux Français, réservera la race et, si nous savons éviter l'épuisement physique d'un travail non proportionné aux forces de la femme, notre race sortira plus forte de la plus grande épreuve sociale que l'histoire ait peut-être enregistrée.

IV

Mais ces avantages très réels perdraient beaucoup de leur prix si nous ne savions parer aux dangers, non moins réels, que le travail féminin risque d'entraîner avec lui.

Ces dangers semblent être de trois sortes : moraux, familiaux, sociaux.

Un curé de Paris me disait : « Voltaire a été le premier à préconiser le travail de la femme à l'atelier comme un moyen de déchristianisation ». Et ce prêtre ajoutait : « C'est bien un plan de Satan pour corrompre les âmes. »

A cela nous répondons : Le travail à l'atelier, à l'usine, vient des transformations industrielles. Il est un fait, un état de choses que l'on ne peut supprimer. S'il constitue un danger très réel à cause du mélange de toutes ces femmes de diverses valeurs morales, il n'en est pas moins vrai que la femme peut résister à cette ambiance et même la modifier. Si nous sommes en face d'un plan de Satan, nous pouvons en triompher, à condition que des femmes ayant une réelle valeur morale sachent s'imposer à leurs compagnes.

La franc-maçonnerie avait pensé avec les « curés sac au dos »

tarir la source des vocations. Les défaillances ont été bien peu nombreuses ; et ce qui résulte de cette situation anormale du prêtre à l'armée active, c'est une certaine christianisation opérée au front et à la caserne.

Pourquoi, toute proportion gardée, n'en serait-il pas de même dans l'armée du travail où la femme peut porter, si elle le veut, un idéal élevé, une force d'âme, une générosité peu communes.

Si les individualités peuvent résister dans certaines conditions aux contacts déprimants de l'usine, *la famille*, elle, semble devoir par le fait même du travail extérieur souffrir presque fatalement du nouvel état de choses :

a) Sortie de son milieu normal qui est le foyer, la femme perd le goût de sa tâche familiale. Nous en avons des exemples nombreux : dans une banlieue de Paris, une confrérie de mères profondément chrétiennes compte 200 membres, ouvrières d'usines depuis plusieurs années pour la plupart ; elles ont donc pu faire la réaction morale individuelle du contact de l'usine ; mais, par contre, elles ont perdu le sens de la vie de famille ; les repas sont achetés tout faits, les logements mal tenus.

b) Les devoirs de famille font peur à l'ouvrière d'usine, comme à l'ouvrière d'atelier. Heureusement, souvent les bons sentiments naturels reprennent leurs droits et combien ne connaissons-nous pas d'ouvrières de la couture devenues de bonnes mères de famille et d'ouvrières d'usine revenues au foyer pour ne plus le quitter.

c) Physiquement, l'usine ordinairement a une très mauvaise influence sur l'ouvrière. Le travail trop long épuise, anémie et demande fréquemment un effort continu qui exaspère le système nerveux.

De plus, l'ouvrière ainsi anémiée vit souvent au milieu de travailleurs et de travailleuses qui ont des maladies extrêmement contagieuses auxquelles son organisme n'offre pas une résistance suffisante et, si elle ne tombe pas vraiment malade à son tour, du moins ne peut-elle avoir des enfants sains et bien constitués.

d) Pour la tâche familiale de la mère, l'usine présente de vraies impossibilités matérielles. Aussi, comme nous le disaient des travailleuses qui connaissent bien le milieu de l'atelier : « L'ouvrière d'usine n'a pas d'enfants ! » Et le fait est que, dans ces grandes agglomérations de femmes dans la force de l'âge, le nombre des enfants est bien restreint.

Pour celles qui veulent ne pas se dérober à leurs devoirs, la maternité est compromise par un travail souvent trop long, anémiant, et demandant toujours le même geste, le même effort.

Mais le péril moral et le péril familial ne sont pas les seuls que présente, pour la société, le travail à l'usine. L'affluence des femmes dans les nouvelles professions offertes à leur activité peut aussi constituer un danger social.

Danger social d'abord, venant du fait de l'affaiblissement familial qui en résulte.

Danger social aussi dans l'exécution du travail lui-même. En effet, la femme s'improvise pour remplacer l'homme, elle a de l'énergie, le désir de gagner le plus possible (elle ne quitte le foyer que pour cela). Or, certains travaux demanderaient pour être faits soigneusement une longue habitude du travail, un apprentissage progressif qui rompt le corps, le disposé au genre de labeur réclamé.

La femme à l'usine fait un peu penser à la villageoise qui s'improvisa vendangeuse dans nos vignobles — elle dépasse la paysanne en vitesse... le premier jour, mais elle oublie des grappes, laisse tomber des grumes à terre et s'arrête bientôt à bout de souffle et de force.

L'ouvrière qui travaille en usine s'habituera peu à peu à un labeur nouveau pour elle, mais combien tomberont, combien sont tombées déjà, des premières des plus ardentes, et quel travail inférieur ont-elles produit!

Un autre danger social vient de la concurrence que la femme peut faire à l'homme en prenant sa place.

L'ouvrière ne doit pas oublier qu'elle remplace l'homme *momentanément*, qu'elle le remplace souvent parce qu'elle doit par suite des circonstances gagner pour tous les siens.

Il ne faut donc pas que son travail, à production et valeur égales, soit moins rémunéré.

Enfin, je vois un grand danger dans le socialisme grandissant — la travailleuse a souffert de la guerre : les privations accumulées, les tristesses, les deuils de famille, le manque de confiance dans l'autorité gouvernementale, dans l'autorité patronale; l'ignorance de l'action sociale qui est commandée par la doctrine catholique, tout cela a déprimé son âme. La Providence divine lui paraissant bien lointaine, elle en est venue pratiquement aux conceptions

sociales du matérialisme, tout en gardant souvent une certaine pratique religieuse.

De toutes les énergies de son âme et de son corps, elle veut moins souffrir, elle donne une preuve vivante de la vérité de cette affirmation de saint Thomas : « Un minimum de bien-être est nécessaire à l'exercice de la vertu. »

Elle trouve alors le socialisme qui, par sa négation de Dieu, son principe d'égalité absolue, son but de jouissance terrestre, est le breuvage empoisonné où trempent avec ivresse ses lèvres brûlées par une fièvre morale intense.

A l'usine les travailleuses se sentent unies par les mêmes aspirations, elles se savent fortes par l'union, le socialisme les embrigade, elles sont prêtes pour la lutte de classes.

L'ouvrière est généreuse ; jusque dans la réalisation du programme socialiste qu'elle adopte, elle trouvera le moyen de se donner à ses sœurs de travail, de se dévouer pour elles. Et cette part de beauté morale voile, pour les meilleures, ce que le socialisme a de grossier dans ses appétits.

Quel danger social ! Nous le sentons passer dans nos rues ; à l'atelier nous le constatons ; il sape toute autorité, détermine une poussée anarchique, entrave le progrès, déchaîne la haine, appauvrit par conséquent la société tout entière dans son patrimoine économique, social et moral.

V

Et pourtant, malgré ces dangers, il faut que la femme aille au bureau, à l'atelier, à l'usine, nous l'avons vu.

De quelle manière pourront être surmontés ces périls ? Il me semble pouvoir opposer aux trois catégories de dangers que je vous ai exposés une triple action professionnelle, morale et sociale. De plus en plus nous constatons que c'est par une élite forte, bien organisée, que l'on va au nombre. Atteindre la masse amorphe sans avoir cet élément assimilateur serait à la fois une action difficile et dangereuse. Il importe donc grandement d'avoir cette élite ouvrière, de la former parfaitement, de l'élargir toujours plus.

Au point de vue professionnel, nos efforts devront se porter d'abord sur la formation de la travailleuse par l'apprentissage, l'enseignement professionnel. Le rétablissement du contrat de travail y contribuera beaucoup dans le métier de la couture et dans les

métiers nouveaux offerts à l'activité feminine : horlogerie, mécanique dentaire, bijouterie, etc. Des écoles spéciales chercheront à former des employées de grande valeur morale et professionnelle.

Nous chercherons aussi à rendre possible le travail industriel à domicile par l'introduction du moteur. Cette organisation, mieux encore que le travail de demi-temps, retiendrait beaucoup de mères de famille au foyer et leur permettrait d'élever leurs enfants.

Ce qu'il faut surtout pour le relèvement économique de la France c'est que la travailleuse ait l'estime, l'amour de son métier. Nous avons beaucoup à agir dans ce sens par le journal, l'école, le patronage, les œuvres, les associations professionnelles. La travailleuse qui aime son métier cherche à le perfectionner ; elle a en elle-même, par conséquent, un élément de progrès et d'ordre. Elle exerce facilement une certaine influence sur ses compagnes.

Je me souviens d'une visite faite à l'usine Thomson où le contremaître me montrait la meilleure ouvrière tourneuse. Facilement cette meilleure ouvrière peut être entendue de ses patrons ou des autres ouvrières.

Mais la valeur professionnelle, qui développe la personnalité de la travailleuse et augmente la qualité de son rendement, qui met en elle un certain sens de l'ordre et lui permet d'exercer une forte influence autour d'elle, serait incomplète, insuffisante si, à elle, ne se joignait une vraie valeur morale.

C'est avec des travailleuses ayant l'âme saine et forte que nous referons notre France aussi bien au point de vue économique que familial.

Pour développer la valeur morale de l'ouvrière, de l'employée, l'enseignement religieux est le plus nettement indiqué. C'est pourquoi ceux qui réfléchissent, devraient, même s'ils ne sont pas chrétiens, avoir une reconnaissance immense à l'Église qui est le plus grand facteur de valeur morale dans le monde, je dirai même le seul vraiment efficace.

Mais cet enseignement religieux, moral, devra, de plus en plus, être adapté à la vie ouvrière, ne pas rester dans l'abstraction et indiquer le devoir d'état, le faire comprendre dans tout ce qu'il comporte de beauté et d'austérité. La travailleuse, qui s'inspire des réalités surnaturelles dans sa vie de labeur, a, par le fait même, une grande supériorité d'âme ; elle est, dans le monde du travail,

le sel de la terre. La confrérie des travailleuses devra découvrir ce sel de la terre, l'empêcher de s'affadir.

L'action professionnelle et morale sera complétée par une action sociale vigoureuse.

Il faut qu'un certain nombre de travailleuses puissent être les apôtres de l'ordre, de la vérité, au point de vue social dans leur milieu professionnel. Qu'elles sachent montrer que la loi naturelle, mise par Dieu dans la conscience, ordonne la conservation de l'ordre, basé sur la justice et sur la charité, que, par conséquent, le vrai facteur de progrès social est la loi divine qui nous fait rechercher cet ordre naturel des choses d'où seul peut découler la paix.

Ce n'est pas la travailleuse isolée qui pourra acquérir cette valeur sociale et c'est au groupement professionnel, au syndicat, à lui faire comprendre l'action sociale catholique, à faire d'elle une apôtre dans son milieu.

Dans les syndicats tels qu'ils doivent être, c'est-à-dire uniquement professionnels et basant leur action sur une solide doctrine catholique, les travailleuses trouvent le soutien mutuel, une large fraternité qui se traduit par des œuvres annexes de placement, de formation professionnelle mutuelle, de coopératives de production, de consommation, de crédit, etc.

Mais cette action intérieure serait insuffisante. Les syndicats doivent se préoccuper de rendre le contrat du travail conforme à la justice et avoir un grand souci du bien général.

Justice du côté du travailleur qui s'engage à appliquer à son labeur ses forces vitales : intelligence, volonté, effort physique, conscience.

Justice du côté du patronat qui doit rémunérer ces forces vitales, permettre à la vie du travailleur de se maintenir, de se développer normalement : donc salaires justes, hygiène suffisante, durée raisonnable du travail, effort qui ne dépasse pas la puissance de travail humain.

Parfois, il faut agir avec vigueur pour obtenir ou maintenir cette justice. Mais c'est bien elle qui entraîne *la paix sociale*. C'est elle qui permettra l'utilisation de cette main-d'œuvre féminine avec le minimum d'inconvénients familiaux, moraux et sociaux et qui fera même d'elle une puissance ordonnatrice.

Mais cette action syndicale, pour être efficace, ne devra pas être

isolée. Il faudra qu'elle renforce les liens qui l'unissent à l'œuvre religieuse où elle puise la vérité sur laquelle se base son action, il faudra qu'elle tente d'organiser une collaboration permanente avec les autres facteurs de la production dont l'action, non moins que l'action ouvrière, doit être inspirée par les principes chrétiens.

Le socialisme par son œuvre de haine sépare les âmes ; la tâche lui est facile : l'organisation moderne du monde du travail éloigne le monde patronal souvent anonyme de la foule des travailleurs. Cette séparation entraîne l'ignorance des uns à l'égard des autres, les préjugés de classes.

Il faut rapprocher les facteurs de la production soit par le Conseil d'usine, d'atelier ou de bureau si facile à établir dans beaucoup de maisons, soit par des commissions mixtes entre représentants des syndicats patronaux et ouvriers.

Quelle tâche immense s'offre à notre bonne volonté !

Laisser la main-d'œuvre féminine s'enrôler en masse sans tenter cet effort que je viens d'esquisser serait exposer notre pays aux pires déchéances, car c'est toujours la femme qui engendre les nations.

Travailler à cette œuvre, dont chacun de nous ne peut espérer que poursuivre une petite partie, c'est travailler efficacement à relever notre patrie ; la main-d'œuvre féminine ne lui procurera pas alors seulement la richesse économique, mais elle lui donnera la paix sociale et la beauté morale qui lui sont plus nécessaires encore. Malgré les troubles actuels, malgré les défaillances nombreuses de ces dernières semaines, il me semble qu'il faut envisager l'avenir avec confiance, si nous profitons des expériences faites, et si nous savons, par une vigoureuse action sociale chrétienne, donner à la travailleuse catholique la foi dans son effort organisateur. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, vous avez suivi, avec un très grand intérêt, j'en suis sûr, la série de ces développements, où tout a été abrégé, parce qu'ils émanaient d'une personne qui connaissait à merveille tout ce dont elle parle. La division de cette communication est en effet facile à percevoir :

La nécessité du travail de la femme ;

Les très grands dangers du travail de la femme ;

Les trois ordres de moyens professionnels, sociaux et moraux, auxquels il faut avoir recours pour diminuer les inconvénients du travail

féminin, dont l'extension a d'ailleurs été jugée universellement impossible à éviter.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien diriger vos observations et vos réflexions dans l'ordre où le rapporteur vient de distribuer ses développements, et s'il y en a quelques-uns parmi vous qui aient tout d'abord des objections à présenter sur ce que l'on a dit du caractère inévitable de l'extension du travail des femmes, je les prie de développer dès maintenant leurs idées avant de passer à une autre question.

Je m'attends bien du reste à ce que l'on soit unanime sur ce point.

M. Hennequin. — Après avoir entendu un rapport aussi remarquable et aussi substantiel, aussi pratique et aussi élevé, il me semble qu'il y a lieu, pour lui rendre hommage tout au moins, de présenter quelques observations, ou d'amorcer une discussion quelconque. Discussion n'est pas le mot qui convient : conversation, échange de vues, c'est tout au plus l'appellation que mériteraient les quelques mots que je me propose de prononcer.

Comme vient de le dire très justement M. le Président, la nécessité inéluctable de la main-d'œuvre féminine pendant la guerre ne peut pas être discutée, puisque nous en avons la preuve matérielle.

Mais même après la guerre, je crois, moi aussi, que, pendant un certain temps tout au moins, si ce n'est pas pour toujours, on sera obligé de recourir à la femme pour remplir des tâches industrielles qui jadis étaient réservées aux hommes ; cependant, en ce qui me concerne, j'estime que moins il y aura de main-d'œuvre féminine industrielle, et mieux cela vaudra, bien que, certes, je ne prétende pas faire en quoi que ce soit le procès de la femme, qui a donné des preuves admirables de son ingéniosité, de son dévouement, et de son adaptation à toutes les tâches et même à des tâches qui ne semblaient pas du tout conformes à sa nature ou à sa force physique.

Il y a quelque temps, dans un journal très connu, on voyait une gravure représentant des femmes anglaises qui transportaient sur leur dos des sacs de charbon, qui faisaient une des manipulations les plus pénibles et les plus lourdes, et certainement les moins compatibles, physiologiquement parlant, avec la structure de la femme.

Nous avons vu, d'autre part, dans les usines de guerre, la femme également assujettie à des travaux de force, transporter par exemple des obus, et enfin nous connaissons le labeur extrêmement pénible des femmes employées dans les chemins de fer, à la manipulation des bagages, ce qui est sans doute une des raisons qui ont fait limiter le poids des colis de voyageurs.

Voilà donc un certain nombre d'exemples que je cite rapidement, en

passant, qui montrent que la femme vient de nous révéler des facultés redoutables, puisqu'elle va même jusqu'aux travaux de force.

Mais Mlle Butillard a parlé aussi de la main-d'œuvre étrangère en France, se félicitant presque de ce que, après la guerre, ce concours des ouvriers étrangers serait diminué. Je ne partage pas tout à fait sa manière de voir à cet égard. Il est certain que l'apport de la main-d'œuvre étrangère a été pour nous un phénomène nouveau qui s'est produit il y a un certain nombre d'années, à un tel point que, lorsqu'on a constaté qu'il y avait en France un million et même un peu plus d'étrangers, on a pu dire qu'il n'y avait pas un pays au monde qui en eût autant chez lui.

Il y aurait pourtant quelque distinction à faire à ce sujet. Il y a en France des industries qui n'auraient pas pu vivre et fonctionner sans la main-d'œuvre étrangère. Je pourrais rappeler par exemple que la plupart des travaux de force pour les constructions de chemin de fer ont été effectués par la main-d'œuvre piémontaise.

Aussi, dans ce million dont on parle, il faudrait distinguer entre les étrangers qui venaient prendre sans nécessité absolue des places commerciales, des places d'employés, et la main-d'œuvre industrielle proprement dite.

En ce qui concerne la main-d'œuvre industrielle, je me rappelle un fait précis, qui est celui-ci. Le cas m'a été raconté par le directeur même de l'usine à gaz de Marseille. Certains travaux, que je ne saurais préciser, ont dû être faits dans cette usine avant la guerre par la main-d'œuvre étrangère, attendu qu'on n'avait pas trouvé de main-d'œuvre française, pour un travail très rude et très fatigant.

Nous nous trouvons ainsi, en ce qui concerne notre pays, en présence de ce fait que le travailleur français a certaines exigences au point de vue de la nature des travaux, et ne recherche pas volontiers ceux qui ont la réputation d'être très rudes et très fatigants.

Par conséquent l'emploi de la main-d'œuvre étrangère chez nous a eu sa raison d'être, et à certains moments elle a même été une nécessité absolue, au moins dans l'industrie. Ainsi encore : les mines, les mines de houille surtout, ont été bien forcées de recourir à cette main-d'œuvre sans laquelle elles n'auraient pas pu vivre, et tout le monde sait le concours extraordinaire des ouvriers belges, qui ont permis aux bassins du Pas-du-Calais et du Nord de se développer.

Pourra-t-on donc, après la guerre, s'en passer? C'est douteux. En tous cas, ce n'est certainement pas la femme qui descendra dans les mines, qui pourra être assujettie à ces travaux souterrains si rudes et si contraires à sa nature et à ses nécessités physiques. Vous direz peut-être que je suis d'une trop vieille école. Évidemment, je commence à vieillir,

et à mon âge les idées sont un peu arrêtées, mais je dois avouer que je suis surpris, je suis inquiet, étonné, je suis même presque attristé du développement de l'extension de l'emploi de la femme, et surtout de la femme dans l'industrie, parce que, en définitive, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il y a une antinomie — ou il semble y en avoir une, presque irréductible, entre ces deux rôles de la femme, le rôle de la maternité et le rôle du travail.

Croyez vous que la femme qui est exposée à perdre sa place parce qu'elle est mère, n'a pas presque des excuses de ne pas xouloir l'être? Comment voulez-vous concilier ce travail au dehors, ce travail absorbant, ce travail débilitant, moralement surtout, d'une femme qui restera toute la journée en dehors de son foyer, qui partira le matin à 5 heures, et qui ne rentrera que le soir ? Comment voulez-vous concilier les devoirs de la femme au foyer, qui sont les plus essentiels, avec cette complication ?

Mais il y a également une considération qui est très impressionnante, et qui a été mise en évidence très souvent : ce sont les conséquences, lamentables au point de vue social, de cette situation, et je dirai, comme Mlle Butillard, peut-être de cette nécessité d'une organisation du travail industriel féminin.

Quand la femme est au dehors, que son mari travaille, que deviennent les enfants après l'âge scolaire ?

Il y a là un danger social à tous les points de vue, qui a été maintes fois signalé, d'ailleurs, et il n'y a aucun organisme social, gouvernemental ou particulier, qui soit destiné à parer à cet immense danger que voici. Après l'âge scolaire, l'enfant est livré absolument à lui-même, étant donné surtout que l'apprentissage n'existe pour ainsi dire plus ; et pendant un ou deux ans cet enfant circule dans la rue, vagabonde, se perd et devient un criminel, pour les hommes, et une débauchée, une prostituée, pour les femmes. Il y a là, je le répète, un immense danger social.

D'où cela résulte-t-il ? On sait très bien que l'augmentation de la criminalité juvénile a sa source dans ce fait lamentable : elle résulte de ce que la mère n'est plus présente au foyer. Je n'insiste pas autrement. La question est tellement vaste, elle présente tellement d'aspects, elle est si redoutable à tous les points de vue, elle est tellement angoissante ! Mais les nécessités de l'emploi de la femme ont été mises en évidence suffisamment par Mlle Butillard, qui n'a pas dissimulé les inconvénients et les dangers d'une pareille situation.

Par conséquent, à ce seul point de vue nous ne pouvons que souhaiter qu'on ne recourre à la main-d'œuvre féminine que dans la mesure strictement indispensable.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Hennequin plaide très habilement les circonstances atténuantes en faveur du travail exotique, afin de diminuer l'extension du travail des femmes. Je me permettrai d'appeler, à cette occasion, l'attention sur une vérité qui mériterait d'être prise en considération par les pouvoirs publics d'une manière très générale : l'immigré dangereux est celui qui vient seul ; celui qui n'est pas dangereux, c'est celui qui vient en famille. Beaucoup de personnes penseront sans doute que celui qui vient seul est plus facile à assimiler que celui qui vient en famille, qui apporte avec lui toutes ses traditions. Mais c'est une erreur. L'immigré qui vient seul n'est facilement assimilé que par le désordre ; celui qui vient en famille sera assimilé plus facilement par un milieu où règnent des habitudes de famille, parce que l'amour des enfants, le soin des enfants, est également respecté chez les Nègres, comme chez les Chinois, comme partout. Par conséquent, au moment où on s'apprête à faire venir des milliers de travailleurs exotiques, je me permettrai d'appeler volontiers l'attention sur cette idée, qu'il importerait de faire venir le plus possible de ménages, avec le mari, la femme et les enfants s'ils en ont. On dit que cela coûterait beaucoup plus cher. Peut-être ; mais je crois qu'en définitive on en retrouverait parfaitement l'équivalent dans l'amélioration sociale qui résulterait de l'adoption de cette méthode.

M. HENNEQUIN. — Vous me permettrez simplement de répondre un mot. C'est précisément l'observation que je faisais mardi matin à M. Farjenel, représentant les intérêts de la race jaune et les défendant très bien, quoique sur certains points il y ait dans son rapport des choses qui me paraissent absolument inadmissibles. En toute hypothèse, nous serions bien attristés si nous avions sur notre sol des représentants de la race jaune ; mais, dans tous les cas, le Jaune sans sa famille, c'est un métissage épouvantable. Toutefois, ce n'est pas au même point de vue que se place notre honorable président, et je dois ajouter qu'en ce qui concerne l'assimilation, je ne partage pas tout à fait son avis, et voici pourquoi :

Vous avez un exemple bien connu d'étrangers, en grand nombre, qui vivent en France dans leur famille, et qui ne se sont jamais assimilés : c'est l'exemple des Italiens de Marseille, qui sont au nombre de 95.000 ou 100.000, qui sont restés Italiens et qui ont même constitué un très grand danger pour nous à un moment donné...

M. LE PRÉSIDENT. — ... pas à la seconde ou à la troisième génération.

M. HENNEQUIN. — Je vous demande pardon ! On connaissait autrefois des familles italiennes de Marseille, fixées en France depuis plus de cinquante ans, et qui étaient restées absolument italiennes. C'est là

une question qui est très grave, même au point de vue politique.
C'est le simple exemple que je veuille citer. Mais si nous prenions des Allemands, nous pourrions facilement en dire autant.

M. le Président. — Si les populations étrangères viennent pour rendre des services d'ordre général et mécanique, mieux vaudrait encore qu'elles restent non assimilées que de produire une fausse assimilation en gâtant la race.

Mlle Butillard. — M. Hennequin a fait une distinction entre la main-d'œuvre ouvrière étrangère et la main-d'œuvre qui prend des emplois un peu supérieurs, d'ordre commercial, par exemple. En effet, la main-d'œuvre venant de l'étranger et exécutant les travaux durs, pénibles, celle que vous appelez « la main-d'œuvre travailleuse », présente beaucoup moins de danger. Peut-être pourrait-on, de cette observation, tirer une conclusion pratique, à savoir qu'il y a une réelle nécessité pour nous de développer la main-d'œuvre française dirigeante, supérieure, et qu'il faudrait orienter nos efforts dans ce sens, car avant la guerre il y avait beaucoup d'Allemands, entre autres, qui venaient en France pour remplir des emplois supérieurs, et on prétendait volontiers qu'ils étaient indispensables, parce qu'il n'y avait pas assez de travailleurs français d'une valeur professionnelle et technique éprouvée.

Ceci me semble renforcer ma thèse de la nécessité du développement professionnel des travailleurs français, d'où la nécessité aussi de rendre l'apprentissage plus sérieux, d'avoir un enseignement professionnel plus surveillé et recevant une impulsion plus énergique.

En ce qui concerne la mère de famille, il faudra aussi, nous semble-t-il, faire un véritable effort afin que la femme qui a son mari reste chez elle ; le travail à domicile, dont il faut relever peu à peu les salaires, l'introduction du petit moteur à domicile, peuvent nous aider beaucoup dans cette tâche. Il importe de remarquer aussi qu'il y a actuellement à l'usine beaucoup de femmes qui ont des enfants et dont le mari est mort : il faudra bien que celles-là restent à l'usine pour élever leur famille. Par contre, beaucoup de femmes ont l'intention, si leur mari revient, de retourner au foyer et d'y rester. Sans doute, il y aura certainement de mauvaises habitudes prises; les femmes auront perdu peu à peu l'habitude du ménage, mais elles la reprendront vite, pour peu qu'elles soient honnêtes, quand elles auront retrouvé leurs enfants. J'en connais qui, au début de la guerre, ont envoyé leurs enfants à la campagne afin d'aller à l'usine ; au bout de trois mois, elles ne pouvaient plus y tenir, et il leur a fallu en faire revenir au moins un ! Il faut beaucoup compter sur cet instinct familial de la mère pour le retour au foyer, à condition qu'on lui donne la possibilité, par un travail à domicile mieux payé,

et par l'introduction du moteur, de gagner davantage et de pouvoir ajouter son gain à celui de son mari.

Mme Simon du Mesnil-Thoret. — Il serait bon d'émettre un vœu au sujet du moteur. Il faudrait demander qu'il y ait dans les maisons une pièce commune, qui serait la pièce du travail, où l'on installerait ce moteur, qui ne serait pas ainsi placé dans l'appartement où vit la famille.

Mlle Butillard. — Il y a en ce moment un effort fait dans ce sens par la Fédération des hygiénistes ; il est vrai qu'actuellement il est impossible de demander que le nombre des prises de courant électrique soit multiplié ; mais déjà dans les maisons ouvrières où le courant électrique existe, on est en train de l'amener au domicile même de l'ouvrière ; cela n'occasionne à celle-ci qu'une très petite dépense qu'elle retrouve bien vite.

Toutefois, avec la salle commune, dont vous parlez, on obtiendrait peut-être une économie de quelques centimes, mais cette salle aurait l'inconvénient d'être un peu l'*atelier* à domicile ; ainsi, il faudrait établir à côté une garderie pour les enfants ; ce ne serait plus tout à fait le « home »; aussi, toutes les fois qu'on le pourra, il me semble préférable de brancher sur la colonne montante de petites prises pour conduire le courant dans l'appartement même de l'ouvrière.

Mme Moll-Weiss. — Je viens vous apporter ce matin des observations faites hier après-midi même par des mères de famille. Toutes ces mères de famille ont sept, neuf, dix, douze et même treize enfants. Ces femmes sont venues me trouver et m'ont dit : « Nous avons beaucoup d'enfants ; et avec l'augmentation des prix, il nous est bien difficile de vivre. » Et comme je leur faisais remarquer que les grèves récentes avaient pourtant abouti à relever les salaires de beaucoup d'ouvrières, elles ont aussitôt repris :

« Certainement ! C'est très bien, mais savez-vous qui va payer cela ? Vous croyez peut-être que c'est vous : eh bien ! non, c'est nous qui allons le payer ; c'est nous, qui avons à chausser dix paires de pieds, à habiller dix enfants, à les nourrir, qui allons payer l'augmentation. Nous ne pouvons donc pas nous en réjouir ! Or, il est triste de penser que nous, qui sommes de simples ouvrières, nous soyons obligées d'apporter une sorte de restriction aux demandes légitimes de ceux qui prennent la défense de la classe ouvrière ! »

Vous comprenez, Mesdames et Messieurs, combien le problème est angoissant et pénible. J'ai pensé qu'il y avait peut-être un moyen d'obvier, en partie au moins, à la triste et pénible situation de ces

femmes, qui, parmi toutes les ouvrières de France, sont certainement les plus intéressantes puisqu'elles font des Français.

Vous savez que les familles nombreuses ont droit à une allocation ; seules les mères de familles nombreuses n'ont pas fait de grève explicite ; craignez qu'elles fassent une grève implicite, qui serait terrible. Pour l'éviter, que votre Société, qui a fait toujours tant pour l'ouvrier, demande que les allocations données aux familles nombreuses soient élevées proportionnellement à la vie chère ; que ce ne soit qu'une chose provisoire, si vous croyez, ce que peu de personnes croient, que la vie deviendra moins chère plus tard ; mais actuellement, n'allons pas demander qu'il y ait beaucoup d'enfants et que ces enfants meurent de faim une fois qu'ils ont quitté le sein maternel, et même avant, parce que la mère est à bout de forces ! (*Applaudissements.*)

Permettez-moi d'ajouter, en ce qui concerne la question spéciale qui fait l'objet du rapport d'aujourd'hui, que si la femme est l'égale de l'homme il ne faut pas oublier qu'elle n'est pas faite comme lui et que c'est un contre-sens que de vouloir l'assujettir au même genre de travail. Actuellement, sans doute, nous vivons dans une société qui est bien obligée de se défendre, mais il faut bien espérer que ce n'est là qu'un stade provisoire, et ce serait l'honneur de notre pays de faire que ce ne soit qu'un stade et que la mère reste à sa place, c'est-à-dire auprès du berceau, auprès de l'enfant. Mais n'anticipons pas !

Si encore on avait toujours le souci de respecter les lois de l'hygiène ! Mais il n'en est rien et vous me permettrez de vous citer un exemple. Ces jours derniers, on m'a demandé d'aller en province pour faire differentes conférences, et, comme on m'avait dit qu'il fallait arriver de très bonne heure à la gare de départ parce que les trains étaient assiégés de voyageurs, je suis partie à l'avance, contre mon habitude. Installée dans mon wagon, que fallait-il faire ? Regarder, observer ! Le hasard a fait qu'en face de moi, à deux reprises, à l'aller et au retour, il s'est trouvé des femmes qui étaient chargées du nettoyage des wagons ; la première fois, des wagons de troisième classe ; la seconde fois, des wagons de première. Ne vous étonnez pas que cela m'ait intéressée et ne croyez pas que ce soit là un détail inutile.

En effet, la première fois, j'ai vu venir deux ou trois femmes, qui n'avaient pas l'air de se hâter beaucoup, je dois dire la vérité, et qui pénétraient dans des wagons de troisième dont toutes les glaces étaient fermées, et charriaient vers le marchepied des quantités de détritus. Une poussière énorme les enveloppait ; tout tombait sur le marchepied. Puis elles descendaient, faisaient tomber les débris sur la voie et continuaient.

A leur suite, je vis venir un homme, qui se hâtait encore beaucoup moins que les femmes ; sa stature était cependant imposante, et sa

musculature respectable. Quel était le rôle de cet homme? C'est ce que je me demandais. Il ouvrait toutes les croisées qui, jusque-là, étaient closes, remontait les glaces qui n'avaient pas été ouvertes. J'ai déduit de l'ensemble de ses mouvements, car nul n'a pu m'expliquer le phénomène, qu'il devait contrôler si les vitres n'étaient pas cassées.

Croyez-vous qu'il ne serait pas plus simple, puisque l'office de cet homme est d'ouvrir les glaces, qu'il passe avant les femmes qui doivent balayer ? Celles-ci seraient au moins à l'abri des poussières !

La seconde fois, il s'agissait des wagons de première classe. Je pensais que pour ces voitures de luxe, réservées aux voyageurs riches, on allait se donner beaucoup de mal pour nettoyer les compartiments.

En effet, voici venir une première escouade de eheminotes. Elles passent, ayant un gant, un chiffon ; elles essuient la poignée de cuivre ; une première fois, elles vont jusqu'au bout du train, et une seconde fois elles reviennent avec le chiffon ; elles reviennent une troisième fois, je ne sais pas pourquoi. Puis est arrivée l'escouade des balayeuses. Je me suis demandé comment elles allaient faire. Eh bien ! elles n'ont rien fait du tout ! Elles ont pénétré dans chaque compartiment, elles ont donné un coup d'œil circulaire puis elles sont reparties !

De toutes les manières, je trouve ce travail odieusement mal fait, pour les femmes et pour les voyageurs. Pour les femmes, au point de vue de leur santé actuelle et au point de vue de leur avenir ménager. Y a-t-il quelque chose de plus épouvantable que de passer dans des wagons où l'on a craché, où se trouvent des poussières, des détritus, de balayer sans avoir mouillé, sans aucune sorte de précautions hygiéniques ? Dans les wagons de première classe comme dans les autres, quoique la poussière ne se remarque pas, elle existe ; quoique le sol ne paraisse pas souillé, il l'est. Cependant, aucune précaution n'est prise ! Il existe pourtant des appareils qui permettent, sans danger pour les femmes et avec combien d'avantages pour les voyageurs, de nettoyer les compartiments; il y a des appareils aspirateurs qui, simplement en passant dans le compartiment une petite lance aspiratrice, recueillent toutes les poussières. Pourquoi donc ne pas les utiliser ? Tout le monde se trouverait bien de cet emploi.

Pourquoi, aussi, ne pas apprendre aux femmes, qu'il ne faut pas balayer dans un compartiment avant d'avoir mouillé ? Pourquoi ne pas leur donner des seaux pleins de sciure de bois aseptisée ? Pourquoi ne pas leur faire cette éducation économique qu'elles retrouveraient plus tard dans leur maison et qui ne ferait pas d'elles des femmes indifférentes à leur propre santé et à la santé publique, que je trouve vraiment dangereuses ponr la société ?

C'est un danger que l'indifférence. J'aime presque mieux la haine que l'indifférence !

Au fond, ces travailleuses sont de très braves femmes, d'excellentes femmes, mais elles ne savent pas. Et toujours je remarque dans ce pays où chacun ne demande qu'à apprendre, à savoir et à bien faire, que l'on agit comme si on avait affaire à des gens qui ne comprennent rien, qui ne désirent rien, si ce n'est vivre comme les plantes au soleil, sans le soleil !

J'arrive à ma troisième observation, qui est le complément de cette seconde. Vous savez qu'une des grandes préoccupations des industriels qui emploient actuellement les femmes, c'est de les mettre dans de meilleures conditions hygiéniques, c'est de faire un peu pour elles ce qu'on a si magnifiquement fait pour les ouvrières en Angleterre.

Cette adaptation de l'usine à la présence de la femme est une belle chose. Je crois cependant qu'elle pourrait devenir encore plus belle Une expérience personnelle va pouvoir vous faire comprendre ce que je désire.

J'ai eu pendant quelque temps la direction d'un ouvroir où se trouvaient une vingtaine de femmes. Tous les jours, de midi à une heure et demie, elles allaient prendre leur repas à l'extérieur ; elles avaient le droit de chauffer leurs aliments sur le gaz, mais aucune n'en profitait. Elles allaient dans les petits cabarets du voisinage manger une popote infâme, et ensuite elles passaient dans un autre boire leur tasse de café. Cette promiscuité du restaurant, du cabaret, me semblait une chose lamentable, et comme on ne peut pas le dire aux ouvrières, je leur demandai combien elles dépensaient par jour : douze sous sans le café ; quatorze sous avec le café.

Je leur fis alors une proposition : « Vous me donnerez tous les jours douze sous, quatorze sous pour celles qui veulent le café ; une de vous fera les achats ; une fera la préparation, je lui donnerai les recettes, les explications nécessaires ; une autre, pendant huit jours, fera la vaisselle, et si cela monte plus haut que ce que vous dépensez, je prendrai la différence à ma charge. »

Je pensais avoir droit à toute la reconnaissance de mes protégées ; je me tressais des couronnes et je voyais un avenir ménager dans ce milieu. Qu'ai-je vu ?

Au bout de trois jours, la personne chargée de laver la vaisselle m'a dit : « Ma mère ne m'a jamais demandé de laver la vaisselle chez moi, je ne commencerai pas par la laver ici », et ainsi de suite. Le petit milieu s'est désagrégé ; l'une ne voulait pas manger ceci, l'autre refusait cela. Ce qu'elles voulaient en réalité, c'était retourner à leur restaurant !

Mais ce qu'il n'est pas facile d'organiser dans un petit groupement, il me semble plus facile de l'organiser dans l'usine. Il faudrait obtenir que les ouvrières, à tour de rôle, participent à la préparation des aliments et au confort du home. A la fin de la guerre, ces femmes, au lieu de s'être

désintéressées et déshabituées complètement de leur intérieur, auraient au contraire acquis un certain nombre de notions pratiques, un certain nombre d'indications hygiéniques qu'elles ne possèdent pas, à notre grand regret à tous, et seraient capables, après avoir été d'excellentes et de remarquables ouvrières, de rester, ce que nous voudrions qu'elles soient toutes, de merveilleuses mères de famille françaises. (*Applaudissements.*)

M. AINE-MONTAILLÉ (1). — Je suis tout à fait d'accord avec M[lle] Butillard, lorsqu'elle parle de la nécessité de l'ordre professionnel. Mais au point de vue social, le rôle de la femme, surtout après ce qui vient de se passer, il y a quelques semaines, appelle d'importantes réflexions. On a vu en effet récemment la femme s'émanciper, et s'émanciper dans un milieu où elle était toujours restée jusqu'ici extrêmement calme. C'es la première fois que, dans nos milieux de la couture, nous voyons une semblable crise de mauvaise humeur se manifester. C'est là un indice fâcheux. Car vous avez vu tout de suite quelle répercussion cette crise a eue dans tout Paris et bientôt dans toute la France.

M[lle] Butillard a eu raison de parler de l'action des commissions mixtes entre patrons et ouvriers. C'est évidemment là une des solutions de la question ouvrière pour l'avenir. Mais comment faut-il l'envisager? Si on l'envisage au point de vue exclusivement catholique, comme l'avait fait M. de Mun, en tenant compte des conditions de convenance mutuelle dans chaque industrie et dans chaque atelier, c'est bien. Mais va-t-on de ce côté-là? Va-t-on du côté de l'entente amiable entre patrons et ouvriers dans l'usine même? Je ne le crois pas pour ma part, et cela pour une bonne raison : c'est que le patron reste encore trop dans son bureau, et qu'il ne pénètre pas encore assez dans le milieu ouvrier dans lequel il vit. Il s'adresse le plus souvent à des directeurs; ce directeur s'adresse lui-même à des contremaîtres, et ainsi le chef responsable ne sait pas et ne voit pas ce qui se passe dans son atelier.

La crise de mauvaise humeur qui s'est produite récemment dans la couture a été causée en grande partie par ce fait que je signale : la grève est née en effet dans une maison dont les chefs avaient des rap-

(1) Nos lecteurs n'ignorent pas sans doute que, postérieurement à la clôture de notre Congrès, la Société d'Economie sociale a eu le regret de voir disparaître le généreux patron qu'était M. Aine-Montaillé, qui était depuis longtemps un ami sincère de cette maison, et dont l'intervention fréquente dans nos réunions fut toujours très remarquée. Bien que l'auteur des paroles que nous rapportons ici n'ait pu avant sa mort corriger les épreuves de sa sténographie, nous n'avons pas cru devoir supprimer son intervention dont nos lecteurs apprécieront sûrement le très réel intérêt d'actualité.

N. D. L. R.

ports avec d'autres collègues en dehors de la Chambre syndicale mais trop rarement avec leur personnel : or, un beau jour, ces collègues ont décidé de faire ce qu'on est convenu d'appeler la semaine anglaise, qui n'a rien d'anglais d'ailleurs, et qui est plutôt la semaine française, c'est-à-dire celle qui consiste à s'en aller le samedi à midi pour partir à la campagne.

On avait cru par là rendre service au personnel féminin, qui aurait pu prendre ses mesures en conséquence ; mais on avait oublié de prendre l'avis de l'ouvrière et de la consulter d'abord ; on avait fait passer un mot d'ordre par une inspectrice, laquelle l'avait dit en l'air à des premières, et, en résumé, de bouche en bouche, les instructions avaient été mal traduites et mal comprises. C'est évidemment une des premières causes de la mauvaise humeur dont j'ai parlé.

Par conséquent, avant d'arriver aux commissions mixtes, il faudrait d'abord que le patronat voulût bien comprendre l'importance qu'il y a à causer avec l'ouvrier et à s'entendre avec lui. Mais est-il prêt à cette entente ? Je ne le crois pas. La preuve en a été donnée dans la dernière expérience. Par suite des circonstances, j'étais peut-être plus préparé que certains de mes collègues à étudier les questions ouvrières ; je ne m'en fais pas autrement gloire. Une des raisons d'être de votre Société est de créer quelques individualités qui, à l'occasion, peuvent faire pénétrer vos idées dans d'autres milieux. Je me suis donc trouvé, je le répète, mieux préparé que certains de mes collègues à étudier cette question des relations entre patrons et ouvriers, et comme, au début même de la guerre, j'avais été en rapports assez suivis avec le monde ouvrier, parce que j'avais fait partie de la Commission mixte organisée par le ministère du Travail à l'Hôtel de Ville, j'avais vu là une autorité sociale puissante, avec laquelle, certainement, dans l'avenir, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il faudra compter.

Par suite de ces relations, j'ai pu me rendre compte de la situation, que mes collègues comprenaient mal et ne voulaient pas trancher immédiatement. On leur a reproché de n'avoir pas été assez galants dès le premier jour. M. Lebon l'a dit. C'est vrai ! Ils ont marchandé sur la vie chère d'une façon lamentable, et en marchandant ils ont permis aux meneurs d'amener toutes ces petites ouvrières à la Bourse du Travail, où elles sont venues extrêmement nombreuses. C'est là le fait et la cause initiale de tout ce qui s'est passé. Tous mes collègues habitent plus ou moins la rue du Sentier ; c'est une vieille rue, avec de vieilles bâtisses, de vieux escaliers, de vieilles idées. C'est un quartier qui devrait être démoli ! C'est de ce côté qu'est partie toute la résistance qui a amené, non pas la révolution, mais qui, si la résistance avait été poussée au delà de toute limite, aurait pu déchaîner bien des maux. M. Lebon l'a dit

l'autre jour, la femme déchaînée est dix fois plus terrible que l'homme : on ne l'arrête pas; on ne fait pas céder une femme quand elle est entêtée. Nous le voyons quelquefois dans nos propres intérieurs!

Quand il s'est agi de trancher dans le vif, d'accord avec mes collègues, j'ai pénétré dans cette Bourse du Travail — peut-être le premier patron et j'espère que je ne serai pas le dernier — pour parler à des jeunes filles, à des enfants plutôt qu'à des femmes, car vous savez que dans la couture nos ouvrières sont toutes des fillettes. Évidemment, nous ne les éduquons pas bien, nous leur donnons de mauvais principes, le goût de la toilette, de la dépense, du luxe; nous ne sommes pas une école de vertu, c'est entendu! Hélas! Vous en êtes peut-être la cause, Mesdames, C'est pour vous plaire que nous sommes obligés de le faire. Nous ne sommes pas une école de vice — certes, mais nous ne sommes pas non plus une école de vertu; seulement nous avons une excuse, c'est que, aussitôt que la femme commence à ne plus être jeune, vers vingt-six ou vingt-sept ans — ce n'est pas encore la vieillesse — elle nous quitte. Où va-t-elle? Je n'en sais rien, mais elle n'est plus dans nos ateliers.

Si vous aviez fréquenté comme moi cette Bourse du Travail où il y avait 4.000 jeunes filles rassemblées, d'où les hommes étaient exclus, vous auriez vu que toutes étaient jeunes. Je leur ai parlé paternellement. En le faisant je crois avoir rempli un devoir social. Et en proposant, en acceptant ou en imposant à mes collègues la semaine anglaise, j'ai fait à moi seul une révolution qui jouera un rôle important dans l'avenir pour l'organisation du travail féminin.

Je dois dire que les syndicats professionnels catholiques, dont M[lle] Butillard connaît mieux que personne l'importance, m'ont tout de suite apporté leur appui de haute autorité dans cette question.

Cela a été une révolution aussi sous d'autres rapports. Le patronat contestait la valeur de la semaine anglaise en période de guerre, et surtout d'après-guerre. Était-ce le moment, disait-on, quand la main-d'œuvre féminine, et la main-d'œuvre en général vont manquer de tous les côtés, et qu'il va falloir produire davantage, de créer la semaine anglaise, ou tout au moins ce qu'on appelle la semaine anglaise, c'est-à-dire le repos de six heures le samedi?

Mais à la Bourse du Travail, des orateurs très qualifiés, hommes et femmes, ont fait valoir très habilement l'importance de cette réforme et les moyens de la réaliser. C'était comme un gâteau qu'on avait fait voir à nos jeunes midinettes et elles voulaient l'avoir, il fallait le leur donner ou courir les risques de les voir se fâcher, ce qui aurait pu être grave au temps que nous traversons.

Bref, il a bien fallu employer des moyens presque révolutionnaires pour calmer l'effervescence. Tous ceux qui ne sont pas partisans de l'in-

tervention de l'État dans cette circonstance critiqueront peut-être l'action de certains syndicats, de certains patrons et du gouvernement, mais on reconnaîtra plus tard que c'était une nécessité, car on ne savait pas où on allait si on n'avait pas cédé à cette revendication devenue rapidement populaire.

En effet la Confédération Générale du Travail a tout de suite pris fait et cause pour elle avec l'énergie que vous savez.

Et quand on a vu le mouvement dépasser les meneurs qui n'avaient ni la valeur morale, ni la valeur matérielle nécessaires pour le maintenir, on a fait appel à la Confédération du Travail, et on a dit : Prenez le mouvement en mains parce que nous sommes débordés! Et la Confédération n'a pas pu faire autrement que d'accéder à cette demande.

De son côté, le gouvernement a cru de son devoir de sanctionner par une loi le contrat collectif de travail, ce qui est une autre révolution introduite dans les relations entre patrons et ouvriers, en même temps qu'un acheminement vers la commission mixte.

Il y a eu ainsi, en l'espace de très peu de temps, grâce à la femme et par son intervention, deux grandes révolutions qui se sont produites : 1° l'application de la semaine anglaise, qui n'aurait peut-être jamais été faite en temps normal; 2° l'application du contrat collectif de travail. Ce sont là, on en conviendra, deux réformes dont l'importance pour l'avenir social du pays ne saurait vous échapper et dont je n'hésite pas, pour ma part, à attendre les plus heureux résultats.

M. Hennequin. — Qui a suggéré l'idée de la semaine anglaise ?

M. Aine. — Ce sont les patrons.

Je vous ai dit que certaines maisons de couture avaient, depuis longtemps déjà, imposé la semaine anglaise à leurs ouvrières, mais sans les rémunérer. Ce sont ces maisons, au nombre de sept ou huit, qui ont commencé le mouvement et, quand la grève s'est produite, cela a été à la suite d'une protestation faite par les ouvrières contre le repos du samedi sans rémunération, accompagnée d'une demande d'indemnité de vie chère. Qui les a poussées à faire ces réclamations?

Évidemment un des ouvriers qui travaillent avec elles. Car s'il n'y avait que des couturières dans les maisons de couture, les femmes n'auraient jamais eu la force de se grouper et de se syndiquer et d'aller en masse à la Bourse du Travail. Les personnes qui s'occupent des syndicats professionnels savent combien on a de mal à réunir les femmes et à les syndiquer.

Par conséquent, il faut voir dans tout cela l'action des meneurs ; mais je dis aussi que si les patrons voulaient s'entretenir plus souvent avec leurs employés bien des causes de conflits disparaîtraient. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions M. Aine-Montaillé de ses intéressantes observations. Il est sûr de ne pas passer ici pour un révolutionnaire, car la Société d'Économie sociale a toujours désiré voir appliquer la semaine anglaise; elle a toujours considéré que sans la semaine anglaise, le repos dominical en famille n'existe pas pour la femme. Seulement il va de soi que notre Société aurait désiré aussi que l'établissement de la semaine anglaise fût le résultat d'une entente entre les patrons et ne fût pas imposée par les pouvoirs publics.

M. Prache. — La semaine anglaise se concilie-t-elle bien avec le repos hebdomadaire ?

M[lle] Butillard. — L'un s'ajoute à l'autre.

A propos de la Commission mixte, je suis de l'avis de M. Aine, mais malheureusement je dois ajouter qu'il est bien difficile d'établir un rapprochement entre le patronat et le salariat. Nous l'avons constaté dernièrement. Des employées étant venues nous demander de prendre en mains leurs demandes, qui étaient justes, nous avons voulu parlementer avec une grande banque où elles étaient employées, mais nous n'avons pu y parvenir. Cette maison a accordé certaines augmentations de salaires, certaines indemnités de vie chère et les employées, à la rigueur, ont pu s'en contenter, quoique trouvant que ce n'était pas suffisant si l'on compare la cherté de la vie actuelle avec leur salaire. Mais la Direction n'a jamais voulu parlementer avec elles. On ne peut que le regretter.

M. Aine parlait tout à l'heure des Commissions mixtes telles que les comprenait M. de Mun, c'est-à-dire de commissions réunissant les patrons et les ouvriers organisés, ayant les uns et les autres des principes catholiques. Certes il serait à souhaiter que les organisations à principes catholiques fussent plus fortes, de façon à pouvoir s'entendre entre elles, comme cela se fait déjà dans l'industrie de la couture où il existe trois groupements différents représentés dans une commission mixte de patrons et d'ouvriers.

Quant aux ouvrières qui sont allées à la Bourse du Travail, elles ont été sans doute entraînées par des meneurs; mais il n'aurait pas fallu qu'on les encourageât à y revenir et qu'on leur dît d'avoir confiance dans ces chefs. Car la plupart sont chrétiennes, et cependant vont à l'idée socialiste basée sur le matérialisme : or leur place n'est pas là où on leur prêchera le socialisme. A cet égard, encore les syndicats à principes catholiques ont une action immense à entreprendre; malheureusement ils ne sont pas en majorité, car il y a beaucoup d'organisations catholiques qui n'ont pas compris encore la nécessité d'orienter la jeunesse ouvrière vers l'organisation professionnelle. Toutefois, les

catholiques commencent à se ressaisir. Hier, j'assistais à une réunion d'un grand nombre de directrices d'œuvres qui sentent cette nécessité de l'organisation professionnelle et orientent la jeune fille de ce côté. Elles font un meilleur travail qu'en les orientant vers la C. G. T., où, je le répète, elles ne sont pas à leur place et où elles n'ont rien à gagner pour leur formation soit morale, soit sociale.

M. Aine. — Il semble cependant que dans l'organisation future du travail, abstraction doive être faite de toute idée religieuse...

Mlle Butillard. — On ne peut pas en faire abstraction. On ne peut pas mettre la professionnelle d'un côté, et la femme sérieuse de l'autre; seulement, il peut y avoir des groupements divers, reliés par la tête. Voyez, dans cette Commission de la couture qui existe actuellement, il y a des délégués des trois organisations catholiques, et c'est l'idée de l'avenir, tandis qu'il y a beaucoup de jeunes filles chrétiennes qui vont à la Bourse du Travail en disant : je n'écouterai pas ce qu'on dira contre la religion, pour l'union libre, pour le pacifisme, pour l'union avec nos frères russes par-dessus l'Allemagne, pour libérer nos frères allemands qui sont prisonniers de Guillaume II (papiers qu'on distribue à la Bourse du Travail et que nous avons en mains). Mais ces jeunes filles se font illusion ; elles ne peuvent être professionnelles d'un côté, et chrétiennes de l'autre, parce qu'il y a antinomie entre la conception syndicaliste et la conception chrétienne du travail. D'un côté on dit : il n'y a pas de Dieu, par conséquent il n'y a que la jouissance immédiate qui compte. Nous n'avons à nous occuper que de la vie présente ; par conséquent il faut supprimer tout ce qui est une cause d'inégalités : l'autorité patronale et la propriété privée. Il ne faut plus de liens permanents qui entravent le libre essor des individus, et par conséquent il faut supprimer la famille par l'union libre, la patrie par l'internationalisme !

Tandis que de l'autre côté, il y a la croyance profonde en Dieu, et il en découle la loi divine du travail qui dit que l'homme est fait non pour jouir mais pour gagner son pain à la sueur de son front, c'est-à-dire pour vivre en travaillant. Sans doute il arrive parfois que le travail ne fait pas vivre le travailleur, que le salaire qui le rémunère n'est pas suffisant, que la journée de travail imposée outrepasse les forces du travailleur et ne respecte pas assez les lois de l'hygiène, en sorte que l'ouvrière catholique peut parfois avoir à exercer une action sociale qui la fasse se rencontrer avec le socialisme sur certains points. Mais cela n'empêche pas qu'elle parte d'un point de vue différent, ce qui implique la nécessité d'une organisation séparée, puisqu'il y a toujours deux conceptions distinctes. Il y a peut-être entre les deux thèses des points de rencontre, mais on ne doit pas mettre dans les mêmes organisations des

ouvrières séparées par des principes aussi contraires. Action parallèle soit du moins à titre exceptionnel et dans des circonstances données. Mais action commune et confusion des organisations, c'est ce qu'on ne peut admettre. Et c'est pourquoi je répète que nous, catholiques, nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de dire à des jeunes filles, qui ne savent pas ce qu'elles font quand elles vont dans les milieux syndicalistes, mais qui écoutent tout ce qu'on leur dit non seulement sans protester, mais en applaudissant : Vous avez raison d'être ici! Syndiquez-vous. Ayez confiance en celui-ci ou celui-là. Nous devons leur dire : Syndiquez-vous, c'est nécessaire ; mais n'oubliez pas que vous êtes chrétiennes et cherchez une organisation qui réponde à votre état d'âme.

Mme Koechlin. — Je crois que la pensée profonde et commune qui doit animer à la fois les socialistes et les catholiques, c'est l'amour fraternel. Si tous ceux qui s'occupent des questions relatives au travail et particulièrement du travail féminin étaient animés de cet amour que le Christ a tant recommandé, on arriverait vite à l'union, même en partant de points de vue politiques et sociaux nettement opposés.

M. Hubert-Valleroux. — Deux observations d'abord sur la main-d'œuvre étrangère.

M. Henri Joly a demandé que les travailleurs étrangers venant en France fussent accompagnés de leur famille. Ceci évidemment ne peut s'appliquer aux travailleurs venant temporairement — (moissons, campagne sucrière, etc.) — bien que périodiquement, les mêmes revenant, en fait tous les ans.

L'autre observation est pénible, mais nécessaire. Je voyais récemment un de mes amis quia une exploitation agricole dans le Morbihan. Il a occupé des Allemands et je lui demandai son opinion sur eux. « Ils travaillent bien, à condition de manger à leur faim qui est grande. Ils ont aussi deux avantages. D'abord ils sont soumis et très respectueux envers celui qui les occupe, ensuite et surtout, ils ont le mérite de travailler lorsque le patron n'est pas là comme s'il y était, ce qui n'est pas toujours le cas des ouvriers français. » Or dans ce même moment, je retrouvais des notes remontant à quelque trente ans au moins et relatives à une enquête qui avait lieu alors à Paris sur la condition de l'industrie. On demandait à propos de l'industrie du meuble : « Y a-t-il des ouvriers étrangers ? — Oui, des Allemands surtout. —Comment travaillent-ils? Bien et régulièrement. Ils ont en particulier l'avantage de travailler hors de la présence du patron autant qu'en sa présence. » Ainsi même observation en des temps et des milieux bien différents.

On a parlé de modifier la mentalité des artisans français, patrons e ouvriers; ne pourrait-on pas signaler aux ouvriers de tels faits en y

insistant? Nos ouvriers se plaignaient volontiers avant la guerre de l'invasion de la main-d'œuvre étrangère. La susdite invasion s'expliquait tantôt par le défaut absolu de main-d'œuvre nationale, tantôt par le refus — asscz fréquent — de nos ouvriers d'exécuter des travaux pénibles. Un motif encore ou des motifs faisaient rechercher ces ouvriers étrangers, ce sont ceux qui viennent d'être indiqués. Il serait fort opportun de les remettre en la mémoire de nos ouvriers, à nous, et de leur rappeler que s'ils veulent être préférés aux concurrents du dehors ils doivent faire paraître les qualités de discipline et de conscience qui font rechercher ces concurrents.

Autre chose maintenant; je me permettrai de conseiller à l'honorable M. Aine-Montaillé d'acheter en sortant d'ici à la librairie Marcel Rivière, 30, rue Jacob, deux brochures curieuses : *Le Syndicalisme français* de Jouhaux et l'*Action syndicaliste* de Griffuelhes. Il y verra que ces deux membres distingués, on pourrait dire ces dirigeants de la *Confédération du Travail* indiquent les syndicats comme devant servir à préparer la Révolution (révolution sociale ou révolution politique, les deux termes désignent au fond la même chose). Il est à souhaiter que quelques-uns de nos amis trop épris du mot « syndicat » et de la forme syndicale veuillent bien se rendre compte du but que poursuivent les syndicats rattachés à la *Confédération du Travail*, c'est-à-dire la très grande majorité des syndicats ouvriers.

Quelques mots à présent sur le vote de la loi concernant la « Semaine anglaise » (ou du moins sur ce que l'on nomme ainsi). Mon intention n'est pas d'examiner la mesure en elle-même, je n'en ai pas le temps, je désire seulement, parce qu'on ne le fait jamais, qualifier la manière dont a été voté ce commencement de loi. (Le Sénat ne s'est pas encore prononcé.)

Le projet ayant pour but d'établir en France d'une manière obligatoire le repos du samedi après-midi, remonte à plusieurs années déjà; mais il n'était nullement à l'ordre du jour des séances du Parlement et s'il y fut mis tout à coup, s'il fut voté de suite par la Chambre, c'est uniquement parce que les ouvrières de la partie s'étaient (ou plus exactement avaient été) mises en grève et que cette grève, comme il arrive presque invariablement, avait été accompagnée de manifestations tapageuses et de violences. C'est pour récompenser de pareils procédés, c'est au moins pour courber la tête devant l'émeute de la rue que le projet de loi a été introduit ainsi devant la Chambre et voté de suite. Pareil fait s'était passé déjà à propos de la loi sur les bureaux de placement et d'une loi (de 1903) augmentant la retraite des ouvriers mineurs.

Eh! bien, je n'hésite pas à dire que de tels faits sont honteux et il est nécessaire par égard pour la conscience publique de les qualifier comme ils méritent de l'être. C'est un soin que l'on prend trop rarement.

Pour finir, une observation encore sur le contrat de travail. Ce contrat est fréquent, puisque tout arrangement entre ouvrier et patron, si sommaire soit-il, constitue un contrat de travail. Mais aujourd'hui on réserve d'ordinaire ce nom aux arrangements faits entre des groupes assez importants d'ouvriers et de patrons, comprenant même parfois tous ceux qui dans une même localité pratiquent le même métier. Ces sortes de contrats sont singulièrement désirables, mais aussi singulièrement difficiles parce que surtout la sanction fait défaut à l'égard de l'un des contractants. Le patron présente une surface; il est ordinairement solvable; mais comment contraindre l'ouvrier? Et malheureusement l'ouvrier est souvent peu soucieux de tenir la parole donnée. Une étrange et désastreuse mentalité règne dans le monde du travail; elle exige que le patron fasse honneur à sa parole et pense au contraire que l'ouvrier n'est nullement obligé de tenir la sienne. Pourquoi? Il en est ainsi et c'est ce qui rend absolument incertains et douteux dans leur exécution des contrats comme ceux dont il est question. Voulez-vous me permettre pour fixer le souvenir de ceux et de celles qui pourraient être étonnés de ce que je dis de citer un fait — entre beaucoup d'autres, croyez-le bien. — Je prendrai, pour que l'exemple soit plus frappant, un patron d'élite et des ouvriers d'élite.

Le patron est M. Mazaroz. Ce nom est inconnu de la génération actuelle, celui qui le porte a le tort d'être décédé et les morts sont vite oubliés. M. Mazaróz a été le premier ébéniste, non de Paris seulement, mais de partout; il faisait le très beau meuble artistique. C'était un ancien ouvrier arrivé par sa valeur propre et qui avait gardé le souvenir de son origine. Il s'efforçait par tous les moyens d'entretenir de bons rapport avec son personnel composé d'ailleurs d'ouvriers d'élite, et il a tenté toute sa vie — sans y réussir d'ailleurs — d'établir des relations cordiales entre patrons et salariés de sa corporation.

M. Mazaroz donc allait partir pour les États-Unis afin de tenter d'écouler ses beaux produits. « Ils sont admirés de tous les connaisseurs, médaillés aux expositions, mais ils ne se vendent pas. » Il avait préparé son départ, le fiacre qui devait le conduire à la gare Saint-Lazare était à sa porte, lorqu'on lui annonce une délégation de ses ouvriers, laquelle naturellement avait choisi ce moment. Ils sont introduits de suite. « Eh! bien mes amis, que demandez-vous? — Une augmentation des salaires. — Mais je vous en ai accordé une il y a peu de temps! — C'est vrai, Monsieur, mais la vie est chère (déjà!)... — Si je vous l'accorde en aurai-je pour quelque temps d'être tranquille? — Oh! Monsieur, pour longtemps! — Qu'appelez-vous longtemps? Est-ce un an? — Oh! bien davantage! — Je ne vous demande qu'un an. Vous promettez de me laisser en repos ce temps au moins? Si oui, l'augmentation est accordée. — Mon-

sieur, nous vous remercions, nous acceptons et nous nous engageons au nom de nos camarades qui nous ont délégués près de vous. Vous avez notre parole et nous sommes gens d'honneur. » M. Mazaroz saute dans son fiacre, arrive juste pour partir et le voilà bientôt à New-York. Une dépêche de son fils l'y attendait : « Ouvriers demandent nouvelle augmentation sous menace de grève, que faire ? »

Tant que régnera une pareille mentalité (je répète que le fait cité n'est nullement exceptionnel) et tant que la législation actuelle (juridique ou fiscale) ne donnera — en fait — aucune prise sur l'ouvrier, on ne peut espérer conclure des contrats que l'un des contractants peut mépriser et déchirer à son gré.

M. LE PRÉSIDENT. — On a pu croire tout à l'heure que l'obstacle aux ententes entre les patrons et les ouvriers venait de ce que l'on ne favorisait pas assez les groupements syndicalistes. Mais pour que ces groupements puissent être bienfaisants il faudrait qu'ils prissent conscience de leurs responsabilités. On parlait tout à l'heure d'une bibliothèque socialiste. J'y ai trouvé pour ma part ceci : Jules Guesde, disait un jour, dans un congrès tenu à Nancy : « Ce qui caractérise notre syndicalisme, c'est qu'il n'y a pas de syndiqués; vous n'avez en somme que des manœuvres de cadres, la population ouvrière n'entre pas dans le mouvement, ne demande rien que de se laisser conduire par un petit nombre de meneurs ! » Eh bien, il faut toujours se rappeler cette vérité pour en tirer des applications de justice distributive. Je n'écarte pas la responsabilité de l'un ou de l'autre parti, mais je dis qu'il y a là un cas de justice distributive qui doit être réglé en ayant l'esprit tourné vers cette parole de quelqu'un qui savait bien ce qu'il disait.

Mlle BUTILLARD. — Actuellement, les choses sont en train de changer !...

M. HUBERT VALLEROUX. — Ici même, dans une de nos réunions, nous avons entendu un membre de la Confédération générale du Travail, qui nous affirmait la même chose. En fait les syndicats se composent de quelques meneurs, et ensuite de menés qui marchent par derrière, parce qu'ils n'ont pas assez d'intelligence pour se soustraire à la pression des plus habiles et des sophistes qui les trompent.

M. LEPELLETIER. — Il ne faut pas pourtant confondre le syndicalisme avec le syndicat; le mouvement syndicaliste et le mouvement syndical, cela fait deux choses bien distinctes.

Mlle BUTILLARD. — Le syndicat est comme toute société : il comprend des dirigeants et des dirigés, des entraîneurs et des entraînés, et il est certain qu'il y a toujours des meneurs et des menés, aussi bien dans les syndicats catholiques que dans les autres. Seulement, il faut faire attention à ce fait qu'actuellement les socialistes cherchent à constituer

une armée permanente, en recrutant des adhérents à leurs syndicats, mais des adhérents *cotisants*, ce qui est un fait nouveau.

M. LE PRÉSIDENT. — Malgré tout, nous ne pouvons qu'être reconnaissants aux syndicats catholiques féminins de ce qu'ils font et de la propagande très utile qu'ils ont entreprise.

M. PAUL BUREAU. — Parmi les remarques nombreuses qui pourraient être faites sur tout ce qui vient d'être dit, je voudrais en présenter une qui va tout de suite nous ramener au sujet même du rapport. Je veux parler de la question du travail à domicile. Je regrette que la discussion n'ait pas pu s'engager sur ce point. Laissons de côté les questions d'ordre économique et d'ordre mécanique, celle de savoir dans quelle mesure il serait possible de fournir de la force motrice très divisée, à un prix de revient égal à celui du grand atelier. Laissons aussi une autre question d'ordre professionnel, celle de savoir dans quelle mesure, à raison du transport de la matière première et du transport de l'objet fabriqué et de la réception de la marchandise, il y aurait un surcroît de frais généraux qui handicaperait le travail à domicile.

Ce n'est pas cela que je veux envisager. Je veux examiner une question autrement importante, que tous ceux qui sont au courant de l'histoire du travail à domicile connaissent très bien celle du contrôle de la durée de travail journalier. Comment va-t-on empêcher le retour des très longues journées d'autrefois? ... On parlait de la semaine anglaise : je demande comment vous assurerez la semaine anglaise, avec le travail à domicile, comment l'ouvrière pourra ne pas travailler le samedi après-midi ; si elle travaille, elle handicapera sa voisine qui ne travaillera pas.

Est-ce que nous sommes prêts à revenir à la surveillance domiciliaire de nos anciennes corporations, dont on rit, parce qu'on ne connaît pas la question, mais qui est indispensable ? Et si nous n'acceptons pas ce contrôle, qui paraîtrait singulièrement désagréable aujourd'hui, qu'est-ce qu'on propose à la place? Car si on ne propose rien, le résultat est très clair : vous aurez le travail à domicile de 6 heures du matin à 6 heures du soir, samedi compris, et peut-être le dimanche.

Je voudrais qu'on me dise dans quelle mesure l'ouvrière qui voudra maintenir intégralement sa vie familiale, s'occuper de ses enfants et ne pas être aussi esclave qu'elle l'est aujourd'hui avec le travail en atelier, pourra être protégée.

En ce qui concerne les observations si intéressantes fournies par M. Aine — et il me permettra de lui exprimer en mon nom personnel ma reconnaissance très particulière, ce qui n'a pas grande importance et compense très mal les petits traits malveillants dont il a pu être l'objet depuis trois semaines de la part de certains de ses collègues —

je tiens à dire que je suis fort heureux d'entendre un patron catholique tenir un pareil langage, ce qui ne m'empêche pas d'admettre qu'on a raison de nous signaler, comme on le faisait tout à l'heure, le danger très considérable auquel on s'expose en dirigeant de jeunes ouvrières catholiques vers la Bourse du Travail et la rue Grange-aux-Belles.

Je crois, d'autre part, qu'il ne faut pas passer son temps à prémunir contre les dangers, mais à construire quelque chose qui soit de nature à attirer les sympathies véritables de ces jeunes ouvrières. Or, de ce côté catholique, conservateur, traditionnel, comme vous voudrez l'appeler, il est certain que nous n'avons pas pris à l'égard du contrat de travail le rôle et l'attitude que nous aurions dû prendre. Encore aujourd'hui, le rapporteur me permettra de le dire, je suis persuadé que le nombre est très grand des jeunes filles qui se rendent compte que leurs intérêts professionnels seront plus ardemment défendus à la Bourse du Travail et à la rue Grange-aux-Belles, qu'en venant à certains syndicats catholiques plus ou moins traditionnels.

Que ces jeunes filles se trompent en ce qu'elles ont tort de ne voir que l'intérêt professionnel et l'intérêt du salaire, j'en tombe d'accord. Beaucoup d'autres intérêts sont engagés, mais si nous voulons que les ouvrières ne se dirigent pas vers ces groupements syndicalistes très dangereux à certains points de vue, groupements qui ont eu le tort de ne pas se placer uniquement sur le terrain du contrat de travail, je crois que nous devons modifier profondément les dispositions et les sentiments qui prévalent.

Que M. Aine me permette de dire que je souhaiterais beaucoup que sa voix fût entendue des grands industriels du Nord, industriels admirables, qui sont prêts à toutes les générosités, à tous les sacrifices, à toutes les signatures de chèques que vous voudrez, à condition que vous ne professiez pas la théorie du *contrat* de travail. Et vous savez qu'autrefois Mgr D... avait prononcé une parole que je rappelle sans cesse, parce que je la trouve admirable : 10.000 francs de justes salaires valent mieux qu'un million d'aumônes!

Dieu, que cette parole est belle ! Du jour où elle sera au centre de la pensée des patrons catholiques, une grande révolution sera faite en France, ou plutôt de grandes révolutions seront évitées. Mais plusieurs ne la pardonnèrent pas à celui qui l'avait prononcée et ils le firent voir.

Il faut bien le dire, nous sommes encore très loin de ces grandes réformes; il y a énormément de patrons qui sont prêts à souscrire des sommes importantes à des œuvres de secours, d'assistance; il y a des patrons qui sont même prêts à souscrire à un accroissement du salaire, à une réduction de la durée du travail, à la condition qu'il soit bien entendu que cette amélioration soit unilatéralement octroyée, qu'elle ne soit pas l'objet d'une clause contractuelle.

Tant qu'on sera sur ce terrain, et le rapporteur le rappelait tout à l'heure, on sera sur le terrain préparatoire de la révolution sociale. Il faut bien se dire aujourd'hui que les ouvriers ont la conviction profonde que le contrat de travail est un contrat. Qui dit contrat dit examen des conditions du contrat entre deux personnes, qui discutent également, qui débattent leurs intérêts, qui peuvent avoir des points de vue différents, mais qui ont le sentiment que l'une n'a pas à acquiescer purement et simplement aux conditions que l'autre déclare être celles qui sont nécessaires.

M. Aine vous a rappelé le mouvement féministe; de grandes forces sont entrées en action qui entraîneront l'évolution de la mentalité féminine, et je crois que de grands intérêts nationaux sont en péril; vous devinez celui que je vise surtout, celui de la famille, celui du foyer. Plus que jamais cet intérêt primordial est menacé et nous pouvons beaucoup contribuer, par une voie détournée mais néanmoins très directe, à sauvegarder cet intérêt, si nous posons bien, dans les milieux traditionnels, ce principe que l'emploi du travail de l'ouvrier est matière à contrat, matière à discussion, à entente, discussion et entente menées sur le terrain de l'égalité, d'une estime réciproque, d'un désir commun de se bien comprendre l'un l'autre, et avec cette notion profonde que, soi-même, on représente un certain intérêt, des droits même, mais que l'autre aussi a des intérêts qui peuvent être divergents. Je crois que c'est dans la mesure seulement où nous nous placerons sur ce terrain que nous servirons utilement les intérêts professionnels et les intérêts de la patrie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Bureau de son éloquente intervention. Il demande toutefois que, pour réprimer les abus, les inconvénients du travail à domicile, on établisse une sorte de réglementation qui reposerait sur une investigation et sur des recherches familiales. Je me permettrai de lui dire que ces réglementations sont comme les taxations et comme les réquisitions auxquelles nous assistons depuis trois ans. Chacun s'y dérobe comme il veut et il sera toujours extrêmement difficile d'y avoir la main. J'en tirerai tout à l'heure la conclusion.

Voici, par exemple, ce qui se passe dans les arsenaux, et dans les entreprises de monopole. On a diminué beaucoup la durée du travail de jour. Or, de quoi les socialistes se sont-ils plaints? De ce que, dans des villes qu'ils avaient visitées, quand des ouvriers avaient fini leurs heures de travail pour l'État, ils s'empressaient d'aller travailler en ville, de tous les côtés, où ils faisaient concurrence aux travailleurs ordinaires.

Il est difficile pourtant d'empêcher cela, et il sera difficile aussi de réprimer les abus du travail à domicile quand la personne intéressée se trouvera seule; c'est pourquoi je me suis permis, pour celles qui ne veulent pas de l'usine et des dix heures de travail dans l'usine, et pour

lesquelles le travail à domicile a des inconvénients, de recommander, si possible, le travail de demi-temps, que les hauts salaires d'aujourd'hui permettraient certainement de généraliser, et qui donnerait encore à la femme un salaire suffisant tout en lui permettant d'assurer chez elle le repas de famille et la vie de famille.

C'est une idée toutefois qui, je le reconnais, ne peut être réalisée universellement. Aussi je redouterais encore beaucoup plus que l'on voulût en faire une réforme législative; mais je crois que toutes les personnes qui pourront insister dans ce sens et qui pourront mettre leur propagande au service de cette idée, feront une œuvre très utile. Je me borne à cette observation pour finir.

M. Hennequin. — Je regrette qu'on n'ait pas suivi exactement l'ordre de travail que vous aviez adopté, Monsieur le Président, parce que les diverses observations qu'on aurait pu formuler se seraient produites méthodiquement. Dans tous les cas, je ne voudrais pas que cette discussion se terminât sans qu'il apparût que ce n'est que faute de temps que nous n'avons pas pu suivre Mlle Butillard dans les considérations si intéressantes qu'elle avait abordées en ce qui concerne l'installation de la femme, si elle est obligée de travailler dans les usines, pour l'avenir, c'est-à-dire les moyens de défense matérielle et les moyens de défense morale, que c'est faute de temps aussi que nous n'avons pas pu parler de l'organisation de la superintendante, organe de liaison entre la femme et le patron, et de la nécessité de créer chez l'ouvrière une mentalité telle qu'elle prenne goût à son travail, enfin, d'une foule de points sur lesquels il eût été si intéressant d'échanger des idées.

M. le Président. — Nous conclurons en remerciant de nouveau Mlle Butillard du résumé extrêmement intéressant qu'elle nous a donné. Si toutes les questions qu'elles a passées en revue n'ont pas pu être discutées, c'est parce que, vous le savez, dans les réunions, quand une personne a quelque chose à dire, elle veut le dire tout de suite, quelle que soit la place où il eût été désirable de placer son observation. Par conséquent, l'ordre des questions a été naturellement troublé. Mais nous n'en félicitons pas moins de nouveau notre rapporteur et ce sera toujours avec le plus vif intérêt que nous suivrons son action dans les groupes qu'elle a formés et où elle occupe une place si considérable et si bienfaisante. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire,
Max Ruteau.

(1) Sténographié par J. Duployé, sténographe du Conseil d'Etat, 46, rue de Rivoli, Paris.

LA QUESTION DU REMEMBREMENT

DANS LES PAYS ENVAHIS

Parmi les problèmes intéressant au plus haut point le présent et l'avenir de notre production agricole l'une des premières places, on le sait, doit être réservée à la question du remembrement de la propriété rurale que tant de causes ont contribué, au cours du siècle dernier, à maintenir dans un état de dispersion et de discontinuité aussi nuisible à l'amélioration des cultures et à l'augmentation du rendement qu'au bon ordre et aux nécessités quotidiennes de l'exploitation. Rien n'est plus contraire, en effet, aux intérêts de l'agriculture et à la mise en valeur méthodique, avec le minimum de frais, de toutes les parties cultivables du sol national que cet enchevêtrement des parcelles relevant d'un même domaine qui, dans certaines régions tout au moins, atteint les proportions d'un véritable fléau. Pertes de temps et de terrain, insuffisance des délimitations séparatives des différents héritages, persistance des servitudes de passage, qui sont autant d'entraves aux rapports de bon voisinage et de causes permanentes de conflits entre exploitants des domaines contigus, exiguïté des parcelles rendant à peu près impossible l'emploi rationnel d'un outillage mécanique perfectionné, indispensable pour suppléer à la main-d'œuvre défaillante, tels sont les principaux inconvénients d'un état de choses qui tient sans nul doute à des causes extrêmement complexes, mais dont il faut bien pourtant accuser pour la plus forte part nos lois successorales en matière de partage, puisque aussi bien les articles 826 et 832 du Code civil, comme le remarque très justement M. Henry Fougère, dans un rapport sur la question déposé à la Chambre des députés le 12 juillet dernier, « agissent comme des diviseurs de la propriété, les tribunaux étant obligés de déférer aux réquisitions des copartageants ».

Qu'il soit urgent de porter remède à une situation qui n'a que trop duré, la chose n'est contestée par personne, et depuis longtemps déjà des projets sont à l'étude qui tendent à y mettre fin.

Déjà dans le passé le législateur s'est à plusieurs reprises efforcé d'amener les intéressés eux-mêmes, propriétaires et exploitants, à se prêter de bonne grâce aux remaniements qui s'imposent, soit par des échanges collectifs, entrepris avec le concours de la loi des 21 juin 1865-22 décembre 1888 sur les associations syndicales. Mais jusqu'ici les résultats obtenus sont demeurés insuffisants et si, dans certains pays de l'Europe où le mal sévissait également, on a réalisé dans cette voie, depuis une trentaine d'années, des progrès très sérieux (1) il n'en va pas de même chez nous où l'appel des pouvoirs publics et les facilités accordées par la loi sont restés à peu près sans effet.

Et si l'on cherche la cause profonde de cet échec, on est bien forcé de convenir qu'il est dû principalement à ce fait, qu'ayant simplement fait appel à la bonne volonté des intéressés, jamais à la contrainte administrative ou même à la pression d'une majorité éclairée, notre législateur, respectueux jusqu'ici du droit de propriété, a cru pouvoir compter sur la force de l'intérêt personnel bien compris pour réaliser le bien général, comme si celui-ci s'imposait jusqu'à l'évidence par sa propre puissance à l'indifférence des uns, au froid égoïsme des autres.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que nous ne puissions plus retarder davantage la mise au point d'une réforme que tout aujourd'hui contribue à placer au premier plan de nos préoccupations. C'est en effet proclamer une vérité banale que d'affirmer après tant d'autres la nécessité de porter au maximum la force productive de notre sol national. Jamais nous n'avons eu tant besoin de faire sortir de la riche terre de France tout ce qu'elle peut donner en si grande abondance à la consommation de ses habitants. En négliger la moindre parcelle serait commettre un crime, et demain plus encore qu'aujourd'hui nous devrons tendre tous les ressorts de notre énergie à accroître par tous les moyens le rendement de ce sol si fécond dont nous avons trop négligé dans le passé les merveilleuses ressources.

Et comme le premier de ces moyens, celui qu'imposent et l'in-

(1) Le problème s'est posé notamment dans plusieurs des Etats de l'Empire d'Allemagne, où il n'a pas manqué d'attirer l'attention des pouvoirs publics qui en ont poussé avec une particulière vigueur la solution. C'est ainsi que dans le seul royaume de Prusse près de 21 millions d'hectares sur une surface de 34.750.000 hectares, auraient été l'objet de remaniements territoriaux au cours du siècle dernier.

suffisance désormais du capital humain, et les progrès de la technique, et le perfectionnement continu de l'outillage, consistera dans la transformation de nos méthodes de culture, dans l'industrialisation de la production agricole, dans l'emploi de machines de plus en plus puissantes et de plus en plus perfectionnés, il faudra bien pour qu'il donne son maximum de rendement qu'on renonce aux errements du passé et qu'on fasse disparaître jusqu'aux dernières traces de cette dispersion qui constitue chez nous un obstacle à peu près insurmontable au progrès cultural et aux améliorations foncières sans lesquelles nous risquerions de demeurer indéfiniment tributaires des autres pays pour une partie des denrées qui nous sont indispensables. Dût-on pour cela faire échec au droit de propriété et à la liberté des détenteurs du sol indifférents au souci de l'intérêt général bien compris, il nous faudra trouver le moyen de vaincre la résistance aveugle de ceux dont la mauvaise volonté s'opposerait à une meilleure utilisation de tout le sol cultivable.

Mais si tel est l'aspect général du problème à résoudre, encore convient-il d'ajouter que la question se complique singulièrement lorsque au lieu de l'envisager dans l'ensemble du territoire, on en vient à considérer uniquement les nécessités auxquelles il faudra faire face au lendemain de la paix dans les départements encore occupés par l'ennemi, ou auxquelles il importe de pourvoir dès maintenant dans les régions dévastées que la vaillance de nos soldats a déjà contraint les barbares à abandonner. Là ce n'est plus seulement de remembrement qu'il s'agit, c'est à la reconstitution même de la propriété qu'il importe de s'attacher tout d'abord. Là « le passage des troupes, les bombardements continuels, l'établissement de tranchées et bien d'autres causes se rapportant à la guerre, ont rendu les régions méconnaissables; dans certains endroits les chemins eux-mêmes n'existent plus, et le sol, très profondément remué, ne présente plus rien qui puisse se rapprocher des indications mentionnées sur le cadastre existant au moment de la guerre (1) ».

Et pourtant n'est-il pas indispensable en même temps qu'équitable que les habitants de ces régions si cruellement éprouvées puissent rentrer sans tarder en possession de leurs terres pour en reprendre l'exploitation avec le minimum de formalités et

(1) Rapport HENRY FOUGÈRE, *Journal officiel*, Chambre des députés, annexe au procès-verbal de la séance du 12 juillet 1917.

aux moindres frais possibles? L'affirmative n'est point douteuse et ce qui peut seulement faire difficulté, c'est de trouver le moyen de concilier le respect des droits acquis par les propriétaires brutalement dépouillés par l'invasion, que la destruction de leurs titres de propriété ou la disparition des traces matérielles de la limitation de leurs domaines n'aura pas découragés, et le désir légitime de ceux qui seront tentés de prendre la place des anciens détenteurs que les tristes événements dont ils ont été victimes auront pour jamais détournés des terres ravagées où se sont écroulées leurs espérances et leur fortune.

Comment atteindre ce résultat, comment donner satisfaction ici, à la fois aux exigences de la justice et à celles non moins impérieuses de l'intérêt collectif? Comment surtout, à supposer que les limites anciennes des propriétés existant avant la guerre, sur le territoire des communes enfin libérées, puissent être retrouvées, ne pas profiter de ces circonstances douloureuses pour remanier d'une manière profitable à tous la distribution des terres cultivables en vue d'une exploitation plus facile, moins coûteuse et plus rémunératrice?

C'est précisément à ce dernier parti que s'est ralliée la commission de la Chambre des députés chargée de préparer les bases d'une législation nouvelle tant sur la question du remembrement de la propriété rurale en général que sur *la délimitation, le lotissement et le remembrement des propriétés foncières dans les régions dévastées par le fait de guerre*. Elle a en effet formulé un avis favorable à l'adoption du projet de loi déposé par le gouvernement au mois de janvier dernier pour donner satisfaction à la fois aux nécessités de remaniement des parcelles rurales trop dispersées sur l'ensemble du territoire et au vœu du Comité interministériel institué pour aider à la reconstitution des régions envahies. Ce projet comporte par suite deux titres distincts : Le premier traite dans son ensemble la question du remembrement de la propriété rurale en France; le deuxième applique, en les complétant par des mesures spéciales, les effets des dispositions législatives aux régions dévastées par la guerre.

Du premier de ces titres nous ne parlerons que pour mémoire, en notant seulement qu'il consacre pour la première fois le principe du remembrement obligatoire imposé au besoin, à raison de son caractère d'intérêt général, par la majorité des intéressés à la

minorité, du moment que cette majorité consiste soit dans la moitié plus un des intéressés, représentant au moins les deux tiers de la superficie des terrains, soit dans les deux tiers des intéressés représentant plus de la moitié de la superficie. Il suffit d'étendre pour cela le champ d'application des lois de 1865 et de 1888 sur les associations syndicales, étant entendu que les propriétaires régulièrement convoqués à l'Assemblée générale de l'Association et qui se seront abstenus seront considérés comme adhérents au groupement; le tout conformément aux vœux émis par l'Académie d'agriculture elle-même dans sa séance du 14 mars dernier (1).

Quant au second titre, consacré spécialement aux régions envahies, il a trait à la fois aux mesures tendant à reconstituer la propriété foncière là où les traces de toute délimitation ont entièrement ou en grande partie disparu, et aux moyens de faciliter le remembrement des propriétés ainsi reconstituées et dont l'enchevêtrement présenterait de graves inconvénients pour la culture.

Sur le premier point, le projet écarte très justement l'idée de s'en tenir à la simple déclaration des propriétaires intéressées, aux affirmations desquels trop de réclamations viendraient sans nul doute s'opposer, retardant d'autant le règlement des droits qu'il importe de fixer le plus rapidement possible et avec le maximum de garanties.

Il prévoit donc la création, dans chaque commune où l'administration préfectorale l'aura jugé nécessaire, de commissions locales composées du juge de paix, du maire, d'un agent de l'administration des contributions directes, d'un agent du service des améliorations agricoles, d'un géomètre-expert et de six propriétaires dont deux pris hors de la commune et désignés par le préfet. Devant cette commission, tous les moyens de preuve seraient admis, et ses décisions seraient exécutoires après notification et publication, sauf recours devant le tribunal civil du lieu de la situation des immeubles et dans le délai d'un mois à compter du jour de la notification, le jugement devant intervenir lui-même dans les trois mois à dater de l'exploit introductif d'instance. Que si le recours n'est pas exercé dans le délai d'un mois les limites déterminées par la commission deviendront définitives.

(1) C'est en ce sens également que se prononce la proposition de loi du Dr Chauveau, votée par le Sénat en première lecture dans sa séance du 27 juillet dernier et dont nous avons parlé dans notre dernière chronique. — V. *Réforme sociale*, 1er-16 septembre 1917, p. 242.

Cette intervention de la juridiction civile est d'ailleurs un heureux contre-poids à l'intervention de l'administration préfectorale, que d'aucuns trouveront peut-être excessive dans une question où des intérêts privés sont en jeu et doivent naturellement avoir le pas sur toute préoccupation d'ordre politique. Elle est en tout cas pour les intéressés une garantie contre l'arbitraire ou le déni de justice dont certains propriétaires se croyant lésés seraient tentés de se plaindre.

Mais il faut prévoir aussi le cas où le rétablissement des propriétés dans leurs limites anciennes aboutirait à maintenir indéfiniment un état de choses préjudiciable aux intérêts de l'agriculture dans la commune intéressée, et c'est ici qu'intervient de nouveau la question de remembrement qu'il peut être intéressant de résoudre sans plus tarder, toujours sous la réserve des droits acquis et en prenant toutes les précautions nécessaires pour que les intérêts des propriétaires remis en possession de leurs terres ne soient pas lésés, sans que pour cela la résistance de quelques-uns puisse suffire à paralyser l'application de la réforme. Le projet de loi prévoit précisément cette dernière hypothèse et les articles qu'il consacre sont ainsi conçus :

Art. 6. — La commission de reconstitution foncière, prévue à l'article précédent, aura la faculté de demander que, par préférence au rétablissement des délimitations anciennes, il soit procédé, dans les périmètres qu'elle proposera à un nouveau lotissement des terres.

Le même droit appartiendra aux propriétaires de terrains ayant fait ou devant faire l'objet de la délimitation et aux groupements de propriétaires de la commune qui croiraient avoir intérêt à procéder au remembrement de leurs terres. Leur demande doit être formée soit dans le délai d'un an, après la date où l'autorisation de revenir dans la commune aura été donnée aux habitants, par la majorité des propriétaires intéressés représentant plus de la moitié de la surface des terres comprises dans l'opération, soit dans trois mois après cette date et dans un délai de quinze jours après expiration de ce délai, par l'unanimité des propriétaires présents à ce moment.

La demande est portée devant une commission départementale de reconstitution foncière composée d'nn magistrat de l'ordre judi-

ciaire désigné par le ministre de la Justice, président; de neuf propriétaires dont trois désignés par le conseil général ou par la commission départementale et six par les associations ou syndicats agricoles; du directeur des services agricoles; de l'ingénieur des améliorations agricoles et du directeur des contributions directes ou des délégués de ces chefs de services.

Le greffier du tribunal civil du chef-lieu du département remplit les fonctions de secrétaire.

Après avis de cette commission, le préfet statue par arrêté sur la demande présentée, ordonne le lotissement s'il y a lieu, et dans ce cas détermine les surfaces de terrains qui doivent en faire l'objet.

Si les commissions ou les propriétaires de communes limitrophes même appartenant à des départements différents, demandent que l'opération de lotissement soit effectuée en commun pour des terres dépendant du territoire de ces communes, ces terres peuvent être englobées dans le périmètre pour l'application d'un même lotissement.

Art. 7. — Le nouveau lotissement doit avoir pour objet d'attribuer à chaque propriétaire par voie de remembrement, en tenant compte des diverses natures de culture et en prenant pour bases la superficie cadastrale et l'évaluation de la propriété non bâtie telle qu'elle résulte de l'application de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1907, une surface de terre d'une valeur proportionnellement équivalente à celle des terres dont il était propriétaire dans l'ensemble de la superficie soumise au lotissement.

L'indemnité due par l'État pour les dommages subis par la propriété non bâtie sur le territoire soumis au lotissement sera répartie entre les propriétaires proportionnellement à la perte du revenu imposable subie par chacun d'eux.

Art. 8. — L'opération du lotissement est effectuée soit par la commission communale de reconstitution foncière, soit, s'ils le demandent, par les intéressés réunis en association syndicale, par application de la loi des 21 juin 1865-22 décembre 1888, et dans les conditions déterminées au titre 1er de la présente loi.

Dans le premier cas, un recours est ouvert contre les résultats du lotissement devant la commission départementale de reconstitution

foncière. Il doit être formé dans le délai d'un mois à dater de la notification et de la publication des résultats du lotissement.

La commission départementale de reconstitution statue dans le délai de trois mois. Elle a qualité pour modifier le lotissement ou pour en provoquer la modification.

Le délai d'un mois ouvert pour former le recours ne commence à courir à l'égard des propriétaires retenus par leurs obligations militaires ou en captivité que du jour où ces propriétaires auront eu la possibilité de faire valoir leurs droits soit personnellement, soit par mandataire, mais le recours formé dans ces conditions n'est pas suspensif et ne peut entraîner la modification du lotissement. En conséquence, la perte que ces propriétaires ont eu à subir par suite du lotissement fait en leur absence, si elle est reconnue par la commission départementale de reconstitution foncière, ne peut donner lieu qu'à une indemnité, dont le montant sera fixé par ladite commission.

On voit assez à première lecture l'importance de ces diverses dispositions sans que nous ayons besoin d'en souligner l'intérêt Quelques-unes d'entre elles comportent sans doute certaines réserves, et l'on peut tout au moins regretter que l'ingérence excessive des représentants de l'administration fasse courir aux intéressés le risque de lenteurs et de paperasseries sans fin, faites pour décourager les meilleures volontés. Encore faut-il se féliciter pourtant qu'on ait fait dans l'organisation à créer une place importante aux représentants de la propriété foncière et des grandes associations agricoles, qui sauront mieux que n'importe quel agent officiel inspirer confiance à leurs pairs et réduire au minimum les chances de conflit et de protestation.

Et puis, toutes ces dispositions ne sont point intangibles et il n'est pas douteux qu'au cours de la discussion devant les Chambres beaucoup d'amendements interviendront qui pourront modifier, au moins sur des points de détail, les positions prises par le projet gouvernemental.

Mais ce qui importe pour le moment c'est que le principe soit posé nettement et qu'à la faveur des événements tragiques que nous traversons le problème de la refonte générale de nos exploitations rurales, souvent si malencontreusement composées de morceaux épars, traversés eux-mêmes par des chemins sans

aucune utilité pratique, et qui sont autant d'entraves aux progrès de la culture, se trouve définitivement résolu. Car il est bien permis d'espérer que du jour où l'on aura procédé dans tous les départements où la guerre a amoncelé les ruines et nivelé les héritages à une distribution plus logique et plus productive des terrains de culture, la réforme ne tardera pas à s'étendre dans tout le reste du pays pour le plus grand profit de notre agriculture et de toute l'économie nationale.

Sur ce terrain encore, comme sur tant d'autres, les régions envahies nous auront servi de modèles. Ce sera d'elles que partira le mouvement fécond dont nous avons en commençant démontré l'impérieuse nécessité, et ce sera leur honneur d'avoir, en relevant courageusement et rapidement leurs ruines, montré à ceux à qui les horreurs de l'invasion ont été épargnées, la voie à suivre pour contribuer au relèvement économique du pays par une amélioration très réelle des conditions dans lesquelles l'agriculture française mène son dur labeur, sur un sol toujours fécond certes, mais qui porte l'empreinte des innombrables mutations subies au cours des siècles, et des morcellements excessifs dus à la rigueur de lois égalitaires qui vont à l'encontre de l'intérêt collectif.

F. Lepelletier.

LA PENSÉE DE LE PLAY

Les sages de tous les temps ont constaté que la soumission au Décalogue est pour une nation la vraie source de la paix intérieure. Quelques-uns en ont conclu que, sous la même influence, un groupe de nations pourrait inaugurer sur un continent une ère de paix universelle. Cette prévision a toujours été déçue, et elle a parfois entraîné de graves mécomptes. Jamais en effet on n'a vu un peuple porté par la vertu à un haut degré de puissance résister longtemps à la tentation d'opprimer ses voisins. *La garantie de la paix internationale n'est donc pas seulement dans la culture de l'ordre moral : elle se trouve presque au même degré dans l'organisation générale des moyens de défense.* Les époques les moins désolées par la guerre sont celles où les populations étaient complètement armées, où par conséquent les faibles étaient toujours prêts à s'unir avec succès pour résister au plus fort.

. . . .

Les hommes voués à l'enseignement de la loi révélée par Dieu ont à rappeler sans cesse l'obéissance au V[e] commandement, et à développer le sentiment d'honneur qu'excite dans les âmes droites l'effusion de sang amenée par le promoteur d'une guerre injuste. Ils doivent aussi répandre cette conviction que *la paix est à la merci de la première aventure tant que le droit de déclarer la guerre appartient à un homme ou à une assemblée politique, plus ou moins impressionnable.* La validité des cas de guerre ne peut être reconnue que par une haute cour, comme la cour suprême des États-Unis d'Amérique, jugeant avec calme et sérénité et rendant des arrêts qui soient inspirés non par la passion, mais par la justice. C'est la seule garantie périodique contre les entraînements belliqueux. *Quant au « tribunal international ou amphictyonique des Etats-Unis d'Europe », ce ne sera pour longtemps encore que le rêve de quelques esprits abusés.*

Il est bon que les hommes de paix essaient d'opposer des barrières morales aux actes de violence. Il est plus urgent encore que les hommes de guerre s'appliquent à organiser les forces de mer et de terre selon les bonnes traditions nationales et les meilleurs modèles contemporains.

F. Le Play, *Le programme des Unions de la Paix sociale*, 1876, ch. IV. Le principe de paix dans la vie publique, p. 173-175.

NÉCROLOGIE

M. JEAN BUFFET.

La disparition de cet homme de bien endeuille toute la Lorraine et le grand monde financier. La Société d'Economie sociale, les disciples de Le Play se joignent aux amis émus qui pleurent cette mort prématurée, cette mort survenue dans la tranchée civile de Nancy.

Ils le doivent, car M. Jean Buffet fut vraiment l'autorité sociale dont notre Maître a exposé la physionomie et les bienfaits. Il le fut en prêchant par son exemple la résidence héroïque au milieu des obus, il le fut par sa sollicitude pour ses collaborateurs, pour les employés du grand institut financier qu'il présidait. Il le fut enfin par son désintéressement et le sacrifice constant de lui-même aux intérêts collectifs. C'est lui qui nationalisa dans sa province la finance, qui lui enseigna ses devoirs. Une fois sa tâche finie en Lorraine, il consacra les derniers efforts d'une santé délabrée à exporter sa bienfaisante activité. Les pouvoirs publics eux-mêmes, sagement et diplomatiquement actionnés par lui, prirent sous son impulsion ou favorisèrent des initiatives fécondes. C'est à ce grand Lorrain que sont dues et l'œuvre des mutilés et le groupement si opportun des Banques régionales pour le plus grand bien des provinces envahies.

Il démontra par l'exemple que l'homme d'affaires peut être un patriote, un grand patriote même. Son passage dans le monde financier a laissé une traînée lumineuse qui ne s'obscurcira pas. Tous les lecteurs de « *Régionalisme* ou *Nationalisme financier* », son dernier ouvrage paru chez Berger-Levrault, à Nancy, pourront la suivre. Puisse-t-elle guider dorénavant les hommes qui disposent de l'épargne de la France.

G. A.

MELANGES ET NOTICES

I. — LES MESURES RELATIVES A LA DÉMOBILISATION DES TRAVAILLEURS DEVANT LE CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL. — Le Conseil supérieur du Travail s'est réuni le 8 octobre pour examiner les mesures qu'on pourrait prendre pour assurer aux mobilisés rentrant dans leurs foyers les situations qu'ils occupaient avant la guerre. C'est là un problème délicat, car la durée encore indéterminée de la guerre et les conséquences directes ou indirectes qu'elle aura dans le monde du travail porteront un trouble profond dans l'existence et dans l'organisation du commerce et de l'industrie.

Un article du code du travail spécifiait dès le temps de paix que les périodes d'instruction militaire n'entraînaient pas la rupture du contrat. Cela paraissait tout naturel pour une période de quinze ou vingt-huit jours. Pouvait-il en être de même pour une mobilisation illimitée ? Certains auraient voulu faire cette assimilation, mais elle a paru décidément insoutenable, et le Conseil supérieur a été d'avis qu'un nouvel article devait être ajouté au code pour préciser l'effet de la guerre actuelle à l'égard des contrats de travail. En aucun cas ce ne pourra être la rupture pure et simple. Un lien subsistera entre l'ouvrier ou l'employé et son ancien patron. A la fin de la guerre, ou au retour dans ses foyers, s'il est démobilisé avant la fin, pour cause de blessure ou de maladie, ou par suite du renvoi de sa classe, le salarié devra faire savoir à l'employeur qu'il est à sa disposition pour reprendre sa place. Inutile de dire que beaucoup, hélas ! ne se représenteront pas, mais pour ceux qui le feront il n'est pas difficile de prévoir les différents cas qu'il faudra trancher. Souvent l'établissement sera fermé par suite de la disparition du patron. « Là où il n'y a rien le roi perd ses droits », dit un vieux proverbe. Les applications en seront nombreuses. Dans certains cas l'établissement aura perdu tout ou partie de sa clientèle, il ne pourra plus occuper le même nombre d'ouvriers ou d'employés. Le salarié congédié pour cette raison aura le droit d'en exiger la preuve devant la juridiction compétente, c'est-à-dire dans la plupart des cas le Conseil de Prudhommes, et cette preuve ne sera pas toujours facile à faire. Telle maison rouvrira avec une demi-clientèle, qui pourra au bout de six mois ou d'un an en avoir retrouvé la presque totalité.

Dans le cas de réduction du personnel, un tour de faveur devra être réservé aux ouvriers chargés de famille. Un bon point au Conseil supé-

rieur pour le seuci ainsi montré aux familles nombreuses. Dieu sait si elles ont besoin d'être encouragées, au lieu d'être tournées en ridicule !

Des cas plus difficiles se présenteront. Il se pourra qu'au cours de la guerre un poste ait été confié à un intérimaire, voire même à un mobilisé renvoyé dans ses foyers avant les camarades. L'un devra chasser l'autre. Le droit à l'emploi découlera exclusivement de son occupation trois mois avant la date de la mobilisation. En l'invoquant, tel maladroit pourra imposer ses services bien qu'ils soient d'un rendement inférieur à ceux de son remplaçant. Cela n'ira pas sans contestations ni déboires pour le chef d'entreprise. Que dire encore des défauts ou vices contractés au cours de la guerre ? Tel qui était sobre et régulier le 1er août 1914 pourra revenir avec un goût exagéré pour le « pinard » et des habitudes de flânerie qu'on n'aurait pas tolérées autrefois.

En vérité il était impossible de refuser un avantage aux braves « poilus », mais ce principe une fois admis, il est aisé de voir que ses applications pèseront parfois assez lourdement sur les patrons qui seront privés de tout droit de réciprocité. L'ouvrier pourra bien exiger sa place, mais le patron ne pourra pas exiger le retour de son ouvrier et sera exposé à perdre des sujets d'élite qu'un concurrent lui enlèvera.

Dans la pratique, les dispositions législatives réclamées par le Conseil supérieur du Travail intéressent les employés beaucoup plus que les ouvriers. L'immense majorité de ces derniers travaillent sous le régime du contrat à durée indéterminée, lequel peut se rompre avec un délai-congé d'une huitaine au maximum. Dans certaines professions les ouvriers eux-mêmes ont supprimé le délai. Mais les employés sont souvent liés à leur patron par des arrangements à terme portant parfois sur une série d'années : ce sera le cas d'un chef de rayon, d'un voyageur ou d'un représentant de commerce, d'un dessinateur de fabrique, d'un contremaître ou ingénieur. Pour toute cette catégorie d'intéressés la durée du contrat en cours sera prolongée d'autant de mois que la guerre aura duré.

Il est une autre catégorie de salariés dont le Conseil supérieur ne semble pas s'être occupé. Ce sont les domestiques attachés à la personne. Leur sort suivra celui des autres travailleurs. Ils pourront réclamer leur place au moins pour huit jours. Le Conseil supérieur a bien prévu pour les patrons l'exonération de cette obligation dans le cas de « destruction d'établissements, de grosse modification dans le genre du travail, de perte de clientèle, etc... » Il faut supposer que la diminution des revenus d'un rentier sera comprise dans les « et cætera ».

Malgré toutes ces mesures prises en faveur des ouvriers démobilisés, beaucoup se verront condamnés à un chômage temporaire au retour dans leurs foyers. Ils auront droit à un secours de chômage dont la dis-

tribution incombera aux commissions départementales créées à cet effet dès le début de la guerre. Des bureaux de placement seront annexés à ces commissions, et les chômeurs qui auront refusé par trois fois les places offertes, seront déchus de leur droit au secours.

Il serait à souhaiter qu'un certain nombre de travailleurs des villes profitassent de l'occasion pour opérer leur retour à la terre. Les salaires agricoles pourront facilement être relevés après la guerre et les propriétaires pourraient même essayer d'améliorer les conditions générales de la vie à la campagne. Il y a beaucoup à faire dans cet ordre d'idées ainsi qu'on l'a vu lors du Congrès sur le retour à la terre organisé par la Société d'Economie sociale il y a quelques années. Le lendemain de la guerre sera, n'en doutons pas, une école de Réforme sociale. Une tâche immense d'études et d'expériences s'offre aux disciples attentifs du sage Le Play (1).

X. X.

II. — COMMENT RÉCOMPENSER NOS COMBATTANTS (2). — Nous voici dans la quatrième année de cette terrible guerre déchaînée par les Empires du Centre et nous pouvons maintenant entrevoir avec la victoire, la paix prochaine.

Cette victoire sera le couronnement de la bravoure, du courage et de l'abnégation de nos soldats. Mais dès lors une question se pose qu'il serait temps de résoudre :

A leur rentrée dans leurs foyers, quelle récompense viendra dédommager nos héros des fatigues endurées, et des risques courus?

Certes, ce n'est pas avec quelques mètres de ruban que la France pourra acquitter sa dette vis-à-vis de ces hommes, qui pendant quatre ans peut-être auront souffert et risqué leur vie pour défendre non seulement le sol sacré de la Patrie, mais aussi la propriété de tous les Français possesseurs d'usines, d'immeubles ou de capitaux. La seule solution équitable est celle ci : La France doit donner à ces braves le moyen de pouvoir devenir à leur tour propriétaires de la maison de famille, du *home* qui perpétuera à jamais le souvenir des souffrances endurées par le chef de famille pendant ces années de tristesse, mais aussi de glorieuse séparation.

Comment faire pour atteindre ce résultat? Me renverrez-vous à la loi

(1) La conséquence la plus immédiatement pratique des décisions du Conseil supérieur du Travail sera d'éveiller l'attention des employeurs engageant des intérimaires. S'il s'agit de contrats à durée déterminée, ils devront spécifier que le retour des mobilisés les dégage de toute obligation sans indemnité.

(2) Nous donnons ici bien volontiers la parole, en lui laissant bien entendu toute la responsabilité de l'idée qu'il développe, à un brave combattant, originaire des pays envahis, dont nos lecteurs apprécieront, nous n'en doutons pas, la générosité de cœur et la noblesse des sentiments. — *N. D. L. R.*

du 10 avril 1908 sur les habitations à bon marché? Mais je vous dirai alors que cette loi ne peut nullement convenir à la situation présente, pour cette simple raison que la plupart de nos « poilus » en rentrant chez eux, seront assurément riches de gloire, mais pauvres d'écus!

Il faudra donc leur venir en aide et pour cela voici le moyen auquel nous proposons de recourir sans grever le budget de la nation déjà si surchargé.

Il s'agirait tout d'abord de conclure un emprunt que nous appellerons: *Emprunt de la Reconnaissance française.*

Cet emprunt serait de 500 millions de francs, émission au pair, intérêt 5 % perpétuel, sans impôt, remboursable en cinquante ans, à partir de la 31e année.

En annonçant cet emprunt, nous ferions comprendre aux grandes Sociétés, aux entreprises financières, aux gros industriels, propriétaires et commerçants que c'est pour eux un devoir d'y souscrire puisque c'est pour défendre nos richesses nationales convoitées par l'Allemagne que tous les Français en âge de porter les armes ont risqué leur vie. Nul doute que tous répondraient à cet appel qui non seulement leur permettrait d'acquitter leur dette vis-à-vis des combattants qui les ont défendus mais en outre les assurerait d'un revenu de 5 % net.

Mais comment emploiera-t-on les capitaux ainsi réunis?

Il nous paraît impossible de songer à ne créer qu'un seul organe centralisateur pour en assurer la répartition et la gestion. Mais on pourrait constituer pour cela des organes départementaux.

En attendant que ces organisations soient prêtes à fonctionner, les fonds seraient versés à la Caisse des dépôts et consignations.

Dès qu'un organisme départemental serait constitué, la Caisse des dépôts lui ferait un prêt en se basant pour la répartition des fonds sur le nombre d'habitants du département.

Ce prêt serait fait moyennant un intérêt de 1 fr. 50 %.

Les premières avances ne devraient pas dépasser un maximum à fixer, afin qu'il reste en dépôt une certaine réserve pour les départements dans lesquels les demandes seraient plus nombreuses, et en particulier pour les régions ayant souffert de l'invasion allemande.

La différence entre le taux de l'intérêt servi par l'État et celui perçu par la Caisse des dépôts et consignatian serait donc de 3 fr. 50 %, ce qui représente une somme de 15 millions par an.

Afin que le budget ne soit pas grevé de cette dépense, minime pourtant dans un budget de 12 à 15 milliards, l'État pourrait percevoir un impôt sur les produits et les consommations de luxe, et cette différence de 15 millions serait ainsi facilement couverte.

Supposons maintenant qu'une société ait obtenu un prêt de 5 millions de

francs, comment va-t-elle opérer! Deux procédés se présentent à l'esprit.

1er Procédé. — Un ancien combattant demande à construire une maison. Il doit produire :

A. Son livret militaire pour permettre de constater qu'il a rempli son devoir et qu'il est donc en droit de solliciter l'aide de la reconnaissance française.

B. Le plan de la construction qu'il désire, qui naturellement devra répondre aux règles de l'hygiène.

C. Le devis de la construction, dont le prix de revient ne devra pas dépasser un certain chiffre fixé par décret.

Si le demandeur ne possède aucun terrain, la Société pourra également lui faire l'avance nécessaire pour l'achat d'un terrain propre à bâtir.

Toutes les constructions et achats de terrain seront faits au nom de la Société prêteuse qui les louera au demandeur avec promesse de vente.

Le demandeur paiera à la Société un intérêt de 2 % l'an sur toutes les sommes avancées.

Le remboursement de cet emprunt et le paiement des intérêts auront lieu par des versements mensuels ou trimestriels, à raison de 6 % du total de l'avance.

L'intérêt décroissant annuellement, le contractant sera complètement libéré dans le premier semestre de la vingt et unième année (1).

(1) **Barème pour le remboursement d'un capital de 7.000 francs.**

	Capital dû	Intérêts à 2 %	Somme totale due	Versements annuels	Reste dû
	—	—	—	—	—
1	7.000 »	140 »	7.140 »	420 »	6.720 »
2	6.720 »	134,40	6 854,40	420 »	6.434,40
3	6.434,40	128,68	6.563,08	420 »	6.143,08
4	6.143,08	122,86	6.265,94	420 »	5.845,94
5	5.845,94	116,90	5.962.84	420 »	5.542,84
6	5.542,84	110,84	5.653.68	420 »	5.233.68
7	5.233,68	104,66	5.338,34	420 »	4.918.34
8	4.918,34	98,36	5.016.70	420 »	4.596.70
9	4.596,70	91,92	4.688,62	420 »	4.268,62
10	4.268,62	85,36	4.353,98	420 »	3.933,98
11	3.933,98	78,76	4.012,64	420 »	3.592 64
12	3.592,64	71,84	3.664,48	420 »	3.244,48
13	3.244,48	64,88	3.309,36	420 »	2 889,36
14	2.889,36	57,78	2.947,14	420 »	2.527,14
15	2.527,14	50,54	2.577,68	420 »	2.157,68
16	2.157,68	43,14	2.200,82	420 »	1.780,52
17	1.780,82	35,60	1.816,42	420 »	1.396,42
18	1.396,42	27,92	1.424,34	420 »	1.004,34
19	1.004,34	29,08	1.024,42	420 »	604,42
20	604,42	12,08	616,50	420 »	196,50
21	196,50	1,96	198,46	198,46	»
				8.598,46	

Le demandeur aura toujours la faculté de se libérer par anticipation.

Enfin pour obtenir le concours de la Société, le contractant ne devra être possesseur d'aucun immeuble.

2e Procédé. — La Société pourra également faire construire par avance des groupes de maisons, cette manière d'opérer ayant l'avantage de réduire considérablement le prix de revient des constructions.

Ces maisons seront alors louées dans les mêmes conditions que précédemment.

Jardin. — Dans toutes les constructions un emplacement d'un minimum de 2 ares sera réservé pour un jardin potager.

Contributions. — Les constructions édifiées par la *Reconnaissance Française* seront exemptes de toutes contributions pendant vingt ans.

Assurances. — Tout combattant demandant l'aide de la *Reconnaissance Française* pour l'achat d'un terrain et la construction d'une habitation devra contracter une assurance sur la vie à la Caisse des Dépôts, ce qui, en cas de décès du contractant, avant sa libération complète, permettra à sa veuve de rester propriétaire de la construction et de n'avoir plus aucun versement à opérer (1).

Remboursement par le demandeur des sommes avancées par la Société. — Le remboursement des sommes prêtées sera, comme il est dit plus haut, opéré par des versements mensuels ou trimestriels, représentant 6 % des sommes avancées.

Pour une avance de 7.000 francs (tous frais compris), les versements mensuels seront de 35 francs, ou de 105 tous les trimestres, ces versements représentant les intérêts annuels et l'amortissement du capital.

Or si, pour se loger, le combattant ayant obtenu une construction de 7.000 francs, avait dû payer un loyer de 25 francs par mois, nous constatons qu'avec notre système il aura versé une somme totale de... 8.598 fr. 46
tandis que pendant ce temps il aurait versé un loyer de
25 × 246 mois = ... 6.150
Ainsi pour un versement complémentaire de.............. 2.448 fr. 46
échelonné en 246 mois, il sera devenu propriétaire d'une construction de 7.000 francs.

Frais de la Société. — Les frais généraux des organes départementaux seront facilement couverts par la différence d'intérêts payés par eux et ceux reçus des contractants.

Cette difference pour un capital de 5 millions sera de 25.000 francs, somme supérieure aux frais.

On doit également envisager que la Société ne pourra employer tous

(1) Pour cette assurance, une législation spéciale devra intervenir, toutes blessures ou maladies contractées au front ne devant pas entraîner de plein droit le rejet de la demande.

ses capitaux dès la première année ; les capitaux non employés pourront être versés à un compte courant qui sera ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations au même titre que pour les Caisses d'épargne ; cette différence d'intérêts servira encore à la Société pour couvrir ses frais.

Remboursement de l'emprunt. — Dès la deuxième année tous les capitaux remboursés par les contractants seront employés à la construction de nouvelles habitations.

A partir de la trente et unième année du prêt consenti par l'État les Sociétés devront opérer des versements annuels représentant le vingtième du montant de ces prêts.

A son tour l'Etat remboursera la même valeur sur l'emprunt de la *Reconnaissance Nationale*, de façon que tout soit remboursé au bout de la cinquantième année.

A la liquidation de la Société, tous les fonds restant en caisse seront versés à la Caisse des Dépôts et Consignations pour être répartis entre les Sociétés de Secours mutuels, étant entendu que les sommes versées par un organe seront réparties dans le même département.

J. Bertrand.

III. — A PROPOS DE LA CRIMINALITÉ COLLECTIVE DES FOULES. — Les abominations dont se rendent coupables les Allemands étonnent le monde ; et les peuples civilisés demeurent stupéfaits à la vue de tant d'horreurs.

Ces pillards et ces incendiaires, ces sadiques et ces voleurs sont-ils les mêmes hommes que nous avons connus et coudoyés avant la guerre, et qui (peu sympathiques, à plusieurs points de vue, il faut le reconnaître), ne pouvaient cependant pas être soupçonnés de tant de barbarie ?

C'est ici, ce nous semble, que se pose le problème de la criminalité collective de la foule.

Pris isolément et considéré individuellement, le Germain vaut-il mieux, a-t-il une mentalité plus haute que si on le prend en masse et en foule, que si on l'apprécie *in globo*, pour ainsi dire ?

Deux observations paraissent justes et fondées : la première est que l'homme isolé n'agit pas toujours de la même façon que l'homme mêlé à la foule : et en second lieu, il faut dire que la foule a souvent sa part de responsabilité dans l'acte qu'elle fait commettre à l'homme.

L'homme, tout d'abord, n'agit pas de la même façon, suivant qu'il est seul ou mêlé à la foule : aucun des septembriseurs au temps de la Révolution, n'aurait probablement commis les massacres dont il s'est rendu coupable s'il avait été isolé : le contact de la masse de ses semblables rendra donc l'homme plus mauvais, mais il pourra le rendre meilleur

aussi. Nos frères dans la tranchée seraient peut-être moins braves s'ils étaient plus isolés: ils empruntent à leur voisinage et à leur mutuel commerce une nouvelle source de valeur et d'énergie.

Il y a dans la masse humaine qui se rassemble un courant électrique qui se forme et qui se répand et qui, comme toute électricité, tend à s'échapper par les pointes, c'est-à-dire par des individualités concrètes qui produisent au dehors l'acte conçu, voulu par la foule tout entière.

Et, de cette observation psychologique naît l'idée de la responsabilité collective de la foule.

Dans une foule, l'acte accompli par un individu a été en fait voulu par la masse. Un bataillon de braves est lancé dans la fournaise; un d'eux s'avance et prend un drapeau ennemi. Sans doute, cet homme a sa large part de gloire dans ce haut fait, mais cette gloire est partagée par le chef qui commande, par le sous-officier qui guide l'assaut, par le camarade qui combat à côté, par le clairon qui sonne l'assaut. Tout le monde par la main d'un seul, aura pris le drapeau, il y aura une gloire collective, et la fourragère, emblème collectif de l'honneur, s'appliquera à tout le régiment.

Par contre, un troupeau d'hommes ivres verra quelques-uns des siens se ruer au pillage et à l'incendie, au viol et à l'assassinat : chacun, de ce fait, aura sa responsabité : responsabilité du chef qui commande, du soudard qui obéit, de l'infâme compagnon qui excite de la voix et du geste et qui profite du crime.

L'Histoire les enveloppera tous dans une seule et même réprobation et les marquera de la même infamie.

La foule a donc sa part de culpabilité dans la faute de l'individu qu'elle enveloppe et qu'elle grise de son atmosphère.

Cette thèse doit-elle s'appliquer aux crimes des Allemands?

Sans doute. Mais les individus, par le fait même, sont-ils excusables et peuvent-ils comme d'aucuns le prétendent, rejeter sur la collectivité la responsabilité de leurs actes personnels?

Nous ne le pensons pas.

Car, si l'ambiance de la foule fait produire à l'homme des fautes que, sans elle, il n'aurait pas commises, si, de ce chef, elle prend sa lourde part de responsabilité, elle ne change pas pour autant l'âme intérieure. le *moi profond* des individus. Elle exagère, elle *exacerbe* et pousse au paroxysme les sentiments de l'homme, mais elle n'en change pas la nature, elle ne les crée pas.

Jamais une troupe anglaise ou française ne se livrera, même à titre de représailles, aux horreurs et aux infamies qui déshonorent le Germain. Elle ne se livrera jamais, à titre officiel et méthodique, au viol, à l'assassinat, à l'incendie systématique!

Sans doute, l'influence de la foule s'exercera sur l'âme anglaise et française comme sur l'âme allemande, mais elle y rencontrera de tous autres sentiments, un moi intime tout différent. Chez les uns, elle travaillera sur une honnêteté ou plus rationnelle, ou plus idéale, mais toujours vivante ; elle produira la Marne ou la Somme. Chez les autres, elle trouvera l'orgueil inconscient de la barbarie ancestrale, elle aboutira aux horreurs de la Belgique.

Le phénomène psychologique de l'influence de la foule sur l'individu sera le même, la loi philosophique ne sera pas changée, mais la matière sur laquelle s'exerceront cette loi et ce phénomène sera toute autre.

Et c'est pourquoi les Allemands ne peuvent comme ils le voudraient bien, excuser leurs forfaits par la théorie de la criminalité collective de la foule. On leur répondra toujours : « les circonstances extérieures, l'ambiance, la foule ont porté au paroxysme vos sentiments de barbarie et vos inavouables instincts ; mais, ces sentiments et ces instincts, vous les aviez en votre for intime à l'état latent, le contact des foules n'a fait que les mettre en action !

Et ce sont sur vos actions que le monde civilisé tout entier vous juge, vous réprouve et vous condamne » !

H. BALLOT.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PAYS DE LANGUE ANGLAISE

SOMMAIRE. — Projet anglais de loi sur l'éducation. — L'aide aux mères, Grande-Bretagne. — L'aide aux mères, Etats-Unis. — L'alcool et la guerre, aux Etats-Unis. — Le deuxième emprunt américain pour la liberté.

Projet anglais de loi sur l'éducation (1). — Parce que nos amis d'outre-Manche font d'active et vaillante besogne avec la puissante armée qu'ils ont méthodiquement constituée en cours de guerre, ils ne se croient pas tenus de suspendre, à l'intérieur, tout travail de réparation, d'aménagement ou de reconstruction. Ils ont profondément transformé le mécanisme gouvernemental (2), substituant hardiment un gouvernement national au système du gouvernement de parti. Ils sont en train de discuter la refonte de la loi électorale qui, entre autres innovations, accordera le droit de vote aux femmes. Et le 10 août dernier, au nom du gouvernement, le Ministre de l'Education, M. Herbert Fisher, a saisi la Chambre des Communes d'un *bill* destiné à mieux organiser l'éducation en Angleterre et dans le pays de Galles. Problème très complexe, mais l'un de ceux, dont, en ces derniers temps, l'opinion britannique est le plus vivement préoccupée. C'est ce que signalait le *Times* dès l'an dernier, à l'époque où M. Henderson quittait la présidence du *Board of Education*. On reconnaît, observait l'*éditorial* du 11 août, ce que valent les écoles dépendant des conseils locaux, *public schools* et Universités; on ne vise pas à tout bouleverser ; il s'agit de disposer et d'accroître les moyens d'instruction, de telle sorte que chacun puisse développer pleinement ses capacités. Nous sommes encore si loin de cet idéal, assure le *Times*, que sur 2.750.000 enfants de 12 à 16 ans, ceux qui fréquentent l'école après 13 ans ne sont que 1.100.000. Qu'advient-il des 1.650.000 autres ?

Étendre la durée de la fréquentation scolaire, et relever le niveau de l'instruction offerte aux enfants du peuple, voilà quels semblent les

(1) Voir, octobre 1917, dans la *Contemporary Review*, *the Education Bill, 1917*, par Lord Sheffield; dans la *Month*, *the new Education Bill*, par le Rév Sydney F. Smith; dans la *Quaterly Review*, *National Education and National Life*, par P. L. G., de Montmorency.

(2) Voir dans ma chronique de février 1917, p. 194 et s. : *Adaptations du gouvernement britannique*.

principaux objets du nouveau *bill.* L'enfant *devra* fréquenter l'école jusqu'à la fin de la session scolaire suivant son quatorzième anniversaire de naissance, et même une année en plus, si l'autorité locale, avec l'approbation du *Board of Education*, l'exige. Comme corollaire, toute rétribution scolaire dans les écoles élémentaires est abolie. Mais ce n'est pas tout : de 14 à 18 ans — et l'on estime que pour l'Angleterre et le pays de Galles cela représente environ 2.400.000 élèves — il y aura encore obligation de fréquenter les *continuation schools* pendant 320 heures de classes par an ; et ces classes ne pourront être des cours du soir. L'organisation de ces *continuation schools* — correspondant un peu à ce que nous serions tentés, en France, d'appeler l'enseignement post-scolaire — présentera sans doute de sérieuses difficultés dans les districts ruraux. Ces cours supérieurs exigeront des maîtres plus cultivés. Mais on tient à donner cette culture plus avancée. Le temps est bien passé où l'on croyait qu'à la jeunesse destinée aux professions manuelles il suffit d'apprendre à lire, à écrire et à compter, les trois *R's*, comme disent les Anglais (1). La classe ouvrière comprend la valeur et entend avoir le bénéfice d'une instruction plus étendue.

Le projet de M. Fisher touche encore à bien d'autres questions intéressantes. Il pousse les autorités locales à multiplier les *nursery schools* — à peu près ce que nous appelons les *crèches* — pour les enfants de deux à cinq ans. Il exige qu'à partir de douze ans soit donné à tous les élèves un enseignement pratique, sorte d'apprentissage manuel, variable évidemment avec les localités, et qui devra les former à la cuisine, au blanchissage, à la tenue de maison, au jardinage, à la laiterie, au travail du bois, etc Enfin des efforts très dignes d'être remarqués sont tentés pour relier, en quelque manière, aux Universités les établissements d'enseignement secondaire, dont beaucoup méritent une haute estime, mais que l'on trouve trop isolés de l'enseignement supérieur et les uns des autres. Des cours supérieurs (*Advanced Courses)* seront organisés dans ceux-ci et pourront porter sur la littérature classique, sur les mathématiques, sur les sciences, sur des sujets modernes.

Quelques-uns reprochent au nouveau *bill* de donner au *Board of Education* de bien larges pouvoirs et d'incliner ainsi à la bureaucratie. Tout est relatif. Nous autres Français, nous remarquerons plutôt ce qu'il garde d'esprit de décentralisation. M. Fisher n'a pas dans les initiatives locales une moindre confiance que n'en avait M. Balfour qui, dans l'*Education Act* de 1902, avait fait attribuer de larges pouvoirs aux corps administratifs créés par la loi de 1888. Ce sont les conseils des comtés, ou des villes assimilées aux comtés *(County Borough)* qui régleront, dans leurs

(1) *Reading, writing, arithmetic.*

circonscriptions, l'application des dispositions nouvelles, non sans soumettre leurs règlements au *Board of Education*. Celui-ci aura en outre — ce qui sans doute fera plaisir à Lord Haldane, partisan de conseils provinciaux — le droit de former, pour l'éducation, des circonscriptions plus vastes, que régiront des *associations provinciales* dans lesquelles il pourra faire entrer des membres non élus.

Un projet qui touche à des questions aussi nombreuses et aussi délicates ne pourra sûrement pas être adopté sans discussion ni amendement. Mais dans ses grandes lignes il ne rencontrera pas d'opposition sérieuse. Les catholiques auront sans doute quelques revendications à formuler, afin que leurs enfants ne soient pas exposés à recevoir un enseignement contraire à leur foi religieuse. Ils se plaignent actuellement de ne pouvoir fonder de collège admis à participer aux subventions de l'Etat sans accepter qu'il soit administré par un conseil où ils ne sont pas assurés d'être en majorité. Mais ils ont confiance dans l'esprit de justice du pays, et ils croient que la guerre aura affaibli ce qui restait encore de préventions sectaires. Ils se réjouissent et ils veulent être les collaborateurs de tout progrès général de l'éducation nationale.

L'aide aux mères, Grande-Bretagne. — Pour se préoccuper de l'aide qui est due et pour déclarer fort insuffisante celle qu'ils donnent aux femmes pour lesquelles, par suite de leur misère et de leur délaissement, la maternité est une charge absolument écrasante, les Anglais n'ont pas attendu la guerre présente. Mais parce que d'une part celle-ci fait apprécier à plus haut prix la valeur, pour un pays, de son contingent humain, et parce que, d'autre part, le travail considérable demandé par les femmes dans les usines de munitions compromet parfois leur santé, ce douloureux problème s'impose davantage à l'opinion publique (1). Et pour l'étudier de près les administrateurs de la fondation Carnegie fournissent opportunément de très précieux documents — deux gros volumes intitulés *Report on the Physical Welfare of Mothers and Children, England and Wales*. — Le premier et le plus ample, œuvre du Dr E. W. Hope, *Medical Officer of Health* à Liverpool, contient le rapport général, nombre de cartes et de diagrammes, et un résumé de la législation actuellement en vigueur. Dans le second, on trouve un rapport du Dr Janet Campbell, l'un des *Senior Medical Officers* du *Board of Education* sur les sages-femmes et sur les efforts tentés par l'initiative privée pour protéger les enfants en bas-âge.

Des statistiques peuvent renseigner sur le nombre des femmes qui

(1) Voir dans la *Quarterly Review* d'octobre l'étude intitulée *The State and the Mother*.

succombent à la maternité — on a calculé qu'il meurt en Angleterre une mère pour 250 naissances — ou sur le taux et les variations de la mortalité infantile, qui en 1916 est descendue exceptionnellement à 91 %, et qui d'ordinaire est plus élevée. Combien elle varie avec l'aisance du foyer! En 1911 on constate que dans la classe aisée elle est de 72 ‰, et dans la classe ouvrière de 132 ‰. Mais pour savoir à quelles tragiques horreurs la femme pauvre est trop souvent condamnée par la venue d'un enfant, il faudrait être initié à sa vie obscure — ou tout au moins recueillir ses confidences. Les 160 lettres d'ouvrières que présentait récemment M. Herbert Samuel sous ce titre : *Maternity, Letters from Working Women* (1915) sont à cet égard bien instructives. Voici la conclusion qu'en tirait M. Samuel : « L'enfant certes ne peut être sauvé par l'Etat : La mère seule peut le sauver. Mais celle-ci peut être aidée et instruite par l'Etat. »

Ce serait évidemment l'une des principales fonctions de ce ministère de la santé publique (*Ministry of Health*) dont Lord Rhondda n'est pas seul à souhaiter la création. D'ailleurs l'Etat anglais n'est pas resté jusqu'ici complètement inactif. En vertu du *National Insurance Act* de 1911 on paie, en cas de naissance, à la mère qui est assurée ou épouse d'un assuré, une somme de 30 shillings. En 1915 il y a eu 731.687 bénéficiaires. Le *Local Government Board* dispose de quelques crédits en faveur des sages-femmes et de l'assistance des femmes en couches. Le projet de loi de M. Fisher sur l'éducation fera des mères plus robustes, grâce aux exercices physiques qu'il prescrit aux jeunes filles et à la surveillance médicale qu'il leur ménage. De son côté l'initiative privée a sérieusement travaillé. C'est d'excellente besogne que font en Angleterre ces 842 écoles de mère (*Schools for Mothers*), que nos voisins appellent plus volontiers des *centres*, et dont 396 sont des créations municipales, et 446 des fondations libres. Ce sont de puissantes associations pour la protection des enfants et des mères, qui avec le concours du *Local Government Board* ont organisé la *National Baby Week*, qui du 1er au 7 juillet dernier a fait couvrir les murs de Londres d'une grande affiche allégorique avec la légende : *Save the babies!* On n'a épargné pour la propagande ni diffusion de tracts, ni films de cinémas. Et le lundi 2 juillet, au Guildhall, sous la présidence du Lord Maire s'est tenu un grand *meeting* dans lequel on a applaudi, avec la duchesse de Malborough. Lord Rhondda, contrôleur des vivres, et le ministre de l'éducation, M. Fisher.

L'aide aux mères. Etats-Unis. — La semaine anglaise des bébés de juillet dernier n'était que l'application d'une idée américaine. C'est de 1914 que date la première *Baby Week* à Chicago. Et c'est aussi dans cette ville que l'initiative fut prise d'une pratique qui maintenant

est adoptée par quatorze Etats de la grande république du Nouveau Monde, des pensions aux mères (1)

Le juge Henry Neil fut frappé, il y a quelques années de ce qu'il avait d'illogique et d'absurde dans la besogne que faisait la *Juvenile Court*, en retirant les enfants aux mères trop pauvres pour les entretenir et en payant pension pour ceux-ci, dans les établissements hospitaliers. Il sollicita donc, et, en juillet 1911, il obtint une modification de la législation de l'Illinois, qui permet maintenant d'attribuer à la mère elle-même la pension nécessaire à l'entretien de l'enfant. La mère qui touche la pension — souvent de 10 dollars par mois — pour son enfant âgé de moins de quatorze ans est justement soumise à une surveillance assez étroite. Si elle remplit trop mal sa fonction éducatrice, on lui enlève enfant et pension. Le cas est rare : 2 % des mères, assure M. Neil. En général les résultats obtenus sont excellents dans l'Illinois et dans les nombreux Etats qui ont adopté déjà cette judicieuse pratique.

Sans parler de l'avantage social que présente le maintien normal du foyer, l'économie de dépense que l'on obtient est très appréciable. On a calculé qu'à New-York. l'an dernier, l'entretien de 22.000 enfants dans des institutions charitables a coûté 7 millions de dollars — soit 318 dollars par enfant — ; avec 10 millions de dollars, on a entretenu 100·000 enfants laissés aux soins de leur mère, et qui par conséquent n'ont coûté que 100 dollars par tête. On ne comprendrait pas qu'une pareille réforme ait rencontré d'opposants, si elle ne compromettait pas les intérêts du personnel très nombreux employé et payé par les organisations charitables. A celles-ci, le juge Neil reproche sévèrement la proportion, bien élevée, il est vrai pour le total de leurs dépenses, des frais d'administration, 76 %, asssure-t-il.

Il tient, lui, à ne pas présenter la pension à la mère chargée d'enfant comme une charité. Il trouve excellent qu'à New-York la lettre qui avertit de l'admission à l'allocation mentionne expressément : « Cette pension n'est pas une charité. Elle vous est attribuée par la loi du pays. » La mère, en mettant son enfant au monde, n'a-t-elle pas rendu un réel service à la nation? Ne continue-t-elle pas à remplir un service national en donnant à cet enfant les soins que lui indique son amour maternel? Si, par suite de mauvais arrangements sociaux, elle n'est pas à même de remplir cette fonction avec ses propres ressources, l'Etat ne lui doit-il pas un concours financier? Certes la pension aux mères nécessiteuses est pleinement justifiée; mais les raisonnements ci-dessus ne pourraient-ils être invoqués par toutes les mères, pour obtenir que l'Etat allège eurs charges de famille? Les ligues pour la défense des

(1) Voir dans la *Review of Reviews* de juillet, *Mothers Pensions in America*, par le juge Henry Neil.

familles nombreuses entrent volontiers dans cette voie. Je ne demanderais pas mieux qu'il leur fût donné gain de cause, si l'Etat dispose de ressources financières suffisantes.

L'alcool et la guerre aux États-Unis. — Aux États-Unis, l'alcool peut être rangé parmi les éprouvés de la guerre. Jusqu'ici la lutte avait été menée contre lui seulement par les législations d'États (1). De trente-trois États sur quarante-huit, l'*Anti Saloons League*, implacable ennemie des débits de boissons *(saloons)*, très puissante organisation avec laquelle doivent compter tous ceux qui affrontent les batailles électorales, a obtenu la prohibition absolue : en sorte que 80 % du territoire de la grande République est territoire *sec (dry)*. comme ils disent, c'est-à-dire sans *saloons*. Maïs cette année le pouvoir fédéral est intervenu à son tour. Non seulement, en février, le Congrès a voté une loi qui réprime par des peines sévères l'introduction dans un territoire *sec* de boissons prohibées provenant d'autres territoires; mais en juin, il a décidé de suspendre absolument, pour la durée de la guerre, la fabrication des spiritueux (2) et de donner au Président le droit de suspendre la fabrication même des boissons fermentées, si cette interdiction paraît utile pour sauvegarder les vivres.

C'est une mesure de guerre qu'a entendu prendre le Congrès; il a agi en vertu des pouvoirs que la Constitution lui confère de lever des armées et de soutenir la guerre. Il a été particulièrement impressionné par les sérieuses statistiques qui lui ont été fournies sur les quantités de céréales) de riz, d'avoine et d'orge que consomme la fabrication des boissons. A cet égard l'économie eût été plus appréciable si l'on eût supprimé les boissons fermentées Et les ardents prohibitionnistes le souhaitaient. Mais on n'a pas cru politique ni prudent d'aller jusque-là, du moins en commençant. On aurait risqué d'aigrir bien des ouvriers en les privant absolument de bière.

Rappelons que précédemment le Congrès avait interdit la vente de boissons enivrantes aux hommes en uniforme et qu'il avait prescrit que les alentours des camps militaires seraient zones *sèches*.

Le deuxième emprunt américain pour la liberté. — On ne s'étonnera pas, bien que généralement la presse française ait peu parlé, du succès éclatant que vient d'obtenir aux États-Unis le deuxième emprunt pour la liberté *(Liberty Loan)*.

(1) Sur ces législations diverses, voir l'intéressant rapport sur l'alcoolisme que reproduit la *Réforme sociale* d'octobre dernier, p. 298-299,

(2) Voir, dans la *Contemporary Review* d'octobre *The War and Liquor Restriction in United States*, par le professeur Lindsay Rogers.

Le premier, en juin dernier, avait été moins considérable et fait en 3 1/2 %, avec exemption de tous impôts, sauf les droits de mutation. L'État demandait 2 milliards de dollars. On souscrivit 3.035 millions. Pour l'emprunt dont la souscription a été ouverte le 1er octobre dernier, M. Mac Adoo, secrétaire du Trésor, offrait au pair, sans aucune exemption d'impôt, ni *income-tax*, ni *super-tax*, ni impôt sur les bénéfices de guerre, des titres 4 % remboursables dans 15 années, avec faculté pour le Trésor de les rembourser par anticipation dans dix ans. M. Mac Adoo désirait avoir 3 milliards de dollars. Et au commencement de novembre (1) il pouvait annoncer que 9.400.000 souscripteurs apportaient 4.617 millions de dollars, et qu'ainsi, bien qu'il n'entendît prendre que la moitié de ce qui dépasse les 3 milliards demandés, il renoncerait vraisemblablement au troisième emprunt qu'il comptait émettre dans les premiers mois de 1918 (2).

Il est vrai que pour frapper l'attention du public on n'avait rien négligé. A l'ouverture de cette grande opération nationale, le lundi 1er octobre, pour que nul n'en ignorât, au premier coup de midi, les cloches de toutes les églises ont sonné, les sifflets de toutes les usines ont déchiré l'air, les sirènes de tous les bateaux ont poussé un rugissement prolongé, chaque trompe d'auto s'est jointe au chœur, et le gavroche lui-même a montré son patriotisme en poussant des cris variés. Et plus efficacement sans doute que ce beau tapage, un grand Comité de l'Emprunt de la Liberté, formé par toutes les banques et de tous les établissements de crédit, ayant un sous-comité dans chaque localité de quelque importance, avait agi sur tous les capitalistes petits ou grands. L'empressement avec lequel ils ont répondu ne témoigne-t-il pas que les citoyens américains comprennent l'immense portée de la guerre dans laquelle ils sont entrés? Il faut de larges ressources au gouvernement de M. Wilson, non seulement pour équiper la puissante armée qui ne tardera pas à combattre sur le front européen, mais encore pour venir en aide aux peuples alliés qui soutiennent depuis plus de trois ans le poids de la lutte. La France n'a pas honte d'avouer, elle reconnaît avec une profonde gratitude, les services ainsi rendus (3). Pour novembre et décembre les avances que lui fera le Trésor américain s'élèveront à 310 millions de dollars, et le concours financier qu'elle aura reçu depuis le mois de mai montera ainsi à plus de 6 milliards.

Baron ANGOT DES ROTOURS.

---

(1) Voir *Journal des Débats*, 9 novembre.
(2) Voir dans *La Situation économique et financière* du 27 octobre : « Les Méthodes d'emprunt de nos Alliés «.
(3) Voir *Le Temps*, 8 novembre.

BIBLIOGRAPHIE

Le Maroc économique et agricole, par François Bernard, professeur d'Economie politique à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier. Paris, chez Masson, 1917. — Cette étude économique, d'un intérêt actuel, est le résultat d'une mission confiée à l'auteur par le Résident général au Maroc en avril 1916. M. Bernard n'est pas un débutant. Chargé déjà de plusieurs missions analogues en Tunisie et en Algérie, ayant été à l'école d'Yves Guyot, comme rédacteur au *Journal des Economistes*, l'auteur était qualifié plus que tout autre pour étudier les ressources du Maroc et l'avenir qu'il présente au point de vue de l'expansion économique française.

M. Bernard passe en revue, aidé de statistiques officielles qui ont le grand mérite d'être toutes récentes, diverses branches de l'activité commerciale et agricole. Il nous fait connaître l'excellente situation ethnique dont nous jouissons déjà au Maroc puisque, au 1er janvier 1915, la population française dépassait 26.000 habitants sur 48.000 Européens après trois ans de protectorat; alors qu'en Indochine, vieille colonie déjà, il n'y a que 10.000 Français.

Et cependant le Service de la conservation de la propriété foncière qui donne aux colons un titre sûr ne fonctionne normalement que depuis 1915. Ce sont des lois du 10 mars 1914 et du 25 mars 1916 qui ont autorisé le gouvernement du Maroc à contracter des emprunts de travaux publics à concurrence de 242 millions, et les décrets qui autorisent les émissions, 70 et 40 millions, sont de juin 1914 et du 24 décembre 1916.

Cependant un réseau important de routes est déjà construit, une compagnie de chemin de fer s'est formée les travaux sont adjugés et, sans la guerre, l'outillage économique du Maroc serait déjà constitué.

Ce qui peut nous réjouir, c'est que le commerce français prospère au Maroc et y prédomine et que le commerce allemand n'y a pas trouvé le débouché qu'il cherchait, en dépit d'une propagande active et l'adaptation très remarquable de la production allemande aux besoins indigènes. C'est l'importation allemande au Maroc qui a le moins progressé. D'autre part, si le gouvernement allemand favorisait les exportations en admettant en franchise certains produits du Maroc, en imposant aux protégés allemands de vendre aux maisons allemandes, si l'Allemagne attirait à Hambourg ces produits par un taux de fret moins élevé pour ce port que pour Marseille, l'Allemagne n'a importé chez elle en 1913 que pour 8.657 000 francs de produits marocains, alors que la France en importait pour 22.851 000 et l'Angleterre pour 6.563.000 Le commerce anglais d'ailleurs est devancé maintenant par le commerce français, fait tout à fait remarquable. Ainsi en 1903, notre part d'importations au Maroc était de 30 %, celle de l'Angleterre de 51,48 %. En 1913, les proportions sont de 55,91 % pour la France et de 19,20 % pour l'Angleterre. Et le commerce allemand n'a importé au Maroc que 9 à 12 % du total des importations.

Ce progrès est d'autant plus important que le commerce total du Maroc est passé de 91.545.000 francs à 279.681.000 francs de 1902 à 1913.

L'auteur consacre un chapitre aux finances du Maroc, aux impôts, aux budgets, y compris celui de 1916-1917, aux emprunts français de 1910, 1914, 1916 succédant à l'emprunt allemand de 1905. Il expose notamment le but de l'emprunt de 242 millions sanctionné par la loi du 25 mars 1916 pour l'exécution de travaux publics et le remboursement du passif mgahzen. Il montre les conditions du contrôle des finances du Protectorat établi presque comme en France, puisque le Parlement a un droit de regard sur le budget marocain comme sur le budget tunisien, avec l'aide de la Cour des comptes et aussi de l'Inspection générale des Finances.

M. Bernard étudie sous tous ses aspects notre action réformatrice au Maroc dans l'ordre législatif comme dans l'ordre financier, depuis la nomination en 1912 du général Lyautey comme Commissaire Résident général. C'est depuis ce moment-là que le Maroc économique s'est développé.

Mais avec les trop nombreuses conventions diplomatiques passées, dans le but d'établir notre prépondérance politique au Maroc, mais qui nous lient étroitement, qui assurent notamment à l'Allemagne l'égalité économique au Maroc, notre diplomatie aura fort à faire pour nous y assurer la liberté de nos mouvements. Et la diplomatie ne pourra qu'enregistrer les résultats de la prépondérance militaire des Alliés.

Cette étude du Maroc économique est du plus haut intérêt pour tous; elle servira aux législateurs français avides de réformes et de simplifications dans l'organisation de la justice, de la propriété, qui pourront s'inspirer de ce qui a été fait par la voie rapide des décrets ou décisions des pouvoirs locaux pour le plus grand bien du Protectorat. Elle sera utile aux futurs colons qui voudront savoir dans quelles conditions ils seront sûrs de leurs titres de propriété, quels capitaux leur seront nécessaires, de quel côté ils devront diriger leurs efforts. Cette lecture sera bien utile aussi aux diplomates qui auront à négocier la paix.

V. de Marcé.

A Primer of peace and war (The principles of international morality), par le R. P. Charles Plater, S. J. M. A. King et fils, éditeurs, Londres, 1915, xii 282 p., relié toile, 10 1/2 × 16 1/2 centimètres.

Les lecteurs de la *Réforme sociale* connaissent l'œuvre admirable accomplie depuis le début de la guerre par le Comité catholique de propagande française à l'étranger et ils ont sans nul doute présente à la mémoire la lettre qu'au mois de juin dernier adressait à *La Croix*, en sa qualité de directeur de ce Comité, Mgr Baudrillart, l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris. Ils ne peuvent donc que s'intéresser aux efforts des catholiques des pays alliés qui prêchent avec eux la « moralité internationale ». C'est le sous-titre que le R. P. Charles Plater S. J. M. A. a donné au livre où il a traité de la paix et de la guerre.

A la suite d'une introduction où il expose l'importance du sujet et le recours à la raison humaine et à la méthode historique dont il annonce l'emploi, l'auteur entre immédiatement en matière par une étude de la moralité internationale en général : il débute par la définition de l'Etat qui est, pour lui, « une communauté politique indépendante dotée d'un territoire délimité et d'un gouvernement propre »; il ajoute que « chaque Etat est un ensemble, un tout organisé, doté d'un gouvernement

qui le représente et qui pense et agit pour lui », et que « ce n'est pas une simple réunion d'individus vivant dans un pays déterminé ». Il en conclut l'existence de droits et de devoirs réciproques des Etats et il justifie cette déduction en invoquant la notion de la personnalité morale, la loi internationale positive et la logique qui en proclame la nécessité : l'existence d'une loi naturelle entre les nations ne peut être contestée que par le matérialisme théorique et pratique, par une déformation des « méthodes positives » qui conduit à soutenir que cette loi serait vague et inapplicable, enfin par une interprétation érronée des faits historiques. Après cette démonstration de l'existence de tels droits et devoirs, l'auteur en analyse les caractères ; il les ramène à deux catégories : les uns sont primordiaux, les autres sont acquis : au premier groupe appartiennent les devoirs de charité et de justice, les droits de défense personnelle et d'expansion, de propriété et de juridiction, de liberté et d'indépendance; au second le devoir de restitution en cas de préjudice causé par un pays à un autre; le droit d'acquisition de territoire par occupation, cession, conquête à la suite d'une juste guerre, prescription.

A cette première partie fait suite une deuxième division du volume intitulée « Moralité et guerre », dont la rédaction est due au R. P. J. Keating S. J. Elle est consacrée à l'exposé de la doctrine catholique sur la guerre : la psychologie de la guerre, sa moralité, les diverses définitions qu'en ont données les moralistes, les distinctions à établir au point de vue de l'origine, offensive ou défensive, d'une guerre, de ses motifs justes ou injustes et de sa méthode civilisée ou barbare, l'analyse de ces divers éléments qui aboutit à la mention des conventions de la Haye, enfin l'étude des droits du vainqueur dans une juste guerre amènent à cette conclusion que l'Eglise, en conformité avec la logique et la morale chrétienne, ne saurait condamner la guerre tant que celle-ci peut être justifiée par la défense de la justice, c'est-à-dire tant que des Etats continuent à regarder les autres comme des rivaux et à faire appel à la force de préférence à la loi et à la conscience, pour la sauvegarde de leurs droits; mais en même temps qu'elle s'efforce d'écarter l'injustice qui donne naissance à la guerre, et les passions qui portent à l'injustice, pour réaliser l'idéal chrétien de la paix des hommes entre eux et avec Dieu. Les limites de cette notice ne me permettent point, à mon bien vif regret, de suivre dans ses détails l'exposé des doctrines erronées sur la paix et sur la guerre depuis les extrêmes du militarisme jusqu'à ceux du pacifisme, ni la discussion des motifs qui obscurcissent à notre époque les notions de la paix et de la guerre : les uns intellectuels et moraux, doctrines philosophiques erronées, jingoïsme ou prétention abusive d'un peuple à la suprématie, pessimisme ; les autres, matériels, recherche d'avantages d'ordre économique, existence d'une caste militaire, intervention de la presse.

C'est à l'auteur qu'est due la troisième partie consacrée aux efforts en faveur de la paix : l'examen successif des objets et méthodes coupables depuis l'impérialisme agressif jusqu'au socialisme international, et des objets et méthodes empreints de justice depuis l'éducation de l'opinion publique jusqu'à l'organisation de la société des nations, font l'objet de deux chapitres distincts.

Enfin une quatrième partie est réservée à l'historique de la question : rédigé par le R. P. V. Moncel, S. J., qui s'est inspiré du livre de M. Vanderpol intitulé *Le droit de la guerre d'après les théologiens et les canonistes*

du Moyen Age et de l'ouvrage de Mgr Batiffol sur *L'Eglise et la guerre*.

Quatre appendices traitent successivement de l'action de l'Eglise dans l'atténuation des maux de la guerre, du rôle du Pape comme arbitre, de l'intervention des papes modernes et spécialement de celle de Sa Sainteté Benoit XV dans la guerre actuelle.

Une bibliographie très complète et un index alphabétique terminent ce précieux ouvrage.

Je serais heureux que ces quelques lignes inspirent au public français le désir de posséder et de lire cet admirable livre qui fait honneur non seulement à celui qui l'a conçu, mais encore à l'œuvre catholique d'études sociales (*The Catholic social guild*) qui en a provoqué l'apparition et à l'éditeur King et fils qui, avec son habituelle maîtrise, en a réalisé la publication.

MAURICE BELLOM.

La Représentation des intérêts et l'importance des éléments professionnels dans l'évolution et le gouvernement des peuples, par GABRIEL CARRIÈRE, avocat. Un vol. in-8°, 332 p., Paris, Alcan, 1917. — Les intérêts professionnels constituent une des bases les plus solides de l'ordre social, qui repose sur la loi du travail et sur l'aide mutuelle. Dès la plus haute antiquité les hommes se sont rapprochés pour se prêter le secours réciproque de leur énergie et de leur initiative ; au cours du temps ces rapports se sont sans cesse développés et perfectionnés par le fait même de la civilisation. L'histoire est là pour démontrer la réalité de cette assertion : M. Carrière la dégage effectivement en mettant sous les yeux du lecteur l'évolution des conditions et des aspirations professionnelles à travers les âges depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'époque moderne ; il fait appel également aux sources les plus certaines et aux compétences les plus sûres afin d'établir que les pouvoirs négligent trop souvent l'importance de la part à réserver dans le gouvernement d'une nation à ces éléments, qui par leur travail et par leur autorité devraient dans une large mesure contribuer à la gestion des affaires publiques.

N'était-ce point le cas de notre France centralisée à l'excès à la veille de la conflagration qui déchire le monde ; la direction du pays était aux mains de politiciens ne participant en rien à son activité économique. Aussi à défaut de compétences capables de l'entretenir, celle-ci s'étiolait-elle, et n'était-elle plus en mesure de résister aux assauts de la concurrence étrangère. Cependant les éléments ne faisaient pas défaut : n'en avons-nous pas eu la preuve dans l'apparition spontanée des initiatives, qui depuis trois ans ont surgi sur tout le territoire, tant pour l'organisation des usines de guerre, qu'en vue d'une reprise intense de la production aussitôt après la fin des hostilités. En présence des efforts et des tendances qui se signalent à l'attention de l'observateur avisé, il semble que les événements de l'heure présente provoqueront des transformations profondes, et qu'à l'aurore de la paix de nouvelles conceptions s'introduiront dans la vie nationale. L'organisation professionnelle, qui, sous l'impulsion grandissante des syndicats, se perfectionne et s'impose chaque jour davantage, n'exigera-t-elle pas son intervention dans la direction des affaires publiques ? De bons esprits le soutiennent ; associant cette

idée à celle de la décentralisation et de la vie régionale, ils réclament la représentation professionnelle dans des assemblées régionales.

Est-ce là la solution de l'avenir ? L'auteur de ce livre, solide et fortement documenté, l'affirme. Ses prévisions tourneront-elles du côté de la réalité ? Qu'il nous soit permis de l'espérer, car l'idée de la représentation professionnelle et de l'organisation de la région nous a toujours paru extrêmement séduisante. Nous connaissons trop les inconvénients de l'ingérence du Parlement dans les questions d'intérêt local ou les abus de la généralisation résultant de la centralisation pour ne pas applaudir aux efforts tentés afin de mettre un terme à un état de choses déplorable. Cependant nous n'osons partager l'enthousiasme de M. Carrière, et croire avec lui que dès maintenant la partie est gagnée. S'il n'est pas douteux que l'idée est en marche, qu'elle a fait depuis quelques années des progrès, dont on peut à juste titre se réjouir, nous pensons néanmoins qu'il ne faut pas s'illusionner. En dépit de l'influence heureuse que la guerre, puis le retour à la paix pourront exercer en cette matière, il y aura encore bien des luttes à soutenir pour arracher la vie politique et administrative de la routine dans laquelle elle est engagée, et pour apporter à notre droit public ces modifications que le bon sens, l'équité et l'intérêt du pays réclament énergiquement.

PAUL DOIN.

Le Dernier Romanof, par CHARLES RIVET, Paris, Perrin, 1917, VIII-336 p. in-12. — La Russie a toujours été une énigme pour les Français ; nous nous contentions de quelques idées toutes faites, et nous débitions sur ce pays des énormités qui eussent été à peine excusables « pour le mystérieux Thibet. » La guerre a posé des problèmes que nous ne soupçonnions pas, et nous avons assisté avec une véritable stupéfaction à l'effondrement des vieilles institutions qui se sont montrées impuissantes à soutenir ceux en qui nous croyions trouver de solides alliés. Le livre que nous signalons ici se lit comme un roman. On peut vraiment dire que c'est un roman historique écrit sur des données véridiques, propre à nous faire sentir l'incapacité radicale de ce gouvernement auquel nous avions, hélas ! accordé beaucoup trop de confiance.

On y trouvera d'ailleurs, en dépit du titre adopté par l'auteur, beaucoup moins une étude sur la personnalité du dernier souverain qu'un exposé général de la situation de la Russie à la veille de la Révolution. Les documents sur lesquels M. Rivet appuie son récit montrent ce qu'était cette cour étrange où régnaient souverainement des influences occultes dont la plus curieuse était celle de Raspoukine. M. Rivet nous aide à comprendre les ambitions et les idées des différents partis, à juger les tentatives qui furent faites pour créer un organisme constitutionnel ; il insiste aussi sur le rôle néfaste de la camarilla et des *tchinovniks* parmi lesquels les Allemands étaient fort nombreux, car ils s'étaient adroitement infiltrés dans tous les grands services. Fort instructifs les chapitres où M. Rivet décrit les premiers essais d'affranchissement de la nation russe, les journées historiques d'octobre 1905 où le peuple russe « fit un beau rêve tôt évanoui : celui de devenir maître de ses destinées. » La guerre a éclaté au moment où venait de s'accentuer la tension entre le gouvernement et la nation. Nous voyons maintenant ce qu'étaient les tares de l'administration russe, germanique d'origine,

de traditions et de sentiments. La désagrégation d'un pays livré à des incapables ou à des traîtres était inévitable. « Ce fut l'anarchie et l'orgie ; la dignité et la conscience nationales furent piétinés par des cyniques et des aveugles. » Et M. Rivet ajoute « l'atmosphère était trop surchauffée. Une étincelle devait suffire pour transformer en incendie le feu qui couvait. » Le monde a assisté à l'effondrement d'un colosse sur lequel il s'était fait beaucoup d'illusions et dont il n'avait guère cherché à approfondir la structure. M. Rivet, que les vices du tsarisme avaient indigné, espère que la Russie s'assagira et se relèvera de la secousse terrible par laquelle elle a passé. Qu'elle a de peine, en ce moment, à sortir du désarroi dans lequel elle se trouve!

GEORGES BLONDEL.

Les Etudes de la guerre, publiées sous la direction de M. RENÉ PUAUX. Paris, Payot, 1917. — Parmi tous les problèmes qu'a soulevés la formidable guerre qui bouleverse le monde, il n'en est pas de plus grave que le problème des responsabilités. L'Allemagne persiste, avec une opiniâtreté qui paraît agir encore sur quelques esprits, à soutenir qu'elle ne fait qu'une guerre défensive, et n'est aucunement responsable des deuils et des ruines de toute sorte qui attristent si profondément tous les hommes de cœur. Il est impossible cependant, lorsqu'on envisage dans leur ensemble les documents diplomatiques qui ont été publiés, les enquêtes qui ont été faites, les aveux qui précisent certains détails, d'éprouver le moindre doute. La guerre a été voulue par l'Allemagne, après avoir été pendant longtemps préparée avec le plus grand soin. Le gouvernement impérial en portera devant l'histoire la pleine et entière responsabilité. C'est en vain que nos ennemis cherchent à ajourner au lendemain de la paix une étude qui les gêne beaucoup. Il importe au contraire d'insister sur les origines de la guerre, il faut que tous les amis sincères de la vérité soient édifiés sur la fourberie avec laquelle les Allemands ont agi. M. René Puaux a pensé que l'heure était venue de faire une synthèse des travaux qui ont déjà vu le jour. Le premier fascicule récemment paru renferme sur les événements qui se sont déroulés en juillet 1914 des renseignements du plus vif intérêt. Il montre comment le grand état-major allemand voulait la guerre immédiate brutale et féroce, comment il voulait l'écrasement de la France. Ils n'attendirent même pas, dans leur précipitation, que le chancelier eût fabriqué tant bien que mal, sous des prétextes absurdes, une déclaration de guerre. On sait aujourd'hui qu'il y a eu avant la déclaration de guerre 29 violations de la frontière française, sans parler des incursions de zeppelins. On voudrait bien aujourd'hui ne plus parler à Berlin du passé et détourner l'attention du monde sur d'autres sujets. La publication de M. Puaux est très propre à nous faire sentir quel péril un peuple comme le peuple allemand fait courir à l'humanité.

GEORGES BLONDEL.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DE 1917

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUIN SOIR

La main-d'œuvre et les besoins de l'industrie et du commerce

SOMMAIRE. — *La main-d'œuvre et les besoins de l'industrie et du commerce*, par M. LOUIS MESTRE, ingénieur, directeur technique des études industrielles du C. C. I. F. — Discussion à laquelle ont pris part MM. MAURICE BELLOM, PRACHE, MAURICE POUSSIELGUE, LAPLATTE, HENNEQUIN, LEPELLETIER et LŒBNITZ.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. PAUL NOURRISSON, président de la Société.

La parole est donnée à M. LOUIS MESTRE, ingénieur, directeur des études industrielles du C. C. I. F. pour une communication sur les « *besoins de l'industrie et du commerce en face de la crise de la main-d'œuvre* ».

M. MESTRE. — Mesdames, Messieurs, permettez-moi, avant d'entrer dans le vif du sujet, de vous faire part d'une impression personnelle très précise.

Quand M. Lepelletier, secrétaire général de la Société d'Économie sociale m'a pressenti, pour savoir si je pouvais faire une causerie, sur *La main-d'œuvre et les besoins du Commerce et de l'Industrie*, j'ai accepté avec empressement, étant très sensible à l'honneur d'être appelé à prendre la parole devant vous.

Mais, à la réflexion, je me suis aperçu que la tâche serait bien lourde pour moi; en effet, le nombre de causeries, conférences, discours aussi intéressants que documentés déjà présentés sur cette grave question et avec des conclusions théoriques remarquables est formidable.

Je n'ai repris quelque peu confiance qu'en m'apercevant après une rapide, mais sévère enquête personnelle, que les conclusions pratiques étaient insuffisantes malgré les meilleures intentions.

Croyez bien, Mesdames, Messieurs, que je n'ai nullement la prétention de changer radicalement ce résultat; mais comme nous sommes ici en séance de *travail*, devant comporter une discussion qui ne peut être que féconde, je vais essayer de m'employer à vous présenter le problème suivant un plan défini, et je vous demanderai de dégager de cette causerie une *conclusion pratique réelle, tangible*, afin qu'en sortant d'ici vous n'ayez pas l'impression d'avoir perdu entièrement votre temps.

Nous devons rechercher la solution du problème suivant :

Comment dans l'Après-Guerre satisfaire aux besoins impérieux de main-d'œuvre de l'Industrie et du Commerce?

Nous devons d'abord examiner de quel ordre seront les besoins vitaux de l'Industrie et du Commerce :

1° Il faut poursuivre l'effort industriel actuel en remplaçant les fabrications de guerre par des fabrications d'utilisation générale ;

2° Il faut conserver et développer notre Marché national à l'intérieur ;

3° Il est indispensable d'acquérir une place importante dans le marché d'exportation ;

4° Il faut encore, pour le plus grand bien de la métropole, utiliser rationnellement nos Colonies.

Pour réaliser ce programme formidable, il faut *agir*, — agir de toute notre puissance d'action, — mais agir avec ordre et méthode. Il faut faire appel à toutes les énergies, mais faire comprendre aux initiatives qu'elles doivent se discipliner pour obtenir une cohésion de l'ensemble, et pour que, de cette cohésion, jaillisse une *force agissante efficace*.

Revenons à une dissertation plus concrète. Nous sommes tous convaincus des vastes besoins de l'Industrie et du Commerce ; nous pouvons les résumer en deux mots :

Produire, *Vendre*.

Ils sont formidables, ces deux mots si simples, car ils représentent les trois éléments fondamentaux de la puissance en affaires, de la puissance nationale :

La *méthode* sévèrement appliquée ;

La *machine* pratiquement étudiée et développée ;

La *main-d'œuvre* rationnellement utilisée.

Comme cette causerie doit se limiter à la main-d'œuvre, nous n'insisterons pas sur les deux premiers facteurs, qui, d'ailleurs, ne

constituent que des moyens logiques d'utilisation du troisième : la main-d'œuvre.

Enfin, nous n'avons à traiter ici que la main-d'œuvre industrielle et commerciale qui ne sera d'ailleurs pas la plus éprouvée.

La main-d'œuvre, telle que nous devons ici la comprendre et l'étudier, est *la manifestation effective du travail humain.*

Nous ne devons donc pas la limiter à l'utilisation de l'effort manuel, car nous savons tróp que c'est souvent l'effort de conception réalisatrice qui est insuffisant, et plus souvent encore l'effort intellectuel dirigeant.

Ne croyez pas que je partage les idées de ce Président du Conseil d'Administration d'un grand établissement de Crédit, qui, en séance de conseil, croyait devoir dire « qu'en France on ne trouve pas d'hommes capables de diriger des affaires ». Je suis, au contraire, d'un avis absolument opposé; mais malheureusement, en France, s'il y a certainement une place pour chaque homme, par contre il y a relativement peu d'hommes à leur place, surtout parmi ceux que j'appellerai les dirigeants de notre Commerce et de notre Industrie.

Je vous ai promis un plan défini; il ne faut donc pas que je m'arrête à des considérations trop générales, et pour notre étude, nous allons adopter la *classification* suivante de la *main-d'œuvre :*

1° Main-d'œuvre dirigeante;
2° — administrative;
3° — commerciale;
4° — technique;
5° — de fabrication.

Vous avez déjà remarqué que j'ai adopté la répartition des grands services d'une affaire industrielle et commerciale.

Rappelons le problème posé : *Comment, dans l'Après-Guerre, satisfaire aux besoins impérieux de l'Industrie et du Commerce en tant que main-d'œuvré ?*

Quand on désire utiliser des éléments producteurs deux facteurs principaux interviennent : la quantité et la qualité (je néglige intentionnellement le facteur temps que, dans notre cas, nous ramenons à une constante, et dont l'étude doit être réservée).

Nous allons donc étudier pour chaque cas de main-d'œuvre les valeurs relatives de ces deux facteurs.

Main-d'œuvre dirigeante. — Je ne dois pas vous étonner en vous

déclarant qu'en France nous avons un effort précis à faire pour nettement augmenter et améliorer notre main-d'œuvre dirigeante.

Je suis intimement convaincu que nous pourrons facilement trouver parmi nos héros, nos ingénieurs, nos chefs d'entreprises, des chefs ayant acquis ou développé l'esprit d'initiative, de décision, de discipline aux méthodes adoptées et comprenant les nécessités commerciales.

Ils sauront apprécier la part de responsabilités que comporte toute prise de commandement, et se rendront compte que la responsabilité est la base de l'autorité.

Enfin, ils devront comprendre le *rôle éducatif du chef*, du directeur, car là est un des plus importants facteurs de la bonne direction en affaires, et c'est certainement celui qui est le plus systématiquement négligé.

Et pourtant, il est indispensable que celui qui dirige, qui commande, crée entre ses subordonnés et lui une étroite communauté d'idées, aussi bien sur la confiance dans la prospérité de l'affaire, sa puissance d'expansion, que dans les méthodes d'organisation adoptées ou les procédés techniques prévus.

Le chef doit savoir accroître son autorité par des conférences éducatives pratiquement utiles, obtenir la confiance de tous en provoquant leur collaboration effective, tenir compte des suggestions et récompenser les efforts. Il doit tendre à créer dans son affaire un véritable esprit de corps afin que chaque employé, chaque ouvrier, s'intéresse intimement aux progrès et au développement de l'ensemble et s'emploie sans arrière-pensée à y contribuer.

Par contre, dans l'intérêt national, le chef d'entreprise devra s'attacher à ce que les syndicats patronaux, les groupements économiques ne se résument pas en sociétés de congratulations mutuelles, couvrant vaguement un esprit de concurrence aussi inexact qu'antinational, et ne formant bloc que pour essayer de résister à des revendications ouvrières, souvent justes, et non aux revendications commerciales de l'étranger.

Vous comprendrez que de tels hommes sont relativement rares, et que même des hommes de grande valeur professionnelle technique ou commerciale peuvent quelquefois n'être que de médiocres directeurs d'affaires. Or, il est indispensable que les entreprises commerciales et industrielles françaises ne végètent pas après la

guerre, mais prennent un essor formidable. C'est une question vitale pour notre Pays !

Nous n'avons pas dans nos grandes écoles techniques ou commerciales de cours d'organisation rationnelle, d'enseignement des méthodes pratiques d'action et de l'art de faire prospérer les entreprises, ce qui contribuerait à préparer à la lutte nos futurs directeurs d'affaires.

Les capitalistes « non renseignés » ne devraient pas, par leur présence aux Conseils d'administration, imposer des méthodes de travail trop souvent antipratiques, ni surtout réserver à leurs parents, amis ou amis de leurs amis, les postes de direction qui doivent être uniquement destinés à des compétences, lesquelles sont seules capables de faire prospérer l'affaire, et tendent à en intensifier les résultats.

Il y a donc des efforts précis à réaliser pour découvrir les hommes d'action capables de diriger les efforts industriels et commerciaux de la France d'après-guerre.

Là, apparaît la difficulté, car des paroles ne suffisent plus ; il y a des décisions à prendre, et, personnellement, je ne suis pas qualifié, mais parmi vous, Messieurs, il y en a qui disposent de moyens d'action nécessaires ; si vous êtes convaincus, vous savez comment les mettre en œuvre.

Main-d'œuvre administrative. — Parmi les glorieux mutilés, les réformés, les femmes, je suis convaincu que nous trouverons tous les éléments intéressants qui sont nécessaires pour réaliser l'organisation de nos bureaux.

Leur fonctionnement fera d'ailleurs apparaître l'influence du rôle éducateur du chef, qui, avec l'appoint des méthodes modernes de travail, de classement méthodique, de la mécanographie, devra provoquer le rendement nécessaire.

Main-d'œuvre commerciale. — Parmi les hommes d'action intelligents auxquels la vie au Front aura donné la phobie de la vie sédentaire des bureaux, et qui éprouveront le besoin de conserver leur activité physique, nous devrons savoir recruter une phalange remarquable d'agents commerciaux.

Mais notre devoir impérieux sera évidemment d'en faire des commerçants, et surtout, de parfaire leur éducation technique en même temps que commerciale. Quant à nous, sachons les aider, appliquons les méthodes logiques de publicité raisonnée, les « *fel-*

low up »; surtout ne les abandonnons pas à eux-mêmes, qu'ils reçoivent régulièrement une aide efficace, et des encouragements matériels et moraux.

Là encore, une bonne organisation peut nous dispenser de faire appel au grand nombre, en augmentant le rendement.

Main-d'œuvre technique. — Nous aurons, dans cette catégorie, un gros effort à soutenir. Car si nous possédons une pléiade remarquable d'ingénieurs techniciens, il faut cependant constater que l'enseignement de nos grandes Ecoles comporte un programme qui ne paraît pas destiné à en faire des praticiens. Il faut qu'ils fassent leur éducation dans l'industrie ; or, l'industrie n'a pas fait grand'chose pour leur faciliter cette période d'adaptation. Cette lacune peut être comblée par la création d'élèves-ingénieurs qui seraient plus exactement des apprentis-ingénieurs, et compléteraient pratiquement leurs connaissances techniques en passant effectivement dans les différents services des usines. Permettez-moi de vous soumettre un exemple pratique et américain :

M. Lodge, directeur général de la « Lodge and Stipley Machine C° d'Ohio », citant son cas personnel, estime qu'un ingénieur destiné à devenir directeur général doit avoir une éducation technique complète, qui, indépendamment du diplôme, comprend quatre ans comme ouvrier dans une usine de machines-outils, quatre ans comme contremaître chargé de l'outillage dans une bonne fabrique de moteurs à explosion, et six ans comme chef d'une section de fabrication.

Je suis personnellement convaincu qu'en France il serait exagéré d'être aussi rigoriste, mais cependant le contraste trop absolu entre nos méthodes et celles de M. Lodge dispense, je crois, d'autres commentaires.

Parmi le personnel technique, il y a une catégorie extrêmement intéressante, et où, après la guerre, il y aura certainement pénurie de bras. Les dessinateurs, les élèves de nos écoles professionnelles et d'Arts et Métiers, ambitionnaient, avec juste raison, des positions meilleures que celles offertes dans les bureaux de dessin, et, par suite, constituaient un personnel trop peu stable. Deux solutions sont intéressantes : 1° augmenter les appointements des dessinateurs; 2° éduquer de bons ouvriers intelligents qui arriveront rapidement à des résultats surprenants. J'ai fait, personnellement, un essai de ce genre avant la guerre, et mes prévisions ont été rapidement dépassées.

Pour l'exécution des calques, l'emploi des femmes ne peut que se généraliser de plus en plus.

Main-d'œuvre de fabrication ouvrière. — Nous abordons la partie la plus délicate du problème.

En effet, il est évident que la fabrication englobe, par rapport aux autres catégories, un plus grand nombre de bras.

La guerre a apporté des perturbations profondes dans la répartition de la main-d'œuvre ouvrière ; plus particulièrement, l'utilisation intensive des femmes a provoqué un déséquilibre social incompatible avec les besoins de vitalité du pays.

La démobilisation constituera une période de transition dangereuse au point de vue économique et social, et il est particulièrement indispensable d'en prévoir dès maintenant les conséquences et surtout de prendre d'urgence toutes dispositions devant éviter des incidents qui pourraient devenir graves.

Notre devoir à tous est d'agir, de tous nos moyens, de toute notre influence, pour contribuer à assurer définitivement la Paix Sociale.

Nous devons contribuer à une étude précise et active des conditions nouvelles de travail, nous devons lutter sur ce point contre tous les préjugés actuels, et ils sont solidement accrochés.

Les préjugés néfastes pour la grandeur économique du pays résident, il faut le dire, même brutalement, dans la division des Classes qui s'est créée entre les patrons et les ouvriers. L'abîme qu'il faut combler — et que l'on ne veut pas admettre — réside dans cette fausse mentalité que le capital et le travail, permettant conjointement d'obtenir un résultat, doivent y participer avec la même égalité.

Vous m'objecterez que l'ouvrier n'est pas éduqué, préparé pour être digne d'une semblable sollicitude.

Permettez moi de vous dire que cette théorie, pourtant admise par beaucoup, n'est pas valable.

Vous considérez, d'ailleurs avec juste raison, que votre niveau intellectuel est supérieur ; votre devoir est donc de rétablir l'équilibre en relevant celui de l'ouvrier. Vous ne ferez jamais trop dans ce sens. Eduquez-le, préparez-le au nouveau rôle social qu'il a payé de son sang en défendant notre Patrimoine National et le passé glorieux de la France. Luttez contre les agitateurs, les déséquilibrés conscients qui ne cherchent à provoquer des troubles sociaux que pour pouvoir plus aisément « pêcher en eau trouble ».

Que votre propagande loyale, sincère, sache s'imposer à la mentalité ouvrière, et ne permette pas à l'autre, à la funeste, de prendre racine en trouvant des adhérents.

Evidemment, ce n'est pas avec des paroles seulement que l'on peut espérer obtenir un résultat aussi formidable.

La Paix Sociale, que tous nous désirons partout, j'entends tous les Français, nous devons la réaliser quelle que soit l'intensité de l'effort à fournir et cela par la persuasion, simplement, en groupant les bonnes volontés, en les organisant, en leur fournissant les moyens d'agir.

Nous avons donc beaucoup à faire pour la main-d'œuvre ouvrière et voyons exactement dans quel sens.

M. le professeur Blondel nous faisait connaître lundi soir avec précision de quel ordre serait la diminution de la production humaine.

Nos glorieux morts, nos mutilés, les fatigues de cette terrible guerre, diminuent formidablement le coefficient quantité nécessaire au rendement.

Il est donc indispensable d'améliorer considérablement la qualité et cependant, nous devons tenir compte que, ceux qui nous auront héroïquement défendus pendant trois ans, peut-être plus, auront droit à certains égards qu'il faudra loyalement leur offrir, avant qu'ils aient seulement l'idée de les demander.

Nous sommes obligatoirement conduits à effleurer l'étude des deux éléments que nous avons déjà cités :

La méthode sévèrement appliquée ;

La machine pratiquement étudiée et développée.

Là, nous trouverons l'appoint nécessaire pour augmenter, dans la proportion voulue, la qualité de la main-d'œuvre

La question d'organisation du travail se résume, en France, dans le système-Taylor.

C'est une hérésie... Je dois cependant vous affirmer que je suis particulièrement convaincu que c'est là l'avenir, la méthode idéale à laquelle nous devons tendre, et personnellement j'en défends le principe avec la plus grande sincérité.

Vous vous demandez alors pourquoi je proclame que c'est une hérésie actuellement en France !

La méthode Taylor est de l'organisation suprême ; c'est, si je puis m'exprimer ainsi, l'organisation de l'organisation de la main-d'œuvre.

Or, en France, nous sommes plutôt mal organisés, industriellement et commercialement parlant ; nos organisations boiteuses ne sont souvent que des formes de complications, et nous voudrions, sans passer par la période de transition, adopter immédiatement le système Taylor, alors que Taylor, après avoir vulgarisé les principes de cette « organisation au deuxième degré », a surtout réussi à réaliser, suivant sa méthode, des organisations que l'on est dans l'obligation de reconnaître comme en étant la consécration réalisatrice.

Si l'organisation doit être soutenue par des initiatives, elle ne saurait par contre jamais être déterminée par des impulsifs ; c'est malheureusement ce qui s'est produit dans notre pays. Des industriels se sont enthousiasmés sur des descriptions sommaires, sans comprendre la philosophie de la méthode, sa précision mathématique et l'énorme coefficient de psychologie qu'il faut employer pour la réaliser intégralement. Ils l'ont ainsi défigurée et n'ont réussi qu'à compliquer inutilement les procédés d'usinage et, ce qui est infiniment plus grave, à créer chez l'ouvrier un sentiment de méfiance contre ce « merveilleux » système Taylor qui, bien appliqué, ne peut tendre qu'à améliorer leur situation sociale et leur permettre de réaliser les vastes programmes théoriques qu'actuellement on fait miroiter à leurs yeux.

L'organisation du travail manuel est intimement liée au problème de la formation des apprentis. Que n'a-t-on pas dit sur l'ouvrier machine, sur l'atrophie de l'intelligence des ouvriers par l'organisation scientifique ? Et pourtant, quelle meilleure réponse peut-on faire à ces « agitateurs par profession », en faisant savoir à la classe ouvrière que l'éducation des apprentis est une des bases de l'organisation moderne des usines !

En effet, dans l'organisation moderne des usines, l'ouvrier, même simple conducteur de machine, doit être un collaborateur des techniciens ; en Amérique, il est donné une « prime aux perfectionnements », cette formule est la bonne, l'ouvrier étant conduit à augmenter son rendement et celui de la machine qui lui est confiée ; évidemment, ce résultat ne pourra être obtenu que s'il possède une judicieuse technique de la fabrication, et il ne peut l'avoir acquise que par une éducation professionnelle précise, c'est-à-dire en ayant fait un apprentissage sérieux.

Actuellement, cette importante question de l'apprentissage revêt même un caractère d'extrême gravité. Si nous nous reportons à la

statistique si intéressante de M. Blondel, nous voyons que le nombre des jeunes gens qui devront en France prendre une part active à la vie industrielle sera, par rapport à l'Allemagne, dans la proportion de 1 à 3. Comme nous ne pouvons agir sur cette proportion en tant que quantité numérique, nous devons, pour compenser en partie la différence, augmenter encore la qualité professionnelle de nos ouvriers.

Il faut avoir le courage de dire qu'actuellement on ne forme pas d'apprentis, mais simplement des manœuvres. Il est indispensable que les industriels comprennent que leur intérêt est de former des apprentis.

Or, former des apprentis, ce n'est pas simplement les mettre dans l'atelier pour qu'ils voient les autres faire un travail et qu'ils essayent de le reproduire, c'est : les éduquer, les compléter au point de vue technique, leur faire acquérir une valeur.

Avant la guerre, la mentalité qu'on avait créée chez nos jeunes gens ne permettait pas de « faire » facilement des apprentis. J'ai essayé personnellement, et voici le résultat que j'ai obtenu. Après un stage de quelques mois, il y avait deux solutions possibles pour eux : ou rester aux machines, ce qui se résume à une simple surveillance, ou entrer directement dans les services de construction où l'on doit faire un travail manuel plus effectif, souvent même une dépense réelle d'énergie. Sur 10 apprentis, 8 ont demandé de passer aux machines. Si ce résultat est évidemment principalement causé par la mentalité des apprentis, il faut avoir le courage de dire qu'il y a aussi beaucoup de la faute de celui qui les forme, car le rôle du chef est de faire comprendre à l'apprenti que son intérêt est non seulement de devenir un bon ouvrier, mais mieux encore un ouvrier d'art.

Je dois insister à nouveau ici sur le rôle éducateur de tout chef. Avant la guerre, quand un ouvrier ne faisait pas correctement son travail, de deux choses l'une : ou bien on le brutalisait soit en paroles, soit en le renvoyant, ou bien on s'en désintéressait plus ou moins complètement. C'est ce qu'il ne faut plus faire. Si un ouvrier commet une erreur, même d'ordre social, le devoir absolu du chef est de lui faire comprendre qu'il se trompe et que son intérêt est de réagir, et que, si parfois cela semble très difficile, le résultat vaut toujours l'effort.

Examinons quelles étaient, dans leurs grandes lignes, les princi-

pales erreurs commises dans l'Industrie française en général.

En Allemagne, avant la guerre, les industriels se spécialisaient. Ils se limitaient à la construction soit d'une, soit de quelques pièces de machines, et leur fabrication était complétée par celle d'autres usines.

En France, nos grands établissements industriels avaient un peu trop le défaut de « toucher à tout ». Quand on construisait une machine, l'industriel qui l'entreprenait avait le terrible défaut de vouloir l'établir entièrement dans ses plus petits détails. Au point de vue rendement, cette méthode est déplorable parce que, d'une part, on ne peut pas avoir l'outillage absolument adapté à la chose, et on ne peut pas former d'ouvriers spécialistes, et, d'autre part, on risque de faire des erreurs, « d'essuyer les plâtres », incidents supportés déjà par d'autres, et qui ne peuvent conduire qu'à une perte de temps et de capital, d'où obligation de vendre la machine à un prix trop élevé ou de limiter à un minimum des bénéfices aléatoires.

Il y a donc un grand effort à faire et qui sera d'autant plus difficile qu'il faut lutter contre de « très vieilles habitudes ». C'est le devoir de nos grands groupements de préconiser la spécialisation de l'Industrie pour que, par exemple, l'industriel qui fait des roulements à billes ne fasse que des roulements à billes ou des fabrications en déconlant immédiatement. Il apprendra, évidemment, à très bien les fabriquer, à déterminer le mode de trempe indispensable, en un mot, perfectionnera à l'extrême la fabrication. Pour revenir à l'exemple précédent, nous pouvons rappeler qu'actuellement la fabrication des roulements à billes est limitée à deux ou trois Sociétés et personne ne s'en plaint. C'est ce résultat qu'il faudra généraliser. Nous éviterons ainsi de rééditer nos grands errements d'Avant-Guerre et de constater que des constructeurs, même nos plus grandes firmes, font aussi bien des locomotives, que du pont roulant, des machines électriques ou du petit appareillage. Nous éviterons ainsi de faire comme cette grosse Société, la plus grosse peut-être : construire de l'appareillage électrique et être réduite à le vendre uniquement dans ses propres installations ; il est évident qu'il eût été préférable qu'elle contribuât au développement d'autres Sociétés spécialisées dans cette construction, et qui avaient su obtenir des résultats très intéressants.

Les quelques idées générales que je viens d'avoir l'honneur

d'émettre devant vous, doivent, si comme je l'espère, vous les partagez, nous conduire à essayer de dégager des conclusions pratiques. En effet, le fait d'émettre des idées, de les développer, plus ou moins correctement, n'est pas de l'action.

Mais sous quelle forme pratique allons-nous essayer de les concrétiser?

Nous avons un bon exemple dans l'influence qui s'est dégagée de l'édition des œuvres de M. Victor Cambon. Nous avons pu constater à quel degré elles ont passionné la masse et l'ont convaincue de la nécessité absolue d'employer les méthodes modernes de travail. Il est certain que M. Victor Cambon a créé par ses livres un stimulant réellement pratique. Dans la discussion qui va suivre cette étude succincte de la « question de la main-d'œuvre », nous allons certainement voir surgir des idées très intéressantes. Mais ce qu'il faut, c'est qu'en quittant cette salle, nous ayons conscience d'avoir fait quelque chose de pratique, de tangible. Nous n'avons qu'à convaincre les gens ; c'est aussi simple que « terriblement » compliqué, car, d'une part, nous avons les dirigeants et, d'autre part, les ouvriers.

Par quelles méthodes pouvons-nous obtenir un résultat? Nous estimons que les brochures se prêtent bien à ce que nous voulons faire ; mais il faut qu'elles s'adressent aussi bien aux dirigeants qu aux ouvriers, et ne soient pas distribuées par-ci par-là « aux amis et connaissances », mais répandues suivant un plan d'organisation précis, cette propagande devant toujours garder une forme nettement publicitaire.

Voilà où est l'effort à faire! Mais pratiquement tout effort n'a de valeur que quand « il y a des capitaux derrière ».Il est certain que, bien que l'on soit animé des meilleures intentions, « si l'on n'a pas d'argent on ne fait rien ». On peut essayer de réaliser, on peut commencer à faire, mais le résultat ne saurait finalement apparaître. Ces considérations un peu « triviales » nous indiquent la marche à suivre : essayer, d'une part, de convaincre quelques personnes qui peuvent fournir les capitaux, « viatique » nécessaire au démarrage; d'autre part, s'en servir utilement pour méthodiquement réaliser la propagande de la Paix Sociale.

Auprès des ouvriers il faut faire de la contre-propagande, car vous n'ignorez pas qu'actuellement on distribue dans les usines de petites brochures appelées « brochures éducatives », qui ne sont

qu'un ensemble de formules de revendications très spéciales. Ces brochures ne semblent, d'ailleurs, simplement destinées qu'à provoquer des incidents dans l'après-guerre; on y tend à démontrer à l'ouvrier qu'il y a une barrière entre lui et le patron et qu'il ne la renversera qu'en luttant. Voilà où notre contre-partie doit agir en démontrant à l'ouvrier qu'il n'y a pas sujet à lutter, qu'il est très facile de s'entendre, et même en lui faisant savoir que le patron se fait un devoir de réaliser ce programme.

Là n'est pas l'unique effort à entreprendre, car nous devons aussi agir auprès des dirigeants; dans ce milieu, je suis personnellement convaincu que des brochures éducatives auraient aussi leur utilité; il y a encore beaucoup à apprendre à ceux qui ont la responsabilité de la direction des affaires commerciales et industrielles de notre Pays. En effet, il ne faut pas qu'ils oublient qu'il faut savoir rétribuer suffisamment le personnel, reconnaître aux compétences leur juste valeur, comprendre que non seulement il est humain, mais qu'il est nécessaire qu'un homme cherche à améliorer sa situation, et que, par conséquent, on doit toujours tendre à ce que l'homme qui produit ait nettement conscience que, méritant mieux, il obtiendra mieux. Il faut aussi bien faire comprendre à l'ouvrier que s'il collabore loyalement et sincèrement, il aura dans les résultats une part qui ne lui sera pas simplement donnée comme une aumône, mais comme à un collaborateur.

Cet effort, il est indispensable de le faire! Qu'on le veuille ou non, il vaut mieux l'offrir avant qu'il soit exigé. Il faut éviter que l'ouvrier arrive à réclamer des salaires exorbitants, car dans ce cas le problème social se déséquilibre et on arrive à un état de choses « désastreux ». Actuellement, nous en avons un exemple typique avec les tarifs admis dans certaines industries de guerre, car on est bien forcé de constater que l'augmentation de la vie que nous subissons n'est pas seulement fonction des conditions économiques entraînant la raréfaction des matières sur le Marché. Il est donc indispensable qu'on présente à l'ouvrier de nouvelles conditions de travail qui lui donnent confiance. La défiance se transformant en hostilité, toute proposition des patrons est accueillie automatiquement par l'ouvrier avec l'impression « qu'on veut lui monter le coup ». Il faut changer cette mentalité par une propagande très précise, non pas en affiches qui, lues en public, permettent par faux amour-propre l'acceptation de fausses argumentations, mais par

des brochures, des conférences éducatives, par la presse; en essayant de convaincre vous arriverez petit à petit à prêcher devant des convaincus.

Nous devons savoir utiliser, d'autre part, l'appui que peuvent nous apporter les grands groupements industriels et commerciaux. Lundi soir j'ai eu le plaisir d'entendre M. Lebon émettre des idées qui sont celles que je soutiens actuellement. Il paraît évident que dans sa « Fédération des industriels et commerçants français », qui groupe tant de personnalités ayant une situation « posée », on peut trouver un noyau des plus intéressants. J'ai cité la Fédération, car elle constitue réellement une force d'action, mais il y en a beaucoup d'autres; vous me permettrez de nommer aussi le Cercle industriel et commercial de France, où je puis vous assurer qu'une initiative de cet ordre trouvera un appui très actif.

Enfin, croyez-vous, Messieurs, que le peuple français, qui a su faire un effort aussi formidable qu'admirable au moment de la mobilisation, qui, avec un ensemble parfait, a réussi « à tenir le coup » et qui garde encore une si noble allure, ne sache pas continuer cette bonne entente dans le devoir et se trouve conduit à se déchirer à l'intérieur par suite de considérations secondaires? Ce serait trop navrant, trop désespérant.

Permettez-moi donc de faire appel à tous! Comme conclusion concrète, je demanderai tout à l'heure que les personnes qui sont susceptibles de pouvoir appuyer une initiative que, je l'espère nous serons appelés à définir en fin de discussion, veuillent bien me donner leur nom, afin que nous puissions agir et continuer au moment de la paix le magnifique effort que nous avons su réaliser dans la guerre. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, nous ne pouvons qu'applaudir aux conclusions de M. Mestre, dans le rapport duquel nous avons été très heureux de retrouver des idées qui nous sont particulièrement chères dans cette maison, je veux dire les idées de paix sociale que défendait déjà F. Le Play lorsqu'il proclamait la nécessité de l'union et de la bonne entente entre le patron et l'ouvrier.

Comme toujours, cette communication très intéressante soulève de nombreux problèmes et je ne doute pas que la discussion qui va s'ouvrir ne complète très heureusement celle des séances précédentes. Je donnerai volontiers la parole aux personnes qui voudront bien la demander.

M. Maurice Bellom. — Il est toujours quelque peu embarrassant de prendre la parole sur une communication qu'on n'a pas entendue intégralement. Toutefois, bien que je n'aie pu en recueillir que la dernière partie, je me hasarderai à présenter quelques considérations sur deux points qui m'ont particulièrement intéressé.

Je tiens à affirmer tout d'abord qu'aucun désaccord ne saurait être soulevé par les conclusions du très distingué rapporteur ; mais, si le but est évidemment désirable, les moyens proposés pour l'atteindre et les appréciations formulées sur les motifs d'insuccès antérieurs peuvent appeler des remarques et peut-être des réserves.

Nous avons tous constaté des lacunes dans notre organisation, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel, et ceux qui par leur mission professionnelle sont appelés à faire l'éducation de la jeunesse, s'en aperçoivent plus encore que les personnes qui la voient au sortir des écoles.

M. le Rapporteur a signalé l'insuffisance de l'enseignement économique et social dans les écoles techniques. Cette constatation est sans doute exacte. Mais les efforts accomplis pour combler les lacunes du présent ne sauraient être méconnus. La plus large part dans cette œuvre d'initiative et de réalisation doit être attribuée à un homme dont le nom est entouré d'un universel respect, j'ai nommé Émile Cheysson. C'est lui, en effet, qui a développé la conception et poursuivi la création de l'ingénieur social. Peut-être toutefois à l'époque où il professait, la tâche était-elle plus facile qu'aujourd'hui : les sciences se sont développées en effet, et la technique englobe une telle multiplicité de branches que le cadre de l'enseignement destiné aux futurs ingénieurs éclate de toutes parts.

Me serait-il donc permis de faire appel à l'indulgence de M. le Rapporteur lorsqu'il manifeste le légitime regret de l'ignorance de certaines matières chez les jeunes gens sortis d'une école technique ? Cette indulgence serait d'autant plus justifiée que la nécessité d'abréger le séjour dans les écoles techniques était, même avant la guerre actuelle, imposée par l'application de la loi de trois ans, afin d'ouvrir aux jeunes gens l'accès de l'industrie à un âge où leur faculté d'assimilation leur permette encore de recevoir cette instruction post-scolaire dont parlait le Rapporteur. De là une compression générale des programmes de cours, et, comme les questions d'ordre économique ou social ne peuvent pas obtenir un nombre de leçons aussi considérable que celles de mécanique, de métallurgie, de chimie ou d'exploitation des mines, l'enseignement économique et social a dû subir une inévitable réduction ; dès lors les professeurs de cette branche, loin de chercher une extension incompatible avec l'importance relative de leur mission, durent s'attacher à remplir de

leur mieux le cadre étroit qui leur est dévolu. Dans ce but j'avais proposé avant la guerre que, pour atténuer l'effet de la réduction apportée au nombre des leçons, les considérations générales fussent données aux élèves sous la forme de conférences auxquelles ils viendraient assister à titre facultatif; j'ai l'espoir que, si le professeur parvient à les intéresser, la faculté deviendra pour eux une obligation morale. Or, comme l'économie sociale et même l'économie politique comprennent de nombreux développements qu'il suffit à l'élève d'écouter sans les suivre la plume à la main, il semble possible de suppléer de la sorte à la diminution de la durée de l'enseignement.

Cette difficulté n'est point la seule que rencontrent à l'heure actuelle les successeurs d'Emile Cheysson. Ils sont obligés de pourvoir à une partie de l'enseignement économique trop négligée naguère en dépit de sa réelle importance : la comptabilité industrielle. Il n'est plus possible à un futur chef d'entreprise ou ingénieur-conseil de sortir d'une école technique sans être initié, par exemple, à la lecture d'un bilan. Restituer à la comptabilité industrielle la place qui lui revient est donc un impérieux devoir pour le professeur ; mais c'est aussi une absorption de leçons jadis consacrées à d'autres matières.

En résumé, pour ces divers motifs, le professeur chargé de l'enseignement économique et social, loin de trouver sa tâche simplifiée, la voit se compliquer à la fois par la réduction du nombre des leçons qui lui sont imparties et par l'augmentation du nombre des sujets qu'il doit présenter à ses élèves. Il est d'ailleurs fort utile dans l'intérêt de l'unité de l'enseignement que le professeur ne se décharge point sur des collaborateurs de telle partie du cours, la comptabilité industrielle par exemple ; c'est seulement par un exposé homogène des divers sujets de l'économie industrielle que les élèves peuvent saisir les liens étroits qui existent entre la gestion d'une entreprise et la comptabilisation de ses résultats.

A ces conditions d'ordre matériel s'ajoutent des éléments d'ordre intellectuel et moral qui contribuent à rendre plus malaisé l'accomplissement de la mission qui incombe au professeur d'économie politique ou sociale : avec la question de temps intervient une question de mentalité. D'une part, en effet, les professeurs techniques sont fondés à n'attribuer qu'un rang secondaire à l'enseignement économique et social pour réserver la première place à l'enseignement technique, principal objet de l'école. D'autre part, les élèves sont d'autant plus portés à méconnaître l'importance de cet enseignement qu'ils sont moins préparés à le recevoir. Ce ne sont pas les quelques notions de philosophie acquises accessoirement aux connaissances scientifiques dans les lycées et les collèges qui peuvent remplacer la culture littéraire jadis obtenue par un enseignement spécialisé.

Dès lors, les idées générales se réduisent pour les élèves à de vagues notions littéraires : mis en présence de considérations sociales, ils éprouvent une surprise que le professeur doit dissiper à la fois par un exposé général et par la multiplicité des exemples au cours de son enseignement : une leçon d'ouverture consacrée, par exemple, à l'analyse du rôle économique et social de l'ingénieur, puis la constatation, aussi fréquente que possible, dans les phénomènes ou dans les organisations, des moyens d'ascension sociale pour le travailleur sont des applications de cette méthode.

Je me féliciterais que ces brèves considérations pussent amener M. le Rapporteur à reconnaître les difficultés d'un problème dont l'expérience m'a fait saisir la complexité mais dont, comme lui, j'appelle de tous mes vœux la prompte et complète solution sous la forme élargie du programme magistral tracé par Emile Cheysson.

Indépendamment de la question de l'enseignement, mon attention a été retenue par les développements que M. le Rapporteur a présentés sur la répartition des résultats de l'entreprise entre le capital et le travail. Je désirerais savoir si, dans sa pensée, le capital et le travail auraient des droits égaux à la répartition du produit.

M. Mestre. — Je n'ai pas voulu dire qu'ils avaient des droits égaux, j'ai dit qu'ils avaient des droits *également*, ce qui ne saurait impliquer l'idée d'*égalité*.

M. Maurice Bellom. — Sans vouloir critiquer l'œuvre si consciencieuse qu'il a édifiée pour nous, je me permettrai de dire qu'il sera bien désirable que la formule écrite qui consacrera les paroles de M. le Rapporteur ne renferme aucune expression qui puisse prêter au moindre malentendu.

A cet égard, il convient tout d'abord d'affirmer qu'il n'y a rien de plus cher, selon la formule de Brassey, que la main-d'œuvre à bon marché. Il faut donc rémunérer largement le personnel ouvrier. De plus l'exemple de l'Amérique enseigne que le bien-être du travailleur est la condition nécessaire de sa productivité : il est donc essentiel d'assurer, à l'avenir, dans la plus large mesure possible, non seulement la sécurité et l'hygiène, mais encore la propreté et l'agrément du travail.

Par contre, la répartition du produit appelle diverses observations. Sous le régime du contrat de travail, tel qu'il fonctionne actuellement, le patron engage un ouvrier à forfait en lui promettant une rémunération et assume tous les risques de l'entreprise. Dès lors, quand le produit est réalisé, la situation de l'ouvrier diffère essentiellement de celle du patron, puisque l'un a été certain d'obtenir sa rémunération, tandis que

l'autre, loin d'être assuré d'un profit, est exposé à des pertes. Il n'existe donc entre eux aucune égalité de situation; or le terme *également* prononcé par M. le Rapporteur pouvant évoquer l'idée d'*égalité* est, semble-t-il, de nature à créer une équivoque. Bien plus, l'emploi de cet adverbe pourrait prêter encore à une autre méprise : il donnerait à penser, en effet, que l'ouvrier n'est rémunéré que lorsque le produit est obtenu. Or, bien au contraire, c'est à l'aide de la production en cours ou du capital-argent que le patron peut donner à l'ouvrier la rémunération stipulée au contrat. C'est donc, soit la production réalisée par d'autres ouvriers, soit le fruit d'un emprunt qui procure au chef d'entreprise les sommes destinées au paiement du salaire que motive la production nouvelle.

Cette notion me paraît devoir être mise en évidence pour expliquer les difficultés qui s'opposent à l'application de systèmes tels que les actions de jouissance de travail, dont le principe est aussi séduisant que l'application en est périlleuse et malaisée.

J'estime donc que l'enseignement économique et social donné dans les écoles techniques doit mettre en évidence, d'une part, le devoir qui incombe au patron de pourvoir à l'éducation des ouvriers, de leur faciliter l'ascension dans la hiérarchie sociale qui, de simples travailleurs, les conduit au patronat, et, d'autre part, le droit qui appartient au chef d'entreprise d'exercer la plénitude de la direction parce qu'il assume l'intégralité des risques.

A cette notion fondamentale doit s'ajouter la distinction à établir entre le chef d'entreprise et le capitaliste, distinction d'autant plus nécessaire que les sociétés par actions comportent la réunion, dans la personne des actionnaires, de la qualité de chef d'entreprise et de celle de capitaliste.

Au reste, la diffusion de ces principes élémentaires n'est pas moins utile à l'ouvrier qu'au futur ingénieur. La prévention de l'ouvrier à l'égard du patron s'adresse, en effet, moins au chef d'entreprise considéré comme directeur de l'affaire qu'au chef d'entreprise considéré par eux comme capitaliste. Le jour où l'ouvrier comprend que, dans son propre intérêt, il est nécessaire qu'il y ait non pas seulement un pilote, mais encore un capitaine sur le bateau que représente l'usine, le premier pas est fait dans la voie de l'apaisement social, parce que le travailleur se rend compte que, par les difficultés qu'il crée au capitaine, il peut déterminer le naufrage dont il serait la première victime.

Si je me suis hasardé à formuler ces considérations, c'est en raison de la diffusion à laquelle est appelée la communication de M. le Rapporteur, en raison du succès qu'elle mérite et des services qu'elle peut rendre à la paix sociale ; s'il partage mes vues, je lui laisse l'entière liberté de

se les approprier en les supprimant dans mon exposé verbal. Son remarquable rapport doit en effet constituer un catéchisme du rôle du chef d'entreprise au point de vue de la rénovation morale de la France d'après-guerre pour être répandu comme l'expression orthodoxe d'une théorie devant laquelle nous aurons tous à nous incliner et, en attendant, il mérite à la fois nos remerciements empressés et nos unanimes félicitations. (*Applaudissements.*)

M. Mestre. — Je vous remercie, Monsieur, de l'indication que vous venez de nous donner, mais je tiens personnellement à ce que votre intervention soit reproduite dans les termes mêmes où elle a été faite. J'ai prononcé tout à l'heure un mot qui n'a pas exprimé exactement ma pensée; j'ai voulu dire, et j'y tiens, que l'ouvrier devait avoir sa part, avoir une part; mais je n'ai pas dit que cette part devait être égale à celle du patron. Vous avez, avec juste raison, remis les choses au point comme je les concevais, et je ne peux qu'insister à nouveau pour que cette rectification paraisse au procès-verbal.

M. Prache. — On vient de vous parler surtout de la grande industrie, et la conférence que vous venez d'entendre a été à cet égard extrêmement intéressante. Mais n'oublions pas qu'il y a aussi des industries moyennes, pour lesquelles le problème ne se pose pas de la même manière. Là, le syndicalisme n'a eu jusqu'ici que très peu d'action. Mais ne venons-nous pas de voir le personnel d'un grand nombre de ces industries moyennes se soulever successivement? Pourquoi? Tout simplement parce que certains meneurs révolutionnaires délégués par la C. G. T. ont exercé depuis quelque temps dans ces milieux une propagande dont nous commençons à apercevoir les résultats.

Pourtant il est bon qu'on sache qu'à côté et en dehors de la C. G. T. il existe des groupements indépendants, composés d'ouvriers sérieux et intelligents qui ont quitté la C. G. T. pour créer des organismes animés d'un tout autre esprit, c'est-à-dire désireux de poursuivre le but que vient de nous proposer M. le Rapporteur, à savoir le rapprochement et l'entente entre le capital et le travail. Ceux-là du moins ne poursuivent point le triomphe d'ambitions politiques plus ou moins avouables; ils ne cherchent point à édifier leur fortune sur la lutte des classes; ils entendent laisser de côté les questions confessionnelles et politiques et ne s'occuper que des questions économiques. C'est là le but que poursuivent les organisateurs et les adhérents des syndicats de la Bourse libre du travail. Ces hommes sont tout prêts à faire de la bonne propagande en faveur des idées de pacification sociale; ils ne demandent pour cela qu'une chose : une aide matérielle. Ils n'ont pas de capitaux;

avant la guerre ils avaient un journal hebdomadaire : l'*Avenir syndical*, qui développait ces idées, qui avait un rôle éducateur. Mais ils ont cessé de le faire paraître, parce qu'ils n'avaient plus de fonds, ceux qu'ils utilisaient auparavant provenant des cotisations des camarades et non d'ailleurs. Aussi je crois qu'ils accepteraient volontiers le concours pour lequel, Monsieur le Rapporteur, vous faisiez appel tout à l'heure aux âmes généreuses : que l'on paie des abonnements aux personnes qu'ils indiqueront, c'est tout ce qu'ils demandent.

Leur journal va renaître sous peu. Il peut être un excellent instrument de propagande, propagande d'autant plus efficace qu'elle sera faite par les intéressés eux-mêmes. Les bourgeois, les patrons, les capitalistes n'auront pas à intervenir, autrement que pour aider ces hommes d'action par de simples abonnements à répandre leurs idées parmi ceux qu'ils veulent toucher.

M. Mestre. — Je remercie l'honorable M. Prache de ces renseignements très intéressants, mais je crois devoir ajouter que s'il est toujours préférable d'utiliser une organisation existante, la question des capitaux à engager dans une œuvre de propagande comme celle dont nous parlons est de première importance. Il est évident que nous pourrons faire des efforts très efficaces pour recruter des adhérents, mais je crois que ce qu'il faudrait aussi, c'est que parmi les industriels qui ont gagné de l'argent pendant la guerre par leur travail, parmi ceux qui n'ont pas hésité à donner leurs enfants à la patrie, on sache trouver les sommes indispensables à l'organisation en question, pour lui permettre d'intensifier le plus possible sa propagande.

Supposez que chacune des personnes présentes dans cette salle recrute dix adhérents — et c'est une hypothèse qui à mon avis ne se réalisera jamais — ce n'est pas encore cela qui produira quelque chose; cela ne suffira pas tout au moins. Ce qu'il faudrait, c'est que parmi ceux qui ont perdu un être cher au service de la France, il y en eût qui n'hésitent pas maintenant à donner les quelques billets de 1.000 francs nécessaires pour que le sang de leurs enfants ne soit pas inutilement versé; car tous les efforts faits jusqu'à ce jour, par ceux qui sont tombés sur les champs de bataille, par ceux qui actuellement continuent à défendre la Patrie, seront annulés si nous arrivons, je ne dis pas à déchoir, mais simplement à maintenir la situation que nous avions avant la guerre ! Il est de toute nécessité pour que, au point de vue économique, nous devenions une nation forte, que notre propagande soit active, précise, abondante; et pour cela, il faut des capitaux ! Il ne s'agit pas simplement de récolter quelques centaines de francs. Qu'il s'agisse de la Bourse libre du travail ou de toute autre organisation, il faut qu'on lui donne des moyens d'ac-

tion puissants, proportionnés à la grandeur de la tâche à accomplir et permettant de contre-balancer une autre action, laquelle a à sa disposition des capitaux dont nous n'avions point ici à dénoncer la source, mais qui sont sûrement considérables. Il faut que, lorsque, dans l'usine, un ouvrier recevra une brochure plus ou moins révolutionnaire ou anarchiste, on lui en donne en même temps deux ou trois autres où il sentira la sincérité, où les arguments présentés seront étayés par des faits, où il verra qu'on n'essaie pas de l'induire en erreur, mais qu'on lui montre loyalement de quel côté est non seulement son devoir, mais son intérêt. Car je reste profondément convaincu que l'on peut obtenir quelque chose de l'ouvrier français quand on fait appel non seulement à ses bons sentiments, mais à son bon sens. Seulement, pour cela, il faut disposer de moyens d'action suffisants. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Il y a une question à laquelle on a touché tout à l'heure, et qui est d'une très grande importance pour l'avenir de notre industrie, c'est celle de l'apprentissage. M. Poussielgue ne pourrait-il pas nous donner son sentiment à ce sujet?

M. Maurice Poussielgue. — Je crois que je n'ai rien à apprendre à personne ici sur la question de l'apprentissage et la crise de l'apprentissage, mais je ne veux pas cependant me dérober à votre aimable invitation.

Cette question passionne, à juste titre, en ce moment les différentes classes de la société. Autrefois et depuis longtemps, malheureusement, il n'en était pas de même; ni les familles ouvrières, ni les instituteurs, ni les enfants, n'étaient partisans de l'apprentissage. Les patrons eux-mêmes, dont c'était cependant bien l'intérêt, ne le favorisaient pas autant qu'ils auraient pu le faire. Cela tient à des causes bien multiples, dont voici quelques-unes : pour les chefs d'industrie, les lois restrictives du travail, d'assurances, etc., pour les parents et les instituteurs, le désir erroné de presser les enfants à devenir des commis de magasin, sans métier, au lieu d'être dans l'avenir de bons ouvriers, pensant en cela leur faciliter la vie, au lieu que c'était tout le contraire qui arrivait, les enfants étant plus flattés d'être dans un magasin, en veston, que dans un atelier, en blouse.

Je crois que la guerre aura eu l'avantage de montrer, peut-être, que l'apprentissage est indispensable et qu'il faudra pour refaire notre France d'excellents ouvriers — on ne devient excellent ouvrier qu'après avoir fait un bon apprentissage.

Le mouvement en faveur de l'éducation professionelle commençait, du reste, avant la guerre : quelques patrons en assez grand nombre

s'étaient émus du manque d'ouvriers — les œuvres (1), les Chambres syndicales, les Chambres de commerce, l'État lui-même avaient agi.

Quelques syndicats (entre autres : la Chambre syndicale de la bijouterie et orfèvrerie et la réunion des fabricants de bronze que je connais plus particulièrement) avaient créé des cours du jour et du soir pour les apprentis et les jeunes ouvriers. L'État avait institué dans chaque mairie des comités d'apprentissage dont plusieurs ont donné d'excellents résultats — le modèle est à mon avis celui du XIIIe arrondissement, qui a publié un bulletin très intéressant pour les familles sur un certain nombre de métiers et indiquer les conditions de l'apprentissage et du travail dans ces métiers.

Dans toutes les industries, il y a, hélas! d'énormes pertes à la guerre et il faudra, dans toutes les branches, beaucoup d'ouvriers lors de la reprise des affaires. Aussi partout l'on cherche à faire des apprentis et pour cela on a consenti des sacrifices (déjà commencés même avant la guerre dans quelques professions) ; le contrat d'apprentissage que l'on avait négligé, bien à tort, revient en honneur et en donnant aux apprentis une indemnité journalière (qui est en général de 1 franc la première année, 2 francs la seconde et 3 francs la troisième année) on arrive à démontrer aux familles que le temps de l'apprentissage, s'il est toujours pour les parents une charge, devient une charge moins lourde. La Société de Saint-Vincent-de-Paul a pensé qu'elle devait mettre l'influenee dont elle peut disposer auprès des nombreuses familles qu'elle visite à Paris et dans la banlieue, au service de cette œuvre si nécessaire de l'apprentissage, et a commencé depuis la fin de l'année dernière une action dans ce sens.

Nous avons remarqué que dans les familles ouvrières on péchait surtout par ignorance des métiers et que l'on n'en connaissait pas la multiplicité. Par des tracts pour les enfants, que nous distribuons dans les écoles, par de très simples et courtes notices indiquant les conditions de l'apprentissage et du travail dans un certain nombre de métiers, les aptitudes physiques et intellectuelles nécessaires à l'enfant qui veut entrer dans ces ateliers divers, nous cherchons à remettre en honneur l'apprentissage, à propager le travail manuel et à lutter contre la crise de la main-d'œuvre après la guerre. Dans ces tracts nous démontrons qu'il faut avoir un métier, que celui qui a un métier peut arriver à gagner largement et honorablement sa vie, tandis que celui qui n'a pas de métier reste un manœuvre pendant toute sa vie et qu'il est d'un mauvais

(1) Parmi ces œuvres, il serait impardonnable de ne pas citer les ateliers d'apprentissage de l'avenue Emile-Zola, ceux des Epinettes, de M. l'abbé Rudenski et de la paroisse Saint-Hippolyte, comme l'œuvre de M. Houdart : le Comité d'apprentissage, 196, boulevard Malesherbes, et bien d'autres dont les noms ne me viennent pas en ce moment à la mémoire.

calcul de faire de ses enfants des commis de magasin qui très souvent gagnent moins que les ouvriers (1).

Nous avons aussi institué un bureau de renseignements (sorte de permanence de notre commission d'apprentissage) où nous nous tenons tous les jeudis à 4 heures et demie, 137, boulevard Saint-Germain (bureaux de la Solidarité catholique), à la disposition des parents, des enfants et des patrons. Notre bureau commence à être connu et fréquenté et nous avons déjà quelques résultats qui, nous l'espérons, ne feront que croître dans l'avenir. Les parents paraissent satisfaits que l'on s'occupe de leurs enfants. Dans les visites qu'ils nous font, nous cherchons à nous rendre compte de leurs aptitudes physiques et intellectuelles, nous causons avec eux et nous leur indiquons la branche du travail qui, selon nous, est désirable pour le futur apprenti. Puis, soit par nous-mêmes, soit avec le concours d'autres œuvres, nous nous efforçons de les placer dans de bons ateliers en demandant aux patrons de faire vraiment œuvre d'éducateurs.

Enfin aux familles nombreuses et intéressantes et ayant bien souci de

(1) Des affiches en préparation disent, par exemple, comme nos tracts, en style un peu lapidaire, mais facile à comprendre par TOUS :

Écoliers,
Que ferez-vous dans la vie ?
Comment préparerez-vous le mieux votre avenir ?
Voulez-vous *vivre en hommes libres ?*
éviter les soucis d'argent ?
fonder une belle famille ?
SI OUI !
Soyez de bons ouvriers !
POUR CELA
Soyez d'abord de bons apprentis !
dans de bons métiers !

Les petits salaires d'apprentis ne doivent pas vous faire hésiter s'ils préparent les gros salaires d'ouvriers ! Qui n'a pas de métier se dit bon à tout. ON LUI RÉPOND BON A RIEN ! Il reste toujours homme de peine et..... peine !!

RAPPELEZ-VOUS que le travailleur manuel est indispensable à la patrie, que le paresseux lui est nuisible, que le travail quel qu'il soit est honorable, qu'il donne la force, la santé, l'initiative.

Rappelez-vous qu'il est le fondement de la richesse,
que saint Joseph a été charpentier,
que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été son divin apprenti.

UN BON OUVRIER
qui a été *un bon apprenti,*
s'il est honnête, habile, courageux,

Dès l'âge de vingt à vingt-cinq ans peut gagner en temps normal 8 à 10 francs par jour, 2.400 à 3.000 francs par an.

Combien de fonctionnaires ou d'employés n'obtiennent que 1.500 à 2.000 francs d'appointements !

ÉCOLIERS ! APPRENTIS DE DEMAIN !

Voulez-vous battre l'Allemagne sur le terrain industriel comme vos aînés vont la battre sur les champs de bataille ?

APPRENEZ A TRAVAILLER

L'AVENIR DE LA FRANCE EST ENTRE VOS MAINS ! !

la formation morale et professionnelle de leurs enfants nous fournissons, par les bourses d'apprentissage que nous avons créées (comme d'autres œuvres), une aide afin de supporter le sacrifice du temps d'apprentissage.

Les patrons se sont intéressés à notre action : ils commencent à nous demander des apprentis, que nous tâchons de leur trouver à proximité afin de faciliter aux enfants le déjeuner de midi dans leur famille. Nous avons aussi l'intention de chercher à créer dans différents quartiers des centres où les apprentis, trop éloignés de leur domicile, pourraient prendre leur repas.

Une fois les enfants placés en apprentissage, nous les suivons pendant la durée de cet apprentissage et nous leur donnons un parrain ou visiteur, qui va les voir à l'atelier, cause avec le patron ou le chef d'atelier et rend compte de son impression aux parents de l'enfant en les renseignant sur ses progrès et sur son travail par des visites trimestrielles au moins.

Par ces quelques mots j'ai essayé de vous indiquer l'action que la Société de Saint-Vincent-de-Paul avait entreprise. Nous espérons, avec l'aide de Dieu, intéresser à cette question si importante de l'apprentissage les familles et leurs enfants et contribuer ainsi dans notre modeste part au relèvement industriel, social et économique de notre chère patrie. (*Applaudissements.*)

M. LE PRESIDENT — Nous vous sommes très reconnaissants, mon cher collègue, d'avoir bien voulu nous apporter ces utiles indications sur les moyens de résoudre une question que vous connaissez si bien et sur laquelle votre grande expérience en même temps que votre action sociale personnelle vous a fourni de précieux renseignements.

M. LAPLATTE. — Puisqu'il est question de la crise de l'apprentissage, je demande la permission de confirmer sur un point particulier ce que vient de dire M. Poussielgue au sujet des essais déjà tentés pour y porter remède.

Dès avant la guerre, dans une grande ville de l'Est que j'habitais alors, je veux dire à Reims, on était déjà revenu des préjugés d'antan et sous l'impulsion des industries de la région on avait établi, dans les bâtiments de l'ancien petit séminaire, près du tribunal, une école d'apprentissage. On y avait en effet installé des constructions neuves, des appentis, très légers, destinés à abriter quatre groupes de jeunes adolescents travaillant sous la conduite de contremaîtres. Une salle était réservée à ceux qui faisaient des épures, une à la serrurerie d'art, une troisième à la menuiserie et une quatrième aux peintres en bâtiment. Les enfants admis pouvaient avoir onze, douze ou treize ans ; ils arrivaient presque toujours, été comme hiver, vers 4 heures et demie ou 5 heures du soir ; on en comptait une cinquantaine environ.

Je crois que cette innovation très heureuse, due en partie à l'intérêt que les gros industriels de Reims, les membres de la Chambre de commerce, les membres du Tribunal de commerce portaient à cette question de l'apprentissage, et aussi à l'appui du Conseil municipal, aurait pu donner d'excellents résultats. Malheureusement, la guerre est survenue et cette œuvre est tombée. Il est hélas! probable que les bâtiments sont brûlés aujourd'hui. Dans tous les cas, on avait pris là une initiative qui devait être féconde, parce qu'on se proposait de diriger vers les industries les plus utiles, qu'on peut exercer dans n'importe quel pays, des enfants qui, peut-être, auraient pu, comme tant d'autres, se diriger vers les carrières bureaucratiques, vers les administrations publiques.

Permettez-moi d'ajouter encore ceci : En 1903, j'assistais comme invité à la distribution des prix du lycée de Reims. Un grand discours y fut prononcé par le président, M. le professeur Landouzy, ancien élève du lycée de Reims. Or, faisant l'apologie du travail manuel à toutes sortes de points de vue, l'orateur agrémentait ses considérations en citant son propre exemple. Bien qu'il se destinât à la médecine, son père le contraignit tout jeune à apprendre au moins les premières notions d'un métier manuel, l'ébénisterie je crois, pour qu'il pût, au besoin, se reposer de temps à autre de ses travaux intellectuels. Et il conclut en souhaitant qu'il y ait dans tous les collèges et les lycées fréquentés par les enfants de la bourgeoisie, par les fils de commerçants, qui se destinent ordinairement à toutes sortes de fonctions libérales, des exercices quotidiens de travail manuel dans un atelier, pour faire soit de la ferronnerie, soit de la forge, soit de la serrurerie, soit autre chose et toujours, en tout cas, de la menuiserie. Et, en effet, pareille mesure ne pourrait que faire du bien aux enfants, soit au point de vue hygiénique, soit au point de vue moral; cela leur montrerait ce que c'est que de faire un travail manuel. D'autre part l'ouvrier verra alors que ces enfants aujourd'hui dans l'aisance ne dédaignent pas de mettre la main à la pâte. Et si, par la suite, il survient une catastrophe, une révolution ou une guerre, qui les ruine du jour au lendemain, ils auront toujours dans les mains un métier dans la pratique duquel ils pourront trouver un refuge contre la faim.

M. le Président. — Cette question de l'apprentissage pourrait faire à elle seule l'objet de tout un Congrès.

M. Hennequin. — Puisque M. le Président a bien voulu ouvrir très largement les portes à la discussion, je prendrai la liberté de dire simplement ceci. Le rapporteur, se plaçant sur un terrain très élevé, a parlé des questions supérieures, de la nécessité d'une plus grande productivité du travail, ce qui soulève la question des machines-outils et d'autres questions auxquelles il n'a fait que toucher. Il est resté dans ce domaine supérieur, et il ne s'est à aucun moment préoccupé de la question du

nombre, des unités dont pourraient avoir besoin l'industrie et le commerce pour remplacer les vides causés par la guerre. Il s'est surtout attaché à la question de méthode, à la question de rendement supérieur, et je me permettrai de lui dire simplement : Que pensez-vous au sujet des nécessités du commerce et de l'industrie en ce qui concerne le nombre ? Y aura-t-il, suivant vous, beaucoup de vides à combler ?

L'orateur a fait entendre que, suivant lui, la question n'était pas extrêmement grave ; mais cependant on peut avoir à cet égard des hésitations et, dans tous les cas, on peut sentir la nécessité d'avoir quelques éclaircissements.

M. Mestre a touché aussi une question excessivement importante, excessivement grave, c'est la question de l'emploi des femmes. Il n'est pas partisan de l'emploi des femmes dans les usines ; il croit qu'elles ne peuvent jamais dépasser le rôle de manœuvre, et il m'est apparu que, quoiqu'il trouve la question fort difficile au point de vue de la transition à ménager, cependant il estime qu'il faut tâcher que la femme ait une situation spéciale, avec des organes spéciaux qui soient appropriés à ses besoins et aux besoins sociaux. Mais il me permettra de lui faire remarquer que la question de l'emploi des femmes dans l'industrie n'est pas nouvelle. Vous savez tous, en effet, que dans le régime industriel moderne, la femme, malheureusement, tient une grande place, aussi bien en Allemagne qu'en France. On évalue maintenant à plus de 2 millions le nombre des femmes employées chez nous dans l'industrie dont 400.000 dans les usines de guerre ; par conséquent, il faut compter avec de très gros effectifs féminins. C'est pourquoi je me demande si cette question du travail de la femme ne prendra pas dans l'avenir une physionomie différente de celle qu'elle a eue dans le passé et si la femme devra toujours se contenter du rôle de manœuvre auquel l'a réduite le rapporteur.

M. Mestre. — Je crois avoir dit au début de ma communication que la main-d'œuvre industrielle et commerciale n'était pas à beaucoup près celle que la guerre a le plus éprouvée. Car pour en combler les lacunes on a fait largement appel aux femmes d'une part; et d'un autre côté beaucoup d'ouvriers de l'industrie ont été appelés à reprendre leur place dans les usines, ce qui est une autre manière de défendre la patrie. Quant à ce qui concerne d'abord le commerce, le manque de main-d'œuvre n'est il guère à redouter. Car nous aurons après la guerre beaucoup de gens qui ne seront plus aptes aux fonctions actives et qui, dans les fonctions sédentaires des bureaux, trouveront aisément un emploi.

Pour l'industrie, la question au point de vue du nombre n'est pas non plus très inquiétante. Je crois que par la suite, malgré les vides énormes qui ont été causés dans les rangs, on n'aura pas besoin de faire appel à la

femme plus qu'avant la guerre : car c'est toujours la question du rendement du travail qui importe. Avant la guerre on travaillait dans l'industrie d'une façon déplorable pour deux raisons : d'abord, parce que dans nos usines les méthodes modernes d'organisation du travail n'étaient pas appliquées ; le rendement de l'ouvrier était, par suite, je n'oserai pas dire, insignifiant, mais peu élevé, attendu qu'on ne lui donnait pas les éléments nécessaires pour une exécution rapide, et qu'on ne l'encourageait pas. D'autre part, avant la guerre, on n'avait pas cette spécialisation des industries qui permet encore d'accroître la productivité du travail. Or il faut bien espérer que tout cela va changer, en sorte que je le répète les vides, pour réels qu'ils soient, ne se traduiront pas par une crise de déficit.

Il y a peut-être aussi une autre raison pour que cette crise ne se fasse pas sentir, c'est qu'il y a tout lieu de penser qu'après la guerre nous assisterons à un ralentissement de la demande de bras, parce que, pendant un an ou deux, pendant une période qu'on ne peut évidemment préciser, les usines ayant à reconstituer leur stocks de matières premières, à réorganiser leur fabrication normale, ne pourront pas travailler à plein rendement. Mais j'ajoute que comme j'espère aussi qu'un effort considérable sera fait dans le sens d'une augmentation du rendement général de l'effort, j'estime qu'on arrivera à traverser avec succès cette période de transition et non-seulement à alimenter le marché national mais à prendre une place importante sur le marché d'exportation.

Quant à ce qui concerne le travail de la femme je crois qu'on a commis une faute grave en considérant dans l'usine la femme comme égale à l'homme au point de vue des fonctions à remplir sans tenir suffisamment compte des différences de constitution. Si l'on veut conserver une certaine proportion de femmes dans les usines, il est absolument indispensable que l'on crée des organismes, spéciaux, pour elles, des pouponnières, des chambres d'allaitement, des salles de repos, etc. ; il faut même qu'on crée pour la femme une atmosphère de confort, qui lui est beaucoup plus nécessaire qu'à l'homme. Pour l'homme, il faut un certain confort matériel, des armoires, des lavabos; mais pour la femme, je voudrais que l'on fasse, non pas des salles de lecture, mais des salles de repos où l'on trouve même des revues féminines et que la salle de repos ne soit pas, comme dans une usine que je connais, absolument vide.

Il y a donc toute une organisation du travail de la femme à réaliser à l'usine. Il y a certainemant un effort sérieux à faire de ce côté, sans qu'il soit possible d'ailleurs de poser des règles générales. Il y a en effet des industries qui permettent à la femme de travailler assez facilement ou avec des mouvements peu fatigants, et d'autres qui lui demandent un

effort musculaire plus intense. Evidemment la réforme à faire ne sera pas la même dans les deux cas. Ainsi là où la femme a besoin de ce que j'appellerai un repos cérébral, je serais assez partisan que l'on fasse ce que l'on fait en Angleterre, qu'on lui donne le thé, qu'on la laisse même faire son thé dans des conditions de confort suffisantes et avec un certain decorum. Là, au contraire, où elle subit une dépense de force musculaire épuisante, je serais partisan qu'on lui donne, à courtes périodes, un repos complet de 24 et même de 48 heures.

Mes convictions dans ce sens se sont trouvées fortifiées par ce fait que, étant employé maintenant à l'intérieur, je vois travailler beaucoup de femmes autour de moi : leur travail commence à 7 heures du matin, et dure jusqu'à 6 heures du soir, avec une heure et demie de repos dans la journée. Eh! bien dans ces conditions on a réellement conscience que la femme a besoin de repos de temps en temps. Vous ne vous figurez pas à quel degré de fatigue et de dépression physique ces femmes en arrivent : il leur faudrait alors s'arrêter pendant un certain temps pour se reprendre en quelque sorte et faire une nouvelle provision d'énergie

C'est là où le rôle psychologique du chef d'entreprise apparaît. C'est alors qu'il lui appartient de créer dans sa maison une organisation permettant que la femme s'adapte à sa nouvelle fonction industrielle en lui accordant de se reposer chaque fois que cela est nécessaire et possible sans nuire au bon fonctionnement de l'ensemble.

M. Hennequin. — Vous savez qu'on s'est beaucoup préoccupé de la situation des pays occupés et de la restauration de ces pays et qu'on commence déjà à faire un effort considérable pour la reconstitution industrielle et agricole à tous les points de vue. Mais vous n'ignorez pas non plus quelles difficultés on rencontre pour reconstituer la moindre usine, que tout fait défaut, que les transports, ces objets les plus simples ainsi que les capitaux manquent. Les réunions d'industriels qui se tiennent dans différents milieux montrent combien les intéressés sont impatients de reprendre leur activité, mais ils se heurtent à toutes sortes d'obstacles et on prévoit que la reconstitution de ces industries qui auront été détruites sera très difficile, et je crains fort qu'il y en ait des quantités qui disparaissent dans la région jadis si prospère du Nord, de la Somme et de l'Aisne. Dès lors, une question se pose. Combien y avait-il d'ouvriers travaillant dans ces usines qu'on doit supposer devoir être détruites? Je n'en sais rien. Mais en tous cas que deviendront ces ouvriers? N'y aura-t-il pas pour eux un problème du chômage excessivement délicat à résoudre et pour un nombre d'ouvriers d'industries et de métiers très importants.

Avez-vous à cet égard une vue particulière?

M. Mestre. — Il est certain que la période de transition sera dange-

reuse, justement parce qu'il nous viendra brusquement de ce côté une main-d'œuvre surabondante et qu'il sera très difficile de l'utiliser. Toutefois on ne sera pas obligé d'employer cette main-d'œuvre dans le sens où elle se présentait avant la guerre, surtout si elle n'est pas nettement spécialisée. Il y aura par exemple à exécuter beaucoup de travaux de reconstruction, de remise au point, etc., auxquels on pourra sans doute appliquer le travail d'un grand nombre d'ouvriers en chômage.

Il est certain que les ouvriers qui rallieront leur usine, soit par appel, soit d'eux-mêmes, pourront d'abord être employés aux premiers travaux de réinstallation; que d'autre part dès la reprise des affaires, on essaiera dans cette usine de faire de la remise au point et que pour cela beaucoup de main-d'œuvre sera nécessaire. Peut-être cette main-d'œuvre sera-t-elle momentanément en excédent dans certains pays aujourd'hui envahis, et cela du fait de la destruction de nombreuses usines ; mais en même temps on aura besoin de main-d'œuvre pour reconstruire ces usines et pour les relever. En sorte qu'il y aura sans doute moins de chômeurs qu'on serait tenté de le croire.

D'autre part, beaucoup d'industriels ont déjà acheté en Amérique tout le matériel nécessaire pour remonter rapidement leurs fabriques dès le lendemain de la paix. Je connais personnellement un industriel qui a une grosse situation, à Lille, et dont tout le matériel est prêt pour être installé dès que son usine se trouvera libérée. Et ce cas n'est pas unique.

Il est certain que pour les ouvriers qui n'auront plus d'emploi dans leur usine d'autrefois, il y aura là une occasion de retrouver du travail.

M. Lepelletier. — Cela suppose une réadaptation immédiate de l'ouvrier qui aura été dépossédé de son métier d'autrefois à une occupation nouvelle. Sera-ce toujours possible? Il est permis d'en douter. Vous avez par exemple des ouvriers mineurs du Nord, dont on a voulu faire des agriculteurs dans l'Ouest. Je vous assure que le rendement a été bien insuffisant bien que pourtant très souvent ces hommes missent beaucoup de bonne volonté à faire le travail qu'on leur donnait. Je crains fort qu'après la guerre vous ayez aussi pas mal d'individus qui, ayant l'habitude d'un certain métier, ne seront pas facilement transportables dans un autre.

M. Mestre. — Je n'ai pas fait intervenir la question rendement.

M. Lepelletier. — Elle a toujours son importance au point de vue économique.

M. Mestre. — C'est évident. Mais malgré tout, il sera difficile je crois d'agir suivant un plan méthodique. On constatera des dégâts, on les relèvera, on essaiera de faire pour le mieux, tout de suite ; les machines arriveront avec des délais échelonnés, et on ne sera pas encore dans la pé-

riode où l'on pourra essayer d'obtenir immédiatement un rendement intéressant. Cela n'empêchera pas de tendre toujours à obtenir le meilleur rendement des gens et des choses qu'on aura sous la main, mais ce ne sera pas comparable au rendement des usines déjà organisées. Je suis donc convaincu que nous subirons là une perte évidente de capital par le fait que la période de réadaptation de nos régions envahies correspondra à un manque de rendement inévitable.

M. Lepelletier. — Je crains fort alors que la question sociale se pose dans toute son ampleur, parce que vous ne pourrez plus, n'ayant qu'un travail insuffisamment productif, donner autre chose que des salaires d'appoint. Croyez-vous que ces ouvriers, qui auront souffert pendant la guerre, qui seront en chômage, se contenteront de ces salaires, et ne craignez-vous pas qu'il y ait là des causes sérieuses de trouble?

M. Mestre. — L'immense majorité des ouvriers du Nord sont employés à l'intérieur, en ce moment, dans les usines, et il n'y aura pas de danger à craindre si les usines où ils sont employés s'organisent pour passer cette période critique de transition. Vous savez qu'à Paris, il y a des usines comme Citroen, comme Renault, qui préparent par exemple la fabrication de la voiturette en grande série, qui déjà ont leurs machines-outils installées et qui ont réalisé une organisation d'ensemble de la production de manière que dès l'instant où elles ne fabriqueront plus d'obus, on commence la fabrication des voiturettes. Ainsi, par exemple, chez Citroen, il y a peut-être 15 ou 20 % d'ouvriers des régions envahies, qui n'ont pas de raison de quitter cette maison du jour au lendemain.

Maintenant, il est possible que, s'il y a du chômage, à la suite de la démobilisation, on soit obligé pendant quelque temps d'employer des travailleurs qui ne donneront pas tout leur rendement...

Un Assistant. — Il y avait plus de 600.000 ouvriers belges dans les régions envahies.

M. Mestre. — Actuellement, la proportion des chômeurs en France est relativement peu importante; par contre, comme, actuellement, nous sommes à court de beaucoup de choses, nous fonctionnons avec des restrictions. Je ne parle pas de celles que nous subissons tous, mais de restrictions industrielles assez importantes. Avant qu'on rétablisse nos stocks, qui sont à plat, j'espère que nous aurons eu le temps de traverser une partie de cette période de transition. Un pays comme la France a besoin d'avoir des stocks de matières fabriquées d'avance, et la France n'est pas seule dans ces conditions. En Amérique du Sud, par exemple, les stocks sont également à plat. C'est cette situation qui nous permettra de passer, je l'espère, sans trop de heurts, cette période scabreuse.

Pour les pays envahis, ceux qui seront chargés de faire appel à la main-d'œuvre devront s'arranger de manière à n'avoir que juste la main-d'œuvre nécessaire, de façon à ne pas amener de chômage. Mais même s'il y avait une trop grande quantité de bras disponibles, il y aura en tous cas tellement de travaux à faire que, malgré tout, pendant quelque temps, on trouvera bien le moyen de les employer.

UN ASSISTANT. — Si on peut!

M. MESTRE. — Si on ne peut pas, il n'y a qu'à éviter qu'ils aillent là-bas faire des chômeurs.

Je vous citais tout à l'heure des industriels qui, déjà, ont tout préparé, de façon à ce que dès qu'on leur rendra leurs usines, ils les répareront. Et ils ont cela à cœur!

Il est évident que ce sont là des cas particuliers, mais, étant déjà installés, ces industriels pourront aider les autres. Dans tous les cas, il est évident qu'il y aura une période difficile où des chefs d'industrie à la hauteur de leur tâche seront nécessaires. Mais le problème n'est pas insoluble!

M. HENNEQUIN. — Il est bien complexe!

M. LEPELLETIER. — Je voudrais vous poser une dernière question. Vous avez appelé notre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à faire l'éducation économique et sociale de l'ouvrier, et sur la nécessité où nous serons, nous les dirigeants, les industriels, les patrons, d'essayer de faire comprendre aux ouvriers que leur intérêt est connexe à celui du patron, et que les travailleurs ne peuvent prétendre à de très hauts salaires s'ils ne donnent pas l'équivalent en travail. Mais peut-on arriver à ce résultat si désirable? Je n'en suis pas bien sûr. Toutefois je demanderai à M. Mestre s'il n'est pas à sa connaissance qu'une campagne en ce sens soit déjà commencée.

On m'a dit que dans certains milieux industriels, des patrons s'étaient attelés à la besogne et avaient déjà rédigé des brochures de propagande, dont les éléments avaient été empruntés au fameux livre de Lysis, sur la *Démocratie nouvelle*, où il y a des pages extrêmement intéressantes et justes sur les rapports nécessaires entre le capital et le travail.

Je crois savoir qu'il y a de ce côté un effort sérieux, qui aurait déjà donné des résultats, en ce sens que certains milieux ouvriers seraient moins rebelles qu'ils l'étaient autrefois à l'idée qu'en effet le travail ne peut pas se passer du capital et que peu importe pour l'ouvrier que le capital appartienne à un particulier ou qu'il soit nationalisé par l'État. Avez-vous connaissance de ce mouvement?

M. MESTRE. — Je ne crois pas qu'on ait commencé une propagande efficace. Mais il y a intérêt en effet à la préparer, ne fût-ce que pour con-

vaincre les patrons eux-mêmes que l'entente entre le capital et le travail est tout à fait désirable, car il y a encore trop de patrons qui n'en sont pas convaincus. Toutefois, modifier la mentalité de la masse n'est pas l'œuvre d'un jour. Aussi il est certain que plus on s'y prendra tôt, et mieux cela vaudra. Si l'on a pu, au moment de la démobilisation, faire évoluer les esprits dans le sens que vous indiquez, on aura fait un grand pas.

M. Lepelletier. — Est-il vrai aussi que la Confédération générale du Travail ait perdu un peu de son crédit auprès de la masse des travailleurs à raison du sort enviable que les circonstances lui ont permis de faire à certains de ses éléments les plus violents?

M. Mestre. — C'est exact. Mais n'oubliez pas que ceux qui reviendront des tranchées auront certaines exigences avec lesquelles il faudra compter. Je vous assure qu'au front la mentalité évolue. Si la guerre n'avait duré que six mois, on aurait donné l'effort spontanément, librement; mais maintenant les idées ont changé. On a conscience de faire un sacrifice énorme et on estime qu'on a droit à une récompense Il ne faut pas attendre que nos combattants exigent cette récompense, il faut la leur offrir. Quand ils reviendront, un peu énervés, lorsqu'ils reprendront une vie qui leur paraîtra normale, surtout par rapport à celle qu'ils viennent de vivre, il faut qu'ils trouvent chez ceux qui sont restés à l'arrière une mentalité différente de l'ancienne, car s'ils arrivaient à communiquer leur énervement aux autres, vos notices et vos brochures de propagande ne seraient pas lues ou seraient mal interprétées, et ceux qui viendront alors faire des conférences éducatives auront beaucoup de mal à convaincre leurs auditeurs.

Il est donc bien à souhaiter qu'on prépare le terrain. Que les capitalistes — et vous entendez bien que je prends cette expression dans le meilleur sens du mot — n'hésitent pas à faire ce qu'il faut. Que dans les grands quotidiens, on multiplie les articles de propagande qui peuvent avoir une puissance d'action considérable. Cela coûtera cher sans doute, mais cela sera de l'argent bien placé.

Il y a 1.500.000 hommes qui vont revenir avec un état d'esprit un peu spécial, ne l'oublions pas! Mais n'oublions pas non plus que notre action tendant vers le Bien sera un geste de gratitude qui n'est que notre devoir le plus strict! (*Applaudissements.*)

M. Hennequin. — Cette question de l'éducation sociale de l'ouvrier, dont il a été parlé, est certainement une question de premier ordre. Je n'insiste pas sur les moyens auxquels vous avez fait allusion, ni de la nécessité de préparer le terrain par des tracts bien faits et susceptibles d'être lus; ils seront lus à la condition d'être très courts, très clairs et très intéressants. Mais je veux vous faire part d'une communication que

j'ai reçue il y a quelque temps; elle s'applique à des femmes employées en très grand nombre dans une grande industrie. Mon correspondant m'écrivait : « Il y a dans ces milieux industriels féminins une fermentation latente très certaine. Les femmes se livrent quelquefois à certaines excentricités ; mais il faut tenir compte de leur sexe, de leur nervosité, de leur fatigue et de leur déplacement social, parce que ce n'était pas leur métier de faire ce qu'elles font actuellement. »

Très affiné au point de vue psychologique, mon correspondant ajoutait : « Nous sommes persuadés et convaincus, non seulement en esprit mais par expérience, d'une nécessité absolue : il faut, je ne dis pas que la classe dirigeante, mais que la bourgeoisie se mette en contact avec l'ouvrière, se rapproche d'elle, lui parle ; car cette femme est isolée et tout ce qui arrive à ses oreilles ne constitue pas à beaucoup près un bon enseignement, mais n'est trop souvent qu'une excitation à la révolte. » Et il concluait : « Il ne suffit pas, de donner de l'argent pour faire la charité, il faut se dépenser soi-même ! »

J'ai une grande habitude des ouvriers et des ouvrières, et je vous fais entendre ce cri d'alarme parce que j'en aperçois l'opportunité : « Causez avec l'ouvrière ! Fréquentez-la ! Ne la laissez pas abandonnée à elle-même ! Sa société fera pour la paix sociale plus que bien d'autres choses ! » *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Nous ne pouvons qu'applaudir à ces paroles, qui rentrent tout à fait dans l'esprit de notre école.

M. Loebnitz. — Pour ce qui est des rapports entre patrons et ouvriers il y a une question de doigté personnel. D'une façon générale, vous avez envisagé surtout le gros industriel ; mais la grande industrie a une façon de vivre très différente de celle de l'industrie moyenne. Or en France, l'industrie moyenne tient vous le savez une place très importante, et sa situation dans ces dernières années n'a pas été très brillante. Peut-être convient-il d'en chercher la cause dans la mentalité des industriels eux-mêmes, du patron moyen, pouvant avoir de 20 à 200 ouvriers, qui redoute toujours l'hostilité des ouvriers non moins que celle de ses concurrents, et qui dès lors ne peut pas arriver à produire dans de bonnes conditions.

Malheureusement ce que vous souhaitez d'une façon très utile comme rapports avec l'ouvrier ne peut pas se réaliser dans cette industrie, car beaucoup d'obstacles s'opposent à l'adoption des méthodes d'organisation que vous préconisez. Ainsi par exemple on ne peut songer à créer des ateliers spacieux pour les ouvrières dans une petite usine, où quelques femmes seulement sont occupées. Ce ne serait sans doute que par une entente et une coopération effective entre différents patrons de la

même profession qu'on pourrait espérer faire à cet égard quelques progrès, en faisant tomber les cloisons étanches qui trop souvent séparent les uns des autres les fabricants d'un même produit.

On pourrait aussi agir d'une façon plus pratique qu'on ne le fait au point de vue de l'apprentissage. Tout à l'heure M. Poussielgue nous a dit d'excellentes choses à cet égard. Nous sommes d'accord au point de vue des causes qui ont arrêté l'apprentissage, en dehors de l'influence des lois et de l'opposition systématique des ouvriers. Mais la principale difficulté provient encore des patrons eux-mêmes qui ne prennent pas assez de contact avec les parents.

Si M. Poussielgue a satisfaction auprès des patrons cela tient à ce qu'il a d'abord réussi auprès des parents. Par contre, vous connaissez les tentatives faites avant la guerre, et les comités de patronage d'apprentis, qui ont été créés ; ils ont donné bien peu de chose jusqu'ici. Dans les arrondissements excessivement populeux, nous n'avons même obtenu aucun résultat ; nous avions énormément d'offres de places mais aucun apprenti ne se présentait ; et pourtant nous n'avions pas à nous plaindre du personnel de l'enseignement qui a toujours été favorable à l'apprentissage dans mon arrondissement.

On a fait aussi des tentatives pour occuper les jeunes gens sans emploi qui passent leur temps dans la rue, ce qui est un très grand mal. Dans certains arrondissements des résultats excessivement heureux ont été obtenus grâce à la façon dont on y a utilisé toutes les ressources et toutes les œuvres existantes. Dans d'autres au contraire où l'on n'a pas eu de noyaux de ce genre à utiliser, on n'est arrivé à rien. En réalité il y a surtout là une question d'initiative personnelle.

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, Messieurs, puisque personne ne demande plus la parole, nous allons, si vous le voulez bien, lever la séance, non sans avoir remercié M. Mestre de sa très intéressante communication et les différents orateurs qui ont animé la discussion. Tous ont contribué à éclairer l'une des questions les plus importantes pour notre avenir national, et nous ne doutons pas que ceux qui auront après la guerre à résoudre les problèmes complexes de notre renaissance économique ne trouvent dans le compte rendu de cette séance d'importantes indications. En votre nom à tous je renouvelle à notre rapporteur tous nos remerciements. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 17 h. 15 (1).

Le Secrétaire,
MAURICE EVESQUE.

(1) Sténographié par J. Duployé, sténographe du Conseil d'Etat, 46, rue de Rivoli, Paris.

LA MENTALITÉ DES ALLEMANDS

La guerre actuelle, la plus grande guerre que le monde ait jamais vue, n'est pas seulement un formidable choc d'armées dans lequel sont engagés des millions d'êtres humains, ce n'est pas seulement une guerre économique qui aura pour conséquences des transformations industrielles et sociales dont nous avons encore peine à mesurer la portée, c'est aussi une lutte d'idées, un angoissant conflit entre deux conceptions, diamétralement contraires, sur la civilisation et le progrès.

Nous n'avons pas assez pris garde, au début des hostilités, à cet aspect inquiétant de la guerre. Les Allemands y ont attaché plus d'importance que nous. La lutte actuelle, écrivait Frédéric Naumann, est un phénomène psychique de première importance, elle met en lumière l'opposition qui existe entre les idées que les peuples occidentaux se font de la civilisation et celles auxquelles nous nous sommes attachés. Nous voulons une humanité toute différente de l'humanité latine, anglaise ou américaine. Les facteurs moraux, a dit aussi le professeur Franz Eulenburg, jouent dans cette guerre un rôle capital, c'est en réalité une bataille morale qui est engagée contre nous.

C'est cet aspect de la guerre qui paraît avoir le plus vivement frappé les Américains. « La guerre, écrivait récemment l'un d'eux, est en dernière analyse un duel gigantesque entre deux modes de gouvernement et d'existence nettement opposés l'un à l'autre. A mesure qu'elle se prolonge, il apparaît plus clairement que ce sont deux mentalités qui s'opposent l'une à l'autre, deux mentalités si différentes qu'elles semblent inconciliables » (1).

Pour bien comprendre la gravité des problèmes qui se posent, il convient de faire un retour en arrière et de rappeler les caractères essentiels de ce monde germanique qui s'est dressé avec tant

(1) *Les Bases d'une paix durable*, publication du New-York Times, 1917 p. 6.

de rage contre nous. Les peuples sont comme les individus ; pour les bien comprendre, il faut les avoir suivis depuis leur berceau.

On a beaucoup discuté sur les origines de la race germanique. Il est incontestable que les populations qui habitent aujourd'hui l'Allemagne ne peuvent avoir la prétention de constituer une race pure : on trouve, surtout dans l'Allemagne du Nord, des mélanges ethniques de toutes sortes. Il est du moins certain que nous sommes en présence d'une certaine mentalité que nous pouvons appeler la mentalité allemande.

La guerre actuelle prouve au surplus qu'on retrouve chez les Allemands d'aujourd'hui les traits essentiels que les écrivains de l'antiquité attribuaient aux anciens Germains. César nous laisse entendre que c'étaient des hommes violents, qui détestaient la paix. Tacite nous apprend qu'ils sont constamment en lutte les uns contre les autres. Ils admettent, ajoute-t-il, comme un principe, le droit d'occuper la terre dans la mesure où cela paraît conforme à leurs besoins, et leur chefs n'hésitent pas à se saisir par la violence de ce qu'ils ne peuvent obtenir autrement. Velleius Paterculus fait observer de son côté que de tous les peuples avec lesquels les Romains ont été en contact, aucun n'a cherché autant que les Germains à les tromper : *Germani natum mendacio genus*. Grégoire de Tours a fait observer au VIe siècle que les Germains étaient sans respect pour la parole jurée, de même qu'ils étaient sans foi envers les faibles, les femmes et les enfants.

Les remarques des écrivains de l'antiquité trouvent un écho dans les chroniques du Moyen-âge. Il a eu sans doute, à cette époque, partout en Europe, beaucoup de violences et d'abominables brutalités ; mais les Allemands paraissent s'être particulièrement signalés par leur rudesse. Lorsque la féodalité se constitua en Allemagne, elle ne prit pas le même aspect que chez les autres peuples de l'Europe occidentale ; elle détermina au delà du Rhin une éclosion de chevaliers-pillards, de *Raubritter*, dont quelques-uns sont restés légendaires. Pendant longtemps ce fut uniquement par la force, par le droit du poing, le *Faustrecht*, que les Allemands réglèrent les difficultés qu'ils avaient les uns avec les autres.

Quelques chroniqneurs nous donnent aussi une idée de leur rapacité : Alemants, disait Froissart au XIVe siècle, sont moult convoiteus et ne font rien si les deniers ne marchent devant. Et Giesebrecht avoue, dans sa grande histoire de l'Allemagne au Moyen-âge, que

l'argent exerçait une puissance irrésistible sur les cœurs allemands,

Les exploits des reîtres, à l'époque de la guerre de Trente Ans, sont restés célèbres, et au XVIIIe siècle l'Allemagne donnait encore, comme dans les siècles antérieurs, l'impression d'un pays arriéré, habité par des populations grossières, dont les mœurs étnient brutales.

Cette infériorité des peuples qui habitaient l'Allemagne était dans une large mesure la conséquence d'un régime politique qu'on a caractérisé en l'appelant le régime du particularisme. Tandis qu'en France nous étions parvenus de bonne heure à réaliser l'unité politique et territoriale, en Allemagne, dans l'ordre politique, les conceptions féodales s'étaient maintenues et les seigneurs étaient parvenus à s'ériger en souverains. Les légistes allemands, malgré leur désir de faire passer dans la politique les principes du droit romain, avaient été impuissants à empêcher la dispersion du pouvoir. La fameuse paix de Westphalie, en proclamant le droit de souveraineté territoriale, avait encore accru les visées égoïstes des princes; chacun s'efforçait de mettre en pratique la maxime de Louis XIV : l'Etat, c'est moi. James Bryce, dans son grand ouvrage sur le Saint-Empire romain germanique, fait observer qu'on ne découvre en Allemagne aucun sacrifice fait à de grands intérêts publics, aucun cas dans lequel l'amour de la prospérité nationale l'ait emporté sur les passions des princes. (1)

L'époque contemporaine a vu de grands changements se produire. Ils ont eu lieu sous l'influence du moins allemand des Etats de l'Allemagne : la Prusse. L'ancien électorat de Brandebourg, à la tête duquel se trouvait une dynastie énergique et ambitieuse, avait pris depuis le XVIe siècle une certaine importance. Le plus intelligent des électeurs, Frédéric-Guillaume, contemporain de Louis XIV, avait introduit d'utiles réformes dans ses Etats; il était parvenu à former d'un assemblage incohérent de territoires un tout puissamment organisé. Au début du XVIIIe siéle, son fils acheta de l'empereur Léopold le titre de roi. Son petit-fils, celui qu'on a appelé le roi-sergent, s'occupa de donner au nouveau royaume un trésor et une armée ; c'est lui qui fut le créateur de cette fameuse garde royale pour laquelle il faisait rechercher les plus beaux hommes de l'Europe. Aucune nation n'avait déjà à ce moment

(1) *Le Saint-Empire romain germanique*, trad., française, p. 451.

autant de soldats que la Prusse par rapport au chiffre de sa population. Le pays tout entier fut organisé comme un régiment. On connaît la maxime favorite de Frédéric Guillaume Ier : *Nicht raisonnieren*, ici on ne raisonne pas.

La Prusse eut la bonne fortune de trouver au milieu du XVIIIe siècle un souverain d'un esprit très délié, philosophe, guerrier, diplomate, qui sut agrandir considérablement le royaume. C'est à Frédéric II que remonte le projet d'une confédération des princes qui devait être l'idée maîtresse de la politique prussienne et servir de levier à la Prusse, dans le dessein qu'elle avait déjà à cette époque de s'emparer de l'Allemagne. L'un des buts essentiels des quatre grandes guerres qu'entreprit Frédéric était de faire du jeune royaume le pivot d'un nouvel empire germanique et de placer, comme l'écrivait un jour le général de Winterfeldt, le roi de Prusse sur le trône des Césars allemands.

Frédéric II eut, au milieu du XIXe siècle, un continuateur encore plus habile que lui. Bismarck sut adroitement faire passer l'Allemagne tout entière sous la direction des Hohenzollern ; sous sa main puissante, les dernières velléités particularistes s'effacèrent ; elles furent en quelque sorte noyées dans un courant « national » et les Allemands prirent peu à peu l'habitude de danser sur l'air qui leur était joué à Berlin.

*
* *

L'œuvre accomplie par la Prusse a eu des conséquences d'autant plus graves qu'elle s'est combinée avec des doctrines philosophiques dont nous n'avons pas compris d'abord toute la portée. Il y avait cependant longtemps déjà qu'un certain nombre de penseurs, considérant l'évolution des différents pays du monde, avaient prétendu qu'il devait y avoir dans l'humanité un peuple supérieur aux autres, un peuple destiné à servir aux autres de modèle et de guide. C'est ainsi qu'au XVIIIe siècle, l'historien Herder, en dépit des tendances au cosmopolitisme qui étaient en honneur à cette époque, n'hésitait pas à déclarer que le peuple allemand était un peuple d'élite qui devait attirer à lui les peuples moins bien doués. Nous crûmes alors que les idées de Kant introduiraient dans la pensée allemande d'autres préoccupations; à ce point de vue encore, nous nous sommes fait des illusions. Kant paraît sans doute, au premier

abord, s'attacher à la glorification de la vie morale et de la personnalité humaine, considérée comme une « fin en soi ». On a cru résumer sa pensée dans la formule : Périsse le monde pourvu que la justice se fasse. Nous n'avons pas assez remarqué qu'il y a un autre aspect du kantisme, un aspect qui, précisément parce qu'il avait des racines profondes dans l'âme allemande, n'avait pas besoin d'être aussi explicitement affirmé pour agir profondément sur l'esprit des populations. Il faut remarquer en effet que si Kant pose dans l'abstrait chaque personne comme un absolu, s'il a même, en partant de ce point de vue, constitué une utopie de la « paix perpétuelle », il est aussi très préoccupé de l'organisation concrète d'un Etat. Et c'est précisément parce qu'il a érigé chaque personne abstraite en droit absolu qu'il estime qu'une contrainte étatiste est indispensable pour donner satisfaction à cette nécessité d'organisation à laquelle il attache le plus grand prix. Dans un de ses ouvrages intitulé : *Was ist die Aufklärung*, il expose tranquillement qu'on peut intérieurement penser ce qu'on veut, mais qu'il est nécessaire, pour ce motif même, de posséder un Etat fort. Il accepte en réalité la doctrine qu'on a justement appelée la théorie du despotisme éclairé. Il en arrive à dire : pourvu que vous obéissiez, ne vous préoccupez pas de savoir si l'acte d'obéissance qu'on exige de vous est conforme à ce que votre conscience ou votre raison vous aurait suggéré. C'est même à ses yeux ce « dur noyau » de la contrainte qui doit permettre à la liberté de se développer. La liberté, il l'entend comme la puissance collective qui doit faire triompher les visées de l'Etat. L'impératif moral, dont il parle sans doute volontiers, est finalement transmué en un esprit de discipline automatique et de soumission complète de l'individu au tout.

L'un des disciples les plus écoutés de Kant, Fichte, va plus loin; il déclare qu'il faut établir un ordre de choses nouveau. Le peuple allemand étant à ses yeux le peuple par excellence, il en tire cette conclusion que la race germanique a une mission. C'est en Allemagne qu'il faut chercher la vie créatrice dont l'humanité a besoin.

Hegel, successeur de Fichte à l'Université de Berlin, explique que chaque peuple incarne une idée qui forme son esprit particulier; et chaque esprit particulier marque une étape dans le développement de l'esprit universel. Or, cet esprit universel qui fut représenté jadis par le monde oriental, puis par le monde grec et

le monde latin, l'est maintenant par le monde germanique. Le germanisme, voilà le droit du monde nouveau. Le peuple allemand est appelé à dominer le monde par l'irrésistible puissance de l'intelligence, si bien qu'en face de lui, les autres peuples ne conserveront aucun droit. Pour Hegel et ses disciples l'Etat prussien est un modèle, la constitution de la Prusse c'est la constitution de la raison développée, le dévouement à l'Etat est un devoir absolu. Il entend que les Prussiens, avant de se sentir des citoyens, se sentent d'abord des sujets.

On peut dire que depuis cette époque, toute l'évolution de l'Allemagne a été dominée par la vision de l'Etat. Le poète Novalis a tracé le schéma de la civilisation nouvelle. Grâce au développement de l'étatisme, un grand avenir se prépare, dit-il, pour le peuple allemand; quand les autres peuples seront déchus, il restera seul maître de la maison.

Telles sont les conceptions, d'après lesquelles s'est faite dans toutes tes classes de la société, l'éducation des Allemands. Ces conceptions devaient engendrer de tels désirs de domination qu'on devait nécessairement se demander si l'idéal vers lequel on cherchait à orienter les esprits pourrait se réaliser, sans qu'on fît appel à la force. La réponse ne pouvait être douteuse. Fichte, qui se posait déjà la question il y a un siècle, déclarait que les masses devaient être embrigadées. Cet embrigadement devait se faire à ses yeux par l'armée et par l'école. Conformément à ce conseil, on a fait pénétrer dans les esprits cette conviction qu'il fallait à l'Allemagne une armée formidable et une armée dont l'organisation devait être essentiellement scientifique; on a déclaré que la science n'avait pas de tâche plus noble à remplir que de constituer une force telle que le germanisme fût en état de lutter contre le monde entier. Et pour préparer les esprits à cette tâche grandiose, on a fait pendant tout le XIXe siècle, avec une persévérance infatigable, l'éloge de la guerre. La guerre n'est-ce pas le jugement de Dieu? C'est elle, a-t-on dit, qui révèle la valeur des peuples, c'est par elle que doit se réaliser l'expropriation des races incompétentes, c'est grâce à elle que le fort doit l'emporter sur le faible. Le militarisme, écrit le professeur Theobald Ziegler, est le centre de notre société allemaede, il sert de modèle à toute notre existence (1) Nous faisons du

(1) *Die geistigen und sozialen Strömungen des XIXten Jahrhunderts.* Prêtree atholiques et pasteurs protestants ajoutent que la guerre actuelle est un effetp c

militarisme, disait-on un jour à M. Bourdon, comme un individu fait de l'hygiène, nous considérons que l'éducation militaire est le complément logique de l'éducation civique (1).

Ce qu'il importe de remarquer, c'est que l'armée n'a pas été seulement envisagée par les Allemands comme un moyen de défense, elle a été surtout regardée comme une promesse d'avenir, comme le moyen de parvenir à cette hégémonie si avidement désirée.

Nous nous sommes fait longtemps beaucoup d'illusions sur les idées du peuple allemand, comme nous avons été trompés par le fameux livre de M[me] de Stael, œuvre d'une femme instruite, mais qui connaissait mal l'Allemagne et dont les ouvrages étaient dominés par un sentiment de haine aveugle à l'égard de Napoléon (2). Comment ne pas sourire en lisant aujourd'hui le portrait qu'elle trace de nos adversaires : Les « Allemands, dit-elle, ont toujours été bons et fidèles, et c'est à cause de cela peut-être que leurs écrits portent une empreinte de mélancolie, car il arrive souvent aux nations comme aux individus de souffrir pour leurs vertus... Ils ont en général de la sincérité, ils ne manquent presque jamais à leur parole, la tromperie leur est étrangère, on peut le dire à la gloire de la nation allemande, elle a presque l'incapacité de cette souplesse hardie qui fait plier toutes les vérités pour tous les intérêts et sacrifie tous les engagements à tous les calculs (3). »

Victor Cousin, lui aussi, s'était fait bien des illusions sur cette philosophie allemande qu'il chercha à nous faire connaître, mais qu'il avait superficiellemenl étudiée. Convaincu qu'on y trouvait des pensées profondes qui méritaient de fixer l'attention des Fran-

la loi divine et qu'elle prépare l'Allemagne a faire régner l'ordre moral universel. Le peuple allemand est appelé a être le grand justicier du monde et à préparer un avenir nouveau à l'humanité. Voir l'article que j'ai publié dans la *Réforme sociale* en 1916 : « Le peuple allemand est le soldat de Dieu. » Dans une brochure intitulée *France et Allemagne* qui parut en 1867, Quinet écrivait déjà : « Il s'agit pour les Allemands de substituer l'ère germanique à l'ère des peuples latins et catholiques, relégués désormais sur un plan inférieur. » Et il ajoutait tristement : « Les peuples, comme les individus, ne veulent pas qu'on les avertisse trop tôt. Il leur plaît de vivre au jour le jour. Malheur à qui leur montre le péril où il leur plaît de tomber. » V. Paul Gaulier : *Un prophète*, Paris (Plon) 1917.

(1) L'*Enigme allemande*, p. 182.

(2) On peut blâmer sans doute la conduite de Napoléon à son égard. mais le général Savary n'avait pas complètement tort lorsqu'il lui écrivait que les Français n'en étaient pas réduits à prendre pour modèles les peuples qu'elle admirait.

(3) *De l'Allemagne*, liv. I, chap. II. Edit. Didot, p. 17.

çais, il avait entrepris en 1818 un voyage d'études en Allemagne et s'était efforcé, comme il le dit lui-même, d'extraire des philosophes allemands, spécialement de Kant, de Fichte, de Jacobi et de Hegel ce qu'il y avait de plus assimilable à l'âme française. Son effort fut très insuffisant. Il crut à une Allemagne idéaliste et rêveuse (il la voyait à travers les idées de notre Révolution), il ne comprit pas qu'elle allait évoluer vers l'apologie de la force; il ne vit pas le danger des doctrines qui aboutissaient à une sorte de divinisation de la race germanique.

Et après Cousin, ce fut Edgard Quinet, qui, à la suite d'un voyage effectué en 1825, fut séduit lui aussi par les courants de romantisme qu'il crut la note dominante des peuples germaniques. Il parla d'abord avec une sorte de tendresse, de la poésie allemande si mélodieuse, ici légère et gazouillante comme l'alouette qui monte au ciel, là retentissante comme un chant sur l'eau du Rhin. Et dans son enthousiasme pour cette délicieuse Allemagne, il épousa une Allemande. Mais ses idées ne tardèrent pas à se modifier, il reconnut bientôt que la liberté constitutionnelle qu'il souhaitait pour son pays n'intéressait guère les Allemands.

Il écrivait dès 1832 : « La pensée profonde, continue, irrévocable qui travaille l'Allemagne, c'est l'unité : religion, droit, commerce, liberté, despotisme, tout ce qui vit, tout ce qui pense, tout ce qui agit pousse à sa manière à ce dénouement. Après avoir justement remarqué que la main de Napoléon avait puissamment contribué à faire des peuples germaniques une nationalité organique et vivante, il ajoute : nous ne voyons pas suffisamment que l'Allemagne aura l'ambition de faire passer ses conceptions intellectuelles des consciences dans les volontés, des volontés dans les actions, et de convoiter la puissance sociale et la force politique. Prenons garde, ces idées vont se soulever contre nous comme le génie même d'une race. Quinet avait compris qu'il y avait dans les doctrines de Kant, de Fichte, de Hegel autre chose que ce que Victor Cousin et ses disciples avaient voulu y voir; nous pouvons constater aujourd'hui à quel point il avait raison en montrant la solidarité profonde qui unit l'Allemagne intellectuelle à l'Allemagne politique. Mme de Staël, écrivait-il en 1836, n'a fait qu'un rêve poétique, l'Allemagne spiritualiste et mystique est morte, une Allemagne nouvelle se lève, avide de richesses, avide de pouvoirs, avide de matérialisme et de fausse science; cette Allemagne-là a renié ses dieux. Dans une

lettre écrite à sa mère, il dit plus durement encore : l'Allemagne s'aplatit et s'affaisse chaque jour, j'en serais rudement dégoûté *si* ce n'était ma chère Minna. Et il écrit à Michelet, le 23 juillet 1836 : « J'assiste à la décomposition de la vieille Allemagne, c'est un monde qui périt. » Il cite ce mot du vieux professeur Daub, qui avait dit en mourant : l'idéalisme se meurt, je suis content de mourir aussi.

* * *

On peut dire aujourd'hui que sous l'influence de ses philosophes et de ses hommes d'Etat, l'Allemagne s'est préparée, dans une mesure que nous n'avons pas soupçonnée, à accepter les plus rudes disciplines et les plus durs labeurs ; elle était prête en 1870 à s'incliner avec docilité devant tout ce que la Prusse devait exiger d'elle.

L'homme qui eut alors une influence capitale sur ses destinées, Bismarck, trouva vraiment un bouillon de culture bien préparé. Avec une habileté à laquelle il est impossible de ne pas rendre hommage, il sut réduire peu à peu à néant le rôle des petits États, et il sut faire comprendre au peuple allemand qu'il était bien plus important pour lui d'acquérir la force que de respecter le droit.

Les événements de 1870 ont profondément agi sur les populations germaniques. J'ai pu constater plus d'une fois, dans l'intimité même de familles qui semblaient au premier abord très pacifiques, que la restauration de l'Empire n'était pas envisagée par elles comme le simple couronnement des aspirations anciennes vers l'unité. Lamprecht résumait la pensée de ses compatriotes lorsqu'il écrivait dans son *Histoire de l'Allemagne contemporaine :* l'Empire est fait, mais il s'agit de tirer de ce grand événement historique toutes les conséquences qu'il comporte... Oui, ajoutait-il en parlant de la force d'expansion des peuples germaniques, notre Empire est tentaculaire.

Que de choses il y aurait à dire ici sur le rôle joué par les pangermanistes (1) ! Les déclarations formelles qui m'avaient été faites avant la guerre me faisaient supposer que le pangermanisme ne séduisait qu'un certain nombre d'énergumènes ; en étudiant l'essor économique et les transformations sociales de l'Allemagne contem-

(1) V. mon livre sur la *Doctrine pangermaniste*, Paris, Chapelot, 1915.

poraine je ne lui avais certainement pas attribué assez d'importance. Nous sommes édifiés maintenant sur les arrière-pensées des Allemands, nous savons ce qu'ils pensent, nous savons ce qu'ils veulent.

Tous les peuples assurément ont leurs qualités et leurs défauts. Nous ne pouvons méconnaître certaines qualités des Allemands ; ils sont énergiques et laborieux. Tacite avait noté la *vis durans* des anciens Germains, leur persévérance et leur ténacité. Leibnitz disait au XVIIIe siècle que leur principal mérite consistait dans leur application au travail, *in ihrem Fleiss*.

Les Allemands ont le goût de l'ordre, le sentiment de la méthode, le respect de la hiérarchie. L'Allemand, écrit M. Ernest Lavisse, a essentiellement le regard hiérarchique. Le sentiment de la discipline est poussé si loin que Bebel a déclaré un jour en plein Reichstag : l'Allemand a une âme de valet. Ce qui caractérise l'Allemand, avait dit avant lui l'historien Biedermann, c'est l'obéissance ; et Nietzsche a reproché à ses compatriotes leur « esprit de troupeau ».

Les qualités des Allemands ont pour contre-partie de terribles défauts, des défauts si graves que l'Allemagne mérite vraiment d'être mise au ban de l'humanité.

Celui de tous ces défauts qui nous frappe le plus aujourd'hui, c'est un incommensurable orgueil. L'orgueil est un très vieux défaut de l'homme : les théologiens l'ont placé en tête des péchés capitaux. On a vu dans tous les temps et dans tous les pays des hommes orgueilleux, des hommes qui, par leur orgueil, ont fait beaucoup de mal. Nous n'avions jamais eu l'exemple d'un orgueil collectif comparable à celui qui remplit le cerveau des Allemands. Les preuves de ce sentiment, on les trouve à chaque instant dans les articles de revues et de journaux qui nous aident à comprendre la mentalité de nos ennemis. On voudrait que le germanisme puisse écraser le monde latin, le monde slave, le monde anglo-saxon. N'est-on pas allé jusqu'à écrire que la victoire de l'Allemagne était une nécessité métaphysique ?

Cet orgueil a pour corollaire un profond dédain à l'égard des autres peuples ; il y a déjà longtemps que l'historien Heinrich Leo, opposant la race germanique à la race celtique, écrivait que cette dernière était dominée par un instinct bestial, *ein thierisches Trieb*, tandis que la race germanique était animée par une pensée sainte et sacrée, *durch einen heiligen Gedanken*. Paris est représenté comme

la vieille maison de Satan, *das alte Haus des Satans*, et le peuple français comme un peuple de singes, *ein Affenvolk !*

L'orgueil dont les Allemands sont pénétrés est d'autant plus inquiétant qu'il se combine avec l'instinct de rapacité traditionnel des peuples germaniques ; les économistes allemands répètent à satiété que l'Allemagne n'a pas dans le monde la place à laquelle « elle a droit. »

L'instinct de rapacité des Allemands ressort notamment des déclarations qui nous montrent quels sont leurs sentiments à l'égard des petits États. Il n'y a plus, disent-ils, que les gens à courte vue qui essaient encore de les défendre ; c'est pour leur plus grand bien qu'ils disparaîtront. Un petit peuple ne doit pas se mettre en travers du travail historique qui se fait en ce moment. La destinée des grandes nations est chose trop importante et elle est placée trop haut pour que celles-ci ne soient pas obligées de fouler aux pieds l'autonomie des petits peuples qui ne sont pas de taille à se protéger eux-mêmes.

Les sentiments de l'Allemagne à l'égard de la Belgique ressortent de la curieuse déclaration que faisait le major Victor von Strantz, au moment où les armées allemandes envahissaient ce malheureux pays, Comment, disait-il, Belges présomptueux, vous tentez de nous arrêter, vous à qui nous avions promis paix et protection si vous n'apportiez pas d'obstacles à notre grande œuvre. Voilà que vous faites cause commune avec nos ennemis. C'est comme si vous attaquiez un prêtre qui porte le Saint des Saints. Ne sommes-nous pas consacrés par la grandeur de nos destinées?

On n'a pas plus de considération pour la Hollande que pour la elgique. Nous n'avons, dit Lasson, aucun respect pour les Hollandais et pour leur existence rétrécie. Nous respirons à pleins poumons le large souffle de l'histoire.

Ce ne sont pas seulement les petits États que convoitent nos ennemis ; l'Allemagne, dit Tannenberg, doit revendiquer toutes les contrées qui, à des titres divers, ont été jadis rattachées à l'Empire germanique ; la Normandie ne doit-elle pas son nom aux Normands ? la Bourgogne aux Burgondes? Nous pouvons revendiquer la vallée de la Saône et du Rhône, car Bozon, roi de Provence, avait épousé une fille de Louis le Germanique.

Tous les peuples européens, ajoute-t-il, devront être, au milieu du XXe siècle, dans un état de dépendance, *Hörigkeit*, vis-à-vis d

peuple allemand. L'Allemagne, dit M. Ernest Hasse, qui fut longtemps président de la Ligue Pangermaniste, devra créer le long des frontières de l'Empire une sorte de glacis d'où la population non allemande sera expulsée pour faire place à des colons allemands recrutés parmi nos vétérans et nos sous-officiers.

Dans l'antiquité, ajoute un autre, les peuples vaincus étaient anéantis ; nous ne pousserons pas les choses si loin, mais on peut imaginer des procédés qui aboutiront à un résultat équivalent.

Les succès recemment obtenus par les Allemands contre les Italiens ont surexcité le profond sentiment de haine qu'éprouvent les Germains pour les Latins ; c'est la vieille haine du barbare à l'égard de Rome qui reparaît. Jamais depuis le début de la guerre, les Allemands n'ont été aussi prodigues d'injures à l'égard de leurs adversaires qu'ils le sont aujourd'hui à l'égard des Italiens. L'Italie apparaît à ces représentants du progrès, de la culture et de la morale, comme une nation pourrie.

La morale ! Nous pouvons nous faire une idée des sentiments de ceux qui se piquent d'être ses défenseurs en voyant quel respect ils ont pour les engagements qu'ils ont pris. Nous savons aujourd'hui qu'ils considèrent les conventions de La Haye comme un pur enfantillage. Nous savons quelles sont leurs idées en matière de droit des gens et d'humanité. La doctrine à laquelle ils se sont attachés est la doctrine de la guerre absolue, de la guerre sans scrupules et sans pitié. L'essentiel à leurs yeux, c'est d'arriver à la victoire. La lutte dans laquelle notre pays est engagé, dit F. Naumann, est tellement grave, elle aura de telles conséquences pour notre avenir que devant le péril auquel nous sommes exposés toutes les considérations morales doivent être momentanément suspendues. Erzberger l'avait déjà dit, toute sensiblerie est une faiblesse. La guerre doit être écrasante, plus elle est impitoyable, plus elle est humaine; nous arriverons plus vite ainsi à une solution satisfaisante. Introduire dans l'organisation de la guerre une idée de modération, avait dit le général de Clausewitz, c'est une absurdité. On comprend, dans ces conditions, que ni la guerre sous-marine, ni les atrocités sur lesquelles nous sommes bien fixés maintenant, n'aient provoqué en Allemagne la moindre protestation.

La doctrine de la guerre absolue se rattache étroitement à cette idée du terrorisme, qui est particulièrement chère aux Allemands. J'ai pu constater plus d'une fois qu'ils cherchaient à en user jusque

dans les congrès scientifiques. Ceux qui les fréquentaient pouvaient constater leur effort (souvent couronné de succès), pour jeter de la poudre aux yeux. L'ambassadeur des États-Unis à Berlin, M. Gérard, déclarait il y a quelques mois à un journaliste, que l'une des impressions les plus fortes que lui avait laissées son séjour en Allemagne, c'était le désir qu'éprouvaient les Allemands de s'imposer aux autres, de faire sentir aux autres leur force. Si les Allemands ont cru que cette tactique réussirait également aux États-Unis, ils se sont bien trompés ; il y a entre la mentalité allemande et la mentalité américaine, un véritable abîme, un abîme sur lequel il ne sera pas possible de jeter un pont.

Un autre trait fort affligeant du caractère allemand, c'est la perfidie. Comme la plupart des Français qui sont allés faire des enquêtes en Allemagne, j'ai toujours voulu croire à la sincérité de mes interlocuteurs ; que de fois, je le constate aujourd'hui, ils ont cherché à me tromper ! Il est difficile de dire d'un homme qu'il est un menteur lorsqu'on n'a pas entre les mains les preuves de sa duplicité. Nous sommes maintenant édifiés sur le manque de loyauté de nos adversaires. Jamais peuple n'a plus habilement dissimulé ses intentions, jamais peuple n'a été plus décidé à violer les engagements qu'il avait pris. C'est sur la base d'odieux mensonges que la guerre a été déclarée (1).

Les gouvernements de Vienne et de Berlin continuent à mentir lorsque, dans leur réponse à la note du Pape, ils prétendent qu'ils sont les défenseurs loyaux de l'arbitrage. Il est nécessaire de rappeler que l'Allemagne avait fait, à la conférence de La Haye, une opposition systématique aux propositions d'arbitrage général. Le baron Marschall de Biberstein avait dès le début de la discussion pris position contre le texte qu'avait proposé M. Léon Bourgeois, et avait demandé qu'à l'idée d'arbitrage général on substituât celle d'arbitrage individuel. M. Louis Renault, délégué de la France, avait su très bien démasquer, dans la cinquième séance, la perfidie de l'argumentation du délégué allemand ; et le premier délégué des États-Unis. M. Choate, avait nettement souligné le double jeu de la diplomatie germanique. « Eh ! quoi, disait-il, le baron Marschall est un fervent admirateur du principe abstrait de l'arbitrage obligatoire, mais à condition qu'il n'ait à en traiter qu'avec les personnes

(1) V. l'excellent livre publié par la librairie Payot : *Le mensonge du 3 août 1914*.

qui lui plaisent ! Si l'on veut mettre cette idée sous une forme concrète et pratique, il s'en déclare l'adversaire ; il ressemble à celui qui admirerait une image divine dans le ciel, mais à laquelle il ne trouverait aucun charme dès qu'elle toucherait à la terre. Il y a ici au fond deux questions : l'une de bonne foi, l'autre de recours à la force ».

L'Allemagne cherchait déjà manifestement, à cette époque, à ruiner la cause de l'arbitrage (1).

Nous savons aussi comment les Allemands entendent le sentiment de l'honneur ; l'incident du sous-marin qui s'est échappé de Cadix il y a quelques mois suffirait à le prouver. Les officiers de l'*U-B* 293 avaient donné leur parole d'honneur de ne pas s'enfuir et c'est à cette condition qu'ils avaient été laissés en liberté. Il n'y a pas eu en Allemagne un mot de blâme à l'égard de ceux qui avaient violé leurs engagements, pas plus qu'il n'y a eu un mot de blâme à l'égard du fameux ambassadeur Bernstorff sur lequel on a publié de si curieuses révélations ; pas un journal allemand n'a eu la pensée de flétrir sa déloyauté.

La même duplicité apparaît dans les innombrables articles qui parlent de la paix, et dans l'effort que font nos ennemis, pour créer au dehors, par tous les moyens possibles, une atmosphère de paix tandis qu'ils cherchent à entretenir en Allemagne, en accumulant es mensonges, une atmosphèr e de guerre (2).

(1) Les tribunaux d'arbitrage, dit le général Bernhardi, sont un danger, car ils peuvent empêcher un déplacement des puissances respectives. Si nous voulons obtenir pour notre nation la place qui lui convient dans le monde, il faut nous confier à notre gloire. *Notre avenir* (trad. Simonnot), chap. II et IV.

(2) On peut avoir une idée de la perfidie avec laquelle agissent les Allemands, par la façon dont ils exploitent leur « butin industriel ». Les procédés dont ils usent montrent bien comment ils savent unir la guerre et les affaires. L'association des métallurgistes allemands de Dusseldorf s'offre à fournir des installations « provenant des pays occupés ». Et l'*Industrie Gesellschaft* qui s'est constituée à Essen, annonce qu'elle a organisée une *assistance économique allemande pour les usines françaises et belges ayant subi des dommages de guerre*. La guerre est donc pour les Allemands une opération industrielle qui s'exécute en deux temps : une première association déménage les pays envahis, afin d'aider les industriels allemands à lutter avec avantage lors de la reprise des affaires. Une autre association offre de revendre le matériel dont on s'est emparé aux sociétés belges et françaises qui voudront essayer de se remettre à l'œuvre, et même de leur prêter des capitaux pour qu'elles puissent le payer. Ces sociétés deviendront ainsi les vassales de ceux qui leur auront fait des avances. Il s'agit en d'autres termes, sous une apparence d'assistance économique, d'acquérir une situation prépondérante dans la vie industrielle des régions occupées de façon à faire passer éventuellement celles-ci dans des mains allemandes.

***

Peut-on espérer que le vent de démocratie, dont on parle beaucoup en ce moment, pourra modifier une telle mentalité ?

Qu'il y ait une poussée démocratique en Allemagne, c'est incontestable ; mais nous ne pouvons attacher beaucoup d'importance aux déclarations que contiennent aujourd'hui les journaux socialistes. Ils s'exprimaient tout autrement dans les premiers mois de la guerre. Leur changement de ton s'explique uniquement parce que les armées allemandes n'ont pas obtenu les succès qu'on avait escomptés. Si elles eussent été victorieuses ils seraient les premiers à vanter les bienfaits du militarisme. L'Allemagne est le pays le plus antidémocratique de l'Europe. Les luttes qui ont été engagées à l'époque contemporaine entre les tendances libérales et les doctrines étatistes ont abouti au triomphe progressif de l'étatisme et du militarisme, sur lequel l'étatisme s'appuie. Houston-Stewart Chamberlain a certainement traduit la pensée de la plupart des Allemands lorsque, après avoir fait l'éloge de l'État et expliqué ce que les Allemands entendent par *Kulturstaat*, il déclare que l'Allemagne considère l'armée comme le fondement essentiel de sa puissance. Bismarck l'avait déjà dit : en Prusse nous naissons tous avec une tunique, ce qui veut dire : nous sommes tous militaires ou prêts à être militarisés. C'est grâce à sa puissante armée, écrit H. S. Chamberlain, que l'Allemagne dressera son idéal au milieu d'un monde ennemi tombé dans l'inculture, *in der Unkultur verfallenen Welt.* L'incomparable capacité de notre administration militaire a fait, au cours de cette guerre, une profonde impression ; il faudra maintenir après la paix un régime qui nous permettra de triompher de la vilenie et de l'erreur, qui nous permettra de marcher d'un pas ferme vers l'avenir qui s'ouvre devant nous.

La guerre actuelle apparaît essentiellement, on ne saurait trop le répéter, comme une guerre du peuple, *ein Volkskrieg.*

Ceux-là se font de grandes illusions, écrivait naguère un journal hollandais, le *Nieuwe Courant*, qui prodiguent les amabilités à l'adresse du peuple allemand et les malédictions contre le gouvernement. Mais il n'est pas un Allemand qui souhaite l'affaiblissement de l'armée ou qui demande la déchéance des Hohenzollern ! La distinction qu'on veut faire entre le peuple allemand et le milita-

risme allemand, a très bien dit M. Boutroux, ne répond à aucune réalité. Toutes les forces de l'Allemagne ont été tendues vers la domination et l'exploitation de l'univers. L'agression de 1914 n'a pas été seulement le crime de l'empereur. C'est la nation tout entière qui est coupable. Les Allemands ont pris pour devise : *Das Volk in Waffen*, le peuple en armes. C'est l'âme allemande elle-même qui est militarisée. Et, après comme avant la guerre, la nation conservera l'âme que la nature et l'éducation lui ont faite.

Le président du Reichstag, M. Kæmpf, l'a dit expressément : « Le pays lutte d'un même cœur pour l'Empire et pour l'empereur ».

Le socialiste autrichien, F. Austerlitz, faisait dernièrement un aveu significatif : une véritable démocratisation de l'Allemagne, disait-il, est une utopie ; la démocratie est un état d'esprit bien plus qu'un ensemble d'institutions. Il peut y avoir dans un pays une foule d'institutions démocratiques, alors que la vraie démocratie y fait défaut. L'histoire parlementaire contemporaine de l'Allemagne prouve que l'Allemand préfère l'ordre et la discipline à la conscience de soi. Le propre de la politique allemande c'est l'idée monarchiste. Cette idée ne se retrouve nulle part avec plus de force. La monarchie est en Allemagne une religion, une conception de l'univers. Le monarque au regard de la vie terrestre n'est guère moins que Dieu lui-même au regard de la vie morale (1).

Ces remarques justifient pleinement l'observation que faisait Edgard Quinet dès 1832 : Il y a, disait-il, en Allemagne, une entente secrète entre le peuple et le pouvoir, pour ajourner la liberté.

Je ne veux pas dire sans doute qu'un réveil de la conscience du peuple allemand soit tout à fait impossible, mais je crois que les chances pour que cet événement se produise prochainement sont à peu près nulles ; ceux qui croient le contraire se préparent de cruelles déceptions. Les Américains le sentent maintenant, c'est pourquoi ils ne veulent pas admettre que l'Allemagne puisse imposer au monde ses conceptions et ses idées ; ils comprennent, avec le président Wilson, que c'est la direction morale et spirituelle du monde qui est l'enjeu de la lutte.

Les sentiments de l'Amérique latine sont aujourd'hui les mêmes que ceux des États-Unis. Nous avons, disait naguère M. Medeiro

(1) *Arbeiterzeitung*, 12 août 1917.

e Albuquerque, ancien directeur de l'enseignement dans l'État de Rio-de-Janeiro, horreur de la politique qu'on désigne par cette formule : l'Allemagne chaque fois plus grande ! La terre n'est pas élastique; pour que l'Allemagne soit chaque fois plus grande, il faut que les autres soient chaque fois plus petits et par conséquent qu'elle les absorbe. Nous connaissons d'ailleurs les livres de géographie et les cartes édités en Allemagne ; on y a publié des cartes du Brésil, dépouillé de ses trois États méridionaux, lesquels portent la désignation de colonies allemandes. On appelle cette contrée l'Allemagne méridionale. Et ces cartes ne sont pas des fantaisies de rêveurs, ce sont des œuvres d'un bon sens très calme, d'une application, logique et absolument sereine, des principes courants de la politique allemande. C'est bien pour cela que nous ne pouvons rester neutres. Ce qui se décide en ce moment, ce n'est pas seulement le sort des nations qui luttent, c'est l'avenir du monde.

Nous ne saurions le dire avec trop de force : la pire des solutions serait une paix prématurée qui permettrait à l'Allemagne déçue dans ses espérances, de recommencer un jour la guerre et d'arriver, après s'être encore mieux préparée, au but qu'elle n'a pu atteindre aujourd'hui.

L'un des maîtres les plus écoutés de l'Université de Berlin, le professeur Edouard Meyer, écrivait dernièrement ces paroles qu doivent être méditées :

« Nous devons nous pénétrer de cette idée que la guerre actuelle sera suivie d'une autre série de guerres, jusqu'à la décision suprême; il faut envisager la situation qui nous est imposée, sans reculer devant les conséquences qu'elle entraîne. Ceux-là sont des gens à courte vue, qui croient que l'Allemagne doit renoncer à toute volonté de conquête. Ceux qui raisonnent ainsi prouvent qu'ils sont incapables de s'instruire aux leçons du passé et ne comprennent pas les devoirs qui s'imposent à nous. »

On parle beaucoup aujourd'hui de la Société des Nations. Et on a déjà élaboré de séduisants programmes. Mais quelle Société des Nations peut se constituer avec un peuple qui a une telle foi dans la supériorité du *Deutschtum* que ses prétentions confinent à la folie ? La défaite aura sans doute un contre-coup dans les esprits, mais les Allemands, dont on ne peut oublier la proverbiale opiniâtreté, ne se décideront pas à admettre que les doctrines auxquelle

ils se sont attachés, sont incompatibles avec la sécurité de l'Europe et le progrès de l'humanité. Ils restent profondément convaincus que la moralité d'un acte dépend de sa réussite et qu'il suffit d'être le plus fort pour avoir raison.

Comme l'a dit très bien M. Bergson, nous sommes en présence d'une barbarie organisée, d'une barbarie qui s'est renforcée elle-même en captant les forces de la civilisation.

Oui, le peuple allemand, suivant le mot de Lord Curzon, apparaît comme le chien enragé de l'Europe; ce n'est que par la force qu'on pourra répondre à la politique de fer et de sang par laquelle il veut s'imposer au monde. Oui, la guerre actuelle n'est au fond qu'une nouvelle édition, et combien augmentée! de la formidable ruée qu'on appela jadis l'invasion des Barbares; c'est la ruée d'un peuple muni de l'outillage scientifique le plus raffiné, contre une civilisation dont il est incapable de comprendre la valeur, contre une conception du monde qui lui paraît absurde. Quelle que puisse être notre tendance naturelle à la générosité, nous devrons nous montrer impitoyables en présence de pareils adversaires. Il ne faut pas que nous puissions être exposés demain à de nouvelles attaques. Ce n'est qu'en brisant le fol orgueil de la race germanique et en détruisant des prétentions qui reposent sur une monstrueuse philosophie de l'histoire, que nous pourrons assurer le triomphe du droit, et rendre au monde meurtri la paix et la sécurité.

GEORGES BLONDEL.

LA PENSÉE DE LE PLAY

Aberrations sur l'égalité des sexes.

La situation faite à la femme dans la famille et dans la Société est une des principales causes de la prospérité ou de la souffrance d'une nation. Au milieu des ébranlements imprimés aux esprits par nos révolutions successives, les réformateurs ont souvent traité ce point délicat, mais, en poursuivant le mieux en dehors de la tradition, ils sont généralement tombés dans l'utopie. En cette matière comme en tout ce qui concerne les bases de l'ordre social, l'esprit humain a expérimenté toutes les combinaisons utiles; il doit perfectionner la tradition et non s'épuiser dans une recherche stérile de procédés nouveaux.

. . . .

Les erreurs commises sur ce sujet difficile dérivent pour la plupart des opinions qui tendent à placer les deux sexes dans des conditions d'égalité. Très simple en apparence et intimement liée à ce qu'il semble à la commune notion de la justice, l'idée d'égalité s'empare facilement des esprits. Elle est cependant très complexe; aussi les classes populaires, peu familiarisées avec les distinctions ne tardent-elles pas à déduire de ces prémisses des conclusions dangereuses pour les sociétés livrées à l'antagonisme. Ces aberrations ont singulièrement contribué depuis 1789 à désorganiser les vrais rapports sociaux dans la vie publique. Étendues comme elles le sont journellement à la situation relative des deux sexes, elles commencent à produire dans la vie privée des conséquences encore plus funestes. A vrai dire il n'y a point ici de prétextes plausibles d'erreurs, pour ceux du moins qui tiennent compte des indications de l'expérience. On a souvent amélioré la condition des peuples en diminuant l'inégalité jusque-là maintenue entre les familles; mais on a toujours échoué quant on a prétendu abolir toute distinction entre les membres de chacune d'elles. Ces tentatives n'ont fait que mettre en relief la différence radicale qui existe entre les aptitudes des âges et des sexes. Elles ont en outre démontré les inconvénients qui naîtraient d'un système de nivellement contraire à la nature même des personnes.

(La Réforme sociale en France, tome I, liv. III, ch. XXVI, p. 314).

MÉLANGES ET NOTICES

I. — L'ŒUVRE FRANÇAISE AU MAROC. — On a beaucoup écrit depuis quelques années sur le Maroc. Il ne faut pas le regretter. On ne saurait se donner trop de peine pour mettre en relief l'importance de ce pays et pour faire connaître à ceux, trop nombreux, qui l'ignorent encore l'œuvre considérable que nous y avons accomplie. L'ouvrage de M. de la Revelière, qui a fait de longs séjours dans les différentes régions, est éminemment propre à nous faire sentir ce que nous pouvons attendre d'une contrée qui devient peu à peu le précieux complément de notre domaine africain (1). Il faut qu'avec notre faible natalité, avec les grosses difficultés de main-d'œuvre qui rendront si compliqués les problèmes de l'après-guerre, nous nous efforcions, si nous voulons rester une grande puissance, de tirer un meilleur parti de notre magnifique domaine colonial. Et il convient de diriger spécialement l'attention des bons Français vers cette Afrique septentrionale qui est à quelques pas de la mère patrie et avec laquelle les communications sont après tout si faciles. Le Maroc devra être, au lendemain de la terrible épreuve par laquelle nous passons, l'un des champs d'action les plus féconds de notre influence; à mesure que nous l'étudions davantage, nous pouvons constater qu'il est susceptible d'un riche développement et présente des éléments extrêmement favorables à notre expansion au dehors.

Le livre de M. de la Revelière contribuera à nous le faire connaître et à nous le faire aimer; on y trouve de charmantes descriptions des principales villes, des villes de la côte d'abord, Casablanca, point d'aboutissement des grandes lignes françaises et étrangères, Rabat, résidence actuelle du gouvernement, Salé, Kénitra, Mazagan, Safi, Agadir; puis des villes de l'intérieur, Fez, Meknès, Marrakech. On y trouve également tous les renseignements essentiels sur la géographie physique du pays, sur les fleuves, sur les montagnes, sur les voies de communication, sur les principales régions agricoles. On y verra quelles sont les cultures qui peuvent être recommandées, quelles sont celles qui réussissent, quelles sont celles aussi qui ne réussissent pas. On y trouvera toutes les précisions désirables sur la propriété, sur la façon dont elle se transmet, sur les modalités de l'exploitation, sur le rôle possible des associations agricoles, sur les meilleurs moyens de lutter contre la sécheresse; les

(1) *Les Energies françaises au Maroc*, études économiques et sociales, par le comte de La Revelière, chargé de mission (avec 15 cartes et plans). Un vol. gr. in-8°, Paris (Plon), 1917, XIV-561 p.

considérations que présente l'auteur sur l'élevage, sur la répartition du cheptel, sur celle des essences forestières et la mise en valeur des forêts méritent aussi de fixer l'attention.

De l'enquête qu'il a poursuivie, et ses premiers voyages remontent à l'année 1905, on peut conclure que les habitants si longtemps défiants à notre égard, comprennent mieux chaque jour les bienfaits de notre domination. C'est un des motifs pour lesquels on peut attendre beaucoup du développement industriel de certaines régions; l'industrie indigène est en ce moment en décadence et il faut reconnaître que par suite du manque de houille la création d'établissements manufacturiers de quelque importance présente de sérieuses difficultés, mais l'existence d'*oueds* permanents fait entrevoir la possibilité d'organiser des usines de production de l'énergie électrique; c'est ainsi que l'Oum-er-Rebia, qui débouche dans l'Océan, à quelques kilomètres d'Azemmour, pourrait fournir une chute dont la puissance est évaluée à 2 ou 3.000 HP. Il n'est pas douteux que le territoire marocain soit capable de donner asile à un certain nombre d'établissements industriels à grand rendement. Il offre ainsi à la France un précieux débouché. Quant au développement commercial il est lié, d'autre part, à l'amélioration des moyens de transport; c'est ici surtout que nous devrons lutter contre l'influence allemande qui était déjà considérable avant la guerre. M. de la Revelière a étudié avec un soin particulier les relations de l'Allemagne avec le Maroc en rappelant les moyens employés par les Allemands dans le but de favoriser l'emprise économique du Maghreb par le commerce germanique : facilités de paiement, modicité du fret, dumping, multiplicité des commis voyageurs, agences de renseignements de toutes sortes; nous aurons fort à faire pour éloigner d'une façon définitive des concurrents dont nous connaissons par expérience l'inlassable ténacité. D'excellents chapitres ont été consacrés aux indigènes et aux colons; M. de la Revelière analyse finement la psychologie des premiers, nous montre à quel point il faut tenir compte de leurs sentiments religieux et éviter de blesser leurs habitudes ou leurs préjugés. Il explique d'autre part quelles sont les causes de l'insuccès d'un certain nombre de colons et quelles précautions il faut prendre si l'on veut réussir. Très instructive aussi son appréciation du rôle joué par les Juifs, vus sans doute avec défiance, mais qui sont intelligents et adroits, qui sont en général travailleurs et serviables (au moins en apparence); ils peuvent nous rendre de services.

L'œuvre que nous avons accomplie au Maroc en quelques années, est en somme très remarquable; elle prouve que les Français, dont on a dit tant de mal, n'ont pas perdu les qualités traditionnelles de la race; mais il faut avouer que le mérite de cette œuvre revient en très grande partie

au chef éminent qui a fait régner partout l'ordre et la sécurité. Grâce à lui, nous avons pu réaliser daus un délai extrêmement court ce qui a demandé en Algérie un demi-siècle d'efforts pereévérants. Le général Lyautey a assuré la pénétration marocaine avec le minimum de risques, il n'a pas seulement fait beaucoup depuis qu'il est là, il a merveilleusement préparé l'essor d'une colonisation dont les débuts sont de très bon augure; très attaché à la méthode d'observation, la seule peut-être qui en matière coloniale ne soit pas décevante, il a su organiser un pays qui était encore dans un état voisin de l'anarchie, et ramener le calme dans les tribus les plus turbulentes. Il sera placé un jour au premier rang parmi les grands colonisateurs qui ont, au cours de notre glorieuse histoire coloniale, fait monter le plus haut le prestige de la France. Lorsqu'on étudie l'œuvre accomplie par lui et les méthodes auxquelles il a eu recours, on peut constater avec M. de la Revelière que si beaucoup e tentatives faites dans notre pays par des hommes bien intentionnés sont restées stériles, c'est parce que nous avons trop vécu en France avec l'idée du moindre effort, et parce que nous avons manqué de l'esprit de suite, indispensable au succès de toute entreprise. L'esprit critique, employé sans discernement, nous a conduits à démolir un grand nombre de principes auxquels nous aurions dû nous attacher; il a diminué le courage de la responsabilité, il a eu pour conséquence une sorte d'anémie des volontés qui a paralysé quelques-unes de nos meilleures traditions et affaibli les énergies françaises. Grâce aux facultés saines qui font les actions fortes, le général Lyautey a su au Maroc, barrer la route à des systèmes qui chez nous ont pris peu à peu beaucoup trop d'importance. Nous avons subi en France l'emprise de forces qui, par suite de concessions quotidiennes, sont restées stériles; nous avons subi les conséquences « d'un système de pouvoirs balancés, qui a eu pour effet de neutraliser le mérite dès qu'il se présentait et de froisser les intérêts des activités supérieures au niveau d'en-bas ».

Le Maroc nous donne aujourd'hui un spectacle réconfortant, un spectacle qui montre combien les Français, lorsqu'ils sont vigoureusement conduits conservent de vitalité; ce qu'ils y ont accompli depuis quelques années prouve d'une façon lumineuse que nous sommes encore capables si nous le voulons, de rendre à la France la situation à laquelle ses qualités traditionnelles lui permettent de prétendre.

GEORGES BLONDEL,

II. — **LE RÉGIONALISME BANCAIRE** (1). — Le monde bancaire sent confusément qu'un mouvement réformiste est proche, mouvement qui est appelé, nécessité même par la nature des choses.

La guerre a été une grande éducatrice : ses leçons sont dures, mais s'im-

osent. Une de ses plus grandes — une de ses premières — est le besoin que ressent notre pays d'organismes financiers nationalement organisés, nationalement orientés.

Accumuler les épargnes, « gagner de l'argent », à l'occasion est un excellent but pour les actionnaires. Mais de même que la propriété a des devoirs, l'épargne a les siens; or, les a-t-elle accomplis jusqu'à ces jours?

Le capitaliste petit ou grand a de terribles comptes à rendre à lui-même et à la France. Il s'est trop peu préoccupé des intérêts vitaux du pays, il n'a cherché ni à les connaître, ni à travailler pour eux. Mais il peut répondre : Qui donc me l'eût enseigné? Qui assura jamais l'orientation qui convenait? Ne chercha-t-on pas au contraire à annihiler mon entendement, à gâter ma mentalité par des aperçus coupables et faux? N'était-ce pas le rôle des banquiers, les véritables patrons de l'épargne, de faire la leçon qui convenait aux petits et gros appétits?

Et il est vrai de dire que les financiers de France n'ont pas compris leur rôle d'éducateurs. Ils n'ont pas compris que l'épargniste réclamait une tutelle, une direction. Que n'avaient-ils pas à lui apprendre?

Ce qu'ils avaient à dire, c'est que la mise en œuvre des richesses de la France suffirait à l'emploi des capitaux français pendant un siècle au moins. C'est que nos ports, notre réseau de canalisation, nos embryons miniers attendaient pour se développer la manne fécondante qu'absorbaient très loin là-bas des entreprises aléatoires, inutiles, parfois nuisibles à la patrie.

Un exemple était là pour le prouver :

« Théâtre et rançon désignée des luttes périodiques », la Lorraine n'était-elle pas, au lendemain de 1870, la région où les ruines à réparer étaient les plus importantes, où il y avait le plus et le plus difficilement à faire?

C'est elle cependant qui a démontré ce que les forces industrielles et financières nationalement conjuguées étaient capables d'accomplir. Comme l'écrivait si excellemment M. Buffet : « les résultats d'une œuvre entreprise sous le poids et l'ombre de la défaite ne doivent-ils pas nous être un motif d'inébranlable et sereine confiance dans le succès de la tâche à venir? »

La grande réforme bancaire doit éclore en premier lieu dans l'âme des dirigeants financiers. Et ce sera la transformation des préoccupations locales dans une firme et dans le lucre d'un jour par la conscience des devoirs collectifs, le sacrifice raisonné et momentané à l'intérêt commun.

Les banquiers de France seront-ils inférieurs à ceux d'outre-Rhin, où la finance a si puissamment contribué à l'exp[illegible]

Ont-ils fait tout ce qu'ils devaient à [illegible]

Ont-ils contribué dans une mesure suffisante à l'agrandissement, au perfectionnement de l'outillage national?

Répondons nettement.

Les banques régionales oui, les autres non.

Les banques régionales, après s'être assurées, par une étude consciencieuse des conditions dans lesquelles se constituaient les entreprises, des garanties que présentaient leurs fondateurs, ont ouvert leurs guichets, ont généralisé le système des avances, et non pas simplement du crédit à court terme, sous la forme d'escompte du papier de commerce, mais des avances à plus ou moins longue échéance.

Le secret du rôle fécond des banques régionales ne doit être cherché que dans leur essence et leur contexture même, en un mot dans la décentralisation bien comprise de leurs rouages, parce que leur action, par l'organe de leurs dirigeants, le plus souvent personnalités régionales, et suivant l'expression connue, autorités sociales, s'assouplisse et s'adapte de la façon la plus utile aux circonstances et aux besoins exceptionnels.

Ainsi l'a compris — dit et appliqué — le regretté président de la Société Nancéienne.

Le voici, le premier principe de la réforme bancaire : le régionalisme, la décentralisation.

G. A.

III. — LA GUERRE ACTUELLE ET SES ENSEIGNEMENTS FINANCIERS. — La guerre actuelle a eu pour résultat d'intensifier certains phénomènes économiques et de dévoiler aux profanes l'existence de problèmes difficiles, comme celui des changes sur l'étranger. D'autre part, elle a modifié profondément certaines des théories admises en matière de finances de guerre et remis à l'ordre du jour de nombreuses questions économiques, qui ne présentaient jusque-là qu'un intérêt purement scholastique et que, faute de pouvoir étudier sur le vif, on examinait dans le passé. C'est ainsi qu'elle a permis de faire d'intéressantes constatations touchant l'établissement du cours forcé et l'interdiction de faire sortir l'or du pays.

Mais ce n'est pas tout. La guerre a également posé de nombreux problèmes, qu'il s'agira demain de résoudre, dès que seront revenues des conditions de vie plus normales. Le premier et le plus pressant de ces problèmes sera celui de la reprise des paiements en espèces. Il soulèvera certainement de grosses difficultés, d'autant qu'on peut s'attendre à une sérieuse opposition de la part de certains éléments inflationnistes, comme les milieux industriels et commerciaux, qui redoutent toujours une baisse des prix et une hausse du loyer de l'argent. Quoi qu'il en

soit, dès que les circonstances le permettront, il faudra rétablir la circulation métallique et l'échange des billets de banque. Mais on ne pourra le faire qu'autant que la liquidation des emprunts à court terme s'opérera facilement et permettra le remboursement rapide des avances de la banque d'émission. Cette liquidation est donc l'une des matières qui devra le plus spécialement attirer l'attention du ministre des Finances au lendemain de la conclusion de la paix. Elle se compliquera, d'ailleurs, du fait des ouvertures de crédit consenties à court terme à l'étranger, qu'il faudra rembourser ou tout au moins consolider.

En outre, la reprise des paiements en espèces ne sera possible — surtout en France — qu'autant que de nouvelles habitudes contractées par le public contribueront à améliorer notre système de paiements, qui laisse aujourd'hui bien à désirer. Il faudra en venir à une plus stricte « économie des billets de banque » et à un emploi plus répandu des chèques et des virements : constituant de simples écritures comptables, ceux-ci présentent en effet sur l'usage de tout signe monétaire de très grands avantages au point de vue de la meilleure utilisation des disponibilités nationales.

Un autre problème, non moins important après la guerre, sera celui de l'établissement d'un système fiscal homogène construit sur de nouvelles bases. Quoiqu'on entende souvent dire — avec raison d'ailleurs — en matière budgétaire que les innovations sont imprudentes et dangereuses et « qu'on ne se trouve jamais mieux à l'aise que dans de vieux souliers », il faudra bien se résoudre néanmoins à faire quelque chose pour adapter la fiscalité aux exigences financières de l'après-guerre. Ce ne sera pas l'une des questions les moins difficiles qu'on aura à résoudre. Se contentera-t-on de faire ressemeler les « vieux souliers » et de les faire passer à la forme pour les agrandir? C'est là une solution et, certes, elle serait recommandable s'il s'agissait d'aboutir à une simple extension de nos ressources budgétaires. Mais le formidable accroissement auquel nous devrons faire face au lendemain des hostilités exigera vraisemblablement plus qu'un simple doublement ou triplement des impôts existants. Ce sera une refonte radicale qu'il faudra opérer, non point en s'inspirant, comme on l'a fait trop souvent jusqu'ici, de l'intérêt de telle classe ou de tel parti, mais de considérations uniquement tirées des idées de justice et d'égalité fiscale. Dans cette réforme générale, une question méritera de retenir plus particulièrement l'attention du législateur : c'est celle du régime des valeurs mobilières, dont on a pu voir l'intérêt à propos du change et qui soulève, d'autre part, de grosses difficultés.

Enfin le problème essentiel de l'après-guerre sera celui du retour aux conditions normales de la vie nationale, car c'est la rapide reprise de

notre activité économique qui pourra seule nous permettre de panser nos blessures, de réparer nos pertes et de tirer des effroyables sacrifices que nous aurons consentis les avantages légitimes auxquels nous aurons droit.

Les habitudes d'ordre et de prévoyance qui caractérisent notre race contribueront à coup sûr à nous ménager des conditions favorables à ce relèvement. Ce sont elles, à n'en point douter, qui expliquent depuis plus de trois ans la facilité et la productivité de nos moyens de trésorerie. Comme on l'a maintes fois répété, la France est le pays des rentiers, des petits rentiers surtout, des « bas de laine ». C'est à cette situation, aux habitudes d'épargne acquises dès le temps de paix qu'en dépit des fautes commises avant la guerre et que nous n'avons point à rappeler ici, la France a pu offrir au monde le spectacle d'une admirable résistance financière.

Quand les économistes et les financiers examinaient les conditions dans lesquelles pourrait se poursuivre une guerre qui mettrait aux prises les grandes nations de l'Europe, ils estimaient pour la plupart qu'en raison des effroyables dépenses et des perturbations de toute sorte qu'un pareil conflit provoquerait, sa durée ne pourrait excéder six à huit mois, une année au grand maximum. Ils se sont évidemment trompés puisque nous voici au quarante et unième mois de la guerre sans qu'aucune des nations belligérantes ait encore fait faillite.

A vrai dire, la situation financière des empires centraux semble irrémédiablement compromise. Mais la France a admirablement résisté à l'épreuve redoutable de plus de trois années de lutte et c'est avec une légitime satisfaction qu'on peut constater aujourd'hui la magnifique tenue de son crédit, qui reflète à juste titre la confiance des Alliés, des neutres et de nous-mêmes dans le succès de nos efforts.

MAURICE EVESQUE,
Docteur en droit.

IV. — LA FAMILLE FRANÇAISE. — Sous ce titre une nouvelle publication vient de paraître dont nous saluons avec plaisir la naissance. Fondée par un fervent adepte des idées de F. Le Play, M. MASSABUAU, ancien député, dont nos lecteurs n'ont point oublié la magistrale communication à la réunion générale annuelle de 1916, elle a pour but de rappeler à nos concitoyens que le facteur unique et essentiel de la repopulation c'est LA FAMILLE, qui doit être dès lors le premier souci d'une nation qui veut vivre. Elle se place d'ailleurs sous l'égide de Le Play lui-même, en proclamant tout de suite son intention de poursuivre sans relâche la réalisation des idées dont notre maître entreprit jadis la vulgarisation lorsqu'il fonda les Unions de la Paix sociale. Nous avons donc à plus d'un titre le droit de la considérer comme une publication sœur de la nôtre et c'est pourquoi nous sommes heureux de faire connaître aux lecteurs et aux amis de la *Réforme sociale* le programme que nous apporte le premier numéro du « *Bulletin pério-*

dique des droits sociaux et politiques de LA FAMILLE FRANCAISE. » En voici le texte intégral :

En proclamant que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, » la Constituante voulut surtout supprimer tout privilège de caste et toute dépendance féodale. La Convention plus explicite encore déclara « tous les hommes égaux par la nature et devant la loi ».

Les philosophes de la Révolution cherchaient dans la nature de l'homme l'origine de ses droits et en cela ils avaient raison, mais en définissant la nature humaine, comme leur maître Rousseau, ils résumaient l'homme dans l'individu, et ce fut là leur erreur, et la cause de leur contradiction en matière de suffrage universel.

L'égalité de tous les individus devrait, en effet, entraîner pour tous l'exercice du droit électoral refusé cependant au plus grand nombre pour des raisons de sexe ou d'âge par ceux qui, contradiction bizarre, n'ont cessé d'opposer au droit du père le droit de l'enfant.

Sur 38 millions de Français, 6 millions ne sont pas représentés. On ne saurait prétendre qu'un père qui n'a qu'une voix tout comme le célibataire représente ses douze enfants !

Ainsi donc dans un système où tous les individus en naissant et par nature sont égaux en droit, dans un système où la majorité de ces égaux doit décider de tout, une minorité qui n'atteint pas le tiers est seule appelée à se prononcer !

Ce vice radical provient d'un oubli : c'est qu'il n'y a pas seulement des droits individuels, mais qu'il y a aussi et d'abord du fait même de la nature, des droits collectifs, ceux de la famille, qui priment le droit individuel.

Et nous devons convenir que les hommes de la Révolution sont partis d'un principe erroné qu'il faut modifier radicalement.

Toutes les discussions politiques comme toutes les controverses philosophiques ou religieuses se ramènent, en effet, à deux systèmes :

Le premier, depuis les Panthéistes pour qui l'homme divinisé avait de tout temps fait partie du Grand Être, jusqu'à Rousseau qui met l'individu à la base de tout, se résume dans l'égoïsme individuel.

L'individu égocentrique fait dépendre le droit, le pouvoir, la vérité même, de son opinion personnelle.

L'individu d'abord, cri de ralliement de Naquet, c'est l'aboutissant du système, l'émancipation intégrale de toute contrainte extérieure et de tout cadre social familial ou religieux.

Le second système admet au contraire une idée de justice et de droit antérieure et supérieure à l'homme et que celui-ci doit respecter comme il doit subir les lois naturelles.

Dans ce système l'accomplissement du devoir supérieur qui est de se

conformer à la justice éternelle est la base des droits humains, et à la place de l'égoïsme, l'altruisme devient la base des rapports sociaux. Ce système est le seul vrai, et l'individualisme est la plus grossière des erreurs puisqu'il est le contraire de la nature telle qu'elle se manifeste par les faits.

Si l'égoïsme est l'unique base des mobiles humains, plus d'esprit de sacrifice, plus de dévouement individuel au bien général et par suite plus de famille, plus de patrie, et surtout, plus d'armée pour les défendre.

Partout ce sera la raison momentanée et égoïste du plus fort primant le droit éternel des plus faibles : la Force primant le Droit.

C'est en politique l'égoïsme déterminant le vote de l'individu non point dans l'intérêt social, national ou familial qui au fond est le sien, mais d'après ce qu'il croit son intérêt, serait-ce même contraire à l'intérêt général.

Ainsi l'appétit obscur et individuel des masses joint à l'égoïsme d'isolés sans famille et sans souci du lendemain primera l'intérêt de la famille seule préparatrice de l'avenir du pays.

De sorte que le plus grand nombre, moins intéressé aux idées d'ordre et de conservation, et par suite plus accessible aux mirages de jouissances actuelles et de satisfactions égoïstes, devient la proie facile des bateleurs faisant miroiter la réalisation immédiate d'un idéal d'autant plus tentant qu'il paraît plus aisément accessible par son imprécision.

Pour conjurer ce péril et remonter le courant il est un seul remède : remettre sur sa base la pyramide que l'on tente vainement de maintenir en équilibre sur sa pointe, et pour cela rétablir l'intervention de toutes les réalités sociales dans le gouvernement où l'erreur révolutionnaire leur a substitué les fictions individuelles.

Et reprenant un mot célèbre, il faut dire :

Qu'est le chef de famille ? Rien.

Que doit-il être ? Quelque chose.

Qu'est l'individu ? Tout — car il a tout usurpé.

Où doit-il être ? A sa place.

Il faut donc substituer à l'individu, produit idéal d'une synthèse philosophique, la famille, réalité tangible et unique base et cellule sociale.

Au mot de Naquet « l'Individu d'abord », cri de ralliement de toutes les erreurs de tous les temps dont la seule base est l'orgueil et l'égoïsme, nous répondrons avec Bourget : « La Famille d'abord ».

C'est tout le programme et la seule base d'un gouvernement traditionaliste et national.

L'individualisme conduit, au contraire, aux utopies de l'internationalisme et de la fraternité des peuples, cette duperie dont meurent les naïfs.

La revendication du droit intégral de la famille suffit donc pour constituer à elle seule un programme de nature à résoudre à la fois et indirectement le triple problème politique, religieux et social.

Le jour, en effet, où l'influence des chefs de famille pourra comme c'est son droit se manifester dans le pays, les idées d'ordre, d'autorité et de prévoyance du lendemain prévaudront sur les appétits momentanés et égoïstes des individus.

Cette revendication des droits de la famille, basée sur le fait familial et indépendante de toute opinion ou croyance est le seul terrain d'union pouvant rallier les chefs de famille de tous les partis, qui y trouveront le même profit.

C'est dans cet esprit qu'il convient de répandre dans la presse et le public les saines idées que ne cessent de semer quotidiennement les francs-tireurs de la bonne pensée, combattants isolés contre la cohésion méthodique des doctrines malsaines.

L'œuvre modeste de ce bulletin sera donc une œuvre de glaneurs réunissant simplement dans une gerbe mensuelle et bientôt hebdomadaire à la disposition du public les épis que laissent tous les jours dans le champ de la pensée les pionniers grands et petits, souvent pionniers à leur insu de la Famille française.

L'opinion arrivera ainsi progressivement à comprendre et à réclamer de ses élus la restriction des abus de l'individualisme et des fausses maximes qui s'y rattachent et le développement chaque jour plus grand des droits sociaux et politiques de la famille française.

L'idée, en effet, est mûre et elle déborde de tous côtés. Seuls les moissonneurs font défaut.

Nous tentons de donner l'exemple.

Le jour où il sera devenu banal de proclamer les droits de la famille nous aurons, en effet, obtenu notre but.

LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Sommaire : L'élévation des salaires et le coût de la vie. — La hausse des salaires agricoles. — L'application de la semaine anglaise. — Restrictions et rationnement. — Le privilège de la Banque de France.

L'élévation des salaires et le coût de la vie. — C'est toujours pour le sociologue une étude du plus haut intérêt que celle qui consiste à rechercher comment le taux moyen des salaires se comporte soit à deux étapes différentes de l'histoire économique, soit seulement dans les périodes troublées où, sous l'empire de circonstances exceptionnelles, le prix des choses entrant dans la consommation journalière du travailleur subit une hausse générale et excessive. Car suivant que ce que les économistes appellent le *salaire réel,* c'est-à-dire la puissance d'achat du numéraire reçu par l'ouvrier en paiement de son travail, augmente en même temps que la valeur d'échange des denrées ou demeure stationnaire, on peut facilement calculer la répercussion des événements sur la situatiou matérielle des classes laborieuses. Et l'on sait toute l'importance que Le Play attachait aux constatations révélées à cet égard par l'étude minutieuse des budgets de familles ouvrières, comparés dans différents milieux ou à deux époques distinctes.

Nous sommes précisément à un moment où, sous l'action de causes très complexes sur lesquelles il est inutile d'insister, le coût de la vie augmente terriblement et fait peser sur les consommateurs de toute catégorie des charges sans cesse croissantes. Quelle est donc dans cette crise redoutable la part que supportent les travailleurs ? Pour répondre à cette question nous trouvons dans un des derniers numéros du *Bulletin de la statistique générale de la France* (1) un document des plus intéressants : c'est le résumé de l'enquête faite en 1916 par les soins de ce service officiel auprès des Conseils de prudhommes, des inspecteurs du travail, et des préfets ainsi que des établissements militaires de l'Etat, le tout complété par des indications puisées dans les bordereaux des salaires des ouvrières à domicile de l'industrie du vêtement et dans les cahiers des charges des travaux exécutés pour le compte des administrations. De tout cela, sans doute, il est impossible de tirer des conclusions définitives et d'une portée générale applicable à l'ensemble des professions et des

(1) Juillet 1917, p. 387.

régions, puisque d'une part toutes les industries n'ont point été sollicitées de répondre au questionnaire, et que d'autre part l'importance et la constitution de la main-d'œuvre dans un grand nombre d'établissements, de même que le mode de rémunération du travail, ont subi de profondes modifications depuis le début de la guerre. Néanmoins, du rapprochement des observations recueillies, il est permis de dégager certaines indications précieuses sur la marche suivie dans ces dernières années tant par les salaires que par le coût de la vie dans l'ensemble du pays.

Un premier fait ressort des renseignements fournis par les Conseils de prud'hommes sur les salaires journaliers moyens dans la petite industrie, à savoir que de 1911 à 1916 l'augmentation des salaires masculins aurait été d'environ 25 p. 100, tandis que celle des salaires féminins n'aurait pas dépassé 16 p. 100. Le taux des premiers serait ainsi passé de 4 fr. 55 à 5 fr. 56, celui des seconds de 2 fr. 21 à 2 fr. 57. Toutefois les conclusions données par les inspecteurs du travail portent le premier chiffre à 6 fr. 83, le dernier à 4 fr. 12. Mais quoi qu'il en soit de cette différence qui s'explique sans doute par ce fait que les professions recensées n'ont point été les mêmes dans les deux cas, ce qui paraît mieux établi c'est que l'augmentation du coût de la vie pendant la même période a été sensiblement plus forte que celle des salaires. Car le prix moyen de la pension mensuelle d'un ouvrier célibataire s'est élevé de 70 fr. à 99, et d'autre part les indices représentant la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes pour l'achat de 13 denrées principales montrent que cette dépense est passée de 1.014 francs en 1911 à 1.466 francs dans le quatrième trimestre de 1916. C'est une hausse de 41 p. 100 dans le premier cas, de 45 p. 100 dans le second.

Encore n'est-ce là qu'une moyenne, car bien entendu les chiffres relevés varient dans des proportions souvent considérables d'une région à l'autre et d'une ville à l'autre. Ainsi tandis que pour l'ensemble des sept professions féminines de petite industrie observées par les Conseils de prud'hommes l'accroissement n'est que de 16 p. 100 dans l'ensemble des villes, il est de 22 p. 100 à Paris ; et d'autre part on n'est point surpris de constater que, d'après les rapports des inspecteurs du travail, la hausse des salaires féminins dans les industries métallurgiques varie de 45 p. 100 pour les perceuses à 62 p. 100 pour les décolleteuses, tandis qu'elle ne dépasse pas 20 p. 100 pour les ouvrières des filatures et des tissages. Mêmes variations dans le coût de la vie d'une région à l'autre, les écarts entre les prix constatés dans deux ou plusieurs villes différentes étant parfois considérables. Ainsi l'augmentation du prix de la pension n'a été que de 2 fr. 50 à Angers tandis qu'elle a atteint 80 francs à Rouen et 90 francs à Rennes ! De même les signes indiciaires du prix des denrées ne témoignent que d'une hausse de 3 p. cent à Marseille tandis qu'ils

font ressortir une augmentation de 43 p. 100 à Epinal et de 37 p. 100 à Bourges. Evidemment tout cela manque de précision et il n'est guère possible d'en tirer une conclusion générale empreinte de pessimisme comme celle qu'on pourrait induire du fait relevé plus haut de l'insuffisance de la hausse du salaire moyen par rapport à la hausse des prix. Malgré tout il y a nombre d'industries, parmi celles tout au moins qui travaillent pour la défense nationale, où l'augmentation des salaires, spécialement pour la main-d'œuvre féminine, a été plus que proportionnelle à l'élévation du coût de la vie. Et c'est ce qui explique, soit dit en passant, que dans les villes où ces industries fonctionnent, les prix des denrées ne cessant de s'accroître, la masse des consommateurs, sinon de tous, du moins de ceux dont les ressources ont été non pas réduites mais accrues du fait de la guerre, n'hésitant pas à payer aux intermédiaires tout ce qu'il plaît à ceux-ci de demander. Mais cela n'empêche pas que, dans l'ensemble du pays et des industries de moyenne importance, il semble bien que la crise actuelle ait une répercussion sérieuse sur la condition matérielle des travailleurs, auxquels la vie chère impose des sacrifices pécuniaires que l'élévation du taux de rémunération de leur travail ne compense qu'en partie. Et si certains d'entre eux, favorisés par de très hauts salaires, ont vu s'élever sensiblement leur *standard of life* par l'élargissement de leurs moyens de consommation, tout porte à croire que la très grande majorité des ouvriers de la petite et de la moyenne industrie sont actuellement aux prises avec la difficulté, peut-être même avec l'impossibilité d'équilibrer leur budget en recettes et en dépenses. Il est vrai que la classe ouvrière n'est pas seule dans ce cas et que les mêmes préoccupations s'imposent à bien des familles de condition moyenne, auxquelles des revenus limités et même diminués ne permettent pas de supporter sans privations et sans souffrances le contre coup de la cherté croissante de la vie.

La hausse des salaires agricoles. — Si les salaires payés par l'industrie dans son ensemble ont manifesté depuis l'ouverture des hostilités surtout une tendance continue à la hausse dont rien ne peut encore faire prévoir la fin, le progrès est bien plus sensible encore dans l'agriculture où la crise de la main-d'œuvre se fait sentir avec une particulière intensité. Là ce n'est plus d'une augmentation de 25 ou 30 0/0 qu'il faut parler mais bien d'une hausse de plus du double, tout au moins dans certaines régions. Nous trouvons, en effet, à cet égard des renseignements beaucoup plus précis que les précédents dans les documents publiés par le ministère de l'Agriculture à la suite de l'enquête entreprise par ses soins, et qui permettent une comparaison très suggestive entre le taux moyen des salaires agricoles de 1914 et celui de

1916 (1). Il en résulte notamment que pour l'ensemble du pays l'augmentation réalisée entre ces deux dates n'a pas été inférieure à 50 p. 100 pour l'ouvrier non nourri, à 57 p. 100 pour l'ouvrier nourri. C'est qu'il n'est pas une partie du territoire qui n'ait participé à ce mouvement, la région la plus favorisée, celle du Nord-Est accusant encore une hausse de 42 p. 100 pour l'ouvrier non nourri, de 37 p. 100 pour l'ouvrier nourri. Voici du reste comment peut s'établir le tableau des résultats constatés dans les différentes régions :

	Moyenne de l'augmentation	
	ouvrier non nourri 0/0	ouvrier nourri 0/0
1re région Nord-Ouest	43	50
2e — Nord	43	55
3e — Nord-Est	42	37
4e — Ouest	62	65
5e — Centre	53	60
6e — Est	50	61
7e — Sud-Ouest	57	62
8e — Sud	50	67
9e — Sud-Est	50	61
Moyenne générale	50	57 5

Ainsi c'est l'Ouest, région de petite et de moyenne culture par excellence qui supporte le poids principal de cette augmentation, allant jusqu'à 110 p. 100 pour l'ouvrier nourri dans les Deux-Sèvres, à 86 p. 100 dans la Charente, à 75 p. 100 dans le Maine-et-Loire. Car chose assez surprenante c'est généralement dans la catégorie des ouvriers nourris, qui pourtant ont moins à dépenser et supportent moins que les autres la répercussion de la hausse du prix de la vie, que l'élévation du salaire est le plus sensible. Ainsi dans le Morbihan le pourcentage atteint 100 p. 100 pour l'ouvrier nourri, 63 p. 100 seulement pour l'ouvrier non nourri. De même l'écart entre les deux moyennes est de 42 p. 100 dans l'Eure-et-Loir (88 et 46 p. 100) de 34 p. 100 dans le Rhône (85 et 51 pour cent), de 38 p. 100 dans la Creuse (68 et 28 p. 100). Toutefois, le contraire se manifeste aussi dans plusieurs départements, notamment dans la Seine-Inférieure (nourri 57 p. 100, non nourri 70 p. 100), dans les Vosges (nourri 25 p. 100, non nourri 65 p. 100), dans la Vienne (nourri 45 p. 100, non nourri 75 p. 100), en Saône et-Loire (nourri 50 p. 100, non nourri 65 p. 100) et en Haute-Garonne (nourri 62 p. 100, non nourri 77 p. 100). En sorte qu'il y a à cet égard des différences sensibles entre les départe-

(1) *La Main-d'œuvre agricole*, n° 216, 10 juillet 1917.

ments et les régions, différences qui ne peuvent s'expliquer que par des causes toutes locales, ne permettant pas de poser un principe général applicable dans tous les cas. La seule chose qui ressorte de l'ensemble des constatations précédentes c'est que la moyenne générale de l'augmentation dans tout le pays est plus forte pour l'ouvrier nourri sur la ferme que pour celui qui n'y prend pas ses repas.

Le même phénomène apparaît non moins nettement d'ailleurs quand au lieu de prendre le pourcentage de l'augmentation absolue on s'en tient à la considération de la hausse relative du taux du salaire quotidien dans chaque catégorie. Tandis en effet que le salaire journalier de l'ouvrier non nourri est passé de 3 fr. 43 à 5 fr. 15, la moyenne de la rémunération de l'ouvrier nourri n'a augmenté que de 1 fr. 29, passant de 2 fr. 23 en 1914 à 3 fr. 52 en 1916. A ce point de vue, du reste, voici comment s'établit le tableau des augmentations constatées.

	Moyenne du salaire quotidien			
	Ouvrier non nourri		Ouvrier nourri	
	1914	1916	1914	1916
1re région Nord-Ouest	3 25	4 66	1 86	2 80
2e — Nord	3 44	4 93	2 11	3 28
3e — Nord-Est	3 75	5 35	2 48	3 39
4e — Ouest	3 36	5 45	2 46	4 08
5e — Centre	3 87	5 92	2 83	4 53
6e — Est	3 43	5 15	2 14	3 46
7e — Sud-Ouest	2 87	4 51	1 56	2 53
8e — Sud	3 46	5 19	2 29	3 83
9e — Sud-Est	3 42	5 15	2 34	3 77
Moyenne générale	3 43	5 15	2 23	3 52

Ainsi aucun doute n'est possible : ce phénomène de la hausse des salaires est général et il est beaucoup plus accusé dans l'agriculture que dans l'industrie. A quoi attribuer cette différence? A des causes très complexes sans nul doute, dont la moins active n'est pas certainement le manque de bras disponibles qui se fait sentir de tous les côtés à la fois. Commencé bien avant la guerre, nous en avons fait ici même la démonstration plusieurs fois, l'exode des populations rurales vers les villes n'a point été ralenti par la guerre qui l'a plutôt accentué par les occasions qu'elle a fait naître de nouveaux emplois dans les usines travaillant pour la défense nationale. Et puis c'est un fait incontestable que la mobilisation a pris proportionnellement plus d'hommas à la campagne qu'à la ville, et surtout qu'elle en a moins rendue à la première qu'à la seconde.

De là, la pénurie d'ouvriers s'offrant encore au travail des champs, faisant sentir ses effets au moment même où le départ des chefs de culture eux-mêmes rend plus indispensable que jamais le concours des salariés (1). C'est là ce qui explique surtout le mouvement de hausse partout constaté et qui, l'enquête l'a démontré également, est étroitement lié à la réduction de la main-d'œuvre, laquelle n'est pas inférieure à 58 p. 100 pour l'ensemble du territoire, allant même jusqu'à 65 p. 100 dans la 3e région, à 62 p. 100 dans la première.

Si encore à l'augmentation du salaire correspondait un accroissement dans le rendement du travail de l'ouvrier, l'agriculteur trouverait là une compensation au moins partielle à la charge nouvelle que les circonstances lui imposent. Mais, hélas! il n'en est rien et pour le travailleur agricole, pas plus que pour l'ouvrier de l'industrie, il n'est question jusqu'ici de fournir à l'employeur l'équivalence à laquelle il a droit, en donnant un travail plus intense pour une rémunération plus élevée. Les enquêteurs officiels en effet ont cherché à se rendre compte des résultats obtenus, et ce qu'ils ont constaté n'est guère fait pour nous rassurer. Ils arrivent en effet à cette conclusion que, loin de s'accroître, le rendement moyen de la journée de travail du salarié agricole a diminué de 38 % dans la quatrième région, de 34 % dans la sixième, de 32 % dans la cinquième, de 31 % dans l'ensemble du territoire, les chiffres les plus élevés étant atteints dans le département de l'Indre-et-Loire (90 %) dans le Vaucluse et dans le Tarn (60 %), dans la Haute-Saône, dans l'Ain, dans la Dordogne et dans le Cantal (50 %), dans la Haute-Garonne, dans la Nièvre, dans l'Allier, dans le Maine-et-Loire, et dans la Haute-Vienne (40 %)! Or, c'est là un phénomène beaucoup plus grave que le précédent et qui ne saurait trop retenir l'attention. Car s'il est permis d'espérer qu'après la guerre le niveau moyen des salaires s'abaissera peu à peu sous l'influence du retour à la terre d'un grand nombre de ceux que la mobilisation lui a enlevés, il n'est pas bien sûr que la mentalité des salariés se modifie du même coup, et qu'ils comprennent mieux leurs devoirs vis-à-vis de l'employeur qui les paie.

De ce chef notre agriculture nationale, comme notre industrie d'ailleurs, est exposée à de sérieux dangers puisqu'elle est menacée de voir se maintenir longtemps le prix de revient de ses produits et de se décourager devant l'excès des charges qu'elle aura à supporter. Et du même coup on peut craindre que le prix des denrées les plus essentielles ne soit pas près de revenir à un taux plus modéré que celui que nous subissons aujourd'hui.

(1) D'une enquête faite par les soins des Offices départementaux de placement au mois de mai dernier il résulte que pour faire face aux travaux de printemps, l'agriculture française aurait eu besoin de 185.000 travailleurs environ. (Voir *Bulletin du ministère du Travail*, août-septembre 1917, p. 395.)

L'application de la semaine anglaise. — On n'a pas oublié qu'à la suite des événements qui, au mois de mai dernier, troublèrent pendant quelques jours le monde de la couture, le Parlement s'est décidé à voter une loi depuis longtemps réclamée par les représentants de certaines écoles économiques et notamment par l'école des catholiques sociaux groupés autour de M. de Mun. Cette loi introduit pour la première fois chez nous, au bénéfice d'une catégorie d'ouvrières tout au moins, le principe de la semaine dite anglaise, c'est-à-dire du repos obligatoire dans l'après-midi du samedi. Nous avons dit à cette époque quel est notre sentiment à l'égard d'une réforme dont l'intention est assurément excellente puisque dans l'esprit de ses initiateurs elle a pour but de permettre à l'ouvrière, mère de famille, de procéder dès le samedi aux nettoyages et aux achats que son absence prolongée pendant la semaine l'obligeait jusqu'ici à faire le dimanche, aux risques de compromettre les bienfaits attendus de la loi sur le repos hebdomadaire. Nous ne reviendrons donc pas sur ce que nous avons écrit à ce moment, ni sur les réserves qu'impose à tout observateur attentif des faits sociaux, la précipitation avec laquelle cette loi a été votée et promulguée sous la pression du mouvement populaire qui a amené le Parlement à la mettre tout à coup à son ordre du jour. Devenue loi de l'État, elle a droit comme toute autre à notre respect, et il n'y a plus qu'à attendre qu'une expérience quelque peu prolongée en démontre les heureux effets sans en révéler les inconvénients.

Mais voici que vient de paraître le règlement d'administration publique destiné à assurer l'exécution du texte législatif dont sont appelées à bénéficier, au moins pendant la guerre, les ouvrières dans l'industrie du vêtement et à cette occasion la question se trouve de nouveau posée devant l'opinion de savoir s'il ne conviendrait pas d'étendre le bénéfice de la réforme à d'autres catégories d'ouvrières et même d'ouvriers, voire à l'industrie tout entière, et cela non point seulement pendant la durée des hostilités, mais à titre définitif. Il n'est donc point inopportun de rechercher si c'est là une extension désirable : c'est même d'autant plus nécessaire que depuis, la promulgation de la loi, plusieurs des catégories de travailleurs non comprises dans ses dispositions ont continué à agiter la question, et dans certains cas à formuler leur *desiderata* auprès de leurs employeurs d'une manière qui ne laisse pas de doute sur leur intention d'obtenir la généralisation d'une mesure déjà réalisée en fait dans beaucoup d'entreprises, au moins pendant les mois d'été.

Un premier principe doit nous guider dans l'examen du problème, à savoir qu'une loi sociale de la nature de celle qu'il s'agit d'étendre ne vaut que par les dispositions morales et de ceux qui l'appliquent et de

ceux qui sont appelés à en bénéficier ; que, par suite, la loi en question n'est acceptable et ne sera avantageuse que dans la mesure où l'on n'en fera pas une arme contre le patronat pour lui imposer une élévation indirecte du salaire que ne compenserait pas au moins en partie une augmentation de la productivité du travail fourni. Je m'explique. Si en réclamant la généralisation du repos de l'après-midi du samedi, les travailleurs dans leur ensemble sont disposés à donner en échange à leur effort, pendant les autres jours de la semaine, une intensité suffisante pour que le résultat des cinquante-quatre heures employées, à raison de dix heures par jour, soit au moins équivalent à celui des soixante heures qu'ils fournissent actuellement dans la plupart des professions, la réforme sera sans inconvénients et pourra même être avantageuse, pourvu que les heures de repos accordées ne soient pas détournées du but qui seul en légitime l'application, autrement dit, soient consacrées à refaire les forces physiques des intéressés ou tout au moins à prendre des distractions saines, au sein même de la famille momentanément réunie. Car enfin il n'est dans l'intention de personne de critiquer ce qu'il y a dans la réforme projetée de sain et de moralisateur et en faisant les réserves que nous formulons ici nous n'entendons nullement, cela va sans dire, contester le droit au repos et à la vie de famille dont les salariés de tout ordre ont d'autant plus besoin qu'ils en sont plus souvent privés. Et pour peu que le patron qui les paie y trouve encore son compte, c'est-à-dire ne subisse pas de ce chef une aggravation du coût de production susceptible de rendre sa situation très difficile vis-à-vis des producteurs étrangers ses rivaux, rien ne nous empêche d'applaudir à l'introduction dans nos mœurs d'un usage dont le principe est en soi excellent.

Mais si, du jour où ils auront eu gain de cause et obtenu de ne plus travailler que cinquante-quatre heures par semaine pour le prix actuellement rémunéré de soixante heures de labeur, les ouvriers mal inspirés, écoutant les conseils perfides qu'on ne leur marchande pas de certains côtés, persistent à limiter leur effort en gaspillant un temps précieux, en ne fournissant qu'un travail imparfait, en se laissant aller à une douce somnolence, voire même à une inaction méthodiquement calculée de manière à en faire le moins possible pour le maximum de rémunération, alors on nous permettra bien de penser qu'au lieu d'être bienfaisante et pleinement acceptable, la semaine anglaise ainsi comprise et pratiquée sera franchement néfaste parce que désastreuse pour l'industrie qui la subira. Comment pourra-t-on après cela parler sérieusement de relèvement économique du pays et de reconstitution de notre puissance d'expansion au dehors, comment pourra-t-on espérer que nos Producteurs handicapés, qu'on nous pardonne cette expression qui ne

figure point d'ordinaire au lexique de l'économie politique, par l'emploi d'une main-d'œuvre très exigeante mais très peu disposée à donner tout ce qu'elle est capable de fournir, soient en mesure de reconquérir sur le marché international une place que d'autres auront occupée avant eux dans de meilleures conditions? Il nous semble qu'ainsi posée la question ne comporte pas d'autre réponse que celle-ci : ne songeons point à lutter victorieusement sur le terrain des échanges internationaux tant que les ouvriers comprendront ainsi l'application de la pratique nouvelle qu'ils sollicitent et qu'on réclame pour eux.

Et la conclusion de tout ceci c'est qu'une fois de plus il nous faut revenir à la vieille formule : *Quid leges sine moribus?* La réforme projetée ne produira rien de bon si les mœurs ne lui préparent point la voie, en amenant les classes ouvrières à une compréhension plus exacte de leurs devoirs en même temps que de leurs intérêts. Et puisqu'on parle toujours de faire régner ici-bas la justice, qu'on n'oublie donc pas que dans le contrat de travail celle-ci n'est pleinement satisfaite que s'il y a équivalence absolue entre les valeurs échangées, je veux dire entre le travail fourni et le salaire payé. A cette condition-là, mais à celle-là seulement la semaine de travail prenant fin le samedi à midi pour ne reprendre que le lundi suivant deviendra vraiment la *semaine anglaise,* car c'est bien ainsi que nos amis les Anglais la comprennent, et c'est pourquoi aussi ils n'en ont jamais souffert.

Restrictions et rationnement. — Nous voici donc sur le point d'entrer dans la période des restrictions alimentaires annoncée par le gouvernement actuel lors de sa prise de possession du pouvoir. Il n'est pas encore question d'en revenir aux jours sans viande que nous avons connus pendant les mois d'été ni d'appliquer le régime du rationnement à toutes les denrées de première nécessité, en usage jusqu'ici pour le sucre seulement. Mais bientôt va entrer en vigueur le décret qui limite étroitement la consommation du pain à 200 grammes par tête et par jour pour les habitants autres que les travailleurs manuels et les personnes ne jouissant que de revenus modestes. C'est l'ère des privations qui commence pour la majorité des Français, à qui trois ans de guerre n'avaient imposé jusque-là aucune gêne sérieuse au point de vue alimentaire tout au moins.

Contre ces mesures rigoureuses, pas plus que contre celles qui suivront dans un avenir plus ou moins prochain, nul ne saurait s'insurger puisque aussi bien il y va du salut du pays et que pour tenir jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la victoire, il faut savoir s'incliner sans murmure devant toutes les décisions de ceux qui ont la responsabilité de la conduite des affaires publiques, dût-on pour cela imposer quelques

sacrifices même pénibles à notre sensualité. Se plaindre, au surplus, serait commettre un acte criminel en face du lourd fardeau porté si noblement depuis quarante et un mois par ceux qui nous défendent, et nous y sommes d'autant moins fondés que bien avant nous les autres peuples d'Europe, belligérants ou neutres, ont été soumis à des restrictions semblables, parfois même beaucoup plus sévères et plus étendues. Sans doute eussions-nous agi plus sagement et avec plus de patriotisme en prenant les devants et en nous soumettant spontanément au rationnement volontaire auquel se sont astreints depuis longtemps déjà nos alliés d'Angleterre. Mais puisque notre tempérament, naturellement insouciant même devant le danger, ne nous a pas permis de prendre plus tôt au sérieux les menaces que la prolongation inattendue des hostilités faisait peser sur nous, nous n'avons plus désormais qu'à accepter de bonne grâce ce qui est devenu l'inévitable.

Et pourtant nous sera-t-il permis de faire une toute petite réserve en ce qui concerne certains détails de la réglementation nouvelle de la consommation du pain? N'est-il pas permis, en effet de trouver contraire à l'équité la division de la France en deux zones séparées au point de vue de l'application de la carte imposée? Vraiment il n'apparaît pas bien que des raisons sérieuses justifient l'exemption accordée aux habitants des agglomérations de moins de 20.000 âmes, dont le total dépasse certainement la moitié de la population globale du territoire. De deux choses l'une en effet : ou bien il est urgent de réduire la consommation du pain et de la farine, de manière à éviter au printemps prochain un déficit alimentaire dont les conséquences seraient pires que les privations annoncées, et alors il importe que tous les Français sans exception prennent leur part dans l'effort nécessaire pour équilibrer la consommation avec les disponibilités existantes; ou bien les craintes que les mesures prises révèlent sont exagérées, et dans ce cas il est inutile de demander à qui que ce soit une restriction d'autant plus pénible qu'elle doit porter sur un produit non seulement de première nécessité, mais qui même constitue pour tout Français l'aliment par excellence. Et comme malheureusement tout concorde à établir que la première hypothèse est la vraie et que l'insuffisance indéniable de la récolte dernière risque de nous mettre aux prises avec des difficultés de ravitaillement qu'aggravent encore les entraves apportées de tous côtés aux transports, il faut bien conclure que c'est aussi la première des deux solutions indiquées qui reste la seule raisonnable.

Mais un autre point encore mérite, nous semble-t-il, de retenir l'attention. Contrairement à ce qui est admis dans plusieurs pays déjà soumis au rationnement, et où les quantités accordées sont uniformes quelles que soient la condition et la profession du consommateur, le règlement nou-

veau fait chez nous une distinction entre les catégories de consommateurs en accordant aux uns beaucoup plus qu'aux autres à égalité d'âge et de sexe. Est-ce là chose raisonnable ? On nous permettra d'en douter. Certes, il est tout naturel que le travailleur manuel, qui fournit un effort musculaire intensif, soit plus abondamment pourvu que l'homme d'études ou de bureau dont l'effort cérébral n'exige pas une alimentation aussi substantielle pour la reconstitution de ses forces physiques, que nous voulons bien croire très peu réduites (encore n'est ce pas toujours vrai) par la peine qu'il se donne. Mais de là à ne tenir aucun compte de la valeur intrinsèque du travail intellectuel, il y a loin, et il nous paraît pour le moins abusif de soumettre quiconque vit de sa plume, ou de son art, ou du travail de son intelligence au même régime que l'homme inoccupé, que la femme du monde et que l'adolescent. Autant dire que le travail de l'esprit ne compte pas, que, quelle que soit la dépense d'énergie qu'il suppose, il n'entraîne aucune déperdition de force, qu'il n'a pas en somme de valeur sociale, et que la nation pourrait aisément se passer de ses services. Que répondrons-nous alors à ceux qui viendront nous dire que seul le travail manuel est productif et mérite récompense ? Ne serait-il pas plus conforme à la raison en même temps qu'à la justice de classer au moins les travailleurs intellectuels dans une catégorie intermédiaire entre les oisifs et ceux qui font mouvoir la machine ou qui manient l'outil ?

Le privilège de la Banque de France. — Malgré l'opposition toujours vive de certains partis qui rêvent de confier à l'État le soin de monopoliser à son profit l'émission de la monnaie fiduciaire, le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre le projet de loi qui tend à renouveler pour vingt-cinq ans à compter du 1er janvier 1921 le privilège dont la Banque de France jouit depuis plus de soixante-dix ans. On ne saurait trop féliciter les pouvoirs publics de cette initiative. C'est la récompense légitime des services que depuis sa fondation notre grand établissement de crédit n'a cessé de rendre au pays, de ceux plus considérables encore qu'il a rendus au cours des événements actuels en maintenant le crédit de la France elle-même au-dessus de toutes les épreuves : mais récompense nécessaire aussi pour permettre une reprise aussi rapide que possible de l'échange à vue des billets, contre des espèces métalliques, opération qu'eût rendue difficile la précarité d'un monopole réduit à quelques années seulement.

Cette récompense d'ailleurs a pour rançon de nouvelles obligations mises à la charge de la Banque qui ne pourront qu'augmenter la dette de reconnaissance que la nation a contractée vis-à-vis d'elle : extension

des opérations d'escompte aux Sociétés de caution mutuelle du petit et moyen commerce, de la petite et de la moyenne industrie, prélèvement au profit de l'État de 85 % du produit de l'escompte des bons du Trésor français à des gouvernements étrangers et de 50 % des intérêts perçus sur les avances à l'État, redevance supplémentaire de 20 % sur le produit des opérations productives annuelles de la Banque, prorogation jusqu'à l'expiration du privilège de l'avance de 200 millions de francs sans intérêt prévue par les conventions antérieures, obligation de créer dans le délai de dix ans douze succursales et vingt-cinq bureaux auxiliaires nouveaux et d'organiser en outre le service d'encaissement dans cinquante villes rattachées, telles sont les charges très onéreuses que la Banque de France accepte d'assumer et dont il n'est pas besoin de souligner l'importance. Ce simple énoncé suffit pour comprendre que le pays ne peut que gagner à maintenir ainsi pendant une période nouvelle un régime qui a, dans tant de circonstances, démontré sa supériorité sur le régime étatiste que d'aucuns préconisent. N'eût-il que l'avantage d'exonérer l'État des risques et de la responsabilité d'une gestion commerciale à laquelle aucune vocation naturelle ne le prédispose que le privilège tant décrié aurait incontestablement le droit de réclamer la première place parmi les systèmes d'émission en vigueur. Mais à ce mérite il joint celui d'écarter de la nation le danger de voir le Trésor public céder à la tentation de confondre ses intérêts avec ceux de la Banque centrale et de puiser sans mesure dans ses caisses, celui aussi d'associer intimement notre plus grand établissement de crédit à l'effort immense qu'exigeront après la paix les nécessités de notre relèvement économique. Car, comme le remarque très justement le ministre des Finances dans son exposé des motifs : « La Banque, qui accepte patriotiquement un sacrifice sur ses profits du moment, accroît son crédit en affirmant sa résolution de ne rien négliger pour recouvrer la liberté d'action qui lui permettra de jouer, dans sa plénitude, le rôle qui lui reviendra dans l'œuvre de reconstitution nationale. » Souhaitons donc que le projet devienne sous peu et sans discussion une réalité.

F. LEPELLETIER.

BIBLIOGRAPHIE

La politique de l'honneur, par Henri Carton de Wiart. — 1 vol. in-16, Paris, Bloud et Gay, 1917. — Sous ce beau titre, l'éminent ministre de la Justice du royaume de Belgique a réuni un certain nombre de discours prononcés dans des circonstances solennelles et plusieurs préfaces consacrées à des livres publiés par ses compatriotes. Nous lui devons une particulière reconnaissance de nous avoir ainsi conservé ces discours dont l'impression est demeurée ineffaçable pour ceux qui les ont entendus, et parmi lesquels nous retrouvons avec fierté celui par lequel il a ouvert notre Congrès de 1916.

Ces œuvres sont groupées sous plusieurs titres qui en précisent la portée.

L'agression nous retrace la noble attitude, en face d'un inqualifiable attentat, de ce peuple « d'honnêtes gens » qui, pas un instant, n'eut la pensée de manquer à sa parole en livrant passage à l'envahisseur. Organe de son peuple, le Roi résista pour cet idéal « intraduisible en allemand : l'honneur ». Et cependant la Belgique paya sa noble résistance de cette invasion de barbares pour lesquels la guerre est un assassinat et qui ne reculent ni devant la préparation méthodique des attentats, ni devant l'audacieuse négation de leur réalité.

L'armée nous montre le soldat belge défendant pied à pied son pays et collaborant par son héroïque résistance sur l'Yser à la victoire de la Marne.

Les populations sont décrites dans leur admirable endurance. Cette nation, qui vivait heureuse sur le sol natal et qui fondait sa sécurité sur les promesses les plus solennelles, supporte avec héroïsme les tortures de l'invasion ou les tristesses de l'exil ; et, cependant elle reste unie dans une invincible confiance des réparations de l'avenir.

Les raisons profondes de la résistance se trouvent dans la permanence de cette nationalité belge qui vient de s'affirmer par l'héroïsme de ses citoyens et de ses soldats dont les traditions de courage n'ont cessé de se perpétuer. Elles se trouvent aussi dans cette foi en la liberté des peuples mise en péril par les doctrines de l'impérialisme allemand.

Enfin dans le chapitre intitulé *Spectacles et enseignements* de la guerre nous trouvons, avec un bel éloge de l'armée française et un hommage de reconnaissance aux sympathies américaines, le discours prononcé à l'assemblée générale de la Société bibliographique, et surtout le beau discours qui a ouvert notre Congrès de 1916 sur « les leçons morales de la guerre ». Nous avions déjà pu relire dans la *Réforme sociale* ces fortes paroles par lesquelles M. Carton de Wiart, nous mettant en garde contre les illusions du pacifisme à outrance et de la fraternité universelle, voyait le principe moral nécessaire dans ce qu'il a appelé autre part « la conception chrétienne de la vie sociale ».

Ces idées, bien faites pour être accueillies avec enthousiasme dans la maison de Le Play, constituent l'unité de l'ouvrage. Il n'a pas seulement la valeur d'un document d'histoire qui accroîtra encore l'admiration

pour le sacrifice héroïque de la Belgique. Il constitue aussi un enseignement de l'ordre le plus élevé, car la cause de la Belgique est la cause du droit et « le droit est éternel ». Nul, mieux que M. Carton de Wiart, n'était qualifié pour formuler cette grande leçon qu'en des pages pleines d'éloquence et d'élévation morale, il a rappelée à l'opinion des peuples civilisés consternés par les crimes allemands.

PAUL NOURRISSON.

Les Captifs délivrés. *Douaumont-Vaux*, par le capitaine HENRY BORDEAUX, in-16 de 330 p. Paris, Plon, 1917. — « Au cours de la bataille de Verdun, écrit le capitaine Henry Bordeaux, sur les trente forts qui montent la garde autour de la vieille forteresse, deux furent faits prisonniers : Douaumont le 25 février 1916 et Vaux le 7 juin. Les captifs ont été délivrés : Douaumont, le 24 octobre 1916 et Vaux, le 3 novembre suivant. » L'histoire de leur délivrance méritait d'être tracée par celui qui a dignement glorifié *Les derniers jours du fort de Vaux* (Voir *Réforme sociale*, février 1917, p. 198). Et cela fait un admirable diptyque. De tels tableaux renouvellent et amplifient les plus sublimes épisodes de notre épopée nationale ; l'auteur se complaît à le rappeler, disant par exemple : « Comme les appels désespérés du fort de Vaux, dans cette semaine tragique de juin où il fut entouré, évoquent à travers les siècles d'histoire française les appels de Roland sonnant de l'olifant, la grande vague d'infanterie qui va déferler dans les ravins et sur les collines de la rive droite de la Meuse et délivrer les deux captifs, Vaux et Douaumont, évoque le retour de Charlemagne sur le champ de bataille de Roncevaux et la vengeance de l'empereur. » Et celui qui sait ainsi voir grand, avec un regard de poète, donnant déjà du recul aux événements actuels, sait voir aussi avec une rare précision, notant sur le vif, les traits variés d'une réalité sans précédents. Visions d'horreur et de splendeur mêlées. Nos lecteurs aimeront à y voir passer (p. 117 et s.) celui que beaucoup d'entre eux ont applaudi, à notre congrès de juin 1914. dans un généreux discours sur l'importance morale et sociale de la question du logement, le capitaine Louis de Clermont-Tonnerre. Et pour témoigner que celui qui raconte si bien ces hauts faits n'en est pas seulement le narrateur, il nous plaît de transcrire cette glorieuse et toute récente citation : « Le général commandant le 11e corps d'armée cite à l'ordre du corps d'armée le commandant Bordeaux Henry, du grand quartier général. Détaché au 11e corps pour y suivre les opérations, et envoyé au 4e zouaves pendant les journées des 22 et 23 octobre, a tenu à partager en tous points la vie, les fatigues, les périls de cette troupe d'élite. A parcouru dans les heures précédant l'assaut les parallèles de départ, soumises à un tir de contre-préparation d'une rare violence. A pris place ensuite à l'observatoire de première ligne le plus exposé, puis a suivi le régiment au fort de la Malmaison. A fait l'admiration de tous par son sang-froid et son courage, dont il avait déjà donné des preuves brillantes à Verdun, au moment de la prise de Douaumont et de Vaux, où il a déjà accompagné les troupes d'attaque. »

J.-A. DES ROTOURS.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SOIXANTE-QUATORZIÈME DE LA COLLECTION

(HUITIÈME SÉRIE. — TOME IV).

Juillet-Décembre 1917.

LIVRAISON DU 1er-16 JUILLET 1917.

Réunion annuelle de 1917.

LIVRAISON DU 1er-16 AOUT 1917.

LIVRAISON DU 1er-16 SEPTEMBRE 1917.

LIVRAISON DU 1er-16 OCTOBRE 1917.

LIVRAISON DU 1er-16 NOVEMBRE 1917.

LIVRAISON DU 1er-16 DÉCEMBRE 1917.

Le Gérant : Villechénoux.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

LA

RÉFORME SOCIALE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

ET DES

UNIONS DE LA PAIX SOCIALE

FONDÉES PAR

P.-F. LE PLAY

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

TOME LXXIV DE LA COLLECTION

HUITIÈME SÉRIE — TOME IV. — 11e et 12e LIVRAISONS

Nos 47 et 48

1er - 16 DÉCEMBRE 1917

PARIS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

54, RUE DE SEINE, 54

1917

N.-B. — Voir ci-contre l'avis relatif au paiement des cotisations.

BIBLIOTHÈQUE DE LA PAIX SOCIALE

1re Section. **Œuvres de Le Play, éditées à Tours par MM. A. MAME et fils.**

Les Ouvriers européens. 6 vol. in-8° (vendus séparément)...........	39 fr.
La Réforme sociale en France. 7e édition. 3 vol. in-18................	5 fr.
L'Organisation du travail. 6e édition. 1 vol. in-18..................	2 fr.
L'Organisation de la famille. 4e édition. 1 vol. in-18................	2 fr.
La Paix sociale après les désastres de 1871. 1 brochure in-18........	0 fr. 60
La Correspondance sociale. 9 brochures in-18.........................	2 fr.
La Constitution de l'Angleterre. 2 vol. in 18.........................	4 fr.
La Réforme en Europe et le salut en France. 1 vol. in-18............	1 fr. 50
La Constitution essentielle de l'humanite. 2e édition. 1 vol. in-18....	2 fr.

IIe Section. **Publications de la Société d'Économie sociale**

Les Ouvriers des deux mondes. 1re série, 5 vol. in-8°................	80 fr.
2e série, 5 vol., ch. tome 15 fr.; 3e série, t. II, en cours; chaque monographie..	2 fr.
Instruction sur la méthode des monographies. Nouv. édit. 1 vol. in-8°.	2 fr.
Bulletin des séances de la Société d'Economie sociale. 1re s., 9 vol. in-8°.	68 fr
La Réforme sociale, chaque série, 10 vol. : 1re et 2e chacune, 80 fr.; les suivantes, chacune..	70 fr.
Annuaire des Unions et de l'Economie sociale, 5 vol.................	1 fr.
La Réforme sociale et le centenaire de la Révolution. Travaux du Congrès de 1889, avec une lettre-préface de M. Taine et une introduction sur les principes de 1789, l'ancien régime et la Révolution. In-8°..	10 fr.
Frédéric Le Play d'après lui-même par M. F. Auburtin............	4 fr.
Fêtes du Centenaire de Le Play (Congrès de 1906).	2 fr.
La Désertion des campagnes (Congrès de 1909), t. Ier...............	3 fr.
La Désertion des campagnes (Congrès de 1909), t. II................	5 fr.
Les Classes moyennes (Congrès de 1910)..............................	5 fr.
L'œuvre essentielle de demain (Congrès de 1915)..................	2 fr.
L'Ecole de la Paix sociale. Sa raison d'être, son programme, ses moyens d'action, par M. F. Lepelletier............................	0 fr. 50

Vient de paraître.

Le mal social de l'alcoolisme, *moyens pratiques de le combattre*, par Fénelon Gibon, secrétaire de la *Société générale d'Education et d'Enseignement.* (Extrait de la *Revue pratique d'Apologétique* des 1er août, 15 sept. et 1er oct. 1917.) Broch. in-8° de 36 pages. L'exemplaire, 0 fr. 40; les 26/25, 10 fr.; les cinquante, 18 fr.; le cent, 35 fr.; franco. (S'adresser à l'auteur, 70 *bis*, rue Dutot, Paris, XVe.)

Cette brochure, très documentée, s'ouvre sur deux tableux présentant le nombre de litres d'eau-de-vie consommés en un an, par tête d'habitant, dans les principaux pays d'Europe, depuis 1830 jusqu'à 1905, — le taux comparé de la consommation de l'alcool en France, en Allemagne et en Angleterre, de 1898 à 1913. Elle envisage l'alcoolisme comme mal social, dans l'ordre économique, dans la vie physiologique et dans l'ordre moral.

Dans une seconde partie, la plus importante : *Comment enrayer le mal et le guérir*, l'auteur, montrant la stérilité des premiers résultats, flétrit l'intérêt électoral qui maintient l'abus monstrueux des bouilleurs de cru. Il décrit l'aspect parlementaire de la question, préconise l'aspect de la *Croix-Blanche* aux honnêtes gens, l'action sur les enfants, les soldats, les malades au début de leur maladie.

A répandre dans les *secrétariats du peuple*, *les centres ouvriers, les patronages*, *bibliothèques populaires*, etc.

PARIS. — Imp. Levé, rue Cassette, 17.

